crelan

Rapport annuel intégré 2025

du Groupe Crelan

Crelan et AXA Bank Belgium ont fusionné le 10 juin 2024. Depuis lors, le Groupe Crelan est représenté par deux marques : Crelan et Europabank.

Les chiffres repris dans ce rapport concernent, conformément à l'article 3:17 du Code des sociétés et associations, une version abrégée des comptes annuels officiellement publiés, clôturés au 31 décembre 2025, du Groupe Crelan, relatifs aux comptes annuels consolidés en IFRS. En ce qui concerne ces comptes annuels publiés, une attestation sans réserve a été délivrée par notre commissaire.

Les chiffres mentionnés dans ce rapport annuel peuvent concerner le Groupe Crelan dans son ensemble et les entités individuelles, à savoir la Banque Crelan et Europabank.

Le rapport annuel intégré une section États de durabilité.Cette section du rapport annuel a pour but de présenter la stratégie, les actions et les engagements de Crelan en matière de durabilité. Elle a été préparée conformément à la directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD) et aux exigences des normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards, ESRS) et vise à présenter l'approche et le point de vue de Crelan sur son rôle au sein de la société et vis-à-vis de l'environnement. Cette section complète les autres sections du rapport annuel qui sont axées sur l'information financière. Des liens sont fréquemment établis entre ces différentes parties.

En tant que banque coopérative profondément ancrée dans l'économie belge, Crelan a fait de la conduite éthique des affaires et du respect des personnes et de l'environnement une partie essentielle de ses activités. La section sur la durabilité est donc conçue pour permettre aux lecteurs d'identifier de manière transparente les incidences de Crelan sur divers thèmes de durabilité ainsi que de comprendre les actions et les engagements de Crelan en rapport avec ces incidences. Cette section remplace le rapport de durabilité et le rapport climatique que Crelan établissait précédemment, reflétant la volonté de s'aligner sur l'évolution des normes d'information et d'améliorer la qualité et la pertinence des informations ESG publiées.

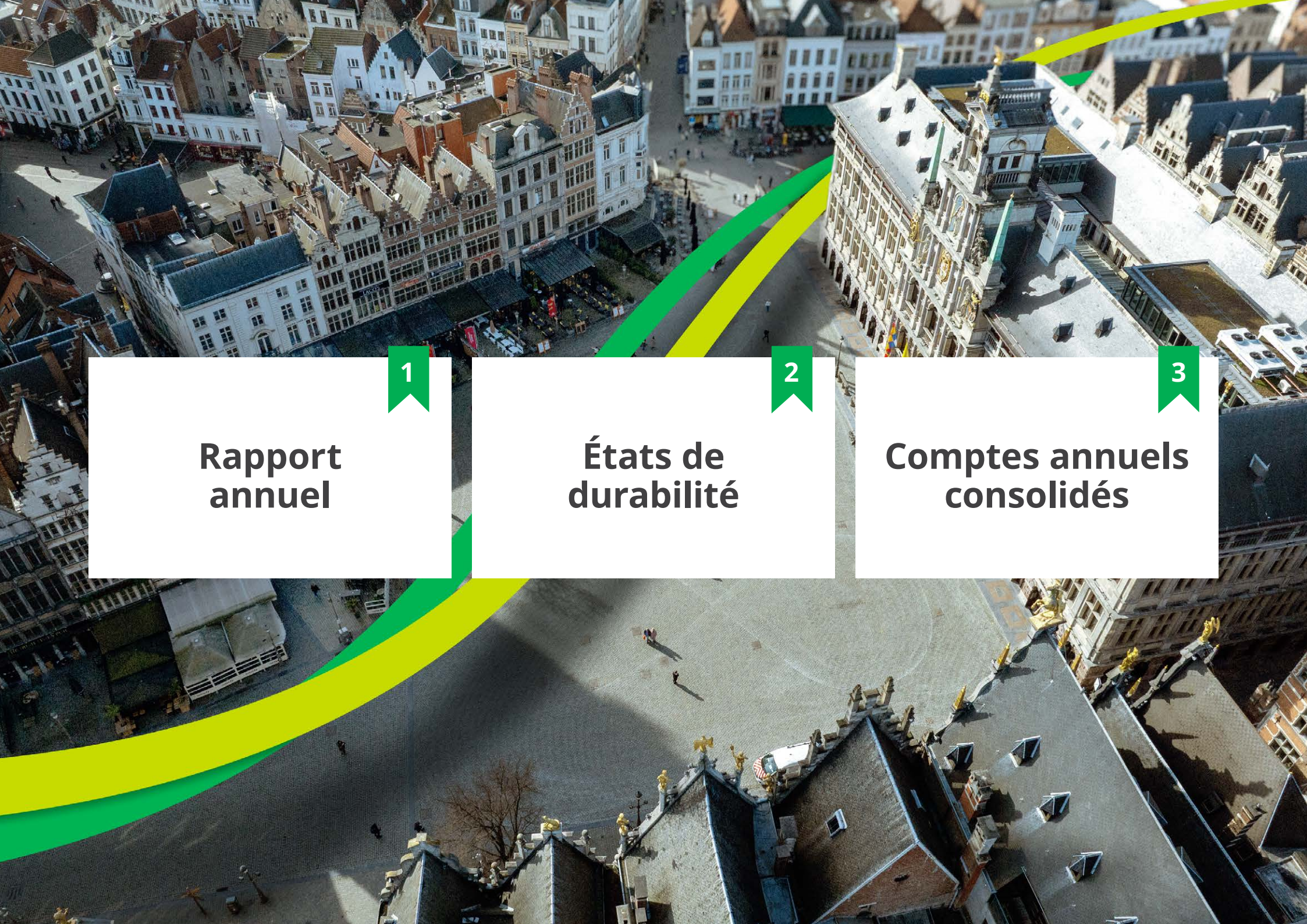

1

Rapport annuel

2

États de durabilité

3

Comptes annuels consolidés

Rapport annuel

Contenu

Rapport annuel

Le regard du CEO sur l'année 2025 6
2025, l'année où Crelan a écrit un nouveau chapitre 7

Qui sommes-nous ? 8
Qui sommes-nous ? 9
Structure et actionnariat 11
2025, première année du plan de transformation 12
2025 en un coup d'œil 15
Les marchés 15
Événements de 2025 18
Chiffres clés 2025 du Groupe Crelan 24
Chiffres clés consolidés 25
Ratios consolidés 25

Rapport de gestion consolidé du Groupe Crelan, exercice 2025 26
Résultats et synergies du Groupe et de ses membres 27
Synergies 27
Solvabilité 35
Liquidité/financement 35

Corporate governance 36
Corporate governance 37
Conseils d'Administration et Comité de Direction 37
La composition des comités au 31/12/ 2025 39

Crelan, une banque en constante évolution 52
Année commerciale 2025 53
Identité et campagnes de marque 55
La marque Crelan 55
Nouveau siège à Bruxelles : une étape durable et stratégique pour Crelan 61
Élargissement de l'offre numérique 62
Initiatives envers le personnel 63
Plan de Transformation - Bilan 2025 et Perspectives 2026 66
La gestion du portefeuille 67

Le Groupe Crelan, un groupe bancaire sûr 68
Le Groupe Crelan, un groupe bancaire sûr 69
Gestion générale des risques 69
Compliance 71
Audit interne 72
Inspection du Réseau 72

Crelan, une banque coopérative 73
Le modèle coopératif : nos racines, notre fonctionnement quotidien et notre avenir 74
Un cœur pour nos 309 001 coopérateurs 74
CrelanCo en quelques chiffres 75
Un engagement sociétal durable 76
Engagement envers le secteur agricole et horticole : ensemble pour une transition durable 77

Principaux risques et incertitudes 80

Événements notables après 2025 82

Remerciements 83

Le regard du CEO sur l'année 2025

2025, l'année où Crelan a écrit un nouveau chapitre

Après une année 2024, marquée par une fusion inédite, 2025 s'est ouverte comme une page blanche, pleine de promesses. Une année pour consolider, transformer… et oser.

L'année a été marquée par un symbole fort : l'acquisition de notre nouveau siège. Un bâtiment à la pointe de la durabilité, idéalement situé au cœur de Bruxelles. Plus qu'un bâtiment, c'est un lieu qui incarne notre ambition et notre vision pour demain. Un espace pensé pour favoriser la collaboration, l'innovation et l'accueil, à l'image de la banque.

En 2025, Crelan a lancé son plan de transformation IT 2025-2027 pour renforcer la robustesse technologique, accélérer la digitalisation, encore améliorer l'expérience client et accroître la maturité de son dispositif de compliance. Cette première année a permis de consolider la qualité opérationnelle et de livrer des releases majeures, tout en déployant des solutions IA et des initiatives clés. En 2026, l'accent sera mis sur la valorisation des données et l'accélération digitale, dans un contexte où cybersécurité et résilience restent des priorités absolues.

Mais 2025 n'a pas été qu'une année de transformation. Elle s'est déclinée aussi sous le signe de l'innovation. En nouant des partenariats stratégiques avec le Crédit Agricole dans des domaines clés – asset management, private banking, leasing – nous avons ouvert la porte à de nouvelles opportunités pour nos clients et nos coopérateurs.

Dans le même temps, notre réseau d'agences a continué à évoluer. Moins de murs, mais plus de proximité, grâce à des services repensés, des agences rassemblant toutes les spécialités sous un seul toit et des outils digitaux performants. Parce que la proximité ne se mesure pas seulement en kilomètres, mais aussi par la qualité de la relation.

2025 s'est illustrée par un monde encore plus incertain et orageux. Plus que jamais, nous avons choisi d'être là, aux côtés de nos clients, pour les aider à avancer au quotidien, à investir, à se projeter, à se rassurer. 2025 est l'année où nous avons posé les jalons d'une banque plus forte, plus agile, plus engagée. Une banque qui regarde l'avenir avec confiance et détermination.

Ce rapport annuel intégré témoigne de cette détermination et de notre volonté de créer un impact positif, tant pour nos clients, nos coopérateurs que pour l'ensemble de nos stakeholders.

Le Groupe coopératif enregistre un résultat net exceptionnel de 250,2 millions d'euros pour 2025. La structure financière du Groupe coopératif Crelan reste très solide avec un ratio global de solvabilité élevé qui atteint 30,9 %, et qui va très au-delà des exigences réglementaires.

Commercialement, le montant total de crédits accordés par le Groupe en 2025 a atteint 8,1 milliards d'euros et le portefeuille total de crédits s'élève à 51,3 milliards d'euros. L'épargne est donc entièrement utilisée pour financer des projets belges.

Ces résultats excellents résultent de l'engagement au quotidien de nos agents et de nos collaborateurs du siège. Ils sont également portés par la confiance de nos 309.001 actionnaires coopérateurs et de nos 1 720 872 clients. Nous les en remercions chaleureusement.

Philippe Voisin,
CEO de Crelan

Qui sommes-nous ?

Qui sommes-nous ?

Le Groupe Crelan est composé de 4 179 collaborateurs enthousiastes - tant les membres du personnel que les agents bancaires indépendants et leurs collaborateurs - qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes pour 1 720 872 clients.

Le Groupe financier est constitué de la SC CrelanCo, de la SA Crelan, de la SA Europabank. Il occupe la cinquième place en termes de total bilantaire parmi les banques de détail belges.

Pour le grand public, le Groupe Crelan est représenté par deux logos bancaires : Crelan, et Europabank.

CrelanCo SC est **l'actionnaire principal** du Groupe Crelan **à 90,1 %**. Le capital social de cette société coopérative agréée est constitué par la participation de **309 001 actionnaires coopérateurs**. Ces derniers sont donc tous copropriétaires de notre Groupe bancaire.

En octobre 2025, le Groupe Crelan et le Groupe Crédit Agricole (France) ont conclu un partenariat stratégique permettant d'offrir aux clients de Crelan une gamme élargie de services et de produits bancaires. Il repose sur un **partage de valeurs** qui permettra à Crelan d'accélérer son développement commercial et sa croissance organique, et au Crédit Agricole d'assurer le développement de ses métiers en Belgique.

Dans le cadre de ce partenariat stratégique, le groupe Crédit Agricole a acquis une participation minoritaire de 9,9 % dans Crelan, portée à hauteur de 6 % par Crédit Agricole S.A. et de 3,9 % par le Crédit Agricole Nord de France, via une augmentation de capital de SA Crelan réalisée le 7 octobre 2025.

Ce partenariat comprend des collaborations commerciales dans les domaines de **la gestion d'actifs (avec Amundi), de la banque privée et gestion de fortune (avec Indosuez Wealth Management / Bank Degroof Petercam) et du leasing (avec CA Personal Finance & Mobility et CA Leasing & Factoring).**

Crelan et le groupe Crédit Agricole ont également l'intention de mettre en place d'autres initiatives commerciales communes dans un avenir proche.

Les racines coopératives de Crelan remontent aux années soixante et trouvent leur origine dans les liens étroits de la Banque avec le secteur agricole et horticole belge. Les premières caisses coopératives collectaient l'épargne des agriculteurs, ce qui permettait à la Banque d'accorder des crédits agricoles. À partir des années 1990, les caisses coopératives ont également rejoint l'actionnariat de Crelan, jouant un rôle important dans la privatisation de l'institution financière initialement publique. Depuis novembre 2015, toutes les anciennes caisses coopératives ont fusionné pour devenir CrelanCo.

En plus d'être une coopérative, le Groupe Crelan est aussi un groupe bancaire dont le centre de décision se trouve dans son propre pays et dont la gamme de produits et services est exclusivement destinée au marché belge.

La banque Crelan est **une fédération d'établissements de crédit** constituée par la SA Crelan et par son actionnaire principal, la SC CrelanCo. La solidarité entre les deux est totale.

Crelan propose une large gamme de produits bancaires et d'assurance pour les particuliers, les indépendants et les PME. L'objectif de Crelan est d'offrir à ses clients des solutions globales plutôt que simplement des produits. À cette fin, Crelan utilise sa propre gamme de produits, qu'elle complète avec les produits de plusieurs partenaires, chacun étant une référence dans son domaine. Il s'agit en particulier de polices d'assurance non-vie d'AXA Belgium, de polices d'assurance-vie d'Allianz et de formules d'investissement d'Amundi, d'Econopolis Wealth Management et d'AXA Investment Managers, devenu BNP Paribas Asset Management depuis le 31/12/2025.

En outre, la banque propose également une offre de produits et de services aux entrepreneurs et notamment une gamme de produits spécialisés aux agriculteurs et aux grandes entreprises du secteur agricole et horticole.

Lorsque l'on demande aux clients pourquoi ils choisissent Crelan, ils avancent invariablement la **relation de confiance** qu'ils entretiennent avec leur agent bancaire. Nous sommes fiers de mettre les conseils financiers à la portée de nos clients. Non seulement par le biais des canaux bancaires numériques, mais aussi grâce à notre réseau d'agents bancaires indépendants qui connaissent bien leur environnement local et leurs clients.

565 agences sont accessibles pour nos clients chaque jour.

Des collaborateurs satisfaits donnent des clients satisfaits. C'est pourquoi Crelan accorde une attention constante au bien-être au travail. En 2025, la Banque a reçu le label de Top Employer pour la dixième fois consécutive.

Des décisions durables et notre engagement social, notamment par le biais des projets des

coopérateurs soutenus par la banque, vont de soi. Pour plus d'informations à ce sujet voir le chapitre *B.3 Thème spécifique à l'entité : Banque coopérative, page 196*.

Contrairement à ce que son nom indique, Europabank est une banque belge, dont le siège est à Gand. Elle fait partie du Groupe Crelan depuis 2004.

En tant que **filiale de Crelan**, Europabank propose une gamme spécifique de produits et de services pour les particuliers et les entrepreneurs. Elle est réputée pour sa **spécialisation dans le crédit à la consommation** pour les particuliers et les entrepreneurs.

Les commerçants et les entrepreneurs connaissent aussi Europabank comme **prestataire de transactions avec les cartes de débit et les cartes de crédit Visa et MasterCard** ainsi qu'en tant que fournisseur **de leasing et de renting.**

Europabank compte 47 agences.

Contrairement à Crelan, Europabank ne travaille pas avec un réseau d'agents bancaires indépendants, mais exclusivement avec du personnel salarié.

Au sein du Groupe, il existe une collaboration à la fois commerciale, technique et financière.

Chiffres au 31/12/2025

Entreprise	Nombre de collaborateurs	Nombre d'agences	Nombre de clients	Nombre d'actionnaires coopérateurs	Active en
Crelan	3 769*	565	1 502 809	309 001	Belgique
Europabank	410	47	218 063	-	Belgique

*1 261 membres du personnel et 2.508 agents et leurs collaborateurs dans le réseau d'agences indépendantes

De plus amples informations à propos du Groupe Crelan sont disponibles sur www.crelan.be.

Structure et actionnariat

La SA Crelan forme avec son actionnaire principal, la société coopérative agréée CrelanCo, une fédération d'établissements de crédit, au sein de laquelle la SA Crelan assume le rôle d'établissement central. Il existe une solidarité complète entre les deux entités de la fédération, ce qui explique pourquoi les résultats de la SA Crelan et ceux de la SC CrelanCo sont globalisés.

La SC CrelanCo détient 90,1 % des actions et droits de vote de la SA Crelan. Au 31 décembre 2025, le capital coopératif de CrelanCo était détenu par 309 001 actionnaires coopérateurs.

En 2025, le Groupe Crelan et le groupe Crédit Agricole (France) ont conclu un partenariat stratégique. Dans le cadre de ce partenariat, le groupe Crédit Agricole a acquis une participation minoritaire de 9,9 % dans Crelan, portée à hauteur de 6 % par Crédit Agricole S.A. et de 3,9 % par le Crédit Agricole Nord de France, via une augmentation de capital de la SA Crelan réalisée le 7 octobre 2025.

La gestion opérationnelle tant de la SA Crelan que de la SC CrelanCo est assurée par le Comité de Direction de la SA Crelan.

L'ensemble formé par la SA Crelan et la SC CrelanCo est dénommé dans le présent rapport « Crelan » ou « la Banque », alors que le vocable plus large « Groupe Crelan » ou « le Groupe » fait référence à toutes les entités ou filiales citées ci-dessous et comprises dans la consolidation par intégration globale.

Les comptes d'Europabank sont inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe Crelan conformément à l'Arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

Le schéma ci-dessous reprend la structure du Groupe Crelan.

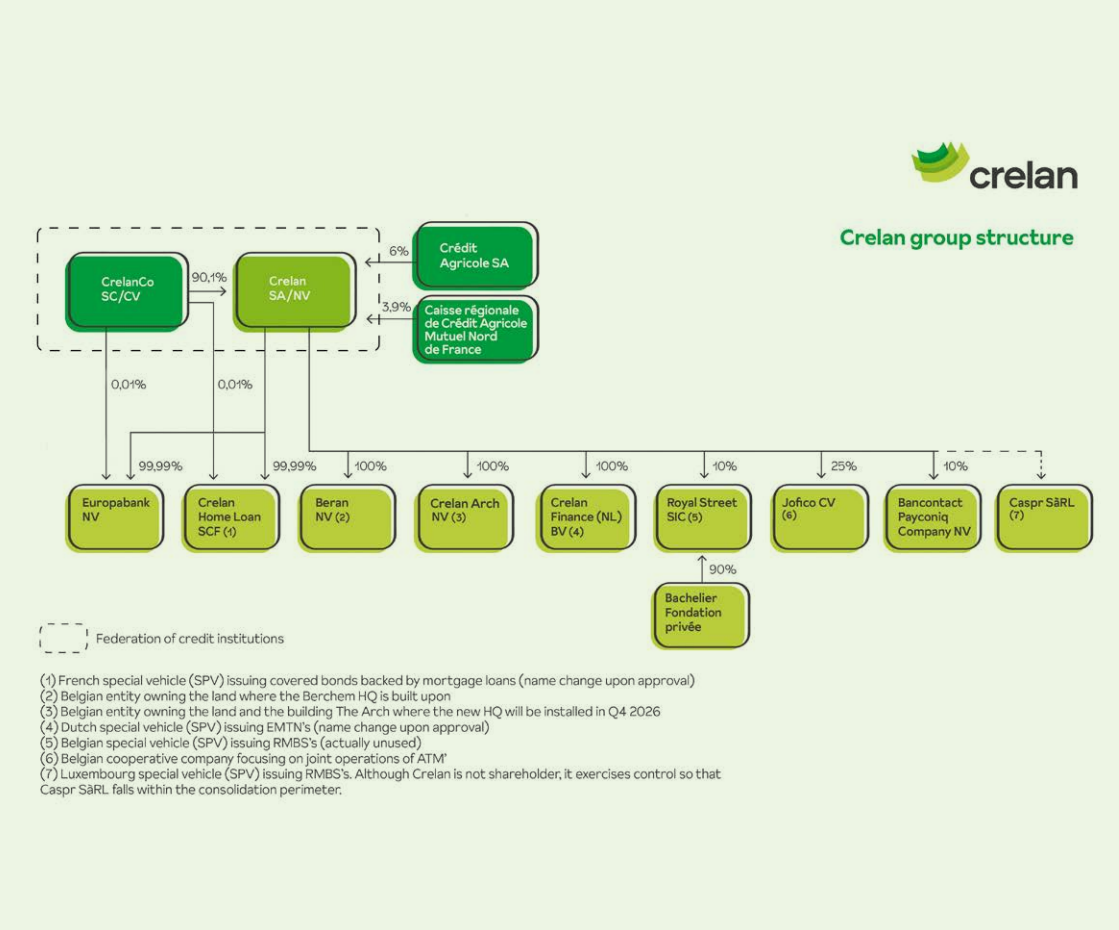

2025, première année du plan de transformation

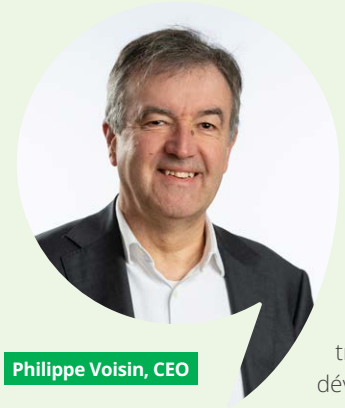

Philippe Voisin, CEO

« En 2025, Crelan a poursuivi le déploiement d'une stratégie claire et responsable, fondée sur la solidité de son modèle coopératif et sur des choix structurants inscrits dans le long terme. Le lancement de notre programme de transformation pluriannuel, le développement de partenariats stratégiques, notamment avec le Crédit Agricole, ainsi que le projet de notre nouveau siège traduisent notre volonté de renforcer durablement la robustesse et l'efficience de la banque.

Trois principes guident notre action. La cohésion, pour renforcer la collaboration au sein de l'organisation et servir toujours mieux nos clients et nos coopérateurs. L'ouverture, vers de nouvelles expertises, de nouvelles formes de coopération et un environnement en constante évolution. Enfin, la responsabilité, indissociable de notre ADN coopératif, qui implique une gestion prudente, rigoureuse et orientée vers le long terme.

Portée par l'engagement de ses collaborateurs et de ses agents, et par la confiance de ses clients et de ses coopérateurs, Crelan dispose de fondations solides pour poursuivre son développement et aborder l'avenir avec confiance et détermination. »

Frédéric Mahieu, CIO

« En 2025, Crelan a engagé un plan de Transformation structurant sur trois ans, avec des ambitions claires : développer encore la qualité de nos services, élargir notre offre digitale, et renforcer la banque dans tous ses aspects afin qu'elle soit à l'épreuve du temps. Cette première année a été prioritairement consacrée à la mise en production de nombreuses évolutions digitales, la poursuite de l'amélioration de la qualité de service de la plateforme informatique, et la préparation de la rénovation profonde de certains services bancaires. Parallèlement, les premiers usages opérationnels de la data et de l'intelligence artificielle ont démontré leur valeur, tant pour soutenir les agents dans leur fonctionnement au quotidien, que pour renforcer l'efficacité des processus.

En 2026, nous poursuivrons cette trajectoire avec un accent renforcé sur la conformité, la cybersécurité, la modernisation liée aux usages de la data, et l'accélération du développement commercial sur tous nos canaux de distribution (agences et digital), s'appuyant tant sur des processus rénovés que sur les expertises métier du Crédit agricole. »

Joris Cnockaert, CCO

« En 2025, en nouant un partenariat stratégique avec le Crédit Agricole dans des domaines clés – asset management, private banking, leasing – nous avons ouvert la porte à de nouvelles opportunités pour nos clients et nos coopérateurs. Dans le même temps, notre réseau d'agences a continué à évoluer. Moins de murs, mais plus de proximité, grâce à des services repensés, des agences rassemblant toutes les spécialités sous un seul toit et des outils digitaux performants. Parce que la proximité ne se mesure pas seulement en kilomètres, mais aussi par la qualité de la relation. »

Pieter Desmedt, CFO

« En tant que Chief Financial Officer, je suis particulièrement fier de présenter en 2025 un résultat financier solide pour le Groupe Crelan. Cette performance témoigne de la robustesse de notre modèle coopératif, de la qualité de notre gestion financière et de la discipline avec laquelle nous pilotons nos ressources dans un environnement économique exigeant.

Ces résultats nous permettent de poursuivre, de manière maîtrisée et responsable, nos investissements dans un vaste programme pluriannuel de transformation. Celuici vise à renforcer durablement l'efficience de la banque, à soutenir la modernisation de nos infrastructures et à offrir à nos clients un service toujours plus performant, fiable et sécurisé. La dynamique positive enregistrée en 2025 confirme la pertinence de nos choix stratégiques et illustre pleinement la réussite de l'intégration et de la fusion. »

Tiny Ergo, CRO

« Dans le contexte actuel d'incertitude géopolitique, conjugué à des menaces toujours plus complexes, la prévention de la fraude, la lutte contre le phishing et le renforcement des exigences en matière de conformité figurent parmi les principaux défis auxquels est confronté le secteur bancaire. En 2025, Crelan a encore renforcé ses systèmes de gestion des risques, de cybersécurité et de contrôle interne afin de protéger ses clients et de préserver l'intégrité de ses activités. Cette approche rigoureuse et proactive, fondée sur une gouvernance solide et une culture du risque partagée, constitue un pilier essentiel de la croissance durable du Groupe dans un environnement en constante évolution. »

Jean-Paul Grégoire, CHRO/COO

« Être reconnu Top Employer pour la dixième fois est une grande fierté pour Crelan. Cette distinction confirme la solidité et la cohérence de notre politique des ressources humaines, fondée sur l'engagement, le développement des talents et le bienêtre de nos collaborateurs.

En 2025, nous avons pleinement capitalisé sur la mise en place du statut harmonisé pour l'ensemble des membres du personnel. Ce cadre commun renforce l'équité, la cohésion et le sentiment d'appartenance, tout en soutenant une culture d'entreprise unifiée issue de la fusion.

Le futur déménagement vers notre nouveau siège s'inscrit dans cette même dynamique. Il permettra de rassembler plus souvent nos équipes sous un même toit et incarne une nouvelle manière de travailler, plus collaborative, plus agile et tournée vers l'avenir, dans un environnement répondant aux standards les plus exigeants en matière de durabilité. »

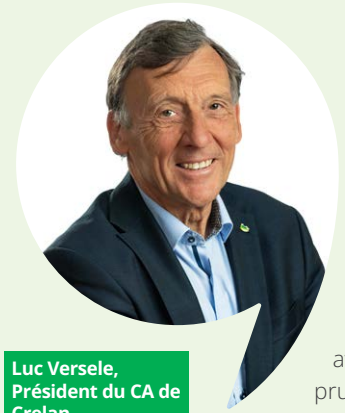

Luc Versele, Président du CA de Crelan

« Au fil des décennies, le Groupe Crelan s'est construit autour de principes simples et constants : se concentrer sur ce que nous faisons avec expertise et agir avec prudence, tout en plaçant les actionnaires coopérateurs et les clients au centre de nos décisions. Ces repères ont façonné notre identité et continuent de guider notre action en 2025. Ils constituent un socle solide sur lequel le Conseil d'Administration s'appuie pour accompagner l'évolution de la banque avec responsabilité et vision à long terme. Le Conseil d'Administration reste fidèle à cette philosophie et entend la préserver dans la durée. Une banque coopérative doit adopter une gestion prudente et responsable, dans l'intérêt de ses actionnaires coopérateurs, de ses clients et de ses collaborateurs.

Le partenariat stratégique avec le Crédit Agricole renforce notre expertise et ouvre de nouvelles perspectives, au bénéfice de nos clients et de nos coopérateurs.

Forte de son modèle coopératif, de sa solidité financière et de son savoirfaire, Crelan dispose aujourd'hui de tous les atouts pour relever avec confiance les défis de demain, en étroite collaboration avec ses agents indépendants. »

« Crelan s'est toujours développée en restant fidèle à son modèle coopératif, fondé sur la responsabilité, la proximité et le long terme. En 2025, année internationale des coopératives, cette identité a continué de nous distinguer et de guider nos choix stratégiques.

Le projet du nouveau siège de Crelan siège incarne cette vision : un investissement durable et tourné vers l'avenir, qui favorisera une nouvelle manière de travailler.

Quant au partenariat stratégique avec le Crédit Agricole, il renforce notre expertise et élargit nos perspectives, tout en respectant pleinement notre ADN coopératif. Forte de son modèle et de sa solidité, Crelan est prête à relever avec confiance les défis de demain, au service de ses clients et de ses coopérateurs. »

Benoît Bayenet, Président du CA de CrelanCo

2025 en un coup d'œil

Les marchés

Contexte économique

Si l'année 2024 avait largement été dominée par le débat sur un éventuel atterrissage en douceur de l'économie mondiale, 2025 a été marquée par un thème déterminant : l'escalade des conflits commerciaux et la fragmentation du commerce mondial qui en découle. Le président américain Trump a ébranlé les fondations mêmes de l'économie mondialisée avec l'annonce de droits de douane d'une ampleur inédite — visant alliés comme adversaires. Le « Liberation Day » ou Jour de la libération, début avril, a constitué un véritable point de bascule pour la dynamique économique mondiale, influençant profondément la croissance, les décisions d'investissement et le sentiment des marchés.

Plusieurs restrictions commerciales et droits à l'importation ont effectivement été introduits ou renforcés au cours de l'année. Ces mesures ont considérablement amplifié l'incertitude pour les entreprises et entraîné de nouvelles perturbations dans les chaînes d'approvisionnement internationales. Les économies tournées vers l'exportation ont particulièrement été affectées. De nombreuses entreprises ont reporté leurs investissements, redessiné leurs chaînes de production et subi une pression accrue sur leurs structures de coûts. L'activité industrielle s'est encore affaiblie, en particulier dans les régions fortement tributaires du commerce mondial. Par conséquent, la croissance économique dans la zone euro est restée modeste et fragile. L'industrie a été confrontée à une combinaison difficile : les coûts élevés de l'énergie et de la main-d'œuvre, l'affaiblissement de la demande extérieure et la multiplication des barrières commerciales. Les tensions commerciales ont exacerbé les problèmes structurels existants, comme la progression limitée de la productivité et la perte de productivité par rapport à d'autres puissances économiques. Le secteur des services a initialement apporté un certain soutien, mais son dynamisme s'est essoufflé au fil de l'année. Du côté positif, le marché du travail est demeuré relativement stable et le pouvoir d'achat réel des ménages a continué à se redresser grâce au recul de l'inflation. Malgré cette amélioration, la confiance des consommateurs européens est restée faible et le taux d'épargne élevé.

La rupture nette avec la tradition de discipline budgétaire stricte en Allemagne a constitué un tournant majeur en Europe. Après des années sous le signe de la « Schuldenbremse », Berlin a adopté une politique fiscale plus souple en 2025. Sous la pression d'une économie en perte de vitesse, de besoins d'investissements structurels et d'une incertitude géopolitique croissante, l'Allemagne a assoupli ses contraintes budgétaires, libérant ainsi des ressources supplémentaires pour les investissements dans la défense, les infrastructures et la transition énergétique.

Ce revirement de politique budgétaire marque une rupture nette avec l'approche dominante de la décennie précédente et a eu des implications qui dépassent largement les frontières de l'économie allemande. D'une part, la perspective d'une augmentation des dépenses publiques a apporté un certain soutien à la croissance européenne. D'autre part, elle a contribué à la remontée des taux d'intérêt sur les échéances longues et à un regain d'attention des investisseurs pour la viabilité budgétaire au sein de la zone euro. Ce virage dans la politique allemande illustre également un changement progressif en Europe : l'accent se déplace de la discipline budgétaire vers la résilience économique et stratégique, ce qui a immédiatement alimenté l'espoir que l'Allemagne, et par extension la zone euro, sera bientôt en mesure de laisser derrière elle la faible expansion économique des années post-COVID.

Dans ce contexte, la Banque centrale européenne (BCE) a poursuivi sa politique prudente d'assouplissement. L'inflation a continué à ralentir, tout en demeurant suffisamment tenace pour exclure toute trajectoire agressive de baisse des taux. Parallèlement, la marge de manœuvre politique est restée limitée par les vulnérabilités budgétaires et les incertitudes politiques dans plusieurs États membres, soulignant la fragilité du modèle de croissance européen. À partir de l'été, l'attention s'est davantage portée sur une remontée des risques pour l'économie européenne : les scénarios extrêmes, notamment ceux liés à une escalade de la guerre commerciale avec les États-Unis, ont progressivement perdu de leur pertinence. La BCE a alors signalé que son taux directeur se situait désormais à un niveau neutre — ni restrictif ni accommodant. Le taux directeur a donc été maintenu à 2 %, niveau qui constitue vraisemblablement le point final du cycle d'assouplissement monétaire de la BCE.

Face à la reprise prudente de la croissance européenne, davantage nourrie par l'espoir que par des améliorations réellement mesurables, l'économie américaine a fait preuve d'une résilience remarquable. Malgré la montée des tensions commerciales et les prédictions pessimistes qui ont suivi le « Liberation Day », la croissance est restée

vigoureuse, soutenue par une solide demande intérieure, un marché du travail fort et une consommation saine. La dépendance relativement limitée à l'égard des exportations a indiqué que l'impact négatif direct des restrictions commerciales sur l'économie américaine était restreint. Dans certains secteurs, les mesures protectionnistes ont même stimulé les investissements domestiques, permettant d'améliorer les marges bénéficiaires.

L'intelligence artificielle (IA) a apporté une contribution notable à la robustesse de l'économie américaine. Il ne s'agit pas encore du gain de productivité tant espéré que les applications d'IA pourraient offrir dans un avenir plus lointain. Cependant, le développement de l'infrastructure nécessaire à cette technologie a déjà participé largement à la croissance du PIB, notamment par la construction et l'équipement de centres de données. Ce soutien à la croissance économique a été aussi important que celui de la consommation en la matière. Une conséquence macroéconomique plus inattendue est ce que l'on appelle l'« effet de richesse ». L'engouement boursier autour de l'IA sur les marchés financiers a créé une telle valeur ajoutée que de nombreux Américains ont vu leur patrimoine « sur papier » augmenter de manière significative. Ce sentiment de richesse a incité les Américains (les plus riches) à dépenser plus qu'ils ne l'auraient fait autrement. Ainsi, malgré l'impact négatif prévu des droits de douane, l'économie américaine a une nouvelle fois surpris par son dynamisme.

Dans ce contexte économique, la banque centrale américaine, la Réserve fédérale (Fed), a peiné à trouver le bon équilibre. Contrairement à la zone euro, l'inflation américaine est restée obstinément supérieure à l'objectif de 2 % de la Fed, ce qui motivait une politique de resserrement des taux d'intérêt. Dans le même temps, le marché du travail a perdu de son dynamisme (le plein emploi constitue également un objectif politique de la Fed), et les craintes d'un ralentissement imminent dû aux droits de douane sont restées longtemps vivaces. Cela a justifié un assouplissement de la politique des taux d'intérêt. À cela s'ajoutent les pressions incessantes du président Trump en faveur d'une baisse des taux d'intérêt — une demande à laquelle la Fed ne pouvait pas simplement se plier sans compromettre son indépendance. Après l'été, les baisses de taux, qui avaient été suspendues depuis la fin de l'année 2024, ont finalement repris.

La rivalité entre les ÉtatsUnis et la Chine a été l'un des motifs qui ont poussé le gouvernement américain à appliquer sa politique protectionniste de manière aussi radicale. La Chine a relativement bien résisté à cette escalade économique. La croissance chinoise pour 2025 devrait se situer autour de 4,5 %, un taux modéré par rapport aux normes historiques du pays, mais respectable dans le contexte de la guerre commerciale. La forte contribution des exportations est particulièrement remarquable : la Chine parvient à réduire sa dépendance à l'égard du marché américain et à exploiter ou développer de nouveaux marchés. Dans le même temps, le défi structurel demeure : le pays peine à évoluer vers un modèle de croissance davantage fondé sur la demande et la consommation intérieures, et reste encore (trop) tributaire de ses exportations.

Impact sur les marchés

Les marchés obligataires, tant dans la zone euro qu'aux États-Unis, ont été marqués par une nette « pentification » de la courbe des taux. Alors qu'auparavant l'écart entre les taux d'intérêt sur les échéances à court terme (qui sont très sensibles à la politique de la banque centrale) et ceux sur les échéances à plus long terme était plutôt limité, il a commencé à se creuser notablement au cours de l'année 2025. D'autres pays, comme le Japon, ont également connu des pressions à la hausse sur les taux à long terme.

Les investisseurs exigent une rémunération plus élevée pour immobiliser leur argent sur de longues périodes. Les raisons en sont diverses, mais peuvent généralement être résumées comme une hausse simultanée d'un certain nombre de risques : les états s'endettent davantage, la discipline budgétaire est moins stricte et la fragmentation du commerce mondial crée un environnement où les poussées inflationnistes peuvent se produire plus facilement. Cette combinaison de risques intervient à un moment où les banques centrales se retirent de plus en plus du marché obligataire, obligeant les investisseurs à prendre plus de risques et à « absorber » l'émission d'une plus grande quantité de dette. Les investisseurs ne sont disposés à le faire que s'ils sont correctement indemnisés pour ces risques. Le fait que les principaux pays de la zone euro (la France) aient également été ciblés sur le marché obligataire montre à quel point les investisseurs obligataires sont devenus peu indulgents face à l'instabilité politique conjuguée à une situation budgétaire précaire.

Malgré les tensions commerciales et la méfiance accrue des investisseurs obligataires, la plupart des marchés obligataires ont été en mesure de produire des rendements modérés (dans le cas des obligations d'État européennes) ou satisfaisants.

Un vent de panique a également soufflé sur les marchés boursiers. Le premier semestre a été très volatil. L'année a commencé avec l'annonce surprise de Deepseek, un acteur chinois de l'IA, qui a présenté un modèle d'intelligence artificielle capable d'offrir des performances satisfaisantes pour une fraction du coût des modèles occidentaux. Cette percée a fait l'effet d'une douche froide pour les investisseurs : l'idée selon laquelle les avancées majeures en matière d'IA nécessitaient toujours davantage de capitaux investis dans des technologies coûteuses — un domaine dans lequel les géants technologiques américains semblaient détenir un quasi monopole — a soudain été remise en question. Les actions des « Sept Magnifiques » (les grands acteurs américains de la technologie) ont alors subi une dépréciation (temporaire).

Début avril, le « Liberation Day » a marqué le début des tensions commerciales, accompagnées d'une vague brutale de ventes. Les investisseurs redoutaient une escalade des droits de douane et percevaient un risque nettement accru de ralentissement économique si les consommateurs et les entreprises gelaient leurs plans d'achat et d'investissement. Lorsque l'introduction des droits de douane a été suspendue pendant trois mois et qu'il s'est avéré que les taxes étaient « négociables », l'optimisme des investisseurs est rapidement revenu.

L'utilisation de la politique commerciale comme « arme » par les États-Unis pour pousser ses partenaires commerciaux à se conformer à leurs exigences, a eu une autre conséquence : les investisseurs internationaux ont commencé à remettre en question leur exposition, généralement très importante, au marché boursier américain et ont entrepris de rééquilibrer leurs portefeuilles. Cette situation, associée à un regain d'optimisme quant aux perspectives de croissance en Europe, a agi comme un catalyseur pour une revalorisation des marchés boursiers européens qui ont enregistré des performances nettement supérieures à la moyenne de celles des marchés boursiers mondiaux (MSCI EMU +24,61 %) pour la première fois depuis 2017. Les actions des marchés émergents et du Japon ont également bénéficié de la recherche d'opportunités de diversification de la part des investisseurs.

L'or s'est distingué par une hausse spectaculaire de son cours (+46 % en euros). Depuis plusieurs années déjà, le métal précieux est soutenu par les achats massifs des banques centrales, un mouvement qui s'est encore accéléré en 2025 avec l'intérêt croissant des investisseurs particuliers. Le dollar américain figure parmi les rares actifs à avoir terminé l'année dans le rouge : il a perdu un peu plus de 13 % face à l'euro et plus de 10 % par rapport à un panier de devises (US Dollar Index).

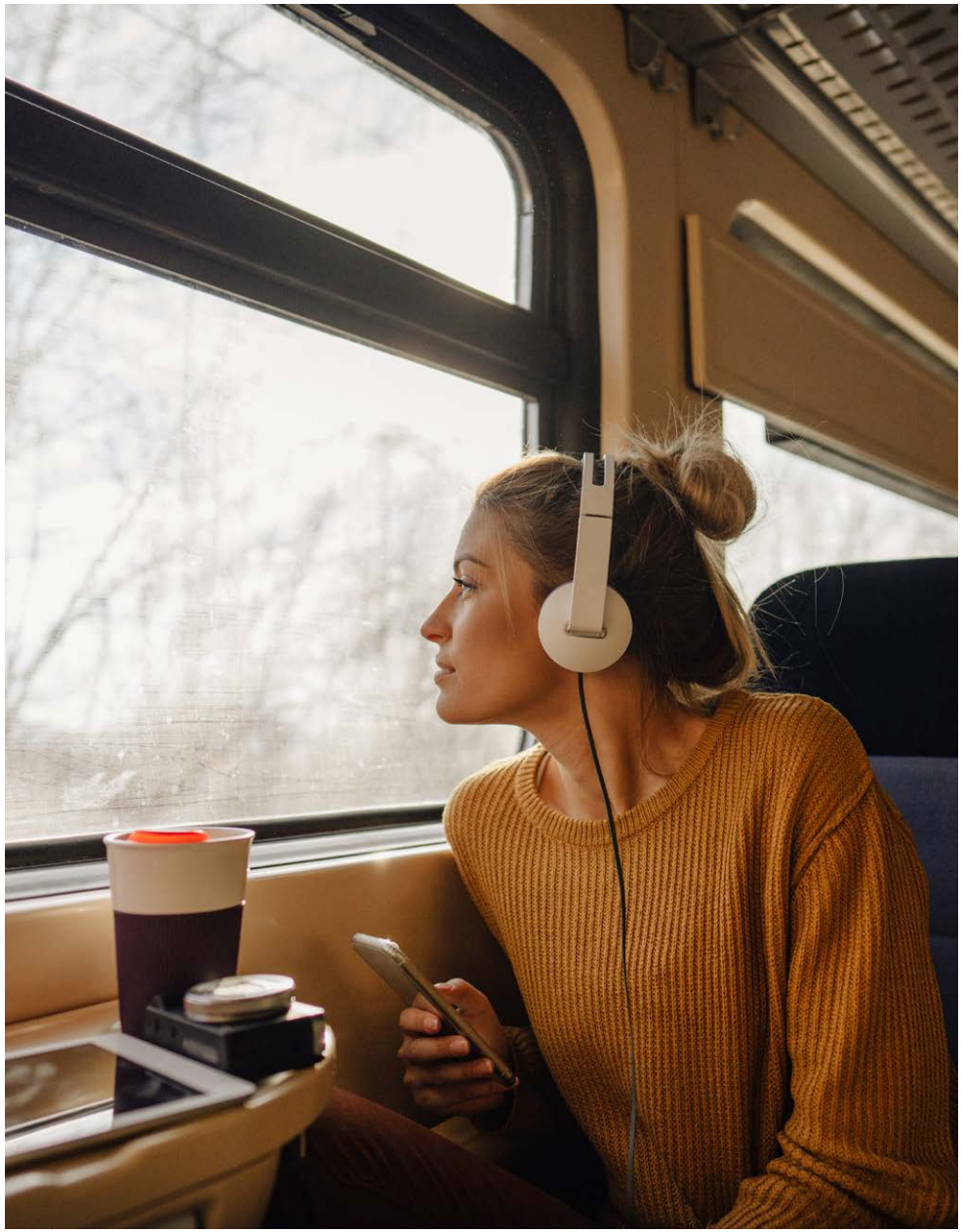

Événements de 2025

12 janvier 2025

Les championnats de Belgique de cyclo-cross sourient à Crelan-Corendon : Marion Norbert Riberolle remporte le titre belge Élites femmes après 15 sacres consécutifs de Sanne Cant, Xaydée Van Sinaey décroche l'argent chez les U23 femmes, Aaron Dockx remporte le titre belge U23 hommes, tandis que Laurens Sweeck remporte l'argent en Élites hommes. Emiel Verstrynge et Joran Wyseure ont de belles places d'honneur.

Janvier 2025

En tant que banque coopérative, nous croyons à la force de la collaboration et au partage des connaissances. Grâce à nos Chaires universitaires à Gand et à Gembloux, nous soutenons la recherche en agriculture durable et avons eu le plaisir d'accompagner des étudiants en master Bioingénieur lors de la visite de trois exploitations agricoles coopératives. Une immersion inspirante au cœur de projets concrets où les valeurs coopératives prennent tout leur sens.

15 janvier

Un acheteur a été trouvé pour le siège de Crelan à Anderlecht et l'acte de vente a été signé, faisant de Crelan le locataire du bâtiment sans impact direct pour les collaborateurs. Le nouvel acquéreur, GML Estate SA, promoteur immobilier actif depuis 1990 en Belgique, en France et en Suisse, prévoit de transformer l'immeuble de bureaux en un centre résidentiel durable d'environ 120 appartements économes en énergie. Parallèlement, la recherche d'un nouveau siège se poursuit.

16 janvier

Crelan est certifiée « Top Employer » pour la dixième fois consécutive à l'issue d'un audit approfondi du Top Employers Institute évaluant ses politiques et pratiques RH. En 2025, l'entreprise a amélioré son score global à 88,37 %, dépassant le benchmark dans tous les domaines, confirmant la solidité de sa stratégie RH et son engagement en faveur du développement, du bien-être et de l'accompagnement de ses collaborateurs.

20 janvier

Annonce des résultats des projets des coopérateurs soutenus par Crelan en 2024. 29 projets ont été soutenus pour un montant de 157.300 euros.

10 février

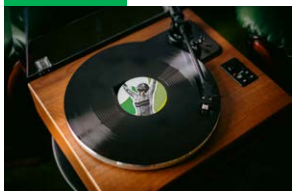

Sanne Cant, membre de l'équipe Crelan-Corendon et 15 fois championne de Belgique de cyclo-cross, met un terme à sa fantastique carrière. Ses collègues cyclistes, des personnalités du monde cycliste et des collaborateurs de Crelan lui disent au revoir en chanson sur un de ses airs préférés.

20 février

Atelier Climate Fresk. Lors d'un atelier de ce type, les participants utilisent 42 cartes (fondées sur les données scientifiques du GIEC) pour comprendre les mécanismes du changement climatique. L'atelier repose sur un échange constructif et une vision globale des enjeux climatiques, avant d'amener les participants à réfléchir aux actions concrètes qu'ils peuvent entreprendre, tant sur le plan personnel que professionnel, pour contribuer au changement. En 2025, des sessions de cet atelier ont été proposées aux collaborateurs de Crelan à plusieurs reprises.

22 et 23 février

17e édition des Agridays à Kain. Crelan y a son propre stand permettant aux agents et aux clients d'y rencontrer des clients et des prospects.

12 mars

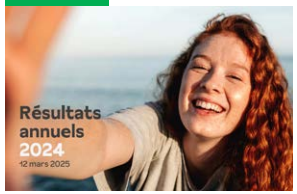

Présentation des résultats annuels 2024 à la presse écrite par Philippe Voisin (CEO) et Joris Cnockaert (CCO). Le Groupe Crelan présente de solides résultats pour 2024, année marquée par la fusion avec AXA Bank Belgium

13 mars

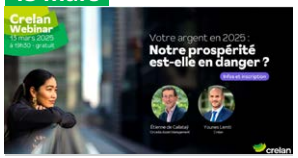

Webinaire invest annuel. Il réunit notre collègue économiste Younes Lemti et l'économiste Étienne De Callataÿ, sous la modération de Pierre Hermant. Ces spécialistes se sont penchés sur l'influence de l'administration américaine sur les marchés financiers, la pression sur la transition verte et l'impact croissant de l'intelligence artificielle sur nos vies et nos emplois, avec en toile de fond la question de notre prospérité future. Nouveauté de 2025, le webinaire est désormais également ouvert aux non-clients afin de faire découvrir l'expertise de Crelan en matière d'épargne et d'investissement à un public élargi.

14 mars

Journée pyjama. En tant que banque coopérative engagée en faveur de l'inclusion, Crelan soutient Bednet et ClassContact, qui permettent aux élèves empêchés de se rendre à l'école de suivre les cours à distance et de rester en lien avec leur classe. Les collaborateurs de Crelan ont eu l'occasion de participer à la traditionnelle « journée en pyjama » pour témoigner leur soutien à ces associations et aux jeunes concernés et, afin de renforcer la visibilité de ces associations

17 au 21 mars

Semaine de l'Argent, une initiative de la FSMA et de Wikifin, dont l'objectif est de souligner l'importance de l'éducation financière à travers des activités pédagogiques. Crelan y a participé activement en lançant une campagne dédiée à l'éducation financière via Instagram afin de sensibiliser un large public.

24 mars

Crelan élargit son offre avec un nouveau compte d'épargne réglementé destiné à l'épargne régulière, disponible en deux variantes : Crelan GoSave et Crelan GoSave Coop. Il s'agit d'un compte d'épargne de catégorie B, limité à un versement maximum de 500 euros par mois civil, avec un seul titulaire autorisé par compte et un seul compte par titulaire.

25 mars

Crelan organise la deuxième édition de sa journée contre la fraude, consacrée cette fois à la fraude à la carte, au cours de laquelle des collaborateurs de différents départements ont uni leurs expertises pour élaborer des stratégies renforçant la lutte contre la fraude tout en protégeant au mieux les clients.

03 avril

Crelan se met au diapason du printemps et lance un concours sans obligation d'achat à l'attention des clients et des prospects permettant de gagner un vélo électrique. L'objectif est de renforcer la visibilité du Prêt Vélo Crelan et de susciter des rendez-vous.

24 avril

Assemblée Générale des coopérateurs de CrelanCo. Lors de celle-ci, les coopérateurs ont approuvé les comptes annuels et ratifié un dividende de 4,25 %, une reconnaissance de leur confiance et de leur engagement. L'événement a également mis en lumière, à l'occasion de l'année internationale des coopératives 2025, les projets coopératifs soutenus par Crelan à travers une table ronde inspirante. Il

s'est conclu dans une ambiance conviviale autour d'un drink.

30 avril

Emmanuel Vercoustre quitte ses fonctions de CFO pour entamer un nouveau chapitre professionnel en tant qu'administrateur non exécutif et médiateur. Il a marqué Crelan par sa vision, son leadership et son engagement et a fortement contribué au développement de la banque. Pieter Desmedt, CRO, lui succède en tant que CFO.

02 mai

Tiny Ergo devient CRO de Crelan. Elle dispose de plus de 25 ans d'expérience dans les secteurs bancaire, de la gestion d'actifs et de l'assurance, avec un parcours incluant des fonctions de CFO et de CRO. Elle succède à Pieter Desmedt devenu CFO à la suite du départ d'Emmanuel Vercoustre.

02 mai

Les coopérateurs sont mis à l'honneur. En tant que banque coopérative proche de ses clients et tout particulièrement de ses coopérateurs, Crelan a décidé de mettre ces derniers à l'honneur ce mois-ci en présentant certains d'entre eux sur ses réseaux sociaux et en proposant un concours à tous les coopérateurs.

12 au 16 mai

Crelan célèbre la Semaine de la diversité et de l'inclusion afin de mettre en lumière son engagement durable en la matière. Au programme de cette semaine, des moments d'échange autour d'un café, un quiz et des conférences inspirantes.

25 mai

400 coopérateurs de Crelan participent aux 20 km de Bruxelles. Ensemble ils parcourent un total impressionnant de 8 800 kilomètres, permettant à Crelan de reverser 1 euro par kilomètre, soit 8 800 euros à Bednet et à Classcontact. Deux associations permettant aux élèves absents de longue durée pour raison de santé de poursuivre leur scolarité.

21 mai

Le Groupe Crelan et le Groupe Crédit Agricole annoncent un partenariat stratégique visant à offrir aux clients de Crelan une gamme élargie de services et de produits bancaires, tout en accélérant la croissance de Crelan et en renforçant la présence du Crédit Agricole en Belgique. Cet accord comprend une prise de participation minoritaire de 9,9 % du Crédit Agricole dans Crelan ainsi que des collaborations commerciales en gestion d'actifs (Amundi), banque privée et gestion de fortune (Indosuez Wealth Management / Bank Degroof Petercam) et leasing (CA Personal Finance & Mobility en CA Leasing & Factoring), avec la perspective de nouvelles initiatives communes. Ancré dans des valeurs coopératives partagées, le partenariat préserve pleinement le modèle coopératif de Crelan, son ancrage belge et la proximité de son réseau d'agents, tout en générant des impacts financiers positifs, notamment un renforcement d'environ 2 % du ratio CET1 de Crelan.

3 juin

La solidité de Crelan et la pertinence de sa stratégie sont reconnues par les agences de notation S&P et Moody's à la suite de l'annonce du partenariat stratégique avec le Groupe Crédit Agricole. S&P relève la notation de Crelan à 'A', tandis que Moody's maintient sa note équivalente. Cette reconnaissance confirme la robustesse financière de la banque coopérative et la confiance du marché dans sa vision à long terme.

9 juin

Visite des serres d'Overijse, avec Together@Crelan. Une journée placée sous le signe de la nature et de la convivialité ! Après une immersion au cœur de ces magnifiques serres, les participants ont pu profiter d'une agréable promenade et d'un barbecue festif.

13 juin

Le siège régional de Gembloux ferme ses portes. Le 4 juin, un afterwork réunissant plus de 200 personnes est organisé dans les magnifiques jardins de ce qui a été le cadre de travail de notre direction commerciale Sud pendant de nombreuses décennies. Dès le 30 juin, celle-ci s'installe dans les locaux du nouveau siège régional à Wavre. Les autres collaborateurs de la banque travaillant depuis le siège régional Sud l'y ont rejointe dès la mi-juillet.

24 juin

Le podcast Graine de croissance est disponible à l'écoute. Dédié aux entrepreneurs désireux de faire grandir leur entreprise, il permet à Crelan d'affirmer son rôle de partenaire et d'expert. Ce podcast aborde des thématiques clés telles que la digitalisation, l'utilisation du plan financier comme véritable outil de pilotage et l'intelligence artificielle comme opportunité incontournable pour toutes les entreprises....

29 juin

Les Belgian Cats sont redevenues championnes d'Europe à Athènes en remportant la finale face à l'Espagne, couronnant un tournoi exceptionnel par un deuxième titre européen consécutif. En tant que partenaire principal de ces héroïnes du basket-ball, nous sommes extrêmement fiers de nos championnes d'Europe et de leur parcours remarquable.

9 juillet 2025

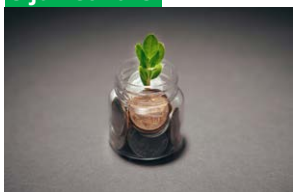

Crelan lance avec succès une émission de Covered Bonds de 500 millions d'euros, à échéance le 9 juillet 2030, confirmant la confiance du marché dans la solidité financière de la banque.

25 – 28 juillet

89e édition de la Foire de Libramont. Elle a rassemblé environ 200 000 visiteurs, confirmant son statut de plus grande foire agricole en plein air d'Europe. Fidèle à ses racines agricoles et à son rôle clé dans le financement du secteur, Crelan y participe une nouvelle fois en tant que sponsor principal, avec un accueil assuré par les agences bancaires locales et les collaborateurs du siège, afin d'offrir une présence chaleureuse et de proximité aux clients et visiteurs.

7 août

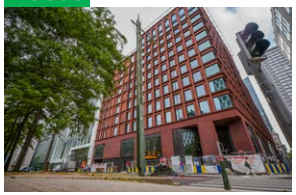

Le nouveau siège de Crelan est connu. Il s›agit d'un bâtiment établi Boulevard du Roi Albert II, 5 à 1210 Bruxelles, dans un quartier dynamique et commercial. Idéalement situé à quelques minutes à pied de la gare de Bruxelles-Nord et de la station de métro Rogier, il offre un environnement convivial. Conçu dans une optique de durabilité, ce bâtiment sera économe en énergie et pensé pour répondre aux enjeux à long terme.

Les 6 et 7 septembre

La Foire agricole de Battice confirme une nouvelle fois son statut de rendez-vous incontournable du secteur agricole en attirant près de 20.000 visiteurs dans une ambiance conviviale et animée. Le succès de cette édition doit beaucoup à l'engagement de Crelan, sponsor principal, dont la présence active, aux côtés d'une dizaine d'agences, a permis de multiplier les rencontres, de renforcer les liens existants et de nouer de nouvelles relations avec les acteurs du monde agricole

12 septembre

Présentation des Building Heroes, ou collègues du siège qui se sont proposés comme ambassadeurs du projet nouveau siège. L'appel à candidatures a rencontré un vif succès avec plus de 60 réponses. 23 participants ont finalement été sélectionnés afin de constituer un groupe représentatif, équilibré entre les différents domaines de la banque et entre Anderlecht et Berchem. La mission de ces collègues est de faire le lien entre leurs directions et l'équipe projet, de partager des idées, de contribuer à la conception des espaces...

Septembre – octobre

Plus de 500 collaborateurs se sont inscrits aux visites guidées de notre nouveau siège. De nombreuses équipes font cette visite ensemble. La plupart des participants se sont rendus au futur siège en train, une belle avancée vers une mobilité plus durable.

15 au 26 septembre

Crelan propose diverses activités à ses collaborateurs à l'occasion de la traditionnelle semaine de la mobilité. En 2025, les activités se sont déroulées pendant 2 semaines au cours desquelles, les collaborateurs se rendant au travail de manière plus durable ont été salués. Des ateliers réparations vélo, fresques climats ont également été organisés au cours de cette période.

15 septembre

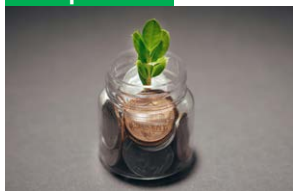

Une émission obligataire Senior Non Preferred d'un montant de 500 millions d'euros a été menée avec succès.

17 septembre

Les comptes destinés aux jeunes sont mis à l'honneur à travers une série d'initiatives ciblant à la fois les parents et les jeunes. Sur le site web Crelan, cinq blogs dédiés au thème « Les enfants et l'argent » accompagnent les parents dans l'éducation financière de leurs enfants et les aident à adopter une gestion responsable de l'argent. En parallèle, une campagne sur les réseaux sociaux et en ligne s'adresse aux parents de jeunes enfants, les invitant notamment à réaliser un test pour évaluer si leur enfant est prêt à disposer d'une carte bancaire.

2 octobre

Présentation de l'équipe de cyclocross Crelan-Corendon à Berchem. Lors de celle-ci, coureurs et médias se rencontrent autour d'une séance photo suivie d'échanges sur les ambitions de nos sportifs pour cette nouvelle saison. L'annonce phare de l'après-midi a été la prolongation du partenariat jusqu'à fin 2027, confirmant l'engagement durable de Crelan aux côtés de l'équipe.

7 octobre

Le closing du partenariat stratégique entre Crelan et le Groupe Crédit Agricole est désormais effectif, concrétisé par l'entrée du Crédit Agricole au capital de Crelan à hauteur de 9,9 % via une augmentation de capital réalisée le 7 octobre 2025. Cette opération renforce la solidité financière de Crelan et permet d'entamer le lancement opérationnel des partenariats commerciaux en gestion d'actifs, banque privée et leasing.

7 octobre

La deuxième édition du Crelan Investment Summit a confirmé son statut d'événement de référence en matière d'investissement, réunissant agents bancaires et collaborateurs du département Invest du siège ainsi que des gestionnaires d'actifs d'AXA IM, Amundi et Econopolis. Grâce à un équilibre réussi entre présentations inspirantes d'intervenants nationaux et internationaux, ateliers interactifs, débats de fond et opportunités de réseautage, cette journée a offert une expérience enrichissante, et dynamique à l'ensemble des participants.

16 octobre

Crelan participe au YOUCA Day (Youth for Change and Action) en accueillant, à Berchem et à Anderlecht, 16 élèves de l'enseignement secondaire venus découvrir le fonctionnement d'une banque coopérative le temps d'une journée. Leur rémunération pour cette journée, soit 16 × 60 euros, est entièrement reversée à des projets portés par des jeunes engagés à travers le monde.

18 octobre

Family Day des collaborateurs du siège à Aywaille. Une journée organisée par Together@Crelan et spécialement pensée pour petits et grands ! Un moment de détente en famille, avec des animations et des surprises tout au long de la journée.

27 octobre

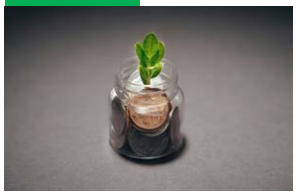

Une première émission du bon de caisse STEPUP 2 a été proposée du 27 octobre au 10 novembre 2025 inclus, marquant le lancement d'une offre attractive pour les investisseurs. Fort du succès rencontré, un nouveau bon de caisse en euros (EURO 15) a ensuite été lancé, avec une période d'émission du 3 au 16 décembre 2025 inclus.

15 novembre

FINANCE AVENUE

Crelan participe pour la première fois à Finance Avenue, le plus grand salon financier du pays, où sa présence rencontre un vif succès : le stand a attiré un flux constant de visiteurs, séduits par une approche mêlant entretiens personnalisés, conseils clairs convivialité, créant une atmosphère chaleureuse et accessible. L'idéal pour susciter des

échanges avec les participants ainsi que des rendez-vous de suivi en agences.

25 novembre

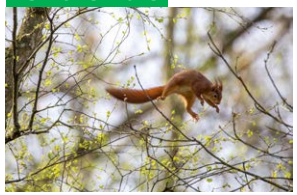

Grâce à son concours photo annuel destiné aux coopérateurs, Crelan a une nouvelle fois reçu plein de superbes clichés, parmi lesquels un jury a sélectionné douze images destinées à illustrer le calendrier 2026 de la banque. Pour célébrer ce calendrier unique, les douze coopérateurs gagnants, accompagnés de leur agent bancaire, sont conviés à une réception. La photo 'Amours nocturnes' (Schemerliefde) remporte le 1er prix.

29 novembre

Visite du marché de Noël à Valkenburg, organisée par Together@Crelan pour les collaborateurs du Siège. Une immersion dans l'ambiance féérique des fêtes au cœur d'un des marchés de Noël les plus magiques d'Europe.

8, 9 et 10 décembre

Avant les fêtes de fin d'année, Crelan prend le temps de se projeter vers l'avenir lors des réunions Kick-Off pour les agents bancaires organisées à Gand, Anvers et à La Hulpe. Au cours de celles-ci la stratégie, les ambitions et les priorités commerciales pour 2026 sont présentées aux agents.

Chiffres clés 2025 du Groupe Crelan

Collaborateurs, agences, actionnaires coopérateurs et clients

Collaborateurs
4 179

Agences
612

Actionnaires coopérateurs
309 001

Clients
1 720 872

Encours du crédit
51,3 milliards d'euros

Composition du portefeuille de crédits

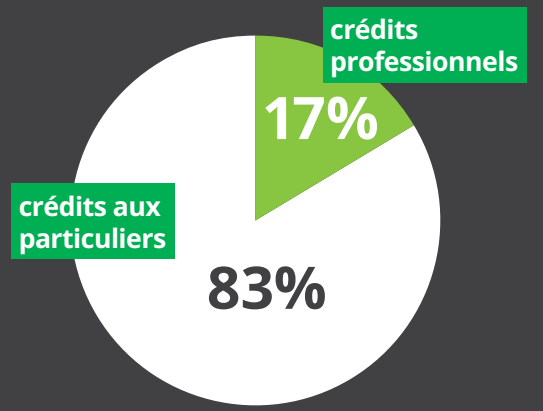

Chiffres clés consolidés

(en millions eur)*

	2025	2024	Évolution
Dépôts de la clientèle (y compris certificats subordonnés)*	45.224,07	44.265,65.	+ 2,2%
Crédits à la clientèle (IFRS)	50.534,45	48.723,81	+3,7%
Prêts et créances	51.315,26	49.504,63	+3,7%
Portefeuille financier	3.925,99	1.873,37	+109,6%
Fonds propres (y compris capital coopératif)	3.421,30	2.850,30	+20 %
Total des actifs	57.074,30	55.802,96	+2,3%
Résultat net	250,22	192,3	+30,1%

Ratios consolidés

	2025	2024
Cost Income Ratio	71 %	73,60 %
Loan Loss Ratio	0,01 %	0,02 %
ROE	8,13 %	6,75 %
ROA	0,44 %	0,34%
Ratio de capital CET1	24,70 %	26,98%
Tier 1	26,67 %	29,68 %
Ratio de capital CRD	30,90 %	35,30%

Légende

CIR (Cost Income Ratio) : représente les charges opérationnelles par rapport aux produits opérationnels. Indicateur d›efficacité. (Pour chaque euro de revenus, le Groupe supporte des coûts de 71 cents)

Loan Loss Ratio : représente les pertes sur crédits par rapport au total du portefeuille de crédits. Indicateur de la qualité du portefeuille de crédits. (Pour chaque euro de crédit non remboursé, le Groupe subit une perte de 0,01 cent pour le contentieux)

ROE (Return on equity) : met en relation le bénéfice net et les fonds propres, calculés sur la base des fonds propres moyens pondérés dans le temps. Cet indicateur mesure la rentabilité du capital. (Pour chaque euro de fonds propres, le groupe a généré 8,13 centimes de bénéfice net).

ROA (Return on Assets) : représente le bénéfice net par rapport au total des actifs. Indicateur de rentabilité. (Pour chaque euro du total du bilan, le Groupe réalise 0,44 cent de bénéfice net)

Core Equity Tier 1 : Place les fonds propres de base par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques dans le bilan. Indicateur de solvabilité. (Pour chaque euro de risque dans le bilan, le groupe dispose de 24,70 cents de fonds propres de base pour se couvrir).

Tier 1 : représente les fonds propres de base et l'AT1 par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques dans le bilan. Indicateur de solvabilité. (Pour chaque euro de risque au bilan, le Groupe dispose de 26,67 cents de fonds propres de base au titre de couverture)

CRD = Ratio de capital total : place les fonds propres de base et les fonds propres AT1 et Tier 2 par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques dans le bilan. Indicateur de solvabilité. (Pour chaque euro de risque dans le bilan, le groupe dispose de 30,90 cents de fonds propres de base pour se couvrir).

Rapport de gestion consolidé du Groupe Crelan, exercice 2025

Résultats et synergies du Groupe et de ses membres

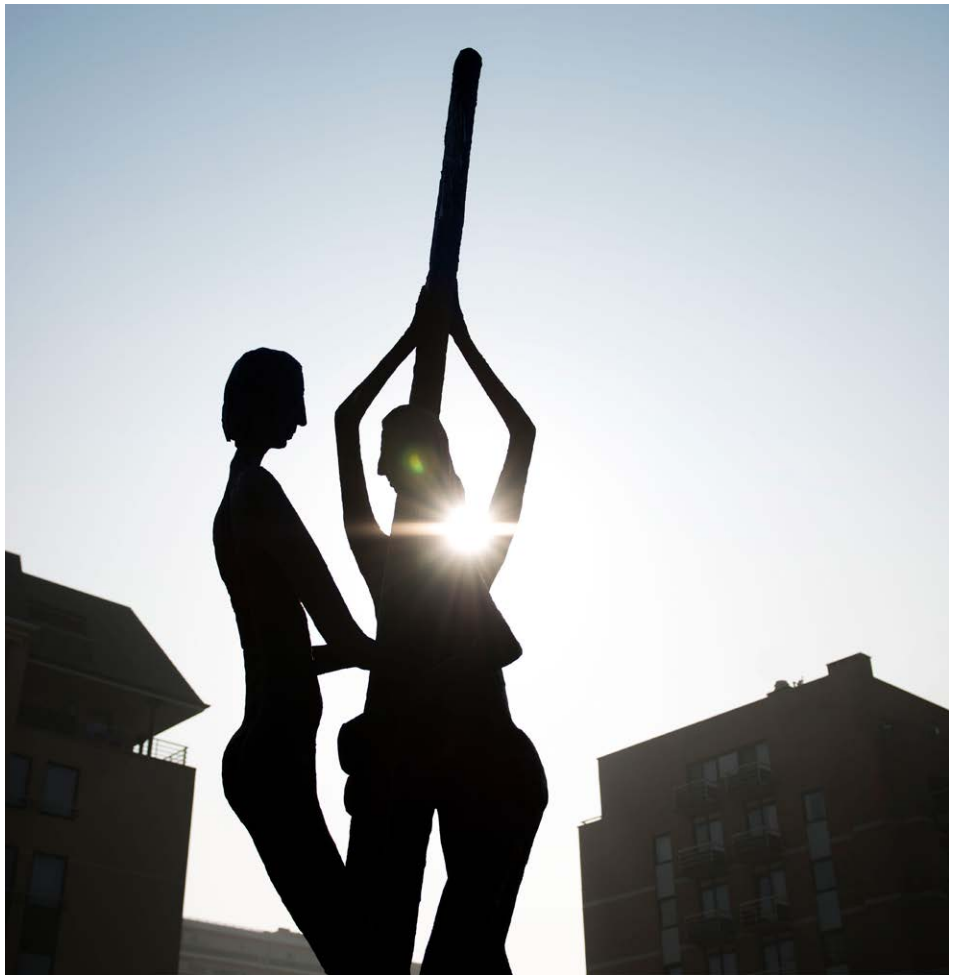

Synergies

Le **Groupe Crelan** est représenté par deux marques sur le marché belge : **Crelan et sa filiale Europabank.**

Deux banques ayant chacune des décennies d'expérience au compteur. Le partage de cette expérience et la collaboration de manière ciblée sur les services et la gamme de produits crée **un effet de levier au profit du Groupe Crelan et de ses clients.**

Cette collaboration s'exerce dans les domaines du crédit, du renting financier et du leasing, de l'offre de terminaux de paiement et du traitement des paiements.

Les entités du Groupe travaillent également en étroite collaboration sur des projets plus importants, tels que la définition d'une politique ESG (Environnement, Social, Gouvernance), la gestion du portefeuille bancaire, la gouvernance des risques et de l'audit. Les synergies commerciales des dernières années entre les différentes entités du Groupe Crelan se sont poursuivies.

Des informations plus détaillées à ce sujet figurent dans la description de la stratégie et du fonctionnement des deux banques dans le présent rapport annuel.

La nouvelle filiale Crelan Arch comprend le nouveau siège social à Bruxelles et donc aucune activité bancaire.

En juillet 2025, Crelan a franchi une étape stratégique majeure avec l'acquisition de The Arch, un immeuble de bureaux ultramoderne et zéro émission, situé au cœur du quartier financier de Bruxelles. Le bâtiment a obtenu la certification **BREEAM Outstanding** – le plus haut niveau en matière de durabilité – et illustre l'engagement de la banque à réduire son empreinte écologique, à encourager l'écomobilité et à améliorer le bien-être de ses collaborateurs.

Conçu selon des principes circulaires, *The Arch* est équipé de solutions énergétiques innovantes. Les espaces de travail modernes favorisent la collaboration, la créativité et l'innovation. Le nouveau siège social reflète la vision à long terme de Crelan, où efficacité, durabilité et attractivité vont de pair.

Résultats de Crelan

Actionnaires coopérateurs et clients

Au 31 décembre 2025, Crelan pouvait compter sur la confiance de **309 001 actionnaires** coopérateurs et de **1 502 809 clients.**

Belle croissance des dépôts de la clientèle.

Fin 2025, l'encours des dépôts de la clientèle se chiffrait à 43,3 milliards d'euros chez Crelan, une augmentation de 2,1 % par rapport à 2024. En 2025, la Banque centrale européenne a réduit son taux de dépôt à quatre reprises au cours du premier semestre ; il passe ainsi de 3,00 % à 2,00 %. De ce fait, de nombreux comptes à terme arrivés à échéance ont été convertis en comptes d'épargne, qui ont connu une croissance spectaculaire.

Crelan a également relancé les bons de caisse au quatrième trimestre, avec deux émissions couronnées de succès.

Le portefeuille de **Packs a évolué à 928 242 comptes à vue**, représentant une croissance nette de 2,44 % ou 22 071 Packs. Elle provient principalement des **Packs particuliers (+2,6 %) ; celle des Business Packs (+1,5 %)** a été moindre. Au sein de la famille des Packs, nous constatons un accroissement marqué des Economy Plus Packs (+3,8 %) et des Excellence Packs (+9,4 %), ainsi qu'un recul des Performance Packs (-3,8 %) et des Performance Pack for One (-1,6 %). Cette évolution est due, d'une part, à la perte d'attrait pour la carte de crédit Visa Classic en raison de l'amélioration de la fonctionnalité Bancontact Visa Debit et de l'absence d'assurance assistance avec cette carte de crédit et, d'autre part, à la montée en gamme de la carte Visa Classic vers la carte Visa Gold. En 2025, la **clientèle** a diminué de 0,4 % à 1 502 809 clients, ce qui représente une perte de 5 957 clients.

Malgré le ralentissement de la croissance des Packs et de la clientèle, les **revenus liés au Daily Banking** sont restés stables : ils atteignent **84,1 millions d'euros**, contre 82,8 millions d'euros en 2024.

Les principales évolutions concernant les dépôts de la clientèle en 2025 sont les suivantes :

- Le nombre de **comptes à vue particuliers a progressé de 1,5 %** pour s'établir à 1 120 225 comptes et le nombre de **comptes à vue professionnels a baissé de -0,2 %** à 168 409 comptes. L'encours total des comptes à vue affiche une hausse de 4,1 % à 9,15 milliards d'euros.

Production de fonds et de Notes : un grand intérêt pour les fonds et notes :

En 2025, les fonds et Notes ont également suscité un vif intérêt, soutenu par un climat boursier favorable.

Production de fonds et de notes structurées
(y compris épargne pension) (millions d'euros)

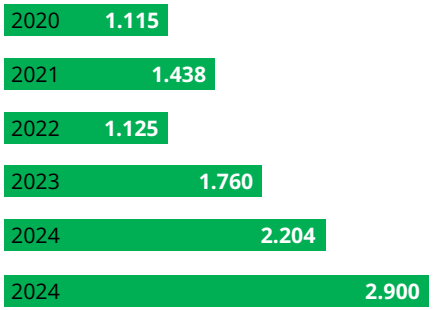

Encours total des crédits
(en mio EUR)

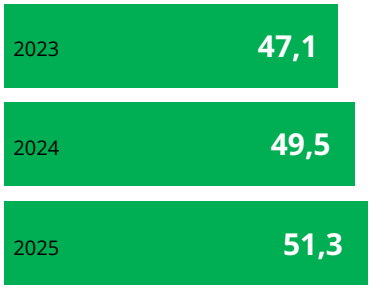

La production globale de fonds et de Notes (y compris l'épargne-pension) s'établit à 2,9 milliards d'euros en 2025, soit 22 % de plus qu'en 2024. Les montants significatifs arrivés à échéance sur les comptes à terme ont été réinvestis avec succès à la fois par le biais de comptes à terme et par le biais de fonds et de Notes. En outre, le nouveau lancement du bon de caisse, dont la production a atteint 190 millions d'euros, a fourni une possibilité de réinvestissement alternative et attrayante.

La production de fonds de 2025 (y compris Delegio), soit 2,29 milliards d'euros, était environ 27 % plus élevée que celle de l'année précédente.

La production de 459 millions d'euros de Notes structurées est comparable à celle de 2024.

Évolution du portefeuille de crédits

L'encours total des crédits a augmenté de 3,7 % à 47,5 milliards d'euros en 2025.

L'encours des crédits logement a atteint 38,6 milliards d'euros, soit une légère hausse de 1,3 %. Celui des crédits à la consommation est resté quasi stable à 1,4 milliard d'euros.

L'encours des crédits aux indépendants et aux petites et moyennes entreprises a progressé de 3,8 % pour s'établir à 5,4 milliards d'euros et celui des crédits agricoles est resté stable à 2,1 milliards d'euros à la fin de 2025.

Évolution de la production de crédits : 7,4 milliards d'euros de nouveaux crédits octroyés

En 2025, Crelan a accordé **7,4 milliards d'euros** de crédits à ses clients particuliers et professionnels. Ce résultat est supérieur de 1,9 million d'euros à celui de 2024, en raison de la croissance significative des crédits logement (+44 %). D'autres crédits ont également connu une évolution positive : les crédits à la consommation (+ 3 %), les crédits aux indépendants et aux entreprises (+ 26 %) et les crédits aux agriculteurs (+ 7 %)

Évolution des crédits chez les clients particuliers

Le **montant des crédits accordés aux particuliers s'élève à 5,7 milliards d'euros, soit une hausse de 40 % par rapport à 2024.**

Elle est largement due à une tendance générale positive sur le marché des crédits logement.

La production de crédits logement se chiffre à 5,2 milliards d'euros, soit un gain de 44 % par rapport à 2024. Le marché des crédits logement a connu une progression spectaculaire (+30 %) en 2025, principalement grâce à la réduction des droits d'enregistrement en Wallonie et, dans une moindre mesure, en Flandre. Cette mesure a levé un frein pour de nombreux acheteurs, qui n'ont alors plus reporté leur acquisition. Par ailleurs, les clients ont pris conscience que les taux d'intérêt resteront encore quelque temps à leur niveau actuel, sans revenir dans l'immédiat à celui exceptionnellement bas d'avant 2022.

Crelan a su tirer pleinement parti de cette tendance positive pour, après une année de migration, consolider à nouveau sa position sur le marché et atteindre une part de marché de 12,5 %. Cette croissance a été soutenue par le lancement d'une nouvelle offre « verte », à savoir une tarification adaptée pour les clients qui achètent un logement économe en énergie ou qui réalisent les travaux nécessaires afin d'en améliorer l'efficacité énergétique. En soutien, l'outil de rénovation Setle a également été déployé dans les points de vente. Cet outil permet d'accompagner les clients en leur fournissant des informations claires et concrètes sur la durabilité de leur investissement afin qu'ils puissent faire des choix réfléchis et respectueux de l'environnement.

La production de prêts à tempérament a gagné 3 % pour atteindre 482 millions d'euros.

Après un repli de la production en 2024, nous observons à nouveau une tendance légèrement positive en 2025.

La croissance provient principalement des prêts immobiliers (+17 %), dont l'augmentation dépasse même légèrement celle du marché (+15 %). La progression des prêts auto (+3 %) est inférieure à celle du marché (+7 %), dans un contexte où la part des financements souscrits directement auprès des concessionnaires augmente chaque année. Après une hausse en 2024, le volume des prêts personnels diminue (-22 %), alors que le marché affiche une légère croissance de 3 %.

Étant donné que la progression de 3 % reste inférieure à celle du marché (+7 %), la part de marché recule légèrement en 2025, passant de 4,9 % à 4,7 %.

Évolution des crédits chez les clients professionnels

Financement de projets agricoles et horticoles (segment Agri)

La production du segment Agri progresse de 9 % par rapport à 2024 (423 millions en 2025 contre 387 millions en 2024). L'incertitude juridique liée à l'arrêt de l'azote s'étant (actuellement) dissipée, les agriculteurs et les horticulteurs ont à nouveau investi davantage, ce qui a entraîné une hausse de la production de 36 millions d'euros.

La part de la production de crédits agricoles par rapport à la production totale de crédit professionnel a reculé en 2025 pour atteindre 23 % en 2025 contre 27 % en 2024. La majeure partie de la production (52 %) a été réalisée en Wallonie.

Financement aux indépendants et aux entreprises (segment PEI)

La production du segment PEI enfle de 23 % par rapport à 2024 (1 280 millions en 2025 contre 1 040 millions en 2024). Après l'année de migration en 2024, 2025 est l'année au cours de laquelle la croissance a pu reprendre. Il existe par ailleurs des incitants fiscaux — tels que la majoration de la déduction pour investissement, réintroduite en 2025 — qui offrent aux entrepreneurs un stimulant supplémentaire pour investir dans leur activité.

Résultats d'Europabank

Résultats de production

Europabank a accordé 621 millions d'euros de crédits en 2025. Cette production est supérieure de 62,7 millions d'euros à celle de 2024. La part de crédits apportées par des agences Crelan dans ce résultat s'élève à 88,4 millions d'euros, contre 89,7 millions d'euros en 2024.

Cette production est à l'origine d'une progression de l'encours total des crédits 7,4 % (125,8 millions d'euros).

Le total des dépôts de la clientèle a atteint 1 978 millions d'euros en 2025, soit une évolution de 4,3 % par rapport à 2024.

L'activité de traitement des transactions par carte a connu une solide hausse également en 2025. Le nombre de transactions par carte

traitées a grimpé de 15 % sur une base annuelle. Le chiffre d'affaires annuel et le revenu annuel se sont appréciés respectivement de 10 % et 13 % par rapport à 2024.

Résultats financiers

Europabank a clôturé l'année 2025 avec un bénéfice net de 31,8 millions d'euros selon les normes IFRS. En 2024, la Banque avait enregistré un bénéfice de 23,9 millions d'euros. L'introduction d'un modèle de dépréciation adapté aux IFRS 9, entré en vigueur à la fin de 2024, était l'une des principales causes du recul du bénéfice à l'époque.

Selon les normes BE GAAP, le résultat d'Europabank se chiffre à 23,9 millions d'euros, contre 23,3 millions d'euros en 2024.

Le ratio coûts/revenus pour 2025 est de 55,0 %, en baisse par rapport à 2024 (61,2 %). Ce dernier avait toutefois été influencé par le nouveau modèle IFRS 9. Ce chiffre est plutôt faible par rapport à d'autres banques du paysage bancaire belge.

Le rendement des fonds propres (ROE) est de 22,6 % selon les normes IFRS, soit un excellent rendement.

Fonctionnement opérationnel

Europabank dispose de 47 agences. Fin 2025, l'effectif du personnel comptait 386,3 ETP (équivalents temps plein), soit une hausse de 4,6 % par rapport à fin 2024. Parmi ceux-ci, 189,1 ETP travaillaient dans les agences et 194,2 au siège.

Europabank souhaite offrir aux particuliers, aux familles et aux PME la possibilité d'investir dans l'amélioration de leur situation, même si le niveau de risque est un peu plus élevé. Par le biais de la marque de courtage Eb-Lease, Europabank est fermement engagée dans une collaboration harmonieuse avec les agents Crelan. D'une part, elle permet d'étendre la gamme de produits des agents Crelan et, d'autre part, elle accroît la possibilité de proposer aux clients Crelan une solution appropriée.

Dans la continuité de 2024, Europabank/eb-lease était également présente aux Crelan Business Days 2025, où elle a annoncé des critères modifiés pour le leasing et le renting pour les clients de Crelan. Ces ajustements ont été décidés sur la base des commentaires qu'EB-lease a reçus des agents Crelan lors des Business Days 2024, une occasion précieuse de renforcer la collaboration.

La digitalisation demeure, à cet égard, un pilier essentiel pour garantir une collaboration fluide et efficace. Depuis mai 2025, tous les types de dossiers soumis par les agents de Crelan peuvent être traités de manière entièrement digitale, offrant ainsi plus de confort et d'efficacité, tant pour les agents Crelan que pour les clients.

Europabank a publié son premier rapport de durabilité en 2025. Le renouvellement de la charte Voka « Entreprendre durablement » confirme les progrès de la banque en matière d'ESG et de durabilité. Par ailleurs, Europabank, en collaboration avec Crelan, contribue au reporting CSRD au niveau du Groupe Crelan.

Enfin, en 2025, Europabank a rejoint Wo.Men In Finance, l'initiative de Febelfin visant à promouvoir l'égalité des genres, l'inclusion et la diversité dans le secteur financier.

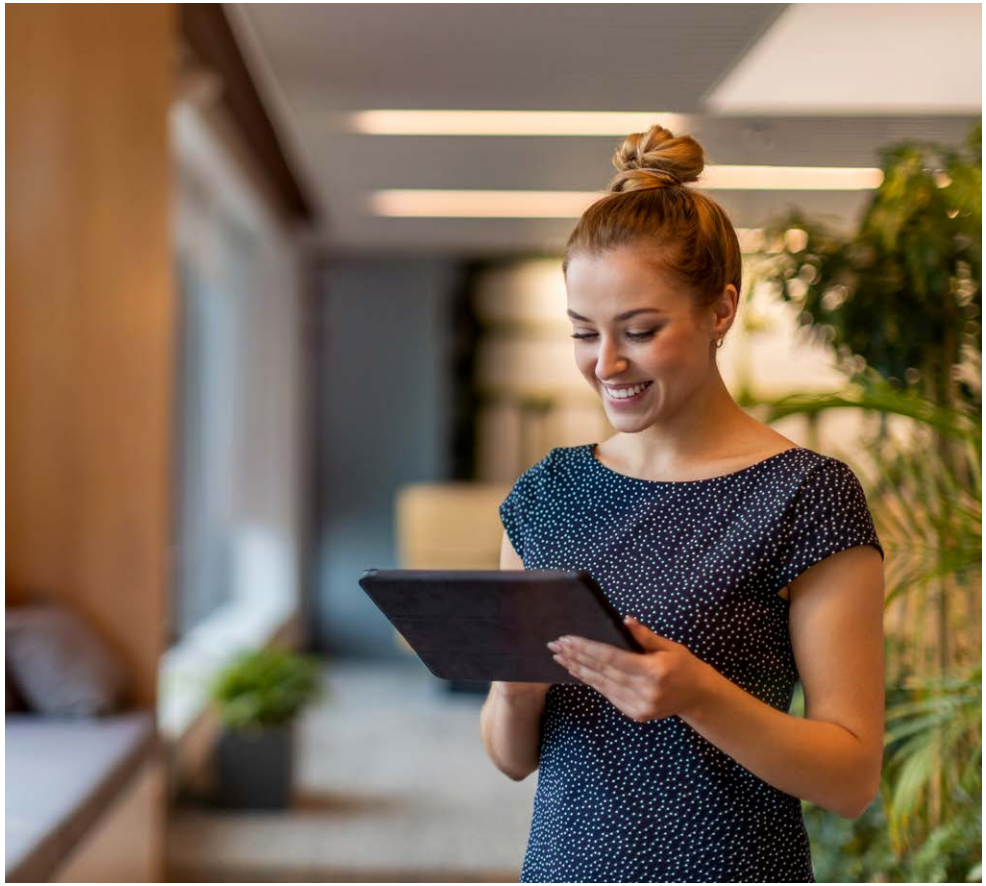

Bilan et compte de résultat du groupe Crelan

Données comptables consolidées en IFRS

Règles d'évaluation

En ce qui concerne les modifications des règles d'évaluation pour l'exercice 2025, veuillez vous référer aux états financiers.

Bilan consolidé

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution des éléments les plus importants de l'actif et du passif consolidés et des fonds propres consolidés entre 2024 et 2025.

Actifs

Actifs (en EUR)	31/12/2024	31/12/2025	Δ	%
Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	5.507	3.468	-2.039	-37,0%
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	51	12	-39	-76,9%
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	5	0	-8,6%
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	192	737	545	283,8%
Actifs financiers au coût amorti	51.181	54.499	3.318	6,5%
— Titres de créance	1.676	3.184	1.508	90,0%
— Prêts et créances (y compris les contrats de location financement)	49.505	51.315	1.811	3,7%
Dérivés utilisés pour la couverture	61	130	68	110,7%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-1.546	-2.207	-661	42,8%
Immobilisations corporelles	90	184	94	104,8%
Goodwill et immobilisations incorporelles	47	70	23	50,1%
Investissements dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées	13	11	-2	-11,9%
Actifs d'impôts	26	7	-19	-74,3%
Autres actifs	178	160	-18	-10,3%
Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	0	0	
Total actifs	**55.803**	**57.074**	**1.271**	**2,3%**

Le total des actifs a augmenté de 1,3 milliard d'euros pour atteindre 57,1 milliards d'euros en 2025 (+2,3 %).

En ce qui concerne la composition de l'actif du bilan, les actifs financiers évalués au coût amorti restent la composante la plus importante (51,3 milliards d'euros).

La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales constituent la deuxième composante la plus importante (3,5 milliards d'euros). Ils ont diminué de 2,0 milliards d'euros en 2025.

Ces fonds ont été investis dans la poursuite de la croissance du portefeuille de titres et de crédits.

Au cours de l'exercice 2025, le portefeuille de titres a atteint un encours de 3,9 milliards d'euros. Celui-ci est majoritairement comptabilisé au coût amorti (81 %), le solde étant évalué à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (OCI).

Les prêts et créances ont connu une hausse en 2025 (+1 811 millions d'euros). La production de nouveaux crédits hypothécaires s'est chiffrée au total à 5,2 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de (44 %)

On observe une diminution des variations de la juste valeur des positions couvertes dans le cadre d'une couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt (-661 millions d'euros). Cela s'explique par la variation de la valeur de marché à la suite de l'évolution des marchés financiers.

L'augmentation des immobilisations corporelles est liée à l'acquisition d'un nouvel immeuble de bureaux « The Arch » à Bruxelles.

Les créances fiscales ont reculé de 19 millions d'euros par rapport à 2024.

Passifs

Passifs (en EUR)	31/12/2024	31/12/2025	Δ	%
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	25	73	48	191,0%
Passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	245	171	-74	-30,4%
Passifs financiers au coût amorti	52.133	52.949	816	1,6%
— Dépôts d'établissements de crédit	288	315	27	9,2%
— Dépôts d'établissements autres que de crédit	44.312	45.117	806	1,8%
— Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	6.660	6.725	65	1,0%
— Dettes subordonnées	509	509	1	0,1%
— Autres dettes financières	365	282	-83	-22,6%
Dérivés utilisés pour la couverture	7	2	-5	-73,1%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	57	13	-43	-76,4%
Provisions	253	236	-16	-6,5%
Passifs d'impôts	32	48	16	51,0%
Autres passifs	201	161	-40	-20,1%
Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à la vente et à des activités abandonnées	0	0	0	
Total passifs	**52.953**	**53.653**	**700**	**1,3%**

Le passif se compose à 98,7 % de passifs financiers évalués au coût amorti. La majeure partie de ce montant (84,1 % du total du bilan) concerne les dépôts de la clientèle.

La diminution des passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat avec traitement des variations de valeur dans le compte de résultat (74 millions d'euros) est due à la baisse du portefeuille EMTN (European Medium Term Notes). Les EMTN sont arrivés à échéance en 2025 et il n'y a pas eu de nouvelle émission propre.

Les passifs financiers évalués au coût amorti ont augmenté de 816 millions d'euros. L'évolution la plus significative concerne les dépôts autres que ceux des établissements de crédit qui ont progressé de 806 millions d'euros. Nous constatons à cet égard une forte progression des comptes d'épargne et des comptes à vue, partiellement compensée par la baisse des comptes à terme. Les dépôts d'établissements de crédit ont augmenté de 27 millions d'euros en 2025. Les principales hausses dans la rubrique « Dettes représentées par un titre de créance, y compris les obligations » concernent, d'une part, la nouvelle émission de bons de caisse (+ 118 millions d'euros) et, d'autre part, l'augmentation des obligations « Senior Non-Preferred Bond » émises par Crelan pour un montant de 200 millions d'euros. Il s'agit d'une nouvelle émission de 500 millions d'euros et d'une échéance/maturité de 300 millions d'euros. L'encours des obligations sécurisées (Covered Bonds) a baissé de 151 millions d'euros en 2025. Les certificats de dépôt ont diminué de 101 millions d'euros.

Les provisions ont reculé de 16 millions d'euros par rapport à 2024. Les provisions liées au personnel (Jubilé, plan de pension, IAS19, etc.) ont été réduites de 5 millions d'euros. En outre, les autres provisions ont également diminué de 11 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par la reprise de la provision constituée pour les coûts liés à l'intégration d'AXA Bank Belgium au sein de Crelan (par exemple, la transformation du réseau d'agents).

Les charges fiscales ont augmenté de 16 millions d'euros par rapport à 2024.

Fonds propres

Fonds propres (en EUR)	31/12/2024	31/12/2025	Δ	%
Capital émis	1.138	1.390	252	22,1%
— Capital libéré	1.138	1.390	252	22,1%
— Capital appelé non libéré	0	0	0	
Agio	0	122	122	100,0%
Autres instruments de capitaux propres émis	245	245	0	0,0%
Autres éléments du résultat global (OCI)	-2	5	7	-335,2%
— Postes non reclassés en résultat	-7	-3	4	-58,6%
— Gains/pertes actuariels pour les plans de pension	-10	-5	4	-45,3%
— Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-3	-1	1	-42,0%
— Variations de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat imputables à des variations de leur risque de crédit	5	4	-1	-26,1%
— Éléments pouvant être reclassés en résultat	5	8	3	68,8%
— Variations de la juste valeur des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5	8	3	68,8%
Réserves (y compris les bénéfices non distribués)	1.277	1.410	133	10,4%
Résultat de l'exercice	192	250	58	30,1%
Intérêts minoritaires	0	0	0	
Total des Capitaux Propres	**2.850**	**3.421**	**571**	**20,0%**
Total Capitaux Propres et total Passifs	**55.803**	**57.074**	**1.271**	**2,3%**

Globalement, les fonds propres ont augmenté de 571 millions d'euros.

Le capital a augmenté de 140 millions d'euros, en raison de l'émission d'actions coopératives supplémentaires. En octobre 2025, Crédit Agricole a acquis une participation minoritaire de 9,9 % dans Crelan SA via une augmentation de capital d'un montant de 233 millions d'EUR.Les autres mouvements concernent principalement l'inclusion dans les réserves du résultat de l'année dernière après déduction du dividende attribué aux actionnaires coopérateurs (43,8 millions d'euros), du dividende proposé pour le Crédit Agricole et après déduction des intérêts sur les instruments AT1. ,

Le bénéfice pour 2025 s'élève à 250,2 millions d'euros.

Le ratio de capital CRD est de 31 % à la fin de 2025, contre 35,3 % à la fin de 2024, et le ratio CET1 a également reculé, passant de 27 % à 24,7 % en 2025. Le ratio Tier-I se chiffre à 26,8 % fin 2025, contre 29,7 % en 2024. Ces changements résultent de la législation CRR3 et plus particulièrement de l'introduction du mécanisme d'« output floor ». Ces ratios sont largement supérieurs aux exigences réglementaires en la matière.

Résultat consolidé IFRS

Le tableau ci-dessous est une simplification de la version complète reprise dans les comptes annuels consolidés. Cette présentation est utilisée pour expliquer les résultats du Groupe Crelan, tant en interne au Conseil d'Administration et au Comité de Comité de Direction qu'en externe aux investisseurs, au régulateur et au grand public.

En millions d'euros	2024	2025
Revenus d'intérêts nets	880	871
Revenus de commissions et autres revenus	311	342
Produit net bancaire	1 191	1213
Charges opérationnelles	-490	-441
Bank Levies	-90	-122
Commissions	-297	-294
Charges administratives et commissions	-877	-857
Charges pour risque de crédit et autres provisions	3	-9
Impôts sur le résultat opérationnel	-57	-97
Résultat opérationnel	260	250
Éléments spécifiques	-68	0
Bénéfice net	192	250

Produit net bancaire

Les **produits et charges financiers** affichent un léger recul de **9 millions d'euros** par rapport à 2024. Il s'explique principalement par la hausse des coûts de financement. Des Senior Non-prefered (SNP) et T2 supplémentaires ont été émis pour répondre aux exigences MREL.

Il s'agit de réserves de capital supplémentaires qui rendent la banque encore plus robuste et offrent ainsi une protection supplémentaire aux épargnants. D'autre part, l'évolution de la marge commerciale a contribué positivement au produit net bancaire, ce qui s'explique par l'afflux de dépôts de détail et l'impact du contexte des taux d'intérêt. En outre, les produits ont également progressé grâce à l'accroissement du portefeuille d'investissement. La croissance du portefeuille de crédits d'Europabank a également contribué positivement au résultat du Groupe.

Les revenus de commissions ont gagné 31 millions d'euros, principalement pour le segment « Invest », ce qui s'explique par l'augmentation des revenus des frais d'entrée grâce à des volumes plus importants. On note une croissance dans les opérations de paiement, dans le cadre de l'activité liée à l'émission de cartes pour les commerçants par Europabank. En outre, une recette de coupon ponctuelle a été enregistrée à la suite de la liquidation d'une ancienne participation dans un certificat immobilier.

Charges administratives et commissions

Les **charges administratives (y compris les amortissements) et les commissions** prises ensemble ont diminué de 20 millions d'euros par rapport à 2024 pour atteindre un total de 857 millions d'euros. Les principaux éléments sous-jacents sont résumés ci-dessous.

Cette réduction des coûts opérationnels trouve principalement son origine dans la réalisation des synergies prévues après la finalisation de la migration. En particulier, l'élimination des doublons dans l'infrastructure informatique a permis de réaliser d'importantes économies.

En revanche, les **charges de personnel** ont augmenté de 9 millions d'EUR, essentiellement sous l'effet des indexations salariales.

Cette baisse a été partiellement compensée par une augmentation des **taxes bancaires** (+33 millions d'euros), la facture du DGS (fonds de garantie des dépôts) ayant été plus élevée en raison d'un effet de volume et d'un tarif plus élevé.

Le montant des **commissions** versées aux agents a enregistré une diminution comptable et est inférieur de 4 millions d'euros par rapport à celui de 2024. La commission effectivement payée est toutefois plus élevée grâce à une hausse de la production, mais elle est amortie d'un point de vue comptable, ce qui explique les chiffres finaux.

Le coefficient d'exploitation ou CIR a diminué à 70,7 % en 2025, contre 73,6 % en 2024.

Charges pour risque de crédit et autres provisions

Le coût du risque de crédit[1] a baissé de 2 millions d'euros en 2025. Cela confirme la

1 *Défini comme le montant total des provisions IFRS pour l'année de référence.

bonne qualité du portefeuille de crédits et implique moins de charges récurrentes. Des provisions ont également été reprises.

Pour les autres provisions, l'augmentation de 13 millions d'euros s'explique principalement par l'absence, en 2025, de reprises de provisions spécifiques qui avaient été enregistrées en 2024, notamment en lien avec le phishing et FATCA.

Résultat global

Le bénéfice net s'établit à 250 millions d'euros, soit 58 millions d'euros de plus qu'en 2024, notamment parce que les coûts d'intégration et de migration ne sont plus présents.

Le résultat opérationnel avant impôts a enregistré une belle progression de 29 millions d'euros et démontre une croissance solide de la rentabilité. Étant donné que l'ensemble des pertes fiscales reportables du passé a été utilisé en 2024, le résultat opérationnel après impôts a diminué, passant de 260 millions d'euros à 250 millions d'euros. L'impôt des sociétés a en effet fortement augmenté, dans la mesure où nous avons pu imputer l'an dernier la dernière tranche des pertes reportées.

Les éléments clés qui sous-tendent ce bon résultat sont les suivants : des revenus d'intérêts nets solides, une augmentation des commissions d'investissement et des activités de paiement et de cartes, et une diminution des dépenses opérationnelles grâce aux synergies, malgré l'augmentation des taxes bancaires.

Solvabilité

Crelan

Le Groupe Crelan affiche de solides ratios de fonds propres au 31/12/2025, avec un **ratio CET1 de 24,7 %** (27 % en 2024) et **un ratio CRD total de 31 %** (35,3 % en 2024), bien au-dessus des exigences réglementaires et des moyennes européennes.

Le capital (AT1 et T2 inclus) a augmenté pour atteindre 3,42 milliards d'euros (2,85 milliards d'euros en 2024. En octobre 2025, Crédit Agricole a acquis une participation minoritaire de 9,9 % dans SA Crelan via une augmentation de capital d'un montant de 233 millions d'euros.

Les actifs pondérés en fonction des risques ont augmenté, passant de **9,078 milliards EUR en 2024** à **12,156 milliards EUR en 2025**. Cette hausse de 3,1 milliards EUR est principalement due à l'introduction de l'output floor dans le cadre de la finalisation de **Bâle III**, qui a eu un impact d'environ **2,4 milliards EUR.** La poursuite de la croissance du portefeuille de crédits explique l'augmentation restante, d'environ 0,5 milliard EUR.

Par ailleurs, Crelan a tiré parti des conditions favorables du marché en procédant aux émissions suivantes : 500 millions d'euros d'obligations sécurisées en juillet et 500 millions d'euros de SNP en septembre pour compenser certaines échéances.

Le ratio d'endettement s'établit à 5,55 % (4,71 % en 2024).

Liquidité/financement

Crelan

En 2025, Crelan a été en mesure de maintenir sa **réserve de liquidité à un niveau élevé**, avec un ratio de couverture de liquidités de **194 %** au 31 décembre (196 % au 31 décembre 2024).

En termes de financement :

- Le financement de détail a augmenté de 0,9 milliard d'euros en un an. Les comptes à terme ont chuté de manière spectaculaire de 3,3 milliards d'euros, mais dans le même temps, les comptes d'épargne ont progressé de 3,5 milliards d'euros et les comptes à vue de 0,7 milliard d'euros.
- Crelan a également été active sur le marché institutionnel avec l'émission de 500 millions d'euros d'obligations sécurisées en juillet, ainsi qu'une émission de 500 millions d'euros de dette SNP en septembre, comme mentionné ci-dessus.

AFFECTATION DU BÉNÉFICE DES DIFFÉRENTES ENTITÉS DU GROUPE

Le Conseil d'Administration de la SC CrelanCo proposera de **distribuer un dividende de 4,25 %** aux actionnaires coopérateurs pour un montant total arrondi de 51 millions d'euros. Ce dividende est stable malgré un contexte macroéconomique turbulent, et attractif sur le marché dans son segment.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, une prime bénéficiaire identique liée aux résultats de l'exercice sera octroyée pour un montant de 1 504,53 euros bruts par bénéficiaire.

Le Conseil d'administration de Crelan SA/NV proposera de distribuer 50 % du bénéfice net consolidé, après déduction du coupon AT1, sous forme de dividende à ses actionnaires, conformément à la politique de dividendes. Cela représente un dividende de 11,7 millions d'euros pour Crédit Agricole.

Après déduction du dividende et des coupons liés aux instruments AT1, un montant de 174 millions d'euros est porté aux bénéfices reportés, contribuant ainsi au renforcement du capital de Crelan.

Corporate governance

Corporate governance

Conseils d'Administration et Comité de Direction

Conseils d'Administration

Les changements suivants se sont produits au cours de l'année 2025 :

- La fin du mandat d'administrateur non exécutif de **Bernard De Meulemeester** au 10/03/2025
- La fin du mandat d'administrateur exécutif d'**Emmanuel Vercoustre** au 30/04/2025
- La nomination de **Tiny Ergo** en tant qu'administrateur exécutif au 01/05/2025

Conseil d'Administration de la SA Crelan au 31/12/2025

Composition du Conseil d'administration

Nombre de membres exécutifs	6	31,6%
Nombre de membres non exécutifs	13	68,4%

[ESRS 2 – GOV-1, §21b]

Au 31/12/2025, aucun employé ni autre collaborateur n'était membre du Conseil d'administration.

[ESRS 2 – GOV-1, §21d]

Nombre de femmes	6	31,6%
Nombre d'hommes	13	68,4%

[ESRS 2 – GOV-1, §21e]

Nombre de membres indépendants	4	21,1%
Nombre de membres non indépendants	15	78,9%

Comité de direction

Le tableau cidessous donne un aperçu de la composition du Comité de direction :

Nombre de femmes	1	16,7%
Nombre d'hommes	5	83,3%

Joris Cnockaert
CCO

Philippe Voisin
CEO

Jean-Paul Grégoire
COO/CHRO

Tiny Ergo
CRO

Pieter Desmedt
CFO

Frédéric Mahieu
CIO

Luc Versele
Président

Benoît Bayenet
Vice-Président

Jan Annaert
Administrateur indépendant

Xavier Gellynck
Administrateur non exécutif

Eric Hermann
Administrateur indépendant

Pierre Léonard
Administrateur non exécutif

Claude Melen
Administrateur non exécutif

Sarah Scaillet
Administrateur non exécutif

Marianne Streel
Administrateur non exécutif

Paul Thysens
Administrateur indépendant

Hendrik Vandamme
Administrateur non exécutif

Diane Rosen
Administrateur indépendant

Catherine Delanghe
Administrateur non exécutif

Le Conseil d'Administration de la SA Crelan s'est réuni à dix-huit reprises en 2025.

Conformément à l'article 27 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit, un Comité de rémunération, un Comité de risque et de compliance, un Comité d'audit et un Comité de nomination soutiennent le Conseil d'Administration dans ses tâches.

La banque accorde beaucoup d'attention à ce que son Conseil d'Administration ait une composition équilibrée et une représentation adéquate de l'actionnaire coopérateur. C'est pourquoi 9 représentants de la SC CrelanCo siègent également au Conseil d'Administration de la SA Crelan. Il se compose de 19 membres, mais aussi de 9 représentants de CrelanCo SC, de 4 administrateurs indépendants et de 6 membres du Comité de Direction.

Les quatre administrateurs indépendants – Jan Annaert, Eric Hermann, Diane Rosen et Paul Thysens - ont notamment pour tâche de garantir l'objectivité des décisions prises tant au sein du Conseil d'Administration que des comités dont ils assurent la présidence et dont ils sont membres. Ils contrôlent également le respect des règles en matière de gestion des risques, de conformité, d'éthique et de bonnes pratiques au sein de Crelan.

Lors de sa réunion du 19 décembre 2023, le Conseil d'administration a formellement approuvé la politique de diversité et d'inclusion de la Banque. Cette politique répond aux exigences de la directive européenne du 22/10/2014 et de la loi du 23/03/2019 introduisant le Code des sociétés et des associations (article 7:86). Elle vise une composition équilibrée du Conseil d'administration et du Crelan Circle. Ce dernier se compose des membres du Comité de Direction, ainsi que de leur direct reports.

L'expérience et les compétences des candidats sont des facteurs déterminants dans le processus de sélection et de nomination. Afin de favoriser la diversité au cours de ce processus, la liste finale de candidats sera toujours composée d'au moins trois personnes, dont au moins une appartient au genre sous-représenté.

Crelan vise à atteindre d'ici 2027 une représentation minimale de 33% du genre sous-représenté au sein du Conseil d'Administration dans son ensemble, et de 40 % parmi les administrateurs non exécutifs. Pour le Crelan Circle, cet objectif est également de 33 %. Le 31 décembre 2025, le genre sous-représenté était de 31,6 % pour l'ensemble du Conseil d'Administration, de 38,5 % pour les administrateurs non exécutifs et de 32 % pour le Crelan Circle.

Outre la représentation des genres, un équilibre entre les membres néerlandophones et francophones aux Conseils d'Administration est également recherché, sans préjudice de l'expérience et des compétences des candidats potentiels disponibles. Toute proposition de nomination contraire à notre ambition doit être motivée par le Comité de nomination.

La composition des comités au 31/12/ 2025

Conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations, chaque comité est présidé par un administrateur indépendant et chaque comité comprend également une majorité d'administrateurs indépendants.

Sur la base des niveaux de formation et de la diversité des expériences professionnelles énumérés ci-dessous, le Conseil d'administration est en mesure de justifier la compétence individuelle et collective des membres des comités spécialisés.

Comité d'audit

Président	Diane Rosen (indépendante)
Membre	Claude Melen
Membre	Paul Thysens (indépendant)

Diane Rosen a un diplôme d'ingénieur commercial. Elle a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'auditeur. Elle a ensuite occupé divers postes dans les domaines de la banque commerciale, du risque et des ressources humaines au sein d'ING, et ensuite plusieurs mandats exécutifs auprès de CFE (Director international buildings construction) et BAM SA (HR & Finance director) pour finir sa carrière professionnelle active au sein de Group S (d'abord comme CHRO et après comme CFO). Elle était aussi, dans la période de juillet 2017 à avril 2023, administrateur non exécutif de Belfius Banque et membre de différents comités spécialisés.

Paul Thysens est titulaire d'un diplôme d'ingénieur nucléaire industriel et d'une maîtrise supplémentaire en General Management. Il a occupé diverses fonctions professionnelles au sein des départements informatiques de la Générale de Banque et de Fortis Banque, dont celle de CIO de Banca Nazionale del Lavoro (qui fait partie du groupe BNP Paribas) en Italie, avant de rejoindre Fortis Banque en Belgique, en tant que co-Head puis CIO (membre du Comité de Direction).

Claude Melen est titulaire d'un Master en gestion (orientation finance) et d'une année complémentaire en Analyse - contrôle - Audit. Elle a commencé sa carrière professionnelle en tant que reviseur d'entreprises et, après quelques étapes intermédiaires dans divers cabinets ministériels, elle est passée à la Cour des comptes belge, successivement en tant que réviseur financier et premier réviseur (chargée du contrôle des comptes et des budgets de la Communauté française). Depuis la mi-2025, elle est également Directrice générale du Centre Hospitalier Régional Sambre et Meuse (CHRSM).

La mission du Comité d'audit consiste à assister le Conseil d'Administration dans sa mission de surveillance et de contrôle, notamment en ce qui concerne :

- le suivi du processus d'élaboration d'informations financières et non-financières ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de

contrôle interne et de gestion des risques de la Banque ;

- le suivi de l'Audit interne et de ses activités ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels (consolidés), en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur ;
- l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la Banque ou à une personne avec laquelle elle a un lien étroit.

Le Comité d'audit s'est réuni à dix reprises en 2025.

Il a, entre autres, examiné le suivi du Plan d'audit annuel 2024, l'état d'avancement des recommandations en suspens, la préparation du Plan d'audit annuel 2026, l'organisation du système de contrôle interne interne et de reporting financier de la Banque et les activités de l'Audit interne, de la gestion des risques, ainsi que les activités de surveillance exercées au sein du Comité d'audit d'Europabank.

Comité des risques et de compliance

Président	Eric Hermann (indépendant)
Membre	Jan Annaert (indépendant)
Membres	Bernard De Meulemeester* Catherine Delanghe**

(* jusqu'au 10/03/2025)
(** à partir du 13/11/2025)

Le Comité des risques et de compliance s'est réuni à dix reprises en 2025.

Eric Hermann est titulaire d'un Master en sciences commerciales et financières et d'un Master en sciences de gestion. Il a rejoint le secteur bancaire au sein du groupe Paribas où il a occupé différents postes de direction dans plusieurs départements financiers. Après l'acquisition de Paribas par Artesia et plus tard par Dexia, il a occupé plusieurs postes dans la gestion des risques, successivement Head of Risk management Group, Head of Risk management Concepts & Strategy, membre du Conseil d'Administration chargé des risques, de la conformité, des contrôles internes et de l'audit, avant de devenir CRO de Belfius Banque.

Jan Annaert est titulaire d'un Master et d'un doctorat en sciences économiques appliquées. Il a rejoint le monde universitaire en tant que chercheur (assistant) à la KU Leuven, à l'Université d'Anvers et au Fonds flamand de la recherche scientifique avant de devenir maître de conférences en finance à l'université Erasmus de Rotterdam. Il est actuellement professeur de finance à l'Université d'Anvers et à l'Antwerp Management School.

Catherine Delanghe possède un Master en langues et littérature romanes de la KU Leuven ainsi que différents certificats, essentiellement dans les domaines de l'ESG, de la finance durable et de la gouvernance d'entreprise. Elle est également 'GUBERNA Certified Director'.. Elle a effectué son parcours professionnel au sein de différentes banques internationales établies en Belgique, principalement dans la division gestion d'actifs, et siège en tant qu'administrateur indépendant dans plusieurs fonds d'investissement de Candriam. Elle a été nommée comme administratrice non-exécutive de la SA Crelan le 11 janvier 2024 et de la SC CrelanCo lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2024.

En outre, en 2025, six réunions conjointes du comité d'audit et du comité des risques et de compliance ont également eu lieu.

Comité de rémunération

Président	Jan Annaert (indépendant)
Membre	Xavier Gellynck
Membre	Eric Hermann (indépendant)

Le Comité de rémunération s'est réuni à trois reprises en 2025.

Les curriculums vitae des administrateurs indépendants sont brièvement présentés ci-dessus.

Xavier Gellynck est titulaire d'un Master en économie appliquée et en gestion d'entreprise, ainsi que d'un doctorat de l'Université de Gand. Il est professeur à l'Université de Gand, au département d'économie agricole. Il a également été expert au service de la Commission européenne sur les « Programmes d'assurance qualité et de certification des denrées alimentaires gérés dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement intégrée ».

Comité de nomination

Président	Paul Thysens (indépendant)
Membre	Benoît Bayenet
Membre	Diane Rosen (indépendante)

Le Comité de nomination s'est réuni à six reprises en 2025.

Les curriculums vitae des administrateurs indépendants sont brièvement présentés ci-dessus.

Benoît Bayenet est titulaire d'un doctorat en sciences économiques et d'un master en économétrie de l'Université libre de Bruxelles. Il enseigne les finances publiques à l'ULB et à l'ULiège et est président du Conseil central de l'économie. Ancien administrateur de la SCRL Agricaisse, il a été nommé administrateur de CrelanCo en octobre 2020 et administrateur de Crelan le 1er janvier 2022. Il a été désigné président du Conseil d'administration de CrelanCo et vice-président du Conseil d'administration de Crelan le 28 avril 2022.

Curriculums vitae des autres administrateurs :

Luc Versele est licencié en sciences économiques de l'Université de Gand. Il est également titulaire d'une licence spéciale en statistiques et en économétrie et a également été conseiller adjoint aux Finances. Il a mené une longue carrière au sein de Crelan depuis la fin des années quatre-vingt. D'avril 2004 à avril 2017, il a occupé diverses fonctions de management, allant de Directeur Général Adjoint de l'ancien Institut National de Crédit Agricole à Président du Comité de direction du groupe Crédit Agricole, devenu aujourd'hui Crelan. Il est depuis lors Président du Conseil d'administration de la Crelan et vice-président du Conseil d'administration de SC CrelanCo .

Pierre Léonard a un graduat en comptabilité et informatique et une licence en sciences économiques et sociales. Après une carrière de plus de 10 ans comme inspecteur principal au SFP Finances, il a travaillé 14 ans comme expert, conseiller ou chef de cabinet dans plusieurs cabinets ministériels avant de devenir responsable du service Investissements de la Sowalfin. Il est actuellement Invest manager auprès de la Socofe (l'outil d'investissement des pouvoirs locaux wallons dans la transition environnementale). Il a été nommé administrateur de Crelan le 1er mai 2022 par l'Assemblée générale du 28 avril 2022.

Hendrik Vandamme a une formation dans le secteur agricole et est agriculteur depuis 1989. Son engagement dans le domaine syndical et social l'ont mené à différentes fonctions d'administration au sein d'organisations agricoles, dont la fonction de Président national de l'Algemeen Boerensyndicaat. Il est administrateur au sein du Groupe Crelan depuis 2010.

Marianne Streel a un Graduat en sciences juridiques et travaille à titre principal comme agricultrice. Elle exerce depuis de nombreuses années des fonctions d'administration au sein d'organisations agricoles de Wallonie et a été Présidente de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) de janvier 2019 à octobre 2024. Elle est administratrice au sein du Groupe Crelan depuis 2011.

Sarah Scaillet a une licence en droit et un master en Management Public. Elle a d'abord travaillé au barreau de Bruxelles, puis a occupé différents postes au sein du SPF Sécurité sociale et de l'ONSS, notamment celui de directrice générale du service de contrôle des déclarations au sein de l'ONSS. Entre avril 2014 et août 2024, elle était administratrice générale du SFP Pensions. Actuellement elle est directrice RH aux Cliniques Saint-Jean à Bruxelles. Elle a été nommée administratrice de Crelan le 1er mai 2022.

Conformément à l'article 62, § 2, de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, ainsi qu'au règlement de la Banque nationale de Belgique, la Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs en dehors du Groupe Crelan.

	Fonction(s) au sein de la SA Crelan	Société dans laquelle la fonction externe est exercée	Siège	Type d'actvité	Noté	Fonction(s) exercée(s) au sein de cette société
Luc VERSELE	Président du conseil d'administration	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil
Benoît BAYENET	Vice-président du conseil d'administration et membre du comité de rémunération	Investsud Bois SA	Rue de la Plaine 11, 6900 Marche-en-Famenne, Belgium	Société d'investissement	Non	Président du conseil d'administration
Jan ANNAERT	Administrateur indépendant, président du comité de rémunération et membre du comité des risques et compliance	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil
Catherine DELANGHE	Administrateur non-exécutif et membre du comité des risques et compliance	Candriam sicavs	Route d'Arlon 19-21, L-8009 Strassen, Luxembourg	Fonds d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
		Candriam Fund	Allée Scheffer 5, L-2520 Luxembourg, Luxembourg	Fonds d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
		Fondation Paul Tassin	Rue des Croix du Feu 5, 1473 Genappe	Fondation privée	Non	Personne chargée de la gestion journalière
Xavier GELLYNCK	Administrateur non-exécutif et membre du comité de rémunération	Thalix BV	Beekstraat 35, 9920 Lievegem, Belgium	Société de management	Non	Gérant
Eric HERMANN	Administrateur non-exécutif et président du comité des risques et compliance	Fonber SA	Les Gottes 1, 1390 Grez-Doiceau, Belgium	Société de patrimoine	Non	Président du conseil d'administration
		Golf et Sporting Club de Grez-Doiceau SA	Les Gottes 1, 1390 Grez-Doiceau, Belgium	Club de golfe	Non	Président du conseil d'administration
Pierre LEONARD	Administrateur non-exécutif	AWEX SA	Place Sainctelette 2, 1080 Bruxelles, Belgium	Société d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
		EWATE SA	Avenue Maurice-Destenay 13, 4000 Liège, Belgium	Société d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
		Société Publique de gestion de l'eau SA	Rue des Ecoles 17-19, 4800 Verviers, MELEN	Société publique des eaux	Non	Administrateur non-exécutif
Claude MELEN	Administrateur non-exécutif et membre du comité d'audit	Ethias SA	Rue des Croisiers 24, 4000 Liège, Belgium	Compagnie d'assurances	Non	Administreur non-exécutif et membre du comité d'audit et du comité des risques
Diane ROSEN	Administrateur indépendant, président du comité d'audit et membre du comité de nomination	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil
Sarah SCAILLET	Administrateur non-exécutif	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil

Marianne STREEL	Administrateur non-exécutif	Rhisnagri SA	Rue Godefroid 1A, 5000 Namur, Belgium	Société de patrimoine	Non	Administrateur non-exécutif
		La Ferme du Manoir SA	Rue du Spinoy 3, 5080 Rhisnes, Belgium	Société de patrimoine	Non	Administrateur non-exécutif
		Monjoie-Streel Société agricole	Rue du Spinoy 3, 5080 Rhisnes, Belgium	Société agricole	Non	Gérant
		Metha'Org Wallonie SC	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux, Belgium	Coopérative agricole	Non	Administrateur non-exécutif
		FWA Invest SRL	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux, Belgium	Société d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
		Le Secrétariat des Assurances SC	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux, Belgium	Courtier d'assurances	Non	Administrateur non-exécutif
Paul THYSENS	Administrateur indépendant, président du comité de nomination et membre du comité d'audit	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil
Hendrik VANDAMME	Administrateur non-exécutif	Immo-Conscience CV	Industrieweg 53, 8800 Roeselare, Belgium	Société de patrimoine	Non	Administrateur non-exécutif
		Boekhoudbureau ABS BV	Brusselsesteenweg 467, 9090 Melle, Belgium	Cabinet fiscaliste	Non	Administrateur non-exécutif
		Sopabe CV	Anspachlaan 111 bus 10, 1000 Brussel, Belgium	Société d'investissement	Non	Administrateur non-exécutif
Philippe VOISIN	Administrateur exécutif	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil
Joris CNOCKAERT	Administrateur exécutif	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil
Pieter DESMEDT	Administrateur exécutif	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil
Tiny ERGO	Administrateur exécutif	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil
Jean-Paul GREGOIRE	Administrateur exécutif	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil
Frédéric MAHIEU	Administrateur exécutif	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil

Conseil d'Administration de la SC CrelanCo

La composition du Conseil d'Administration de la SC CrelanCo a subi les changements suivants en 2025 :

- La fin du mandat d'administrateur non exécutif de Bernard De Meulemeester le 10/03/2025

Composition du Conseil d'Administration de la SC CrelanCo au 31/12/ 2025

Benoît Bayenet
Président

Xavier Gellynck
Administrateur non exécutif

Claude Melen
Administrateur non exécutif

Luc Versele
Vice-Président

Marianne Streel
Administrateur non exécutif

Pierre Léonard
Administrateur non exécutif

Sarah Scaillet
Administrateur non exécutif

Hendrik Vandamme
Administrateur non exécutif

Catherine Delanghe
Administrateur non exécutif

Le Conseil d'Administration de la SC CrelanCo s'est réuni à huit reprises en 2025.

Comité de Direction

La composition du comité de direction a évolué comme suit en 2025 :

- La fin du mandat de CFO d'Emmanuel Vercoustre le 30/04/2025
- La nomination de Pieter Desmedt en tant que CFO le 01/05/2025
- La nomination de Tiny Ergo en tant que CRO le 01/05/2025

Philippe Voisin
CEO

Joris Cnockaert
CCO

Tiny Ergo
CRO

Jean-Paul Grégoire
COO/CHRO

Frédéric Mahieu
CIO

Pieter Desmedt
CFO

Philippe Voisin a notamment un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de Droit Public et un diplôme d'études approfondies (DEA) de Droit International Privé.

Il est le CEO de Crelan depuis fin avril 2017, après avoir été Chief Risk Officer depuis 2012.

Avant cela, Philippe Voisin a exercé différentes fonctions de direction au sein du Groupe Crédit Agricole de France depuis les années 1990, entre autres dans le domaine des crédits et des risques.

Joris Cnockaert est licencié en droit. Il est entré chez Crelan en 2009 et a exercé les fonctions de Directeur Private Banking et de Secrétaire général. Il est Administrateur-Directeur de la SA Crelan depuis 2017, d'abord comme CRO & CHRO et depuis le 1er janvier 2022 en tant que CCO .

Avant cela il a travaillé pour la banque Nagelmackers 1747 – Delta Lloyd Bank, notamment comme responsable du département Private Banking et du département juridique.

Pieter Desmedt est docteur en Mathématiques de la KU Leuven. Il a commencé sa carrière comme process advisor en assurance-vie chez KBC. Il a ensuite occupé différents postes au sein de l'équipe Credit Risk du Groupe KBC qui lui ont permis d'acquérir une vaste expérience de la gestion des risques. En 2012, il a été nommé Credit Risk Manager pour KBC Consumer Finance Portfolio en Belgique. En février 2016, il a commencé en tant que Retail Credit Risk manager chez AXA Bank Belgium, où il a rejoint le Comité de Direction en tant que Chief Risk Officer (CRO) en janvier 2019. Il a été nommé CRO de Crelan le 31 décembre 2021 et a repris la fonction de CFO le 1er mai 2025.

Tiny Ergo est licenciée en Sciences économiques. Elle a été nommée CRO le 1er mai 2025. Elle a plus de 25 ans d'expérience dans les secteurs bancaire, de la gestion d'actifs et des assurances, notamment en tant que CFO et CRO au sein, entre autres, de différentes entités du Groupe KBC, du MES (Mécanisme européen de stabilité) et de Fédérale Assurance.

Elle a également exercé pendant un certain temps le mandat d'administratrice indépendante auprès de Bpost Bank.

Jean-Paul Grégoire est licencié en Sciences Economiques appliquées. Il a fait toute sa carrière au sein de Crelan, notamment comme directeur de l'administration du réseau d'agence, directeur marketing, directeur commercial réseau sud, et comme administrateur-directeur de la SA Crelan, depuis juillet 2014, successivement en tant Chief crédits, CFO a.i., CRO & CHRO, CCO et actuellement COO & CHRO.

Frédéric MAHIEU est ingénieur civil en chimie et en informatique, et possède aussi un diplôme en administration des affaires. Il possède une connaissance et une expérience approfondies du monde ICT dans le secteur financier, ayant été responsable de multiples transformations et du volet informatique

d'opérations de fusion ambitieuses chez successivement Fortis, BNP Paribas Fortis, le groupe BNP Paribas et BIL (Luxembourg). Il est CIO depuis le 28/12/2022.

Le Comité de Direction assure la gestion opérationnelle de la SC CrelanCo et de la SA Crelan..

Europabank

La composition du Conseil d'Administration d'Europabank a évolué comme suit en 2025 :

- La nomination de **Thierry De Smet** en tant qu'**administrateur exécutif le 15/12/2025**
- La fin du mandat d'**administrateur exécutif** de **Marc Claus le 31/12/2025**

Le Conseil d'Administration se compose de onze membres : trois membres du Comité de Direction, deux administrateurs indépendants et six représentants de l'actionnaire principal SA Crelan.

Composition du Conseil d'Administration d'Europabank au 31/12/ 2025

Président :	Joris Cnockaert
Administrateurs :	Thierry De Smet (membre du Comité de Direction) *
	Xavier Gellynck
	Jean-Paul Grégoire
	Sophie Hoozée (administrateur indépendant)
	Paul Malfeyt (président du Comité de Direction)
	Diane Rosen (administrateur indépendant)
	Sarah Scaillet
	Grete Schaekers (membre du Comité de Direction)
	Hendrik Vandamme
	Luc Versele

(* à partir du 15/12/2025)

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises en 2025.

Les Comités d'audit et de rémunération fonctionnent sous l'autorité du Conseil d'Administration.

Composition du Comité de Direction d'Europabank au 31 décembre 2025

Président :	Paul Malfeyt
Membres :	Thierry De Smet
	Grete Schaekers

Rapport du commissaire

L'Assemblée générale statutaire de la SA Crelan du 27 avril 2023 a décidé de reconduire la **Société de Réviseurs d'entreprises EY** en tant que commissaire aux comptes pour une période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale d'avril 2026. EY est représentée par **Christel Weymeersch** et **Christophe Boschmans.**

La Société de Réviseurs d'entreprises EY contrôle donc les comptes consolidés du Groupe Crelan.

Modifications statutaires

Les statuts de la SA **Crelan** ont été modifiés le **7 octobre 2025** à la suite de la **réalisation d'une augmentation de capital par apport en numéraire**, effectuée d'une part par **Crédit Agricole SA (6 %)** et d'autre part par la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France (3,9 %).**

Les statuts de CrelanCo SC et Europabank SA sont restés inchangés.

Bonne gouvernance

Conformément à l'article 59, §2 de la loi bancaire et à la circulaire BNB_2011_09 du 20 décembre 2011 relative à l'évaluation du contrôle interne, les dirigeants effectifs de la Banque ont évalué son système de contrôle interne et la Banque a mis en place des contrôles permanents de deuxième et troisième ligne.

La Banque a transmis les rapports susmentionnés, en janvier 2026, à la Banque Nationale de Belgique après leur approbation par les Conseils d'Administration.

Conformément à la circulaire NBB_2022_23 introduisant un « Manuel de gouvernance pour le secteur bancaire », qui énonce les différentes dispositions en matière de gouvernance d'entreprise prévues par la loi bancaire, le mémorandum de gouvernance doit être revu chaque année pour en vérifier la conformité et être adapté en fonction des changements significatifs qui affectent la structure de gestion et l'organisation de l'établissement financier. La dernière version du mémorandum de gouvernance a été approuvée par le Conseil d'Administration le 19 décembre 2024.

Politique de rémunération

Le **Conseil d'Administration** a délégué un certain nombre de membres au Comité de rémunération afin de lui transmettre des recommandations en matière de rémunérations. Comme mentionné ci-dessus,

le **Comité de rémunération** est présidé par un administrateur indépendant au sens de l'article 3, 83° de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

Les propositions du Comité de rémunération couvrent la rémunération des administrateurs exécutifs et non exécutifs de la Banque et de ses filiales, ainsi que la rémunération des personnes chargées des fonctions de contrôle indépendant et de ce que l'on appelle l'« Identified Staff ».

Le Comité de rémunération est constitué de manière à pouvoir exercer un jugement sain et indépendant sur la politique de rémunération, les pratiques de rémunération et ses incitants en termes de maîtrise des risques, d'exigences de fonds propres et de liquidité, et il s'acquitte de cette tâche de la manière suivante :

- En conseillant le Conseil d'Administration sur la sélection des fonctions identifiées comme appartenant à l'Identified Staff ;
- En conseillant le Conseil d'Administration quant à la politique de rémunération, en particulier pour les collaborateurs dont le travail a un impact important sur le profil de risque de l'institution (« Identified Staff »), et en veillant à ce que la politique de rémunération soit neutre du point de vue du genre et favorise l'égalité de traitement des collaborateurs des différents genres ;
- En préparant les décisions du Conseil d'Administration en matière de rémunération, en tenant compte des intérêts à long terme des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes, ainsi que de l'intérêt général ;
- En effectuant un contrôle direct sur la rémunération du personnel chargé des fonctions de contrôle indépendant ;
- En surveillant toutes les réglementations importantes relatives aux indemnités de rétention, aux bonus de départ et de bienvenue.

Afin de favoriser des pratiques et politiques de rémunération saines, le **Comité Risk & Compliance** examine, sans préjudice des missions du Comité de rémunération, si les incitants prévus par le système de rémunération tiennent compte de manière appropriée de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité de la Banque, ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement des bénéfices dans le temps. Le Comité Risk & Compliance contribue également à l'identification de l'« Identified Staff ».

La **fonction de compliance** analyse la manière dont la politique de rémunération influence le respect par l'établissement de la législation, des règlements, des politiques internes et de la culture de risque, et signale au Conseil d'Administration tous les risques et les problèmes de non-conformité identifiés.

La fonction de compliance fournit des informations utiles, conformément à son rôle, pour la définition des bonus pools, des critères de performance et de l'attribution de primes, lorsqu'elle est préoccupée par leur impact sur le

comportement du personnel et le niveau de risque des activités exercées. La fonction de compliance fournit également des informations pour l'identification de l'Identified Staff.

La politique de rémunération et l'identification de l'Identified Staff sont approuvées par le Conseil d'Administration sur avis de la fonction conformité, du Comité Risk & Compliance et du Comité de rémunération.

Compte tenu de l'article 67 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et ses arrêtés d'exécution, ainsi que du Règlement délégué (UE) No 2021/923 de la Commission du 4 mars 2014, le Conseil d'Administration a défini le périmètre de l'Identified Staff comme suit:

- **Catégorie 1 :** les membres du Conseil d'Administration ;
- **Catégorie 2 :** les membres du Higher Management ;
- **Catégorie 3 :** les membres du personnel dont la position implique une prise de risque déterminée conformément au Règlement délégué et aux autres règlements ;
- **Catégorie 4 :** les collaborateurs responsables des fonctions de contrôle opérationnel indépendantes ;
- **Catégorie 5 :** les membres du personnel déterminés conformément au Règlement délégué, dont la rémunération totale les place au même niveau de rémunération que le Higher Management et les personnes occupant un poste impliquant une prise de risque.

La politique de rémunération est structurée de manière à ce que l'enveloppe globale de rémunération soit répartie de manière équilibrée entre la composante fixe et une composante variable.

La composition de l'enveloppe globale est conçue de manière à ne pas encourager une prise de risque excessive. La composante fixe est suffisamment structurante pour récompenser les membres de l'Identified Staff pour leur travail, leur ancienneté, leur expertise et leur expérience professionnelle et représente une garantie contre la volatilité de la rémunération variable et, plus précisément, la probabilité de non-paiement d'une rémunération variable.

Rémunération fixe

Le salaire de base de l'Identified Staff est déterminé en tenant compte des responsabilités organisationnelles, telles que décrites dans la description du poste et du positionnement par rapport au référentiel externe. Le salaire de base peut également inclure des avantages en nature.

Les décisions relatives à l'évolution de la rémunération fixe de l'Identified Staff sont fondées sur des examens des performances (évaluations) et sur le positionnement par rapport au référentiel externe. Les augmentations individuelles sont accordées sur la base des principes suivants :

- un traitement équitable ;
- des règles strictes de délégation ; et
- un double contrôle systématique par la hiérarchie et le département des RH.

Chaque année, Crelan détermine le budget disponible pour l'évolution de la rémunération fixe, en fonction des résultats de l'entité (par rapport aux objectifs fixés) comme facteur déterminant. Si les résultats sont négatifs ou nettement inférieurs aux objectifs, l'évolution de la rémunération fixe peut être limitée aux augmentations réglementaires, légales et/ou contractuelles.

Les membres non exécutifs du Conseil d'Administration, du Comité de rémunération et de nomination et des autres Comités ne recevront qu'une rémunération annuelle fixe, versée en mensualités. Ils ne reçoivent pas de rémunération variable. La rémunération fixe couvre tous les frais, y compris les frais de déplacement, et son niveau dépend du rôle des administrateurs non exécutifs dans les différents comités spécialisés.

Rémunération variable

La rémunération variable de l'Identified Staff est déterminée selon les règles énoncées dans la Politique de rémunération et est alignée sur l'ensemble des risques et sur les performances de l'établissement, de l'unité opérationnelle et les performances individuelles.

Les prestations de l'équipe au sein de laquelle opère le membre de l'Identified Staff, ainsi que ses prestations individuelles sont examinées sur base d'une évaluation individuelle annuelle obligatoire par le supérieur hiérarchique portant au moins sur les éléments suivants :

- les réalisations qualitatives par rapport aux objectifs fixés ;
- le comportement professionnel au regard des valeurs, des exigences de conformité et des procédures applicables au sein de la banque, et aligné sur les valeurs du Groupe ; respect des politiques d'intégrité et de lutte contre la corruption (anti-bribery and corruption).
- la contribution au maintien d'une culture solide de gestion des risques et de conformité au sein de la banque.
- la contribution à la gestion des risques, y compris les risques opérationnels et de conformité.
- la contribution au plan ESG et à la réalisation des KPI qui y sont associés.
- le cas échéant, le comportement managérial de la personne.

Le Conseil d'administration procédera, après avis du Comité de rémunération, à une évaluation complémentaire pour l'ensemble des membres de l'Identified Staff, en tenant compte notamment :

- de la contribution au cadre de contrôle permanent de la banque ;
- de l'implication dans des risques matériels et les décisions qui y sont liées ;
- le cas échéant, des incidents survenus au cours de l'année et des mesures correctrices prises par la personne ou, en tant que manager.

Cette évaluation peut avoir un impact sur la rémunération variable.

La rémunération variable de chaque membre de l'Identified Staff est limitée au montant le plus élevé des deux montants suivants :

- un montant égal à la rémunération fixe, sans que ce montant ne puisse excéder celui de la rémunération fixe et avec un maximum de 50 000 euros ;
- 50% de la rémunération fixe.

Cette limitation du rapport entre la rémunération fixe et la rémunération variable s'applique également à la rémunération variable en cas de dépassement des objectifs (« above target »).

La rémunération variable annuelle standard de l'Identified Staff, à l'exclusion des indemnités de départ et des commissions pour performances exceptionnelles, est limitée à un maximum de 30 % de la rémunération fixe. Sur proposition du Comité de rémunération, la rémunération variable peut être revue par le Conseil d'Administration.

Conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, la rémunération variable de l'Identified Staff comprend une part reportée (deferral) de minimum 40 % (pouvant aller jusqu'à 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées).

Tant que la rémunération variable totale est inférieure à 50 000 euros brut et ne dépasse pas 1/3 de la rémunération annuelle totale, aucun paiement différé n'a lieu.

Le cas échéant, les reports se passent comme suit :

- l'acquisition de la rémunération variable reportée pour les membres du Comité de Direction et, si ceux-ci ne font pas partie du Comité de Direction, pour le Senior Management, est étalée sur 5 ans, 1/5e de la partie reportée étant acquis chaque année ;
- pour les autres membres de l'Identified Staff, l'acquisition des rémunérations variables reportées est étalée sur 4 ans, un quart de la part reportée de la rémunération étant acquis chaque année.

Au moins 50 % de la rémunération variable (tant la partie non reportée que la partie reportée) est composée d'un équilibre approprié entre :

- les instruments financiers liés à des actions ou à des instruments équivalents (« non-cash instruments ») ; et si nécessaire,
- d'autres instruments de capital prévus par la loi.

Ces instruments sont soumis à une politique de détention appropriée, qui exige que le titulaire des instruments en conserve la propriété, et qui vise à ce que les incitants correspondent aux intérêts à long terme de Crelan.

Les 50 % restants de la rémunération variable seront payés en espèces, le cas échéant, ou – conformément à l'article 284 des directives ABE – sous la forme d'autres avantages ne répondant pas au critère des instruments financiers.

Toutes les rémunérations variables font l'objet d'une réduction **(malus)** ou d'une récupération **(clawback)** pouvant aller jusqu'à 100% par entité concernée de la Banque, pendant la période maximale de report.

Sur avis du Comité de rémunération, le Conseil d'Administration décidera de réduire **(malus)** ou de récupérer **(clawback)** les parties non acquises et non payées de la rémunération variable de l'ensemble ou de certains (anciens, le cas échéant) membres de l'Identified Staff si la Banque ou l'unité opérationnelle concernée réalise un rendement financier sur investissement réduit ou négatif, ou en cas de découverte de l'une des circonstances suivantes :

le non-respect par l'Identified Staff des normes applicables en matière d'expertise et d'intégrité professionnelle ;

- la participation de l'Identified Staff à un mécanisme particulier ayant pour but ou pour effet de favoriser la fraude fiscale par des tiers ;
- toute circonstance impliquant que le paiement de la rémunération variable constitue une violation des bonnes pratiques de rémunération de la Banque, de sa stratégie de gestion des risques ou de son profil de risque limité à moyen.

En cas d'attribution d'une **indemnité de départ**, celle-ci ne doit jamais constituer une récompense pour un manquement ou un comportement inapproprié du collaborateur et ne doit refléter que les performances réalisées par celui-ci. En outre, une indemnité de départ supérieure à 12 mois de rémunération fixe ou, sur la base d'un avis motivé du Comité des rémunérations, supérieure à 18 mois de rémunération fixe ne peut être accordée que sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

Les exceptions prévues à l'article 12/1 de la loi bancaire s'appliquent aux indemnités de départ.

En 2025, la Banque a octroyé les rémunérations suivantes (Crelan / Europabank) :

Rémunération des administrateurs en 2025 (administrateurs non exécutifs et exécutifs)

Total des rémunérations (mio EUR)	Rémunération fixe	Rémunération variable
Administrateurs du Groupe Crelan	7,1 mio EUR	1,2 mio EUR

Rémunération totale de l'Identified Staff en 2025 (hors rémunération des administrateurs non exécutifs)

Les informations quantitatives reprises ci-après concernent les rémunérations attribuées pour l'exercice 2025 à l'Identified Staff au sens de la CRD IV et de la Loi bancaire belge, mais ne reflètent pas les rémunérations attribuées aux autres collaborateurs :

REMUNERATION :	Fixed remuneration	Variable remuneration	Sign-on payment	Severance payment			
				Paid	Awarded	Highest awarded	
Executive Board Members	5.932.890 €	1.150.308 €	- €	843.640,87 €	- €	- €	Amount (EUR)
	10	10	0	1	0	0	# people concerned
Higher management (beyond executive directors)	1.631.117 €	310.663 €	- €	- €	- €	- €	Amount (EUR)
	9	9	0	0	0	0	# people concerned
Other Identified Staff	1.617.541 €	193.200 €	- €	- €	- €	- €	Amount (EUR)
	9	9	0	0	0	0	# people concerned
Total	9.181.548 €	1.654.171 €	- €	843.641 €	- €	- €	Amount (EUR)
	28	28	0	1	0	0	# people concerned

Population	Forms of variable remuneration (awarded)				Outstanding deferred remuneration		Deferred remuneration		
	Cash	Shares	Share linked instrum.	Other types	Vested	Unvested	Awarded	Paid out	Reduced
Executive Board Members	1.150.308 €	- €	- €	- €	589.152 €	1.085.602 €	- €	534.054 €	- €
Higher management (beyond executive directors)	310.663 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Other identified staff	193.200 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	1.654.171 €	- €	- €	- €	589.152 €	1.085.602 €	- €	534.054 €	- €

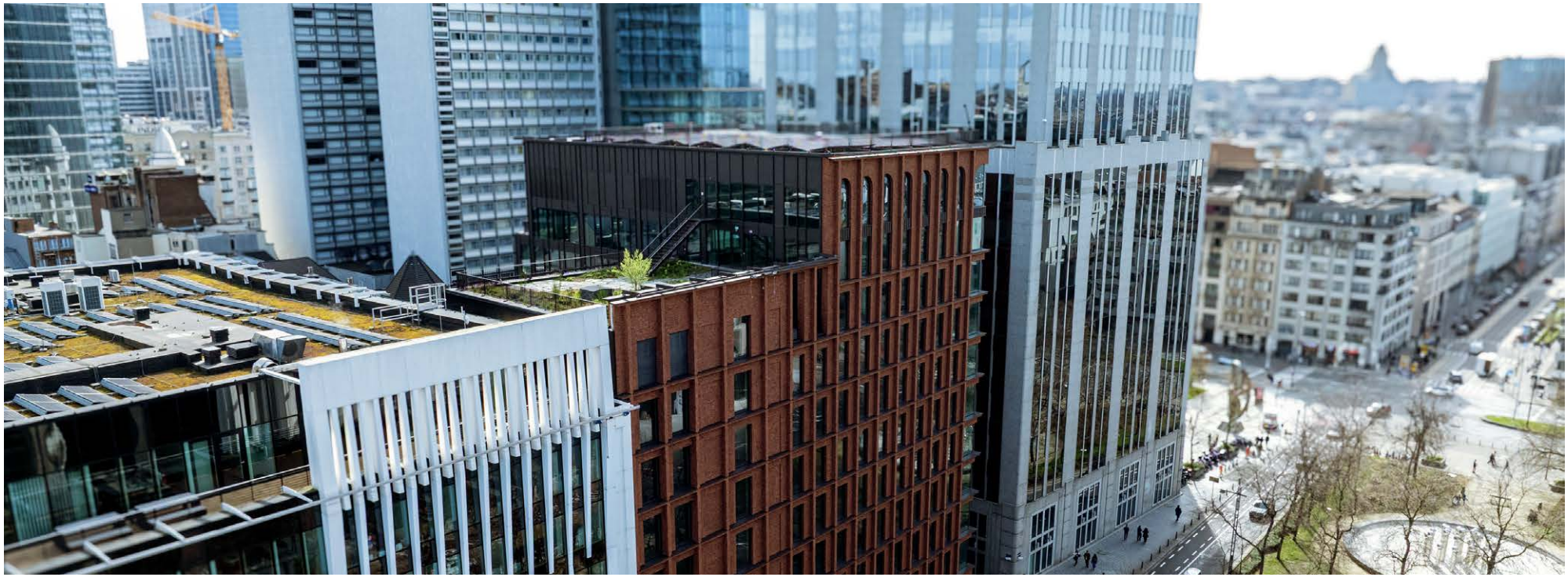

Évaluation de la gouvernance

Dans le cadre des obligations en matière de gouvernance pour les institutions financières, y compris les exigences « fit & proper » pour les administrateurs, le Comité de nomination a, en 2025, conformément à l'article 31 §2 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, évalué la structure, la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et de ses Comités.
Cette évaluation a été réalisée à l'aide de questionnaires écrits et d'entretiens individuels dans le but :

- de définir les attentes des administrateurs quant au rôle et au fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités ;
- de répertorier les compétences et l'expertise des profils de gouvernance présents ;
- d'identifier les pratiques de gouvernance au sein du Conseil d'Administration ;
- de suivre la mise en place des recommandations de l'évaluation précédente.

En ce qui concerne l'évaluation individuelle des membres du Conseil d'Administration, les compétences les plus fortes, ainsi que les compétences à développer, ont été identifiées pour chaque administrateur. Cette évaluation individuelle a également pris en compte une série d'autres paramètres tels que le taux de participation aux réunions et aux formations, les mandats externes, l'engagement en termes de temps et l'indépendance d'esprit.

Sur la base des résultats de cet exercice, le Comité de nomination a pu évaluer si toutes les connaissances, les compétences, la diversité et l'expérience étaient présentes et équilibrées et a formulé un certain nombre de points d'action à l'intention du Conseil d'Administration. Tous ces points d'action ont depuis été mis en œuvre ou sont en cours de réalisation.

Crelan, une banque en constante évolution

Année commerciale 2025

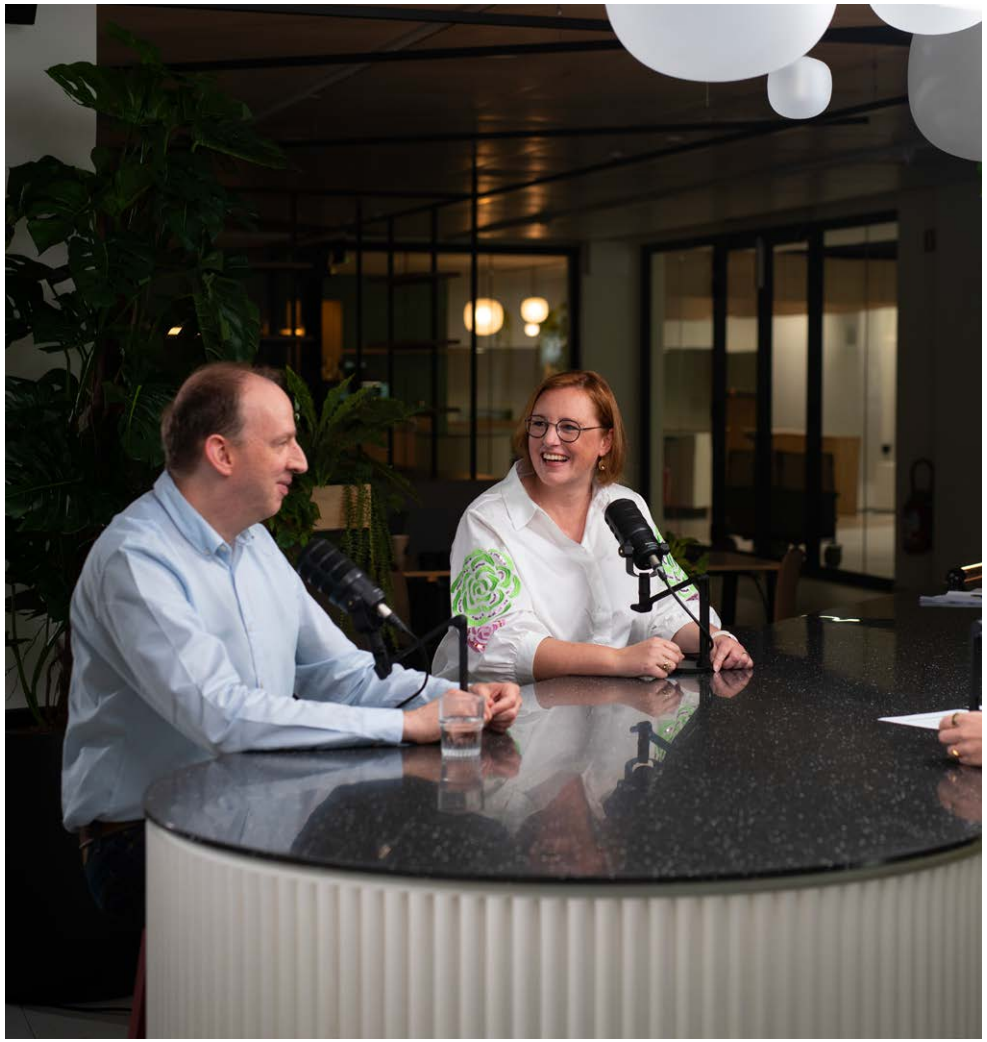

De nouveaux coopérateurs témoignent de leur confiance

Le succès des actions coopératives se poursuit, porté par la confiance que nous accordent nos coopérateurs. En 2025, le volume d'actions coopératives a progressé de **167 millions d'euros,** reflétant le succès croissant de notre modèle. Cette dynamique est soutenue par l'arrivée de **plus de 12 000 nouveaux coopérateurs**, signe d'une confiance renouvelée dans notre approche coopérative.

Dépôts et épargne

À la fin de l'exercice 2025, l'encours des dépôts de la clientèle chez Crelan atteignait **43,3 milliards d'euros**, en hausse de **2,1 %** par rapport à 2024.

Au cours du premier semestre 2025, la Banque centrale européenne a abaissé à quatre reprises son taux de facilité de dépôt, le faisant passer **de 3,00 % à 2,00 %.** Cette évolution a entraîné le retour à échéance de nombreux comptes à terme vers les comptes d'épargne, lesquels ont enregistré une **croissance spectaculaire.**

Par ailleurs, Crelan a relancé les **bons de caisse** au quatrième trimestre, avec **deux émissions couronnées de succès.**

Produits d'investissement et marchés financiers

Une production brute de **2,74 milliards d'euros** en produits hors bilan confirme l'intérêt des clients, en particulier pour les **fonds et les notes**, et souligne la qualité de notre offre commerciale dans ce segment.
Le portefeuille total d'investissements hors bilan du groupe s'élève désormais à **16,92 milliards d'euro**s, soit une augmentation de **1,7 milliard d'euro**s par rapport au 31 décembre 2024, malgré la persistance d'échéances significatives tout au long de l'année (conséquence de l'émission de bons d'État il y a deux ans).

En avril 2025, des droits de douane américains plus élevés que prévu ont provoqué une vague de ventes mondiale intense mais de courte durée. Les marchés se sont toutefois rapidement redressés après la « mise en pause » de ces mesures. Après l'été, les marchés d'actions ont de nouveau atteint des niveaux records, avec des performances particulièrement solides en Europe et sur les marchés émergents. Le développement de l'intelligence artificielle est resté un moteur de croissance majeur.

Sur les marchés obligataires, la volatilité des taux est demeurée élevée, sous l'effet des pressions inflationnistes, des incertitudes liées à la politique monétaire américaine et de l'augmentation de la prime de risque sur les maturités longues.

Pour les clients de Crelan, la patience et une large diversification géographique se sont révélées payantes. Les investissements en actions mondiales, dans différents styles de gestion, ainsi que les produits orientés vers le revenu, sont restés populaires. Les notes structurées, liées aux taux d'intérêt, ont également suscité un vif intérêt dans un contexte de baisse des taux à court terme.

Notre offre de produits a été ajustée en conséquence afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes de nos clients.
En 2025, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour accroître la visibilité de notre offre d'investissement. Outre les campagnes de communication traditionnelles et digitales, nous avons lancé une **deuxième saison de notre podcast « l'Esprit financier »**, qui a été nommée dans plusieurs catégories aux **Belgian Podcast Awards.**

Crédits : 8,1 milliards d'euros de nouveaux financements

En 2025, le groupe Crelan a financé les ménages belges à hauteur de **6,01 milliards d'euros** et a octroyé plus de **2,07 milliards d'euros** de crédits aux indépendants, PME et agriculteurs belges.

Au 31 décembre 2025, le groupe Crelan détenait ainsi un portefeuille total de crédits de **53,1 milliards d'euros,** en augmentation de **1,8 milliard d'euros** par rapport au 31 décembre 2024.

La part de marché des crédits logement s'établit à **12,6 %**, contre **11,0 %** l'année précédente. Dans un marché hypothécaire en croissance de **29 %**, Crelan a enregistré une progression de **44 %.**
Ces résultats témoignent de la confiance accordée par les clients à une banque de proximité, qui les accompagne à chaque étape de leur projet résidentiel.

La production de crédits dans les segments professionnel et agricole a également connu une forte progression (+19 %) par rapport à 2024.

Finance responsable et climat

Crelan accorde une importance particulière au financement responsable et aux enjeux climatiques. Dans le cadre des crédits aux particuliers, de nouvelles initiatives, telles que le partenariat avec Setle, qui perrmet de **calculer et visualiser l'impact énergétique** d'un projet de rénovation sur une habitation existante, notamment en termes de **performance énergétique** et **d'évolution du score PEB** ont été mises en place afin d'épauler les clients.

Identité et campagnes de marque

La marque Crelan

Campagnes de marque

Les messages diffusés par Crelan en 2025 ont de nouveau mis en avant les atouts distinctifs de la marque, en particulier la valeur ajoutée d'un réseau étendu et accessible d'agences indépendantes. Bien que Crelan propose également une plateforme digitale performante, son logo demeure présent dans le paysage urbain de centaines de quartiers. La banque estime en effet que les particuliers et les acteurs professionnels des communautés locales doivent pouvoir continuer à s'adresser facilement à un expert financier en chair et en os au sein d'une agence physique. Une telle approche favorise une relation de confiance qui se traduit par un modèle de conseil fondé sur une connaissance approfondie du client.

Un spot publicitaire lancé au printemps illustre la proactivité avec laquelle l'agent Crelan accompagne ses clients et le lien qu'il entretient avec eux. Cette publicité met en exergue que le niveau de service dont bénéficie le client Crelan est difficilement accessible ailleurs. Dans ce spot, la banque reste fidèle au ton original et légèrement décalé qui caractérise sa communication de marque. Les services fournis par l'agent Crelan sont tout simplement perçus comme miraculeux par les passants. Cette approche a conduit au slogan de la campagne :

Une banque proche de ses clients, c'est un miracle. Pas chez Crelan.

Ce thème qui semble relever du miracle ailleurs, mais qui apparaît tout à fait naturel chez Crelan, a d'ailleurs été repris sur d'autres canaux traditionnels et digitaux. Il a également été utilisé pour élaborer un concept original et particulièrement remarqué pour des spots radio diffusés sur les principales chaînes nationales. Dans cette approche, Crelan a diffusé pas moins de quatre messages distincts, pensés pour se renforcer mutuellement au sein d'un même bloc publicitaire. En outre, lorsque les Belgian Cats ont remporté le Championnat d'Europe pour la deuxième fois consécutive, une campagne digitale a été lancée dans laquelle Crelan a décliné son message du miracle dans le cadre de son sponsoring de l'équipe nationale féminine de basket-ball.

La dimension quasi miraculeuse de l'assistance apportée par l'agent Crelan a également été mise en avant dans une série de campagnes médiatiques, destinées à attirer l'attention sur les performances de la banque dans plusieurs domaines spécifiques. Un an plus tôt, Crelan s'est en effet hissée dans le top 5 des plus grandes banques belges, ce qui renforce plus que jamais son ambition de servir l'ensemble des groupes cibles grâce à son vaste réseau d'agences et à une gamme de produits complète et qualitative. Cette ambition a notamment donné lieu à des campagnes médiatiques dédiées aux crédits et prêts immobiliers, aux services destinés aux indépendants et aux entrepreneurs, ainsi qu'à l'offre proposée aux investisseurs débutants et expérimentés.

Des recherches ont de nouveau révélé que le public apprécie particulièrement le style de communication de Crelan. Les messages publicitaires obtiennent notamment de bons résultats sur des critères tels que la reconnaissance et la sympathie, tout en produisant un effet positif sur la notoriété comme sur l'image globale de la marque.

Sponsoring sportif

Crelan considère le sport comme un élément déterminant d'un mode de vie sain et équilibré et comme un facteur de cohésion sociale. Elle est donc heureuse d'apporter son soutien à des valeurs comme le fair-play et l'esprit d'équipe.

Crelan sponsorise depuis longtemps **plusieurs disciplines sportives**. La banque choisit délibérément des sports où l'**interaction entre les athlètes et les supporters** occupe une place prépondérante. Les athlètes sponsorisés sont professionnellement engagés dans leur discipline, visent des résultats et sont proches de leurs supporters. Crelan s'identifie pleinement à ces valeurs.

Basket-ball

Crelan sur le terrain avec les **Belgian Cats et les Belgian Lions !**

Depuis mai 2019, Crelan soutient les Belgian Cats et les Belgian Lions, deux équipes nationales dont nous pouvons être fiers. En collaboration avec la Fédération belge de basket-ball, Crelan souhaite poursuivre sur la lancée des victoires des Cats & Lions et des Young Belgian Cats & Lions (U20), tout en continuant à soutenir le développement du basket-ball 3x3. C'est dans cette optique que la banque a décidé de prolonger le partenariat jusqu'à fin 2028.

2025 a été une année exceptionnelle pour nos équipes nationales de basket-ball. Les Belgian Cats se sont qualifiées pour le Championnat d'Europe, où elles ont conservé leur titre européen au terme d'une finale mémorable. La popularité des Cats s'est encore renforcée. En témoignent l'hommage qui leur a été rendu sur la Grand-Place de Bruxelles, le succès du documentaire « Defending The Crown » et leur nomination comme « Équipe de l'année » lors du Gala du sport.

Les Belgian Lions se sont également qualifiés pour le Championnat d'Europe, où ils ont été éliminés lors phases de groupe.

Cyclo-cross

Crelan est active en tant que sponsor dans le cyclisme **depuis 2000**, initialement sous le nom de Crédit Agricole. La philosophie a toujours été de donner aux jeunes talents du cyclisme belge la possibilité de se développer et d'être entourés dans leur équipe par quelques valeurs établies.

En 2025, en tant que sponsor principal de l'équipe de cyclo-cross **Crelan-Corendon**, nous avons pu pleinement apprécier ses performances sur le terrain. L'équipe offre principalement une chance à des talents locaux. Collectivement, elle s'est imposée comme une valeur sûre dans la lutte pour la victoire au sein de l'élite masculine et féminine. Nous sommes dès lors ravis d'annoncer que ce partenariat a été prolongé en 2025 jusqu'à fin 2027.

Nos dames ont une nouvelle fois occupé une place prépondérante lors des championnats. Inge Van Der Heijden est devenue championne d'Europe, Sara Casasola

championne d'Italie et Marion Norbert-Riberolle championne de Belgique.

En 2026, Marion Norbert-Riberolle a remporté son deuxième titre belge consécutif chez les Dames Élite.

Cyclisme

Depuis le 1er juillet **2022**, Crelan est le **partenaire bancaire de l'équipe belge World Tour : Alpecin Deceuninck**. En 2025, Crelan a suivi de près les nombreuses victoires de cette équipe cycliste, menées notamment par Mathieu Van der Poel et Jasper Philipsen.

Une offre de produits élargie grâce à la collaboration au sein du groupe et à des partenariats

Collaboration avec Europabank

Nous appliquons les connaissances spécifiques qu'Europabank a acquises dans le traitement des transactions par carte et en tant que fournisseur de services financiers de renting et de leasing à l'ensemble du Groupe.

Les agences Crelan peuvent ainsi proposer à leurs clients professionnels les solutions de paiement d'Europabank via des terminaux en ligne. Elles mettent ces clients en contact avec une agence Europabank liée à cet effet.

Les agences Crelan peuvent également adresser leurs clients à Europabank pour le leasing et les crédits à la consommation si l'offre du partenaire correspond mieux aux besoins et au profil du client. Depuis 2022, Eb-lease a encore élargi sa gamme de formules de renting aux voitures d'occasion, camionnettes, camions, véhicules agricoles et équipements professionnels (tels que des excavatrices et des chargeurs sur roues).

Europabank propose aussi des solutions de paiement pour le traitement des transactions par carte.

Collaboration avec des partenaires

Afin d'offrir à ses clients cibles - familles privées, indépendants, professions libérales, PME et agriculteurs et horticulteurs - une gamme complète de services financiers, Crelan collabore avec un certain nombre de partenaires privilégiés, tous ayant une solide réputation dans leur domaine.

L'offre de la banque, à savoir les comptes et facilités de paiement, comptes d'épargne, bons de caisse, comptes à terme et facilités de crédit est ainsi étendue grâce à des produits d'investissement et des formules d'assurance.

Partenariats pour les assurances vie et non-vie

Crelan a établi des partenariats avec AXA Belgium SA pour des solutions de qualité en matière d'assurance non-vie et d'assurance solde restant dû, et avec Allianz Benelux SA en matière d'assurance épargne et investissement. Dans ce cadre, les clients peuvent bénéficier des services des courtiers en assurances associés au réseau Crelan. Ceux-ci travaillent en toute indépendance dans l'intérêt de leurs clients, sans obligation de présenter les partenaires d'assurance de Crelan. Crelan, en revanche, en tant qu'agent d'assurance lié, ne propose les polices d'assurance d'AXA Belgium SA que dans ses propres bureaux au siège d'Anderlecht et de Berchem.

Partenariats pour les investissements bancaires

Crelan travaille en étroite collaboration avec **Econopolis Wealth Management**, la société de gestion de Geert Noels, depuis plus de dix ans. Ce partenariat couvre à la fois les compartiments de la SICAV Crelan Fund, dont Econopolis Wealth Management gère le portefeuille d'investissement, et les compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois Econopolis Funds.

Crelan poursuit également son partenariat avec **Amundi**. La banque commercialise une vaste sélection de fonds d'Amundi et de ses filiales. Amundi gère, en outre, le portefeuille d'investissement de la SICAV Crelan Invest avec trois fonds profilés - Conservative, Balanced et Dynamic - qui investissent dans un large éventail d'actifs diversifiés, chacun répondant à un profil d'investisseur particulier avec son approche spécifique du risque. Ils adhèrent également à une approche durable et éthique.

Le gestionnaire d'actifs **AXA IM (AXA Investment Manager)** fournissait depuis déjà un certain temps des fonds repris dans la gamme de produits d'AXA Bank Belgium. Depuis mai 2022, cette offre est également ouverte aux agents Crelan, donnant ainsi accès à une très vaste gamme aux clients de la banque. Le 1er juillet 2025 AXA IM a été repris par BNP Paribas.

Dans le domaine des produits structurés, Crelan collabore avec un certain nombre de partenaires privilégiés : BNP Paribas Asset Management, Crédit Suisse, Société Générale, Natixis et CACIB.

En ce qui concerne l'épargne-pension fiscalisée, Crelan distribue trois fonds d'épargne-pension **(Crelan Pension Fund Sustainable Stability, Balanced et Growth)** qui agissent comme feeder des fonds d'épargne-pension de BNP Paribas. En novembre 2019, ce fonds avait reçu le label « Towards sustainability ».

Le 7 octobre 2025, le Groupe Crelan et le Groupe Crédit Agricole (France) ont conclu un partenariat stratégique permettant d'offrir aux clients de Crelan une gamme élargie de services et de produits bancaires. Il repose sur un partage de valeurs qui permettra à Crelan d'accélérer son développement commercial et sa croissance organique, et au Crédit Agricole d'assurer le développement de ses métiers en Belgique.

Ce partenariat, qui inclut une participation minoritaire de 9,9% par le groupe Crédit Agricole dans la SA Crelan , comprend des collaborations commerciales dans les domaines de la gestion d'actifs (avec Amundi), de la banque privée et gestion de fortune (avec Indosuez Wealth Management / Bank Degroof Petercam) et du leasing (avec CA Personal Finance & Mobility et CA Leasing & Factoring).

Crelan et le groupe Crédit Agricole ont également l'intention de mettre en place d'autres initiatives commerciales communes dans un avenir proche.

De l'attention pour les investissements durables

Label de durabilité

La durabilité est importante pour les consommateurs, y compris pour les produits dans lesquels ils investissent.

Le terme « durabilité » pouvant souvent être interprété de différentes manières, la fédération du secteur financier, **Febelfin**, a élaboré une **norme de qualité** pour les produits financiers durables. Il s'agit du label 'Towards Sustainability'

Les produits qui y répondent, et qui sont de préférence encore plus ambitieux, reçoivent un label de durabilité. Grâce à ce label, les consommateurs sont sûrs que le produit remplit un certain nombre d'exigences de qualité et que leur argent va à des entreprises qui sont également réellement engagées dans la durabilité.

En tant que banque coopérative belge, Crelan est attentive à la durabilité et à répondre à la demande croissante des clients en matière d›investissements socialement responsables.

En 2025, 83 % des investissements de Crelan ont été réalisés dans des fonds d'investissement répondant aux critères des articles 8 et 9 de la réglementation SFDR, c'est-à-dire dans des fonds dans lesquels la durabilité fait explicitement partie des objectifs et des politiques d'investissement.

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Toujours dans le cadre des investissements durables, Crelan souhaite composer sa gamme de fonds de manière à ce que la majorité des fonds soient conformes aux articles 8 et 9 du règlement SFDR.

La SFDR est un règlement européen (UE 2019/2088) qui harmonise la publication d'informations de durabilité par les acteurs financiers, en particulier la façon dont ils intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs produits et processus d'investissement.

L'article 6 SFDR vise les produits qui ne revendiquent aucun objectif spécifique de durabilité et qui n'entrent donc pas dans les catégories des articles 8 ou 9. Il impose néanmoins aux acteurs financiers d'expliquer comment ils intégrent (ou pourquoi ils n'intégrent pas) les risques en matiére de durabilité dans leurs décisions d'investissement, ainsi que les éventuelles principales incidences négatives, dans leur documentation précontractuelle et périodique.Les articles 8 et 9 traitent spécifiquement des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales ou qui ou qui ont un objectif d'investissernent durable explicite.

Dans le cas de l'article 9, l'impact doit également pouvoir être mesuré. Pour les fonds qui relèvent de ces articles, les documents précontractuels et les rapports périodiques doivent fournir des informations supplémentaires à l'investisseur. Il est donc clair que ces produits présentent la meilleure garantie à l'investisseur durable. Crelan souhaite concentrer son offre d'investissements sur des fonds qui favorisent des caractéristiques environnementales ou sociales ou qui ont un objectif d'investissement durable et qui relèvent des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Un réseau d'agences professionnelles au service du client

Le **réseau Crelan** comptait 565 agences réparties dans toute la Belgique au 31 décembre 2025, soit 115 de moins qu'en 2024. En 2025, l'optimisation du réseau d'agences de Crelan s'est poursuivie conformément aux plans établis, avec pour objectif de préserver et de renforcer la proximité avec les clients à long terme. Cette optimisation vise à doter la banque d'agences bien équipées, judicieusement réparties sur l'ensemble du territoire et regroupant sous un même toit l'ensemble de nos domaines d'expertise, sans chevauchement. Elle permet ainsi d'améliorer la qualité de nos conseils et de renforcer la relation avec nos clients.

77 % des agences sont équipées d'un ou plusieurs terminaux de selfbanking, pour la plupart dotés de fonctionnalités étendues.

À l›exception de l›agence du siège social à Bruxelles et de celle du siège de Berchem, tous les points de vente de Crelan sont gérés par des agents indépendants. Ceux-ci connaissent bien le marché local et sont proches des clients.

La proximité, l'approche personnalisée et la continuité qu'offrent nos agents sont les atouts qui permettent à Crelan de se distinguer sur le marché. Outre les canaux numériques et les contacts avec des call centers, de nombreux clients considèrent toujours qu'il est important de pouvoir compter sur les conseils personnalisés d'un conseiller local de confiance qui connaît bien leur situation. Un regroupements d'agences est en cours afin d'éviter d'avoir deux agences dans la même rue et surtout pour rassembler tous les spécialistes des questions bancaires sous le même toit. L'objectif est de continuer à avoir des agences réparties dans toutes les régions car Crelan attache une très grande importance à une solide présence locale.

Des centres de compétences pour le conseil aux entrepreneurs et aux agriculteurs

Crelan souhaite se distinguer grâce à ses services de conseil dans le domaine bancaire. C'est pourquoi la Banque accorde une grande attention à la formation de conseillers compétents et aussi proches que possible du client. Crelan souhaite également être une référence dans le domaine des services de conseil pour les **clients professionnels :** les entrepreneurs dans le secteur agricole, horticole et alimentaire, les indépendants et professions libérales et les PME locales.

À cet effet, Crelan travaille avec des **centres de compétences spécialisés**. Il s'agit d'agents qui, en plus de conseiller les clients particuliers, ont également acquis un grand savoir-faire dans l'assistance aux clients professionnels et sont donc les mieux placés pour les orienter.

Les centres de compétences sont reconnaissables au « label » apposé sur la vitrine extérieure.

Par ailleurs, ils collaborent avec les agences dans les alentours ne disposant pas de ces connaissances. Dans ce cas, par exemple, les clients professionnels peuvent continuer à compter sur leur agence de confiance pour les services de base et se tourner vers le centre de compétences pour des conseils spécialisés. En fonction des besoins du client, l'agence prendra contact avec le centre de compétences le plus proche.

Le modèle commercial des agents indépendants proches du client offre encore une marge de croissance considérable, également dans le segment de la clientèle professionnelle.

Crelan continue donc à investir dans les connaissances et les compétences des collaborateurs par le biais de formations, dans le but d'augmenter encore le nombre de centres de compétences.

Accessibilité des agences

Essentielle pour renforcer et pérenniser nos relations avec les clients, l'accessibilité de nos agences revêt une importance capitale à nos yeux. C'est pourquoi nous nous engageons à rester proches de nos clients, à leur procurer un sentiment de sécurité et à être facilement reconnaissables.

Nous demeurons proches de nos clients

Grâce à notre vaste réseau d'agences bancaires et de guichets automatiques, nous sommes constamment à proximité. Les clients peuvent se rendre en agence pour retirer de l'argent aux guichets automatiques entre 6 h et 23 h. Dans la plupart des agences, ils ont également la possibilité d'effectuer des dépôts. Les heures d'ouverture sont systématiquement tenues à jour, aussi bien sur la façade de l'agence que sur le site web.

Nous tenons à convertir nos agences en des espaces conviviaux pour prodiguer des conseils. Nous encourageons également nos agents à privilégier des matériaux respectueux de l'environnement, tels que le bois certifié FSC.

L'agence est ainsi le point de convergence de tous nos services à la clientèle. Les clients peuvent s'y rendre pour obtenir des conseils personnalisés et divers services liés à leurs besoins financiers.

Le concept de conseil ouvert et transparent s'inscrit pleinement dans cette vision et constitue le modèle d'avenir de Crelan.

Les clients se sentent rapidement à l'aise grâce au design accueillant et ouvert des agences. Des salles fermées ont été aménagées pour que les clients puissent discuter d'affaires financières en toute confidentialité.

La plupart des transactions en espèces peuvent être traitées rapidement et efficacement à nos guichets automatiques, même en dehors des heures d'ouverture des agences.

Tous nos clients, qu'ils soient particuliers ou entrepreneurs, sont toujours les bienvenus à l'agence pour un conseil ou une transaction. L'agence vient parfaitement compléter nos services en ligne myCrelan et l'app Crelan Mobile.

Nos clients se sentent en sécurité

Nos agences bancaires sont sécurisées par des systèmes constamment mis à jour avec les dernières technologies. Nos clients sont donc accueillis dans un environnement sûr. Les caméras, la sécurité électronique et la vigilance constante de nos agents sont des éléments clés de cette sécurité accrue. Nous avons également accordé une attention particulière à l'éclairage de nos halls d'accueil, de manière à renforcer la sécurité et à améliorer le confort des clients pendant les heures d'ouverture.

Les clients nous reconnaissent facilement

Notre logo, fait partie intégrante de notre image de marque.

Ainsi, l''entrée de l'agence est clairement indiquée : le nom Crelan figure systématiquement au centre. Les distributeurs automatiques de billets sont également faciles à repérer grâce au logo de caisse présent sur les panneaux d'affichage éclairés pendant la nuit.

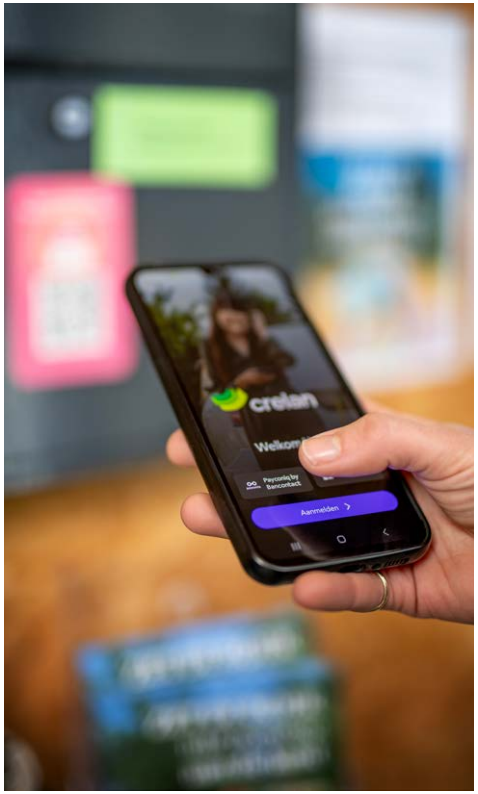

Un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite

Le cahier des charges pour l'aménagement de nos agences inclut un chapitre dédié à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : les personnes souffrant d'un handicap, les personnes âgées, les personnes temporairement immobilisées, les enfants, les parents avec poussettes, etc. Nos agences sont donc majoritairement conçues dans l'optique d'être accessibles à tous.

Nous respectons également les principes prescrits par la législation relative aux directives de l'EAA (Loi européenne sur l'accessibilité). Cela signifie que nos distributeurs automatiques installés après le 25/06/2025 offrent des indications audios et la possibilité de mettre l'écran en mode « fort contraste». La hauteur d'installation prend également en compte l'accessibilité pour les utilisateurs de fauteuils roulants.

De Gembloux à Wavre : un déménagement mené avec succès

En juin 2025, le siège régional wallon de Crelan à Gembloux a définitivement fermé ses portes. Deux semaines plus tard, le 30 juin, l'équipe commerciale a pris ses quartiers dans les nouveaux bureaux de Wavre. Les collaborateurs satellites ont rejoint le site à partir du 14 juillet. Ce déménagement marque une étape importante pour Crelan dans la mise en place d'un modèle de travail tourné vers l'avenir.

Baptisé IKONOS, en référence au premier satellite commercial, le projet symbolise l'ambition de Crelan de créer un point de rencontre central pour son réseau commercial en Wallonie. Le nouveau bureau, situé Parc de l'Europe 131 à Wavre, propose :

- 30 postes de travail pour les collaborateurs
- 4 salles de réunion (capacité de 4 à 14 personnes)
- 2 bulles dédiées aux échanges courts
- 1 salle de formation IT pouvant accueillir 12 personnes (notamment pour l'organisation de formations applicatives à destination des collaborateurs des agences)

Crelan loue des bureaux au troisième étage du bâtiment, comprenant également un espace commun avec cuisine. Le bâtiment dispose par ailleurs d'un espace événementiel au quatrième étage, ouvert en novembre, pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes pour des formations, réunions ou événements.

Le bâtiment est équipé de technologies durables, telles que des panneaux solaires, de la géothermie, des pompes à chaleur et un système de récupération des eaux. Par cette infrastructure, Crelan contribue également à ses engagements sociétaux et à sa responsabilité environnementale.

Nouveau siège à Bruxelles : une étape durable et stratégique pour Crelan

En juillet 2025, Crelan a franchi une étape importante pour son avenir avec l'acquisition d'un nouvel immeuble, The Arch, situé sur l'avenue Roi Albert II à Bruxelles. Ce bâtiment de bureaux ultramoderne, zéro émission est certifié BREEAM Outstanding. Il allie parfaitement durabilité et innovation. La certification BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) est la référence mondiale pour évaluer la durabilité de bâtiments. Outstanding est son niveau le plus prestigieux : il distingue les constructions qui dépassent les meilleures pratiques, avec un score supérieur à 85 %.

Ce label incarne un engagement fort pour :

- ✓ **Réduire l'empreinte carbone**
- ✓ **Garantir le bien-être des occupants**
- ✓ **Promouvoir l'écomobilité**

Localisation stratégique

Ce bâtiment a été choisi délibérément pour sa **localisation centrale et stratégique** au cœur financier de Bruxelles, à proximité d'autres grandes banques et entouré d'organisations telles que la FSMA et Febelfin. De plus, il se trouve à seulement cinq minutes à pied de la gare de Bruxelles-Nord, ce qui permettra à Crelan d'encourager ses collaborateurs à opter pour des déplacements domicile-travail durables.

Durabilité et principes circulaires

L'immeuble compte 11 étages, dont plusieurs équipés de terrasses vertes, remplies de plantes. Grâce à deux pompes à chaleur géothermiques, des panneaux solaires, la récupération des eaux sous les terrasses et un vitrage isolant, The Arch propose un concept exceptionnellement écoénergétique. Les principes circulaires jouent également un rôle majeur : la façade de l'ancien bâtiment a été réutilisée comme revêtement de sol, et les lavabos des sanitaires sont fabriqués à partir de matériaux recyclés. Par ailleurs, Crelan vise la certification WELL la plus élevée, plaçant le bien-être et le confort des collaborateurs au centre de ses priorités. WELL est un programme américain de certification environnementale dédié aux bâtiments, qui met l'accent exclusivement sur la santé et le bien-être des occupants. Cette certification, réservée aux bâtiments à usage commercial, est délivrée par l'International WELL Building Institute (IWBI).

Espaces et facilités

Crelan commencera par aménager **536 postes de travail,** avec une possibilité d'extension jusqu'à 650 postes. Outre des espaces de travail modernes, le bâtiment offre de nombreuses facilités : salles de réunion, restaurant d'entreprise, coffee bar, auditorium avec foyer, studio et espaces polyvalents. Tout est conçu pour favoriser la collaboration, la créativité et le bien-être.

Implication des collaborateurs

L'engagement des collaborateurs constitue un élément essentiel de ce projet. Crelan a donné à tous ses employés l'opportunité de découvrir le nouveau bâtiment, et plus de 500 collègues ont saisi cette occasion – une participation impressionnante qui souligne l'enthousiasme pour ce changement.

En outre, Crelan a sélectionné **26 Building Heroes** : des collaborateurs engagés qui contribuent activement au projet. Ils ont participé aux décisions concernant le design et l'identité visuelle du nouveau siège et réfléchissent à la manière dont l'espace de travail peut devenir un environnement où chacun se sent chez soi. En tant que relais entre l'équipe projet et leurs collègues, ils veillent à ce que les idées et les retours soient partagés, afin que ce changement majeur soit porté par l'ensemble de l'organisation.

Planning 2026

Les travaux d'aménagement ont débuté au début de l'année 2026, avec l'ambition de déménager au mois de mars 2027. Avec ce nouveau siège, Crelan ne construit pas seulement un lieu de travail inspirant, mais aussi un avenir durable.

Élargissement de l'offre numérique

L'app Crelan Mobile et nos systèmes d'online banking myCrelan et myCrelan Pro font l'objet d'améliorations continues. En 2025, de nouvelles fonctionnalités ont donc été lancées dans ces différents canaux.

Nouvelle méthode de signature dans l'application

Une nouvelle méthode de signature est désormais disponible dans l'application : itsme®. Via itsme®, un client peut par exemple signer les virements SEPA (à partir d'un certain montant), les virements non-SEPA, les modifications des limites digitales quotidiennes (à partir d'un certain montant) dans l'application mobile.

Virements instantanés

Grâce au règlement européen sur les paiements instantanés (IPR), ceux-ci sont désormais disponibles pour tous les types de comptes de paiement au sein de l'UE. Le client peut dès lors indiquer s'il souhaite que ses virements SEPA soient effectués comme virements instantanés. Cela vaut également pour les virements avec date mémo, les ordres permanents, les paiements Zoomit et les virements via l'enveloppe.

Vérification du nom du bénéficiaire

Depuis octobre 2025, les banques européennes sont tenues de vérifier que le numéro de compte (IBAN) correspond au nom du bénéficiaire lorsqu'un virement est effectué. Cette « vérification du nom du bénéficiaire » vise à éviter les erreurs dans les ordres de virement et certaines formes de fraude. Toutes les banques ont collaboré à cet effet afin que les clients reçoivent les mêmes messages d'erreur, quelle que soit leur banque. Pour ce faire, toutes les banques travaillent avec le même prestataire de services : Surepay. Cette vérification est disponible dans l'app Crelan Mobile depuis juin 2025. Elle est également en vigueur dans myCrelan et dans myCrelan Pro, non seulement pour les virements en euros vers des comptes belges, mais aussi pour les virements en euros vers tous les pays de la zone euro, à condition que le code BIC (correspondant au numéro de compte à vérifier) soit enregistré dans le European Payment Council Directory Service.

Désormais, lorsqu'un client effectue un virement dans les canaux digitaux vers un particulier ou une personne morale ou une entreprise bénéficiaire, il reçoit un message lui indiquant si le numéro de compte correspond, ne correspond pas entièrement ou ne correspond pas du tout au nom du bénéficiaire. Quel que soit le message reçu, le client peut décider lui-même s'il souhaite ou non donner suite à l'ordre de virement.

Ouverture d'un compte à vue ou d'un compte d'épargne via les canaux digitaux

L'offre de comptes d'épargne disponibles a également été étendue via les canaux digitaux. Il est désormais aussi possible d'ouvrir un compte d'épargne via myCrelan.

Autre nouveauté, les parents ont la possibilité d'ouvrir un compte à vue pour leur enfant ainsi que de lui commander une carte de débit via les canaux digitaux. Pour cela, parents et enfants doivent déjà être préalablement clients de Crelan.

Paiements sans contact

Depuis novembre 2025, les clients qui utilisent un smartphone ou une montre connectée Android peuvent y associer leur carte de débit. Ils peuvent ainsi effectuer des paiements sans contact via Google Pay dans les magasins et les applications avec leur smartphone ou montre connectée.

Accessibilité bancaire

Crelan est attentive à l'accessibilité bancaire et se conforme à l'European Accessibility Act.

Plusieurs initiatives ont été prises en 2025 en ce sens :

1. **L'aperçu général simplifié :**

Dans l'affichage optimisé de la Crelan Mobile app, les informations et les fonctions les plus importantes s'affichent directement en haut de l'écran, ce qui permet de retrouver toutes les informations utiles facilement. Cette version est spécialement conçue pour augmenter la lisibilité et est compatible avec les lecteurs d'écran pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

2. **Masquage des soldes de l'app Crelan Mobile :**

Les clients peuvent choisir de rendre leurs soldes invisibles sur tous les écrans de l'app Crelan Mobile afin de garantir la confidentialité.

3. **Participation à des initiatives en matière d'éducation numérique**

En 2025, les collaborateurs de Crelan ont poursuivi leur engagement dans certaines initiatives visant à promouvoir l'éducation numérique.

Une vaste initiative est notamment organisée pour les seniors en Wallonie sous le nom de « J'adopte la banque numérique ». Febelfin, les EPN (espaces publics numériques), l'Agence du numérique et le SPW (Service public de Wallonie) sont à l'origine de celle-ci. Les experts de Crelan ont apporté leur contribution à cette action, ce qui leur a permis de répondre aux questions des clients et des personnes présentes lors de ces sessions d'information.

Initiatives envers le personnel

Au 31 décembre 2025, le groupe Crelan comptait 1 671 membres du personnel, dont 1 261 travaillaient pour Crelan et 410 pour Europabank.

En plus de ce personnel salarié réparti dans les différentes entités du Groupe, 2 508 collaborateurs travaillent dans le réseau d'agences Crelan, avec le statut d'agent délégué ou d'employé salarié. Cela porte le nombre total de collaborateurs du groupe Crelan à 4 179.

De plus amples informations sur la composition et la diversité de l'effectif de Crelan sont reprises dans le rapport CSRD, chapitre B.1 — ESRS S1 Effectifs de l'entreprise, page 173.

Recrutement et mobilité interne

Au total, 87 postes ont été pourvus en 2025.

Parmi ces postes vacants, 51 ont été pourvus grâce à la mobilité interne : des collaborateurs de la Banque ont choisi de relever un nouveau défi et développent ainsi de nouvelles compétences, diversifient leur carrière et, en fin de compte, contribuent activement à leur propre employabilité durable.

La Banque a également attiré 36 nouveaux collaborateurs qui ont commencé à travailler dans ses différents départements. Ces nouveaux collègues ont été intégrés rapidement par le biais de séances d'information, de parrainage, de plans de formation et de moments d'accueil.

En outre, cinq jeunes diplômés ont été recrutés dans le cadre du programme Young Graduates. Ils auront la possibilité de développer leurs compétences et de se familiariser avec nos valeurs en effectuant diverses missions dans différents départements de la Banque. Ils ont également la possibilité de participer à un programme de formation intensif et varié.

Diversité et inclusion

Dans sa politique de ressources humaines et de recrutement, le Groupe Crelan s'efforce de refléter l'ensemble de la société et valorise la diversité. Chez Crelan, 52 % des collaborateurs sont des femmes et 48 % sont des hommes. 6 % des collaborateurs de Crelan font partie de la tranche d'âge des 20-30 ans, 14 % de celle des 30-40 ans, 21 % de celle des 40-50 ans, 40 % de celle des 50-60 ans et 19 % ont 60 ans ou plus. En termes de niveau de formation, 36 % des collaborateurs sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire, 34 % sont diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire et 29 % de l'enseignement universitaire. 13 nationalités différentes sont représentées chez Crelan.

Pour rappel, le 19 décembre 2023, le Conseil d'Administration a approuvé une nouvelle politique de diversité et d'inclusion.

Cette politique contient toute une série d'engagements très concrets tels que :

- sélectionner, recruter et promouvoir sur la base du mérite et des compétences, sans discrimination fondée sur le genre, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, etc. ;
- sensibiliser les managers à l'égalité des chances de promotion et de développement au sein de l'entreprise et faire preuve de transparence à ce sujet ;
- évaluer les performances et les compétences au moyen de processus transparents ;
- éliminer tout écart de rémunération entre les hommes et les femmes ;
- ne laisser aucune place à des comportements clivants ou ambigus ni à aucune forme d'intimidation ou de harcèlement ;
- créer un environnement de travail respectueux où chacun est traité avec dignité et respect, et où les différences sont célébrées et valorisées ;
- adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination ;
- proposer des formations et des informations sur l'importance de la diversité et de l'inclusion au sein de notre Banque.

Par ailleurs, cette politique prévoit également des quotas par genre pour les groupes suivants :

- le Crelan Circle (l'organe représentant les membres du Comité de Direction et leurs directeurs et senior managers) : au moins 33 % de femmes en 2027.
- le Conseil d'Administration : au moins 33 % de femmes en 2027 (40 % de femmes parmi les administrateurs non exécutifs).

La « semaine de la diversité » en mai 2025 a réuni des collègues autour de ce thème, avec notamment une offre de formations sur « les générations sur le lieu de travail », « les différences culturelles » et « les préjugés inconscients », ainsi qu'une session plénière intitulée « Dans quelle mesure Crelan est-elle vraiment inclusive ? ». En 2025, Crelan a également organisé un atelier D&I, accessible à tous les collaborateurs, dans le but de développer une boîte à outils pratique sur le comportement inclusif.

Top Employer pour la dixième fois consécutive

En 2025, Crelan a de nouveau été reconnue comme Top Employer en Belgique.

L'organisation internationale Top Employer Institute a décerné ce label à Crelan après un examen approfondi de sa stratégie en matière de ressources humaines au sens le plus large du terme.

Ainsi, la façon dont Crelan accueille et intègre de nouveaux collaborateurs, ainsi que l'accompagnement de carrière, l'apprentissage et le développement, les performances, le salaire et les avantages sociaux, le bien-

être et la santé, le lieu de travail numérique et physique, le restaurant d'entreprise, la politique de mobilité sont des éléments abordés lors de l'examen.

Le programme Top Employers Institute certifie les entreprises en fonction de leur participation et de leurs résultats à l'enquête « HR Best Practices Survey ». Cette enquête couvre six grands domaines RH, répartis en 20 thématiques telles que la stratégie de gestion des talents, l'environnement de travail, l'acquisition de talents, la formation et le développement des compétences, le bien-être au travail, ou encore la diversité et l'inclusion.

Le programme a certifié et reconnu plus de 2 400 Top Employers dans 125 pays à travers cinq continents.

Chaque année, la barre pour recevoir et conserver ce label est placée un peu plus haut. La mesure dans laquelle Crelan continue à se développer en permanence en tant qu'employeur et suit les dernières tendances et connaissances dans le domaine du travail dans ses politiques constitue un élément primordial dans ce cadre.

Crelan est particulièrement fière d'avoir pu obtenir à nouveau cette reconnaissance.

Par ailleurs, Crelan accorde également une importance capitale aux opinions et aux expériences de ses collaborateurs. C'est pourquoi des enquêtes Pulse sont organisées chaque trimestre. Ces courtes enquêtes périodiques auprès des collaborateurs permettent à la Banque de mieux comprendre la réalité du terrain : comment vont les travailleurs, comment ils vivent leur contexte de travail au quotidien et de quoi ils ont besoin pour continuer à donner le meilleur d'eux-mêmes. En mesurant en permanence le « vécu » des collaborateurs, la Banque, les ressources humaines et les managers ont l'opportunité de détecter rapidement les problèmes et d'accroître la satisfaction, l'engagement et l'implication des collaborateurs.

Learning & Development

Crelan attache une grande importance à la formation continue de ses collaborateurs. Grandir en tant que banque, en tant qu'équipe et en tant qu'individus, mais aussi en tant que leaders et coachs, tel est le fil conducteur de toutes les initiatives en matière de formation en 2025.

Leadership

L'année dernière, tous les managers ont participé au programme « Inclusive Leadership ». Le programme vise à développer une compréhension approfondie de l'inclusion, en mettant l'accent sur les biais inconscients et l'égalité des chances. Les managers ont acquis une meilleure compréhension de la manière dont les principes de leadership inclusif peuvent être appliqués dans leurs activités quotidiennes, par exemple en constituant des équipes diversifiées, en favorisant une prise de décision inclusive et l'égalité des chances en matière de développement. Le programme a contribué à sensibiliser et à partager des connaissances et des pratiques afin de soutenir une culture organisationnelle inclusive et un leadership qui valorise la diversité et encourage l'inclusion.

Chaque année, Crelan organise le programme Start to Lead destiné aux nouveaux responsables d'équipes, dans le but de les préparer à leur rôle de manager et de leur fournir les connaissances et les compétences nécessaires à un leadership efficace. Le programme met l'accent sur le développement des compétences en matière de leadership, le renforcement des aptitudes à la communication et à la collaboration. En participant à des sessions interactives et à des exercices pratiques, les nouveaux managers acquièrent les outils nécessaires pour diriger leurs équipes avec succès et apporter une contribution positive à l'organisation.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs équipes ont également participé à une journée de cohésion d'équipe, au cours de laquelle les managers et leurs équipes ont travaillé ensemble pour renforcer la collaboration et les liens entre eux. Le programme vise à mieux comprendre la dynamique d'équipe, à renforcer la collaboration et la communication et à partager les connaissances et les expériences au sein de l'équipe. Grâce à des exercices interactifs et des réflexions collectives, le programme contribue à stimuler une culture d'équipe ouverte et engagée, axée sur la coopération et la compréhension mutuelle.

Compétences futures

L'employabilité est une priorité de Crelan. Outre diverses formations bancaires techniques, des formations sur les compétences non techniques, sur les compétences digitales, ainsi que des cours de langue ont été dispensés.

Quelques faits marquants de l'année écoulée :

- Formations spécifiques pour les PCP/RD : des modules destinés à renforcer les connaissances techniques bancaires.
- Formation en ligne ESG : destinée à tous les collaborateurs, afin de les sensibiliser aux enjeux en matière de durabilité et aux principes ESG au sein de l'organisation.
- Digital Summer School : un programme visant à renforcer les compétences digitales.
- Formations en gestion de projets : conçues pour soutenir les collaborateurs dans la direction, la planification et la réalisation de projets.
- Ergo Wake Up Call : une initiative axée sur la sensibilisation à l'ergonomie et au bien-être sur le lieu de travail.
- L'année écoulée a également vu le lancement, pour la première fois, des « Learning Breaks » : de courtes sessions accessibles à tous, consacrées à divers thèmes bancaires. Ces sessions sont conçues pour promouvoir le partage des connaissances, donner aux collaborateurs un aperçu des différents domaines d'expertise et renforcer la collaboration entre équipes. Grâce à leur format

accessible et interactif, les Learning Breaks contribuent pleinement à une culture d'apprentissage continu et au développement professionnel au sein de la banque.

Risque et sécurité

Chez Crelan, le fait d'encourager l'évolution des collaborateurs contribue à atténuer les risques opérationnels. C'est pourquoi diverses formations en matière de Compliance et le programme d'apprentissage proposé via la plateforme « Phishing Tool » font partie intégrante du plan de formation obligatoire pour l'ensemble du personnel. Le but est d'accroître la sensibilisation des collaborateurs sur une base continue et de les informer de manière cohérente sur les risques et les mesures de sécurité.

Bien-être

Depuis son lancement en 2022, la plateforme en ligne BloomUp Learn offre aux collaborateurs la possibilité d'améliorer leur résilience mentale, à leur meilleure convenance et dans le lieu de leur choix. En 2023, la décision a été prise d'améliorer la plateforme en introduisant la version Premium, qui offre une gamme plus étendue de ressources telles que des podcasts et des formations spécialisées. En 2025, cette plateforme de bien-être, désormais baptisée BloomUp Learn, est restée à accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Crelan propose également Care4U : un programme d'aide aux collaborateurs. Il permet aux membres du personnel et aux membres de leur famille (vivant sous le même toit) de faire appel au soutien professionnel de psychologues cliniciens et de conseillers spécialisés 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ce programme comporte quatre volets : un volet émotionnel (problèmes au travail ou problèmes personnels), un volet pratique, un volet de coaching et un volet spécifique pour les managers.

En 2025, comme en 2023, des ateliers ont été organisés autour de l'utilisation d'un défibrillateur. Plusieurs défibrillateurs sont présents dans les différents sièges de la Banque. Au cours de cet atelier, les collaborateurs apprennent à utiliser un DEA, qui peut sauver des vies. En effet, cet appareil augmente de 60 % les chances de survie de la victime. Au total, une quarantaine d'employés ont participé à ces ateliers.

Enfin, en collaboration avec le service externe de prévention, nous avons organisé fin 2025 une enquête en ligne à propos du travail sur écran. Les participants ont reçu un rapport personnalisé immédiatement après l'enquête, avec des conseils pratiques sur la manière de mieux aménager leur poste de travail et une brochure pratique sur l'ergonomie et le travail sur écran. Sur la base des résultats obtenus, le service de prévention interne travaillera en 2026 à l'amélioration de l'ergonomie au sein de Crelan.

Collaboration et cohésion entre les collaborateurs

Crelan prend et encourage diverses initiatives visant à renforcer la collaboration et la cohésion entre les collaborateurs.

Together@Crelan

Together@Crelan est à l'origine d'activités culturelles et récréatives organisées par des collaborateurs de Crelan pour leurs collègues et leurs familles. En 2025, plusieurs activités fédératrices ont été organisées, placées sous le signe de la découverte, de la convivialité et du plaisir d'être ensemble.

Nous avons commencé par une agréable promenade dans les vignes à Overijse. Une activité familiale au Monde Sauvage d'Aywaille a suivi. Enfin, l'année s'est terminée par une visite du marché de Noël de Valkenburg.

Young@Crelan

En 2025, de jeunes collaborateurs ont pris plusieurs initiatives pour renforcer la culture d'accueil, la collégialité et la cohésion entre collègues.

Deux fois par an, en mai et en novembre, un petit-déjeuner de bienvenue est organisé pour accueillir les nouveaux collaborateurs de la Banque. Ces moments conviviaux permettent d'apprendre à mieux se connaître dans une ambiance détendue et chaleureuse, favorisant ainsi l'intégration et les contacts entre collègues.

Pendant l'été, la distribution de glaces a apporté un rafraîchissement bienvenu pendant les journées chaudes. Cette initiative simple, mais très appréciée, a permis de rassembler les collègues et de rendre les températures estivales plus agréables.

Enfin, un atelier mocktail a eu lieu en décembre pour entamer la période des fêtes de fin d'année de manière originale. Les participants ont découvert de nouvelles recettes sans alcool dans une ambiance festive et conviviale, idéale pour trouver de l'inspiration.

Ces initiatives ont contribué à renforcer l'esprit d'équipe et à offrir de beaux moments de partage tout au long de l'année.

SMILE

Depuis 2022, Crelan organise régulièrement des événements SMILE. Il s'agit d'afterworks organisés chaque fois par un autre département de la banque, et dont les bénéfices sont reversés à une association caritative. Cette initiative permet aux collègues de se réunir dans un cadre moins formel.

Teambuildings

Chaque équipe de Crelan a la possibilité d'organiser une activité de teambuilding une fois par an : l'occasion de renforcer les interactions sociales et le partage de connaissances.

Vikings@Crelan

L'objectif des Vikings est de promouvoir le sport et l'esprit de groupe entre collègues. Cette initiative permet aux collaborateurs de la Banque de s'inscrire à une activité sportive organisée pendant la pause de midi ou à la fin de la journée de travail. Les collaborateurs de Crelan peuvent également proposer des activités sportives à pratiquer ensemble.

Politique de mobilité durable

Crelan encourage une flotte de véhicules écologiques et durables et s'engage activement à réduire les émissions de CO2.

C'est pourquoi la Banque ne propose plus que des véhicules électriques depuis octobre 2023.

Pour faciliter cette transition, Crelan a pris un certain nombre de mesures pour accompagner les collaborateurs dans le passage à la conduite électrique, notamment : le cofinancement de l'installation d'une borne de recharge à domicile, l'alignement des budgets de référence pour permettre aux collaborateurs de choisir une voiture de société dans une large gamme de véhicules électriques, ainsi que la mise en place d'un Green Fleet Bonus.

Dans cette optique, la possibilité de convertir une voiture de société en budget légal de mobilité a également été introduite.

Prime bénéficiaire identique pour le personnel

La performance réalisée au cours de l'exercice 2025 , avec un rendement des fonds propres (Return on Equity – RoE) légèrement supérieur à 8 %, reflète l'engagement collectif de l'ensemble des collaborateurs. Elle permet au Comité de direction de proposer à l'Assemblée générale du 30 avril d'associer tous les collaborateurs à la valeur créée, par l'octroi d'une prime bénéficiaire identique. Cette prime s'élève à 1 504,53 euros bruts, soit 1 216 euros nets, et est calculée au prorata du taux d'emploi. Le caractère uniforme de cette prime traduit l'identité coopérative de la Banque et son attachement à une approche inclusive, les bons résultats étant le fruit d'une contribution collective à tous les niveaux de l'organisation.

Plan de Transformation - Bilan 2025 et Perspectives 2026

Contexte

Après le succès de l'intégration d'AXA Banque Belgium mi-2024, Crelan a démarré dès 2025 un plan de Transformation ambitieux réparti sur 3 ans, couvrant les années 2025,2026 et 2027.

Ce plan a pour ambition de consolider le positionnement de Crelan en tant que cinquième banque du pays, tout en lui permettant de s'adapter à un environnement bancaire en constante évolution.

Le plan de Transformation s'articule autour de 5 axes :

1. **Banque systémique :** garantir la résilience, la sécurité, la robustesse de Crelan en termes financiers et de maîtrise des risques, dans le respect de ses obligations régulatoires ;
2. **Qualité de service au client :** offrir un service de haute qualité aux clients internes (notamment le réseau d'agents) et externes (les clients de la banque), s'appuyant sur des fondations informatiques consolidées ;
3. **Offre digitale renforcée :** continuer à enrichir les fonctionnalités accessibles directement par les clients, dont de nouvelles solutions de paiement, et bénéficier ainsi d'un accroissement du temps commercial en agence, pour une meilleure disponibilité ainsi offerte aux clients
4. **Data & Intelligence artificielle :** manager/exploiter les données de manière efficiente, intégrer l'usage de l'intelligence artificielle sur des sujets tels que la gestion de la fraude, le contrôle des données des clients (KYC – Know Your Customer) et des transactions (KYT – Know Your Transaction)
5. **Efficacité opérationnelle :** continuer à simplifier et automatiser / robotiser

les processus majeurs, optimiser l'architecture applicative, et bénéficier via les partenariats d'accélérateurs de développement commercial.

Bilan 2025

Lors de la première année du plan de Transformation, la priorité a été donnée à la continuité de la trajectoire d'amélioration de la qualité opérationnelle, ce qui s'est traduit par une réduction continue des incidents majeurs de production conformément aux objectifs fixés.

Selon le plan de livraison établi pour l'année, de nombreuses nouveautés ont été mises en production afin d'améliorer la satisfaction des clients et des agents dans l'usage des applications informatiques.

Principales avancées :

- La souscription, en agence ou en digital, d'un nouveau plan d'épargne Go Save.
- Les premiers pas dans l'usage de la signature électronique de documents par les clients via leur application bancaire.
- L'extension de l'usage d'Itsme.
- La possibilité de payer avec Google Pay dans certaines situations, avant un déploiement complet prévu début 2026.
- L'enrichissement des notifications client au sein de la banque en ligne.
- La mise en place d'un dispositif de vérification des bénéficiaires IBAN lors de la préparation d'un virement.
- L'intégration de l'intelligence artificielle via un chatbot à disposition du réseau d'agences, incluant une expérience pilote de transcription automatique (speechtotext).
- L'utilisation de l'IA pour l'analyse de documents lors de la souscription d'un prêt à tempérament, avec une extension prochaine aux Crédits Logements.

Un partenariat avec le Crédit Agricole s'est ajouté à ces initiatives. Il vise à mobiliser l'expertise du groupe sur des activités ciblées et à renforcer le développement de nos parts de marché sur des segments prioritaires.

Perspectives 2026

La deuxième année du plan de Transformation s'inscrit dans la continuité des lignes directrices élaborées à l'origine avec des accents mis sur :

La poursuite de l'amélioration de notre positionnement en matière de compliance vis-à-vis des régulations telles que DORA, AML / KYT / KYC, GDPR, ainsi que le renforcement continu de la sécurisation de notre fonctionnement (y compris la sécurité informatique).

La poursuite des évolutions dans les canaux digitaux de nos clients (myCrelan, Crelan Mobile), notamment WERO, Apple Pay après le déploiement complet de Google Pay, et une autonomie accrue dans la gestion des cartes en mode self-service.

La dimension commerciale avec une volonté d'améliorer encore l'expérience client en agence, notamment en ce qui concerne le processus de souscription de crédit logement, la concrétisation opérationnelle du partenariat avec Crédit Agricole en commençant par les activités de Leasing, l'exploitation de nos données via l'IA en matière d'anti-fraude, et la poursuite de l'automatisation des processus internes.

Cela confirme le positionnement de Crelan en tant qu'acteur innovant et résilient dans un secteur bancaire en profonde transformation. En effet, dans un contexte géopolitique incertain, la cybersécurité et la robustesse des systèmes informatiques demeurent plus que jamais des priorités essentielles.

La gestion du portefeuille

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement marqué par des tensions géopolitiques persistantes, des barrières commerciales élevées et une volatilité accrue des marchés financiers.

Par ailleurs, les rapports du FMI et de la Banque de France soulignent que la stabilité financière mondiale est fragilisée par trois facteurs majeurs :

- Valorisations encore élevées dans certains segments, exposant les marchés à des corrections brutales.
- Endettement élevé de certaines institutions financières et des États, augmentant la sensibilité aux chocs.
- Risques géopolitiques (conflits au Moyen-Orient, guerre commerciale États-Unis/reste du monde) qui alimentent l'aversion au risque et la volatilité des actifs

Dans ce contexte la gestionprudente du portefeuille devient un impératif stratégique pour sauvegarder la liquidité et la solvabilité de la banque.

Les banques centrales ont quant à elles, amorcé un cycle de baisse des taux après plusieurs années de resserrement monétaire, mais leurs trajectoires ne sont plus synchronisées. En effet, la Banque Centrale Européenne a, semble t'il, presque terminé son cycle de baisse tandis que la Federal Reserve américaine le débute et devrait le pousuivre au cours de l'année prochaine.

Cette détente monétaire soutient les marchés obligataires, mais la volatilité persiste en raison des incertitudes politiques et commerciales. Il est donc avisé d'intégrer des scénarios de stress dans les allocations.

Dans le cadre d'une gestion prudente, seuls des investissements dans des obligations hautement liquides sont réalisés (High Quality Liquid Assets de niveau 1). Ces actifs offrent une combinaison optimale de sécurité, de liquidité et de résilience en période de stress financier. Ces actifs liquides permettent, si nécessaire, de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie, mais également de protéger contre les risques de marché grâce à leur faible volatilité et à leur qualité de crédit élevée.

Le Groupe Crelan, un groupe bancaire sûr

Le Groupe Crelan, un groupe bancaire sûr

Au sein du Groupe Crelan, différents départements sont responsables de la gestion des risques. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des activités les plus importantes permettant de garantir que le Groupe Crelan est et reste un groupe bancaire sûr.

Gestion générale des risques

Le Risk management se concentre sur différentes spécialisations :

- Identification, mesure, suivi et contrôle des risques crédit, financiers, opérationnels et de sécurité informatique ;
- Avis sur tous les grands dossiers de crédit ;
- Développement et validation de modèles internes utilisés dans le cadre de l'IRB (approche Internal Rating Based) et de l'IFRS 9 ;
- Préparation, coordination et validation des rapports réglementaires tels que le RACI (Rapport Annuel Contrôles Internes), l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process), l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), le Recovery Plan, le rapport du troisième pilier…

La Banque a créé différents comités internes de risques pour organiser au mieux la gestion des risques. Ces comités contrôlent les risques crédit, financiers, opérationnels (y compris les contrôles permanents) et informatiques, ainsi que les risques liés aux entités.

La Banque a également mis en place un Risk Appetite Framework qui tient compte d'un certain nombre d'indicateurs clés en matière de solvabilité, de liquidité, de rentabilité et d'autres paramètres du portefeuille crédit. Le respect des limites est contrôlé au moins une fois par trimestre.

En 2025, des conflits géopolitiques ont eu un impact sur la situation macroéconomique. La Banque a entrepris plusieurs analyses pour évaluer l'impact potentiel d'éventuelles pertes de crédits sur sa situation financière :

- L'identification des dossiers présentant un risque potentiel dans les segments professionnel et agricole ;
- L'analyse de la capacité de remboursement des clients particuliers ;
- L'analyse d'impact à l'aide du test de résistance de la BCE.

À la fin de 2025, la Banque disposait toujours d'un portefeuille de crédits sain et les répercussions de la crise énergétique sont restées limitées. Néanmoins, elle a opté pour une politique prudente et à la fin de l'année, elle avait constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques potentiels.

Après l'intégration d'AXA Bank Belgium avec Crelan en 2024, l'accent a été mis en 2025 sur la mise en œuvre d'un plan de transformation.

Risque de crédit

Crelan maîtrise le risque de crédit sur base de la politique en matière de crédit, d'une part, et sur un système de séparation des fonctions dans l'activité crédits, d'autre part. Divers comités suivent ainsi « la propension au risque ».

Les compétences en matière d'octroi de crédits sont réparties entre le Comité de Direction, le Comité des Engagements Crédits et les gestionnaires de crédit individuels (toujours selon le principe des quatre yeux) en fonction des différents niveaux d'encours crédit et de notation des clients.

Le Comité de Surveillance Crédits est compétent pour la gestion de l'encours crédit, notamment pour les crédits sur la « liste des crédits sous surveillance ». Le Comité des Provisions Crédits est compétent pour placer des clients sous statut de « défaut qualitatif », pour fixer et adapter des réductions de valeur, pour dénoncer des crédits et amortir des créances.

Les limites en matière de crédit sont actualisées tous les ans dans le cadre de l'évaluation globale du risque de crédit de la Banque et sont approuvées par le Comité des risques et de compliance et le Conseil d'Administration.

Le risque de crédit est géré à l'aide de modèles de notation qui attribuent un score de crédit à chaque client. La notation du client est cruciale pour les décisions en matière d'octroi et de gestion des crédits. La performance de ces modèles est suivie régulièrement et les résultats sont validés et approuvés par le Lending Risk Committee (LRC).

Pour chaque dossier relevant de la compétence du Comité des Engagements Crédits et/ou du Comité de Direction, un avis indépendant du Risk Management est indispensable.

Comme chaque année, la politique de crédit

a été mise à jour en 2025 et validée par le Comité des risques et de compliance et par le Conseil d'Administration.

Risque de taux, de liquidité et de marché

Le suivi des risques financiers de toutes les entités bancaires du Groupe Crelan se déroule via un système centralisé. La structure du Groupe est de cette façon renforcée par le biais du suivi des risques financiers et toutes les filiales sont intégrées opérationnellement dans la politique financière et le suivi des risques du Groupe.

Le département BSM (Balance Sheet Management) est responsable du suivi du risque de taux, du risque d'option et du risque de liquidité au sein de la Banque. Le développement des modèles servant à l'identification, à l'analyse, à la surveillance et au rapportage de ces risques au sein de la Banque est réalisé par ce département. Le Risk Management joue le rôle de validateur de ces modèles.

Le risque de taux est couvert par des instruments financiers tels que les interest rate swaps, caps et swaptions.

Aussi bien l'écart de taux fixe interne que le rapportage réglementaire du risque de taux sont contrôlés par le Risk Management.

La responsabilité de la gestion et du rapportage des risques financiers, ainsi que le contrôle des limites applicables incombent en premier lieu aux différentes lignes d'activités. Le Risk Management se charge du contrôle en deuxième ligne de ces limites financières en validant de manière indépendante les données communiquées par le département BSM. Crelan souhaite ainsi exclure les erreurs dans les rapports destinés aux autorités de régulation, au Comité Balance Sheet Risk, au Comité de Direction et au Conseil d'Administration.

Risques opérationnels

Les activités du département Operational Risk Management sont axées sur la maîtrise des risques opérationnels et les pertes potentielles qui peuvent en découler. Ces risques concernent à la fois le fonctionnement interne et celui des parties externes. Des processus inadéquats ou défaillants, des erreurs humaines et des perturbations du système peuvent être à l'origine de ces risques.

Dès lors, l'équipe recueille et analyse les données sur les incidents opérationnels, surveille les indicateurs de risque et procède à des évaluations des risques. Elle veille également à ce que les différents processus de la Banque s'inscrivent dans un cadre de contrôle interne rigoureux et que ces derniers fassent régulièrement l'objet de tests indépendants pour garantir leur efficacité et leur bon fonctionnement.

Ce cadre de contrôle interne se fonde sur les lignes directrices élaborées par le département Operational Risk Management et a pour objectif de :

- décrire les processus ;
- identifier les risques intrinsèques et les contrôles existants ;
- identifier les risques résiduels ;
- élaborer des mesures correctives appropriées pour les risques identifiés.

En 2025, le département Operational Risk Management a accordé une attention particulière à la gestion et au suivi du risque fournisseur au sein de la Banque.

Risques liés à la sécurité informatique

En 2025, les différentes équipes de sécurité se sont concentrées sur le renforcement de la cybersécurité et l'augmentation de la maturité de la Banque en matière de sécurité, conformément à la réglementation européenne DORA (Digital Operational Resilience Act). Cette réglementation vise à renforcer la résilience cyber et la protection des systèmes ICT dans l'ensemble du secteur financier.

Les activités de sécurité sont divisées en deux niveaux : une première ligne qui se concentre sur le suivi opérationnel et une seconde ligne qui se concentre sur la description des risques, l'élaboration des politiques et la réalisation de contrôles. Ces contrôles ont été renforcés par la création d'un cadre de vérification de la sécurité et de la conformité.

Grâce à des formations continues à la sécurité pour les collaborateurs des sièges et du réseau d'agences Crelan s'engage à maintenir le niveau de sensibilisation interne à la (cyber) sécurité. Tout au long de l'année, divers sujets sont également présentés plus en détail au moyen d'articles publiés sur l'intranet et d'autres supports de communication. En 2026, ces initiatives seront encore renforcées et étendues.

La sécurité des infrastructures et des applications de la Banque a été intensifiée grâce à plusieurs projets faisant partie d'un programme d'amélioration continue qui implique des mesures et un suivi accrus. Ce programme est également axé sur les services électroniques à la clientèle et sur la sensibilisation des clients à la sécurité bancaire.

Les accords conclus avec les fournisseurs en matière de sécurité, notamment concernant la protection des données à caractère personnel et les activités externalisées, ont été renforcés et font l'objet de contrôles stricts. Bien entendu, ces éléments sont soumis à des contrôles répétés des premières, secondes et troisièmes lignes de défense.

Par ailleurs, différents contrôles et tests ont été réalisés dans le cadre de la politique de continuité. Et, le cas échéant, les choses ont été ajustées et améliorées. En 2026, ces activités seront poursuivies et intensifiées.

Recovery Plan

Crelan a élaboré un premier plan de redressement (Recovery Plan) selon les recommandations des autorités de contrôle.

Sur base des orientations de l'ABE, la Banque a développé plusieurs indicateurs de risque dans les domaines de la solvabilité, de la liquidité et de la rentabilité. Pour chaque indicateur, des seuils d'alerte et un seuil critique de rétablissement ont été définis, de sorte qu'en cas de dépassement, des options de rétablissement puissent être enclenchées.

La Banque a développé pour ce faire cinq scénarios : crise de solvabilité, crise de liquidité, scénario mixte, crise spécifique liée à la transition et aux risques physiques et scénario ayant un impact sur le leverage ratio.

Pour ces cinq scénarios, une liste d'options de redressement possibles ont été identifiées. Elles peuvent être mises en œuvre rapidement et, si nécessaire, simultanément.

Dans chacun de ces cas, les options de redressement poursuivies permettent au Groupe de sortir de la zone de danger.

ICAAP/ILAAP

Ces rapports ont pour but de vérifier si la Banque dispose de fonds propres et de liquidités suffisants, ce qui est le cas.

En effet, la Banque est en mesure de supporter tous les risques découlant de ses activités grâce à un volume suffisant de fonds propres et sa position de liquidité est nettement supérieure aux minima légaux pour faire face aux scénarios de stress.

Le Groupe Crelan aborde l'adéquation du capital et des liquidités d'un point de vue réglementaire et économique (interne). En outre, la Banque définit clairement sa stratégie en matière de capital et de liquidités ainsi que les exigences minimales auxquelles elle doit répondre dans des conditions de marché normales et des conditions de stress.

Le Groupe Crelan dispose dès lors d'une position solide en termes de liquidités et de capital.

Gestion des données

La Banque a lancé un projet majeur visant à établir et à mettre en œuvre des normes à l'échelle du Groupe pour l'agrégation des données sur les risques et le reporting de tous les risques matériels au niveau du Groupe.

En outre, en 2024, la Banque a également défini sa stratégie à long terme pour améliorer structurellement le modèle d'architecture des données grâce à un data lake unique, comprenant un dictionnaire de données intégré, un référentiel de métadonnées, une taxonomie de données et l'infrastructure d'architecture des données envisagée. Les travaux de mise en œuvre de cette stratégie ont commencé en 2025, ainsi que l'affinement de son implémentation.

Compliance

Prévention du blanchiment de capitaux

En 2025, les efforts se sont poursuivis pour renforcer le cadre de contrôle concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, ainsi que la détection de potentielles violations de sanctions ou d'embargos. Un projet a été lancé pour optimiser les outils utilisés dans la détection des transactions atypiques et dans l'évaluation des risques liés aux relations d'affaires.

Un projet majeur a également été mené à bien au cours de l'année écoulée en matière de détection de potentielles violations de sanctions et d'embargos. Celuici visait à adapter dans les délais l'outil de screening aux exigences de la réglementation européenne sur les paiements instantanés (Instant Payment Regulation).

Formation et sensibilisation

Comme les années précédentes, le département Compliance a mis en place plusieurs initiatives en matière de formation et de sensibilisation couvrant l'ensemble de ses sousdomaines. Une attention particulière a été accordée à une nouvelle formation de base obligatoire sur la déontologie et l'intégrité. Pour les thématiques telles que le devoir de diligence en matière de services d'investissement, la prévention du blanchiment de capitaux, ainsi que les sanctions et embargos, Compliance a organisé plusieurs sessions de recyclage obligatoires, tant pour les collaborateurs du siège que pour ceux du réseau d'agents. Certaines catégories spécifiques de collaborateurs ont également bénéficié de formations ciblées, notamment sur le serment bancaire et les opérations personnelles en instruments financiers.

La newsletter mensuelle Compliance, destinée aux collaborateurs internes et au réseau d'agences, traite de divers sujets liés à l'évolution du paysage réglementaire et à la conformité.

Enfin, la fonction Compliance bénéficie du soutien d'un réseau de correspondants Compliance répartis dans toutes les directions de la banque.

Protection des investisseurs

Les mesures de protection des investisseurs, ainsi que le cadre de contrôle, ont été renforcées une nouvelle fois afin de rester pleinement alignés sur les exigences réglementaires et légales en vigueur.

En 2025, l'accent a été mis sur l'amélioration du suivi des préférences des investisseurs en matière de durabilité chez Crelan.

Audit interne

La mission générale et les valeurs de l'Audit interne sont décrites dans la Charte d'Audit. Les rôles et responsabilités repris dans la Charte d'Audit et dans la Charte du Comité d'audit sont en conformité avec la loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse et approuvés par le Conseil d'Administration.

L'Audit interne fournit au Conseil d'Administration, via le Comité d'audit, et au Comité de Direction, d'une façon indépendante, une assurance raisonnable au sujet de la qualité et de l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques, des systèmes et processus de bonne gouvernance de la Banque. Dans ce contexte, le département Audit apporte des conseils d'amélioration et crée ainsi de la valeur ajoutée. Le responsable de l'Audit interne dépend du président du Comité d'audit.

Le rayon d'action de l'Audit interne porte sur l'ensemble du Groupe.

Les missions de l'Audit interne, en 2025, ont couvert différents domaines parmi lesquels les modèles de crédit IRB, la Compliance, la comptabilité, les Crédits, l'informatique… Le plan de transformation, d'importance stratégique a également requis une attention majeure, nécessitant des missions d'audit dédiées.

L'Audit interne procède aussi au suivi des mesures correctives. L'état d'avancement des recommandations fait l'objet d'un suivi et d'un rapport périodiques, tant au Comité de Direction qu'au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'audit.

Inspection du Réseau

Le département Inspection — qui est divisé en deux domaines : les agences et le siège — contrôle le bon fonctionnement des agences indépendantes en collectant des informations à différents niveaux. Celles-ci lui permettent de contrôler si la gestion des agences se fait selon les exigences de la Banque.

Inspection et gestion de la qualité

L'équipe du domaine des agences effectue des contrôles inopinés dans les agences afin de vérifier l'exactitude de l'encaisse, l'exhaustivité de l'administration, le traitement des documents comptables et le respect de la législation en matière de conformité et des autres réglementations. En outre, les inspecteurs mènent également des contrôles ciblés, tels que des contrôles uniques de caisses ou de coffres, ainsi que des inspections thématiques ou ad hoc. Dans le cadre du projet stratégique « Footprint », les inspecteurs travaillent en étroite collaboration avec l'équipe de Network Transformation pour préparer et réaliser les fermetures ou les reprises de points de vente.

Le modèle d'inspection repose sur trois piliers fondamentaux : la conformité administrative au sein de l'agence, la stabilité financière et le respect des accords clés entre la banque et ses agents.

Le nouveau cadre prévoit que les manquements administratifs ou les infractions aux codes de conduite peuvent avoir une incidence sur la commission de l'agent. Les inspections et les enquêtes ciblées donnent lieu à un score interne qui, sur la base de barèmes validés, détermine un éventuel impact financier. Outre les inspections régulières, le modèle comprend également des contrôles périodiques depuis le siège, des enquêtes sur la prévention de la fraude et la sélection des candidats agents et collaborateurs. Les plaintes mettant en cause un agent sont suivies en étroite collaboration avec l'équipe Investigations.

Le modèle de qualité attribue à chaque agence un score de risque allant de faible à élevé. Seule l'exactitude administrative et comptable influence directement la commission. Les autres piliers apportent une contribution précieuse à l'évaluation globale de la qualité du réseau.

Gouvernance et prise de décision

Le **Comité de suivi (COP)** joue un rôle central dans la gouvernance opérationnelle. Il analyse les résultats des inspections, définit les mesures correctives appropriées et traite les plaintes ou anomalies signalées par d'autres directions. Il constitue donc le premier niveau décisionnel dans le cadre de la qualité.

Pour les dossiers qui requièrent des compétences plus larges ou qui couvrent plusieurs domaines, une escalade vers le **Comité d'intermédiation et de conseil (BAC)** est prévue. Ce comité pluridisciplinaire, composé de représentants de différentes directions, dispose d'un pouvoir de décision plus étendu et assure un traitement cohérent et équilibré des dossiers plus complexes. Ses décisions sont systématiquement rapportées au Comité de Direction, qui conserve ainsi une vision complète et transparente de la qualité et de l'intégrité du réseau.

Crelan, une banque coopérative

Le modèle coopératif : nos racines, notre fonctionnement quotidien et notre avenir

Crelan est une banque coopérative belge qui s'attache à fournir un service personnalisé et professionnel à ses clients. Les fonds qui nous sont confiés par les épargnants et les investisseurs sont utilisés pour l'octroi de crédits. En 2025, 87 % de ces fonds ont été réinvestis dans l'économie belge, en accordant des crédits aux ménages, aux agriculteurs et aux entrepreneurs qui construisent leur avenir. En d'autres termes, Crelan soutient pleinement les initiatives locales de ses clients et contribue, avec eux, au renforcement de l'épine dorsale économique du pays.

L'histoire coopérative de Crelan remonte aux années 1960. Cette philosophie est ancrée dans notre ADN et nous en appliquons les principes dans nos activités bancaires, dans nos relations avec nos coopérateurs, clients et collaborateurs et dans notre engagement sociétal.

La Banque se distingue non seulement par son histoire et son fonctionnement coopératifs, mais aussi par sa structure coopérative, portée par son actionnaire CrelanCo, une société coopérative. Crelan n'est donc pas cotée en bourse ; elle est détenue par 309 001 clients qui ont choisi de devenir coopérateurs de CrelanCo. Crelan a également accueilli un actionnaire minoritaire en 2025 : le groupe bancaire coopératif français Crédit Agricole. Les deux banques partagent le même ADN coopératif et pourront donc se renforcer et s'inspirer mutuellement en termes d'engagement coopératif.

Comme toute entreprise, Crelan souhaite se développer et créer de la valeur, mais toujours en plaçant les intérêts de la Banque, de ses collaborateurs, de ses agents, de ses coopérateurs et de ses clients au premier plan. Le profit n'est pas une fin en soi ; il constitue un moyen d'appuyer les clients et la société.

Le centre de décision du groupe Crelan se trouve en Belgique. Les choix stratégiques sont donc définis en fonction des besoins locaux de la société dans laquelle la Banque opère. Elle mène une politique réfléchie et prudente, avec une vision à long terme, contribuant à la stabilité du système financier belge.

La Banque utilise ses bénéfices pour verser un dividende à ses coopérateurs et leur accorder des avantages, ainsi que pour investir dans son avenir et sa croissance. Fidèle à ses valeurs coopératives, Crelan consacre également une partie de ses recettes pour soutenir des projets sociaux à fort impact et des associations, afin de contribuer positivement à la société.

L'engagement coopératif est l'un des principaux piliers stratégiques de la Banque. C'est pourquoi une direction spécifique, dédiée à la stratégie coopérative, a été créée. Par divers projets et initiatives, elle met concrètement en œuvre l'engagement coopératif envers les coopérateurs et la société. Cette direction relève directement du CEO et collabore étroitement avec le Conseil d'Administration de CrelanCo.

Un cœur pour nos 309 001 coopérateurs

Avec 309 001 coopérateurs, plus d'un client sur cinq est également actionnaire coopérateur de CrelanCo. En tant que copropriétaires, ils investissent directement dans l'avenir du Groupe Crelan. Ils occupent dès lors une place centrale dans notre stratégie et dans nos activités quotidiennes.

Un programme étendu d'avantages

Depuis de nombreuses années, la Banque offre à ses coopérateurs un ensemble d'avantages et de services exclusifs. Ils bénéficient de réductions sur certains produits bancaires chez Crelan et d'un taux d'intérêt avantageux sur un compte d'épargne réglementé. En outre, ils profitent d'une large gamme d'avantages et de réductions auprès d'une sélection de partenaires et de restaurants, grâce aux CrelanCo Deals. CrelanCo Connect permet aux coopérateurs de participer à de nombreux événements sportifs, culturels et familiaux. Ainsi, en mai, plus de 350 coopérateurs sportifs ont pris part avec nous aux 20 km de Bruxelles. Les amateurs de cyclocross et de basket-ball ont pu encourager leurs athlètes favoris tout en profitant de l'hospitalité personnalisée de CrelanCo sur place. En septembre, nous avons organisé une journée familiale pour nos coopérateurs. 5 000 coopérateurs et leurs familles se sont retrouvés à Plopsaland De Panne, sous le soleil. Enfin, nous avons

mis nos photographes amateurs à l'honneur, au sens propre comme au figuré, à travers notre concours photo. En effet, les photos du calendrier 2026 de Crelan sont toutes l'œuvre de coopérateurs.

Implication et engagement

Nous remercions nos coopérateurs pour leur engagement financier, non seulement sous la forme d'un dividende potentiel, mais aussi avec des avantages et des événements.

Nous souhaitons également les impliquer activement dans « leur » Banque. Grâce à nos newsletters mensuelles et à la section qui leur est destinée sur notre site web, nous les informons en priorité des avantages dont ils peuvent bénéficier et des événements importants de la vie de la Banque.

Enfin, nous souhaitons concrétiser cet engagement coopératif en favorisant une culture coopérative au sein même de notre Banque. Nous organisons diverses activités afin que tous les collaborateurs, tant du siège social que du réseau d'agents, portent et incarnent ces valeurs coopératives dans leur comportement quotidien comme dans leur travail.

Par cet engagement coopératif, nous entendons gagner chaque jour la confiance et la satisfaction de nos coopérateurs : non pas en cherchant à être les plus grands, mais en étant les plus engagés. Telle est notre priorité.

Assemblée générale des coopérateurs

Les coopérateurs sont conviés personnellement chaque année à l'Assemblée générale annuelle de CrelanCo. Ils y reçoivent toutes les informations essentielles concernant les résultats, peuvent poser leurs questions sur l'actualité de la Banque et, bien entendu, exercer leur droit de vote

En 2025, l'assemblée générale a eu lieu le 24 avril. Lors de la partie statutaire, les coopérateurs ont notamment approuvé le dividende de 4,25 % pour 2024. Plusieurs thèmes coopératifs importants ont également été abordés, tels que les activités et les résultats de CrelanCo Foundation, ainsi que quelques nouveaux avantages destinés aux coopérateurs. L'après-midi, riche en échanges, s'est clôturée par une réception. Lors de celle-ci, les coopérateurs ont pu s'entretenir personnellement avec les agents, la direction et les administrateurs de la Banque.

CrelanCo en quelques chiffres

309 001
coopérateurs

Plus de
12 000
nouveaux coopérateurs nous ont rejoints en 2025

124 euro
Minimum pour devenir coopérateur

7 502 euro
Maximum pour devenir coopérateur

Plus de 1/5 de nos clients particuliers sont également des coopérateurs

3 %
3 %
4 %
4,25 %
4,25 %
Dividende pour 2024 (payé en 2025) :

Veuillez vous référer au chapitre ***B.3 — Thème spécifique à l'entité*** : Cooperative Banking du rapport CSRD, pages 196 à 205, pour en savoir plus sur la banque coopérative.

Un engagement sociétal durable

En tant que Banque coopérative, Crelan souhaite également contribuer activement à une société meilleure, plus forte et plus durable. Dans cette optique, elle apporte un soutien financier à des associations et œuvres caritatives locales et à des projets ayant une réelle pertinence sociale. La Banque coopérative soutient ainsi des initiatives qui contribuent à l'un des trois objectifs suivants :

- **Promouvoir une société inclusive**

Une société inclusive accorde une place à chacun de ses membres. Car c'est de la diversité et du respect de l'autre que naît la richesse. Notre Banque coopérative soutient donc, aux côtés de ses coopérateurs, des projets en faveur des personnes qui éprouvent plus de difficultés à trouver leur place dans notre société. On pense notamment à la lutte contre la pauvreté, aux activités visant l'intégration de personnes avec ou sans handicap, à l'aide aux groupes vulnérables ou défavorisés…

- **Promouvoir une société durable et écologique**

Le climat, la protection de la nature, le recyclage, les gaz à effet de serre ou encore la mobilité… ces sujets sont au cœur de l'actualité. Protéger la nature et l'environnement, c'est préserver la vie sur terre pour les générations futures. C'est pourquoi Crelan soutient également des projets qui contribuent au niveau local à ce défi global.

- **Promouvoir l'éducation qui favorise l'égalité des chances**

L'éducation joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'égalité des chances, l'amélioration du niveau de santé et le développement social. La Banque soutient donc des projets visant à améliorer l'accès à l'information, l'apprentissage pour tous, le transfert de savoir et le partage d'avancées scientifiques qui font évoluer la société.

Un engagement local pour et par les coopérateurs

De nombreux coopérateurs sont personnellement impliqués dans des associations, des œuvres caritatives et des projets sociaux locaux. Pour encourager leur engagement sociétal, la Banque donne un coup de pouce financier à leurs projets.

Elle a ainsi soutenu 54 projets locaux répartis dans tout le pays, pour un montant total de 296 035 euros. Parmi ceux-ci figurent, entre autres, le financement d'un espace d'accompagnement pour des jeunes en difficulté, le soutien à une ferme de soins via l'achat de mobilier accessible aux personnes en fauteuil roulant, des promenades nature à vocation didactique, ou encore des paniers de Noël destinés à de jeunes mères en situation de précarité.

La Banque travaille en étroite collaboration avec les coopérateurs pour sélectionner les projets. En 2025, trois comités de sélection — deux en Flandre et un en WallonieBruxelles — ont été opérationnels. Chaque comité se compose de coopérateurs de la région concernée et se réunit deux fois par an pour décider des projets à retenir et du soutien financier qui leur sera accordé. Ces coopérateurs sont des agents bancaires Crelan, des collaborateurs de la Banque et des clients-coopérateurs qui se sont portés candidats pour participer activement à l'engagement sociétal de la Banque.

Cette approche garantit que les projets soutenus répondent réellement aux besoins locaux et qu'ils sont portés par des coopérateurs.

Un engagement national en faveur des générations futures

En tant que Banque coopérative, nous nous engageons également au niveau national.

Depuis 2024, la Banque soutient ClassContact et Bednet. Ces deux organisations proposent un enseignement en ligne à distance aux élèves qui ne peuvent pas se rendre à l'école, que ce soit pour de longues périodes ou de manière répétée. Le choix de ClassContact et de Bednet s'inscrit parfaitement dans l'ambition de la Banque de promouvoir les connaissances et le développement, tout en renforçant l'inclusion sociale.

Journée d'action Youca : des banquiers d'un jour au service d'une bonne cause

Le jeudi 16 octobre, environ 15 000 élèves de l'enseignement secondaire bruxellois et flamand ont travaillé pendant une journée au profit d'une organisation caritative. Seize d'entre eux se sont retrouvés chez Crelan.

Au cours d'une journée interactive, ils ont pu approfondir leurs connaissances sur Crelan en tant que Banque et sur son ADN coopératif. L'éducation financière a également occupé une place importante dans le

programme. Ils ont donc appris pour la bonne cause, puisque leurs salaires, d'un montant total de 960 euros, ont intégralement été reversés à un projet mené en collaboration avec **Amnesty International** et les jeunes de **MANTHOC** pour la défense des droits des jeunes et la protection de la forêt amazonienne au Pérou.

Engagement envers le secteur agricole et horticole : ensemble pour une transition durable

Crelan est un partenaire historique et privilégié du secteur agricole et horticole. Fondée en 1937 sous le nom d'Institut National du Crédit Agricole, la Banque a été créée dans le but de soutenir et de faire prospérer ce secteur. Dès les années 60, elle opte pour une organisation coopérative. Depuis les années 90, elle fait le choix stratégique de diversifier ses activités en s'adressant à une clientèle de particuliers et de professionnels, tout en maintenant et renforçant sa relation privilégiée avec son public historique.

À l'heure actuelle, les statuts stipulent toujours que deux représentants du secteur primaire siègent au conseil d'administration de CrelanCo.

L'accent mis sur le secteur agricole et horticole au sein de Crelan se concrétise dans trois domaines.

Services bancaires et conseils pour le secteur agricole

Tout d'abord, Crelan propose des produits et des services bancaires spécifiques pour ce groupe de clients. Grâce à notre connaissance approfondie du secteur, nous sommes en mesure de répondre de manière unique à ses besoins et, si nécessaire, d'offrir une flexibilité spécifique (par exemple, des crédits en raison de sécheresse). À l'heure actuelle, la Banque comprend plusieurs experts en agriculture, tant dans les agences qu'au siège social. Les agents qui ont acquis les connaissances nécessaires à propos du secteur grâce à leur expérience et à des formations spécialement organisées à cet effet peuvent obtenir le label « Business Banker Agri ». Le client agricole sait donc vers quelle agence se tourner pour obtenir des conseils spécialisés.

Un partenaire pour les salons et les associations sectorielles

Ensuite, en tant que Banque engagée dans le secteur agricole, nous sommes également le fidèle partenaire de plusieurs événements agricoles importants dans le pays. En 2025, Crelan fut pour la 49e fois le principal partenaire de la plus grande foire agricole en plein air du pays : la Foire de Libramont. Cette foire est une véritable célébration pour le secteur et un événement incontournable pour les familles, les décideurs, les responsables politiques et le grand public.

Avec ses 200 000 visiteurs, la Foire de Libramont est également l'occasion idéale d'accroître la visibilité des valeurs coopératives. Lors de l'édition 2025, année déclarée comme l'Année internationale des coopératives, Crelan a mis en avant son engagement coopératif. Crelan a organisé des visites thématiques à la foire pour partager des connaissances sur des sujets agricoles spécifiques, tels que la robotique, la viticulture… et a invité les coopérateurs à un petit-déjeuner à son stand, situé au centre de la foire. Les coopératives des secteurs de l'agriculture et de l'horticulture et d'autres acteurs du monde coopératif ont ensuite été accueillies lors d'un événement passionnant au cours duquel elles ont pu échanger entre elles et avec la direction de Crelan leurs expériences en matière de banques et d'entreprises coopératives.

En outre, Crelan est partenaire d'autres foires agricoles, telles que les Agridays à Tournai, la Foire agricole de Battice, Agriflanders, les Werktuigendagen à Oudenaarde, etc. Nous favorisons ainsi le transfert de connaissances et soutenons les rencontres au sein du secteur.

Crelan soutient aussi diverses associations agricoles majeures, contribuant ainsi à défendre les intérêts du secteur. La Banque est partenaire de l'ABS (Algemeen Boerensyndicaat) et de la FWA (Fédération wallonne de l'Agriculture) depuis de nombreuses années.
Plus récemment, elle a annoncé qu'elle renouvelait son partenariat avec la FJA (Fédération des Jeunes Agriculteurs). Par cette initiative, Crelan et la FJA entendent unir leurs forces pour soutenir l'installation des jeunes

agriculteurs et, plus généralement, pour se positionner comme une entité de conseil pour les agriculteurs. Principalement connue pour son rôle de syndicat agricole, la FJA défend les intérêts des jeunes agriculteurs à différents niveaux politiques. La FJA partage également son expertise pointue en agriculture avec Crelan.

Chaires et collaboration pour soutenir la transition durable dans l'agriculture

Crelan estime que le secteur agricole et horticole est un élément crucial, capable de devenir le catalyseur de l'innovation durable. Cependant, il est aujourd'hui confronté à de nombreux défis en matière de durabilité et l'avenir dépendra de la manière dont il les relèvera. La recherche sur l'innovation et la durabilité est essentielle à cet égard, tout comme la diffusion de nouvelles connaissances et de nouveaux savoirs.

Au début de l'année 2024, Crelan a conclu un partenariat de quatre ans avec l'ILVO (Institut flamand de recherche pour l'agriculture et la pêche), soutenant les initiatives du Centre d'expertise sur l'agriculture et le climat (ELK). Crelan s'engage ainsi à partager son expertise sur l'agriculture et le climat par le biais de newsletters, de journées d'étude (sur le climat) et d'événements dédiés à ses clients.

Par ailleurs, Crelan s'engage activement dans le dialogue avec les clients agricoles sur la durabilité, en prenant le temps d'écouter les préoccupations du secteur et d'identifier comment elle peut apporter son soutien. La Banque organise ainsi des journées d'étude au cours desquelles les connaissances sont partagées sur les initiatives durables en cours dans le secteur agricole. Une journée de démonstration sur l'agroécologie a été organisée en 2025, à l'intention des agriculteurs, des chercheurs, des conseillers agricoles et des décideurs politiques, ainsi qu'un séminaire exclusif sur l'agroécologie pour les collaborateurs et les agents Crelan.

En outre, la Banque finance des chaires dans deux grandes facultés d'agronomie en Belgique. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre principe coopératif de promotion de l'éducation et dans nos ambitions ESG visant à accompagner la transition durable du secteur agricole.

- **UGent :** la Chaire Crelan pour l'innovation et l'agriculture durable à l'UGent existe depuis 2015. Grâce à son important engagement social, elle s'efforce de maintenir un flux continu de connaissances vers les parties prenantes dans divers domaines.
- **Gembloux Agro-Bio Tech — ULiège** : la Chaire Crelan est active depuis 2017 et se concentre dès lors sur la transition durable dans l'agriculture. Elle vise à créer une dynamique collective entre les scientifiques et les acteurs du secteur agricole par la réflexion et la co-création de connaissances.

Au cours de l'été 2025, l'UGent a organisé un « Call for Challenges » qui a donné lieu à une quarantaine de défis concrets, dont une grande partie était axée sur l'agriculture circulaire et régénérative. Les étudiants ont transformé ces défis en solutions innovantes, la durabilité étant l'un des trois critères essentiels, au même titre que l'ingénierie et la faisabilité économique.

Des projets axés, par exemple, sur la fermeture de cycles, la réduction des flux de déchets et le développement d'applications biosourcées sont ainsi nés.

En combinant des compétences en matière de durabilité avec une compréhension de l'entrepreneuriat, de la communication et de la planification commerciale, les étudiants développent un profil résolument tourné vers l'innovation, en accord avec les besoins d'un secteur agricole durable.

En décembre 2025, les premiers étudiants en master de bio-ingénierie de l'Université Agro Bio Tech de Gembloux ont visité trois entreprises agricoles coopératives. Ils y ont obtenu une vision concrète et authentique de la manière dont les valeurs coopératives sont appliquées aujourd'hui au sein d'exploitations engagées dans une agriculture durable.

En tant que banque coopérative proche du monde agricole, Crelan, avec les chaires universitaires, s'engage activement à promouvoir des solutions concrètes et applicables pour accompagner la transition durable du secteur. Un autre objectif que nous partageons est de renforcer l'implication des agriculteurs eux-mêmes et des jeunes dans ce cadre.

Un groupe de travail transversal sur « l'agriculture, la durabilité et l'innovation » a été lancé au sein de la Banque en 2025 : un

engagement tangible inscrit au cœur de la vision coopérative de Crelan et reflet de son ambition de contribuer à un avenir vivable, respectueux de l'environnement et durable. La création de ce groupe de travail marque une première étape importante, au cours de laquelle nous nous sommes principalement concentrés sur la concertation, le partage de connaissances et la définition des orientations stratégiques. En 2026, cette initiative atteindra sa vitesse de croisière. Les bases sont désormais posées pour générer des résultats concrets et des initiatives à impact considérable dans un futur proche.

Microfinancement via Incofin

Depuis 2015, Crelan est partenaire d'Incofin par le biais d'une participation dans le capital du fonds. Ce fonds met des ressources financières à disposition d'institutions de microfinance dans des pays en voie de développement, sélectionnées notamment pour l'impact positif qu'elles génèrent sur le développement social des populations locales les plus vulnérables. Elles utilisent ces fonds en accordant des « microcrédits » à des projets locaux de petite envergure. De cette manière, Incofin apporte une contribution significative au développement économique des pays concernés et veille à ce que ses fonds soient utilisés à bon escient.

Principaux risques et incertitudes

Un risque important pour la banque réside dans son modèle économique.
La simplicité du modèle économique actuel constitue certes un atout, mais elle s'accompagne d'un niveau de diversification limité. Dans ce contexte, des conditions de marché défavorables ou une intensification de la concurrence sur des marchés clés — tels que les crédits logement ou les produits d'investissement destinés à la clientèle de détail — pourraient avoir un impact direct et significatif sur les revenus nets de la banque.

L'environnement macroéconomique influence la rentabilité de la banque, qui est axée sur le marché belge de la clientèle de détail et transforme l'épargne belge en crédits bénéficiant à l'économie belge, principalement des crédits logement et, dans une moindre mesure, des crédits professionnels et des crédits à la consommation.

Les tensions géopolitiques (notamment le conflit persistant entre la Russie et l'Ukraine ainsi que la situation au Moyen-Orient) demeurent d'actualité en 2025 et contribuent à des conditions de marché moins stables. À cet égard, il subsiste une incertitude quant à l'impact que les conséquences de ces conflits géopolitiques pourraient avoir, à moyen terme, sur la qualité du portefeuille de crédits.

L'importance d'une bonne gestion de la **position de liquidité** de la Banque a été soulignée en 2024 par l'échéance du Bon d'État populaire du gouvernement fédéral (émis en 2023 et d'une durée d'un an). Le Groupe Crelan dispose de tampons de liquidités et de ressources suffisantes pour maintenir une suffisance des fonds, mais il reste vigilant et surveille en permanence la position de liquidité.

L'évolution du **paysage bancaire belge** constitue un élément significatif du risque d'entreprise. Le comportement et les attentes des clients à l'égard de leur partenaire bancaire évoluent. S'il ne s'agit pas tant d'un risque que d'un fait, l'ampleur et la rapidité de ces changements demeurent incertaines. L'utilisation croissante de la technologie et la digitalisation des services bancaires impliquent également une attention particulière à la sécurité de l'information, au cyber-risque et au risque lié à l'électronique. Par ailleurs, les banques sont de plus en plus confrontées au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG), notamment en raison de l'impact négatif du changement climatique et du risque de transition qui y est associé.

L'influence du **cadre réglementaire et fiscal** sur les activités de la Banque est significative. Les modifications des réglementations ou des régimes fiscaux sont susceptibles d'avoir des retombées majeures, en particulier compte tenu de la simplicité de notre modèle d'entreprise et de notre concentration sur un nombre limité d'activités. Par exemple, le plancher réglementaire de 11 points de base sur les comptes d'épargne ou les règles prudentielles de la BNB visant à augmenter les exigences de fonds propres pour les crédits logement ont eu des effets structurels sur les banques de détail qui convertissent l'épargne en crédits logement. Parmi les autres exemples d'évolution des réglementations ou des normes, on peut citer les exigences MREL (exigences minimales pour les fonds propres et les passifs éligibles), la finalisation de Bâle IV, l'IFRS9, l'EMIR (le règlement européen sur les infrastructures de marché), la MiFID II, AMLD IV et V, le RGPD, le DORA (Digital Operational Resilience Act) ainsi que d'éventuelles nouvelles réglementations liées aux monnaies numériques des banques centrales.

En particulier, le Groupe Crelan s'engage à adopter une approche de tolérance zéro en matière de risques de mauvaise conduite et de compliance. À cette fin, nous mettons en œuvre un programme multidisciplinaire à l'échelle de la Banque qui allie formation, certifications, contrôles et récompenses ou sanctions.

En général, les risques sont suivis et gérés dans le cadre du niveau de tolérance au risque défini par le Conseil d'Administration et conformément à la gouvernance des risques prescrite (comme décrit ci-dessus dans le chapitre « Le Groupe Crelan, un groupe bancaire sûr, page 69 »).

Événements notables après 2025

L'année 2026 a bien commencé avec l'émission réussie par Crelan, en janvier, d'une Tier 2 Subordinated Note sur le marché pour un montant de 300 millions d' EUR avec une date d'expiration contractuelle 30 avril 2037.

Aucun autre événement important n'est survenu depuis la date du bilan qui nécessiterait un ajustement des états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2024 ou des notes y afférentes.

En 2026, un conflit armé a éclaté au Moyen-Orient, susceptible d'entraîner une volatilité accrue sur les marchés financiers, notamment via les fluctuations des prix de l'énergie, les perspectives inflationnistes et les taux d'intérêt. Crelan ne présente aucune exposition matérielle directe à l'Iran ou à la région. D'éventuels effets indirects pourraient se manifester à travers l'évolution générale des marchés, y compris les mouvements des spreads des obligations souveraines et des taux d'intérêt, ainsi que via une exposition indirecte limitée aux marches des actions dans le cadre de ses services d'investissement. Cet événement n'a eu aucun impact sur les chiffres arrêtés au 31 décembre 2025.

Remerciements

L'année 2025 a marqué une nouvelle étape clé dans le développement du Groupe Crelan, avec deux annonces structurantes qui renforcent durablement son positionnement et ses ambitions.

Le **21 mai 2025**, Crelan a annoncé un **partenariat stratégique avec le Crédit Agricole**, une alliance majeure fondée sur une vision commune de la banque de détail et du service aux clients. Ce partenariat s'est concrétisé le **7 octobre 2025**, ouvrant une nouvelle phase de collaboration et de création de valeur, au bénéfice des clients, des collaborateurs et des actionnaires coopérateurs.

Quelques mois plus tard, le **8 août 2025**, Crelan a également annoncé l'implantation de son **nouveau siège à Bruxelles**. Ce projet emblématique illustre l'ancrage durable du Groupe dans la capitale et sa volonté de se doter d'un environnement de travail moderne, collaboratif et tourné vers l'avenir, au service de sa transformation et de son attractivité.

Ces deux annonces constituent des jalons importants dans la riche et longue histoire de Crelan. Elles s'inscrivent pleinement dans la dynamique de transformation engagée par le Groupe, avec un programme ambitieux à l'horizon 2027. Trois années pour développer des services toujours plus performants, accessibles et adaptés aux attentes de nos clients, dans un modèle de banque de proximité renforcé.

Crelan est fière du chemin parcouru et de la confiance renouvelée de ses partenaires institutionnels et stratégiques. Ces avancées sont le fruit d'une politique réfléchie, mais surtout de l'engagement, du professionnalisme et du dévouement de ses collaborateurs, de ses agents et de leurs équipes, ainsi que de la confiance que lui accordent ses clients et ses actionnaires coopérateurs.

Au nom de tous les membres des Conseils d'Administration de la SC CrelanCo et de la SA Crelan, nous leur adressons nos plus sincères remerciements.

Luc Versele Voorzitter
Président du Conseil d'Administration SA Crelan

Benoît Bayenet
Président du Conseil d'Administration SC CrelanCo

Le rapport annuel du Groupe Crelan est édité en français, en néerlandais et en anglais.
Il peut être consulté sur www.Crelan.be.
Il est réalisé par département Marketing & Communication et par le Secrétariat Général du Groupe Crelan.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :
Eugeen Dieltiëns, Secrétaire-Général general.office@Crelan.be.

2

États de durabilité

Cette section du Rapport annuel présente la stratégie, les actions et les engagements de Crelan en matière d'enjeux de durabilité. Le rapport a été établi conformément à la Directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) et aux exigences des Normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS). L'objectif est de fournir un aperçu transparent de la manière dont Crelan aborde son rôle vis-à-vis de la société et de l'environnement. Cette section complète les informations financières des chapitres précédents.

En tant que banque coopérative ancrée dans l'économie belge, Crelan considère la conduite éthique des affaires et le respect des personnes et de l'environnement comme des valeurs fondamentales. Le rapport fournit aux parties prenantes des informations sur l'impact de Crelan sur les enjeux de durabilité, les mesures prises et les progrès réalisés par rapport aux objectifs stratégiques. Les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles sont également indiqués.

Ce chapitre remplace les anciens Rapport de durabilité et Rapport climatique et reflète les efforts déployés afin de satisfaire à l'évolution des obligations en matière d'information extra-financière et d'améliorer la qualité et la pertinence des informations ESG publiées par Crelan. Il est établi sur la base du cadre réglementaire en vigueur au 31 décembre 2025, en particulier la CSRD et les ESRS applicables, y compris les dispositions transitoires et options de phasage prévues dans ces normes. Compte tenu des travaux de révision en cours portant sur certaines normes de durabilité, l'accent est mis sur le suivi et la consolidation des ambitions et engagements déjà présentés dans les états de durabilité pour l'exercice 2024.

Dans ce contexte, Crelan applique strictement les normes ESRS en vigueur et fait usage, le cas échéant, des mesures transitoires explicitement prévues par celles-ci, sans anticiper des évolutions réglementaires non encore entrées en application.

Le contenu de ce rapport a été élaboré à partir de l'évaluation de la double matérialité (DMA – double materiality assessment) réalisée en 2024, qui a servi de base pour l'identification et la hiérarchisation des thèmes ESG importants pour les activités et les parties prenantes de Crelan. Cette évaluation a été mise à jour en 2025, comme décrit de manière détaillée ci-après. La structure de cette section se compose des sections et sous-sections suivantes :

- informations générales à publier, y compris la stratégie globale en matière de durabilité et le processus de réalisation de la DMA (et ses résultats) ;
- questions environnementales, y compris la norme thématique sur le climat ainsi que le chapitre spécifique de l'entité relatif à la transition des PME ;
- Questions sociales, couvrant les employés, les clients ainsi que le chapitre spécifique de l'entité sur les coopérateurs ; et
- questions de gouvernance, notamment les questions de conduite des affaires et les relations avec les fournisseurs.

Crelan a évalué la nécessité de réviser les informations en matière de durabilité publiées précédemment et, le cas échéant, les a adaptées afin de corriger les erreurs matérielles ou d'améliorer la cohérence. Toutes les révisions sont expliquées de manière claire et sont accompagnées de leur justification et de leur impact sur la comparabilité.

Un glossaire de toutes les abréviations utilisées dans cette section est disponible à

l'Annexe 4 – Glossaire.

Contenu

État de durabilité

Informations générales à publier – ESRS 2 **90**
1 Base de préparation 91
Périmètre de consolidation 91
Horizons temporels 91
Estimations concernant la chaîne de valeur et sources d'incertitude 92
Incorporation par renvoi 92
2 Gouvernance 93
Comités de Crelan : description et composition 93
Déclaration sur la vigilance raisonnable 95
Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité 96
3 Stratégie 97
Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur 97
Activités dans les combustibles fossiles et activités controversées 98
Intégration des aspects de la durabilité dans la stratégie de Crelan 100
La chaîne de valeur de Crelan 101
Intérêts et points de vue des parties prenantes 103
Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique 105
4 Gestion des impacts, risques et opportunités 110
Méthodes et hypothèses pour la gestion des IRO 110
Thèmes de durabilité identifiés comme matériels par Crelan 111

A. Pilier environnemental **112**
A.1 ESRS E1 Changement climatique 113
Objectifs 113
Stratégie et gouvernance 113
Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique 113
Stratégie de Crelan en matière d'atténuation du changement climatique 113
Leviers de décarbonation de Crelan 115
Intégration des performances en matière de climat dans les mécanismes d'incitation 117
Investissements dans des activités liées au charbon, au pétrole et au gaz et lien avec la taxinomie de l'UE 117
Gestion des impacts, risques et opportunités 118
Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique 118
Processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat 120
Processus général d'identification des impacts, risques et opportunités 120
Processus de gestion des impacts sur le changement climatique 120
Processus de gestion des risques liés à l'adaptation au changement climatique (risques physiques) 121
Processus de gestion des risques liés à l'atténuation du changement climatique (risques de transition) 121
Utilisation de l'analyse de scénarios 122
Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci 123
La politique ESG 124
La charte des risques C&E 124
Autres politiques pertinentes 124
Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique 125
Actions liées à l'atténuation des impacts négatifs sur le changement climatique 125
Actions relatives à la gestion des risques climatiques 128
Indicateurs et cibles 129
Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci 129
Cibles de réduction des émissions de GES 129
Cibles / indicateurs de risque climatique 131
Autres indicateurs et cibles 132
Consommation d'énergie et mix énergétique 133
Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 et 3 et émissions totales de GES 134
Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone 137
Tarification carbone interne 137
Impacts financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et des opportunités potentielles liées au climat 137
Risques de transition matériels 138
Risques physiques matériels 142
Impacts financiers non identifiés comme matériels 148
Publication d'informations relatives à la taxinomie de l'UE 148

A.2 Spécifique à l'entité : Transition des PMES 151
Objectifs 151
Stratégie et gouvernance 152
Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique 152
Gestion des impacts, risques et opportunités 153
Politiques liées à la transition des PME 153
Processus d'interaction avec les PME en ce qui concerne les impacts 154
Actions concernant les impacts matériels sur les PME et approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant la transition des PME, et efficacité de ces actions 155
Indicateurs et cibles 158
Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels 158

B. Pilier social 159
B.1 ESRS S1 Personnel de l'entreprise 160
Objectifs 160
Stratégie 161
Intérêts et points de vue des parties prenantes 161
Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique 162
Gestion des impacts, risques et opportunités 163
Politiques, actions relatives au personnel de l'entreprise et efficacité de ces actions 163
Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts 170
Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations 171
Indicateurs et cibles 172
Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels 172
Caractéristiques des salariés de l'entreprise 173
Caractéristiques des travailleurs non employés de l'entreprise. 177
Négociations collectives et dialogue social 177
Indicateurs de diversité 177
Congé pour raison familiale 179
Salaires décents 180
Protection sociale 180
Indicateurs de formation et de développement des compétences 180
Indicateurs de santé et de sécurité 181
Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) 181
Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme 182

B.2 ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux 183
Objectifs 183
Stratégie et gouvernance 184
Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique 184
Gestion des impacts, risques et opportunités 186
Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux 186
Politique ESG 187
Politique d'intégrité 187
Politique de confidentialité des données 188
Politique de sécurité 189
Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts 190
Canaux permettant aux clients de faire part de leurs préoccupations 191
Procédures et actions concernant les impacts et les risques pour les clients 192
Indicateurs et cibles 195
Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels 195
B.3 Thème spécifique à l'entité : Banque coopérative 196
Objectifs 196
Stratégie et gouvernance 197
Gouvernance en place concernant les activités bancaires coopératives 197
Impacts, risques et opportunités matériels identifiés 198
Gestion des impacts, risques et opportunités 199
Politiques relatives aux activités bancaires coopératives 199
Processus d'interaction avec les acteurs des activités bancaires coopératives en ce qui concerne les impacts 201
Actions concernant les impacts matériels sur les coopérateurs, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les activités bancaires coopératives et efficacité de ces actions 203
Indicateurs et cibles 205
Indicateurs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels 205

C. Pilier relatif à la gouvernance 209
C.1 ESRS G1 Conduite des affaires 210
Objectifs 210
Stratégie et gouvernance 210
Conduite des affaires et intégrité dans la stratégie de Crelan 210
Rôle des organes de surveillance (Conseil d'administration) 211
Rôle des organes de direction (Comité de direction) 212
Organisation chez Crelan 212
L'expertise des organes dans les questions relatives à la conduite des affaires 213
Gestion des impacts, risques et opportunités 213

Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique 213
Politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise 214
Aperçu des principales politiques liées à la conduite des affaires 214
Mécanismes d'identification, de signalement et d'examen des préoccupations relatives aux comportements illicites ou contraires au code de conduite 220
Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin 221
Gestion des relations avec les fournisseurs 222
Indicateurs et cibles 224
Indicateurs et cibles concernant la conduite des affaires et le versement de pots-de-vin 224

Annexes 225
Appendice 1 Liste des exigences de publication applicables 226
Appendice 2 Liste des impacts, risques et opportunités (IRO) 229
Appendice 3 Indicateurs de la taxinomie de l'UE 232
Annexe 4 Glossaire 254

Informations générales à publier – ESRS 2

1 Base de préparation

Périmètre de consolidation

Le Groupe Crelan est une banque 100 % belge avec des racines 100 % coopératives. La structure organisationnelle du Groupe Crelan et son périmètre de consolidation sont décrits de manière détaillée à la section « Qui sommes-nous ? » des états financiers.

Le périmètre des états de durabilité consolidés est le même que celui des états financiers. Plus précisément, le périmètre de cette section comprend Crelan, Europabank et leurs filiales. Les chiffres publiés sont consolidés, sauf indication contraire. De même, les informations publiées s'appliquent à l'ensemble du Groupe Crelan, sauf indication contraire. Dans la suite de ce document, le Groupe Crelan est désigné par le nom de « Crelan » et, le cas échéant, il est fait explicitement référence à ses filiales ou aux entités du Groupe (Crelan SA ou Europabank, par exemple).

Le périmètre de cet état de durabilité couvre non seulement les activités propres de Crelan, mais aussi les domaines de la chaîne de valeur de Crelan où des impacts, risques ou opportunités matériels pourraient se produire pour divers thèmes de durabilité. La chaîne de valeur en amont (qui permet à Crelan de fonctionner) et la chaîne de valeur en aval (activités liées au marketing, à la distribution et à la vente des produits financiers de Crelan aux clients) sont toutes deux prises en compte. Une description spécifique de la chaîne de valeur de Crelan est fournie dans la section ***3 Stratégie*** ci-après.

Horizons temporels

Lors de la réalisation de la DMA et de la publication d'informations sur les horizons temporels, les horizons temporels définis dans l'ESRS 1, section 6.4, ont été utilisés (car ils ont été jugés pertinents), à savoir :

(a) pour l'horizon temporel à court terme : la période choisie par Crelan comme période de reporting dans ses états financiers (un an) ;

(b) pour l'horizon temporel à moyen terme : jusqu'à cinq ans à compter de la fin de la période de reporting à court terme visée au point (a) ; et

(c) pour l'horizon temporel à long terme : plus de cinq ans.

L'analyse de résilience décrite au chapitre *Pilier environnemental* utilise les mêmes horizons temporels, mis à part qu'une distinction y est faite entre le moyen terme (cinq à dix ans) et le long terme (plus de dix ans).

Estimations concernant la chaîne de valeur et sources d'incertitude

La chaîne de valeur d'une institution bancaire comme Crelan, qui finance un large éventail de clients / d'activités, est complexe et implique de multiples parties prenantes. Crelan a décidé d'adopter une approche progressive pour impliquer les acteurs de la chaîne de valeur, en se concentrant dans un premier temps sur les produits et services pour lesquels Crelan a estimé que des impacts, risques ou opportunités (IRO) matériels sont les plus susceptibles de se produire.

Pour ces produits et services, plusieurs IRO matériels ont été identifiés dans la chaîne de valeur, principalement en aval, via les financements accordés à l'économie.

Pour évaluer ces IRO et publier des informations sur les indicateurs qui y sont liés, des estimations des informations relatives à la chaîne de valeur ont été utilisées. Est ici principalement concernée la norme E1 - Changement climatique, pour laquelle seules des informations partielles sur la chaîne de valeur sont disponibles, ce qui constitue la principale source d'incertitude identifiée dans le présent rapport. Cela concerne :

- Les émissions de gaz à effet de serre des activités financées (faisant référence aux points de données traités au chapitre *Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 et 3* et émissions totales de GES). Compte tenu des données limitées, Crelan s'appuie sur des approximations dans les domaines suivants : facteurs d'intensité (utilisation des facteurs d'intensité du PCAF pour les expositions des entreprises / prêts aux entreprises, les prêts souverains et les prêts hypothécaires), utilisation des scores de CPE (certificat de performance énergétique) estimés pour les prêts hypothécaires (pour la majorité des prêts) et superficie estimée des biens immobiliers. L'utilisation de ces estimations peut entraîner des écarts entre les émissions de gaz à effet de serre réelles et estimées publiées, mais ces approximations sont considérées comme représentatives des émissions réelles financées par Crelan. La méthodologie utilisée pour chaque catégorie d'émissions du scope 3 est décrite de manière claire au chapitre *A.1 - ESRS E1 Changement climatique* ;
- L'estimation des risques financiers causés par les facteurs des risques physiques et de transition, qui reposent sur les scores CPE estimés, ainsi que sur des modèles internes estimant comment les contreparties pourraient être affectées par divers scénarios (y compris des inventaires des risques physiques). Étant donné que des scores de CPE estimés sont utilisés pour la majeure partie du portefeuille, les résultats peuvent être influencés par l'approximation. Au niveau du portefeuille, cependant, Crelan estime que le risque d'évaluation incorrecte est limité.

En outre, Crelan a utilisé plusieurs approximations dans l'estimation des thèmes matériels, en raison du manque de données. Cela concerne principalement les « autres » enjeux environnementaux (pollution, eau, biodiversité, déchets) et le thème « transition des PME » spécifique à l'entité, pour lequel les données quantitatives disponibles sont limitées et qui a dû être complété par des évaluations d'experts.

Les informations rapportées à l'aide de ces proxys offrent une représentation fidèle et fiable des IRO pour Crelan. Parallèlement, plusieurs initiatives ont été lancées afin d'en améliorer davantage la précision. Notamment :

- Crelan augmente progressivement la proportion de crédits hypothécaires pour lesquels un certificat de performance énergétique est disponible (collecté pour tous les nouveaux crédits) ;
- en parallèle, Crelan améliore progressivement sa capacité à mesurer les émissions du scope 3 de son portefeuille (perfectionnement des approximations et des méthodologies) ;
- enfin, Crelan investit dans le développement de nouvelles méthodologies pour mieux appréhender les données relatives à l'impact et aux risques de ses clients en ce qui concerne diverses dimensions ESG (en se concentrant d'abord sur les clients PME, comme décrit au chapitre « Transition des PME »).

Incorporation par renvoi

Les exigences suivantes sont incorporées par renvoi dans les états de durabilité :

- Exigence de publication GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (paragraphe 21) : la composition, la description et l'expérience des organes d'administration, de direction et de surveillance sont décrites à la section « Corporate Governance » (renvoi au Rapport annuel).

2 Gouvernance

Comités de Crelan : description et composition

La description des organes de surveillance et de direction de Crelan (respectivement, le Conseil d'administration et le Comité de direction, ainsi que leurs sous-comités), leur composition et leur expertise / leurs CV résumés figurent à la section « Corporate Governance » du Rapport annuel. Cette description prouve que les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction ont une expérience avérée dans les secteurs et les produits dans lesquels Crelan est active.

Pour s'assurer que l'expérience des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction reste pertinente et s'adapte à l'évolution de l'environnement commercial, une matrice de compétences annuelle est créée afin d'évaluer s'il existe des lacunes en matière de connaissances et de compétences, ce qui permettra d'identifier les formations nécessaires (et/ou d'autres systèmes de renforcement des organes). Ces dernières années, la durabilité a été un sujet de premier plan (aux côtés d'autres sujets tels que le numérique, cybersécurité, la gouvernance d'une banque coopérative, la culture du risque, le risque lié à la conduite des affaires, le serment bancaire, les perspectives économiques et la politique de crédit). Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction ont suivi un programme de formation spécial afin de s'assurer que le niveau de compétences dans ces domaines répond aux attentes de Crelan. Le Secrétariat général coordonne ce programme, qui est évalué chaque année.

Le Comité de nomination (sous-comité du Conseil d'administration) veille à ce que les connaissances relatives aux thèmes ESG au plus haut niveau de l'organisation soient suffisantes.

Rôles et responsabilités des organes d'administration et de surveillance

Le cadre de gouvernance ESG de Crelan garantit que les responsabilités et les pouvoirs de décision pour les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont clairement définis à tous les niveaux de l'organisation. Outre le Conseil d'administration et le Comité de direction définis ci-avant, le Comité de pilotage ESG (en tant que sous-comité du Comité de direction) joue un rôle important dans la prise de

décision relative aux questions de durabilité.

Les comités ont différents niveaux de responsabilité en ce qui concerne la gestion des IRO :

- le **Conseil d'administration** assume l'ultime responsabilité des performances de Crelan en matière de durabilité. Le Conseil d'administration est impliqué directement dans l'élaboration et l'évaluation de la stratégie (ESG) de Crelan et dans sa mise en œuvre. Enfin, le Conseil d'administration a le dernier mot sur les mesures à prendre concernant les IRO.
- Le **Comité de direction** est responsable de la gestion opérationnelle générale de Crelan, y compris des aspects ESG. Le Chief Executive Officer (CEO) est directement responsable du Cooperative Bank Office, qui intègre l'ESG Office. Le CEO est invité au Comité de pilotage ESG et délègue sa présidence au Chief Cooperative Bank Officer (qui est directement rattaché au CEO) ;
- Le **Comité de pilotage ESG** est présidé par le Director Cooperative Bank Office (CBO) et se compose de treize membres, parmi lesquels le Head of ESG, le Director of Commercial Policy & Market Strategy, le Director of ERM & Financial Risk, le Director of Credit Analysis, Acceptance & Policy et le Director of Compliance. Ces membres représentent les principaux départements impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ESG de Crelan. Le Comité de pilotage ESG est principalement chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie ESG, ainsi que de la cohérence entre les différents projets ESG. Il se réunit tous les deux mois et rend compte des progrès accomplis au Comité de direction.

Plusieurs comités complémentaires appréhendent les thèmes ESG en fonction de leurs rôles respectifs (par exemple, le Comité d'audit surveille le processus de publication d'informations en matière de durabilité, le Comité de rémunération intègre les performances par rapport aux indicateurs / objectifs ESG dans la politique de rémunération, le Comité de nomination établit la politique en matière de diversité et d'inclusion et en surveille le respect, le Comité Risk & Compliance est responsable des questions liées aux risques et à la réglementation).

L'approbation des objectifs en matière de durabilité dans le présent rapport respecte cette gouvernance, l'approbation finale revenant au Conseil d'administration. Les objectifs présentés dans les chapitres suivants de ce document ont été approuvés par le Conseil d'administration de novembre 2025. Cette approbation couvre tant les objectifs à horizon pluriannuel que les objectifs dont la mise en œuvre et le suivi opérationnels sont prévus à partir de l'exercice 2026.

Les rôles et responsabilités de ces organes sont officialisés dans le mémorandum de gouvernance de Crelan et d'Europabank. Les mandats et responsabilités en lien avec la durabilité ont été officialisés dans une politique spécifique, la « politique ESG », expliquée de manière détaillée plus loin dans ce document.

Rôle des comités en ce qui concerne les compétences et l'expertise en matière de durabilité

La composition des comités est revue périodiquement, au moins une fois par an, afin de s'assurer qu'ils sont à même de remplir leur rôle de surveillance et qu'ils possèdent les compétences nécessaires à cet effet (cf. la matrice de compétences décrite ci-avant, dont le suivi est assuré par le Comité de nomination). L'expertise en matière de durabilité est examinée dans le cadre de l'évaluation annuelle des compétences. En outre, la présence d'un membre du Conseil d'administration possédant une expertise spécifique en matière de durabilité garantit une expertise adéquate au plus haut niveau d'administration.

La gouvernance ESG de Crelan est intégrée dans la gouvernance interne de Crelan, et suit donc la structure hiérarchique de reporting (comme pour la surveillance des risques et les contrôles internes). Ce cadre est lui-même constitué par le modèle des trois lignes de défense, qui définit la structure hiérarchique de reporting, les contrôles et les procédures structurant la gestion des risques au sein de Crelan. Le Conseil d'administration assume l'ultime responsabilité des performances de Crelan en matière de durabilité. Ses rôles comprennent notamment :

- l'examen de l'orientation stratégique de Crelan sur le plan de la durabilité, y compris une analyse des facteurs ESG qui font partie de l'environnement commercial dans lequel Crelan opère et la définition de l'appétit pour le risque ESG (définissant le profil des risques ESG que Crelan est prête à prendre) ;
- La validation et l'examen des indicateurs clés de risque (KRI – Key Risk Indicators) et des indicateurs clés de performance (KPI – Key Performance Indicators), y compris ceux liés aux thèmes ESG (données issues des rapports trimestriels produits par les équipes Risk et Finances).
- la validation de la liste des exclusions ESG décrivant les exclusions des activités de Crelan pour des raisons ESG ;
- l'approbation des publications réglementaires de Crelan, y compris les publications liées à l'ESG : Rapport annuel conforme à la CSRD, modèles ESG dans le rapport sur les risques du « Pilier III ».
- Chaque année, l'évaluation de la fonction Compliance, en examinant également son implication dans les thématiques ESG.

Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Crelan a mis en place une politique de rémunération visant à intégrer structurellement les objectifs en matière de durabilité dans la rémunération variable du management de Crelan SA, notamment du Comité de direction et des membres du Crelan Circle, parmi lesquels le personnel identifié (Identified Staff).

Les objectifs en matière de durabilité et la partie de la rémunération variable qui y est liée pour les membres du Comité de direction et le personnel identifié sont proposés au Comité de rémunération.

Le Comité de rémunération est chargé de préparer les décisions relatives à la rémunération qui affectent les risques et la gestion des risques de Crelan, de surveiller et évaluer le cadre de rémunération et de fournir un avis à ce sujet au Conseil d'administration, qui doit ensuite approuver les décisions.

L'octroi d'une rémunération variable dépend de plusieurs objectifs de performance qui déterminent conjointement le niveau de la rémunération variable.

En 2025, un des objectifs de performance était explicitement lié aux performances ESG. Cette dimension a pour but d'encourager et d'apprécier les progrès réalisés par Crelan dans la mise en œuvre du plan ESG. L'évaluation des progrès en matière d'ESG repose sur des critères prédéterminés :

- l'utilisation de Setle pour soutenir les clients retail lors de la rénovation durable de leur logement ;
- le développement et la commercialisation de produits liés à l'ESG (comme une offre d'investissements durables et des obligations vertes) ;
- l'application de scores ESG dans le processus d'octroi de crédit pour les clients professionnels ;
- l'intégration de facteurs ESG dans la sélection, le suivi et l'évaluation des fournisseurs ;
- la connaissance et la sensibilisation des employés à la stratégie ESG de la banque et à ses objectifs en matière de durabilité.

Ces performances ESG sont prises en compte dans le calcul de la rémunération variable du Comité de direction et des membres du Crelan Circle :

Comité de direction

À partir de l'année de performance 2025, la rémunération variable du Comité de direction a été réformée. Des montants cibles prédéfinis sont désormais utilisés plutôt qu'un pourcentage de la rémunération fixe. La rémunération variable maximale pour un membre du Comité de direction est de 50 000 EUR. Les performances ESG représentent 10 % de la rémunération variable totale.

Crelan Circle, parmi lequel le personnel identifié

Des montants cibles sont également déterminés pour la rémunération variable du Crelan Circle. Conformément à la politique de rémunération de l'ensemble du personnel (all-staff remuneration policy), la rémunération variable standard s'élève à 30 % au maximum du salaire annuel fixe brut, avec un plafond absolu de 50 % ou 50 000 EUR. En 2025, les membres du Crelan Circle pouvaient obtenir 10 points par le biais des objectifs individuels et 10 points par le biais des objectifs collectifs. L'ESG était l'un des objectifs collectifs. La pondération peut varier annuellement en fonction du nombre d'objectifs fixés.

La dimension ESG est évaluée dans le cadre d'un processus transparent avec, pour les membres du Comité de direction et le personnel identifié, un entretien annuel pour avis avec le Comité de rémunération et validation au Conseil d'administration.

Crelan publie chaque année des informations relatives à la rémunération variable au niveau du groupe dans le Rapport annuel et le Group Risk Disclosure Report, mis à la disposition du public sur le site web Crelan.be (sous « Informations corporate » – « Reportings »).

Déclaration sur la vigilance raisonnable

En tant qu'institution financière de premier plan, Crelan est soumise à diverses exigences de vigilance raisonnable. Crelan a établi des processus afin d'évaluer, d'une part, l'impact de ses activités sur la société dans son ensemble (ce qui provient de Crelan) et, d'autre part, l'impact de l'environnement commercial sur ses activités (ce qui provient de l'extérieur) et les risques et opportunités qui en découlent, et de veiller ainsi à ce qu'un système solide de gestion des risques garantisse la résilience du modèle économique de Crelan.

Les informations relatives à la vigilance raisonnable sont réparties dans différentes sections du présent document. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des éléments essentiels du processus de vigilance raisonnable et des sections du présent rapport dans lesquelles des informations complémentaires sont disponibles :

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Sections de l'état de durabilité
Intégration de la vigilance raisonnable dans l'administration, la stratégie et le modèle économique	Décrit d'un point de vue général dans ESRS2, chapitre « Intégration des aspects de la durabilité dans la stratégie de Crelan », qui explique notamment comment Crelan a défini une stratégie ESG axée sur les thèmes matériels identifiés.
Consultation des parties prenantes impliquées dans toutes les étapes importantes de la vigilance raisonnable	Décrit d'un point de vue général dans ESRS2, chapitre « Intérêts et points de vue des parties prenantes », et détaillé plus amplement dans les chapitres thématiques, par exemple dans les sous-chapitres « Processus de consultation des PME / consommateurs / effectifs de l'entreprise au sujet des impacts » (chapitres « Transition des PME », « Consommateurs et utilisateurs finaux », « Effectifs de l'entreprise ») et « Intérêts et points de vue des parties prenantes » (chapitre « Personnel de l'entreprise »).
Identification et évaluation des impacts négatifs	Décrit d'un point de vue général dans ESRS2 et détaillé plus amplement dans chaque chapitre thématique sous les sous-chapitres « Gestion des impacts, des risques et des opportunités ».
Mise en œuvre de mesures visant à remédier à ces impacts négatifs	
Suivi de l'efficacité de ces efforts et communication en la matière	Décrit dans chaque chapitre thématique sous les sous-chapitres « Gestion des impacts, des risques et des opportunités ». S'il existe un mécanisme de suivi de l'efficacité (ou « feed-back loop »), il est décrit en même temps que l'action. Si un indicateur et un objectif ont été définis pour un thème donné, ils sont décrits dans les sous-chapitres « Indicateurs et cibles» de chaque norme thématique.

Crelan suit l'évolution de la réglementation en matière de vigilance raisonnable dans le domaine de la durabilité et adaptera ses systèmes de vigilance raisonnable afin de se conformer aux réglementations à venir (notamment la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité).

Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Pour ce rapport, Crelan a identifié comme principaux risques liés à l'information en matière de durabilité (i) l'exhaustivité de l'information (et le respect des exigences de publication) et (ii) l'exactitude des informations publiées. Divers contrôles visant à limiter ces risques et à garantir l'exactitude, la fiabilité, l'actualité et l'exhaustivité des informations figurant dans le présent rapport ont été mis en place. Ces contrôles sont basés sur des contrôles existants appliqués à la publication externe (rapports réglementaires, rapports de contrôle interne, par exemple).

Les contrôles mis en place comprennent plus particulièrement des évaluations des informations publiées et des vérifications de l'exhaustivité par rapport aux exigences de la CSRD / des ESRS. En outre, une gouvernance spécifique a été élaborée pour produire le présent état de durabilité, afin de définir les responsabilités de chaque section au sein des départements de Crelan. Des directeurs de Crelan ont été désignés comme responsables pour chaque chapitre et ont confirmé par leur signature que les informations présentées étaient représentatives de l'organisation de Crelan et exactes. La validation finale a eu lieu au niveau du Conseil d'administration et du Comité de direction. Enfin, le Data Office de Crelan a été impliqué dans le processus afin de s'assurer que les éléments de données quantitatives publiés satisfont aux exigences minimales de Crelan en matière de gestion des données. Ces contrôles seront progressivement intégrés dans le programme global de gestion des données de Crelan.

3 Stratégie

Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Stratégie globale de Crelan

La finalité de Crelan est guidée par la vision « together, for better, from customer to member », mettant en avant l'importance de contribuer avec les clients et coopérateurs à un monde meilleur. Ainsi, la vision de Crelan en tant que banque coopérative est d'être un partenaire de confiance qui simplifie et protège la vie financière de ses clients, tout en exerçant un impact positif sur la société belge. La stratégie visant à réaliser cette ambition repose sur trois piliers :

- Partenaire de confiance : gagner la confiance des clients par l'excellence du service ;
- Engagement coopératif : construire une culture coopérative qui renforce la fidélité des clients ;
- Contribution à la société : contribuer à une société belge sociale, inclusive et durable.

La stratégie ESG de Crelan est directement liée à la stratégie globale de Crelan et est intégrée dans ces piliers stratégiques afin de garantir que les ambitions et les valeurs ESG développées dans la stratégie ESG sont bien intégrées (et respectées), comme décrit ci-après.

Principaux produits et marchés

Le modèle économique de Crelan est structuré autour d'une ligne d'activités principale : la banque de détail belge.

Crelan (en tant que Groupe) se compose principalement de deux banques de détail belges (Crelan SA et Europabank), qui sont axées sur l'épargne de détail, les prêts (par le biais des prêts de détail standard tels que les prêts hypothécaires, les prêts professionnels et les prêts à la consommation) et la facilitation des possibilités d'investissement (en agissant en tant que distributeur de fonds d'investissement). Pour fournir ses services bancaires, Crelan s'appuie sur un réseau d'agences bancaires (principalement sous la forme d'agents indépendants; seules les agences d'Europabank fonctionnent avec des agents salariés). Le tableau suivant donne un aperçu du positionnement de Crelan sur le marché pour ces trois produits.

Épargner **1,72 million de clients** **45,2 milliards d'euros de dépôts de clients**	Crelan s'adresse activement aux clients particuliers et professionnels afin d'obtenir et de gérer leurs dépôts. L'accent mis sur les dépôts de détail souligne l'engagement de Crelan à répondre aux besoins financiers des particuliers, des ménages et des professionnels au sein de la communauté.
Prêts **51,3 milliards d'euros de prêts en cours**	Crelan a pour mission de fournir des solutions de prêt sur mesure aux particuliers, aux clients professionnels et aux petites entreprises, dans le but de financer des projets et activités en Belgique. Grâce à une approche centrée sur le client, Crelan vise à offrir des services de prêt responsables et personnalisés qui permettent aux clients d'atteindre leurs objectifs et d'investir dans leur avenir.
Investir **18,3 milliards d'euros d'investissements gérés pour les clients**	Crelan s'engage à aider ses clients à atteindre leurs objectifs en matière d'épargne et d'investissements. L'approche personnalisée de Crelan vise à permettre aux clients de faire fructifier leur épargne et de prendre des décisions d'investissement éclairées, ce qui contribue à renforcer leur sécurité financière et les aide à poursuivre leurs aspirations à long terme.

Le marché principal de (Groupe) Crelan est le marché de détail en Belgique, couvrant à la fois les ménages belges, les professionnels indépendants et les petites entreprises. Europabank dispose d'un modèle économique spécifique axé sur les clients présentant un profil de risque plus élevé.

Le tableau suivant présente une ventilation des produits inscrits au bilan de Crelan[1]:

Exposition (en milliards €)	2025	2024
Prêts hypothécaires	39,3	37,9
Crédits à la consommation	1,6	1,6
Prêts agricoles	2,1	2,0
Prêts professionnels (PME et indépendants)	6,2	5,9

Nombre total d'employés

Crelan peut compter sur plus de 4 179 professionnels pour fournir ses services, principalement en Belgique, dont 2 508 professionnels issus du réseau d'agents indépendants opérant au sein du réseau Crelan.

Revenus totaux de Crelan

Compte tenu du modèle économique de Crelan, la majeure partie de ses revenus provient des intérêts nets sur les prêts octroyés et de l'épargne. Le tableau suivant présente une ventilation des revenus par type d'activité (alignée avec les états financiers) :

Groupe Crelan (Conso IFRS)	Année	Année
en millions d'euros	**2025**	**2024**
Marge commerciale	983,1	964,3
ALM + trésorerie	-112,5	-84,1
Intérêts nets	**870,6**	**880,2**
Investissements	163,2	152,9
Daily banking	111,1	107,0
Crédits	19,7	12,4
Assurance	24,3	24,2
Recouvrements et autres	14,3	13,6
Produits d'honoraires et de commissions	**332,6**	**310,1**

Activités dans les combustibles fossiles et activités controversées

En tant que groupe financier exclusivement axé sur les activités financières destinées aux clients de détail, Crelan n'exerce pas d'activités dans les secteurs fossiles ou controversés dans le cadre de ses activités propres.

Dans sa chaîne de valeur, Crelan a établi des critères d'exclusion stricts afin de s'assurer que les activités portant atteinte aux facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance dans la société sont exclues de ses services bancaires, de ses achats de biens et services et de ses activités de sponsoring. Une politique d'exclusion ESG en place (dernière version approuvée par le Conseil d'administration en février 2025) spécifie les activités que Crelan exclut dans chaque catégorie de services et d'activités (en se concentrant sur les quatre leviers définis dans la politique ESG décrite ci-après). Au lieu d'adopter une approche permettant uniquement l'exclusion, Crelan estime qu'engager le dialogue avec les contreparties peut être plus rentable en matière de durabilité. La politique d'exclusion ESG suit dès lors une approche « axée sur l'implication » pour les activités essentielles clés où les efforts sont susceptibles de fournir un rendement élevé en matière de durabilité et une approche « axée sur l'exclusion » pour les activités non essentielles où les efforts fourniraient un rendement faible en matière

1 Il convient de noter que ces chiffres diffèrent légèrement de ceux mentionnés dans les états financiers, par exemple en raison d'ajustements IFRS 3 qui ne sont pas repris dans ce tableau.

de durabilité (des exclusions sont intégrées dans la politique de crédit pour certaines activités néfastes, par exemple). L'approche axée sur l'implication tient compte d'une distinction entre les relations contractuelles existantes et nouvelles.

Le tableau suivant présente un résumé de l'approche suivie pour chaque levier défini dans la politique ESG :

Levier: Crelan en tant que ...	Activité relevante	Impact sur la contrepartie	Nombre de contreparties	Action en termes d'exclusion ou engagement?
Entreprise	Achat de biens et services	Principalement immatériel: Crelan est rarement une source substantielle de revenus pour ses fournisseurs.	Elevé, mais concentration dans approximativement 100	Exclusion en premier lieu ("Exclusion-first"), mais engagement dans les relations les plus matérielles
	Sponsoring / marketing Fondation CrelanCo	Matériel, au vu des potentielles dépendances significatives envers Crelan.	Bas	Exclusion en premier lieu
Prêteur	Prêts aux petites entreprises	Matériel, Crelan étant probablement un prêteur significatif pour ses clients (voir le seul).	Très élevé	Engagement en premier lieu pour les contrats et relations existants, exclusion pour les nouveaux
Conseiller en investissement	Conseils en investissements aux petites entreprises et clients privés	Principalement immatériel, les clients de Crelan étant rarement des investisseurs substantiels dans ces sociétés.	Très élevé	Exclusion en premier lieu, avec engagement encouragé des asset managers
Contrepartie institutionnelle	Portefeuille d'investissement propre	Principalement immatériel, Crelan n'étant probablement pas un investisseur significatif pour les sociétés et pays dans lesquels les investissements sont faits.	Bas	Exclusion uniquement

La politique d'exclusion ESG peut être consultée sur le site web de Crelan.

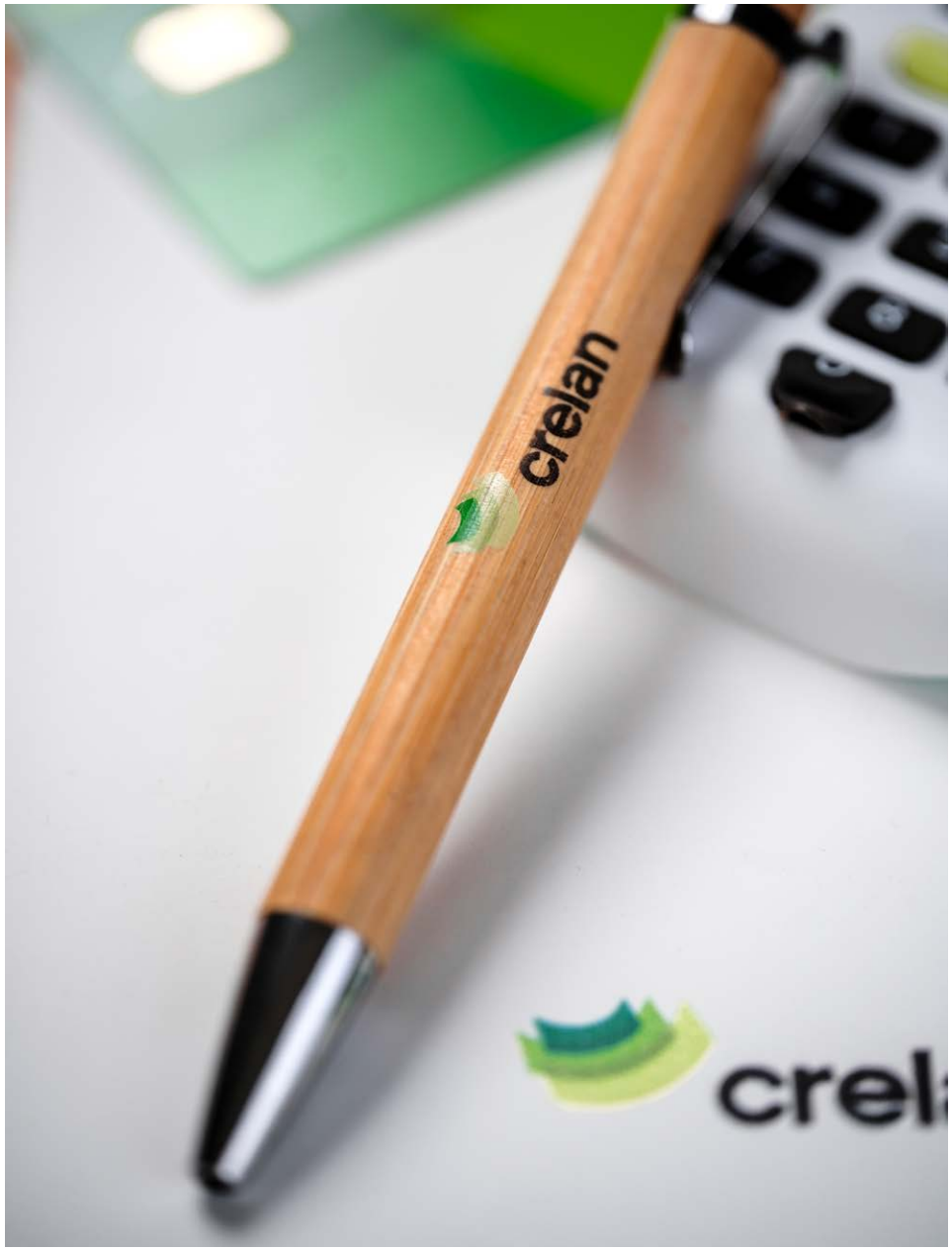

Intégration des aspects de la durabilité dans la stratégie de Crelan

En tant que banque coopérative, Crelan reconnaît qu'elle a un rôle à jouer dans la transition vers une économie plus durable. Ce rôle s'inscrit dans les trois piliers de la stratégie de Crelan décrite précédemment, qui est liée à la stratégie ESG élaborée par Crelan et a été officialisée en 2024 par la politique ESG validée par le Conseil d'administration. Cette politique est alignée sur la politique d'intégrité de Crelan, qui définit les rôles fondamentaux de l'intégrité au sein de Crelan (et de son code de conduite).

Crelan a plus spécifiquement défini quatre leviers grâce auxquels elle peut, en tant que banque et organisation, jouer un rôle significatif pour la société, ses employés, ses coopérateurs et ses clients :

Crelan en tant qu'entreprise

Crelan est une entreprise qui exerce des activités économiques en Belgique. Elle emploie des effectifs. Cette perspective couvre la manière dont l'entreprise traite ses collaborateurs et dont ses activités (bâtiments, mobilité, etc.) ont un impact sur les personnes / l'environnement. L'objectif de Crelan est d'avoir un impact positif sur ses employés, ses clients et ses coopérateurs, mais aussi sur la nature et la société.

Crelan reconnaît son rôle de banque coopérative par l'application de principes coopératifs, lesquels sont détaillés dans la politique ESG. Ces principes sont détaillés dans la section « Banque coopérative » du présent rapport.

Crelan en tant que prêteur

Crelan propose des financements aux particuliers, aux indépendants et aux PME en Belgique. Elle contrôle la manière dont elle informe les clients sur les actifs ou les activités nécessitant un financement. Elle décide également d'accorder (ou non) un tel financement et en fixe les conditions. Crelan supporte également les conséquences des prêts dont les obligations relatives aux intérêts et au remboursement ne sont pas respectées et qui sont liés à l'ESG. L'objectif de Crelan est d'intégrer les dimensions ESG dans ses pratiques de prêt, en mettant l'accent sur la contribution à l'atténuation du changement climatique pour les ménages et en aidant les petites entreprises à transformer leur modèle économique.

Crelan en tant que conseiller en investissement

Crelan accompagne les clients dans leurs choix d'investissement et dans l'intégration des facteurs ESG dans de tels choix. Crelan informe ses clients sur la manière dont les facteurs ESG influencent la valeur de leurs investissements et sur la manière dont ces investissements créent une incidence ESG. Crelan prend également en compte les préférences des clients en matière d'ESG et conseille des produits pertinents. L'objectif de Crelan est de faciliter la sélection de produits qui répondent aux préférences ESG de ses

clients et donc de proposer une offre inclusive à ces clients.

Crelan en tant que contrepartie institutionnelle

Crelan interagit avec d'autres contreparties institutionnelles au travers de ses émissions d'obligations sur le marché. L'objectif de Crelan est d'exploiter de manière optimale les solutions de financement durable pour collecter des capitaux auprès des investisseurs institutionnels (au moyen du programme d'obligations vertes ou Green Bond Program).

Pour chaque levier de la stratégie ESG, Crelan a procédé à une évaluation afin de déterminer le type d'action, de service ou de produit nécessaire pour activer ces leviers. Cette analyse a débouché sur le développement de nouveaux produits, offres ou services qui aident Crelan à jouer un rôle actif dans la transition (comme les prêts à la rénovation, les conditions de financement avantageuses pour les prêts verts, la proposition de produits d'investissement verts aux clients, la mise au point de « scores ESG », la mise en œuvre de Setle, un outil spécifique pour l'identification des domaines d'amélioration pour les clients particuliers, etc.). Ces initiatives / actions sont décrites dans les sections thématiques du présent rapport.

Enfin, Crelan a défini des indicateurs financiers et non financiers afin de surveiller l'exécution de la stratégie globale ainsi que des indicateurs ESG spécifiques pour suivre la stratégie ESG. Les indicateurs ESG applicables en 2024 et 2025 sont décrits dans chaque chapitre thématique du présent rapport.

D'un point de vue transversal, Crelan surveille son « ESG Risk Rating » (note de risque ESG) attribué par Sustainalytics. À la fin de l'année 2025, la note de Crelan était « Medium Risk » (risque moyen).

La chaîne de valeur de Crelan

La chaîne de valeur d'une banque coopérative comme Crelan, qui finance un large éventail de clients / d'activités par l'intermédiaire d'un réseau d'agents, est complexe et implique de multiples parties prenantes. Crelan a décidé d'appliquer une approche progressive pour impliquer les acteurs de la chaîne de valeur, en se concentrant d'abord sur les produits et services pour lesquels des IRO importants sont les plus susceptibles de se produire. Ces produits et services sont les suivants :

- prêts hypothécaires (résidentiels belges) ;
- dépôts de détail ;
- Prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) et
- produits d'investissement.

Pour ce service principal, Crelan a analysé les acteurs matériels impliqués dans cette chaîne de valeur, c'est-à-dire la gamme d'activités, de ressources et de relations liées au modèle économique de Crelan et à l'environnement externe dans lequel elle opère. La chaîne de valeur consolidée, présentée dans le tableau ci-après, a été finalisée sur la base d'un jugement professionnel et structurée autour de trois couches (chaîne de valeur en amont, activités propres et chaîne de valeur en aval) et de trois types de considérations (activités, relations et ressources).

	En amont (ressources)	Activités propres	En aval (résultats obtenus)
Activités 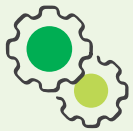	— Financement — Supervision — Développement et mise à disposition de produits d'assurance-vie, d'assurance dommages et d'assurance-crédit — Développement et mise à disposition de produits d'investissement — Fourniture de services critiques / essentiels (ressources humaines, systèmes de paiement, de trésorerie et de règlement, services pour les paiements en ligne et en espèces, consultance informatique, consultance, règlement de titres)	— Développement de produits, marketing et ventes — Financement (dépôts, émission de titres de créance) — Octroi de prêts — Services (y compris la gestion des défauts de crédit) — Opérations transversales : RH, informatique, finances, risque, juridique, émission de titres de créance, etc. ↓ — Prêts hypothécaires — Autres prêts de détail — Dépôts de détail — Prêts aux PME — Services de paiement aux institutions autres que de microfinance — Services de trésorerie — Distribution de fonds d'investissement — Distribution de produits d'assurance (assurance-vie, assurance dommages et assurance-crédit)	— Activités liées à l'utilisation de biens immobiliers — Activités liées à l'utilisation d'autres produits de prêts (machines, véhicules et autres projets de PME) — Facilités de paiement pour les PME (service spécifique d'Europabank) — Épargne — Investissements (des clients des solutions de gestion de patrimoine et d'investissement)
Relations	— Investisseurs (détenteurs d'obligations de Crelan — Organismes de réglementation et de surveillance (par exemple, BCE, FSMA) et agences gouvernementales — Réseau d'agents (et d'employés occupés dans le réseau d'agents) — Autres partenaires (assureurs, gestionnaires d'actifs, ILVO, universités, etc.) — Auditeur externe — Agences de notation (par exemple, Moody's, S&P) — Fournisseurs de services critiques / essentiels — Fournisseurs d'autres biens et services (par exemple, données, voyages d'affaires, fournitures de bureau, agences de recouvrement de crédit, etc.) — Médias, ONG — Autres acteurs des marchés financiers (contreparties de produits dérivés)	— Coopérateurs (actionnaires) — Conseil d'Administration et Comité de direction — Employés (membres du personnel inscrits sur le payroll de Crelan)	— Clients — Emprunteurs (particuliers, professionnels, agriculteurs) — Déposants — Clients des solutions de gestion de patrimoine et d'investissement — Preneurs d'assurance — Entreprises détenues
Ressources	— Financement (par exemple, obligations, TLTRO, mises en pension de titres, émissions retail, certificats, etc.) et autres instruments financiers (par exemple, produits dérivés — Données — Systèmes informatiques	— Installations (bâtiments / bureaux, infrastructure informatique, etc.) — Flotte de véhicules — Données	— Biens immobiliers — Machines / véhicules (agricoles) — Ressources assurées — Données — Énergie — (...)

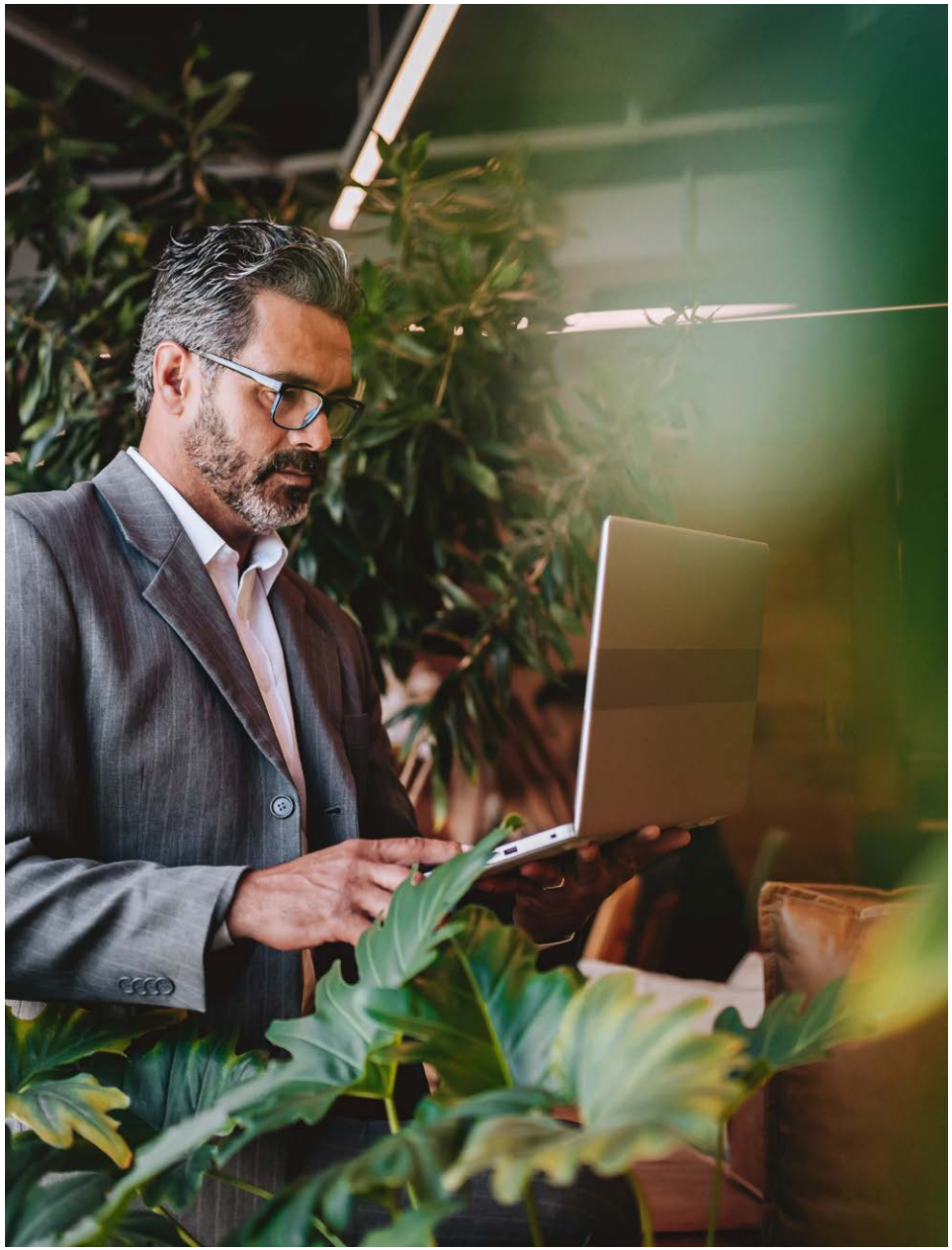

Intérêts et points de vue des parties prenantes

La coopération avec les parties prenantes est un élément clé tant de la stratégie de Crelan que de l'évaluation de la double matérialité. Au sein de ses différentes unités opérationnelles, Crelan interagit avec de multiples parties prenantes et définit des canaux de coopération / de consultation spécifiques. Ces canaux consistent en des consultations et enquêtes périodiques (proactives) et en des mécanismes de réclamation / requête (réactifs) (par lesquels les parties prenantes peuvent faire part de leurs préoccupations). Le tableau suivant donne des exemples de systèmes de consultation pour plusieurs parties prenantes clés (non exhaustif). De plus amples détails sur ces canaux sont fournis dans les sections spécifiques du présent document consacrées à la description des impacts de Crelan sur chacun des groupes de parties prenantes identifiés.

Parties prenantes	Quelles sont les approches permettant de recueillir les points de vue de ces parties prenantes ?
Employés	Enquêtes de satisfaction trimestrielles auxquelles l'ensemble du personnel est invité à participer
Clients	L'avis des clients est recueilli par des canaux proactifs (enquête, mesures d'engagement des clients) et par des canaux réactifs (canaux de réclamation examinés par un service spécialisé)
Superviseurs / décideurs	Dans le cadre de la gestion des risques, le Conseil d'administration, le Comité de direction, le Comité d'audit et le Comité d'audit et des risques communiquent avec divers organismes de réglementation et de surveillance afin de s'acquitter des obligations réglementaires de Crelan.
Coopérateurs	Les coopérateurs sont invités à une assemblée générale annuelle, au cours de laquelle ils peuvent faire part de leurs commentaires et de leurs questions au Conseil d'administration de CrelanCo. Des comités spécialisés permettent également aux coopérateurs de décider des projets locaux qui bénéficient du soutien de Crelan.
Personnel du réseau d'agents indépendants	Lors des réunions bimestrielles (ou mensuelles, si nécessaire) avec l'organe de concertation commun, les agents participent activement aux discussions sur des sujets directement ou indirectement liés aux barèmes des commissions ou à d'autres coûts supportés par les agents. En outre, Crelan facilite l'implication des agents par le biais de conseils consultatifs qui offrent une plateforme pour des discussions approfondies sur des sujets commerciaux. Des rencontres avec les agents sont régulièrement organisées, notamment des événements après le travail, des événements de lancement et des réunions de vente, qui offrent aux agents l'occasion de communiquer avec les collaborateurs internes et avec les cadres..

L'exercice de la DMA a utilisé ces canaux existants et les informations obtenues grâce à

ces mécanismes par type de partie prenante (clients, agents, coopérateurs, régulateurs et principaux fournisseurs, par exemple). Pour chaque type de partie prenante, une approche d'engagement spécifique (décrite plus en détail à la section ***Gestion des impacts, risques et opportunités***) a été définie afin de recueillir son point de vue.

La coopération avec les parties prenantes sert plusieurs finalités pour le modèle économique de Crelan :

- **Modèle économique durable :** la coopération avec les parties prenantes garantit un modèle économique durable en intégrant les intérêts et les points de vue des parties prenantes dans la chaîne de valeur. Cette approche inclusive aide Crelan à prendre des décisions éclairées qui tiennent compte des divers besoins et préoccupations des parties prenantes, ce qui conduit à une représentation équitable de leurs intérêts et favorise la confiance et la collaboration ;
- **amélioration des relations :** la coopération efficace avec les parties prenantes favorise l'amélioration des relations avec les membres de la chaîne de valeur. En créant une culture de communication ouverte et de retour d'information, Crelan peut solliciter activement les contributions et le retour d'information des parties prenantes, démontrant ainsi son engagement à écouter et à répondre à leurs préoccupations. Cette approche permet d'améliorer la collaboration, d'instaurer la confiance et de créer un sentiment d'objectif commun et de partenariat au sein de la chaîne de valeur.

Les résultats de la coopération avec les parties prenantes fournissent des informations importantes qui permettent à Crelan d'optimiser sa stratégie de durabilité et d'identifier les actions prioritaires qui comptent pour les parties prenantes. Plusieurs systèmes de retour d'information sont en place, pour les canaux de communication tant formels qu'informels avec les parties prenantes :

1. Canaux de communication formels :
   - les résultats des enquêtes de satisfaction et les réclamations des clients sont examinés aux niveaux décisionnels pertinents, ce qui garantit que les points de vue et les préoccupations des clients sont pris en compte dans les décisions de Crelan ;
   - les examens des questions de réglementation et de surveillance sont traités par les sous-comités appropriés, conformément aux processus de conformité respectifs ;
   - une collaboration permanente est maintenue avec les filiales, afin de s'assurer que leur contribution est prise en compte dans les décisions de Crelan ;
   - La concertation avec les employés a lieu à différentes occasions tout au long de l'année et est utilisée afin de déterminer les priorités en matière de ressources humaines.
2. Canaux de communication informels :
   - les discussions informelles avec les clients ont lieu au sein des agences de Crelan et peuvent ensuite constituer des sources d'information pertinentes pour définir les priorités pour les clients ;
   - des conversations informelles ont lieu régulièrement avec les partenaires commerciaux afin de recueillir leurs commentaires.

Les chapitres thématiques de cet état de durabilité fournissent des détails supplémentaires sur les canaux de communication existants entre Crelan et ses parties prenantes.

Le retour d'information recueilli par les différents canaux de coopération avec les parties prenantes est transmis au niveau décisionnel pertinent par des canaux de communication tant formels qu'informels, sur une base ad hoc en raison de la spécificité du sujet et des différents besoins liés à ce retour d'information. Les intérêts et les points de vue des parties prenantes sont transmis aux membres de la direction et aux cadres supérieurs par les canaux de communication susmentionnés, et ils sont pris en compte dans le processus décisionnel relatif à la stratégie et au modèle économique.

Crelan s'est fixée pour objectif de développer une approche structurée pour la coopération avec les parties prenantes dans les années à venir.

Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Ci-après, la représentation visuelle des questions de durabilité en fonction de leur niveau d'importance (la taille des bulles reflète le nombre d'IRO matériels identifiés pour chaque thème) :

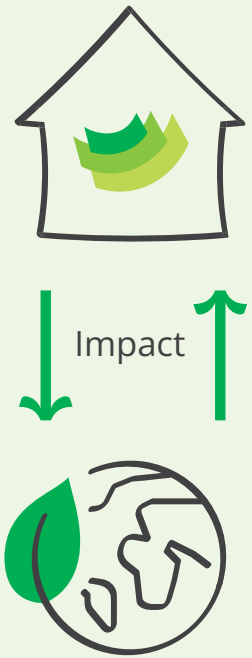

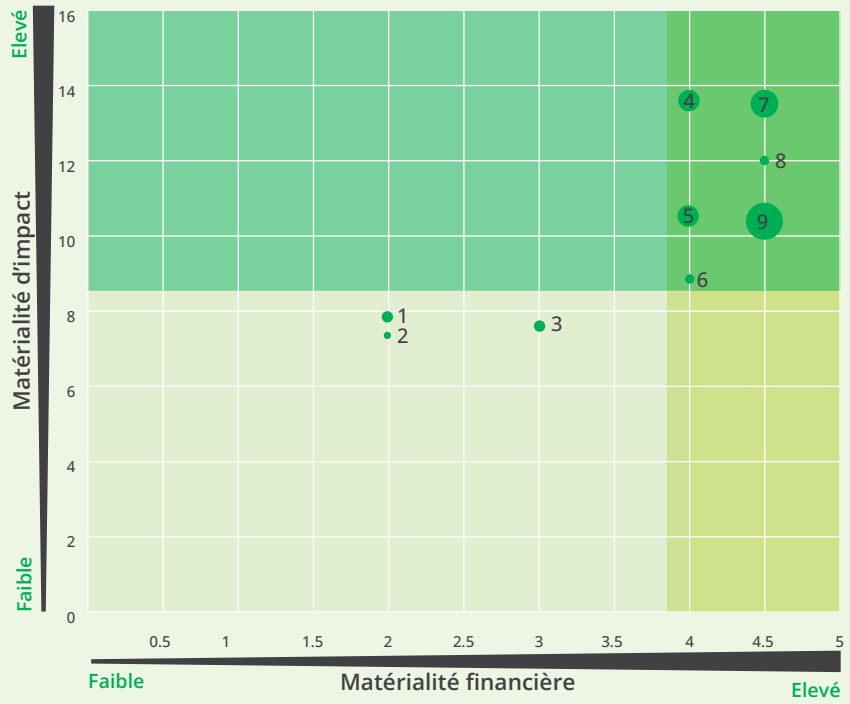

1. Utilisation des ressources et économie circulaire(E5)
2. Communautés affectées (S3)
   Ressources aquatiques et marines(E3)
3. Biodiversité & écosystèmes (E4)
   Pollution (E2)
   Travailleurs dans la chaîne de valeur(S2)
4. Effectifs de l'entreprise (S1)
5. Conduite des affaires (G1)
6. Financement transition SME
7. Changement climatique (E1)
8. Banque coopérative
9. Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)

En couleur: sujets matériels

En 2025, Crelan a procédé à la revue annuelle des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels, conformément aux exigences du cadre CSRD. Cette revue a été réalisée de manière proportionnée et ciblée, aucun changement significatif n'ayant été identifié par rapport à l'exercice précédent, et n'a dès lors pas impliqué un exercice complet de double matérialité tel que réalisé lors de la phase initiale.

Malgré l'absence de modifications significatives, Crelan a pris les mesures nécessaires afin de maintenir la pertinence de l'analyse de double matérialité et d'assurer une information adéquate des parties prenantes sur les thèmes matériels. Ces mesures sont résumées ci-dessous. Sur cette base, Crelan conclut que la DMA actuelle peut être maintenue et que les informations relatives à l'exercice 2025 peuvent être publiées en 2026.

— Alignement de la partie de la DMA relative à la matérialité des risques avec les résultats de l'exercice annuel 2025 d'évaluation de la matérialité des risques climatiques et environnementaux.

La première DMA a identifié l'adaptation au changement climatique comme un risque matériel pour le segment des activités de banque pour les particuliers : « Risques physiques liés aux actifs financés des particuliers (bâtiments, voitures, etc.), qui se manifestent par des risques de crédit et de liquidité. » Cependant, dans l'évaluation de la matérialité des risques climatiques et environnementaux de 2025, les risques physiques n'atteignent pas le seuil de matérialité, contrairement aux risques de transition (voir aussi le chapitre E1). Le risque physique est donc supprimé des IRO matériels. Cela n'a pas d'incidence sur la publication d'informations sous E1 par Crelan, car le risque physique est encore considéré comme matériel du point de vue des opportunités et des impacts et Crelan continue de publier des informations à ce sujet.

— En conclusion, l'injection de capitaux du Crédit Agricole n'entraîne pas de modification commerciale matérielle (et aucune autre modification commerciale matérielle n'est observée).

Le 7 octobre 2025, le Groupe Crédit Agricole a acquis une participation de 9,9 % dans Crelan et a signé des accords commerciaux afin de développer un partenariat stratégique. Ces accords portent sur trois domaines : gestion de patrimoine, private banking & wealth management et leasing. Ce partenariat conduit à une certaine diversification des activités commerciales mais reste lié aux services financiers destinés aux particuliers et aux petites entreprises belges. En outre, compte tenu de la faible participation minoritaire, l'identité coopérative et la composition de l'actionnaire principal sont fermement préservées. Par conséquent, nous concluons qu'il n'y a pas de modification commerciale matérielle.

— En conclusion, l'attention accrue portée à la géopolitique et au secteur de la défense n'a pas d'impact sur la DMA de Crelan.

Crelan s'est demandé si les divers conflits armés et leur impact sur les droits de l'homme dans le monde, ainsi que les discussions sur le rôle du secteur de la défense, affectaient l'évaluation de la matérialité. Étant donné que Crelan se concentre sur les particuliers et les petites entreprises belges, nous ne pensons pas que les thèmes matériels soient affectés.

Le tableau suivant résume les principaux canaux de transmission pour chaque activité commerciale de Crelan, y compris l'endroit de la chaîne de valeur et l'horizon temporel où ils devraient se matérialiser. La liste complète des IRO considérés comme matériels par Crelan est disponible à l'Appendice 2.

Questions de durabilité les plus pertinentes	Canaux de transmission vers un impact sur la population ou l'environnement	Activités de Crelan / Groupe de produits				Horizons temporels	Composant de la chaîne de valeur (EAm : en amont, EAv : en aval, AP : Activités Propres)
		AP	Bpa	BPr	GA / GP		
Adaptation au changement climatique	Augmentation ou diminution de la consommation d'énergie de Crelan (scopes 1 et 2), contribution au financement d'activités améliorant la résilience climatique et respectueuses du climat (scope 3).		X	X	X	Court, moyen terme	EAm, AP, EAv
Atténuation du changement climatique		X	X	X	X	Court, moyen terme	
Santé, sécurité et bien-être des employés	Développement de programmes de bien-être et de formation, amélioration du dialogue social, introduction de pratiques de travail flexibles, développement de pratiques visant à diversifier les effectifs.	X				Court terme	AP
Gestion des talents		X				Court, moyen terme	
Diversité, équité et inclusion		X				Court terme	
Droits sociaux des travailleurs		X				Court terme	
Marketing responsable et bonne gestion des produits	Amélioration des pratiques en matière de confidentialité des données afin de protéger les données des clients ; Accès garanti pour tous les clients aux services et produits bancaires ; Maintien d'une communication transparente avec les clients	X	X	X	X	Court, moyen terme	AP, EAv
Inclusion financière		X	X	X		Court, moyen terme	EAm, AP, EAv
Confidentialité des données, sécurité et cybersécurité		X				Court terme	AP, EAv
Conduite des affaires et gouvernance d'entreprise	Adhésion à des règles strictes pour l'éthique des affaires. Introduction de critères ESG dans la sélection des fournisseurs.	X				Court, moyen terme	EAm, AP
Partenaires commerciaux et gestion des tiers		X		X	X	Court terme	EAm, AP
Banque coopérative	Maintien d'une offre sur mesure pour les coopérateurs et amélioration de la valeur ajoutée pour eux.	X	X	X		Court, moyen terme	EAm, EAv, AP
Financement de la transition des PME	Soutien de la transition vers un modèle économique plus durable			X		Court, moyen terme	EAm AP, EAv

AP : Activités propres | BPa : Banque pour les particuliers| BPr : Banque pour les professionnels | GA / GP : Gestion d'actifs / gestion de patrimoine

Les impacts financiers escomptés décrits dans le tableau ci-avant peuvent être matériels à court, moyen ou long terme au travers de divers canaux, y compris :

- **la génération de revenus :** augmentation de la part de marché créée par le développement de nouveaux produits et le développement de la clientèle actuelle ;
- **le risque ayant trait à la réputation :** perte de réputation affectant l'image de Crelan et donc la clientèle en raison, entre autres, des impacts négatifs générés par les activités de Crelan (et/ou de l'action limitée sur ces impacts) ;
- **le risque de crédit :** augmentation du risque de crédit des contreparties dans le portefeuille de prêts ou d'investissements (pertes ou provisions pour risque de crédit) résultant d'une diminution de la solvabilité causée par des risques de transition ;
- **le risque opérationnel :** augmentation des incidents perturbant les opérations de Crelan, y compris les erreurs humaines, les cyberattaques ou les dommages aux actifs physiques dus à des risques physiques ;
- **le risque commercial :** perte de parts de marché causée par un positionnement inadéquat sur des sujets ou des tendances clés ;
- **les sanctions réglementaires et de surveillance :** risque de recevoir des amendes pour non-respect des obligations réglementaires.

Le tableau suivant résume les principaux risques et opportunités identifiés qui sont susceptibles de se présenter à court ou moyen terme :

Thème de durabilité	Incidences financières actuelles et escomptées
Adaptation au changement climatique	— Opportunité de flux de revenus liés à la production de nouveaux prêts visant à aider les particuliers / PME à rendre leurs actifs climatiquement résilients.
Atténuation du changement climatique	— Risque financier (crédit) dû aux risques de transition associés à la fois au portefeuille hypothécaire (financement de prêts hypothécaires couverts par des garanties immobilières résidentielles à risque de transition) et au portefeuille des PME (garanties à risque de transition et/ou incapacité des clients à opérer dans un scénario de transition) — Opportunités d'augmentation des revenus / de la part de marché (et de réduction des risques liés au climat) en finançant (par la fourniture d'informations (réf. Setle) et les efforts de produits et de prix) l'acquisition d'immobilier résidentiel ayant un bon score de CPE ou l'exécution de rénovations, ainsi que de voitures économes en énergie.
Banque coopérative	— Opportunités de **renforcer l'aspect coopératif en augmentant la participation des membres** au travers de l'assemblée générale, des comités spécialisés de l'initiative CrelanCo Foundation et des sondages, et en renforçant la coopération des membres grâce à CrelanCo Connect et à une communication coopérative efficace. — Opportunité pour Crelan d'**attirer** et de **fidéliser** des coopérateurs en partageant les bénéfices avec eux et en leur soumettant une proposition de valeur forte basée sur des services supplémentaires, des produits attrayants et des avantages spécifiques.
Financement de la transition des PME	— Opportunité d'augmentation des revenus / de la part de marché grâce à des prêts aux PME qui participent à la croissance économique des communautés locales. — Opportunité de créer un segment privilégié (politique de crédit) pour les entreprises actives dans la mise en œuvre d'améliorations environnementales (isolation, pompes à chaleur, etc.).
Marketing et gestion responsable des produits	— Impact positif sur les clients en **offrant des conseils justes et des informations transparentes**, rendus possibles grâce au modèle de proximité mis en place chez Crelan et ancré dans la stratégie de Crelan (à travers un large réseau d'agents, notamment). — Risque que Crelan ne joue pas son rôle / **ne mette pas son discours en pratique** / n'agisse pas conformément à sa stratégie (différence entre la parole et les actes) et/ou que des concurrents réussissent mieux dans ce rôle, ce qui entraînerait un départ des coopérateurs ou des clients vers ces concurrents, avec pour conséquence un risque commercial (ou un risque réputationnel). Il se peut aussi que Crelan ne soit **pas suffisamment** active dans la communication des actions entreprises / des produits offerts.
Protection des données, sécurité et cybersécurité	— Risque commercial / risque réputationnel / risque opérationnel lié à **des attaques cybernétiques** affectant la capacité de Crelan à fournir des services à ses clients (perte d'accès à leurs services bancaires).
Inclusion financière	— Opportunité d'augmentation des revenus grâce à la production (contrôlée) de prêts à des emprunteurs individuels qui auraient des difficultés à obtenir un financement ailleurs, permettant au Groupe Crelan (par l'intermédiaire d'Europabank) de proposer une offre complète à ses clients (et donc d'augmenter sa base de clients).
Conduite des affaires et gouvernance d'entreprise	— Risque que Crelan n'applique pas (en temps voulu) les obligations légales et réglementaires.
Gestion des talents	— Risque que des membres (clés) du personnel deviennent indisponibles en raison d'un stress ou d'une surcharge de travail subi(e) pendant une période prolongée, entraînant des problèmes opérationnels et de continuité.

Les risques et les opportunités identifiés peuvent se matérialiser à des moments et des fréquences divers. Les risques et les opportunités identifiés à court terme généreront probablement un risque d'adaptation matérielle au cours de la prochaine période de référence.

Crelan a mis en place un cadre global de gestion des risques pour faire face à ces risques, en veillant à ce que les risques émergents soient correctement pris en compte et surveillés. L'objectif de ce cadre est d'identifier, d'évaluer, de gérer et d'atténuer tout risque important susceptible d'avoir une incidence sur la stratégie et le modèle économique de Crelan. Les détails de ce cadre global de gestion des risques sont disponibles dans la section « Gestion globale des risques » des informations financières. Les éléments de ce cadre sont décrits dans les chapitres thématiques suivants (avec la description des mesures de gestion des risques prises par enjeu de durabilité).

Crelan a identifié des thèmes spécifiques à l'entité en complément de la publication d'informations en vertu des ESRS : Banque coopérative et financement de la transition des PME. La liste des IRO importants relatifs aux thèmes spécifiques à l'entité est disponible à l'Appendice 2 du rapport. Il convient ici de remarquer que, comme Crelan a identifié ses IRO pour la première fois en 2024, il n'y a pas de changement à signaler par rapport à la période précédente.

4 Gestion des impacts, risques et opportunités

Méthodes et hypothèses pour la gestion des IRO

D'un point de vue général, Crelan a suivi les exigences méthodologiques spécifiées dans les ESRS et le guide de mise en œuvre de l'EFRAG sur l'évaluation de la matérialité (Materiality Assessment Implementation Guidance) pour réaliser son évaluation de la double matérialité.

Plus précisément, Crelan a suivi les étapes suivantes :

Étape	Description
Identification d'une liste de thèmes ESG pertinents	En partant de la liste des thèmes ESG couverts dans l'ESRS 1 – Appendice A et d'une recherche documentaire sur mesure, Crelan a inventorié et regroupé les sous-thèmes ESG en une liste gérable et adaptée de sujets liés aux activités commerciales de Crelan (à savoir, les thèmes ESG de Crelan), qui a été utilisée comme base pour identifier les IRO.
Identification des impacts, risques et opportunités (IRO) potentiels pour chacun de ces thèmes	Pour chacun des thèmes ESG de Crelan définis à l'étape 1, Crelan a identifié une liste d'IRO pertinents qui a fait l'objet d'une évaluation de la matérialité. Cette liste d'IRO a été établie sur la base de recherches documentaires et d'évaluations d'experts, en utilisant une combinaison de données internes (par exemple, des analyses de risques) et externes (par exemple, des études de marché). Crelan a scindé son modèle économique en activités clés (banque pour les particuliers, banque pour les professionnels, gestion de patrimoine et activités propres) afin de générer des IRO homogènes au sein de ces activités. L'identification des IRO était axée sur les domaines de la chaîne de valeur où de tels IRO sont jugés susceptibles de se produire, sur la base de la nature des activités, des relations d'affaires, des zones géographiques ou d'autres facteurs pertinents.
Évaluation de la matérialité de ces IRO sur la base de critères objectifs prédéfinis	Chacun des IRO identifiés a été évalué selon la méthodologie spécifiée dans la Guidance on Materiality Assessment de l'EFRAG. Plus précisément : — Les impacts ont été évalués sur la base de plusieurs dimensions : ampleur, étendue, irrémédiabilité et probabilité. Un score a été attribué pour chaque dimension, ce qui permet de comparer entre eux les impacts identifiés (et de hiérarchiser les IRO par dimension). Des critères objectifs ont été définis pour chaque dimension, ce qui permet de comparer les scores. — Les risques et les opportunités ont été évalués sur la base de plusieurs dimensions : gravité et probabilité. Crelan s'est appuyée sur des analyses existantes (par exemple, des exercices de gestion des risques) et les a complétées par des recherches, si nécessaire. Le cas échéant, Crelan a aligné les définitions de la matérialité sur les analyses internes afin de garantir la cohérence (et de permettre la comparaison avec d'autres types de risques). L'attribution d'un score aux IRO par thème de durabilité a permis à Crelan d'évaluer (le cas échéant) les interactions entre les impacts, les risques et les opportunités au sein de ce thème. L'attribution d'un score à chaque impact est le résultat d'une combinaison d'informations quantitatives (lorsqu'elles étaient disponibles) et d'informations qualitatives (basées sur le retour d'expérience des experts). La matérialité au niveau du thème a été déterminée en attribuant le score maximum de matérialité d'impact et de matérialité financière des IRO sous-jacents.
Validation de la procédure et des résultats.	La gouvernance ESG définie à la section 2 Gouvernance a été appliquée pour valider le processus et les résultats de l'exercice, avec validation finale par le Conseil d'administration L'intégration des impacts, risques et opportunités liés à la durabilité dans les processus globaux de Crelan est décrite de manière détaillée dans la politique ESG, qui renvoie spécifiquement à ces IRO et fait en sorte que les thèmes matériels identifiés dans la DMA soient bien intégrés dans la stratégie ESG globale. En outre, les risques climatiques sont intégrés dans le cadre de gestion des risques de Crelan. Parallèlement, les risques ESG font déjà partie du cadre de gestion des risques, ce qui garantit une intégration complète des risques en matière de durabilité dans la gestion traditionnelle des risques.

Pour cet exercice, Crelan a décidé de donner la priorité à l'utilisation des connaissances internes pour représenter les points de vue des parties prenantes. Les points de vue de chaque groupe de parties prenantes ont été recueillis à l'aide d'une combinaison de recherches documentaires, de rapports sectoriels et de consultations avec des experts internes. Chaque groupe de parties prenantes a été associé à un expert interne, ce qui a permis d'intégrer leurs idées dans l'évaluation. Cette démarche permet de mettre en relation les approches de coopération en cours avec les parties prenantes (mises en œuvre par des experts internes) et la DMA. Lors des exercices suivants, Crelan pourrait encore améliorer le dialogue avec les parties prenantes (comme la concertation avec les fédérations sectorielles).

Thèmes de durabilité identifiés comme matériels par Crelan

À l'issue de la DMA, les thèmes de durabilité suivants ont été considérés comme matériels :

ESRS	Thèmes de durabilité de Crelan
Changement climatique (E1)	Atténuation du changement climatique
	Adaptation au changement climatique
Effectifs de l'entreprise (S1)	Santé, sécurité et bien-être des employés
	Gestion des talents
	Diversité, équité et inclusion (DEI)
	Droits sociaux des travailleurs
Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)	Marketing et gestion responsable des produits
	Confidentialité des données
	Cybersécurité
	Inclusion financière
Conduite des affaires (G1)	Conduite des affaires et gouvernance d'entreprise
	Partenaires commerciaux et gestion des tiers
/ (spécifique à l'entité)	Financement de la transition des PME
	Banque coopérative

Pour chaque thème de durabilité couvert par une ESRS, une analyse a été réalisée afin d'évaluer quelles exigences de publication de la norme étaient applicables sur la base des résultats de la DMA. Pour chaque exigence de publication et chaque point de données, Crelan a évalué si la problématique sous-jacente était liée à un thème matériel / IRO. La liste d'exigences de publication qui en a résulté (y compris les exigences visées dans d'autres actes législatifs de l'UE) est disponible à l'Appendice 1.

Pilier environnemental

A.1 ESRS E1 Changement climatique

Objectifs

Crelan reconnaît le besoin urgent d'une transition sociétale vers un monde plus durable du point de vue du changement climatique. En tant que banque coopérative qui s'est engagée à avancer ensemble vers un monde meilleur (going together for better), Crelan comprend le double rôle que jouent les banques en alimentant le changement climatique d'une part, et en aidant à relever les défis qui en découlent d'autre part.

L'objectif de ce chapitre est de fournir une vue d'ensemble transparente des activités de Crelan liées au changement climatique et de permettre aux lecteurs de cet état de durabilité de comprendre :

- comment Crelan influe sur le changement climatique en ce qui concerne les impacts positifs et négatifs matériels ; y compris les efforts passés, actuels et futurs visant à atténuer le changement climatique ;
- la nature, le type et l'étendue des risques et opportunités matériels de Crelan découlant des impacts sur le changement climatique et de ses dépendances à l'égard de celui-ci, ainsi que la manière dont Crelan gère ces risques et opportunités ;
- les actions entreprises par Crelan pour adapter sa stratégie et son modèle économique afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Stratégie et gouvernance

Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Stratégie de Crelan en matière d'atténuation du changement climatique

Crelan s'engage à contribuer activement aux efforts d'atténuation et d'adaptation liés au changement climatique, en ce compris ses opérations internes et la chaîne de valeur plus large.

- En tant qu'entreprise responsable, Crelan s'engage à réduire son empreinte environnementale en réduisant autant que possible et en verdissant l'utilisation de l'énergie dans ses bureaux et par ses voitures de société. Crelan intègre également les conséquences du changement climatique dans son cadre de gestion des risques.

- En tant que prêteur, Crelan fournit à ses clients des informations sur l'impact sur le climat de leurs décisions d'investissement dans les activités, les biens immobiliers et les solutions de mobilité, et leur fournit des produits adaptés destinés à contribuer à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci. En outre, Crelan développe des produits de prêt destinés à fournir à l'économie le financement nécessaire pour faciliter la transition.
- En tant que conseiller en investissement, Crelan aide ses clients à prendre des décisions d'investissement éclairées, à comprendre l'impact de leurs investissements et à accéder à des produits qui correspondent à leurs préférences ESG (y compris climatiques).
- Enfin, en tant que contrepartie institutionnelle, Crelan renforce la diversification de ses sources de financement à l'appui de ses objectifs environnementaux, notamment par son programme d'obligations vertes.

Grâce à ces initiatives, Crelan entend gérer au mieux son double rôle de contributeur au changement climatique d'une part et de contributeur aux solutions à ce défi d'autre part. Ce faisant, Crelan participe activement à l'effort collectif pour un avenir plus durable.

Pour réaliser cette ambition, Crelan a défini un ensemble d'engagements, approuvés par le Conseil d'Administration, en faisant une distinction entre les engagements de résultats et de ressources, ce qui reflète la dépendance de Crelan à l'égard de certains facteurs externes pour réaliser ses ambitions. En général, les pouvoirs publics jouent un rôle crucial dans le soutien de la transition durable par l'instauration de cadres politiques. Au-delà de la politique gouvernementale, Crelan dépend aussi du caractère durable des décisions de ses clients. Crelan peut fournir des informations, stimuler la réflexion axée sur la durabilité et intégrer les considérations ESG dans ses propres décisions de crédit et d'investissement, mais ce sont toujours les clients qui prennent la décision finale quant à leurs propres actions. En reconnaissant que la lutte contre le réchauffement climatique nécessite des efforts collectifs, Crelan souhaite souligner que les progrès en matière de transition climatique dépendent de la collaboration entre les pouvoirs publics, les industries, les institutions financières et les clients.

Pour s'assurer que Crelan joue son rôle dans la transition de l'économie, plusieurs engagements ont été définis, comme le montre le tableau ci-dessous :

Levier de la stratégie ESG	Type d'engagement	Description de l'engagement
En tant qu'entreprise	Engagement de résultats	— Crelan s'engage à réduire sa propre empreinte environnementale, à rester une banque résiliente, à continuer de soutenir l'économie belge, et à inciter ses fournisseurs à réduire eux aussi leur empreinte environnementale. — Crelan intègre les conséquences du changement climatique dans son cadre de gestion des risques.
En tant que prêteur	Engagement de ressources	— Crelan entend soutenir la société dans sa transition vers une trajectoire alignée sur l'accord de Paris, mais reconnaît qu'une implication plus large de la société est nécessaire pour atteindre les objectifs de cet accord. — Crelan fournit à ses clients des informations sur l'incidence du changement climatique sur leurs décisions d'investissement dans les activités, les biens immobiliers et les solutions de mobilité. Cela incite les clients à réduire leur vulnérabilité au changement climatique à court et à long terme. — Crelan propose des produits de crédit et d'investissement à des prix compétitifs, en tirant parti de la demande croissante de solutions résilientes au changement climatique.
En tant que conseiller en investissement	Engagement de résultats	— Crelan vise à intégrer les considérations ESG (y compris les risques climatiques) dans les produits d'investissement proposés aux clients, afin de garantir que ces derniers puissent avoir un impact à la hauteur de leurs ambitions, et que la valeur de leurs investissements soit protégée contre les risques ESG (y compris les risques climatiques). Crelan informe ses clients sur la manière dont les facteurs ESG influencent la valeur de leurs investissements et sur la manière dont leurs investissements créent une incidence ESG. Crelan prend également en compte les préférences des clients en matière d'ESG et conseille des produits pertinents.
En tant que contrepartie institutionnelle	Engagement de résultats	— Crelan inclut les investisseurs institutionnels dans cette démarche grâce à son programme d'obligations vertes, saisissant ainsi l'opportunité de renforcer la diversification de ses sources de financement.

Ces objectifs sont officialisés dans la politique ESG de Crelan, approuvée par le Conseil d'Administration en 2024. Une mise à jour de cette politique a été validée en décembre 2025. En ce qui concerne les objectifs climatiques, la stratégie de Crelan s'articule autour de deux initiatives clés qui permettent d'organiser les actions et d'allouer les ressources :

- **la réduction des émissions propres de Crelan**, principalement par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments de Crelan, l'électrification de sa flotte et le recours aux sources d'énergie verte. Crelan s'engage à atteindre le zéro net pour les émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2030, afin de s'aligner sur les objectifs climatiques mondiaux de limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C. Crelan entend concrétiser cet engagement principalement en réduisant les émissions brutes et en compensant les émissions restantes.

  L'ambition zéro net d'ici 2030 pour les émissions propres (scopes 1 et 2) signifie :

  - l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de réduction des émissions ; et
  - la compensation des émissions résiduelles (max. 10 % par rapport à la référence de 2023).

- **la réduction de ses émissions dans le portefeuille de prêts**, qui représente la plus grande part de ses émissions de GES, en se concentrant en priorité sur le portefeuille de prêts hypothécaires (c'est-à-dire la part la plus importante du portefeuille de prêts de Crelan). Les actions entreprises pour atteindre ces objectifs sont décrites plus en détail dans les sections suivantes.

Leviers de décarbonation de Crelan

Crelan a identifié plusieurs leviers de décarbonation qui contribueront à la réalisation des objectifs et de l'ambition de réduction des émissions de carbone. Ces leviers sont répartis en deux groupes : ceux qui contribuent à réduire les émissions propres de Crelan et ceux qui contribuent à décarboner le portefeuille de prêts de Crelan. Les actions associées à ces leviers et leurs contributions à la réduction des émissions de GES de Crelan sont présentées dans les chapitres Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique et Indicateurs et cibles, respectivement.

Réduction des émissions propres de Crelan

Les leviers de décarbonation suivants contribuent à la réduction des émissions propres de Crelan :

- amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments de Crelan : les émissions de GES provenant des bâtiments représentent la plus grande part de l'empreinte propre de Crelan (scope 1 / 2). L'amélioration de l'efficacité énergétique de ces bâtiments, soit par la rénovation, soit par le déménagement vers des bâtiments ayant une meilleure performance énergétique, est considérée comme un levier de décarbonation important ;
- électrification de la flotte (et promotion des solutions de mobilité alternatives) : les émissions de GES provenant des voitures de société ou des actifs loués représentent une part importante des émissions de GES propres de Crelan. Le passage à une flotte de véhicules électriques est un levier important pour réduire les émissions associées à la flotte de véhicules de Crelan ;
- recours aux sources d'énergie verte : les émissions du scope 2 provenant de l'achat d'électricité peuvent être réduites par une renégociation des contrats d'énergie, par une plus grande utilisation de sources d'énergie verte, et par l'utilisation d'énergie autoproduite (par exemple au moyen de panneaux solaires). Crelan utilise des sources d'énergie verte pour son électricité depuis 2024 (et s'engage à continuer de le faire) ;
- Enquête auprès des fournisseurs informatiques externes concernant les informations environnementales pertinentes pour la publication d'informations par Crelan dans le cadre du scope 3.

Décarbonation du portefeuille de prêts de Crelan

Pour les institutions financières, la réduction des émissions de GES financées est considérée comme un levier de décarbonation essentiel permettant d'aligner l'économie sur l'accord de Paris. Crelan considère la décarbonation de son portefeuille de prêts comme un domaine de travail essentiel et, dans ce contexte, a rejoint le partenariat pour la comptabilité carbone (PCAF – Partnership for Carbon Accounting Framework) en 2024, ce qui permettra de poursuivre le travail et les progrès dans ce domaine. Crelan se concentre d'abord sur son portefeuille (de prêts hypothécaires) destiné aux biens immobiliers résidentiels, car celui-ci est le plus important en ce qui concerne l'exposition et il est plutôt homogène, bien qu'il soit composé de nombreux petits prêts.

Crelan détient une part de marché d'environ 12 % sur ce marché et peut donc contribuer (tout en n'étant pas le leader dans ce segment) à la transition vers un parc immobilier résidentiel plus économe en énergie, soutenant ainsi l'économie dans cet effort. Les biens immobiliers financés par des prêts hypothécaires résidentiels sont potentiellement porteurs d'émissions de GES verrouillées en raison de l'inefficacité énergétique des biens existants. Ces émissions pourraient compromettre la concrétisation de l'ambition de Crelan de réduire les émissions de GES. Pour atténuer ces risques, Crelan accroît le financement des rénovations à haut rendement énergétique. Plus précisément, Crelan avait déjà défini les leviers de décarbonation suivants et a lancé des initiatives liées à ceux-ci :

- **améliorer la compréhension** de l'efficacité énergétique actuelle des biens

immobiliers. Dans le courant de l'année 2026, Crelan lancera une plateforme de certificats de performance énergétique (CPE) en collaboration avec son partenaire Finc. Grâce à cette plateforme, le client et Crelan auront une meilleure compréhension de la performance énergétique des biens immobiliers, avant et après les travaux de rénovation.

- **sensibiliser les clients** à la nécessité d'une transition et leur offrir les outils nécessaires pour comprendre cette transition et agir en conséquence. La plateforme Setle est un outil clé de sensibilisation. Setle est une application de rénovation tout-en-un, qui permet de calculer avec le client le coût approximatif des rénovations énergétiques et de confort. Outre son impact sur le score du CPE avant et après une rénovation, Setle oriente le client vers les subventions publiques pouvant financer la rénovation. L'outil génère également un rapport. Sur la base de ces informations, l'agent Crelan peut discuter avec le client de la solution qui s'avère optimale aujourd'hui et à l'avenir, avec ou sans financement de Crelan.
- **proposer des prêts à la rénovation et intégrer les critères du certificat de performance énergétique (CPE) dans sa politique de crédit**, avec l'objectif de proposer ces produits à un prix attractif pour les clients. Crelan vise à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de carbone en incitant les propriétaires à rénover le parc immobilier résidentiel qui ne répond pas aux critères d'efficacité énergétique et en stimulant l'acquisition de biens immobiliers répondant à de meilleures normes d'efficacité énergétique, qui représentent actuellement une part limitée du marché immobilier belge ;

En 2025, Crelan a franchi un pas de plus et a défini un objectif de transition global assorti d'un plan d'action. Après plusieurs itérations avec la direction, ce plan, élaboré par un groupe de travail transversal, a été approuvé par le Conseil d'administration. Crelan s'est fixé pour objectif de financer la transition de 145 000 biens immobiliers belges vers un score de CPE de 100 kWh/m² par an au maximum entre 2027 et 2050. Cet objectif ambitieux contribue de manière significative à la décarbonation de l'économie belge. Le rythme de la décarbonation de l'immobilier résidentiel belge dans son ensemble est nettement inférieur à ce qui est nécessaire pour se conformer à l'accord de Paris. Crelan ne peut à elle seule renverser la situation. Crelan présume donc que les obligations de rénovation imposées (à nouveau) par les trois futurs gouvernements régionaux en Belgique permettront d'atteindre progressivement des scores de CPE de 400 / 300 / 200 / 100 kWh/m² par an au cours des cinq années suivant l'acquisition à partir de 2030 / 2035 / 2040 / 2045 (sous l'inspiration de l'obligation de rénovation flamande convenue en 2022 et retirée en 2024). Crelan reconnaît que les obligations ne sont pas la seule option pour accélérer la transition et accueillerait favorablement toute décision politique ou évolution du marché qui réduirait le coût et/ou augmenterait le rendement d'un investissement dans l'efficacité énergétique. L'approche basée sur l'obligation de rénovation a été utilisée pour produire un scénario spécifique de « transition retardée » afin de quantifier l'objectif de transition.

Crelan a divisé la période 2027-2050 en cinq phases et réexaminera son objectif à la fin de chacune de celles-ci. Cet examen, qui couvrira le comportement des clients, la politique gouvernementale et les normes du marché, peut aboutir à une révision tant à la baisse qu'à la hausse de l'objectif. Quoi qu'il en soit, Crelan communiquera de manière transparente sur toute adaptation de son objectif. Les détails techniques de cet objectif principal et des objectifs secondaires sont abordés de manière plus approfondie dans la section « Indicateurs et cibles » de ce chapitre.

Phase	Milliers de transitions financées
2027-2030	5
2031-2035	12
2036-2040	29
2041-2045	43
2046-2050	56

Parallèlement à l'objectif absolu, Crelan s'engage à atteindre sa part de marché des prêts hypothécaires de détail dans les segments de la rénovation et des prêts verts. Le plan d'action de Crelan est détaillé plus amplement dans la section « Actions » ci-après.

Crelan met l'accent sur l'intégration de considérations sociales dans ses offres de crédit, en tenant compte non seulement des critères environnementaux mais aussi des critères sociaux dans le processus d'octroi des prêts. Cette transition inclusive doit être facilitée en adaptant les calendriers de remboursement et en se concentrant sur le segment des primo-accédants à la propriété. Ce point est abordé de manière plus approfondie dans la section « Actions » ci-après.

Les leviers de décarbonation se concentrent actuellement sur le portefeuille destiné aux biens immobiliers résidentiels. Le reste des émissions provient d'autres portefeuilles, principalement celui des prêts aux PME. Au sein de ce portefeuille, les prêts au secteur agricole représentent la plus grande part des émissions, malgré leur taille relativement limitée dans le bilan total. La définition d'une trajectoire de réduction des émissions de GES pour ce secteur pose plusieurs problèmes, dus d'une part à la diversité des pratiques agricoles (qui ont des profils différents d'émissions de GES et sont soumises à des politiques différentes), et d'autre part à l'existence d'une multitude de petites entités souvent actives dans des pratiques agricoles mixtes, ce qui complique l'attribution de facteurs d'émissions précis. Malgré ces obstacles, Crelan reste déterminée à promouvoir l'agriculture durable par la coopération avec ses clients, la collaboration avec les parties prenantes et le financement d'initiatives gouvernementales en faveur de la transition, tout en continuant à peaufiner son approche de la gestion des émissions de GES dans le secteur agricole (en intégrant une perspective ESG plus holistique, comme décrit dans le chapitre ***A.2 - Spécifique à l'entité : Transition des PME***).

Les cibles et les engagements définis ci-avant sont décrits dans une série de documents / politiques officiels qui ont été approuvés par le Conseil d'Administration de Crelan. Ils sont intégrés dans un plan de transition global selon les exigences définies dans le paquet CRR3 /CRD6, détaillées dans le lignes directrices de l'ABE sur la gestion des risques ESG (EBA/GL/2025/01).

Intégration des performances en matière de climat dans les mécanismes d'incitation

Comme expliqué au chapitre ESRS 2 – Informations générales à publier, Crelan a élaboré un mecanisme d'incitation intégrant explicitement des considérations ESG.

La rémunération variable du Comité de direction et des membres du Crelan Circle, y compris le personnel identifié (Identified Staff), est déterminée entre autres par la réalisation d'objectifs ESG.

En 2024, l'ambition climatique a pour la première fois été incluse dans ce plan en tant que sous-composante de la dimension ESG. En 2025, la part de la rémunération variable liée aux objectifs ESG a encore été augmentée et est passé à 8 % pour les membres du Crelan Circle (y compris le personnel identifié) et à 10 % pour le Comité de direction.

Les objectifs ESG pour 2025 incluent notamment une cible liée à l'utilisation de la plateforme Setle, considérée comme un levier important pour la décarbonation du portefeuille de crédits. Les objectifs collectifs des membres du Crelan Circle sont déterminés chaque année par le Comité de direction. En ce qui concerne le Comité de direction, le Comité de rémunération propose la pondération des objectifs ESG, qui est ensuite soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Investissements dans des activités liées au charbon, au pétrole et au gaz et lien avec la taxinomie de l'UE

Au cours de la période de reporting (et de la précédente), Crelan n'a pas investi de montants CapEx dans des activités liées au charbon, au pétrole ou au gaz (étant donné que les activités propres de Crelan n'impliquent pas ces secteurs). Du point de vue du financement, la stratégie de transition de Crelan évite explicitement de financer des projets liés aux combustibles fossiles (voir également la politique d'exclusion ESG sous Informations générales à publier – ESRS 2), et Crelan n'a jamais été un acteur actif sur ces marchés (étant donné l'accent mis sur les PME locales belges dans son portefeuille de prêts professionnels).

Crelan s'engage globalement à aligner ses activités économiques, y compris les montants CapEx et OpEx, sur les critères établis dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission. Crelan concentre ses dépenses d'investissement dans des projets tels que les bâtiments et rénovations écologiques, qui sont des éléments clés de la taxinomie de l'UE. En particulier, pour le portefeuille de prêts hypothécaires, Crelan a l'ambition d'améliorer progressivement son pourcentage d'alignement sur ces critères (à mesure que la disponibilité des données / méthodologies permettant d'évaluer l'alignement pour ce portefeuille augmentera, parallèlement au volume des prêts éligibles).

Crelan n'exerce aucune activité dans les secteurs exclus au titre des indices européens alignés sur l'Accord de Paris et satisfait donc aux critères d'exclusion applicables.

Gestion des impacts, risques et opportunités

Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

À partir de son évaluation de la double matérialité, Crelan a identifié les impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique suivants :

Sous-sujet	Chaîne de valeur (CV)/ activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Atténuation du changement climatique (y compris l'énergie)	AP	Impacts positifs	Impact positif sur l'atténuation du changement climatique grâce aux initiatives prises par Crelan pour réduire sa propre empreinte carbone.
	CV	Impacts positifs	Impact positif sur l'atténuation du changement climatique grâce aux initiatives prises par Crelan pour réduire l'empreinte de ses émissions financées.
	AP	Impacts négatifs	Impact négatif de Crelan par sa consommation quotidienne d'énergie, qui contribue aux émissions directes et indirectes de GES des scopes 1, 2 et 3 des activités de Crelan.
	CV	Impacts négatifs	Impact négatif sur l'atténuation du changement climatique par le financement d'investissements et/ou la proposition de produits d'investissement à des clients qui ne sont pas en phase avec les ambitions en matière de changement climatique.
	CV	Risques	Risque financier (crédit) causé par les facteurs de risque de transition associés à la fois au portefeuille de prêts hypothécaires (financement de prêts hypothécaires dont les garanties sont des biens immobiliers résidentiels présentant un risque de transition) et aux portefeuilles PME (garanties présentant un risque de transition et/ou incapacité des clients à opérer dans un scénario de transition).
	CV	Opportunité	Opportunités d'augmentation des revenus / des parts de marché (et de réduction des risques climatiques) en finançant (par la fourniture d'informations (Setle) et par des efforts en matière de produits et de tarifs) l'acquisition de RRE avec un bon score de CPE, l'exécution de rénovations, et les voitures économes en énergie.
Adaptation au changement climatique	CV	Impacts positifs	Contribution de Crelan à l'amélioration de la résilience / de l'adaptation de la société au changement climatique en aidant les clients investisseurs à réorienter leur capital vers des produits d'investissement qui ont un impact positif matériel sur notre société en matière d'adaptation et de résilience au changement climatique.
	CV	Impact négatif	Impact négatif de Crelan sur la résilience / l'adaptation de la société au changement climatique par la proposition (même involontaire) aux clients investisseurs de produits d'investissement qui ont un impact négatif matériel sur notre société en matière d'adaptation et de résilience au changement climatique.
	CV	Opportunité	Opportunité de flux de revenus liés à la production de nouveaux prêts visant à aider les particuliers / PME à rendre leurs actifs climatiquement résilients.

Au sein de Crelan, plusieurs analyses sont en place pour contribuer ensemble à l'évaluation de la résilience des activités de Crelan au changement climatique :

- évaluations de la matérialité des risques : depuis 2020, Crelan a mené plusieurs évaluations de le matérialité des risques afin de déterminer les risques matériels susceptibles de se matérialiser dans les catégories de risques financiers existantes (dans un contexte plus large de mise en œuvre du guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement). Ces exercices visent à démontrer la résilience des activités de Crelan dans divers scénarios de changement climatique et à identifier les domaines dans lesquels Crelan est exposée à des risques ; La mise à jour de cette analyse en 2025 a conduit à la suppression de l'adaptation au changement climatique en tant que risque matériel par rapport à la publication d'informations relatives à l'exercice financier 2024. Contrairement à l'atténuation du changement climatique, l'adaptation n'atteint pas le seuil de matérialité des risques.
- tests de résistance : Crelan a participé au premier test de résistance sur les risques liés au climat (CST – Climate Stress Test) mené par la BCE en 2022, et a mené par la suite plusieurs tests internes de résistance sur les risques physiques / de transition ;
- Internal Capital / Liquidity Adequacy Assessment Process (ICAAP / ILAAP) : les scénarios climatiques sont intégrés dans l'ICAAP / ILAAP de Crelan depuis 2023, dans le but d'évaluer si des capitaux / liquidités supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les risques futurs causés par les facteurs climatiques.

Les paragraphes suivants résument les principales caractéristiques et les résultats de ces exercices (ci-après dénommés « analyse de la résilience »).

a) Portée de l'analyse de la résilience :

La portée de l'analyse de la résilience de Crelan englobe à la fois les risques climatiques physiques (inondations, canicule, tempête, sécheresse) et de transition (changements politiques, prix de l'énergie). Cette analyse se penche sur la manière dont les activités commerciales de Crelan pourraient être affectées dans les différents scénarios envisagés. L'analyse se concentre sur les activités propres de Crelan et sur sa chaîne de valeur en aval, principalement le financement immobilier (résidentiel / commercial) et les prêts professionnels (y compris dans le secteur agricole).

Pour une institution financière, les principaux risques susceptibles d'émerger des facteurs de risque climatiques sont le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de liquidité et le risque de marché. Crelan considère les risques climatiques comme des vecteurs des catégories de risques existantes. L'analyse de la résilience couverte par Crelan comprend une évaluation de ces risques et de la manière dont la position financière de Crelan pourrait être menacée. Compte tenu du modèle économique de Crelan, l'un des principaux facteurs de risque pris en compte est le risque accru de défaut des contreparties dont les activités pourraient être affectées par un scénario climatique spécifique. Pour les prêts hypothécaires (c'est-à-dire le principal produit inscrit au bilan de Crelan), il s'agit du risque de dépréciation de la valeur des biens immobiliers assortis d'un CPE faible (ce qui influence la perte en cas de défaut (LGD – loss given default), mais aussi la probabilité de défaut (PD – probability of default) lorsque des rénovations sont nécessaires ou en raison de dépenses énergétiques plus élevées), ainsi que du risque que le bien immobilier soit exposé à des événements à risque physique (par exemple, des inondations).

L'analyse évalue les risques selon les horizons temporels à court terme (1 an), à moyen terme (1-5 ans), à moyen-long terme (5-10 ans) et à long terme (plus de 10 ans), conformément à l'ambition d'analyser l'impact de différents scénarios sur les activités de Crelan. Ces horizons temporels sont alignés sur ceux de l'évaluation de la double matérialité décrits dans la section des informations générales à publier, à l'exception de la distinction entre le moyen-long terme et le long terme, qui a été introduite pour faire suite aux commentaires des organes de surveillance.

b) Méthode d'analyse de la résilience et moment où elle a été effectuée :

L'analyse de la résilience est intégrée dans le cadre de gestion des risques de Crelan depuis 2022 et s'appuie sur l'analyse de scénarios climatiques. Une mise à jour de l'analyse a été effectuée en 2025. Cette analyse utilise des modèles de test de résistance sur les risques liés au climat pour évaluer les incidences potentielles sur une diversité de périodes, de portefeuilles et de zones géographiques. Les scénarios s'appuient sur des normes mondiales, telles que le réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) et/ou des scénarios définis par la BCE et inspirés du NGFS (dans le cadre du test de résistance sur les risques liés au climat de la BCE de 2022 et de la publication par la BCE de ses propres exercices d'analyse de scénarios). L'analyse identifie et mesure les risques pour le modèle économique de Crelan, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes (risques physiques) et les changements de réglementation ou de marché ainsi que le risque réputationnel (risques de transition).

c) Résultats de l'analyse de la résilience et de l'analyse de scénarios :

L'analyse de scénarios indique que Crelan est confrontée à des risques de transition importants dans des secteurs tels que l'immobilier, où l'inefficacité énergétique pourrait affecter la valeur des actifs financés. Les risques physiques tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier les inondations, peuvent également constituer une menace pour les portefeuilles agricole et immobilier, mais ils n'atteignent pas le seuil de matérialité formel. Les tests de résistance dans le cadre de

divers scénarios climatiques (y compris ceux du NGFS) montrent que les portefeuilles de Crelan sont modérément vulnérables à ces risques (le principal risque important identifié étant le risque de crédit dû aux facteurs de risque de transition dans le portefeuille de prêts hypothécaires de détail). Les résultats renforcent l'importance de la stratégie de Crelan visant à intégrer les considérations climatiques dans ses procédures et décisions de crédit, et à poursuivre ses efforts de financement des rénovations à haut rendement énergétique afin d'améliorer le portefeuille de prêts hypothécaires et d'exclure le financement des secteurs à plus forte intensité de carbone. À l'avenir, Crelan se concentrera sur le maintien de sa résilience en révisant continuellement ses pratiques de gestion des risques et en alignant sa stratégie sur l'évolution des réglementations climatiques (y compris la formation des employés à ces questions).Le tableau suivant résume la manière dont les différents scénarios envisagés pourraient se matérialiser en risque financier ou en opportunité financière pour Crelan.

	Risques financiers	Opportunités financières
Crelan en tant qu'entreprise	Plaintes pour écoblanchiment, avec pour conséquence une atteinte à la réputation ou des sanctions financières	Excellente réputation de la marque, permettant d'attirer des talents et des partenaires commerciaux
Crelan en tant que prêteur	Pertes de crédit sur les financements accordés aux clients qui sont affectés par la transition durable ou des conséquences du changement climatique	Augmentation des volumes de prêts en raison des projets de transition pour les clients existants et nouveaux + diminution des pertes de crédit
Crelan en tant que contrepartie institutionnelle	Sanctions financières ou exigences accrues en matière de capital en cas de non-conformité + pas d'accès (avantageux) aux marchés financiers	Accès (à de meilleures conditions) aux marchés financiers pour le financement de la transition
Crelan en tant que conseiller en investissement	Perte de chiffre d'affaires due à l'absence d'une offre de produits adéquate	Attraction de nouveaux clients grâce à des conseils et des produits sur mesure

d) Incertitudes liées à l'exercice :

Comme décrit ci-avant, l'utilisation de scénarios à long terme et la modélisation des incidences financières attendues dans ces scénarios à long terme comportent une incertitude inhérente quant à leur résultat (étant donné la difficulté à déterminer comment le bilan / le modèle économique de Crelan ou de la société / de l'économie en général évoluera à long terme). Le résultat financier de l'analyse de la résilience a été complété par une évaluation d'experts afin d'atténuer cette incertitude.

Processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

Processus général d'identification des impacts, risques et opportunités

Conformément à son engagement en faveur de la durabilité, Crelan accorde une attention accrue à la compréhension de ses impacts sur le climat, tout en gérant les risques liés au changement climatique. Un processus a été appliqué pour identifier les domaines dans lesquels les activités de Crelan, y compris ses activités de financement, ont un impact sur l'adaptation au changement climatique et sur l'atténuation de celui-ci, et pour identifier les risques et opportunités susceptibles d'émerger en raison du changement climatique. Ces impacts identifiés ont été déterminants pour façonner la stratégie globale de Crelan, permettant d'officialiser les leviers stratégiques décrits dans la politique ESG.

Du point de vue de la gestion des risques, comme décrit précédemment au sein du cadre de gestion des risques de Crelan, les risques liés au changement climatique sont considérés comme des vecteurs de risques existants, vecteurs qui se manifestent par des canaux de transmission, entraînant des risques opérationnels, de crédit, de liquidité et de marché. L'intégration des facteurs de risque C&E dans le cadre de gestion des risques de Crelan s'est accélérée à partir de 2022, conformément à l'engagement d'adhérer au guide de la BCE relatif aux risques C&E, permettant ainsi à Crelan de gérer efficacement les incidences du changement climatique et d'y répondre dans ses opérations et ses activités financières.

Dans le cadre d'une approche proactive de la gestion des risques, Crelan surveille et s'adapte en permanence à l'évolution des conditions du marché et des cadres réglementaires découlant des facteurs liés au climat, ce qui lui permet d'atténuer les risques et d'identifier les opportunités de la transition vers une économie plus durable. En outre, la compréhension et l'évaluation de ces risques par Crelan soulignent son engagement en faveur de pratiques bancaires responsables et durables, alignées sur ses objectifs stratégiques en matière de lutte contre les incidences du changement climatique, tels qu'officiellement disposés dans la politique ESG.

Processus de gestion des impacts sur le changement climatique

Le processus d'identification et de gestion de l'impact de Crelan sur le changement climatique est principalement axé sur la réduction de ses émissions de GES, conformément à l'engagement d'atteindre le zéro net pour les émissions des scopes 1 et 2 d'ici 2030. Crelan mesure ses émissions de GES selon trois scopes :

- les émissions du scope 1 correspondent aux émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées, telles

que la consommation de carburant des véhicules de l'entreprise ;

- les émissions du scope 2 correspondent aux émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité, de chauffage ou de refroidissement achetés pour ses bâtiments ;
- les émissions du scope 3, plus difficiles à contrôler, comprennent les émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur, y compris les émissions financées, et dans les activités des clients.

Crelan utilise ces données relatives aux émissions pour façonner sa stratégie d'atténuation de l'impact sur le climat, en promouvant des solutions efficaces sur le plan énergétique dans ses activités propres et en finançant des projets qui contribuent à l'atténuation du changement climatique. Crelan s'oriente également vers l'offre de produits financiers verts, tels que les crédits énergétiques et les obligations vertes, afin d'aider ses clients à réduire leur empreinte carbone. Ces éléments sont décrits dans les sections précédentes.

Processus de gestion des risques liés à l'adaptation au changement climatique (risques physiques)

Crelan identifie les risques physiques liés au climat dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur en envisageant des scénarios climatiques à émissions élevées. Ces risques comprennent principalement les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les canicules et les tempêtes, qui pourraient avoir une incidence directe sur les activités de Crelan et la valeur des actifs qu'elle finance, en particulier dans les secteurs de l'immobilier et de l'agriculture. Le processus d'identification prend en compte les vulnérabilités géographiques et sectorielles, en se concentrant sur les actifs ou les secteurs les plus exposés aux risques liés au climat.

Par exemple, les clients du secteur agricole sont vulnérables à l'évolution de la grille des précipitations et aux conditions météorologiques extrêmes, qui peuvent avoir une incidence négative sur le rendement des cultures et du bétail. Les actifs immobiliers, en particulier lorsque des prêts hypothécaires sont octroyés pour des biens situés dans des zones inondables, sont également menacés par l'augmentation de la fréquence et de la gravité des inondations. Crelan procède à des évaluations continues pour identifier ces risques et élabore des stratégies pour en atténuer les impacts. Crelan évalue la manière dont ses actifs et ses activités commerciales sont exposés à ces risques liés au climat, en utilisant par exemple des analyses de scénarios pour mesurer les risques physiques auxquels sont exposés les portefeuilles de Crelan.

La sensibilité de Crelan à ces risques est évaluée par des tests de résistance dans le cadre de différents scénarios climatiques, en se concentrant sur l'incidence économique et financière potentielle des aléas climatiques (et en utilisant une combinaison de ces scénarios ainsi que des événements historiques tels que les inondations de 2021). Crelan a intégré le risque d'inondation dans ses critères d'évaluation du crédit pour les prêts immobiliers et agricoles. Sur la base de ces scénarios, Crelan évalue les pertes potentielles qui pourraient résulter, par exemple, de dommages matériels (pour les biens situés dans des zones à risque d'inondation).

Processus de gestion des risques liés à l'atténuation du changement climatique (risques de transition)

Crelan identifie les opportunités et risques de transition liés au climat en analysant les changements réglementaires, technologiques et de marché qui découlent de la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Il s'agit entre autres d'évaluer l'incidence des nouvelles réglementations climatiques, les progrès réalisés dans le domaine des énergies renouvelables et des technologies d'efficacité énergétique, et l'évolution de la demande de produits verts sur le marché.

Crelan utilise des analyses de scénarios pour évaluer l'impact des risques de transition. Plus spécifiquement, Crelan envisage un scénario visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, en se concentrant sur la manière dont ses activités, ses actifs et ses clients peuvent être affectés par ces événements de transition. Cela inclut des risques tels que l'augmentation des coûts de mise en conformité due à des réglementations environnementales plus strictes ou des actifs échoués dans des industries à forte intensité de carbone. Les opportunités identifiées comprennent la croissance de la finance verte, comme l'octroi de prêts pour des rénovations à haut rendement énergétique, des projets d'énergie renouvelable et l'agriculture durable. En fin de compte, les résultats de ces analyses de scénarios sont utilisés pour évaluer le profil de risque de Crelan et pour façonner la stratégie. Crelan reconnaît qu'il est de moins en moins probable que le réchauffement de la planète sera limité à 1,5 °C, mais souligne que les risques et les opportunités décrits restent pertinents.

Crelan évalue son exposition aux risques de transition en examinant ses portefeuilles de prêts et d'investissements, en particulier dans les secteurs susceptibles d'être soumis à des pressions réglementaires ou de marché importantes au cours de la transition climatique. Ces secteurs comprennent l'immobilier, où la demande de logements économes en énergie augmente, et l'agriculture, où les nouvelles technologies et les pratiques durables deviennent essentielles à la viabilité à long terme.

Crelan concrétise ses opportunités en développant des produits financiers verts tels que des prêts pour la rénovation énergétique, des obligations vertes et des produits d'investissement alignés sur les principes ESG. Cette approche permet à Crelan de tirer parti de la demande croissante de solutions financières durables tout en gérant les risques associés à un paysage réglementaire et à un marché qui évoluent.

Utilisation de l'analyse de scénarios

Comme précité, Crelan utilise l'analyse de scénarios climatiques pour étayer son évaluation des risques physiques et de transition. Ces scénarios comprennent des tests de résistance pour différents avenirs climatiques, allant des scénarios à émissions élevées aux scénarios visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Les scénarios sont appliqués à court, court-moyen, moyen-long et long terme, ce qui permet à Crelan d'anticiper l'évolution des incidences du changement climatique.

Le tableau suivant donne un aperçu des scénarios qui ont été utilisés par Crelan pour l'évaluation des risques et opportunités liés au changement climatique décrits dans les sections précédentes (avec une attention particulière pour ceux utilisés dans l'évaluation de la matérialité). Les détails des scénarios publics peuvent être consultés sur le site web du NFGS (version IV) ou de la BCE.

	Risque affecté	S	S-M	M-L	L
Risque de transition	Risque de crédit	BCE: Transition accélérée	BCE: Transition poussée tardive	BCE: Transition poussée tardive	NGFS: transition retardée du NiGEM
	Risque de marché	BCE: Transition accélérée	BCE: Transition poussée tardive	BCE: Transition poussée tardive	NGFS: transition retardée du NiGEM
	Risque de liquidité	Scénario adapté			
	Risque opérationnel	Scénario adapté			
Risque physique	Risque de crédit	Politiques actuelles du NGFS NiGEM + BCE Test de résistance climatique + Superposition Crelan			
	Risque de marché	Politiques actuelles du NGFS NiGEM			
	Risque de liquidité	Scénario adapté			
	Risque opérationnel	Scénario adapté			

(Signification : S : Faible, S-M : Faible-Modéré, M-L : Modéré-Large, L : Important)

Les résultats de ces analyses de scénarios ont renforcé l'engagement de Crelan à réduire les émissions liées à ses activités, à soutenir ses clients dans leur transition durable et à se détourner des secteurs à forte intensité de carbone (contribuant ainsi à l'ambition et aux engagements climatiques globaux).

Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Crelan a mis en œuvre un ensemble complet de politiques pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. Ces politiques visent à intégrer les principes ESG (et plus spécifiquement le climat) dans l'ensemble de l'organisation et à soutenir la contribution de Crelan à des cadres mondiaux tels que l'accord de Paris.

Le tableau suivant donne un aperçu des principales politiques en place chez Crelan (auxquelles d'autres politiques sont liées, telles que le cadre global de gestion des risques et le cadre d'appétence au risque) :

	Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Périmètre	Niveau d'approbation
Politiques cadres	Politique ESG	Matérialité d'impact Matérialité financière	Atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique Énergie	Document cadre résumant la gouvernance et l'ambition ESG (y compris le climat)	Crelan	Conseil d'administration
	Charte des risques Climatiques & Environnementaux (C&E)	Matérialité financière (risques)	Atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique	Description de l'organisation des risques et du processus de gestion des risques C&E	Crelan	Chief Risk Officer
Politiques connectés	Politique de crédit	Matérialité d'impact Matérialité financière	Atténuation du changement climatique Énergie	Règles d'acceptation de crédit (y compris les critères d'efficacité énergétique)	Crelan SA*	Conseil d'admnistration
	Acceptation des garanties / collatéraux	Matérialité financière	Atténuation du changement climatique Énergie Adaptation au changement climatique	Règles d'évaluation et d'acceptation des collatéraux / garanties (y compris la prise en compte des facteurs d'efficacité énergétique)	Crelan SA	Conseil d'admnistration
	Politique d'exclusion ESG	Matérialité d'impact Matérialité financière	Atténuation du changement climatique	Critères d'exclusion des contreparties/ clients/fournisseurs sur la base des impacts ESG (y compris le climat)	Crelan	Conseil d'admnistration
	Prise de position sur l'intégration des facteurs ESG dans le conseil en investissement	Matérialité d'impact	Atténuation du changement climatique	Critères d'inclusion des risques ESG et des préférences ESG des clients dans le conseil en investissement	Crelan SA	Comité de direction

* d'autres politiques existent chez Europabank avec des caractéristiques similaires

La politique ESG et la charte des risques climatiques et environnementaux (C&E) sont au cœur de la stratégie de Crelan en matière de changement climatique. Un résumé du contenu de ces politiques est fourni ci-après. En plus de ces politiques, des actions et des procédures sont en place et sont décrites dans les sections suivantes de ce chapitre.

La politique ESG

La politique ESG vise à présenter l'approche globale de Crelan en matière d'intégration de la durabilité dans sa gouvernance, sa stratégie et ses activités. Elle sert de cadre d'orientation à Crelan pour aligner ses activités sur la gestion de l'environnement, la responsabilité sociale et les principes de bonne gouvernance.

Dans cette politique, Crelan a établi un cadre de gouvernance complet pour traiter les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris le changement climatique. Le Conseil d'Administration assume l'ultime responsabilité des performances en matière de durabilité et supervise l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ESG, y compris la définition de l'appétence au risque, l'approbation des cibles et l'évaluation des fonctions Compliance. Des sous-comités conseillent le Conseil d'Administration sur les questions liées à l'ESG, telles que la définition de l'appétence au risque, l'information en matière de durabilité et l'intégration dans la politique de rémunération. Crelan dispose également de sous-comités et de comités qui travaillent spécifiquement sur les risques climatiques, et qui se chargent notamment du suivi des indicateurs des risques physiques et de transition liés au climat, de l'intégration des facteurs ESG dans les activités de prêt, de la gestion du portefeuille d'investissements de Crelan en fonction de critères ESG et de la définition d'un cadre des obligations vertes.

La politique ESG définit également la stratégie ESG de Crelan, qui englobe les engagements décrits dans les sections précédentes.

La charte des risques C&E

L'objectif de cette charte des risques C&E est de décrire la procédure de gestion des risques C&E au sein du Groupe Crelan.

Les principaux points de la charte sont les suivants :

- rôles et responsabilités : la charte documente clairement les rôles et responsabilités de chaque ligne de défense au sein de Crelan en ce qui concerne les risques C&E ;
- procédure d'évaluation des risques : Crelan utilise une procédure d'évaluation des risques en quatre étapes afin d'identifier, de mesurer, d'évaluer et de publier des informations sur les risques C&E. Cette procédure comprend un exercice annuel d'identification des risques et la définition d'indicateurs clés de risque (KRI) et des limites correspondantes pour mesurer et surveiller les risques ;
- tests de résistance : Crelan définit régulièrement des scénarios de résistance C&E qui sont calculés à intervalles réguliers afin d'évaluer l'incidence des risques C&E dans des conditions défavorables ;
- procédure d'examen et de validation : la charte demande un examen régulier des risques C&E identifiés et une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation ;
- agrégation de données et systèmes informatiques : Crelan vise à renforcer la disponibilité et la qualité des données pour la gestion des risques C&E. Le département Data supervise l'exécution de la feuille de route des données C&E et tient à jour le vocabulaire des données ESG, la propriété des données, ainsi que leur provenance et leur traçabilité.

La charte met l'accent sur le respect des réglementations et sur la nécessité de disposer d'un système solide de notification des exceptions et des non-conformités. Elle souligne également la nécessité d'une révision et d'une approbation régulières pour assurer le maintien de la cohérence avec les pratiques et les réglementations actuelles.

La charte des risques C&E couvre à la fois l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique au travers des risques de transition et des risques physiques, respectivement, et implique une catégorisation claire entre les risques de transition et les risques physiques lors de l'exercice d'identification des risques.

Autres politiques pertinentes

Outre la politique ESG et la charte des risques C&E, qui précisent la vision et la stratégie de Crelan en matière d'ESG et de changement climatique, Crelan a intégré des éléments relatifs à l'ESG / au climat dans diverses politiques existantes (notamment conformément à l'idée selon laquelle les facteurs du changement climatique sont des vecteurs des risques existants et doivent donc être pris en compte dans les politiques existantes).

Les politiques suivantes ont été mises à jour pour intégrer les considérations climatiques :

- politique de crédit : la politique de crédit décrit les critères généraux et spécifiques utilisés par Crelan lors de l'octroi d'un crédit, ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes. Toutes les parties prenantes, y compris les agents, les analystes de crédit, Segment Journey et les experts commerciaux, sont tenues de connaître et d'appliquer la politique de crédit, qui est détaillée dans divers manuels spécifiques. Les considérations climatiques ont été intégrées dans la politique de crédit, dans le cadre du plan d'action élaboré pour intégrer les attentes du guide de la BCE relatif aux risques C&E ainsi que les exigences des orientations de l'ABE sur l'octroi et le suivi des prêts. Deux mises à jour majeures ont été effectuées, portant sur l'atténuation du changement climatique et sur l'énergie. Tout d'abord, la liste des produits proposés (et acceptés par Crelan) a été mise à jour afin de refléter l'ambition de Crelan d'encourager les « crédits verts », tels que les prêts à la rénovation et les prêts à la mobilité. Des références explicites aux conditions à remplir en vue de l'obtention d'un « crédit vert », ainsi qu'aux exigences liées à l'achat de biens immobiliers à

faible efficacité énergétique (nécessité de prendre en compte la disponibilité de fonds pour financer les rénovations) ont été intégrées. Ensuite, de nouvelles exigences en matière d'octroi de prêts ont été intégrées, imposant aux clients qui cherchent des fonds pour financer l'achat de biens à faible efficacité énergétique de prouver qu'ils disposent de fonds suffisants pour les rénovations (et/ou de demander simultanément un prêt à la rénovation supplémentaire) ;

- politique d'évaluation des garanties : la politique d'évaluation des garanties est liée à la politique de crédit et spécifie les principes appliqués par Crelan pour évaluer et accepter les garanties (à la fois les biens immobiliers et les biens mobiliers), afin d'assurer une évaluation précise et cohérente de toutes les garanties. D'un point de vue financier et compte tenu des risques, Crelan vise à maintenir des valeurs d'actifs exactes afin d'éviter les biais dans les évaluations de portefeuille et de se conformer aux attentes réglementaires. Le risque climatique est intégré principalement au cours de la procédure d'acquisition du crédit, pendant laquelle l'efficacité énergétique et le risque physique sont tous deux explicitement pris en compte lors de la détermination de la valeur de la garantie pour pouvoir mener à bien la procédure d'approbation du crédit. Après l'acquisition, la valeur de la garantie est régulièrement mise à jour pour refléter les évolutions générales du marché et, dans certains cas, les facteurs de risque climatique sont réexaminés dans le cadre d'une réévaluation complète ;
- politique d'exclusion ESG : la politique d'exclusion ESG a été élaborée en 2024[2] et approuvée début 2025 par le Conseil d'Administration. Elle sert à « chapeauter » toutes les autres politiques en définissant la vision de Crelan sur les activités / clients / fournisseurs qui doivent être exclus en raison de considérations ESG (y compris liées au climat). Cette politique est mise en œuvre par toutes les fonctions (crédit, investissement, marketing, etc.) dans le cadre des politiques propres à leur fonction. Des informations détaillées sont fournies dans le chapitre Informations générales à publier – ESRS 2 ;
- déclaration sur l'intégration des facteurs ESG dans les conseils en investissement : l'objectif de cette déclaration est de décrire l'approche mise en œuvre par Crelan en tant que conseiller financier concernant l'intégration des risques liés à la durabilité et la prise en compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité, conformément aux articles 3 et 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le SFDR).
La déclaration définit les principes directeurs pour l'ensemble des produits financiers proposés par Crelan (fonds d'investissement, fonds de pension, obligations, titres de dette structurée). Le principe sous-jacent repose sur l'idée que la bonne combinaison de critères financiers et non financiers dans la sélection des produits d'investissement apporte une valeur ajoutée aux clients de Crelan (ainsi qu'un impact).

Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Afin de mettre en œuvre les politiques en matière de changement climatique décrites dans la section précédente, les actions de Crelan visant à atténuer son impact négatif sur le changement climatique sont axées sur deux domaines principaux : la réduction des émissions liées à ses activités (émissions propres) et l'approche concernant les émissions financées (en particulier au sein de son portefeuille de prêts hypothécaires). En outre, comme décrit ci-avant, Crelan vise à garantir une gestion adéquate des risques climatiques. Chaque domaine fait l'objet d'un plan d'action détaillé, dont les responsables supervisent des aspects spécifiques de la mise en œuvre. Les actions entreprises dans ces domaines sont décrites ci-après.

Actions liées à l'atténuation des impacts négatifs sur le changement climatique

1. Réduction des émissions liées aux activités

Comme décrit au chapitre Leviers de décarbonation de Crelan, Crelan a défini des leviers de décarbonation visant à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de carbone dans ses activités propres. Plusieurs actions associées à ces leviers ont été lancées en 2023, 2024 et 2025 :

- *car policy* :

La Crelan Car Policy impose l'utilisation exclusive de véhicules électriques dans la flotte de l'entreprise pour tous les employés, conformément à l'objectif de Crelan de réduire autant que possible les émissions de GES liées au transport. L'initiative a été lancée en octobre 2023 chez Crelan S.A. avec le passage des véhicules à moteur à combustion aux véhicules électriques. Une politique parallèle sera introduite formellement chez Europabank. En fait, depuis juillet 2023, seuls des véhicules entièrement électriques sont donnés en leasing au personnel d'Europabank. Compte tenu de la durée (moyenne) d'un leasing, qui est d'environ quatre ans, le Groupe Crelan s'attend à ce que sa flotte soit intégralement composée de véhicules électriques d'ici 2030.

2 Il convient de noter que la politique de crédit excluait déjà certains types d'activités depuis de nombreuses années. En 2024, Crelan dispose pour la première fois d'une politique d'exclusion ESG globale, couvrant différentes activités.

— *efficacité énergétique des immeubles de bureaux :*

Crelan a mis en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, telles que l'éclairage LED et l'installation de panneaux solaires aux bureaux de Berchem et d'Anderlecht, ce qui s'est traduit par une réduction importante de la consommation d'électricité et de gaz en 2023, 2024 et en 2025.

Un audit a été réalisé, avec l'aide d'un consultant externe, afin d'évaluer les mesures d'amélioration possibles et les besoins de rénovation des bureaux de Berchem. Lors de cette évaluation, plusieurs scénarios visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment ont été identifiés. Au total, sept scénarios de rénovation ont été élaborés. À la suite d'une évaluation interne, il a été décidé de mettre ce projet temporairement en attente jusqu'à la finalisation du déménagement vers le nouveau siège à Bruxelles, en raison de la charge de travail pour des équipes concernées. Une fois le déménagement terminé, la suite des événements pour les bureaux de Berchem sera définie.

En 2025, nous avons vendu les bureaux de Gembloux et loué un nouveau bâtiment à haut rendement énergétique à Wavre, ce qui nous permet de réduire davantage notre consommation d'énergie (et nos émissions de gaz à effet de serre). Le bâtiment, de type « zéro net » est équipé de technologies permettant à la fois de soutenir un fonctionnement durable (panneaux solaires, pompe thermique, système de recyclage de l'eau, etc.) et d'optimiser le bien-être des travailleurs dans les bureaux.

Enfin, Crelan a vendu son bureau d'Anderlecht à un investisseur qui le convertira en immeubles à appartements à haut rendement énergétique. En 2025, Crelan a acquis un nouveau bâtiment dans le centre de Bruxelles, accessible par les transports publics, et devrait y emménager au cours du premier semestre 2027. En attendant que le déménagement soit finalisé, Crelan loue le bureau d'Anderlecht.

Chez Europabank, il a été décidé que tous les bâtiments appartenant à Europabank (siège et agences) devront effectuer les rénovations nécessaires pour obtenir un score A sur leur CPE d'ici 2030.

— *énergie renouvelable et approvisionnement en énergie verte :*

L'installation de panneaux solaires aux bureaux de Berchem et d'Anderlecht a permis la production de 138 MWh d'énergie renouvelable en 2024 et 155 MWh en 2025. En outre, Crelan a actualisé ses contrats d'électricité de manière à ce que la totalité de sa consommation d'électricité soit couverte par de l'énergie verte.

En 2024, Europabank a installé des panneaux solaires à son siège à Gand et à son bureau à Lier. Ces panneaux solaires ont produit 66,5 MWh d'énergie verte. En 2025, des panneaux solaires ont également été installés aux bureaux de Gand Nieuwe Wandeling, Courtrai, Merksem et Sint-Niklaas.
En outre, depuis le 1er novembre 2023, Europabank n'utilise que de l'électricité verte. Cette transition contribue à la réduction des émissions du scope 2 et s'inscrit dans la volonté de Crelan de s'approvisionner en électricité à partir de sources vertes.

2. Émissions financées

Comme décrit au chapitre Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, Crelan a défini un plan d'action pour réduire les émissions liées à ses activités de financement, en commençant par son portefeuille de prêts hypothécaires (qui représente plus de 75 % du portefeuille de prêts). Afin de garantir la définition de cibles crédibles pour ce portefeuille, Crelan a mis sur pied les actions suivantes :

— *mesure des émissions de GES :* en 2024, Crelan a décidé de devenir membre du partenariat pour la comptabilité carbone (PCAF). À ce titre, Crelan s'engage à suivre les normes du PCAF pour la mesure des émissions financées et la publication d'informations à ce sujet.
  • Afin de mesurer les émissions liées au portefeuille de prêts hypothécaires, Crelan a défini une méthodologie qui s'appuie sur le certificat de performance énergétique (CPE) des biens immobiliers (financés par ces prêts hypothécaires). Une initiative de collecte de données a été lancée en 2023, dans le but d'augmenter la proportion du portefeuille pour laquelle des CPE sont effectivement disponibles. Pour les biens immobiliers pour lesquels Crelan ne dispose pas de CPE, Crelan a mis au point une méthodologie afin d'approximer les valeurs de ces CPE, en utilisant entre autres des statistiques régionales. En 2024, Crelan a fait appel à un fournisseur de données tiers afin d'obtenir des approximations plus précises des CPE, basées sur des informations spécifiques à l'actif plutôt que sur des informations régionales. En collaboration avec le fournisseur tiers, Crelan continuera à investir dans l'amélioration de la qualité des données utilisées pour mesurer les émissions de GES. En 2026, Crelan lancera également en collaboration avec ce fournisseur tiers la plateforme de CPE Les clients de Crelan pourront demander une analyse officielle du CPE via la plateforme. Un analyste certifié visitera le bien immobilier et fournira le certificat au client. Le score et le label du CPE seront communiqués automatiquement à Crelan. Cette proposition de valeur solide pour le client de Crelan améliore en outre la qualité des données pour Crelan et permet à Crelan de s'engager auprès des clients quant aux résultats de l'analyse de l'efficacité énergétique. Bien que cette approche soit conforme à la norme du marché, Crelan épingle un problème. Le score du CPE est un indicateur de la consommation d'énergie, mais il semble

qu'il soit en moyenne surestimé. Une étude menée par Guidehouse[3] montre que, sur la base de la consommation d'énergie réelle, l'intensité en CO_2e des biens immobiliers en Belgique est de 26 kg de CO_2e/m^2 par an, ce qui est nettement inférieur à l'intensité rapportée par Crelan (ou par d'autres institutions financières belges). Néanmoins, il n'est pas réaliste, à l'heure actuelle, d'envisager de demander la consommation d'énergie réelle des clients ayant contracté un prêt hypothécaire.

- Pour le portefeuille de prêts professionnels, Crelan utilise les facteurs d'intensité des émissions du PCAF, en l'absence de données réelles fournies par les clients, étant donné que Crelan finance principalement des indépendants et des petites entreprises qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour la publication d'informations sur leurs émissions et qui ne sont pas soumis à l'obligation en la matière ; Crelan a commencé à échanger avec divers acteurs du secteur agricole afin de collecter davantage de données relatives aux émissions spécifiques des entreprises, mais cette démarche en est encore à sa phase préliminaire car le paysage est fragmenté.

— *définition d'une trajectoire pour aligner les émissions sur le scénario conforme à l'accord de Paris :*

Comme trajectoire de référence pour l'alignement sur l'accord de Paris en ce qui concerne son portefeuille de prêts hypothécaires, Crelan utilise le scénario à 1,5°C du CRREM pour les maisons unifamiliales en Belgique. Avec une intensité de 64 kg de CO_2e/m^2 par an durant l'exercice 2024, la trajectoire théorique d'alignement de Crelan est de -76 % d'ici 2035 et -92 % d'ici 2050. La réalisation de cette trajectoire ne dépend pas uniquement de Crelan, mais aussi des décisions des clients, des cadres politiques, des conditions de marché et du degré de maturité des données. Dans ce contexte, Crelan définit un objectif de transition propre à la banque, exprimé en nombre de transitions financées, avec lequel nous mobilisons notre véritable levier pour accompagner les clients vers cette trajectoire de référence. Voir plus loin. À titre d'information uniquement, la traduction de ce plan en termes d'intensité en CO_2e est incluse dans le graphique. Toutefois, la cible de Crelan n'est pas exprimée en intensité en CO_2e.

— *développement d'un ensemble adéquat de produits pour soutenir cette ambition* (par exemple, les prêts à la transition) et/ou ajustement des conditions d'accès à ces produits (par exemple, extension de la durée du prêt hypothécaire pour les bons CPE) pour faire en sorte qu'un grand nombre de clients puissent en bénéficier (caractère inclusif de la transition) ;

— Liste des *« actions à effet catalyseur »* visant à soutenir la réalisation de l'ambition :
  - Déjà en place
    - la sensibilisation des clients de Crelan à l'importance des rénovations vertes, en mettant l'accent sur la proposition de valeur pour Crelan. Dans le cadre de ces actions, Crelan a investi dans une nouvelle plateforme, Setle, qui a été déployée dans les agences et qui aide les agents à identifier, avec le client, les domaines dans lesquels ce dernier bénéficierait le mieux de ces rénovations. La plateforme permet à Crelan, en collaboration avec les clients, de monter un dossier (justification économique) qui sous-tend les rénovations, d'obtenir un aperçu de l'impact des rénovations sur l'efficacité énergétique du bien et d'identifier les travaux de rénovation permettant de bénéficier de subventions du gouvernement ;
    - Crelan a aligné sa définition du prêt hypothécaire vert sur celle de Febelfin, la fédération belge du secteur financier. Les prêts hypothécaires verts bénéficient d'un escompte afin de refléter la qualité de la garantie et de soutenir le marché des biens immobiliers verts ainsi que la transition vers des biens immobiliers verts.
    - Pour les primo-accédants au marché du logement qui achètent un bien performant sur le plan énergétique, Crelan est disposée à proposer un crédit hypothécaire d'une durée de trente ans.
    - l'élaboration de campagnes de marketing spécifiques ciblant les éléments susmentionnés.
  - Prévu (phase 1 – 2027-2030) – lié à la mise en œuvre de la nouvelle demande de prêt hypothécaire en Front Office.
    - Conditionner l'escompte pour une rénovation efficace en énergie à l'achèvement de la rénovation dans le délai convenu. Des changements contractuels et opérationnels sont nécessaires à cet effet, mais Crelan prévoit un suivi structurel de la réalisation desdites rénovations. Crelan accordera l'escompte sur le prêt vert dès le départ, mais pourra le retirer si les gains d'efficacité énergétique promis ne sont pas atteints.
    - Examiner de nouveaux plans de remboursement des prêts, afin de mieux les adapter à la capacité de remboursement de certains segments d'emprunteurs désireux d'acquérir des biens immobiliers déjà verts ou de se lancer dans de grands projets de transition. Ce point est encore soumis à l'examen du

3 Guidehouse Netherlands B.V. (2025). Decarbonising residential buildings: A multi-stakeholder journey. P.8 (https://guidehouse.com/-/media/new-library/industries/cei/documents/2025/white-paper_decarbonise-residential-buildings.pdf).

cadre de gouvernance des produits de Crelan.

- Actions à moyen terme potentielles (au cas où une accélération supplémentaire serait nécessaire pour atteindre les objectifs).
  - Accompagner les clients non seulement pendant la phase de planification, mais aussi pendant la phase d'exécution de la rénovation.
  - Fixer des critères d'acceptation des prêts plus stricts.

Ces efforts sont coordonnés par l'ESG Office et les équipes responsables de la proposition de valeur, avec la contribution active d'autres fonctions (en particulier, les départements Credit et Risk). Plusieurs ressources internes ont travaillé sur ces actions (avec l'aide de consultants externes sur des éléments thématiques).

Enfin, pour les clients professionnels, Crelan a mis au point des scores ESG qui intègrent des composantes climatiques, ce qui donne les moyens au Front Office de Crelan d'identifier les besoins de transition de ces clients et de leur proposer des solutions. Ces scores tiennent compte de domaines tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'exposition aux risques climatiques physiques. Les scores de Crelan seront remplacés par le questionnaire convenu au niveau du secteur dans le courant de l'année 2026. Pour plus de détails, voir le chapitre ***A.2 - Spécifique à l'entité : Transition des PME***.

Actions relatives à la gestion des risques climatiques

En 2021 / 2022, Crelan a élaboré un plan d'action visant à mettre en œuvre pour fin 2024 toutes les attentes formulées dans le guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement (C&E). Ce plan d'action a été présenté à la BCE et les progrès réalisés font l'objet d'un suivi périodique.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, les mesures suivantes ont été prises pour veiller à ce que les risques climatiques soient correctement identifiés, suivis et gérés par Crelan :

- la réalisation de plusieurs évaluations de la matérialité relative au changement climatique et de tests de résistance visant à déterminer comment les facteurs de risque liés au changement climatique pourraient se matérialiser en risques pour les activités de Crelan (voir le chapitre Processus général d'identification des impacts, risques et opportunités) ;
- l'intégration des risques climatiques dans la taxinomie des risques de Crelan et l'élaboration d'une charte des risques C&E définissant les procédures et la gouvernance en place pour gérer les risques C&E ;
- l'intégration des considérations climatiques dans l'évaluation des garanties, en veillant à ce que les garanties présentant des risques climatiques plus élevés soient évaluées en conséquence ;
- l'élaboration d'indicateurs clés de risque pour surveiller les risques identifiés, en intégrant les limites de l'appétence au risque et le contrôle périodique de ces indicateurs dans le cadre de l'examen trimestriel des risques ; et
- l'adaptation des systèmes informatiques de Crelan pour mieux collecter et agréger les données, tout en établissant un cadre complet de gouvernance des données afin de garantir l'exactitude et la pertinence des données dans l'ensemble de l'organisation. Les données ESG feront partie intégrante du dictionnaire des données général au sein de la banque.

Des informations supplémentaires sur la manière dont Crelan gère ses risques, y compris les risques liés aux facteurs de risque ESG / climatiques, sont fournies chaque année dans le Rapport sur les risques (pilier III) de Crelan.

Indicateurs et cibles

Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Cibles de réduction des émissions de GES

Comme décrit au chapitre Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, Crelan a défini un objectif « zéro net » d'ici 2030 pour ses émissions de GES des scopes 1 et 2. Ces scopes comprennent les émissions liées aux activités propres de Crelan, telles que la consommation d'énergie dans les immeubles de bureaux et les émissions de sa propre flotte de véhicules. Les hypothèses utilisées pour générer ce tableau sont alignées sur celles décrites dans la section *Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 et 3 et émissions totales de GES.*

Le tableau suivant donne un aperçu des valeurs de référence et des valeurs cibles jusqu'en 2030 pour les émissions des scopes 1 et 2 :

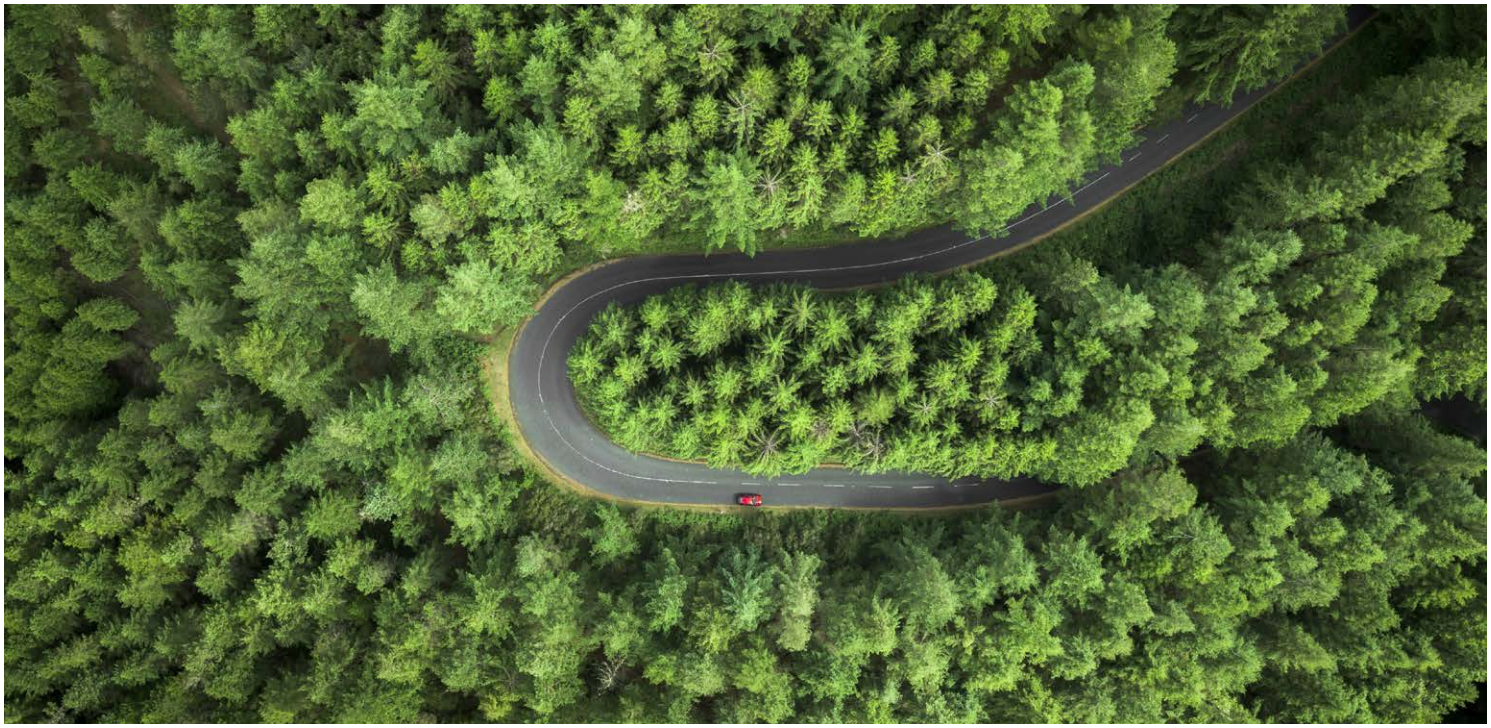

Tonnes de CO_2e	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Baseline				Projected			
Émissions Crelan (électricité + chauffage)	655,1	730	597	286,22	319,27	319,27	319,27	123,41
Émissions Europabank (électricité + chauffage)	379,6	0	119	379,6	327,6	275,6	223,6	171,6
Flotte Crelan	1478,5	1072,6	404	534,2	221,25	10,8	0,00	0,00
Flotte Europabank	455,5	0,0	271	291,5	218,6	145,7	72,8	0,00
Réfrigérants Crelan	NEW	74	54					
Réfrigérants Europabank	NEW	0	6					
Total	2.968,70	1.876,60	1.451,00	1.491,52	1.086,72	751,37	615,67	295,01
Réduction par rapport à la base de référence	NA	-37%	-51%	-50%	-63%	-75%	-79%	-90%
Linéaire évolution vers une réduction de 90 %	0,00%	-13%	-26%	-39%	-52%	-65%	-78%	-90%

Cohérence et révisions potentielles

Depuis l'établissement initial, l'année de référence et la valeur de référence sont restées inchangées. Si des ajustements s'avèrent nécessaires à l'avenir – à la suite de l'amélioration de la qualité des données, de changements dans le périmètre de consolidation ou de mises à jour des méthodes de calcul, par exemple –, Crelan fournira des informations transparentes sur ces changements. Ces explications mentionneront toujours :

- la nature du changement,
- la raison pour laquelle le changement était nécessaire,
- et l'impact sur les objectifs et sur la publication d'informations relatives aux progrès.

Documentation et surveillance

Toute modification sera documentée conformément aux exigences de l'ESRS E1-4 AR 25(a) et (b), garantissant ainsi une surveillance cohérente et fiable des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques.

Portefeuille de prêts hypothécaires

D'une part, Crelan exprime son désir de s'aligner sur l'objectif consistant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, tel qu'il est établi par la loi européenne sur le climat (2021/1119/UE). D'autre part, Crelan constate que les biens immobiliers résidentiels belges n'évoluent pas à un rythme qui lui permet de s'engager fermement à aligner son activité de financement des biens immobiliers résidentiels sur cet objectif de neutralité climatique. Le Baromètre de la transition 2024[4] du gouvernement fédéral belge souligne que les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments belges ne diminuent pas assez rapidement, car tant la diminution de la consommation d'énergie que l'augmentation de l'électrification du chauffage sont trop lentes. Bien que plusieurs investisseurs immobiliers institutionnels aient pris des mesures, la grande majorité des biens immobiliers résidentiels en Belgique est détenue par des particuliers. Ceux-ci n'ont pas pris de mesures suffisantes et la situation ne devrait pas s'accélérer de sitôt. Trois obstacles conduisent à cette inaction :

a. Selon la source, 20 à 50 % des propriétaires d'un bien immobilier résidentiel en Belgique ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour rénover leur bien afin d'atteindre un score de CPE ≤ 100 kWh/m² par an, même en tenant compte du financement bancaire.

b. Les propriétaires d'un bien immobilier résidentiel qui disposent de ressources financières suffisantes ne sont pas toujours convaincus des avantages d'une rénovation à haut rendement énergétique. Alors que les prix des biens immobiliers à haut rendement énergétique ont dépassé ceux des biens immobiliers à faible efficacité énergétique, la période de retour sur investissement des rénovations a souffert de l'augmentation des coûts de construction, de la diminution des subventions et du fait que les combustibles fossiles restent souvent nettement moins chers que l'électricité. Ce retour sur investissement incertain entraîne un report de l'investissement et du passage à l'action.

c. Et même si le propriétaire d'un bien immobilier résidentiel est convaincu des avantages d'une rénovation à haut rendement énergétique, la complexité opérationnelle de la planification et de la mise en œuvre constitue toujours un obstacle majeur.

Bien que certains secteurs privés tels que la finance et la construction aient un rôle important à jouer afin d'encourager et de faciliter les rénovations à haut rendement énergétique, le gouvernement est lui aussi un partenaire crucial. Actuellement, le Plan national énergie et climat du gouvernement belge[5] n'est pas en phase avec la loi européenne sur le climat ni avec l'ambition du gouvernement fédéral d'avoir un secteur du bâtiment neutre pour le climat d'ici 2050. Cette situation découle de la politique de « stop and go » en matière de subventions et d'obligations de rénovation.

Dans ce contexte, Crelan a choisi son propre scénario de « transition retardée » pour son plan de transition, qui suppose que la politique du gouvernement sera adaptée à partir du prochain cycle gouvernemental (débutant en 2030) et que des obligations de rénovation seront mises en œuvre dans toute la Belgique et progressivement renforcées pour atteindre des scores de CPE ≤ 100 kWh/m² par an (alors qu'aujourd'hui, seule la Flandre fixe une obligation de rénovation visant à atteindre ≤ 400 kWh/m² par an). Comme indiqué plus haut, Crelan se fixe pour objectif de financer 145 000 transitions entre 2027 et 2050, réparties en cinq phases.

Phase	Milliers de transitions financées
2027-2030	5
2031-2035	12
2036-2040	29
2041-2045	43
2046-2050	56

Un prêt à la transition est défini comme suit :

- Nouvelle construction précédée d'une démolition = 1 transition financée
- (Achat et) rénovation donnant lieu à une amélioration d'au moins 30 % du score du CPE dans les 3 ans et à un CPE ≤ 150 kWh/m² par an[6] = 1 transition financée

4 https://climat.be/doc/241108-spf-barometre-transition-2024-fr.pdf

5 https://www.plannationalenergieclimat.be/fr

6 Il est à noter que ce seuil sera revu à la baisse conformément à la définition de Febelfin du prêt hypothécaire efficace en énergie, jusqu'à 100 kWh/m² par an.. 100 kWh/m² par an devraient être atteints vers 2030. Febelfin réajustera sa définition pour la première fois en 2026.

— (Achat et) rénovation donnant lieu à une amélioration d'au moins de 30 % du score du CPE dans les 3 ans et à un CPE > 150 kWh/m² par an = ([EPC]_i [-EPC]_f)/([EPC]_i-100)[7]

Outre l'objectif absolu, Crelan se fixe l'objectif relatif de détenir une part du marché des prêts à la transition et des prêts hypothécaires verts au moins aussi élevée que sa part de marché globale des prêts hypothécaires.

Pour rendre plus concret l'écart entre le scénario de Crelan et un scénario à 1,5 °C, Crelan a – à des fins d'illustration – simulé une gamme potentielle de trajectoires de l'intensité en CO_2e pour son plan et l'a comparée à la trajectoire du CRREM de 1,5 °C pour les biens immobiliers résidentiels en Belgique. La différence entre les deux scénarios réside à la fois dans la forme de la trajectoire et dans son aboutissement. Étant donné la lente adoption des rénovations, la trajectoire de Crelan est plus ou moins rectiligne et aboutit largement au-dessus de zéro en termes d'intensité en CO_2e d'ici 2050, alors que la trajectoire idéale est convexe et aboutit près de zéro en termes d'intensité en CO_2e.

Intensité projetée par Crelan vs référence de 1,5 °C du CRREM

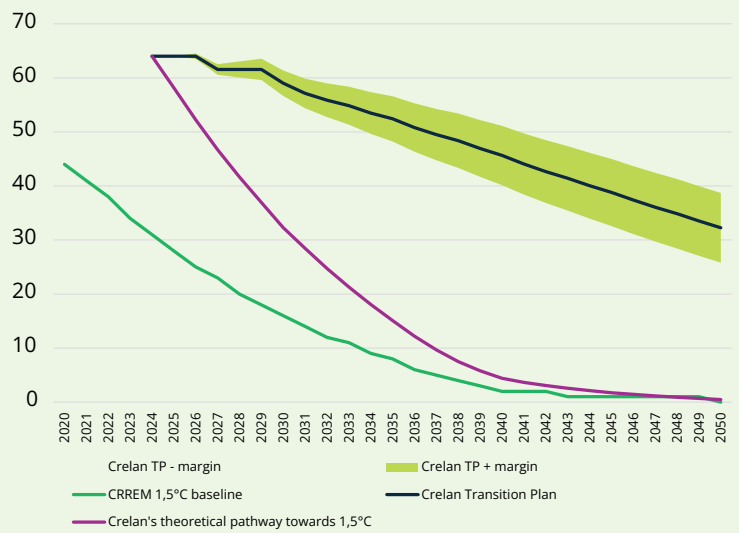

Crelan épingle quelques hypothèses clés et incertitudes liées à cette quantification :

— Utilisation des scores de CPE comme indicateur de la consommation réelle d'énergie (voir également ci-dessus la section consacrée aux émissions financées) :

  • Il a été montré que les scores de CPE sont un indicateur médiocre de la consommation réelle d'énergie (annexe 8.5). Il est dès lors probable que les émissions et l'intensité des émissions soient surestimées.

  • Cependant, la pratique du marché est d'utiliser les scores de CPE et le fait que l'amélioration des scores de CPE conduira à une réduction des émissions est toujours généralement admis.

— La trajectoire de l'intensité des émissions de GES suppose un facteur de conversion stable des kWh en CO_2e (0,2 kg de CO_2e/kWh)[8]. Il n'existe actuellement aucune trajectoire à long terme crédible pour la consommation d'énergie en Belgique qui montre une réduction de ce facteur de conversion. Toute modification (positive ou négative) du facteur de conversion entraînera une modification de l'intensité attendue des émissions.

Cibles / indicateurs de risque climatique

Crelan a mis au point un ensemble d'indicateurs des risques (« indicateurs clés de risque ») pour la gestion des risques climatiques et assure leur suivi au moyen d'un cadre complet. Ces indicateurs sont intégrés dans le Quarterly Risk Report (QRR) et font l'objet d'un suivi par l'équipe de gestion des risques de l'entreprise (ERM), qui est chargée de recueillir les données de toutes les équipes sur les indicateurs clés de risque, y compris ceux liés aux risques climatiques. L'équipe ERM met à jour le QRR tous les trimestres, en intégrant les contributions des autres équipes, et le présente au Comité de direction (ExCo), au Risk and Compliance Committee (RCC) et au Conseil d'Administration à des fins de discussion et de prise de décision. Cette démarche montre que Crelan adopte une approche proactive du suivi des risques

7 EPCi = initial EPC (before renovation); EPCf = final EPC (after renovation)

8 Source: PCAF European building emission factor database: Mortgages / Belgium / CRREM Global Pathways / 2023 / single-family home.

climatiques et les intègre dans son cadre global de gestion des risques.

Les indicateurs clés de risque suivants ont été définis, couvrant à la fois les risques physiques et les risques de transition (pour des raisons de confidentialité, les chiffres ne sont pas communiqués) :

- risques physiques : Crelan surveille trimestriellement sa nouvelle production dans les zones à haut risque d'inondation. Une limite a été définie, garantissant que Crelan contrôle son exposition dans ces zones et gère ainsi le risque de crédit important identifié ;
- risques de transition :
  - Crelan surveille ses expositions aux risques élevés liés aux prêts hypothécaires dont les garanties sont des biens immobiliers assortis d'un CPE faible (> 400 kWh/m² par an). Une limite a été définie, garantissant que Crelan contrôle son exposition dans ces catégories (et, parallèlement, que la banque peut définir des mesures correctives pour ses clients), et gère ainsi le risque de crédit matériel identifié. Des rapports périodiques sur le volume de ces crédits sont rédigés à l'intention du superviseur local ;
  - En outre, Crelan a défini un indicateur de risque lié au volume de prêts verts éligibles, qui sont nécessaires pour son programme d'obligations vertes. Ce volume fait l'objet d'un suivi trimestriel et est utilisé pour surveiller le risque de liquidité.

Il convient de noter que les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif relatif aux émissions de GES des scopes 1 et 2 font également l'objet d'un suivi au moyen d'un indicateur clé de risque.

Autres indicateurs et cibles

Crelan a défini une série d'objectifs supplémentaires qui complètent les efforts visant à atténuer les incidences négatives du changement climatique, bien qu'ils ne soient pas explicitement liés à un scénario climatique en particulier :

- utilisation de Setle : n^{bre} de simulations / n^{bre} de demandes de prêts avec des objectifs pertinents (particuliers). Il convient de noter que le périmètre des prêts concernés a été réduit par rapport à la version précédente, ce qui donne lieu à un objectif beaucoup plus élevé que l'objectif de 14 % pour 2025.
  - 2026: 60 %
  - 2027: 65 %
  - 2028: 70 %
  - 2029-2030: 75 %
- pourcentage de prêts verts dans le nbre total de prêts accordés. Une cible de 20 % avait été définie pour 2025. Le résultat pour 2025 est de 19 %.
  - 2026: 25 %
  - 2027-2030: 30 %
- pourcentage de clients contactés à propos de l'efficacité énergétique. Crelan a atteint l'objectif de 10 % pour 2025 (résultat = 27 %). Crelan a supprimé cet objectif à partir de 2026.
- pourcentage des employés concernés (cadres supérieurs, membres du Comité de pilotage ESG, décideurs en matière de crédit, Product Managers, etc.) ayant suivi une formation spécifique sur le changement climatique. Une cible de 90 % est prévue pour 2025. Atteint en 2025 = 96 %
- pourcentage de tous les employés qui ont suivi l'événement annuel de Crelan relatif aux dernières évolutions en matière d'ESG. Une cible de 90 % est prévue pour 2025. Cette cible fait également l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques au moyen d'un indicateur clé de risque. Atteint en 2025 = 98 %.

Enfin, une série d'indicateurs supplémentaires sont contrôlés sans qu'ils soient liés à des cibles spécifiques. Parmi ces indicateurs, on retrouve les indicateurs de risque climatique pour les fonds d'investissement distribués par Crelan.

La gouvernance du plan de transition pour le logement reflète amplement la gouvernance ESG globale :

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est le responsable final et supervise le plan de transition, la trajectoire de l'objectif et l'appétence au risque lié à la transition climatique. Il est chargé de décider des mesures correctives à prendre en cas d'écarts importants par rapport au plan.

Comité de direction

Le Comité de direction est responsable de l'exécution, de l'allocation des ressources et de la communication d'informations au Conseil d'administration.

Comité de pilotage ESG

Le Comité de pilotage ESG surveille et guide de manière régulière les indicateurs et les objectifs ESG, y compris ceux du plan de transition. Il est soutenu par le « Workstream Retail and Business », qui suit l'exécution du plan d'une manière plus pratique et à une fréquence plus élevée. Si le Comité de pilotage ESG estime que les objectifs du plan de transition risquent de ne pas être atteints, le Director of Commercial Policy & Market Strategy et le Director of Cooperative Banking informent le Comité de direction de la raison de l'écart. Le comité de direction décide ensuite soit du plan d'action à suivre pour remédier à l'écart , soit du plan de

communication à suivre pour expliquer les motifs d'adaptation du plan de transition[9].

Il convient de noter qu'il n'existe pas encore d'indicateur ou de cible spécifique liée aux indicateurs de la taxinomie de l'UE, présentés dans la section ***Publication d'informations relatives*** à la taxinomie de l'UE.

Consommation d'énergie et mix énergétique

Le tableau suivant présente un résumé de la consommation d'énergie de Crelan en MWh pour l'ensemble de ses activités en 2025. Les principaux domaines d'utilisation de l'énergie sont les immeubles de bureaux, la flotte de véhicules et les autres installations liées aux activités de la banque. Dans le cadre de la stratégie de durabilité, Crelan se concentre d'une part sur la réduction de la consommation globale d'énergie grâce à des mesures d'efficacité énergétique et d'autre part sur le passage à des sources d'énergie renouvelables dans toute la mesure du possible.

		Consolidé			
		2025		2024	
Consommation et mix énergétique		**MWh**	**% total**	**MWh**	**% total**
Consommation totale d'énergie (MWh)		6.371,47		7.792,59	
Consommation totale d'énergie fossile (MWh)		3.229,32	51%	3.946,08	51%
Consommation d'origine nucléaire (MWh)					
Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh)		3.142,15	49%	3.783,81	49%
Desquels	Consommation de carburant pour les sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)				
	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	2.966,61		3.578,95	
	La consommation d'énergie renouvelable non combustible (MWh) autoproduite	175,53		204,86	

9 La transition nécessite l'intervention de nombreux acteurs. Crelan précise que toutes les conditions requises pour atteindre ses objectifs ne relèvent pas de son contrôle. Par conséquent, il peut être nécessaire pour Crelan d'informer les parties prenantes externes de la manière dont un facteur externe l'a conduite à adapter ses propres objectifs de transition.

Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 et 3 et émissions totales de GES

Cette section donne un aperçu des émissions de GES de Crelan. Il couvre les scopes 1, 2 et 3, et les émissions sont mesurées en tonnes métriques équivalent CO_2 (CO_2e). La section fait la distinction entre les activités propres et les émissions financées. Il convient de noter que l'objectif « zéro net » pour les périmètres 1 et 2 est basé sur les mêmes limites que le tableau ci-après sur les activités propres (qui couvre uniquement les émissions des scopes 1 et 2).

Activités propres :

	2025		2024	
Vue d'ensemble des émissions de GES (chiffres en tCO_2eq)	**Base localisation**	**Base marché**	**Base localisation**	**Base marché**
Émissions de GES du périmètre 1				
Emissions brutes de GES de périmètre 1	1450	1450	1877	1877
Pourcentage des émissions de GES du périmètre 1 provenant des systèmes de commerce d'émissions régulés	0%	0%	0%	0%
Émissions de GES du périmètre 2				
Émissions de GES brutes du périmètre 2 (tCO_2eq)	480	0	711	0
Total des émissions brutes indirectes (périmètre 3) de GES				
Émissions totales de GES (hors périmètre 3, catégorie 15)	1293,07	1196,68	1633	1533
1 Biens et services achetés	14	14	7	7
2 Biens de capital	0	0	0	0
3. Activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans le périmètre 1 ou 2)	435,07	338,68	548	448
4 Transport et distribution en amont	66	66	175	175
5 Déchets générés dans les opérations	0	0	2	2
6 Voyages d'affaires	108	108	92	92
7 Trajets domicile-travail des employés	670	670	809	809
Émissions totales de GES (hors périmètre 3, cat. 15)				
Émissions totales de GES (tCO_2eq)	3223,07	2646,68	4221	3410

Les émissions de GES du scope 1 reflètent les émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées par Crelan, y compris la combustion de carburant et d'autres activités sous notre contrôle opérationnel. Elles ont été calculées à l'aide du protocole des GES et couvrent les émissions de Crelan provenant des installations (par exemple, gaz naturel, consommation d'autres carburants, réfrigérants) et des véhicules de l'entreprise (voitures possédées / en leasing). Il convient de noter qu'aucune émission du scope 1 n'est liée aux émissions biogènes de CO_2 résultant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse, qui doivent être communiquées séparément des émissions de GES de scope 1.

En 2025, Crelan a vendu l'immeuble de bureaux d'Anderlecht.

Les bureaux sont maintenant en location (en attendant le déménagement vers le nouveau bâtiment au centre de Bruxelles).

Pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre, Crelan applique le principe du contrôle opérationnel tel qu'il est défini dans le protocole des GES dans la norme de comptabilité et de rapport relative aux entreprises.

Par conséquent, la consommation de gaz naturel de l'immeuble de bureaux d'Anderlecht est rapportée sous le scope 1, bien que Crelan ne soit plus propriétaire de l'immeuble. Ce traitement est justifié par le contrôle opérationnel exercé par Crelan, puisque le bâtiment est utilisé pour ses propres activités, que la consommation d'énergie correspondante est suivie et rapportée par Crelan, et que Crelan détermine les conditions du contrat d'approvisionnement en énergie.

Cette approche améliore la comparabilité des émissions déclarées au fil du temps.

Les émissions de GES du scope 2 sont les émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité, de chauffage et de refroidissement achetés ou acquis et utilisés dans le cadre des activités de Crelan. Elles ont été calculées à l'aide du protocole des GES. L'approche pour calculer les émissions du scope 2 provenant de l'électricité achetée comprend deux méthodes : la méthode basée sur le marché et la méthode basée sur la localisation. La méthode basée sur le marché quantifie les émissions en fonction des types d'électricité que Crelan a effectivement achetés, tels que l'électricité grise provenant de combustibles fossiles ou l'électricité verte provenant de sources renouvelables, l'électricité verte ne produisant aucune émission si elle s'accompagne de garanties d'origine. La méthode fondée sur la localisation quantifie les émissions sur la base de l'intensité moyenne des émissions du mix d'électricité du réseau sur lequel Crelan s'approvisionne, en tenant compte à la fois des sources fossiles et des sources renouvelables.

Les émissions de GES du scope 3 englobent toutes les autres émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur en amont et en aval, en dehors des scopes 1 et 2. Le scope 3 comprend les émissions des fournisseurs, des clients et des autres partenaires tiers de Crelan, et reflète l'impact plus large de ses activités commerciales. Pour Crelan, les catégories suivantes ont été identifiées comme étant les plus importantes et ont été définies comme étant prioritaires :

- Cat. 1 : biens et services achetés (les émissions des centres de données / de l'infrastructure informatique externalisés sont incluses lorsqu'elles sont disponibles directement auprès du fournisseur)
- Cat. 2 : biens d'investissement
- Cat. 3: activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie non incluses dans les scopes 1 ou 2 (émissions du puits au réservoir)
- Cat. 4 : transport et distribution en amont (pour le transport de documents et d'argent), émissions obtenues directement auprès du fournisseur
- Cat. 5 : déchets produits lors de l'exploitation (dans les bâtiments de Crelan)
- Cat. 6 : voyages d'affaires, y compris les émissions provenant du transport des employés pour les voyages d'affaires (véhicules n'appartenant pas à Crelan)
- Cat. 7 : déplacements domicile-travail des salariés, y compris les émissions provenant du transport des employés pour les déplacements domicile-travail (véhicules n'appartenant pas à Crelan)
- Cat. 13 : actifs loués en aval
- Cat. 15 : investissements (examinés en détail dans la section suivante).

Les autres catégories ont été considérées comme moins prioritaires, compte tenu des activités de Crelan en tant qu'institution financière.

Justification pour les catégories du scope 3 qui ont été exclues :

- Cat. 8 : voyages d'affaires, inclus dans les scopes 1 et 2
- Cat. 9 : transport et distribution en aval, ne s'applique pas à Crelan car tous les transports sont payés par Crelan
- Cat. 10 : transformation des produits vendus, ne s'applique pas à Crelan car aucun produit physique nécessitant une transformation n'est vendu
- Cat. 11 : utilisation des produits vendus, ne s'applique pas à Crelan car aucun produit physique nécessitant une consommation directe d'énergie n'est vendu
- Cat. 12 :traitement en fin de vie des produits vendus, ne s'applique pas à Crelan car aucun produit physique n'est vendu et, par conséquent, n'est traité en fin de vie
- Cat. 14 : franchises, ne s'applique pas à Crelan car nos agents bancaires ne sont pas considérés comme des franchisés

De même, les émissions liées aux voitures de société électriques de Crelan / Europabank lorsque ces voitures ne sont pas chargées sur les sites de Crelan / Europabank ne sont pas rapportées. Enfin, en ce qui concerne les voitures de société d'Europabank, un facteur d'émission moyen pour les voitures

à carburant fossile a été utilisé pour dériver les émissions (scope 1 / 2) lorsque le type de carburant n'était pas connu.

Les émissions de scope 3 (sauf cat. 15) sont dans une large mesure basées sur les données primaires des fournisseurs auxquelles des facteurs d'intensité spécifiques ont été appliqués. Dans l'ensemble, ces émissions sont calculées conformément aux exigences spécifiées dans la CSRD et l'ESRS E1-6 et conformément au protocole des GES.

Émissions financées :

(tCO_2eq)	2025			2024		
Émissions financées (scope 3, cat. 15)	**Périmètre 1**	**Périmètre 2**	**Périmètre 3**	**Périmètre 1**	**Périmètre 2**	**Périmètre 3**
15 Investissements	2.724.249,1			2.453.569,5		
15 a) Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	787.025,5		n/a	861.703,2		n/a
15 b) Prêts à des sociétés non financières	1.231.870,3	118.948,4	957.014,4	1.172.876,3	113.816,4	911.631,9
15 c) Obligations souveraines (incl. UTCATF)	586.404,9	n/a	n/a	305.173,5	n/a	n/a
15 c) Obligations souveraines (excl. UTCATF)	589.790,9	n/a	n/a	309.061,5	n/a	n/a

Pour Crelan, la catégorie 15 du scope 3 est la plus importante, conformément à l'impact matériel identifié sur l'atténuation du changement climatique à travers la chaîne de valeur de Crelan. Les émissions du scope 3 des investissements ont été calculées à l'aide de la méthodologie suivante :

- portefeuille de prêts hypothécaires : application de la méthodologie du PCAF (partie A « Émissions financées ») pour les portefeuilles de prêts hypothécaires, en appliquant le facteur de conversion du PCAF (CO_2e / kWh/m²/an) et la surface moyenne des biens immobiliers belges sur le score réel ou estimé du CPE des biens immobiliers financés par les prêts hypothécaires (sur le portefeuille à la fin de 2025). La note de qualité des données selon le PCAF est de 5 ;
- prêts aux entreprises : application de la méthodologie du PCAF (partie A « Émissions financées ») pour ces instruments et utilisation des facteurs d'intensité du PCAF de l'ensemble de données Exiobase Assets exprimées en tonnes d'équivalent CO_2 par million d'euros d'exposition. Il s'agit de l'option 3c de la méthodologie, qui se traduit par une note de qualité des données de 5 selon le PCAF. Crelan déclare séparément les émissions des scopes 1, 2 et 3. Pour l'agrégation des différentes catégories d'actifs, Crelan utilise uniquement les scopes 1 et 2, étant donné l'incertitude inhérente et la grande variabilité des émissions du scope 3 ;
- dette souveraine : application de la méthodologie du PCAF (partie A « Émissions financées ») pour ces instruments et utilisation des facteurs d'intensité du PACF. Pour la dette souveraine, Crelan déclare uniquement les émissions du scope 1, et obtient une note de qualité des données de 1 selon le PCAF. Les émissions sont déclarées à la fois en incluant et en excluant l'UTCATF. Pour l'agrégation des différentes catégories d'actifs, c'est le chiffre incluant l'UTCATF qui est utilisé. Il s'agit de l'option 1a de la méthodologie du PCAF, qui se traduit par une note de qualité des données de 1 ;
- autres investissements (par exemple, obligations sécurisées, expositions de contrepartie sur le plan financier ou des liquidités, produits dérivés) : non inclus dans les calculs ci-avant car considérés comme non matériels et/ou en raison de la nature à court terme et volatile des actifs.
- Crelan n'est pas un gestionnaire d'actifs et ne fait que distribuer des fonds gérés par des tiers. Par conséquent, Crelan ne publie aucune information concernant les émissions financées des actifs sous gestion hors bilan, mais uniquement des actifs figurant au bilan.

Commentaire sur l'évolution 2024-2025

Les émissions absolues du portefeuille de prêts hypothécaires ont diminué de 861 000tonnes à 787 000 tonnes de CO_2e, malgré une croissance du portefeuille de 1,5 milliard d'EUR. L'intensité des émissions a diminué de 64,7 à 58,3 kg de CO_2e/m^2 par an. Il convient de noter que, outre la lente amélioration du score de CPE observée sur le marché de l'immobilier, ces baisses sont principalement due à une modification de l'approche pour les nouvelles constructions. Jusqu'à l'exercice financier 2024, si Crelan ne recevait pas de CPE ou d'estimation spécifique à l'actif de la part de son fournisseur de données tiers, une moyenne sectorielle de l'ensemble de l'immobilier en Belgique était attribuée. L'efficacité énergétique était dès lors sous-estimée, car depuis plus d'une décennie, les nouvelles constructions devaient respecter des normes de construction qui donnaient lieu à une efficacité énergétique supérieure à la moyenne. A partir de l'exercice 2025, Crelan suppose un score de CPE de 50 kWh/m^2 par an pour les prêts finançant de nouvelles constructions dont l'acte de crédit hypothécaire a été passé à partir du 1er janvier 2013. Cette approche est également conforme aux informations communiquées par Crelan à la BNB et à son propre cadre des obligations vertes.

Les émissions financées absolues du portefeuille de la dette souveraine ont augmenté d'un peu plus de 90 % en 2025, car le portefeuille de la dette souveraine de Crelan a également connu une augmentation de 90 % sans aucune modification matérielle de la composition du portefeuille.

Les émissions financées absolues du portefeuille de prêts aux entreprises non financières ont augmenté de 5 % pour les scopes, 1, 2 et 3 . Le portefeuille a connu une augmentation de 5,5 %, de sorte que l'intensité globale n'a pas changé matériellement.

Enfin, le tableau ci-dessous présente les émissions de GES par unité de chiffre d'affaires net pour Crelan, avec une ventilation du chiffre d'affaires net conformément aux états financiers. Il convient de noter que la référence du chiffre d'affaires net a été actualisée par rapport au rapport de l'année dernière. Le poste « Résultat d'exploitation total, net » des états financiers est désormais utilisé. L'année dernière, un chiffre plus élevé a été utilisé, ce qui a donné lieu à une plus faible intensité des GES par chiffre d'affaires net.

Vue d'ensemble de l'intensité des GES par revenu net	2025	2024
Revenus nets utilisés pour calculer l'intensité des GES (mln €)	938,78	910,50

Périmètres 1,2 et 3 des GES de Crelan (hors émissions financées)		
Emissions totales de GES (basées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (tCO_2eq/mln€)	3,43	4,64
Emissions totales de GES (basées sur le marché) par chiffre d'affaires net (tCO_2eq/mln€)	2,82	3,75

Périmètres 1,2 et 3 des GES de Crelan (y compris les émissions financées)		
Emissions totales de GES (basées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (tCO_2eq/mln€)	2.905,34	2.699,39
Emissions totales de GES (basées sur le marché) par chiffre d'affaires net (tCO_2eq/mln€)	2.904,72	2.698,49

Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Crelan n'a pas eu recours à la compensation carbone en 2024 ni en 2025, car les premières mesures prises visaient à réduire les émissions brutes de Crelan (sur lesquelles Crelan a concentré ses efforts pour apporter une solution structurelle aux émissions de GES). Cependant, consciente du fait que la compensation carbone est un outil nécessaire pour atteindre un objectif « zéro net » d'ici 2030, Crelan mettra en place un programme de compensation carbone au plus tard en 2030 (qui fera l'objet d'une publication d'informations dans les prochains états de durabilité).

Tarification carbone interne

Crelan n'a pas mis en place de mécanisme officiel de tarification du carbone, car la nature de son fonctionnement en tant qu'institution financière n'implique pas d'activités à forte intensité de carbone. D'autres mécanismes plus appropriés ont été mis en place pour permettre à Crelan de réorienter ses financements vers des activités / clients ayant une meilleure incidence sur le climat (par exemple, l'intégration des facteurs climatiques dans les politiques de crédit). En outre, Crelan adopte généralement une perspective plus large que la seule question du carbone lorsqu'elle prend des décisions de crédit. Elle tient ainsi compte de multiples facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (voir par exemple les scores ESG élaborés pour les clients professionnels, dont il est question au chapitre *A.2 - Spécifique à l'entité : Transition des PME*).

Impacts financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et des opportunités potentielles liées au climat

Cette section vise à présenter les impacts financiers escomptés du changement climatique pour Crelan, en mettant particulièrement l'accent sur les risques physiques et de transition matériels (les impacts financiers liés aux opportunités sont uniquement couverts d'un point de vue qualitatif dans ce premier état de durabilité).

Comme décrit dans la section *Actions relatives à la gestion des risques climatiques*, Crelan a effectué plusieurs évaluations de la matérialité des risques C&E couvrant une série de scénarios climatiques et d'horizons temporels. Crelan note que, en ce qui concerne les risques climatiques, elle a mis au point ces dernières années une approche précise et quantitative, afin de répondre aux attentes fixées dans le guide de la BCE relatif aux risques C&E.

Les incidences financières identifiées dépendent des horizons temporels.

- Dans un premier temps, Crelan peut, à court terme, être confrontée à des défis immédiats liés à des événements météorologiques. Ces événements

pourraient avoir une incidence sur les garanties et les actifs physiques, comme lors des inondations en Belgique au cours de l'été 2021. En outre, des changements réglementaires rapides liés aux politiques environnementales peuvent nécessiter des adaptations et des mesures de mise en conformité rapides.

- Dans un deuxième temps, à court-moyen terme (un à cinq ans), on s'attend à ce que les risques les plus importants soient les risques de transition. Les changements de politique et la dynamique du marché associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone posent des défis en matière de conformité réglementaire, de considérations d'investissement, de volatilité des marchés et de résilience opérationnelle. Cependant, on s'attend également à ce que des risques physiques apparaissent, car la fréquence croissante des événements liés au climat aura une incidence sur les valeurs financières associées aux actifs et aux investissements (par exemple, la valeur de marché d'actifs tels que les biens immobiliers). Ces événements sont aussi susceptibles de perturber les chaînes d'approvisionnement, ce qui peut, à son tour, avoir une incidence sur la valeur financière des entreprises et sur les investissements associés à ces chaînes d'approvisionnement.
- En outre, à moyen-long terme, Crelan doit anticiper les implications des réglementations et des mécanismes de tarification du carbone, mais aussi, en même temps, les opportunités qui se présenteront pour les investissements dans les pratiques durables, notamment les énergies renouvelables et les technologies vertes. S'ajoute à cela le fait que l'évolution des préférences des consommateurs en faveur de produits et de services respectueux de l'environnement pourrait devenir un facteur important influençant la demande à long terme.
- Enfin, à long terme, à un horizon de plus de dix ans, Crelan prévoit une exposition potentielle au risque de dépréciation des actifs physiques. Il s'agit du scénario dans lequel les actifs pourraient subir une dépréciation significative en raison du changement climatique. De plus, on s'inquiète des risques systémiques mondiaux, où des perturbations économiques et financières généralisées peuvent se produire, en raison de défis climatiques cumulatifs et interconnectés.

La section suivante présente l'approche et les hypothèses utilisées pour réaliser les évaluations, ainsi qu'un résumé des résultats axé sur les risques matériels identifiés.

Risques de transition matériels

En appliquant la méthodologie décrite ci-avant, Crelan a défini des aspects descriptifs correspondant à chacun des scénarios envisagés dans l'analyse. Ces aspects descriptifs ont été adaptés au type de risque concerné, en veillant à ce qu'un lien adéquat puisse être établi entre le scénario et les paramètres de chaque risque sous-jacent.

Le tableau suivant résume les aspects descriptifs sélectionnés par type de risque pour évaluer la matérialité :

Risque concerné	Portefeuille concerné	Aspect descriptif (scénario de stress)
Risque de crédit	Prêts hypothécaires de détail	Augmentation des prix de l'énergie, accélération des investissements
	Agriculture	
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (LOA) / prêts à tempérament	
Risque de marché	Portefeuille d'obligations d'entreprise	Pression sur le portefeuille d'obligations d'entreprise
	Portefeuille d'obligations souveraines	Augmentation des spreads
	Portefeuille d'obligations sécurisées	Pression sur le portefeuille d'obligations sécurisées
Risque de liquidité	Prêts hypothécaires de détail	Pas assez d'actifs éligibles dans le cadre du programme d'obligations vertes
	Prêts hypothécaires de détail	Pas de cadre des obligations vertes
	Prêts hypothécaires de détail	Nouvelle réglementation ayant une incidence sur l'éligibilité des actifs en tant que HQLA (High-Quality Liquid Assets) par la titrisation
	Prêts hypothécaires de détail	Valeur insuffisante pour les actifs couverts par le Covered Bond Program
	Prêts hypothécaires de détail	Modification des conditions d'éligibilité des garanties par la banque centrale
Risque opérationnel	Tous les portefeuilles	Surveillance accrue et pression temporelle avec des amendes réelles
	Externe	Écoblanchiment par les vendeurs / fournisseurs
	Externe / interne	Incidence de la stratégie ESG de Crelan sur la réputation
	Interne	Écoblanchiment (par Crelan)
	Agriculture	Incidence d'un financement à forte intensité d'azote sur la réputation des clients et du personnel

Pour chaque type de risque, Crelan a déterminé l'incidence que le scénario pourrait avoir sur l'évaluation du risque d'un point de vue qualitatif à l'aide d'une matrice d'évaluation de la gravité / probabilité. Les résultats ont servi de base pour réaliser l'évaluation de la double matérialité décrite dans Informations générales à publier – ESRS 2, ce qui a permis de déterminer les risques matériels décrits dans Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.

En outre, Crelan a procédé à une évaluation quantitative des risques identifiés, en se concentrant sur les risques considérés comme les plus importants. Le tableau ci-après donne un aperçu des risques dépassant le seuil de matérialité (MT – materiality threshold) aux différents horizons temporels définis.

Portefeuille touché	Scénario de stress narratif	Impact			
		CT	CT-MT	MT-LT	LT
Risque de crédit					
Prêts hypothécaires aux particuliers	Augmentation des prix de l'énergie, accélération des investissements	>MT	>MT	>MT	<MT
Agriculture		<MT	<MT	<MT	<MT
Autres prêts professionnels		<MT	<MT	<MT	<MT
Prêts à la consommation (LOA)		<MT	<MT	<MT	<MT
Risque de marché					
Portefeuille souverain	Augmentation des spreads (portefeuille souverain)	<MT	<MT	<MT	<MT
Risque de liquidité					
Prêts hypothécaires aux particuliers	Pas assez d'actifs éligibles sous le Green Bond Program	<MT	<MT	<MT	<MT
Risque opérationnel					
Tout le portefeuille	Surveillance accrue et pression temporelle avec des amendes effectives	<MT	<MT	<MT	<MT

(Signification : C : Faible, C-M : Faible-Modéré, C-L : Modéré-Large, L : Important)

À court terme, Crelan est principalement exposée à des risques matériels en raison de son portefeuille de prêts hypothécaires de détail. Pour ce portefeuille, la performance énergétique joue un rôle toujours plus important dans l'évaluation d'un bien immobilier. Les biens immobiliers dont la valeur du CPE est moins bonne sont susceptibles de perdre de la valeur à l'avenir, ce qui a une incidence sur le niveau de la perte en cas de défaut (LGD – loss given default). La consommation supplémentaire d'énergie pour ce type de logement peut également avoir une incidence négative sur la capacité à payer (CTP – capacity to pay) et la probabilité de défaut (PD – probability of default), compte tenu de la forte hausse des prix de l'énergie. En fin de compte, ces facteurs de risque affectent le risque de crédit de ce portefeuille.

Le tableau suivant présente une ventilation des expositions de Crelan garanties par un bien immobilier, selon les différentes catégories de CPE (tableau extrait du Rapport sur les risques (pilier III) de Crelan, template 2. CC Trans-BB.RE collateral) :

Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en MEUR)						
			Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)					
			0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500
2025	**CODE**	**a**	**b**	**c**	**d**	**e**	**f**	**g**
TOTAL UE	**1**	**45.776,49**	**1.074,39**	**3.038,68**	**6.987,97**	**27.735,85**	**1.583,26**	**2.709,56**
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2	2.122,82	33,53	87,69	90,80	66,09	46,22	75,94
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3	13.330,44	1.040,86	2.536,45	2.921,01	2.292,91	1.451,76	2.446,44
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	4	-	-	-	-	-	-	-
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	5	30.323,24	-	414,54	3.976,15	25.376,85	85,29	187,19
TOTAL non-UE	**6**	**56,04**	**0,09**	**3,51**	**23,58**	**24,10**	**2,79**	**0,71**
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	7	0,00	-	-	-	-	-	-
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	8	11,76	0,09	3,51	3,24	0,52	2,79	0,71
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9	-	-	-	-	-	-	-
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	10	44,28	-	-	20,35	23,58	-	-

Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en MEUR)								
			Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)						Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés	
		A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé
2025	**CODE**	**h**	**i**	**j**	**k**	**l**	**m**	**n**	o	p
TOTAL UE	**1**	**1.236,44**	**2.654,38**	**4.830,29**	**18.258,76**	**11.586,14**	**3.677,90**	**1.169,01**	**2.363,56**	**94%**
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2	27,60	86,26	86,11	58,75	49,24	66,37	25,94	1.722,54	19%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3	939,54	2.201,15	2.509,98	2.222,91	1.527,87	2.244,82	1.043,15	641,02	95%
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	4	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	5								-	99%
TOTAL non-UE	**6**	**0,43**	**3,04**	**8,14**	**16,49**	**17,69**	**6,38**	**2,97**	**0,90**	**98%**
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	7	-	-	-	-	-	-	-	0,00	0%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	8	0,09	3,04	1,22	2,14	1,45	0,68	2,24	0,90	92%
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	10								-	99%

Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en MEUR)						
			Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)					
			0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500
2024	**CODE**	**a**	**b**	**c**	**d**	**e**	**f**	**g**
TOTAL UE	**1**	**45.418,36**	**2.004,16**	**4.928,72**	**12.643,24**	**16.596,10**	**4.137,35**	**1.533,09**
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2	6.567,74	92,54	246,00	987,53	3.187,56	312,38	20,54
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3	38.850,62	1.911,62	4.682,72	11.655,71	13.408,54	3.824,97	1.512,55
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	4	-	-	-	-	-	-	-
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance	5	6.717,26	-	-	1.157,98	5.559,28	-	-
TOTAL non-UE	**6**	**61,09**	**3,44**	**9,37**	**18,86**	**24,24**	**3,41**	**-**
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	7	0,07	-	-	-	-	-	-
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	8	61,02	3,44	9,37	18,86	24,24	3,41	-
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9	-	-	-	-	-	-	-
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	10	-	-	-	-	-	-	-

Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en MEUR)								
			Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)						Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés	
		A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé
2024	**CODE**	**h**	**i**	**j**	**k**	**l**	**m**	**n**	o	p
TOTAL UE	**1**	**1.894,36**	**4.533,52**	**9.288,47**	**12.275,21**	**10.076,76**	**3.727,14**	**1.252,60**	**2.370,30**	**92%**
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2	77,94	237,72	756,66	1.989,69	1.589,35	229,95	74,75	1.611,68	74%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3	1.816,42	4.295,81	8.531,81	0.285,52	8.487,41	3.497,19	1.177,85	758,62	95%
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	4	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance	5								-	0%
TOTAL non-UE	**6**	**2,91**	**5,49**	**10,04**	**13,63**	**11,49**	**8,20**	**7,91**	**1,41**	**97%**
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	7	-	-	-	-	-	-	-	0,07	0%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	8	2,91	5,49	10,04	13,63	11,49	8,20	7,91	1,35	97%
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	10								-	0%

Les chiffres sont présentés en millions d'euros.

Ce modèle présente les montants bruts comptables des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et des garanties immobilières reprises pour tous les secteurs de contrepartie, y compris les sociétés non financières et les ménages.

Efficacité énergétique (colonnes b-g) :

Dans la mesure du possible, le niveau d'efficacité énergétique a été estimé. Pour cette estimation, la valeur EPC réelle a été utilisée (lorsqu'elle était disponible) en combinaison avec les classes de notation par région en Belgique. En l'absence d'étiquette EPC réelle, l'étiquette EPC estimée a été utilisée.

Label / étiquette PEB de la garantie (colonne h-n) :

Pour les garanties pour lesquelles l'étiquette PEB est disponible, l'étiquette PEB la plus récente accessible a été utilisée. Lorsqu'un bien ou un prêt couvre plusieurs bâtiments avec des labels EPC différents, le prêt est divisé entre les garanties correspondantes et leurs valeurs.

Dans le cas où une étiquette PEB est manquante, une estimation a été effectuée sur la base du score NUTS et du type de propriété.

Risques physiques matériels

Crelan a estimé les incidences financières résultant des risques physiques en appliquant une approche similaire à celle utilisée pour les risques de transition, à savoir en effectuant une analyse de scénarios dans laquelle des scénarios spécifiques sont définis par type de risque.

Le tableau suivant résume les aspects descriptifs sélectionnés par type de risque :

Risque concerné	Portefeuille concerné	Aspect descriptif (scénario de résistance)
Risque de crédit	Prêts hypothécaires de détail	Inondations
	Agriculture	
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (prêts à tempérament)	
	Prêts hypothécaires de détail	Sécheresse
	Agriculture	
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (prêts à tempérament)	
	Prêts hypothécaires de détail	Autres (tempêtes / canicules / incendies de forêt)
	Agriculture	
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (prêts à tempérament)	
Risque de marché	Portefeuille des entreprises	Pression sur le portefeuille des entreprises
	Portefeuille souverain	Augmentation des spreads
	Portefeuille d'obligations sécurisées	Pression sur le portefeuille d'obligations sécurisées
Risque de liquidité	Dépôts de détail et de gros	Prélèvement de fonds en raison d'inondations
	Prêts hypothécaires de détail	Pas assez d'actifs éligibles dans le cadre du programme d'obligations vertes
Risque opérationnel	Tous les portefeuilles	Événements à risque physique, affectant la résilience opérationnelle
	Événement de piratage informatique	Événement de piratage informatique

Pour chaque type de risque, Crelan a déterminé l'incidence que le scénario pourrait avoir sur l'évaluation du risque d'un point de vue qualitatif à l'aide d'une matrice d'évaluation de la gravité / probabilité. Les résultats ont servi de base pour réaliser l'évaluation de la double matérialité décrite dans Informations générales à publier – ESRS 2, ce qui a permis de déterminer les risques matériels décrits dans Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.

En outre, Crelan a procédé à une évaluation quantitative des risques identifiés, en se concentrant sur les risques considérés comme les plus importants. Le tableau ci-après donne un aperçu des risques dépassant le seuil de matérialité (MT – materiality threshold) aux différents horizons temporels définis.

		Impact			
Portefeuille	**Narratif**	**CT**	**CT-MT**	**MT-LT**	**LT**
Risque de crédit					
Prêts hypothécaires aux particuliers	Inondations	<MT	<MT	<MT	<MT
Agriculture		<MT	<MT	<MT	<MT
Autres prêts professionnels		<MT	<MT	<MT	<MT
Prêts à la consommation (LOA)		<MT	<MT	<MT	<MT
Agriculture	Sécheresse	<MT	<MT	<MT	<MT
Autres prêts professionnels					
Risque de marché					
Portefeuille souverain	Augmentation des spreads (portefeuille souverain)	<MT	<MT	<MT	<MT

Des conditions météorologiques plus extrêmes dues au changement climatique peuvent avoir une incidence sur la probabilité de défaut (PD) et la capacité à payer (CTP). Les dommages causés par des événements tels que des inondations extrêmes peuvent obliger les clients à utiliser leur budget pour les primes d'assurance et les réparations nécessaires, ce qui pèse lourd sur la PD et la CTP. De plus, la valeur des garanties des prêts diminue également.

Le tableau suivant présente une ventilation de l'exposition soumise au risque physique (tableau extrait du Rapport sur les risques (pilier III) de Crelan, template 5.CC Physical risk) :

2025		Valeur comptable brute (Mln EUR)					
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
			Ventilation par tranche d'échéance				
			<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Maturité moyenne pondérée
CODE	a	b	c	d	e	f	g
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	866,56	109,09	130,83	181,41	5,07	11,18
2	B - Industries extractives	2,31	1,98	0,02	0,17	-	4,22
3	C - Industrie manufacturière	266,85	75,96	56,32	86,72	1,00	9,98
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	12,10	7,93	2,84	1,22	0,00	6,08
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	24,40	4,77	5,07	7,31	0,00	10,52
6	F - Construction	900,44	249,37	114,66	310,00	3,00	10,96
7	G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	745,92	191,82	148,17	249,80	4,03	10,26
8	H - Transports et entreposage	160,79	43,64	14,54	24,03	0,84	8,86
9	L - Activités immobilières	759,90	38,02	114,11	539,79	67,98	13,72
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	13.342,19	188,80	436,47	1.711,40	972,78	15,11
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2.122,82	129,89	208,52	313,21	18,25	10,93
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-

2025		Valeur comptable brute (Mln EUR)							
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
		dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions en stage 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
								dont expositions en stage 2	dont expositions non performantes
CODE	a	h	i	j	k	l	m	n	o
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	236,77	180,49	9,15	41,39	9,42	-4,51	-0,20	-4,18
2	B - Industries extractives	-	-	2,18	-	-	-0,00	-	-
3	C - Industrie manufacturière	-	-	220,00	17,02	4,39	-2,64	-0,17	-2,38
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	-	-	11,99	8,35	1,46	-0,72	-0,18	-0,54
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-	-	17,16	0,10	0,22	-0,02	-0,00	-0,01
6	F - Construction	-	-	677,03	68,02	10,60	-4,90	-0,68	-3,95
7	G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	-	-	593,82	40,35	12,71	-6,11	-0,46	-5,39
8	H - Transports et entreposage	-	-	83,05	6,49	0,91	-0,54	-0,10	-0,39
9	L - Activités immobilières	-	-	790,17	91,23	21,83	-4,82	-0,92	-3,39
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	98,98	67,17	3.143,29	359,03	52,85	-12,11	-4,43	-7,26
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	266,12	165,81	237,94	56,17	10,00	-4,54	-0,41	-3,93
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-

2024		Valeur comptable brute (Mln EUR)					
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
			Ventilation par tranche d'échéance				
			<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Maturité moyenne pondérée
CODE	a	b	c	d	e	f	g
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	826,62	110,70	129,16	167,05	5,16	20,83
2	B - Industries extractives	0,57	1,42	-	0,18	-	4,78
3	C - Industrie manufacturière	261,47	74,56	52,14	89,82	0,75	13,33
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	13,38	8,55	1,57	3,10	-	6,28
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	19,37	3,96	1,65	5,76	0,01	9,92
6	F - Construction	836,98	232,85	113,16	284,22	3,19	14,87
7	G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	732,73	185,36	145,17	245,74	4,37	15,19
8	H - Transports et entreposage	147,37	39,40	11,52	23,47	0,90	10,62
9	L - Activités immobilières	715,39	62,88	101,11	514,91	4,04	26,80
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	38.911,74	383,09	639,37	2.647,07	1.435,00	20,33
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	6.567,96	172,92	238,72	376,98	17,97	16,22
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-

2024		Valeur comptable brute (Mln EUR)							
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
		dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions en stage 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
								dont expositions en stage 2	dont expositions non performantes
CODE	a	h	i	j	k	l	m	n	o
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	213,01	184,91	14,14	41,95	17,46	-7,17	-0,42	-6,61
2	B - Industries extractives	-	-	-	-	-	-0,00	-	-
3	C - Industrie manufacturière	-	-	217,27	24,87	3,93	-1,83	-0,39	-1,34
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	-	-	13,22	2,03	1,21	-0,56	-0,02	-0,51
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-	-	11,38	0,02	0,39	-0,02	-0,00	-0,02
6	F - Construction	-	-	633,42	64,27	12,66	-4,74	-0,86	-3,62
7	G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	-	-	580,64	44,90	8,62	-5,77	-0,59	-4,94
8	H - Transports et entreposage	-	-	75,29	7,60	1,69	-0,91	-0,09	-0,78
9	L - Activités immobilières	-	-	682,94	96,75	15,00	-3,73	-1,33	-2,06
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,25	63,47	4.940,82	520,59	72,24	-14,98	-4,89	-9,39
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	269,16	168,28	369,15	77,35	17,02	-8,31	-0,86	-7,17
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-

Remarques :

Les lignes 10 à 12 de ce modèle présentent la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels, ainsi que des sûretés immobilières saisies, pour tous les secteurs de contrepartie, y compris les entreprises non financières et les ménages.

Valeur comptable brute (colonne b) :

Toutes les zones géographiques sont couvertes, c'est-à-dire les pays membres et non membres de l'UE. Aucune distinction géographique n'est faite, 99 % des expositions étant situées dans l'UE.

L'exposition au risque physique est présentée aux lignes 10 et 11, et la majorité de l'exposition aux entre- prises non financières est incluse aux lignes 1 à 9.

Dont expositions sensibles aux effets des événements physiques liés au changement climatique (colonnes c à o) :

Le groupe Crelan a identifié les risques de sécheresse et de chaleur, ainsi que les risques d'inondation, comme des risques physiques.

Pour chaque type de risque, une méthode différente a été développée pour identifier le risque physique potentiel.

Le risque de sécheresse et de chaleur a été déterminé sur la base de la cartographie des codes NACE établie par la BCE. Les codes sectoriels A, B, C, D, E, F, G, H et L sont concernés par le risque de sécheresse et de chaleur .

Le risque d'inondation a été déterminé à partir des données de Finc, selon des indicateurs basés sur le risque d'inondation combiné le plus élevé identifié pour le bâtiment principal concerné. Aux fins du présent rapport, seuls les risques d'inondation classés comme « élevés » ont été pris en compte.

Tous les risques physiques ont été regroupés dans la catégorie « risque physique aigu et chronique ».

Une exemption a été accordée au secteur agricole pour les risques de sécheresse et de chaleur. En fonction de la nature des activités, une distinction a été établie entre les risques physiques aigus, chroniques et « aigus et chroniques ».

Impacts financiers non identifiés comme matériels

Comme indiqué ci-avant, les principaux risques matériels identifiés par Crelan sont liés au risque de crédit de détail. Bien qu'ils n'aient pas été identifiés comme matériels, les risques physiques et de transition peuvent également entraîner des risques opérationnels, de marché et de liquidité pour Crelan. Par ailleurs, les facteurs de risque physique liés aux inondations, aux incendies de forêt, aux canicules et aux tempêtes sur le risque de crédit ont été considérés comme non matériels.

Publication d'informations relatives à la taxinomie de l'UE

La préparation de la publication d'informations relatives à la taxinomie de l'UE est basée sur la consolidation prudentielle de Crelan, conformément au cadre réglementaire des entreprises financières. Cette consolidation est conforme au règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil et au règlement d'exécution (UE) 2021/451 de la Commission (FINREP). La publication d'informations intègre en outre les exigences du règlement délégué complétant l'article 8 du règlement établissant la taxinomie de l'UE (règlement délégué 2021/2178 sur le contenu et la présentation des informations), modifié par le règlement délégué (UE) 2026/73 de la Commission du 4 juillet 2025. Il convient de noter qu'en vertu de la dernière modification, les entités ont le choix, pour l'exercice financier 2025, entre les anciennes et les nouvelles exigences d'information. Crelan opte pour la communication d'informations conformément aux exigences d'information précédentes et passera aux nouvelles exigences à partir de l'exercice financier 2026.

La taxinomie de l'UE est un système de classification conçu pour identifier les activités économiques qui contribuent de manière substantielle à la durabilité environnementale. Elle fournit des critères clairs devant être respectés par une activité économique pour que celle-ci puisse être considérée comme durable du point de vue de l'environnement.

Il s'agit des critères suivants :

- contribuer de manière significative à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux de l'UE ;
- veiller à ne pas causer de préjudice important (DNSH – do no significant harm) à l'un des cinq autres objectifs environnementaux ;
- respecter des garanties minimales en matière de normes sociales et de gouvernance ;
- respecter les critères d'examen technique associés aux objectifs environnementaux spécifiques de l'UE.

Dans le cadre de l'engagement permanent de Crelan en faveur de la transparence et de la finance durable, Crelan suit l'évolution du cadre de la taxinomie de l'UE afin de s'assurer que ses activités sont alignées sur les objectifs environnementaux de la taxinomie.

Les six objectifs environnementaux de l'UE sont les suivants :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et réduction de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Ce cadre taxinomique guide les stratégies d'investissement durable de Crelan, qui

s'efforce de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources.

Pour les établissements de crédit, la taxinomie de l'UE est pertinente du point de vue du financement. Cela signifie qu'en général, les activités de financement d'un établissement de crédit sont durables si elles financent des activités alignées sur la taxinomie de l'UE. L'activité principale de Crelan est axée sur deux segments : les PME et la banque de détail. Actuellement, les PME ne doivent pas publier d'informations au titre de la taxinomie de l'UE, ce qui place le portefeuille de prêts de détail au cœur de l'objectif principal de Crelan. Plus précisément, le financement de logements résidentiels économes en énergie et les investissements dans l'efficacité énergétique ou dans les énergies renouvelables liées aux logements résidentiels et aux transports privés peuvent désormais être considérés comme contribuant potentiellement à l'objectif environnemental de l'UE, à savoir l'atténuation du changement climatique. Crelan fait état d'une certaine éligibilité et d'un alignement mineur dans ses actifs non essentiels (tels que l'exposition aux obligations sécurisées émises par des établissements de crédit dans le portefeuille d'investissements).

Les contreparties ayant des activités économiquement viables ne peuvent pas causer de préjudice important à l'un des six objectifs environnementaux de l'UE (DNSH). Pour les prêts hypothécaires aux ménages, le critère DNSH consiste à s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à l'objectif environnemental relatif à l'adaptation au changement climatique. Le financement de la propriété d'un bâtiment économe en énergie mais exposé à des risques physiques importants et pour lequel aucun plan d'adaptation n'a été mis en place ne répond pas aux critères d'alignement.

Dans le cadre de l'évaluation des activités économiques durables sur le plan environnemental, il est exigé que l'activité économique soit exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du règlement établissant la taxinomie de l'UE (règlement UE 2020/852). Selon la FAQ publiée en 2023 par la Commission européenne, pour les expositions de prêts de détail, il n'est pas nécessaire de vérifier si les garanties sociales minimales sont respectées, sauf si l'actif financé peut être retracé jusqu'à un seul producteur. Ce n'est pas le cas pour les biens immobiliers. Par conséquent, ce critère est considéré comme rempli.

Crelan déclare un Green Asset Ratio qui n'est pas sensiblement supérieur à 0 %. Ce résultat est le même que l'année dernière. Lors de l'évaluation des activités éligibles au titre de la taxinomie et alignées sur la taxinomie pour les entreprises financières et non financières, les informations publiées par les différentes contreparties sont requises. Il est généralement difficile d'obtenir des informations totalement fiables sur les principales catégories d'actifs de détail. Pour Crelan aussi, il s'agit d'un défi et, à ce stade, il n'est pas possible d'avoir une confiance totale dans la qualité des données et l'interprétation réglementaire appropriées pour rendre compte conformément à la taxinomie de l'UE. Crelan a dès lors décidé de faire preuve de prudence et de ne pas publier d'informations au sujet de prêts formels alignés sur la taxinomie. Toutefois, dans un souci de transparence, Crelan suit la recommandation de la Commission européenne d'ajouter des rapports volontaires sur la base de son interprétation actuelle des données dont elle dispose. À mesure que le régulateur apportera des éclaircissements et que le marché améliorera les exigences et la qualité des données ainsi que l'interprétation de la réglementation, Crelan évoluera vers un rapport formel aligné sur la taxinomie de l'UE.

Pour cette déclaration volontaire, Crelan se concentre sur les prêts hypothécaires de détail, qui constituent son plus grand portefeuille. Crelan a appliqué les critères suivants :

- Critère d'examen technique (CET) (atténuation du changement climatique, section 7.7) : Dès sa première communication volontaire d'informations relatives aux actifs verts, Crelan s'est appuyée sur la méthodologie de sélection des actifs verts (GASM) de son Green Bond Framework. Fin 2025, Crelan a mis à jour cette méthodologie pour l'aligner sur sa définition du prêt vert utilisée par les équipes de produits, alignée sur la définition élaborée par Febelfin[10] pour le secteur belge. Du pool d'actifs verts 2024, Crelan a retiré les prêts pour lesquels le premier prélèvement a été effectué après le 1er janvier 2022 en tant qu'indicateur de la date limite de la taxinomie de l'UE basée sur la date d'octroi du permis de construire du 1er janvier 2021. Pour 2025, ce n'est plus le cas car la nouvelle GASM adopte une approche différente de cette exigence , conforme à l'approche du secteur belge définie par Febelfin.
- Ne pas causer de préjudice important : du pool d'actifs verts 2024, Crelan a exclu les prêts liés à des actifs situés dans des zones à haut risque d'inondation, sur la base de sources de données publiques, conformément à l'annexe aux modèles ESG des rapports sur les risques (pilier III). L'actualisation de la GASM a rendu cet ajustement du pool d'actifs verts 2025 inutile, étant donné qu'ils sont déjà exclus du pool d'actifs verts.
- garanties sociales minimales : comme expliqué ci-avant, cela ne s'applique pas aux prêts hypothécaires de détail.

En conclusion, avec l'actualisation de la GASM, le numérateur du GAR volontaire est désormais identique au pool d'actifs verts du programme d'obligations vertes de Crelan et est cohérent avec la définition commerciale d'un prêt vert de Crelan. Il s'agit d'une amélioration significative de la cohérence entre les différents cadres « verts » de Crelan.

10 De gedetailleerde GASM is beschikbaar in de rubriek Investor Relations op https://www.crelan.be.

Déclaration volontaire – indicateur relatif à l'atténuation du changement climatique	31/12/2025	31/12/2024
Prêts aux ménages dont les garanties sont des biens immobiliers résidentiels (en millions d'euros)	39.510,53	38.060,52
Total du pool d'actifs verts (en millions d'euros)	4.471,88	4.472,11
Exclusion des prêts dont le premier prélèvement a été effectué après le 1er janvier 2022 (en millions d'euros)	0,00	-1.591,01
Indicateur des prêts conformes au CET (en millions d'euros)	4.471,88	2.881,10
Exclusion des prêts liés à un risque élevé d'inondation (en millions d'euros)	0,00	-311,64
Indicateur de l'alignement (en millions d'euros)	4.471,88	2.569,46
Indicateur de l'alignement / total des prêts aux ménages dont les garanties sont des biens immobiliers résidentiels (en %)	11,3%	6,8%
Dénominateur Green Asset Ratio (en millions d'euros)	50.778,05	49.143,62
Indicateur du Green Asset Ratio (en %)	8,8%	5,2%

Il convient de noter que le poste « Dénominateur Green Asset Ratio » pour 2024 a été corrigé dans ce tableau, ce qui donne un indicateur du Green Asset Ratio supérieur à celui publié dans le rapport de l'année dernière. En outre, l'alignement des différentes méthodologies et la poursuite de la production de prêts verts ont entraîné une augmentation de l'indicateur du Green Asset Ratio.

Les indicateurs détaillés de la taxinomie de l'UE sont fournis à l'Appendice 3 – Indicateurs de la taxinomie de l'UE.

A.2 Spécifique à l'entité : Transition des PME

Objectifs

L'engagement de longue date du Groupe Crelan sur le marché des PME, qui a des racines profondes dans l'agriculture, a évolué au fil du temps vers un large éventail de secteurs (qui répondent aux critères spécifiés dans la politique d'exclusion ESG, telle que définie dans Informations générales à publier – ESRS 2). L'intégration stratégique avec AXA Bank Belgium en juin 2024 a renforcé cette étendue, en consolidant la présence et la portée sectorielle du Groupe Crelan unifié. Ce réseau renforcé a permis à Crelan de s'engager plus pleinement auprès d'un éventail toujours plus grand de petites et moyennes entreprises.

Dans son rôle global, Crelan reconnaît l'équilibre complexe entre la facilitation de la croissance sectorielle d'une part et les répercussions environnementales potentielles que certains secteurs peuvent présenter d'autre part. Par exemple, les pratiques agricoles traditionnelles, les processus de fabrication et les activités de construction sont souvent associés à des empreintes environnementales significatives, en raison notamment de la consommation de ressources et de la production de déchets. En tant que bailleur de fonds de ces secteurs, Crelan est consciente que ses pratiques de crédit peuvent avoir un impact intrinsèque sur les pratiques opérationnelles et l'empreinte environnementale de ces PME.

Consciente de cette réalité, Crelan s'efforce activement de transformer ce défi en une opportunité de promouvoir la gestion de l'environnement et la résilience, se considérant dans ce cadre comme une force instrumentale dans la transition verte des PME (y compris celles du secteur agricole).

Pour ce faire, Crelan encourage et finance l'adoption de pratiques durables, qui peuvent aller de méthodes de production plus propres à des investissements dans des technologies efficaces en énergie.

Ce chapitre vise à fournir des détails sur le double rôle de Crelan sur le marché des PME. D'une part, Crelan soutient ces secteurs et leurs clients dans leurs activités, qui ont un impact négatif potentiel sur divers domaines environnementaux et, d'autre part, elle travaille à faire partie de la solution en soutenant ces PME dans leur transition vers des pratiques durables. Cette section est structurée comme suit :

- Tout d'abord, une description de l'approche générale adoptée pour identifier les IRO matériels réels et potentiels des PME est fournie, ainsi que les résultats de cette analyse ;
- Ensuite, les IRO matériels identifiés et associés au thème sont présentés, ainsi que les politiques, les procédures et les actions entreprises pour les gérer ;
- Enfin, les indicateurs et les cibles utilisées pour surveiller ces IRO sont décrits.

Stratégie et gouvernance

Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Le processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels est décrit dans Informations générales à publier – ESRS 2. Cette procédure a permis à Crelan d'identifier les IRO matériels suivants liés à la transition des PME :

Sous-thème	Chaîne de valeur (CV) / Activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Transition des PME	CV	Impacts positifs	Impact positif de Crelan en soutenant la recherche et l'enseignement en innovation agricole, la recherche, la chaîne courte et le transfert de connaissances aux parties prenantes (agents).
	CV	Impacts positifs	Impact positif du financement des PME dont les activités contribuent au développement économique/bien-être des communautés locales (PME locales).
	CV	Impacts négatifs	Impact négatif (potentiel) de Crelan, en finançant des investissements de PME sans critères sur la biodiversité et les écosystèmes et/ou qui ont un impact négatif significatif sur la biodiversité et les écosystèmes.
	AP / CV	Opportunités	Opportunité de créer un segment privilégié pour les entreprises actives dans la mise en oeuvre d'améliorations environnementales (isolation, pompes à chaleur...).
	AP / CV	Opportunités	Opportunité d'augmentation des revenus/parts de marché grâce à des prêts aux PME participant à la croissance économique des collectivités locales.

Il convient de noter à cet égard que des risques matériels liés au changement climatique ont été identifiés pour les clients PME (risque de crédit lié à la transition vers une économie neutre en carbone). Ces risques sont décrits au chapitre A.1 – ESRS E1 Changement climatique, consacré à cet enjeu environnemental spécifique. Le présent chapitre se concentre sur la transition du modèle économique des PME dans une perspective E, S et G plus globale.

Gestion des impacts, risques et opportunités

Politiques liées à la transition des PME

	Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Scope	Niveau d'approbation
Politiques cadres	Politique ESG	Matérialité d'impact	Toutes les activités de Crelan (y compris les prêts aux PME)	Décrit l'approche globale de Crelan pour intégrer le développement durable dans sa stratégie et ses opérations afin notamment de promouvoir une société durable en soutenant les PME.	Crelan	Conseil d'administration
	Politique de crédit	Matérialité d'impact & Matérialité financière	Tous les crédits accordés (y compris ceux aux PME)	La politique décrit en détail les critères généraux et spécifiques que Crelan utilise lors de l'évaluation des demandes de crédit.	Crelan SA*	Conseil d'administration

* Une politique similaire s'applique chez EB

La stratégie de Crelan concernant le financement du marché des PME est officialisée dans plusieurs politiques interconnectées. En particulier, la politique ESG et la politique de crédit sous-tendent la manière dont Crelan finance ce groupe de clients.

Un résumé du contenu clé de ces politiques est fourni ci-après.

Politique ESG

La politique ESG de Crelan comporte une section spécifique visant à soutenir la transition des PME vers davantage de durabilité. L'objectif de cette politique est d'intégrer la durabilité dans la stratégie et les opérations globales de Crelan afin de promouvoir une société durable en soutenant les PME. En établissant un cadre opérationnel clair, Crelan offre un meilleur soutien aux PME dans leur trajectoire complexe vers une conduite des affaires plus durable.

En outre, la politique ESG établit une distinction entre les différents niveaux d'engagement de Crelan, à savoir ceux où Crelan peut directement obtenir des résultats et ceux où elle engagera des ressources dans le but d'atteindre des cibles spécifiques tout en n'ayant qu'un contrôle limité sur les résultats. Cette distinction est particulièrement pertinente pour les PME, car Crelan peut exercer un impact significatif sur les domaines qu'elle contrôle, tout en soutenant les PME dans des domaines où des efforts sociétaux plus larges sont requis. Cette partie de la politique ESG de Crelan décrit comment Crelan identifie l'étendue de son influence et adapte ses engagements en conséquence, en recherchant dans ce cadre un équilibre entre les actions qu'elle contrôle et les domaines dans lesquels elle soutiendra des efforts plus larges.

Cette approche est pertinente notamment pour soutenir les PME dans leur transition vers la durabilité, en veillant à ce qu'un soutien direct soit fourni, dans la mesure du possible, mais aussi à ce que des changements systémiques plus vastes soient recherchés conjointement et contribuent à la réussite globale. La politique ESG reconnaît que la transition des PME vers la durabilité demande des efforts collectifs, nécessitant une action coordonnée de toutes les parties prenantes privées et publiques.

Politique de crédit

La politique de crédit englobe les critères généraux et spécifiques mis en avant par Crelan dans la procédure d'octroi de crédits. En particulier, la politique décrit le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes impliquées, ainsi que les critères d'acceptation des crédits, conformément à la stratégie de Crelan.

Cette politique a été progressivement mise à jour en 2023, 2024 et 2025 afin d'intégrer les considérations ESG et de refléter la stratégie ESG. La version de la politique approuvée fin 2024 et entrée en vigueur en janvier 2025 comprend un chapitre distinct consacré aux critères ESG dans l'octroi de crédits afin de faire le lien avec la stratégie ESG. Tout d'abord, la politique contient des exigences spécifiques afin de prendre en compte les critères ESG (y compris les scores ESG) dans la procédure d'évaluation du crédit. Ensuite, la politique définit une liste d'exclusions, à savoir la liste des secteurs que Crelan n'est pas disposée à financer, conformément à sa politique ESG décrite dans la section *Informations générales à publier – ESRS 2* (par exemple, les jeux d'argent, les armes, le tabac, le pétrole et le gaz lorsque les conditions définies ne sont pas respectées). Enfin, la politique donne des détails spécifiques concernant les « prêts verts » ainsi que des critères pour considérer un crédit comme vert, offrant ainsi la possibilité de développer et de promouvoir ce type de crédits, ce qui sera effectivement mis en œuvre en 2026.

Dans le cadre de ses efforts continus pour améliorer ses processus de demande de crédit et sous réserve d'une acceptation large par le marché, Crelan intégrera dans l'application informatique en 2026, le questionnaire relatif aux scores ESG développé par Febelfin. Le contenu du questionnaire de Febelfin pour les PME est aligné avec les normes VSME telles que définies dans la recommandation 2025/1710 de la Commission européenne (UE) du 30 juillet 2025.

Ce questionnaire est utilisé par les agents et les analystes de Crelan. Cette intégration permettra aux employés d'évaluer les demandes de crédit de manière plus précise et plus efficace, en tenant compte du score ESG de la demande/du demandeur.

Processus d'interaction avec les PME en ce qui concerne les impacts

Comme décrit dans la section *S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux*, Crelan a mis en place un système pour recueillir l'avis des clients en utilisant des canaux proactifs et réactifs. Ces mécanismes s'appliquent à tous les clients, y compris les PME, qui peuvent exprimer leurs préoccupations et leurs besoins par le biais de ces canaux.

Parallèlement, Crelan reconnaît que la sensibilisation aux questions de durabilité n'est pas uniforme parmi les clients, et que seul un nombre limité de préoccupations ont été soulevées de manière proactive par les clients PME sur ces questions. Dans ce contexte, Crelan a complété les systèmes traditionnels de contact avec les clients par une nouvelle initiative, composée de plusieurs étapes :

- En 2025, Crelan a organisé – et continuera sur cette voie – des présentations itinérantes ciblées et des initiatives tournées vers les parties prenantes, notamment des "journées clients" thématiques pour les clients PME. Ces initiatives visaient à renforcer la sensibilisation aux questions matérielles de durabilité en mettant particulièrement l'accent sur la limitation des impacts environnementaux, comme la réduction des émissions d'azote, et sur l'impact potentiel de cette transition sur les activités commerciales des clients. Dans ce cadre, les risques et opportunités de transition, ainsi que les mécanismes disponibles pour aider les clients à tirer parti de cette transition, ont été abordé de manière explicite.
- Au début de l'année 2025, Crelan a ainsi élaboré une campagne de communication et de sensibilisation ciblée autour de l'augmentation de la déduction pour les investissements verts, entrée en vigueur en 2025. Cette campagne s'adressait

à la fois aux clients éligibles et aux clients potentiels et visait à encourager l'utilisation de mesures d'incitation pour les investissements durables. L'approche comprenait notamment l'envoi de mailings bimestriels et la création d'une page spécifique sur le site web de Crelan, avec des vidéos éducatives expliquant les mécanismes fiscaux et financiers pertinents et offrant un soutien aux clients dans leur transition vers des modèles commerciaux plus durables.

- Crelan entretient avec l'ILVO un partenariat stratégique qui contribue à l'acquisition de connaissances et à l'engagement des parties prenantes en matière de pratiques agricoles durables. Dans le cadre de ce partenariat, l'ILVO a organisé une journée de démonstration sur l'agroécologie, à l'intention des parties prenantes externes concernées, notamment les agriculteurs, les chercheurs, les conseillers agricoles et les décideurs politiques.
- En outre, dans le cadre du renforcement des capacités internes, un séminaire exclusif sur l'agroécologie a été organisé pour les employés et les agents de Crelan. Cette initiative visait à renforcer l'expertise interne et à mieux préparer les employés à accompagner les clients dans la transition vers des modèles agricoles et commerciaux plus durables.

Actions concernant les impacts matériels sur les PME et approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant la transition des PME, et efficacité de ces actions

D'un point de vue général, les actions de Crelan liées à la transition des PME sont axées sur les points suivants :

- gérer les impacts identifiés (y compris les impacts négatifs générées par les clients de Crelan sur l'environnement) et promouvoir la transition vers des entreprises plus durables ; et
- créer des opportunités pour Crelan de se positionner en tant que partenaire de confiance pour la transition, et donc d'améliorer sa part de marché dans le secteur des PME.

Crelan reconnaît que l'accompagnement des clients vers le démarrage de leur transition est un processus à long terme, qui doit être divisé en actions concrètes et tangibles, garantissant à la fois une vision à long terme d'un problème structurel et des solutions tactiques qui répondent aux besoins immédiats des clients.

Dans ce contexte, ces dernières années, Crelan a défini des actions axées sur les points suivants :

- D'abord, sensibiliser les employés et les agents de Crelan aux impacts et aux risques auxquels sont confrontés les clients PME dans différents domaines ESG, afin de pouvoir ensuite dialoguer avec les clients sur ces questions.
- Ensuite, améliorer la mesure des impacts et des risques ESG pour les clients PME, dans le but de mieux identifier les clients qui sont plus vulnérables à certains thèmes de durabilité ou dont les impacts sont plus importants, et développer des solutions sur mesure pour les soutenir. Dès que cette pratique sera largement adoptée sur le marché, Crelan intégrera le questionnaire ESG développé par Febelfin dans sa politique de demande et d'acceptation de crédit. Le contenu de ce questionnaire pour les PME est aligné avec les normes VSME telles que définies dans la recommandation 2025/1710 de la Commission européenne (UE) du 30 juillet 2025.
- Enfin, Crelan continue d'aider ses clients à prendre des mesures immédiates dans les domaines qui ont un impact sur eux, notamment :
  - soutenir les clients sur des sujets thématiques tels que la recherche et l'innovation dans le secteur agricole ou le soutien des clients lors d'événements qui affectent temporairement leurs activités.
  - élargir l'offre de crédits afin de promouvoir les crédits associés à des objectifs respectueux de l'environnement ; un crédit d'investissement vert sera lancé en 2026 afin d'élargir l'offre actuelle de crédits verts.
  - collaborer avec le secteur agricole afin d'évaluer comment améliorer le processus pour ses clients agriculteurs.

Au cours de l'année 2026, ces initiatives seront intégrées dans les processus quotidiens de Crelan.

Les paragraphes suivants décrivent les principales actions entreprises en 2025.

Sensibiliser le secteur des PME aux aspects de la durabilité

Comme décrit ci-avant, Crelan a investi dans diverses initiatives visant à sensibiliser ses employés, ses agents et, en fin de compte, ses clients. Plusieurs présentations itinérantes et journées clients ont été organisées sur divers enjeux de durabilité qui touchent ces clients (voir ci-dessus).

Intégration du questionnaire ESG développé par Febelfin

Une condition préalable à la mise en place d'une stratégie robuste à long terme est l'identification des principaux risques et impacts du portefeuille, et des questions les plus critiques pour les clients PME de Crelan. À l'origine, Crelan a développé ses propres scores ESG, mais en 2025, il a été décidé d'examiner s'il n'était pas préférable de passer au questionnaire développé par Febelfin, car ce questionnaire standardisé (basé sur les normes VSME) est utilisé par les différentes banques, ce qui permet d'éviter toute confusion parmi les clients. améliore l'efficacité, la transparence et la satisfaction des clients.

L'objectif du questionnaire ESG est double :

- premièrement, évaluer les risques ESG associés aux clients professionnels de Crelan, afin que Crelan puisse surveiller ces risques et prendre des mesures pour les gérer ; et
- deuxièmement, apporter un soutien à ces clients en leur fournissant des services de conseil sur mesure lors d'entretiens individuels.

Une formation a été élaborée pour le front office (agents) de Crelan afin de le sensibiliser à l'importance du questionnaire ESG et de le former à son utilisation lors d'un webinaire (Business Corner organisé fin septembre 2025 et mis à disposition en permanence via l'intranet).

Les scores ESG permettent à Crelan de collecter progressivement des informations sur ses clients PME lorsqu'ils introduisent une demande de crédit, d'interagir avec eux et d'identifier les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires doivent être prises. Le questionnaire couvre les dimensions E, S et G, évaluant par exemple l'exposition au risque d'inondation, les efforts en matière d'efficacité énergétique, les initiatives de réduction de l'impact environnemental, le respect des réglementations régissant la sécurité des produits, le bien-être des employés, etc.

Indicateurs et cibles

Crelan a élaboré un plan de mise en œuvre dont l'avancement surveillé à l'aide des indicateurs et cibles ESG définis. Ces objectifs sont spécifiés et rapportés annuellement dans la section Indicateurs et cibles

Soutenir les clients par rapport à leurs besoins thématiques

Crelan reconnaît que les PME sont confrontés à des besoins immédiats auxquels il faut répondre (en développant parallèlement une action plus structurelle). Les paragraphes suivants détaillent les actions entreprises pour contribuer à la transition des PME et positionner Crelan en tant que partenaire de ce marché des PME.

Soutenir la recherche et l'éducation dans le domaine de l'innovation agricole, les circuits courts et le transfert de connaissances aux parties prenantes

Crelan contribue activement à l'innovation, à la recherche et à l'éducation au travers d'initiatives qui soutiennent les pratiques durables et les progrès dans le secteur agricole. Par exemple, Crelan soutient deux chaires dans des universités belges de premier plan : une première au sein de la faculté de bio-ingénierie de l'Université de Gand (UGent) et une seconde au sein de la faculté Gembloux Agro-Bio Tech de l'Université de Liège (ULiège). Les deux chaires se concentrent sur la recherche en matière de durabilité et d'innovation agricole, ainsi que sur le transfert des nouvelles connaissances au secteur agricole, aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes telles que les agents directement impliqués dans la mise en œuvre de pratiques durables.

En outre, début 2024, Crelan a conclu un partenariat de quatre ans avec l'ILVO (Institut flamand de recherche sur l'agriculture et la pêche) soutenant les initiatives de l'ELK (Centre flamand d'expertise sur l'agriculture et le climat).

Grâce à ces partenariats (et aux initiatives lancées dans les deux universités), Crelan contribue au développement de pratiques agricoles durables.

Améliorer l'offre de crédit afin de créer un segment privilégié dans sa politique de crédit pour les entreprises activement engagées dans des améliorations respectueuses de l'environnement

Crelan identifie une opportunité stratégique dans sa politique de crédit afin de développer un segment privilégié pour les entreprises qui investissent dans des améliorations respectueuses de l'environnement, telles que l'isolation et les pompes à chaleur. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie globale de Crelan en matière de durabilité, qui consiste à contribuer à l'efficacité énergétique, à la réduction des émissions et à la protection de l'environnement par le biais d'un soutien financier ciblé.

Afin d'intégrer sa stratégie climatique et environnementale dans diverses initiatives, Crelan propose des prêts verts pour aider les clients à accroître leur efficacité énergétique et à préserver ou améliorer la valeur de leurs biens et de leurs activités. Crelan propose le financement ÉCO-Énergie aux clients privés et professionnels en Belgique. Ces prêts, proposés à des taux d'intérêt avantageux, sont spécifiquement destinés aux investissements dans l'efficacité énergétique. Les projets éligibles comprennent le remplacement de chaudières, l'investissement dans l'énergie verte (chauffe-eau solaires, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur et géothermie), les travaux d'isolation (toits, murs, sols et vitrages isolants), l'installation d'interrupteurs et de robinets thermostatiques et la réalisation d'audits énergétiques. Non seulement les taux d'intérêt des financements ÉCO-Énergie sont moins élevés, mais dans certains cas ils sont aussi déductibles fiscalement, ce qui les rend encore plus attractifs.

En outre, Crelan facilite l'achat de nouveaux véhicules moins polluants en proposant des conditions plus avantageuses aux particuliers et aux professionnels qui achètent des voitures électriques ou hybrides. Cette initiative favorise la transition vers une économie plus durable en réduisant les émissions et en promouvant des solutions de transport plus propres.

En outre, en 2026, Crelan lancera également un crédit d'investissement vert comportant trois blocs stratégiques :

- les investissements verts dans l'agriculture. Il s'agit notamment d'investissements visant à réduire les émissions d'ammoniac, à moderniser les hangars de stockage, à remplacer les systèmes de chauffage dans les serres, (chaudières électriques, entre autres), à remplacer les vielles machines agricoles à moteur, etc.

- les investissements verts dans l'immobilier, tant résidentiel que non résidentiel ;
- les investissements verts dans la mobilité et l'infrastructure afin de favoriser la transition énergétique. Il s'agit notamment d'installations de stockage et de production d'énergie renouvelable (telles que des batteries et des panneaux solaires), d'investissements dans la mobilité sans émission ou à faibles émissions, par exemple des véhicules zéro émission, des infrastructures de recharge et des installations de ravitaillement en hydrogène.

Crelan propose en outre un portefeuille de produits spécialisés pour les agriculteurs, les horticulteurs et les grandes entreprises actives dans les secteurs de l'agriculture et l'horticulture, adaptés aux besoins de financement et de transition spécifiques de ces clients.

Le prêt à tempérament professionnel est une forme de financement spécifiquement conçue pour un usage professionnel qui répond aux besoins financiers des professionnels, des entrepreneurs et des entreprises. Ce prêt permet de financer des dépenses et investissements professionnels divers, y compris des investissements durables, tels que l'achat d'équipements ou d'autres investissements liés aux activités de l'entreprise. Le remboursement s'effectue par prélèvements périodiques constants, pendant une durée prédéterminée.

Enfin, comme indiqué ci-dessus, Crelan intègre dans ses décisions de crédit les résultats du questionnaire ESG, en tenant compte des critères d'exclusion ESG formulés dans la politique d'exclusion ESG.

En développant un segment privilégié au sein de sa politique de crédit pour les entreprises qui investissent dans des améliorations environnementales, Crelan contribue à promouvoir la durabilité. Cette approche aide les clients non seulement à avoir un impact positif sur l'environnement, mais aussi à renforcer leur efficacité financière et opérationnelle à long terme grâce à des investissements durables ciblés.

Opportunités d'augmentation des revenus / de la part de marché grâce à des prêts aux PME qui participent à la croissance économique des communautés locales.

Crelan cherche activement à augmenter ses revenus et sa part de marché en accordant des prêts aux PME qui contribuent à la croissance économique des communautés locales. Consciente du rôle essentiel que jouent les PME dans la vitalité économique et la création d'emplois, Crelan a mis au point une série de produits et de services financiers spécialement conçus pour soutenir ces entreprises. Voici quelques moyens mis en œuvre par Crelan pour atteindre cet objectif :

- Tout d'abord, Crelan fait preuve de flexibilité à l'égard des PME pendant les périodes difficiles. Crelan offre la possibilité de suspendre le remboursement du principal des prêts pendant une période allant jusqu'à un an afin d'alléger la pression temporaire sur la trésorerie des clients. Cette possibilité a notamment été utilisée pour soutenir les entreprises agricoles et horticoles touchées par une sécheresse prolongée. La volonté de Crelan de mettre en œuvre des mécanismes similaires lors de périodes influencées par des facteurs environnementaux changeants démontre son engagement à soutenir les PME dans un contexte instable.
- En réponse à la crise énergétique, Crelan a participé aux mesures de soutien énergétique des pouvoirs publics et du secteur bancaire à l'intention des ménages et a étendu ce soutien en proposant des mesures similaires aux clients professionnels. Fin 2022, Crelan a lancé des prêts énergétiques assortis de conditions spécifiques spécialement conçus pour les clients professionnels en proie à des difficultés en raison de la hausse des prix de l'énergie. Bien que cette mesure ait initialement été conçue comme une initiative de soutien ponctuelle, Crelan reste ouverte à la discussion avec les clients concernant leurs difficultés financières. Crelan souhaite les aider en accordant un éventuel crédit d'exploitation supplémentaire afin d'assurer la continuité de leurs activités, ce qui revient à offrir aux PME un filet de sécurité financier crucial en période de crise.En outre, Crelan soutient activement la durabilité environnementale par ses initiatives en matière d'obligations vertes. Crelan émet une série d'euro-obligations, y compris des obligations vertes, pour financer ou refinancer des prêts verts bénéfiques pour l'environnement. Les produits de ces obligations sont utilisés pour soutenir des projets tels que des bâtiments écologiques et des solutions de transport propres. En plus de contribuer à l'atténuation du changement climatique, cette démarche permet aussi d'exploiter le marché croissant des investissements durables, attirant ainsi des clients et des investisseurs soucieux de l'environnement. En outre, Crelan investit dans les innovations locales en soutenant les PME innovantes qui transforment des marchés existants ou qui se lancent sur de nouveaux marchés.
- Crelan propose une large gamme de produits et de services financiers adaptés aux divers besoins des PME. En proposant des prêts et des services de soutien personnalisés, Crelan renforce les relations avec ses clients, ce qui se traduit par une fidélisation de la clientèle à plus long terme et des revenus plus stables. Le volume plus important de prêts professionnels par rapport aux prêts aux particuliers débouche également sur des produits d'intérêts plus élevés par client, ce qui contribue à augmenter les revenus de Crelan. Grâce à des conditions de prêt flexibles, à la participation aux mesures de soutien, à l'investissement dans des projets durables et à des partenariats locaux solides, Crelan favorise non seulement la croissance des PME, mais renforce également sa propre stabilité financière et sa présence sur le marché.

- Crelan soutient les PME avec le prêt à tempérament professionnel, une option de financement pour divers investissements mobiliers et immobiliers à destination professionnelle. Ce produit couvre notamment l'achat de véhicules d'entreprise, l'acquisition d'équipements, le fonds de roulement, les investissements dans des mesures d'économie d'énergie et le paiement d'impôts. En fonction de l'objet de l'investissement, le crédit peut prendre la forme d'un forfait ou de plusieurs tranches. Grâce à cette option de financement flexible et à la vérification requise de l'investissement, Crelan soutient les entreprises dans leur croissance et leur développement.

À partir de 2026, Crelan soutiendra également les PME avec un crédit d'investissement vert, une option de financement supplémentaire pour divers investissements mobiliers et immobiliers plus importants à vocation professionnelle associés à une durée plus longue.

Indicateurs et cibles

Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

En 2025, Crelan a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé, à savoir faire remplir le questionnaire relatif aux scores ESG à au moins 500 clients PME.

Objectifs pour 2026 et au-delà

À partir de 2026, Crelan utilisera un nouveau questionnaire ESG conforme au marché, intégré dans les systèmes informatiques et lié à un calcul automatique du score. De nouveaux objectifs actualisés seront formulés sur cette base à partir de 2027.

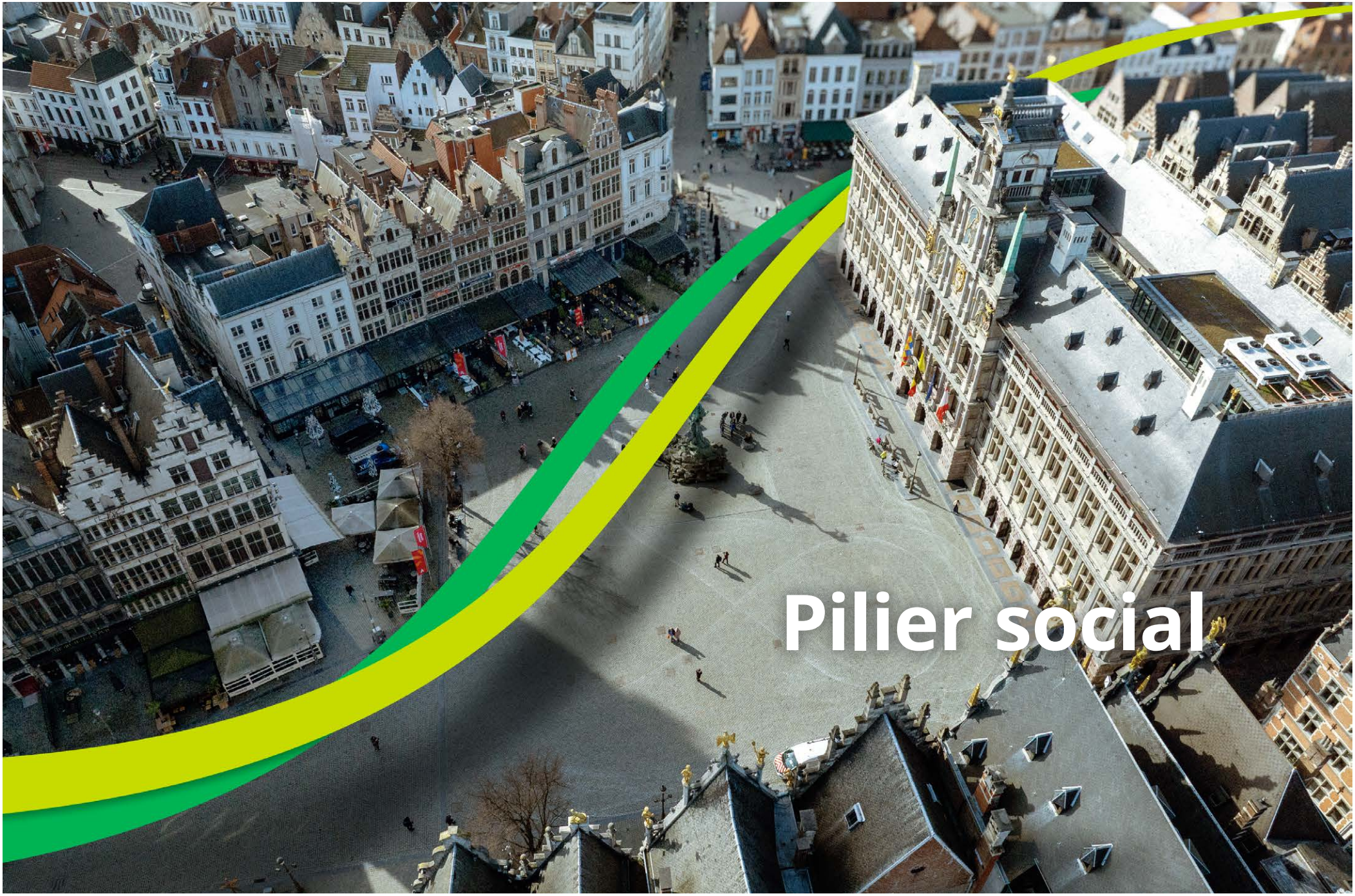

Pilier social

B.1 ESRS S1 Personnel de l'entreprise

Objectifs

Avec des effectifs considérables de 1 556 employés ETP, dont la grande majorité bénéficie de contrats de travail à durée indéterminée, Crelan accorde une grande importance à son personnel, qui constitue la pierre angulaire de sa vision stratégique. À une époque marquée par de profonds changements sociétaux, environnementaux et technologiques, Crelan reconnaît sa responsabilité dans le soutien apporté à ses employés et à son réseau élargi de clients et de parties prenantes dans le cadre de la transition vers des solutions durables et efficaces. Pour relever ces défis complexes, Crelan a besoin de l'engagement de l'ensemble de son personnel, dans tous les départements et fonctions de l'organisation. Le département des ressources humaines (RH) joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de stratégies qui donnent la priorité au personnel.

L'objectif de ce chapitre est d'expliquer l'influence des activités de Crelan sur les employés et de décrire les éléments suivants :

- la manière dont les activités et les pratiques de Crelan influencent substantiellement les effectifs, en décrivant les impacts, risques et opportunités matériels identifiés en ce qui concerne le personnel ;
- les mesures proactives prises pour prévenir ou modifier tout impact négatif éventuel des activités sur les employés et pour promouvoir les facteurs importants concernant les facteurs sociaux et les droits de l'homme (tels que les conditions de travail, l'égalité des chances, les droits des travailleurs), y compris une description des politiques et procédures mises en œuvre ;
- la composition des effectifs à l'aide de divers indicateurs et cibles.

Bien que les politiques ou actions internes puissent différer entre les entités du Groupe Crelan, telles que Crelan SA et Europabank, les principes généraux décrits dans ce chapitre s'appliquent à toutes les entités. Les sections suivantes se concentrent dès lors sur Crelan SA (et CrelanCo), mais des initiatives similaires existent chez Europabank.

Tous les chiffres présentés sont consolidés.

Stratégie

Intérêts et points de vue des parties prenantes

La collecte des points de vue des employés est un élément important des actions de Crelan en matière de ressources humaines, car ces points de vue contribuent à identifier les thèmes que les employés considèrent comme importants et les besoins de nouveaux développements ou de nouvelles actions. Ces points de vue sont recueillis par le biais de plusieurs mécanismes internes, qui sont résumés ci-après.

- **Pulse Survey**

Des Pulse Surveys sont réalisées trimestriellement afin d'évaluer ce que pensent les employés du « travail chez Crelan ». L'objectif principal de ces enquêtes est de recueillir l'avis des employés sur un certain nombre d'indicateurs d'engagement essentiels tels que la stratégie, le respect et la reconnaissance, l'inclusion, l'implication et le bien-être. Les résultats des enquêtes sont partagés et abordés au sein de chaque équipe, ce qui permet de célébrer les réussites et d'identifier les domaines d'amélioration. Cette démarche encourage les employés à exprimer leurs préoccupations et à donner leur avis sur les projets stratégiques qui ont une influence directe sur eux.

- **Dialogue social**

Chez Crelan, le dialogue social est organisé en trois niveaux différents, qui impliquent chacun les partenaires sociaux, à savoir les représentants des employeurs et des employés. Ce système est fortement institutionnalisé et fermement ancré dans la législation, comme suit :

— Niveau international:

  - Crelan n'a pas conclu d'Accord-cadre international avec les représentants des travailleurs. Crelan opère exclusivement en Belgique et participe aux structures de dialogue social et aux conventions collectives aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise.

— Niveau national :

  - fournit un cadre à toutes les entreprises privées en Belgique sur divers sujets, tels que la politique de télétravail ;
  - négocie tous les deux ans l'accord intersectoriel comprenant des dispositions sur la progression des salaires et d'autres accords de programme.

— Niveau sectoriel (commission paritaire)

  - établit un cadre sectoriel pour des thèmes tels que les procédures de licenciement ; Crelan ressortit à la commission paritaire 310 pour les banques. En tant qu'employeur, Crelan est mandatée pour participer à cette commission paritaire ;
  - transpose et met en œuvre l'accord intersectoriel à l'échelle du secteur au travers de conventions collectives de travail qui concernent tous les membres de la commission paritaire.

— Entreprise

  - facilite le dialogue social sur des questions spécifiques à l'entreprise, telles que l'impact social des plans de restructuration ;
  - met en œuvre les accords sectoriels au niveau de l'entreprise, ce qui peut impliquer la négociation de conventions collectives de travail pour l'ensemble ou une partie du personnel de l'entreprise, conformément au droit du travail belge ;
  - interagit avec trois organes (conseil d'entreprise, comité pour la prévention et la protection au travail et délégation syndicale) qui ont des compétences différentes en matière d'information, de consultation et de négociation sur des sujets financiers, économiques, sociaux, de bien-être, de santé et de sécurité au sein de l'entreprise.

- **Initiatives du réseau d'employés**

Les initiatives du réseau de Crelan encouragent la diversité, la convivialité et le bien-être des employés. Elles créent des espaces de discussion conviviaux dans différents domaines de la banque et deviennent des canaux de diffusion d'informations et d'idées nouvelles.

Together@Crelan favorise le sens de la communauté au sein de l'entreprise en organisant et en soutenant financièrement des activités familiales, sportives et culturelles. Parmi ces activités, citons le très apprécié Family Day à Aywaille organisé en 2025, qui a permis de renforcer les valeurs de coopération et l'esprit d'équipe. De même, Young@Crelan, par son initiative « Fun, Inspire & Connect », encourage le réseautage et un environnement de travail positif en organisant des événements tels que des petits-déjeuners pour les nouveaux employés et des moments conviviaux. Ces initiatives sont surtout précieuses pour favoriser la cohésion d'équipe, en particulier dans le contexte du télétravail.

- **SMILE**

En 2022, Crelan a introduit des sessions SMILE mensuelles. Il s'agit d'événements qui se déroulent après le travail et qui sont chaque fois organisés par un département différent de Crelan. Cette initiative offre aux employés la possibilité de se rencontrer en dehors des environnements de travail traditionnels, tandis que l'équipe organisatrice désigne une bonne cause pour chaque session. Les participants paient leurs propres boissons, tous les bénéfices étant ensuite reversés à l'organisation caritative sélectionnée. En outre, les employés sont encouragés à proposer et à organiser des initiatives caritatives supplémentaires lors de ces événements / sessions SMILE. Les sessions SMILE se poursuivront en 2026, car elles sont un moteur important d'une culture d'entreprise positive et de l'engagement des employés.

- **Team buildings et événements annuels pour l'ensemble du personnel**

Des sessions de team building et des événements annuels d'entreprise sont organisés pour favoriser la cohésion et l'implication des équipes. Chaque année, chaque équipe de Crelan a la possibilité de mettre sur pied une activité de team building, dont l'objectif est de faciliter les interactions informelles et l'apprentissage mutuel. En outre, Crelan organise une fête annuelle pour tous les membres du personnel. Cet événement est aussi l'occasion de communiquer les initiatives et les projets stratégiques.

- **Accords d'équipe**

Les équipes de Crelan sont encouragées et aidées à formuler des accords d'équipe, qui servent à renforcer l'implication des employés en promouvant une culture d'appropriation, de transparence, de soutien et de confiance. En établissant des attentes claires et un environnement propice à la collaboration et au retour d'information, les accords d'équipe aident les employés à se sentir impliqués dans leur travail et au sein de leur équipe, ce qui accroît la motivation et l'engagement.

- **Speak-up / système de notification éthique / cadre de lancement d'alertes**

En outre, Crelan a mis en place Speak-up, un système complet de notification éthique et un cadre de lancement d'alertes, qui permet aux employés de faire part de leurs préoccupations concernant des problèmes majeurs, des risques pour le bien-être ou des violations des politiques et réglementations de l'entreprise. Ce système permet au personnel de Crelan de soulever des questions importantes d'une manière sûre et en bénéficiant d'un soutien, ce qui garantit une culture de responsabilisation et d'intégrité au sein de l'organisation. La politique de lancement d'alerte inclut également l'interdiction de toute forme de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte.

Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Comme décrit dans Informations générales à publier – ESRS 2, Crelan a réalisé une évaluation de la double matérialité afin d'identifier les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels liés aux thèmes de la durabilité. Le tableau ci-dessous présente le résultat de cet exercice, en mettant l'accent sur les IRO ayant un impact sur le personnel de Crelan. Le périmètre des IRO et des explications englobe tous les employés de Crelan. Les IRO matériels concernant d'autres personnes que les employés de Crelan ne sont donc pas inclus dans le périmètre. En outre, compte tenu de la composition des effectifs de Crelan, les impacts positifs ne se manifestent pas dans des pays ou régions spécifiques, mais sont répartis sur l'ensemble des employés.

Sous-thème - Conditions de travail	Chaîne de valeur (CV) / Activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Dialogue social	AP	Impact positif	Impact positif sur le dialogue social et les conditions de travail grâce à une collaboration constructive avec les conseils d'entreprise et les syndicats et à la consultation des travailleurs afin d'identifier et de suivre les préoccupations et les besoins des employés.
Santé, sécurité et bien-être des employés	AP	Impact positif	Impact positif sur le bien-être des employés grâce à des programmes de bien-être ayant un impact sur la santé mentale/physique et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
	AP	Risque	Risque que le personnel (clé) devienne indisponible en raison d'un stress / surcharge pendant une période plus longue, ce qui entraîne des problèmes opérationnels et de continuité.
Sous-thème - Égalité des chances et des chances pour tous	**Chaîne de valeur (CV) / Activités propres (AP)**	**Type d'IRO**	**Description de l'IRO**
Diversité, équité et inclusion (DEI)	AP	Impact positif	Impact positif sur la diversité sur la maind'oeuvre (sexe, âge, capacités).
Développement des compétences et formation (gestion des talents)	AP	Impact positif	Impact positif grâce à la formation et au développement des compétences des employés de tous les niveaux.

Cette évaluation a permis d'identifier quatre sous-thèmes dans lesquels Crelan présente un IRO matériel qui sont conformes aux valeurs générales de Crelan en tant que banque coopérative :

- **Dialogue social :** Crelan souligne l'importance du dialogue social, fortement institutionnalisé et ancré dans la législation. Ce dialogue structuré englobe les niveaux national, sectoriel et de l'entreprise, ce qui garantit un cadre global pour répondre aux préoccupations des employés.
- **Santé, sécurité et bien-être des employés :** Crelan s'engage à prévenir les accidents du travail et donne la priorité au bien-être du personnel. Crelan applique une politique rigoureuse en matière de bien-être au travail et accorde une grande importance à la sécurité des employés, dans le but de limiter autant que possible le nombre d'accidents et de promouvoir le bien-être mental et physique.
- **Diversité, équité et inclusion (DEI) :** Crelan s'efforce de mettre fin à la discrimination et de favoriser la diversité et l'inclusion, en alignant sa politique sur les lois européennes et nationales et en apportant un soutien supplémentaire aux groupes de travailleurs vulnérables. Crelan s'engage à promouvoir la diversité à la fois en interne, en créant une culture de respect sur le lieu de travail, où chacun est valorisé, et en externe, par le biais de partenariats et de l'implication sociale.
- **Apprentissage et développement (A&D) :** Crelan ancre une culture de développement professionnel à travers une politique stratégique en matière d'apprentissage et de développement qui renforce les compétences de base et favorise la flexibilité. Crelan associe l'apprentissage aux objectifs de l'organisation, rend les opportunités de développement accessibles à tous les employés et encourage l'apprentissage pratique, le partage des connaissances et la collaboration. Les cadres jouent un rôle actif à cet égard en encourageant le développement et en faisant preuve d'un comportement exemplaire, tandis que les programmes sont évalués en continu et adaptés à l'évolution des besoins.

Ce chapitre décrit la stratégie, la politique et les actions liées à ces quatre thèmes.

Il convient de noter ici qu'aucun IRO matériel spécifique concernant les « droits de l'homme » (y compris le travail des enfants et le travail forcé) n'a été identifié lors de l'évaluation de la double matérialité. Cette conclusion est principalement motivée par le fait que Crelan opère dans un secteur fortement réglementé, qui présente un risque limité de problématiques liées aux droits de l'homme pour les employés, et uniquement en Belgique, où les droits sociaux sont ancrés dans la législation nationale.

En Belgique, l'intégration des cadres internationaux en matière de droits de l'homme, tels que les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, se fait par une approche globale dans le cadre de la réglementation nationale.

La législation belge intègre ces normes mondiales dans son cadre juridique et veille à ce que la législation nationale soit conforme aux engagements internationaux. Les autorités belges promulguent, par exemple, des lois et des politiques qui reflètent les principes énoncés dans ces cadres internationaux, comme la garantie de pratiques de travail équitables, la garantie des droits des travailleurs et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises.

Par conséquent, les entreprises belges qui se conforment à la réglementation nationale respectent automatiquement ces normes internationales en matière de droits de l'homme. Cet alignement facilite non seulement la cohérence opérationnelle pour les entreprises, mais renforce aussi l'engagement de la Belgique à respecter les droits de l'homme universels et les pratiques commerciales éthiques, tant au niveau national qu'international.

Bien que Crelan n'ait pas identifié ce thème comme un sous-thème matériel pour son personnel, en raison de la faible probabilité que de tels événements se produisent et de l'application de la législation belge, son programme de durabilité renferme implicitement un profond respect des droits de l'homme (et Crelan n'approuve pas le travail forcé ou le travail des enfants). Cela garantit que Crelan protège la dignité, la liberté et le respect des individus au sein de l'organisation, de ses partenaires commerciaux et des sociétés au sens large pour lesquelles elle travaille. Bien qu'il soit peu probable que des incidents liés aux droits de l'homme se produisent dans le cadre des activités de Crelan, cette dernière met à la disposition de son personnel une plateforme permettant de signaler les problèmes et garantit une résolution rapide et efficace en cas d'incidence négative sur les droits de l'homme.

Les chapitres suivants présentent en détail les politiques, les procédures et les actions mises en œuvre par Crelan pour la gestion des impacts, risques et opportunités matériels identifiés.

Gestion des impacts, risques et opportunités

Politiques, actions relatives au personnel de l'entreprise et efficacité de ces actions

Crelan a élaboré un cadre solide pour prendre en charge les quatre sous-thèmes identifiés comme matériels. Ce cadre se compose de trois piliers complémentaires :

- **les politiques de Crelan :** dans le cadre de son engagement à respecter les normes les plus élevées de concertation sociale, de santé et de sécurité sur le lieu de travail, d'apprentissage et de développement, ainsi qu'à favoriser une

culture de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion, Crelan a élaboré un ensemble de politiques visant à garantir que ces normes sont officialisées et intégrées dans sa culture ;

- **la législation belge** : le droit du travail prévoit des dispositions strictes et des protections des droits de l'homme pour les employés, garantissant un traitement équitable, la non-discrimination, la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- **Conventions collectives de travail (CCT)**, définies au niveau sectoriel ou spécifiques à Crelan.

Ces trois piliers sont complémentaires et contribuent ensemble à promouvoir un lieu de travail inclusif, à donner la priorité au bien-être des employés et à améliorer la qualité globale de l'environnement professionnel de Crelan. En novembre 2019, Crelan a signé la Charte de Febelfin sur la diversité dans le secteur financier, démontrant ainsi son engagement et son respect permanents vis-à-vis des règles communes du secteur financier. La reconnaissance de Crelan en tant que Top Employer pour la dixième année consécutive en 2025 reflète ces efforts, ainsi que la conformité globale de Crelan aux principes et lignes directrices internationaux en matière de ressources humaines.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principales politiques de Crelan en matière de personnel. Il convient de noter qu'il existe d'autres politiques « connexes », telles que la politique de rémunération et la politique d'intégrité, qui ne sont pas décrites en détail dans ce chapitre. Les CCT existantes (tant celles de Crelan que celles du secteur) ne sont pas non plus détaillées dans le tableau (mais contribuent au cadre qui génère les impacts).

Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Scope*	Niveau d'approbation
Politique de bien-être (et politique de bien-être psychosocial)	Matérialité d'impact	Diversité & Inclusion	La politique vise à préserver le bien-être et la sécurité au travail, assurer le respect de la législation et de s'efforcer de s'améliorer continuellement par l'éducation, la préparation aux situations d'urgence et la protection contre le harcèlement au travail.	Crelan	Conseil d'administration
Politique de prévention des accidents du travail	Matérialité d'impact	Santé, sécurité et bien-être	La politique établit des normes élevées pour maintenir la sécurité et le bien-être dans toutes les installations de Crelan et parmi ses employés.	Crelan	
Politique de diversité et d'inclusion (D&I)	Matérialité d'impact	Santé, sécurité et bien-être	La politique définit l'engagement pris par Crelan en matière de diversité et d'inclusion.	Crelan	
Réglementation du travail	Matérialité d'impact	Diversité et inclusion Santé, sécurité et bien-être Concertation sociale Apprentissage et développement	Le règlement vise à protéger les droits des travailleurs et garantir des conditions de travail équitables.	Crelan	
Politique de travail à domicile	Matérialité d'impact	Santé, sécurité et bien-être	Les politiques visent à favoriser la flexibilité et la confiance permettant aux employés de travailler en fonction de leurs besoins et de leur situations individuelles.	Crelan	
Politique de mobilité	Matérialité d'impact	Santé, sécurité et bien-être		Crelan	
Code de conduite	Matérialité d'impact	Santé, sécurité et bien-être	Le code établit les comportements attendus et les normes éthiques des employés au sein de l'organisation, guidant leur conduite professionnelle et leur prise de décision éthique.	Crelan	

* Le champ d'application de ces politiques est Crelan SA et CrelanCo, mais Europabank dispose de politiques similaires.

Les chapitres suivants présentent un résumé des principales actions et initiatives associées à chaque sous-thème de « Personnel de l'entreprise ». Les politiques et les actions sont présentées conjointement, car la consolidation des deux (y compris les CCT et la législation qui s'y rapportent) offre une vue d'ensemble cohérente avec ces thèmes.

L'équipe RH de Crelan est responsable des questions relatives au personnel de l'entreprise et veille à garantir un lieu de travail diversifié et sain. Au sein du groupe, plus de 40 professionnels travaillent dans le département RH et sont répartis en plusieurs sous-équipes responsables de thèmes spécifiques (apprentissage et développement, par exemple). L'équipe de direction du département RH se réunit chaque semaine pour établir des lignes directrices générales dans des domaines importants tels que le recrutement, l'évolution de carrière et la diversité sur le lieu de travail, dans le respect des normes légales.

Dialogue social

Comme indiqué précédemment, Crelan met l'accent sur la valeur du dialogue social, une pratique fermement ancrée dans la législation et institutionnalisée aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise. Ce dialogue structuré fournit un cadre pour répondre aux préoccupations des employés. Au niveau sectoriel, au sein de la commission paritaire 310, Crelan participe à l'adaptation des accords nationaux au secteur bancaire. La concertation spécifique à l'entreprise a lieu au Conseil d'entreprise et au Comité pour la prévention et la protection au travail. Les CCT d'entreprise sont négociées au sein de la délégation syndicale et portent sur le bien-être, la sécurité et les conditions de travail générales des employés.

Cette méthode de travail contribue de manière positive à une collaboration harmonieuse avec les représentants des employés et garantit l'existence de canaux adéquats permettant aux employés d'exprimer leurs préoccupations. L'efficacité de ces actions peut être évaluée au moyen de divers mécanismes, tels que le suivi de l'évolution des revendications, plaintes ou grèves des employés (il n'y en a pas eu en 2025).

Santé, sécurité et bien-être des employés

Crelan s'engage à prévenir les accidents du travail et à assurer le bien-être de ses employés. Ces éléments importants de ses principes bancaires éthiques et coopératifs mettent l'accent sur la proximité, le respect, la responsabilité et la solidarité.

Plusieurs politiques et initiatives ont été mises en œuvre afin de réduire autant que possible les accidents et de promouvoir le bien-être mental et physique.

Tout d'abord, deux politiques en vigueur traitent spécifiquement du bien-être sur le lieu de travail :

- Dans sa déclaration de politique sur le bien-être au travail, Crelan s'engage à préserver le bien-être et la sécurité, à veiller au respect de la législation et à viser l'amélioration continue par l'éducation, la préparation aux situations d'urgence et la protection contre le harcèlement sur le lieu de travail. Cette politique complète la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Dans sa politique sur le bien-être, Crelan s'engage notamment à donner la priorité au bien-être de ses employés en mettant en œuvre le plan de prévention global et les plans d'action annuels, en favorisant une culture dans laquelle les employés peuvent exprimer leurs opinions en toute confiance et en veillant à ce que le bien-être soit intégré dans tous les départements avec le soutien de la hiérarchie. Cette politique souligne l'importance d'accorder une attention permanente à la sécurité des employés et des clients, de respecter les engagements réglementaires et volontaires, d'assurer la sécurité des pratiques et des infrastructures et d'offrir une formation complète aux employés. Elle met également l'accent sur la préparation aux situations d'urgence, la protection contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail, l'amélioration continue des mesures de bien-être, la communication ouverte et le respect des normes environnementales. Cette politique est complétée par une politique spécifique sur le bien-être psychosocial des employés, qui met en exergue l'ambition de Crelan de faire en sorte que les employés se sentent bien au travail et que le travail ait une incidence positive sur leur bien-être mental et physique général.

  Crelan reconnaît les risques opérationnels inhérents au stress et à la surcharge des employés, qui peuvent également exacerber les erreurs humaines dans les activités bancaires. Des mesures proactives prises dans le cadre de politiques globales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des employés permettent d'atténuer efficacement ces risques. En outre, les stratégies de Crelan en matière d'attraction et de rétention des talents garantissent le maintien d'une main-d'œuvre solide, ce qui permet de pérenniser l'excellence du service et de soulager la pression sur les membres de l'équipe en place.

- La politique de prévention des accidents sur le lieu de travail établit une norme stricte pour le maintien de la sécurité et du bien-être sur tous les sites de Crelan et parmi ses employés.

En outre, une série d'initiatives et d'actions ont été mises en œuvre pour concrétiser ces politiques et stratégies, dans le but de promouvoir le bien-être et de créer un environnement de travail sûr. Ces actions permettent à Crelan d'améliorer le bien-être de ses employés. Elles sont réexaminées périodiquement afin d'évaluer quelles actions supplémentaires sont nécessaires. Un résumé des principales initiatives est présenté dans les paragraphes suivants.

- **BloomUp Learn (Mindlab)**

Depuis le lancement de BloomUp Learn en 2022, cette plateforme en ligne que les employés peuvent utiliser à leur meilleure convenance et dans le lieu de leur choix offre à ceux-ci la possibilité d'améliorer leur résilience mentale. En 2023, la décision a été prise d'améliorer la plateforme en introduisant la version Premium, qui offre une vaste gamme de ressources telles que des podcasts et des formations spécialisées. En 2025, cette précieuse plateforme dédiée au bien-être est restée accessible à tous les employés sous le nouveau nom de BloomUp Learn.

- **Care@Crelan et Care4U**

Crelan a déployé une politique visant à donner la priorité au bien-être de ses employés, en mettant l'accent sur le soutien aux collaborateurs qui réintègrent le lieu de travail après une absence prolongée. La politique Care@Crelan vise à faciliter une communication régulière avec les employés pendant leur maladie, avec leur consentement, afin de combler le fossé entre eux et l'environnement de travail pendant leur absence. En 2025, la politique dans son ensemble a été évaluée par le groupe de travail Care@Crelan, composé de membres du CPPT, du département RH et des services de prévention interne et externe.

Afin que les employés malades puissent se concentrer sur leur rétablissement, des brochures d'information récapitulant les principales conséquences administratives et pratiques d'une absence prolongée ont été rédigées. Ces brochures mentionnent également les différentes personnes de contact chez Crelan et à l'extérieur. En outre, une brochure « Reprise du travail » a été rédigée afin d'informer les employés qui souhaitent reprendre le travail après une période de maladie sur les possibilités de reprise du travail, sa préparation, les différentes approches, etc. Plusieurs employés en absence de longue durée ont participé à la composition des brochures.

En outre, Crelan propose le programme d'aide aux employés Care4U : les membres du personnel et leur famille proche ont ainsi accès, sept jours sur sept et à toute heure du jour et de la nuit, à des psychologues cliniciens et à des conseillers spécialisés. Care4U comprend quatre composantes principales, à savoir un soutien émotionnel en cas de problèmes professionnels et personnels, une assistance pratique, un coaching et un soutien spécialisé pour les managers.

- **Autres initiatives**

Outre les initiatives axées sur le bien-être psychosocial, de nombreuses autres liées au bien-être des employés de Crelan ont été organisées ces dernières années, notamment :

- L'importance de la déconnexion a été rappelée tout au long de l'année. Des communications spécifiques ont été diffusées à l'occasion des vacances d'été et de Noël. Les initiatives en la matière étaient basées sur la CCT existante concernant le droit à la déconnexion, que Crelan applique au sens large. Divers conseils et astuces, dont certains émanaient des employés eux-mêmes, ont été mis en évidence. Une attention particulière a également été accordée au rôle des managers dans la protection des frontières entre le travail et la vie privée.
- Tous les employés (pas seulement les groupes à haut risque) ont été invités à se faire vacciner gratuitement contre la grippe.
- En collaboration avec le service de prévention externe, quatre ateliers sur l'utilisation d'un défibrillateur (DEA) ont été organisés en 2025. Plusieurs défibrillateurs sont disponibles aux différents sièges de la banque. L'atelier a permis aux employés d'apprendre à les utiliser. Un DEA augmente de 60 % les chances de survie d'une victime. Au total, une soixantaine d'employés a participé à ces ateliers.
- L'initiative Vikings@Crelan offre la possibilité aux employés de faire de l'exercice ensemble pour leur bien-être et leur santé et souligne l'importance de l'activité physique.
- Fin 2025, en collaboration avec le service de prévention externe, Crelan a lancé une grande enquête interne en ligne sur l'ergonomie. Après avoir répondu à l'enquête, les employés ont reçu une brochure sur l'ergonomie et le travail sur écran, ainsi qu'un rapport personnalisé contenant des conseils pratiques pour mieux aménager leur espace de travail, tant au bureau qu'à la maison. Les résultats au niveau du groupe seront analysés en 2026 et contribueront à déterminer les actions futures en matière d'ergonomie. En outre, à Anderlecht et à Berchem, une présentation a, au propre comme au figuré, fait bouger les employés, les a secoués, les a fait se lever de leur siège de bureau, les a inspirés et les a fait rire : The Ergo Wake-Up Call. La présentation a fait le lien entre l'ergonomie, la santé et l'importance de l'exercice physique dans un environnement de bureau.
- Enfin, la politique de Crelan en matière de télétravail et de mobilité favorise la flexibilité et la confiance, afin que les employés puissent travailler en fonction de leurs besoins et de leurs situation personnels.

L'efficacité des actions en matière de bien-être et de sécurité est surveillée par différents canaux, tels que les moments de concertation réguliers avec les secouristes internes (bien-être physique des employés et les procédures d'urgence internes), le groupe de travail Care@Crelan (efficacité des trajets de réintégration et politique de réintégration) et les « personnes de confiance » (bien-être psychosocial). Les personnes de confiance, c'est-à-dire les employés de Crelan qui sont l'interlocuteur des employés qui souhaitent faire part d'une inquiétude ou d'un problème, jouent un rôle clé en facilitant l'expression des préoccupations des employés. Elles conseillent également les employés sur les différents outils et canaux qui existent pour qu'ils puissent faire remonter leurs préoccupations.

Diversité, équité et inclusion (DEI)

Crelan veille au respect de la législation européenne et nationale en matière de prévention de la discrimination et de soutien de la diversité et de l'inclusion. En mettant en œuvre les initiatives suivantes, Crelan s'efforce de créer un environnement de travail inclusif et diversifié, de promouvoir l'égalité des chances et d'éliminer la discrimination grâce à des pratiques de promotion transparentes et équitables.

Crelan promeut activement la diversité, tant au sein de l'organisation que dans ses contacts extérieurs. Crelan vise à créer une culture de la diversité et de l'inclusion en s'engageant dans des partenariats forts avec différentes communautés, dans divers domaines sociaux (éducation financière, soutien aux personnes issues de communautés défavorisées, etc.) En interne, Crelan s'engage à créer un environnement de travail inclusif et diversifié où chaque individu est respecté et valorisé. Reconnaissant que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour promouvoir l'innovation, la créativité et son succès à long terme, Crelan a signé la Charte de Febelfin sur la diversité dans le secteur financier en novembre 2019, s'engageant ainsi à respecter les règles communes du secteur financier.

La diversité dans le développement de carrière est tout aussi importante que la diversité dans le recrutement. Elle consiste à veiller à ce que les opportunités de carrière et de promotion soient identiques pour tous les membres de l'organisation, indépendamment de leurs origines, de leur sexe, de leur âge ou de toute autre caractéristique personnelle.

Un des principaux objectifs de la diversité dans le contexte de l'évolution de carrière est de garantir l'équité et l'égalité des chances afin que chacun ait la possibilité de développer ses compétences et de faire carrière. Les décisions de promotion sont par conséquent fondées sur le mérite, les compétences et les performances, plutôt que sur les préjugés ou le favoritisme. Le département des ressources humaines surveille les questions de diversité et d'inclusion et, à ce titre, il a le pouvoir d'intervenir dans les cas où des préjugés sont observés chez des managers.

L'amélioration de la diversité dans la gouvernance d'entreprise revêt une grande importance pour Crelan et ses dirigeants, qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la diversité et de l'inclusion. Des cibles spécifiques ont été fixés en ce qui concerne la diversité au niveau des cadres (supérieurs) et du Conseil d'administration et sont décrits au paragraphe Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels .

La politique de diversité et inclusion (D&I) définit l'engagement pris par Crelan en matière de diversité et d'inclusion. En outre, Crelan s'engage à :

- baser ses procédures de sélection, de recrutement et de promotion sur le mérite et les compétences, indépendamment du sexe, de la couleur, de l'origine ethnique ou sociale, des caractéristiques génétiques, de la langue, de la religion ou des convictions, des opinions politiques ou de toute autre opinion, de l'appartenance à une minorité nationale, de la fortune, de la naissance, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle ;
- sensibiliser régulièrement les recruteurs à la politique de diversité et d'inclusion de Crelan, afin de refléter la diversité de la société dans laquelle Crelan opère ;
- encourager les managers à faire preuve d'ouverture d'esprit en rappelant que chaque individu doit avoir les mêmes chances de promotion et d'évolution au sein de l'entreprise ;
- évaluer les performances et les compétences sur la base de critères clairs et objectifs. Cela inclut un retour d'informations régulier, des objectifs mesurables et des procédures transparentes d'évaluation des performances.
- promouvoir la transparence et une communication ouverte concernant les opportunités de promotion, de formation et d'évolution ;
- mesurer et analyser régulièrement les éventuels écarts de rémunération entre les hommes et les femmes afin de mettre en place des actions pour éliminer ces différences;
- interdire tout comportement qui sème la discorde ou crée de la confusion, ainsi que toute forme d'intimidation ou de harcèlement ;
- créer un environnement de travail respectueux, où chacun est traité avec dignité et respect, et où les différences sont valorisées ;
- pratiquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination ;
- fournir des formations et des informations sur l'importance de la diversité et de l'inclusion au sein de Crelan.

Pour souligner l'importance de cet engagement pour Crelan, un membre du Comité de direction a été nommé responsable de la diversité et de l'inclusion (D&I). Crelan a également mis en place un Comité de pilotage, présidé par le responsable de la diversité et de l'inclusion (manager D&I) et composé de divers représentants de tous les domaines de Crelan. Ce comité est chargé de transposer la stratégie D&I en actions, en lançant diverses initiatives et divers projets au sein de Crelan. Ses membres sont les ambassadeurs de la stratégie D&I au sein de l'entreprise.

Le Cooperative Bank Office soutient également le responsable de la diversité et de l'inclusion (manager D&I) dans la transposition de cette stratégie D&I conformément aux valeurs coopératives et à l'engagement social, pour les clients, les agents et la société dans son ensemble.

L'efficacité des actions en matière de diversité et d'inclusion est surveillée par le biais de différents canaux, tels que les tableaux de bord sur la diversité et l'inclusion publiés sur CrelanNet ou les indicateurs et objectifs

en matière de diversité qui sont suivis et servent à alimenter les discussions au sein des comités de pilotage dédiés à la diversité et à l'inclusion (et sur la base desquels de nouvelles initiatives peuvent être définies le cas échéant).

Procédures mises en œuvre pour prévenir et limiter la discrimination et, le cas échéant, pour prendre des mesures afin d'y remédier

Crelan a mis en œuvre un vaste ensemble de procédures visant à prévenir et limiter la discrimination, ainsi qu'à y remédier, afin de garantir un environnement de travail diversifié et inclusif. Ces procédures sont soutenues par la politique d'intégrité qui rappelle à tous les employés leur responsabilité d'agir de manière éthique et de signaler toute préoccupation éventuelle.

Le rôle des HR Business Partners est essentiel pour remédier à tout comportement discriminatoire. Les employés peuvent signaler les problèmes par différents canaux, selon leur choix, notamment le département RH, les personnes de confiance ou leur supérieur hiérarchique. La discrimination peut être constatée au moyen de signalements d'employés ou par des cadres ayant suivi une formation afin de reconnaître et prendre en charge les comportements inappropriés. Cette responsabilité est formalisée dans un document décrivant le rôle du cadre dans l'identification et la prise en charge des problèmes.

Lorsqu'un problème est signalé, les personnes de confiance ou les HR Business Partners prennent des mesures immédiates pour y remédier. Ils agissent en étroite collaboration avec la personne concernée pour proposer des solutions appropriées, qui peuvent aller de mesures informelles à des mesures disciplinaires plus formelles, si nécessaire. La personne concernée peut choisir les actions à entreprendre. Une fois que la problématique devient formelle, une procédure officielle est suivie. Celle-ci garantit que toutes les étapes sont traitées conformément à la politique de Crelan et offre une réponse claire et structurée.

Ces procédures ont été conçues pour faire en sorte que Crelan s'engage non seulement en faveur de la diversité et de l'inclusion, mais dispose aussi d'un cadre clair et responsable pour la prise en charge et la remédiation de tout cas éventuel de discrimination.

Formation et développement des compétences (gestion des talents)

Crelan considère l'apprentissage non seulement comme un investissement stratégique contribuant à la réussite à long terme de Crelan, mais aussi comme un élément essentiel de la culture d'entreprise qui permet aux employés d'atteindre leurs objectifs personnels et professionnels.

Grandir en tant que banque, en tant qu'équipe et en tant qu'individus, mais aussi en tant que leaders et coachs, telle est la phrase clé qui résume toutes les initiatives en matière de formation. Le développement personnel et professionnel est encouragé. À cette fin, Crelan se concentre délibérément sur

- les talents et les ambitions des employés considérant l'apprentissage d'un point de vue valorisant et tourné vers l'avenir.
- la mise à disposition d'opportunités et de possibilités permettant aux employés de donner le meilleur d'eux-mêmes et de progresser dans ce qu'ils font ;
- l'enthousiasme et la motivation des employés à travailler de manière indépendante sur leurs propres talents et opportunités d'évolution ;
- le dialogue entre le manager et l'employé sur les opportunités d'évolution dans un climat d'apprentissage positif ;
- la promotion d'une dynamique d'apprentissage qui influence positivement le pouvoir de changement ;
- le partage des connaissances, des compétences et des idées qui renforcent les équipes et l'organisation.

Plateformes d'apprentissage

Les employés bénéficient d'un accès aisé à diverses plateformes d'apprentissage qui leur permettent d'apprendre de manière ciblée et flexible. Cela est d'autant plus important que les employés recherchent de plus en plus l'autonomie et la personnalisation de leurs possibilités d'apprentissage et de développement. Grâce aux plateformes de formation, souvent axées sur le microapprentissage, Crelan soutient le développement professionnel de ses employés dans le cadre d'une culture d'apprentissage positive.

Diverses plateformes d'apprentissage sont accessibles aux employés :

- **My Talent Tool :** un système de gestion des formations permettant de gérer, d'organiser, de suivre et de soutenir toutes les activités d'apprentissage ;
- **Elan+ :** une plateforme d'apprentissage pour le secteur financier axée sur les sujets bancaires et les compétences personnelles ;
- **Learning agencies :** une plateforme axée sur les sujets bancaires ;
- **GoodHabitz :** une plateforme d'apprentissage consacrée aux compétences personnelles, notamment les compétences numériques, les compétences de leadership, les compétences commerciales, la communication, etc. ;
- **BloomUp Learn (Mindlab) :** pour la résilience mentale et le bien-être psychosocial ;
- **FinSourceOne :** axée sur les sujets bancaires en ce qui concerne l'obligation légale de formation pour les personnes en contact avec le public et les personnes chargées de la distribution au sein de Crelan ;
- **LinkedIn Learning :** une plateforme d'apprentissage pour les employés en charge de l'informatique et de la sécurité, axée principalement sur les compétences techniques.

Thèmes et initiatives clés au cours de l'année écoulée

- **Leadership**

L'année dernière, tous les cadres ont participé au programme Inclusive Leadership, centré sur l'acquisition d'une compréhension approfondie de l'inclusivité, y compris les biais inconscients et l'égalité des chances. Les cadres ont appris comment les principes du leadership inclusif peuvent être appliqués dans les activités quotidiennes, par exemple en composant des équipes diversifiées et en promouvant la prise de décision inclusive et l'égalité des chances en matière de développement. Le programme a contribué à la sensibilisation et au partage des connaissances et des pratiques afin de soutenir une culture d'entreprise inclusive et un leadership qui valorise la diversité et encourage l'inclusion.

Chaque année, Crelan organise le programme Start to Lead pour les nouveaux cadres, dans le but de les préparer à leur rôle d'encadrement et de leur fournir les connaissances et les compétences nécessaires à un leadership efficace. Le programme met l'accent sur le développement des compétences de leadership et sur le renforcement des compétences en matière de communication et de collaboration. En participant à des sessions interactives et à des exercices pratiques, les nouveaux cadres acquièrent des repères qui leur permettent de diriger leurs équipes avec succès et d'apporter une contribution positive à l'organisation.

L'année dernière, plusieurs équipes ont également participé à une journée de cohésion d'équipe, au cours de laquelle les cadres et leur équipe ont travaillé ensemble au renforcement de la collaboration et de l'interconnexion. Le programme vise à améliorer la compréhension des dynamiques d'équipe, la collaboration et la communication, ainsi qu'à partager les connaissances et les expériences au sein de l'équipe. Grâce à des exercices interactifs et à des réflexions communes, le programme contribue à favoriser une culture d'équipe ouverte et engagée, dans laquelle la collaboration et la compréhension occupent une place centrale.

- **Future Skills**

L'employabilité est l'une des grandes priorités de Crelan. Outre diverses formations bancaires techniques, des formations sur des compétences non techniques, sur des compétences numériques, ainsi que des cours de langue ont été donnés.

Quelques faits marquants de l'année écoulée :

- Formations spécifiques pour le personnel PCP/RD : axées sur l'approfondissement des connaissances bancaires techniques spécialisées.
- Formation en ligne sur l'ESG : pour tous les employés, afin d'augmenter la sensibilisation à la durabilité et aux principes ESG dans l'organisation.
- Digital Summer School : afin de promouvoir les compétences numériques.
- Formations en gestion de projet : pour aider les employés à diriger, planifier et réaliser des projets.
- Ergo Wake Up Call : sensibilisation dans les domaines de l'ergonomie et du bien-être sur le lieu de travail.

Le Learning Break a été lancé l'année dernière : des sessions courtes sur divers sujets liés à la banque, accessibles à tous les employés. Ces sessions sont conçues pour promouvoir le partage des connaissances, donner aux employés un aperçu des différents domaines d'expertise et renforcer la collaboration. Grâce à son format accessible et interactif, le Learning Break contribue à une culture d'apprentissage continu et de développement professionnel au sein de la banque.

- **Risques et sécurité**

Crelan reconnaît qu'encourager l'épanouissement des employés contribue à limiter les risques opérationnels. Diverses formations sur la conformité et le programme d'apprentissage proposé par le biais de la plateforme Phishing Tool font dès lors partie du plan de formation obligatoire de tous les employés. L'objectif est d'améliorer en permanence la sensibilisation des employés et de les informer systématiquement sur les risques et les mesures de sécurité.

Thèmes importants des initiatives futures

- Crelan s'engage à optimiser les parcours de carrière afin que les employés puissent diriger leur propre évolution professionnelle, avec le soutien de la direction. Les initiatives garantissent un accès équitable aux possibilités d'avancement professionnel et favorisent l'amélioration des compétences individuelles.
- Crelan s'engage à mettre en œuvre une nouvelle procédure de gestion des performances centrée sur un système de suivi et de retour d'information continus et basée sur des objectifs fonctionnels et de développement.
- Crelan s'engage, en tant que banque coopérative, à se concentrer sur les thèmes suivants et à les intégrer dans le plan de formation 2025 : diversité et inclusion, leadership, cohésion d'équipe, ESG et durabilité, compétences futures comme la gestion des données, conformité et sécurité, compétences numériques.

Au cours de l'année écoulée, les bases d'une nouvelle approche de la gestion des performances ont été posées. Cette approche, destinée à soutenir l'épanouissement et le développement des employés, met l'accent sur le feed-back continu et sur des objectifs évolutifs, afin d'aider les employés à s'améliorer en permanence et de contribuer aux objectifs de l'organisation. Sa mise en œuvre, prévue pour l'année prochaine, renforcera davantage l'environnement de travail centré sur l'apprentissage et tourné vers l'avenir.

L'accent est également mis sur la poursuite du développement et de la clarification des

parcours de carrière au sein de l'organisation, dans le but de donner aux employés un aperçu des parcours de carrière et des opportunités de croissance possibles.

Conformément aux objectifs stratégiques, le plan de formation 2026 soutiendra les employés à la fois dans leurs fonctions actuelles et futures. Outre les formations bancaires techniques, adaptées aux besoins et aux nécessités de l'organisation, ainsi qu'aux demandes d'apprentissage des employés, nous mettons particulièrement l'accent sur les points suivants :

- Compétences numériques et littératie en IA afin de préparer les employés à la numérisation croissante et à l'application de l'intelligence artificielle dans la banque.
- ESG et durabilité afin de permettre aux employés de mieux intégrer les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur travail quotidien.
- Risques et conformité afin de favoriser une culture de la conformité et de la sensibilisation aux risques.
- Leadership afin de développer les capacités nécessaires en la matière dans une organisation et une société en mutation.
- Amélioration des processus afin de renforcer l'efficacité, la qualité et l'efficacité de nos services.
- Compétences futures afin d'améliorer la flexibilité des employés et de les préparer aux défis à venir, tels que la littératie numérique et l'analyse des données, la capacité d'adaptation et la flexibilité, la collaboration, la créativité, la collaboration et le leadership personnel.

Crelan attache une grande importance au développement professionnel de ses employés, car elle estime qu'ils peuvent ainsi exploiter pleinement leur potentiel et contribuer aux objectifs de l'organisation en matière de durabilité. Les employés ont accès à diverses plateformes d'apprentissage et à des programmes de développement qui stimulent l'épanouissement personnel et professionnel. L'efficacité de ces initiatives est le fruit d'une co-création avec l'entreprise et est suivie au moyen d'enquêtes de satisfaction après la formation. Ce feed-back contribue à l'évaluation et l'amélioration permanentes de l'offre de formations grâce à laquelle Crelan renforce les connaissances et les compétences de ses employés.

Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Lorsqu'elle prend des décisions ou planifie des activités susceptibles d'affecter ses employés, Crelan s'engage à écouter leur avis, via divers mécanismes et canaux. Les caractéristiques spécifiques et l'efficacité de ces mécanismes sont décrites à la section Intérêts et points de vue des parties prenantes .

- Crelan interagit à la fois directement avec les employés individuels et par l'intermédiaire des représentants officiels des travailleurs. Cette double approche garantit une contribution complète de la main-d'œuvre au processus décisionnel.
- L'interaction avec les employés a lieu à différents stades, notamment lors de la formulation de la stratégie, lors de l'élaboration des politiques et dans les processus opérationnels. Crelan utilise de multiples méthodes d'interaction, telles que des enquêtes, des réunions publiques et des consultations régulières, pour répondre aux divers besoins et préférences du personnel. Cette interaction est structurée de manière à être fréquente et suivie afin de maintenir un dialogue ouvert et constructif.
- Des concertations et des échanges d'informations sont organisés régulièrement pour tous les cadres (managers network meetings). Apprendre les uns des autres, partager les meilleures pratiques et garder une vue d'ensemble de ce qu'il se passe dans la banque est souvent au cœur de ce dialogue. Les cadres peuvent partager entre eux leurs réussites et leurs préoccupations.
- Dans le cadre du projet de nouveau siège, les employés ont pu poser leur candidature afin de devenir le Building Hero pour leur direction. Leur mission ? Être le lien entre le projet et leurs collègues. Sur une soixantaine de candidats, vingt-trois Building Heroes, parmi lesquels trois délégués syndicaux représentant les travailleurs, ont été retenus et jouent un rôle clé dans le projet. Leur mission :
  - Partager leurs idées et leurs suggestions pour faire de notre nouveau lieu de travail un endroit inspirant, agréable et fonctionnel ;
  - Participer à la réflexion sur la manière dont les espaces sont utilisés et sur l'étiquette du bureau, et donner leur avis sur le mobilier et l'aménagement ;
  - Se joindre à la réflexion sur la manière de faire du nouveau siège un environnement de travail durable, en se concentrant sur la mobilité, la consommation d'énergie, les matériaux et les méthodes de travail ;
  - Être le lien entre leur direction et l'équipe de projet, en partageant les informations et en identifiant les besoins ;
  - Participer activement aux ateliers et aux moments de feed-back.

  Plus de 500 employés ont visité le nouveau bâtiment, seuls ou en équipe, en 2025. Certains ont même combiné la visite avec un événement de team building dans les environs. À cette occasion, la plupart des employés sont venus en train : un grand pas vers une mobilité plus durable !
- Le département des ressources humaines, dirigé par le Chief Human Resources Officer, garantit que les avis des employés sont intégrés dans les politiques et les stratégies opérationnelles.
- Crelan respecte les termes de ses politiques et de ses conventions collectives de travail, qui renforcent son engagement en faveur des droits de l'homme et fournissent une méthode

structurée pour connaître les points de vue de ses effectifs. Ces accords renforcent la capacité à comprendre les préoccupations et les aspirations des employés et à y répondre.

- Pour évaluer l'efficacité de ses interactions avec son personnel, Crelan surveille et examine les résultats de ces dialogues. Le retour d'information, la mise en œuvre d'initiatives et les réunions de suivi garantissent que les interactions sont porteuses et conduisent à une amélioration continue.

Par ces points énumérés, Crelan démontre son engagement à prendre en compte les points de vue de son personnel et à faire des progrès significatifs vers un environnement d'entreprise collaboratif et progressif.

Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Crelan s'engage à favoriser un environnement de travail où le bien-être des employés est une priorité et où ils trouvent le soutien nécessaire. Le règlement de travail de Crelan interdit tout acte impliquant un risque psychosocial, y compris les actes de violence, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel au travail. Cette interdiction s'étend également aux tiers qui interagissent avec les travailleurs dans l'exercice de leur travail (par exemple, les clients, les agents, les fournisseurs). Crelan a mis en place des processus clairs pour prendre en charge les impacts négatifs sur le personnel et y remédier. Elle veille en outre à ce que les employés aient accès à des canaux leur permettant de faire part de leurs préoccupations, ce qui est considéré comme essentiel pour le maintien d'un environnement de travail juste et équitable.

Approche générale et processus de réparation

Comme décrit précédemment, les employés disposent de procédures formelles et informelles pour faire part de leurs préoccupations. Ces procédures sont décrites de manière claire sur CrelanNet, ce qui permet aux employés de choisir le canal le plus approprié pour faire part de leurs préoccupations. Afin de souligner l'importance de ce thème, Crelan a inclus dans ses procédures destinées à la « ligne hiérarchique » des instructions explicites à l'intention des cadres afin de prendre en compte le bien-être des employés et l'obligation de soutenir ces derniers lors du signalement de leurs préoccupations et de prendre des mesures lorsqu'une préoccupation est exprimée. Le suivi et la remontée des incidents suivent un processus fixé par la loi ou par des procédures internes de Crelan (en fonction du type de préoccupation). Une réponse formelle est donnée lorsqu'une plainte formelle est introduite (comme l'exige la loi). La combinaison de ces processus et procédures garantit que l'ambition sociale de Crelan et les différentes politiques sont correctement mises en œuvre dans les processus opérationnels.

Conformément aux réglementations européenne et belge, Crelan a mis en place une politique de lancement d'alertes pour les employés confrontés à des actes illégaux, à un comportement contraire à l'éthique et/ou à une faute grave.

Il existe des canaux spécifiques pour faire part de préoccupations ou de besoins, ainsi qu'un mécanisme de réclamation

Un employé qui s'estime victime d'un préjudice psychologique, éventuellement accompagné de dommages physiques résultant de risques psychosociaux au travail, peut d'abord s'adresser à sa hiérarchie. La hiérarchie est en effet directement habilitée à proposer une solution pour résoudre le problème. L'employé peut également contacter le HR Business Partner. Si cette intervention n'aboutit pas au résultat escompté ou si le travailleur ne souhaite pas recourir aux structures sociales habituelles de l'entreprise, il peut utiliser les procédures prévues à cet effet dans le règlement de travail.

Les « personnes de confiance », au nombre de sept en 2025 chez Crelan, jouent un rôle important dans ces procédures. Les personnes de confiance sont le premier interlocuteur pour les employés confrontés à des problèmes psychosociaux et veillent à ce que les employés puissent décider du canal de signalement le plus approprié pour leur problème.

En outre, Crelan a mis en place des politiques visant à protéger les individus, y compris les représentants des travailleurs, contre toute forme de représailles lorsqu'ils utilisent ces canaux. Il s'agit là d'un élément essentiel de l'engagement de Crelan en faveur d'une conduite des affaires équitable et éthique.

Enfin, l'employé peut également chercher une solution en s'adressant à un membre du comité pour la prévention et la protection au travail ou à un représentant syndical.

L'employeur veille à ce que les employés victimes d'un acte de violence ou de harcèlement moral ou sexuel au travail bénéficient d'un soutien psychologique approprié de la part du service externe pour la prévention et la protection au travail et le programme d'aide aux employés Care4U.

Processus qui encouragent la mise à disposition des canaux

Crelan garantit la disponibilité de canaux de communication par le biais de son règlement de travail, qui contient les coordonnées des parties internes et externes, ainsi que par un ensemble de processus structurés conçus pour favoriser l'accessibilité. Au moins deux fois par an, des réunions formelles sont organisées avec les personnes de confiance afin d'évaluer l'efficacité des canaux, d'identifier les aspects à améliorer et de prendre en charge toute augmentation éventuelle de la demande ou des problèmes qu'elles rencontrent. En outre, Crelan communique chaque année avec les employés afin de leur faire savoir qui sont les personnes de confiance (notamment au moyen de fiches) et de leur rappeler les procédures à suivre en cas de discrimination.

L'efficacité de ces canaux est également abordée dans le rapport de prévention annuel de Crelan, qui est inclus dans le rapport annuel et offre une garantie de transparence et d'amélioration continue.

Suivi des problèmes et efficacité des canaux

Crelan mène régulièrement des enquêtes internes et utilise des systèmes de retour d'information afin d'évaluer si les employés connaissent et font confiance à ces structures pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins. S'assurer que les employés ont confiance dans ces procédures est crucial pour leur efficacité et constitue un objectif permanent pour l'entreprise.

Concrètement, Crelan procède au suivi du nombre d'interactions avec les personnes de confiance, ainsi qu'au suivi du nombre d'appels à Care4U.

Crelan évalue l'efficacité des mesures au moyen d'une boucle de rétroaction structurée dans les domaines clés.

- En ce qui concerne l'apprentissage et le développement, Crelan contrôle la participation, mène des enquêtes de satisfaction et est en contact permanent avec les cadres et les employés afin de s'assurer que les programmes de formation répondent à l'évolution des besoins.
- Dans le domaine de la diversité et de l'inclusion, les plans d'action sont évalués lors des réunions du comité de pilotage et les progrès sont suivis au moyen de rapports semestriels sur les tableaux de bord.
- Les initiatives en matière de bien-être sont évaluées par le biais de la participation des employés et du feed-back, tandis que la paix sociale est mesurée à l'aide du suivi du nombre de grèves. Aucune grève n'a eu lieu en 2025, grâce aux efforts déployés avec succès. Ces indicateurs permettent de toujours garder une vue d'ensemble afin d'optimiser et d'améliorer les initiatives.

Indicateurs et cibles

Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Crelan a défini une cible pour le thème « Diversité et inclusion », à savoir un objectif de diversité et d'inclusion pour le Senior Management. La validation de ces objectifs par le Senior Management garantit que ces parties prenantes ont été consultées lors de la définition des objectifs.

Sous-thème	Portée	Description de l'objectif d'ici 2027	Année 2025	Année 2024
Diversité et inclusion au sein de la haute direction	**Crelan (Crelan SA & CrelanCo)**	Atteindre une représentation minimale de 33 % du sexe sous-représenté dans le « Crelan Circle » (c'est-à-dire les cadres supérieurs qui dirigent la banque).	32%	28%
		Atteindre une représentation minimale de 33 % du sexe sous-représenté dans l'ensemble du conseil d'administration.	32%	25%
		Atteindre une représentation minimale de 40 % du sexe sous-représenté parmi les administrateurs non exécutifs du conseil d'administration.	38%	36%
	Europabank	Atteindre une représentation minimale de 20 % du genre sous-représenté au sein du Comité de direction.	15%	15%
		Atteindre une représentation minimale de 33 % du sexe sous-représenté dans l'ensemble du conseil d'administration.	36%	36%

Grâce à ces objectifs, Crelan souhaite avoir un impact positif sur la diversité de son personnel. Toute nomination empêchant d'atteindre ce minimum doit être clairement motivée, les raisons devant impérativement être liées aux compétences et à l'expérience.

Au-delà de la représentation des genres, l'ambition est également d'assurer la parité entre néerlandophones et francophones, sans pour autant négliger l'expérience et les compétences des candidats disponibles. Toute proposition de nomination contraire à l'ambition de Crelan doit être dûment justifiée par le Comité de nomination.

Actuellement, aucun objectif explicite ne s'applique à d'autres thèmes (mais cela pourrait être revu à l'avenir).

Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Les informations ci-dessous donnent un aperçu des effectifs de Crelan, exprimés en nombre d'employés et d'équivalents temps plein (ETP), y compris leur nombre, leur genre et leur type de contrat, ainsi que la rotation du personnel.

Nombre total d'employés :

Le nombre total de travailleurs déclaré (exprimé en ETP actifs) est rapproché des données du personnel telles qu'elles figurent dans les comptes annuels consolidés (voir Note 2.6 – Personnel du groupe).

2025	Consolidé		Crelan (Crelan SA + CrelanCo)		Europabank	
	Effectifs	**ETP**	**Effectifs**	**ETP**	**Effectifs**	**ETP**
Nombre total d'employés	1745	1556	1334	1173	411	383
Par genre						
— Homme	856	805	636	594	220	211
— Femme	889	751	698	579	191	172
— Autre	0	0	0	0	0	0
— Non signalé	0	0	0	0	0	0
Par pays						
— Belgique	1745	1556	1334	1173	411	383
Nombre moyen de salariés au cours de l'année (ETP)	**1767,85**	**1582,44**	**1364**	**1205,44**	**403,85**	**377**

2024	Consolidé		Crelan (Crelan SA + CrelanCo)		Europabank	
	Effectifs	**ETP**	**Effectifs**	**ETP**	**Effectifs**	**ETP**
Nombre total d'employés	1796	1618	1400	1248	396	370
Par genre						
— Homme	884	823	671	614	213	209
— Femme	912	795	729	634	183	161
— Autre	0	0	0	0	0	0
— Non signalé	0	0	0	0	0	0
Par pays						
— Belgique	1796	1618	1400	1248	396	370
Nombre moyen de salariés au cours de l'année (ETP)	**1710,8**	**1599,3**	**1326,2**	**1241,7**	**384,6**	**357,6**

Nombre total d'employés par type de contrat :

2025	Consolidé					Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
Nombre total d'effectifs par type de contrat	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Autre**	**Non signalé**	**Total**	**Total**
— Effectifs	1.745	856	889	-	-	1.334	411
— ETP	1.556	805	751	-	-	1.173	383
Salariés permanents							
— Effectifs	1.738	853	885	-	-	1.327	411
— ETP	1.549	802	747	-	-	1.166	383
Salariés temporaires							
— Effectifs	7	3	4	-	-	7	-
— ETP	7	3	4	-	-	7	-
Salariés au nombre d'heures non garanti							
— Effectifs	-	-	-	-	-	-	-
— ETP	-	-	-	-	-	-	-

2024	Consolidé					Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
Nombre total d'effectifs par type de contrat	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Autre**	**Non rapporté**	**Total**	**Total**
— Effectifs	1.796	884	912	-	-	1.400	396
— ETP	1.618	843	774	-	-	1.248	370
Salariés permanents							
— Effectifs	1.784	881	903	-	-	1.388	396
— ETP	1.606	840	766	-	-	1.236	370
Salariés temporaires							
— Effectifs	12	3	9	-	-	12	-
— ETP	12	3	9	-	-	12	-
Salariés au nombre d'heures non garanti							-
— Effectifs	-	-	-	-	-	-	-
— ETP	-	-	-	-	-	-	-

Nombre total d'employés par temps de travail :

2025	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
Nombre total d'effectifs par temps de travail	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Total**
— Effectifs	1.306	740	566	979	327
— ETP	1.251	722	529	929	322
— Effectifs	439	116	323	355	84
— ETP	305	83	222	244	61

2024	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
Nombre total d'effectifs par temps de travail	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Total**
Employés à temps plein					
— Effectifs	1.375	784	591	1.068	307
— ETP	1.324	773	551	1.019	305
Employés à temps partiel					
— Effectifs	421	100	321	332	89
— ETP	294	70	224	229	65

Nombre total d'employés par type de départ :

2025	Consolidé					Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
HC	Total	Homme	Femme	Autre	Non signalé	Total	Total
Nombre total de départs	127	66	61	0	0	101	26
— Départs volontaires	42	20	22	0	0	33	9
— Départs à la retraite	47	27	20	0	0	43	4
— Licenciements	29	17	12	0	0	19	10
— Autres départs	9	2	7	0	0	6	3

2024	Consolidé					Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
HC	Total	Homme	Femme	Autre	Non rapporté	Total	Total
Nombre total de départs	123	44	43	0	0	87	36
— Départs volontaires	46	16	11	0	0	26	20
— Départs à la retraite	49	18	23	0	0	42	7
— Licenciements	16	8	1	0	0	9	7
— Autres départs	12	2	8	0	0	10	2

Rotation :

	Consolidé					Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
Chiffres pour 2025	Total	Homme	Femme	Autre	Non signalé	Total	Total
Taux de rotation (effectifs)	7%	4%	3%	0%	0%	7%	6%
Taux de rotation (ETP)	7%	4%	3%	0%	0%	7%	6%
Taux de rotation volontaire (ETP)	2%	1%	1%	0%	0%	2%	2%
Taux de rotation volontaire (ETP) (y compris les départs à la retraite)	5%	3%	2%	0%	0%	6%	3%

	Consolidé					Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
Chiffres pour 2024	Total	Homme	Femme	Autre	Non signalé	Total	Total
Taux de rotation (effectifs)	7%	3%	3%	0%	0%	6%	9%
Taux de rotation (ETP)	7%	4%	3%	0%	0%	6%	9%
Taux de rotation volontaire (ETP)	3%	2%	1%	0%	0%	2%	5%
Taux de rotation volontaire (ETP) (incl. retraite)	5%	3%	3%	0%	0%	4%	7%

Caractéristiques des travailleurs non employés de l'entreprise.

Crelan s'engage à faire preuve de transparence et d'intégrité dans sa politique du personnel. Nous adoptons une approche stratégique de la composition de nos effectifs, qui comprennent à la fois des employés et des travailleurs non employés valorisés.

Cette situation décrit l'état des lieux à la fin de l'année 2025.

Chiffres pour 2025	Consolidé	Crelan (Crelan NV + CrelanCo)	Europabank
Nombre total de non-salariés (en effectif)	309	309	0

Négociations collectives et dialogue social

En 2025, 100 % des employés de Crelan étaient couverts par les conventions collectives de travail et le dialogue social. Crelan n'a pas d'employés hors de la Belgique. Ces chiffres sont conformes à l'engagement de Crelan d'avoir un impact sur ses employés par le biais du dialogue social. Conformément à la loi, Crelan n'a pas de comité d'entreprise européen, car elle n'est active qu'en Belgique. Les accords sont conclus avec les conseils d'entreprise belges.

Taux de couverture	Couverture des conventions collectives	Dialogue social
	Salariés - EEE	Représentation sur le lieu de travail/EEE
0-19%		
20-39%		
40-59%		
60-79%		
80-100%	Belgique	Belgique

Indicateurs de diversité

Les tableaux suivants donnent un aperçu des principales mesures en matière de diversité chez Crelan, à savoir la répartition des genres au niveau des cadres supérieurs et la diversité des âges parmi les employés. Crelan a défini les « cadres supérieurs » comme les personnes se situant un et deux niveaux en dessous de ses organes d'administration et de surveillance.

Il est à noter que les chiffres relatifs à la diversité au niveau du Comité de direction de Crelan ont évolué en 2025 en raison des nouvelles nominations. La nouvelle composition, annoncée en décembre 2024 (après approbation par les autorités de contrôle), a porté la proportion de femmes à 17 % (soit 1/6). Au niveau du Conseil d'administration, la proportion de femmes est passée à 32 %. Au niveau N-1 (c'est-à-dire le Crelan Circle), la proportion de femmes est passée à 32 %.

Répartition des genres au niveau des cadres supérieurs :

2025	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)		Europabank	
Nombre de personnes / % Nombre de personnes	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**
Membres du Conseil d'Administration *	26	16	10	13	6	7	4
— % des membres du Conseil d'Administration	100%	62%	38%	68%	32%	64%	36%
Membres du Comité de Direction *	9	7	2	5	1	2	1
— % du Comité de Direction	100%	78%	22%	83%	17%	67%	33%
Comité de Direction niveau N-1	58	44	14	26	12	18	2
— % du niveau N-1	100%	76%	24%	68%	32%	90%	10%
Comité de Direction niveau N-2	145	107	38	56	19	51	19
— % du niveau N-2	100%	74%	26%	75%	25%	73%	27%

2024	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)		Europabank	
Nombre de personnes / % Nombre de personnes	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**
Membres du Conseil d'Administration *	25	18	7	15	5	8	4
— % des membres du Conseil d'Administration	100%	72%	28%	75%	25%	67%	33%
Membres du Comité de Direction *	10	9	1	6	0	3	1
— % du Comité de Direction	100%	90%	10%	100%	0%	75%	25%
Comité de Direction niveau N-1	58	47	11	28	9	19	2
— % du niveau N-1	100%	81%	19%	76%	24%	90%	10%
Comité de Direction niveau N-2	153	107	46	58	26	49	20
— % du niveau N-2	100%	70%	30%	69%	31%	71%	29%

* sans doublons

Diversité des âges parmi les employés :

2025	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)			Europabank		
Effectifs	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Homme**	**Femme**
Nombre total d'employés	1745	856	889	1334	636	698	411	220	191
— Moins de 30 ans	152	83	69	76	34	42	76	49	27
— 30-50 ans	673	333	340	490	235	255	183	98	85
— Plus de 50 ans	920	440	480	768	367	401	152	73	79

2024	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)			Europabank		
Effectifs	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Homme**	**Femme**
Nombre total d'employés	1796	884	912	1400	671	729	396	213	183
— Moins de 30 ans	150	80	70	83	37	46	67	43	24
— 30-50 ans	708	348	360	532	250	282	176	98	78
— Plus de 50 ans	938	456	482	785	384	401	153	72	81

Congé pour raison familiale

Nous aidons les employés à concilier vie professionnelle et vie privée et disposons de politiques en matière de congé de maternité, de congé de paternité, de congé parental et de congé d'aidant entièrement conformes aux dispositions légales applicables en la matière.

2025	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)			Europabank		
Chiffres pour 2025	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Homme**	**Femme**
% des employés ayant droit aux congés liés à la famille	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
% des employés ayant droit aux congés liés à la famille et ayant pris au moins un congé familial	21%	18%	24%	19%	16%	22%	27%	22%	31%

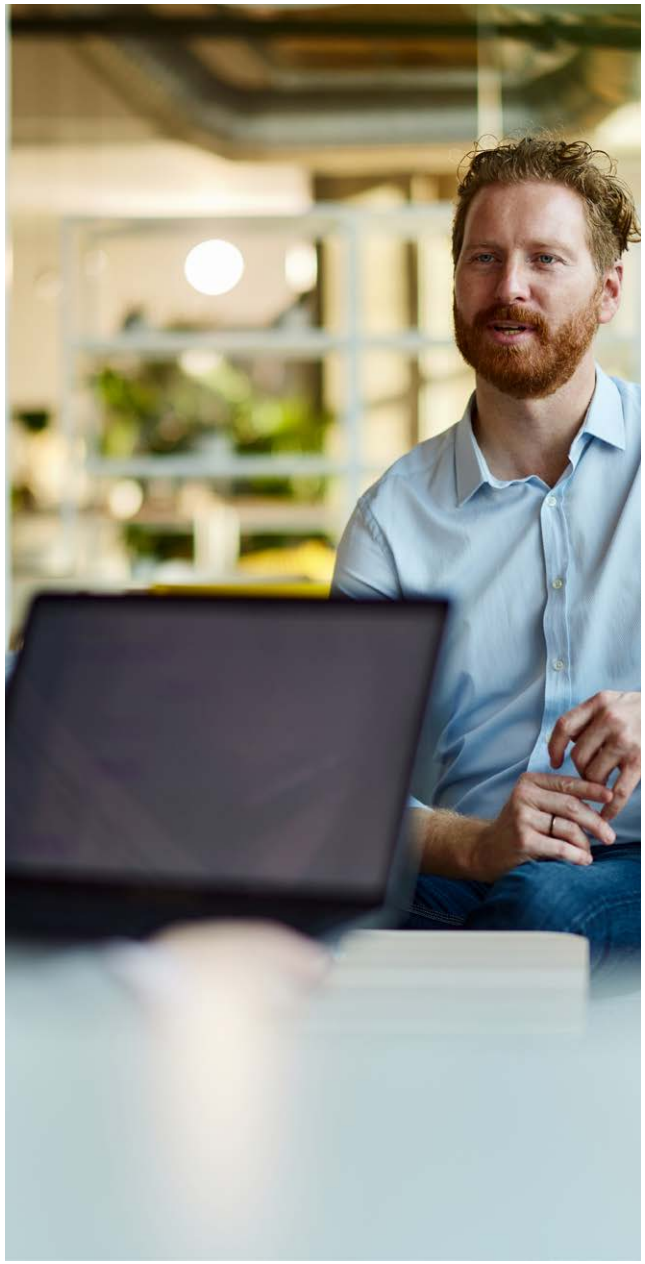

Salaires décents

Crelan s'engage fermement à promouvoir des salaires décents et l'égalité salariale, en veillant à ce que les travailleurs, hommes et femmes, reçoivent la même rémunération pour leurs contributions. Crelan offre des salaires décents à tous les employés. En outre, des analyses/enquêtes coordonnées par le département RH sont menées périodiquement afin d'évaluer la décence des salaires des employés.

Protection sociale

En 2025, tous les employés de Crelan ont bénéficié d'une protection sociale.

Indicateurs de formation et de développement des compétences

Crelan s'engage à favoriser le développement professionnel, l'amélioration des compétences et l'employabilité à long terme de ses employés. Les chiffres ci-dessous illustrent la participation aux programmes d'apprentissage. Ils incluent les programmes de formation « formels » et « informels ».

Le nombre relativement élevé d'heures de formation chez Europabank est principalement dû au volume de formations informelles enregistrées dans les systèmes RH internes.

2025	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
(moyennes basées sur des effectifs)	**Men**	**Women**	**Total**	**Total**	**Total**
Pourcentage de salariés faisant l'objet d'évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière	92,9%	92,5%	92,7%	90,4%	100,0%
Nombre moyen d'heures de formation par employé	52,6	42,6	47,5	26,9	114,4

2024	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
(moyennes basées sur des effectifs)	**Men**	**Women**	**Total**	**Total**	**Total**
Pourcentage de salariés faisant l'objet d'évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière	92,8%	90,9%	91,8%	89,5%	100,0%
Nombre moyen d'heures de formation par employé	49,3	42,6	45,9	28,6	107,0

Indicateurs de santé et de sécurité

Les indicateurs ci-dessous donnent un aperçu de l'efficacité des actions préventives de Crelan en matière de santé et de sécurité des employés (et sont conformes par rapport au type d'activités de Crelan, à savoir le secteur financier, qui n'est pas considéré comme à haut risque pour la sécurité des employés). Les définitions d'accident du travail et de maladie professionnelle sont alignées sur ce que prescrit la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail.

En 2025, 100 % des employés de Crelan étaient couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité. Aucun décès n'est survenu à la suite d'une blessure ou d'une maladie liées au travail. Le nombre d'accidents du travail est tombé à 7 en 2025.

Le nombre de jours d'absence à la suite de ces accidents du travail a également diminué, tombant à 377 jours. Par ailleurs, ce chiffre est principalement imputable à un accident du travail avec incapacité permanente survenu chez Europabank à l'extérieur de l'entreprise (visite chez un client).

Enfin, il convient de noter que le nombre d'accidents du travail mentionné dans le tableau comprend également les accidents qui n'ont pas entraîné d'incapacité de travail d'au moins un jour. Si nous filtrons les accidents avec incapacité de travail de plus d'un jour (c'est-à-dire l'indicateur utilisé en interne par Crelan et Europabank), le pourcentage d'accidents du travail est plus faible en 2025, à savoir 1,18 %. Le nombre réel d'heures de travail, communiqué par le secrétariat social, est utilisé pour calculer cet indicateur.

	Consolidé	
Chiffres pour	**2025**	**2024**
% des effectifs couverts par son système de gestion de la santé et de la sécurité	100%	100%
Nombre d'accidents du travail enregistrés	7	17
Taux d'accidents du travail (taux de fréquence : nombre d'accidents par million d'heures travaillées)	1,18	7,18
Jours perdus en raison d'accidents du travail	377	885

Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Le tableau suivant donne un aperçu de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire le salaire moyen comparatif entre les hommes et les femmes (à l'exclusion des employés « inactifs »). Les chiffres sont basés sur le salaire mensuel brut moyen des hommes et des femmes (à l'exclusion des employés inactifs).

2025	Consolidé	Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
Écart de rémunération entre les sexes (en %)	12,2	14,9	4,5
Écart de rémunération ajusté entre les sexes (en %)		1,4	

Depuis janvier 2025, les anciens employés d'AXA Bank et les (anciens) employés de Crelan travaillent sous le même statut, avec la même classification des fonctions et les mêmes barèmes salariaux, basés sur une convention collective au niveau de l'entreprise. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en 2025 est d'abord évalué en calculant un écart de rémunération non ajusté qui indique la différence brute entre les salaires moyens (corrigés en ETP) des employés masculins et féminins. L'écart de rémunération non corrigé entre les hommes et les femmes ne prend pas en compte des facteurs qui peuvent également influencer la rémunération, comme la fonction et l'expérience.

Un écart de rémunération corrigé est dès lors calculé selon la méthode statistique d'Eurostat. Cette analyse montre que la majeure partie (90 %) de l'écart non corrigé de rémunération entre les hommes et les femmes chez Crelan s'explique par des différences au niveau de la fonction, de l'expérience et d'autres caractéristiques entre les employés masculins et féminins. L'écart de rémunération ajusté entre les hommes et les femmes est dès lors de 1,4 % pour Crelan. Il convient de noter que ce chiffre ne constitue pas un indicateur direct de l'inégalité salariale. Cet écart persiste après correction pour la fonction et l'expérience, mais d'autres facteurs non reconnus peuvent également l'influencer.

Le tableau ci-après donne un aperçu du « ratio de rémunération totale », défini comme le rapport entre l'employé le mieux payé et la médiane de tous les autres employés (sur la base des salaires mensuels bruts, y compris les avantages en nature et le double pécule de vacances, mais à l'exclusion de la rémunération variable).

2025	Consolidé	Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europabank
Taux de rémunération totale annuelle	3,21	3,03	2.50

Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme

Les tableaux suivants donnent un aperçu des incidents et des plaintes liés au travail auxquels le personnel de Crelan a été confronté en 2025, ainsi que des amendes, sanctions ou indemnisations pertinentes en lien avec ces thèmes (publiées dans les chiffres comptables de Crelan). Aucun incident en matière de droits de l'homme, aucun cas de non-respect des principes des Nations unies en matière de droits de l'homme et aucune amende liée à ces incidents n'ont été rapportés. Ces chiffres sont cohérents et confirment les descriptions narratives données dans les sections précédentes de ce chapitre.

Le nombre de plaintes a diminué pour atteindre 14 en 2025. Aucun cas de discrimination n'a été signalé, ce qui résulte de nos politiques solides et des efforts déployés dans ce domaine

Chiffres pour 2025	Consolidé
Nombre total de cas de discrimination signalés au cours de la période considérée	0
Nombre de plaintes	14
Montant total des amendes, sanctions et indemnités importantes	0

Chiffres pour 2024	Consolidé
Nombre total de cas de discrimination signalés au cours de la période considérée	2
Nombre de plaintes	25
Montant total des amendes, sanctions et indemnités importantes	0

B.2 ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

Objectifs

En tant que groupe bancaire coopératif belge, Crelan s'efforce d'établir une relation à long terme avec ses clients et place la relation et la proximité avec le client au cœur de sa stratégie. La structure coopérative renforce l'importance de générer un impact et de la valeur pour les clients de Crelan, car Crelan est une fédération bancaire dont CrelanCo SA est l'actionnaire, et seuls les clients de Crelan peuvent souscrire des actions de CrelanCo SA. Avec plus de 1,7 million de clients, Crelan peut avoir des impacts matériels positifs et négatifs sur ces clients et créer des risques et des opportunités spécifiques. Ces impacts, risques et opportunités (IRO) liés aux clients peuvent provenir de diverses perspectives. Crelan a identifié quatre domaines importants dans lesquels les clients pourraient être affectés :

- la protection de la confidentialité des données des clients ;
- le maintien des services bancaires et la résilience face aux cybermenaces ;
- la fourniture d'un service bancaire inclusif ;
- les pratiques de marketing responsables et transparentes.

L'objectif de ce chapitre est de décrire la stratégie du Groupe Crelan en rapport avec ces sujets et la manière dont les divers IRO identifiés sont gérés. Plus précisément, le chapitre est structuré comme suit :

- tout d'abord, une description de l'approche générale adoptée pour identifier les IRO matériels réels et potentiels sur les clients pour chacun de ces (sous-)thèmes est fournie, ainsi que les résultats de cette analyse ;
- ensuite, les politiques mises en place pour gérer les IRO identifiés sont décrites, ainsi que les canaux permettant aux clients de faire part de leurs préoccupations et les mesures prises pour rendre ces politiques / stratégies opérationnelles ;
- enfin, les indicateurs et les cibles utilisés par Crelan pour surveiller ces actions sont décrits.

Stratégie et gouvernance

Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Afin d'identifier les IRO potentiels liés aux clients et aux utilisateurs finaux, Crelan a organisé plusieurs ateliers et entretiens avec des experts internes sélectionnés pour représenter les intérêts et les points de vue des clients sur chacun des sous-thèmes (comme décrit dans Intérêts et points de vue des parties prenantes). Pour une institution bancaire comme Crelan, les consommateurs et les utilisateurs finaux sont principalement les clients de Crelan, impliqués dans la chaîne de valeur de Crelan au travers des divers produits et services bancaires auxquels ils souscrivent. Il s'agit notamment des clients qui utilisent Crelan comme banque pour leurs opérations bancaires quotidiennes, des clients qui contractent des crédits et de ceux qui reçoivent des conseils en matière d'investissement. Par conséquent, des experts représentant les points de vue de ces parties prenantes ont été consultés pour identifier les IRO dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité. Ces experts sont également ceux qui sont chargés des différents canaux de communication avec ces clients dans les procédures quotidiennes, ce qui permet de tirer parti de ces procédures existantes pour la DMA.

Au cours de cet exercice, Crelan a pris en compte les points de vue de l'ensemble de sa clientèle, tout en tenant compte du fait que différents groupes de clients pourraient être affectés à différents niveaux par un sujet spécifique. Considérant que la gravité des impacts (potentiels) pourrait ne pas être répartie de manière égale, Crelan a pris soin de refléter les points de vue des clients vulnérables dans l'analyse. Le tableau suivant résume les groupes de consommateurs qui ont fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'analyse :

(Sous-)Thème	Groupe de clients pris en compte
Confidentialité des données	Tous les clients
Cybersécurité	Tous les clients (adaptation de l'approche par procédure, mais application uniforme à tous les clients)
Inclusion financière	Tous les clients, avec une attention particulière pour les clients à risque, c'est-à-dire ceux : — dont les compétences numériques sont moindres; — qui sont moins bien informés sur les produits financiers; — qui rencontrent des difficultés financières (temporaires / permanentes) ; — qui risquent de ne pas être acceptés par d'autres banques.
Marketing responsable	Tous les clients et les consommateurs cibles

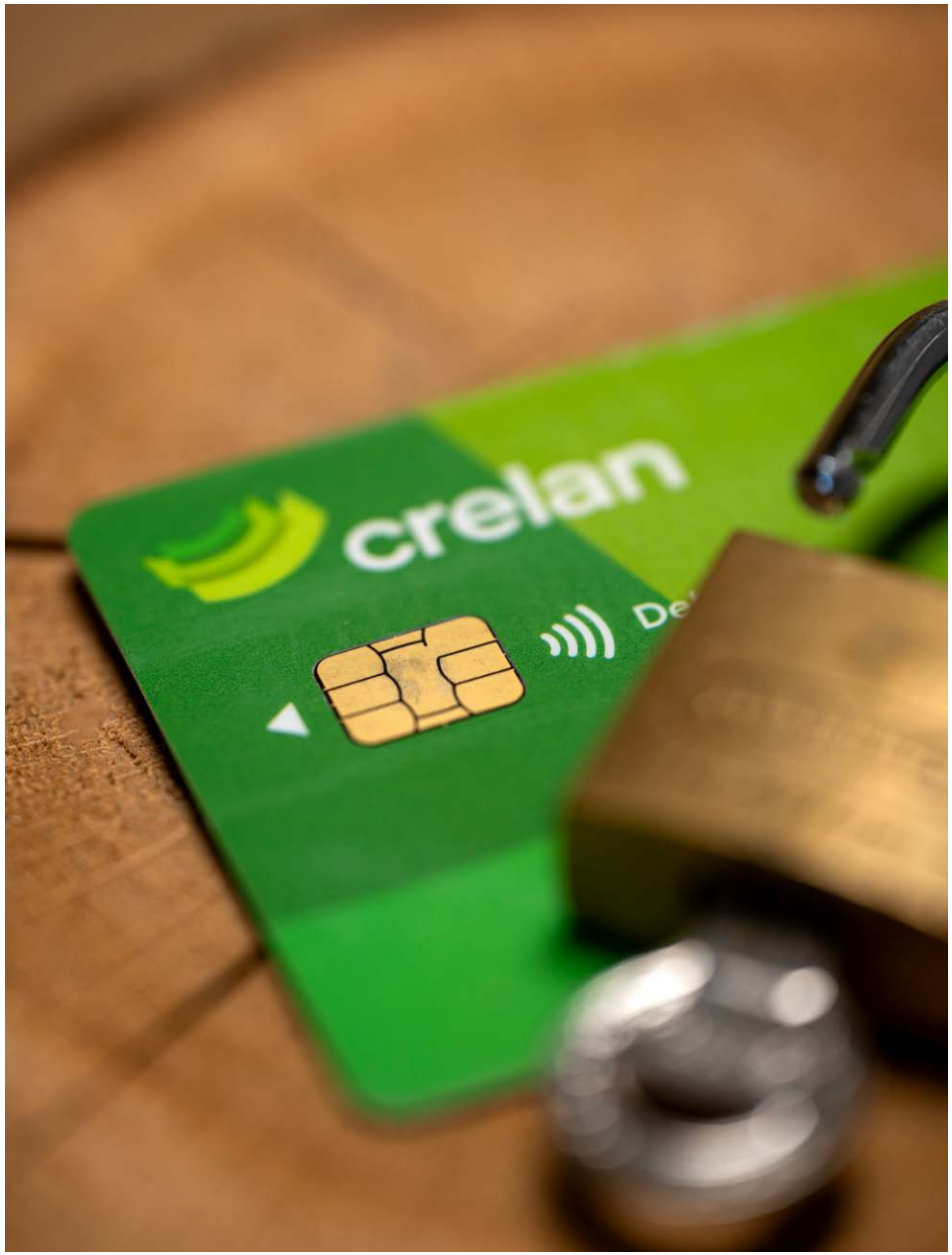

Le tableau suivant résume les IRO matériels liés à chacun des quatre (sous-)thèmes. Tandis que ces IRO couvrent l'ensemble de la clientèle, ceux relatifs à l'inclusion financière ciblent spécifiquement les clients à risque (tels que définis ci-avant) :

Sous-sujet	Chaîne de valeur (CV) / activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Marketing responsable & gestion responsable des produits	AP / CV	Impact positif	Impact positif sur les clients en offrant des conseils justes et des informations transparentes, rendus possibles grâce au modèle de proximité mis en place chez Crelan et ancré dans la stratégie de Crelan (à travers notamment un large réseau d'agents).
	AP	Risque	Risque que Crelan ne joue pas son rôle/ne joigne pas le geste à la parole/n'exécute pas conformément à sa stratégie (différence entre « ce qui est dit et ce qui est fait ») et/ou que les concurrents réussissent mieux dans ce rôle, ce qui entraînerait une fuite de coopérateurs ou de clients vers ces concurrents, ce qui entraînerait un risque commercial (/ risque de réputation). Cela inclut le fait que Crelan n'est pas suffisamment actif dans la communication sur les actions entreprises / les produits proposés.
Protection des données	AP	Risque / Impact négatif	Risque commercial/réputationnel/opérationnel pour Crelan résultant d'une utilisation inappropriée des données des clients causée par des facteurs internes ou externes.
Cybersécurité	AP	Risque / Impact négatif	Risque commercial/réputationnel/opérationnel lié aux attaques de cybersécurité affectant la capacité de Crelan à fournir des services à ses clients (perte d'accès à leurs services bancaires).
Inclusion financière	AP / CV	Impact positif	Impact positif de l'orientation stratégique de Crelan sur la proximité avec ses clients, permettant à la fois un accès aux services de Crelan à tous les clients en fonction de leurs besoins et une connaissance des clients (à travers la relation avec les agents locaux).
	AP / CV	Impact positif	Impact positif de Crelan's via la conception et l'accès aux produits pour améliorer l'inclusion, en particulier pour les clients appartenant à des catégories en risque d'exclusion financière.
	AP / CV	Opportunité	Opportunité d'augmenter les revenus par la production (contrôlée) de prêts à des emprunteurs individuels qui auraient des difficultés à accéder à des financements ailleurs, en veillant à ce que le Groupe Crelan (par le biais d'Europabank) puisse proposer une offre complète à ses clients (et donc augmenter sa base de clients).

Dans le chapitre suivant, des détails sont fournis sur la manière dont Crelan gère les IRO identifiés décrits ci-avant. Pour les thèmes qui ont un impact matériel sur Crelan ou inversement, Crelan fait le lien entre l'évaluation de la double matérialité et la formulation de la stratégie globale de Crelan.

Gestion des impacts, risques et opportunités

Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Les thèmes qui affectent les clients sont pris en compte dans diverses politiques traitant chacune d'un thème. La politique ESG sert de politique globale, définissant la vision holistique de Crelan sur les questions liées à l'ESG, y compris celles qui concernent les clients. Ces politiques sont complétées par un certain nombre de procédures, décrites dans la section *Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux* au sujet des impacts .

Les principales politiques relatives aux clients et aux utilisateurs finaux sont résumées dans le tableau ci-après :

	Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Scope	Niveau d'approbation
Politiques globales	Politique ESG	Matérialité d'impact & Matérialité financière	Inclusion financière Confidentialité des données Marketing responsable	Document cadre résumant la gouvernance et les ambitions en termes de thématiques ESG (incl. les aspects sociaux impactant les clients).	Crelan	Conseil d'administration
	Politique d'exclusion ESG	Matérialité d'impact & Matérialité financière	Inclusion financière	Critères d'exclusion pour les investissements et prêts basés sur les risques ESG	Crelan	Conseil d'administration
	Politique de protection des données	Matérialité d'impact & Matérialité financière	Confidentialité des données	Établit les exigences minimales et les responsabilités en matière de protection des données personnelles.	Crelan	Comité des risques de sécurité et de confidentialité (délégué du Comité exécutif)
	Comité des risques de sécurité et de confidentialité (délégué du Comité exécutif)	Matérialité d'impact & Matérialité financière	Sécurité (y compris cyber)	Décrit l'objectif et la mission en termes de sécurité, les principaux objectifs de sécurité, le processus de gestion des risques de sécurité et définit le système de gestion intégrée de la sécurité et les politiques de sécurité propres au domaine.	Crelan SA*	Conseil d'administration
Politiques connectées	Politique de crédit	Matérialité d'impact & Matérialité financière	Inclusion financière	Règles d'acceptation de crédit (y compris les critères d'efficacité énergétique).	Crelan SA*	Conseil d'administration
	Politique d'intégrité	Matérialité d'impact & Matérialité financière	Inclusion financière Confidentialité des données Marketing responsable	Constitue la pierre angulaire de l'engagement en matière de comportement éthique et de respect des exigences réglementaires.	Crelan	Conseil d'administration
	Charte Marketing	Matérialité d'impact	Marketing responsable	Charte destinée aux agents et reflétant la guidance marketing de Crelan qui doivent être respectés.	Crelan SA	Marketing & Communication
	Politiques de sécurité diverses	Matérialité d'impact & Matérialité financière	Sécurité	Politiques couvrant divers aspects de la sécurité (physique, système, résilience opérationnelle, RH, classification de l'information, etc.).	Crelan SA*	Varie

* Des politiques similaires existent chez Europabank

La section suivante présente un résumé de ces politiques et explicite la manière dont elles sont liées aux impacts, risques et opportunités (IRO) identifiés pour ces thèmes.

Politique ESG

Comme déjà indiqué aux chapitres précédents, la finalité de la politique ESG est d'esquisser l'approche globale de Crelan en matière d'intégration de la durabilité dans sa stratégie et ses activités.

La politique ESG comprend une série d'engagements et d'actions concernant les consommateurs et les utilisateurs finaux. Notamment :

- Crelan souhaite préserver un large accès aux services financiers par l'intermédiaire de canaux numériques et d'agences locales. *(engagement de résultat – en tant qu'entreprise)*
- Crelan souhaite guider la société dans une transition juste, en veillant à ce que les personnes moins privilégiées bénéficient également d'un accès équitable aux produits bancaires. *(engagement de ressources – en tant que prêteur, en tant que conseiller en investissement)*
- Crelan évite les produits et services trop complexes, s'assure que le client comprend le produit/service proposé et son prix, et veille à ce que le produit/service soit adapté au client. *(engagement de résultat – en tant que prêteur, en tant que conseiller en investissement)*
- La structure du réseau de distribution (agents indépendants et exclusifs) vise à établir des relations à long terme avec les clients. Les agents prennent le temps d'informer les clients et de gérer leur santé financière. *(engagement de ressources – en tant qu'entreprise)*
- Crelan accompagne les clients dans leurs décisions d'investissement en intégrant des facteurs ESG dans la réflexion. Crelan informe ses clients sur la manière dont les facteurs ESG pourraient influencer la valeur de leurs investissements et sur la manière dont ces investissements créent un impact ESG. Crelan prend également en compte les préférences des clients en matière d'ESG et conseille des produits pertinents Crelan sélectionne des produits avec plusieurs degrés d'intégration ESG pour répondre à tous les types de préférences des clients en matière d'ESG. *(engagement de ressources – en tant que prêteur, en tant que conseiller en investissement)*
- Crelan fait preuve de vigilance en matière de protection des données et la cybersécurité, car des violations dans ces domaines peuvent avoir des conséquences négatives graves pour les clients, pour d'autres tiers et pour Crelan elle-même. *(engagement de ressources – en tant qu'entreprise)*

Politique d'intégrité

Crelan s'engage à être un **employeur responsable et honnête**, et cet engagement s'étend à son interaction avec **les clients et les partenaires**. Pour Crelan, entretenir la confiance avec les employés, les clients et les autres parties prenantes est crucial pour sa réussite à long terme.

La politique d'intégrité de Crelan est la pierre angulaire de son engagement en faveur d'un comportement éthique et du respect des exigences réglementaires. Elle met l'accent sur la protection des intérêts des clients en définissant des exigences et des procédures strictes régissant les interactions avec ces derniers. Elle comprend des lignes directrices à l'intention des employés afin de garantir le respect des politiques de Crelan.

Du point de vue des consommateurs et des utilisateurs finaux, la politique couvre notamment les exigences concernant :

- la confidentialité des données : Crelan s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de protection de la vie privée des clients. Cet engagement garantit que les données personnelles et financières des clients sont traitées avec le plus grand soin et la plus grande confidentialité, conformément aux réglementations relatives à la protection de la vie privée, et ce, afin de protéger ces données contre toute violation ou utilisation abusive potentielle. Cette ambition est transposée dans une politique de confidentialité des données spécifique qui fournit des exigences / des lignes directrices plus détaillées (voir ci-après).
- les efforts publicitaires et de marketing : Crelan s'engage à fournir des informations claires et précises dans ses communications publicitaires et à éviter toute communication illicite ou trompeuse à l'égard des clients. En outre, dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, Crelan souligne qu'il est important de prendre des précautions, d'agir avec prudence et de fournir des informations et des conseils appropriés aux clients. De même, dans le cadre de l'octroi de crédits, Crelan s'engage à agir avec honnêteté, équité, transparence et professionnalisme. Cet engagement se traduit notamment par une charte de marketing pour les agents et par une politique globale de marketing (responsable) élaborée en 2025 (Responsible Marketing Policy).
- l'inclusion financière : Crelan s'engage à créer un environnement qui promeut l'égalité et interdit la discrimination. Cet engagement couvre à la fois l'attitude vis-à-vis des clients et celle vis-à-vis des employés. Crelan adopte une position ferme contre les comportements contraires à l'éthique tels que la violence, le harcèlement et la discrimination. Crelan attend de sa direction, de ses employés et de ses agents qu'ils s'engagent fermement à prévenir et à lutter contre de tels comportements, favorisant ainsi un lieu de travail inclusif et respectueux pour tous. Nous considérons un environnement inclusif et respectueux des employés comme le fondement d'une offre de services inclusifs et respectueux aux clients. Crelan se positionne comme un fournisseur proactif de services bancaires inclusifs, qui se concentre sur un large accès aux produits et services

financiers pour tous les clients, complété par des initiatives ciblées pour des groupes et des circonstances spécifiques. Le « modèle de proximité » de Crelan joue un rôle important à cet égard, car Crelan (notamment par le biais de son réseau d'agents) garantit la proximité (tant géographiquement qu'en termes de relation) avec ses clients.

Politique de confidentialité des données

La politique de confidentialité (des données) souligne l'importance de se conformer aux exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD), de mettre en œuvre des mesures de sécurité, de faire preuve de diligence raisonnable lors du partage de données avec des tiers et de favoriser la compétence, la formation et la sensibilisation des employés et des autres parties prenantes. Toutes ces mesures sont conçues pour réduire autant que possible le risque de violation des données et pour protéger les droits des personnes concernées.

Plus précisément :

- la politique de confidentialité contient plusieurs exigences et justifications essentielles relatives au traitement des données à caractère personnel. Elle souligne l'importance de la transparence et de la limitation de la collecte et du traitement des données à caractère personnel à des fins spécifiées et légitimes, en évitant tout traitement supplémentaire incompatible avec les objectifs déclarés. En outre, la politique insiste sur l'importance de respecter les limitations de la conservation, en veillant à ce que les données à caractère personnel ne soient pas conservées plus longtemps que nécessaire. Cette approche vise à diminuer le risque d'utilisation inappropriée des données à caractère personnel et à limiter le risque de violation des données en réduisant autant que possible la quantité de données traitées ;
- par ailleurs, la politique met l'accent sur une gouvernance et des procédures solides en matière de confidentialité afin de garantir l'application des principes du RGPD et le respect des obligations qui en découlent. Crelan veille également à ce que la confidentialité soit intégrée dans la mise au point de nouvelles activités de traitement ou à chaque fois que des changements sont mis en œuvre. Cette pratique est conforme à l'objectif d'intégrer les bonnes pratiques en matière de confidentialité dans l'organisation, en limitant le risque d'utilisation inappropriée des données à caractère personnel.
- La sensibilisation et la formation sont deux autres aspects cruciaux. Afin de contribuer au respect des obligations de Crelan, il est essentiel que les employés et les agents possèdent les compétences requises. C'est pourquoi Crelan veille à ce que des formations adéquates et des séances de mise à jour des connaissances soient proposées régulièrement (tant aux employés qu'aux agents).
- enfin, la nécessité de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel est également incluse dans la politique. L'accès aux données à caractère personnel doit être limité au personnel autorisé et des contrôles de sécurité sont mis en place pour empêcher l'accès aux informations et leur partage lorsqu'ils sont interdits. Ces mesures sont essentielles pour atténuer le risque de violation des données.

Politique de sécurité

La politique de sécurité témoigne de l'engagement de Crelan à protéger ses actifs, qu'il s'agisse de son personnel, de ses opérations commerciales, de son infrastructure informatique ou de ses informations. Étant donné son statut de banque systémique opérant sur un marché complexe et strictement réglementé, Crelan fait l'objet d'une surveillance minutieuse pour s'assurer qu'elle applique des normes de sécurité rigoureuses permettant de protéger les données personnelles et financières de ses clients et de garantir à ces derniers un accès continu aux services bancaires. Pour répondre à ces exigences, la direction de Crelan veille à imposer les obligations nécessaires à l'institution, à ses procédures et à son personnel, ainsi qu'à établir une gouvernance solide en matière de sécurité, un système intégré de gestion de la sécurité et des procédures efficaces de gestion des risques de sécurité. Le Chief Security Officer a pris soin de documenter les exigences essentielles nécessaires à la réalisation de la stratégie et des obligations réglementaires de Crelan dans un ensemble complet de politiques de sécurité, organisées au sein du paysage des politiques de sécurité.

La politique de sécurité souligne que Crelan doit assurer la protection adéquate de ses actifs d'une manière rentable et basée sur les risques en fonction de leur importance, en intégrant les réglementations internes et externes pertinentes et les normes du secteur. Cette inclusion dans la politique de sécurité démontre l'engagement de Crelan à adopter des mesures de sécurité alignées sur les normes réglementaires et sectorielles afin de protéger ses actifs et de garantir la sécurité opérationnelle. En mettant l'accent sur une approche rentable et basée sur les risques, la politique de sécurité montre la volonté de Crelan d'aligner les mesures de sécurité sur le niveau de risque et l'importance de ses actifs, tout en respectant les normes réglementaires et sectorielles. Cette approche est essentielle pour garantir que les mesures de sécurité sont proportionnelles aux risques et que les ressources sont utilisées à bon escient afin d'assurer une efficacité et une protection optimales.

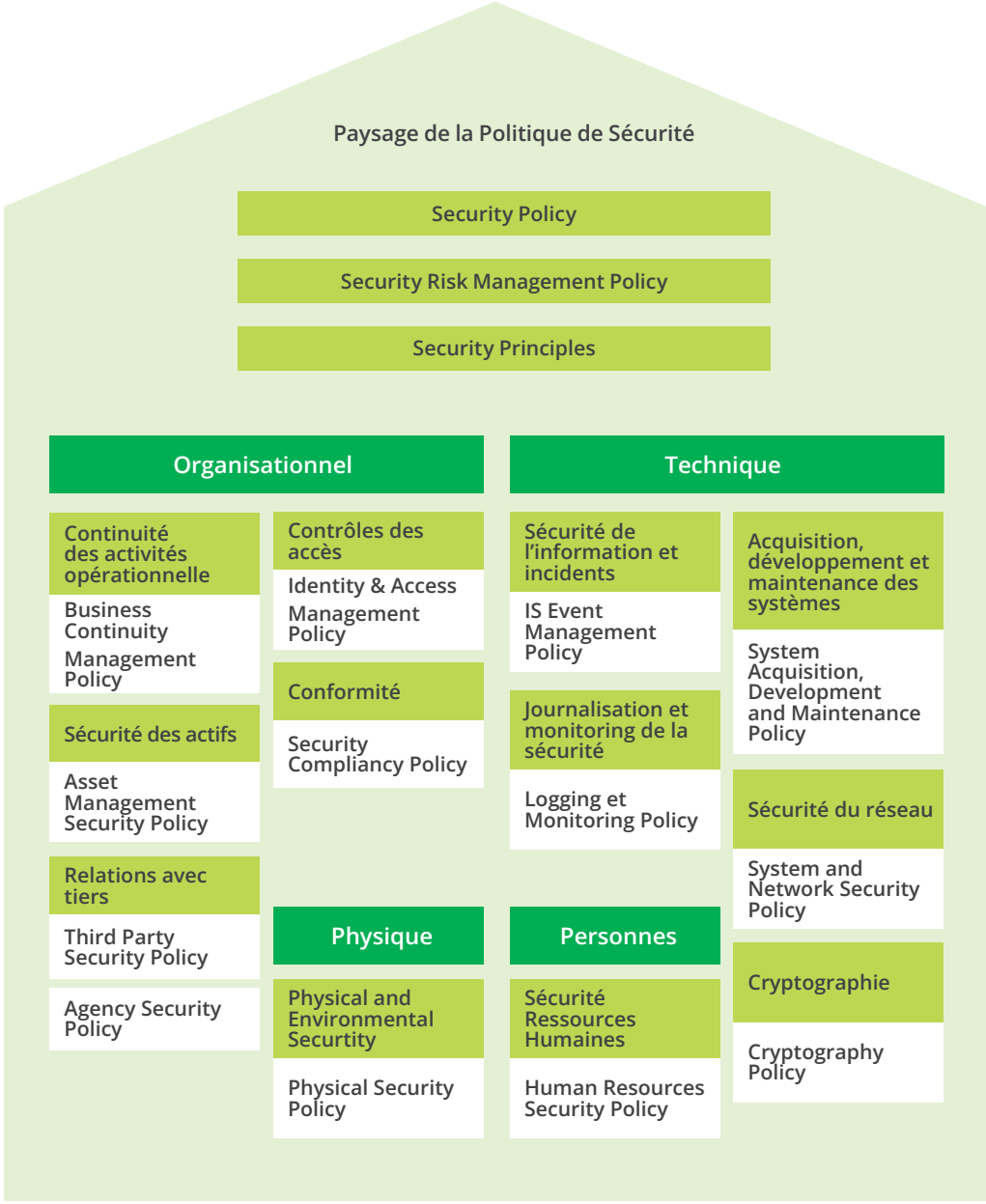

Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

Crelan a mis en place divers mécanismes pour recueillir les points de vue de ses clients et pour leur permettre d'exprimer leurs préoccupations. Crelan interagit avec ses clients soit directement, soit indirectement (entre autres par l'intermédiaire de son réseau d'agents). Il existe à la fois des mécanismes proactifs et réactifs qui permettent à Crelan de recueillir les commentaires des clients comme il se doit. Ces mécanismes s'adressent à tous les clients, y compris ceux identifiés comme plus vulnérables (voir Stratégie et gouvernance).

Le retour d'information reçu des clients au travers des différents canaux permet de définir (ou de perfectionner) la stratégie de Crelan et d'identifier les mesures à prendre. De plus, ce retour d'information est pris en compte lors de l'examen périodique de la stratégie. Les mesures prises à la suite de ce retour d'information peuvent être soit proactives (c'est-à-dire que le retour d'information des clients est pris en compte dans la définition de nouvelles stratégies et la mise au point de nouveaux produits), soit réactives (c'est-à-dire que le retour d'information des clients issu de plaintes est transféré à qui de droit conformément aux procédures de notification définies pour chaque thème).

Ces divers mécanismes d'interaction ont lieu à plusieurs étapes de la relation avec le client, puisqu'il existe des mécanismes à utiliser lors de l'accueil du client, d'autres au cours de la relation existante avec le client et d'autres encore à la fin de cette relation. À chaque mécanisme correspond une fréquence spécifique, qui dépend des besoins précis (selon qu'il s'agit de la prise en compte d'une plainte ad hoc ou de l'organisation d'enquêtes semestrielles, par exemple).

Le tableau suivant donne un aperçu des différents mécanismes mis en place pour recueillir les points de vue des clients :

Type de mécanisme	Mécanisme	Description
Canaux permettant aux clients de faire part de leurs préoccupations	**Accès à des agents expérimentés dans le domaine**	Le principal point de contact des clients est l'agent qui a suivi une formation sur le RGPD et qui a reçu des instructions sur la manière de traiter les demandes relatives à la confidentialité. Si nécessaire, ou en cas de questions, les agents peuvent contacter le Data Privacy Office.
	Dépôt de plainte	Les clients peuvent déposer une plainte sur le site web public www.crelan.be, dans la section « Contact / Plaintes ». Si la plainte porte sur la protection des données à caractère personnel, le service Gestion de plaintes contactera le Data Privacy Office.
	Accès à la hot-line consacrée à la protection des données à caractère personnel	Les clients peuvent écrire à l'adresse privacy@crelan.be pour poser leurs questions, faire part de leurs préoccupations, introduire une réclamation ou s'ils souhaitent exercer leurs droits en vertu du RGPD. Les clients sont informés de cette possibilité dans les déclarations de vie privée mentionnées ci-après.
Informations destinées aux clients	**Informations sur l'utilisation des données à caractère personnel**	Les clients reçoivent une notification de vie privée lorsqu'ils rejoignent la clientèle de Crelan et à chaque fois que Crelan recueille de nouvelles données à caractère personnel ou traite des données à caractère personnel à de nouvelles fins. Ces notifications de vie privée renvoient également à la version complète de la déclaration de vie privée, qui donne une vue d'ensemble du traitement des données à caractère personnel chez Crelan, disponible sur le site web public www.crelan.be, dans la section « Liens directs / Privacy ».
Enquête	**Enquêtes destinées aux clients qui quittent Crelan**	Crelan organise des enquêtes auprès de ses clients et des clients qui ont récemment quitté Crelan. L'enquête ne comporte pas de questions spécifiques relatives à la protection des données à caractère personnel, mais tout commentaire à ce propos peut être transmis au Data Privacy Office.
	Customer Care digital	Assistance pour les clients qui ont des questions ou des préoccupations d'ordre numérique. Les plaintes des clients sont conservées pendant une période spécifique, afin de permettre à Crelan d'enquêter sur ces préoccupations et de définir des réponses adéquates pour améliorer son impact sur les clients. Un programme de coaching a été mis sur pied pour les agents du département Customer Care afin qu'ils puissent mieux répondre aux demandes et aux questions des clients. Quand leurs demandes ne peuvent être traitées par le service, les clients sont réorientés vers des agents.
	Customer Excellence	Diverses initiatives ont été lancées pour mesurer la satisfaction des clients et identifier les tendances dans l'opinion des clients à l'égard de Crelan, par exemple le suivi du « Net Promoter Score » (NPS) général et de ses déterminants. L'image du marché de détail (via les réseaux sociaux, par exemple) et l'intention d'achat font également l'objet d'un suivi. Des enquêtes ad hoc sont en outre menées périodiquement afin d'approfondir des thèmes spécifiques.

Les retours d'information recueillis lors de ces échanges (tant réactifs que proactifs) avec les clients sont partagés avec les équipes Customer Journey et utilisés pour définir leur stratégie et leur feuille de route. Plus précisément :

- les rapports trimestriels contenant les plaintes des clients sont partagés avec diverses parties prenantes (par exemple, le personnel commercial, le Comité de direction, Compliance) ;
- Le Customer Care digital est en contact avec les segments Operations et Commercial afin d'assurer un transfert adéquat de ces informations des clients (et, si nécessaire, d'améliorer les processus) ;
- Plusieurs « Agents Advisory Boards » ont été mis en place avec des agents afin d'échanger des informations, notamment sur les problématiques formulées par les clients qui doivent être prises en charge ;
- les enquêtes auprès des clients sont partagées avec l'équipe Segment Journey impliquée dans l'étude, pour intégration dans sa stratégie et sa feuille de route.

La responsabilité de l'interaction avec les parties prenantes incombe aux différentes fonctions chargées des contacts avec les clients, à savoir :

- La direction Commercial Policy & Market Strategy, qui relève de chaque fonction, et qui vise à définir l'approche marketing pour chaque segment de clientèle (et les actions liées à la mise en œuvre de cette approche). L'alignement global des approches marketing dans toutes les fonctions est coordonné par la direction Marketing & Communication, qui relève in fine de la responsabilité du CCO.
- Le Data Privacy Office (et ses représentants de première ligne), chargé de centraliser les plaintes des clients et de définir une réponse adéquate en cas d'incident, qui rend compte, au final, au Chief Risk Officer (CRO) et au Comité Security & Privacy Risk (organe délégué du Comité de direction).
- La direction Security pour les questions de sécurité (qui rend compte, au final, au CRO) et le Comité Security & Privacy Risk (organe délégué du Comité de direction).
- Enfin, l'ESG Office (qui rend compte, au final, au Director Cooperative Bank et au CEO) est informé (et consulté) afin de contrôler si les mesures prises à l'égard des clients sont conformes à la stratégie ESG générale.

Canaux permettant aux clients de faire part de leurs préoccupations

Comme indiqué ci-avant, Crelan a principalement identifié des impacts positifs (ou des risques) liées à ses clients. Cela est dû au fait que Crelan a mis en place une procédure solide pour identifier les préoccupations des clients à un stade précoce, ce qui permet de transmettre ces préoccupations à qui de droit dès le départ (cf. section précédente).

Pour s'assurer que les clients puissent faire confiance à ces procédures de notification (et qu'ils puissent être protégés lorsqu'une telle remontée d'informations se produit), Crelan a développé un ensemble de politiques et de mécanismes de protection, tel que décrit dans la section ***C.1 - ESRS G1 Conduite des affaires***.

Les canaux de remontée des préoccupations sont facilement accessibles dans un endroit prévu à cet effet sur le site web de Crelan. Les canaux sont accessibles de différentes manières (par voie numérique, par téléphone, en personne par l'intermédiaire des agents) afin que tous les clients puissent trouver le canal qui répond le mieux à leurs besoins. L'existence de ces canaux est régulièrement rappelée aux clients (dans la newsletter qui leur est envoyée, par exemple). Tous les canaux sont spécifiques à Crelan et les partenaires commerciaux (en particulier les agents chargés des relations avec les clients) soutiennent leur utilisation (car les agents sont le premier point de contact des clients et peuvent donc les orienter vers le canal le plus approprié). En outre, les clients sont incités à faire part de leurs préoccupations via le site web ou les agents, une approche qui est renforcée par le modèle de proximité de Crelan.

Le retour d'information reçu des clients est utilisé et fait l'objet d'un suivi à différents niveaux :

- les résultats de l'enquête annuelle sont utilisés pour réviser la stratégie et identifier les actions spécifiques nécessaires pour chaque type de client ;
- les plaintes sont examinées individuellement et, si nécessaire, transmises plus haut dans la hiérarchie.

Les plaintes relatives à la confidentialité des données suivent un mécanisme spécifique prescrit par le RGPD (art. 12-23, 33-34). Plus précisément, le DPOffice gère toutes les préoccupations, les questions, les violations, ainsi que tous les incidents et autres aspects liés à la confidentialité des données à caractère personnel. Les plaintes sont gérées par le service correspondant conformément à la procédure existante. Le DPOffice apporte sa contribution lorsqu'une plainte concerne la confidentialité des données. Dans certains cas, les préoccupations ou les plaintes peuvent indiquer un potentiel d'amélioration de certaines procédures de Crelan. Différentes mesures peuvent être prises :

- Traiter le problème ;
- L'identification et l'enregistrement d'un risque (à traiter conformément aux processus de Risk Management Governance) ;
- Planifier des actions d'amélioration.

Cette surveillance et ce suivi permettent également à Crelan de contrôler si les clients ont effectivement accès à ces canaux et les utilisent.

Procédures et actions concernant les impacts et les risques pour les clients

Les politiques définies dans le chapitre précédent sont rendues opérationnelles par un ensemble d'actions et de processus, adaptés à chacun des sous-thèmes affectant les clients et décrits dans cette section. Ces actions ont été conçues pour traiter les sous-thèmes spécifiques identifiés comme matériels et les IRO associés. Dans l'ensemble, ces actions contribuent à produire des impacts positifs pour les clients et/ou à limiter les impacts (négatifs) qui pourraient être générés par les activités de Crelan. Ces actions contribuent plus spécifiquement à garantir que la vie privée des clients est respectée, que les services de Crelan restent accessibles et robustes face aux menaces extérieures, que ces services sont inclusifs et que les clients reçoivent des informations transparentes.

Actions liées à la confidentialité des données

La charte de gouvernance en matière de confidentialité décrit les rôles des trois lignes de défense en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel. Dans ce contexte, elle décrit également les responsabilités des principaux domaines d'activité de première ligne, qui sont des parties prenantes clés et qui contribuent à la poursuite du développement de la maturité de Crelan en matière de confidentialité des données.

Afin de s'assurer qu'une appropriation et des responsabilités suffisantes sont définies pour ce thème, Crelan a nommé un délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer), qui fait partie du DPOffice (au sein de la direction Security). Le DPO rend compte du statut de la confidentialité des données au sein de l'organisation au Comité des risques liés à la sécurité et à la protection des données à caractère personnel (un organe officiel délégué du Comité de direction), au CRO et au Comité de direction.

Crelan procède à une auto-évaluation annuelle afin de déterminer le niveau de conformité au RGPD, d'identifier les besoins d'amélioration et d'en assurer le suivi. Sur la base de ces informations, un plan pluriannuel est établi.

Les risques liés à la protection des données à caractère personnel sont rapportés et suivis conformément à la méthodologie de Crelan en matière de risques opérationnels, qui permet d'évaluer l'efficacité du cadre (et des améliorations).

Ce cadre contribue à limiter le risque d'utilisation inappropriée des données à caractère personnel et le risque de fuite de données et de ses impacts négatifs pour Crelan ou ses clients.

En outre, diverses ressources sont affectées au suivi des questions relatives à la protection des données à caractère personnel dans les différentes lignes d'activités.

Actions liées à la cybersécurité

Crelan met tout en œuvre pour assurer une gestion solide des risques de cybersécurité en adoptant (et en adaptant) la norme ISO 27001, une référence internationale en matière de management de la sécurité de l'information. Cette norme guide les organisations dans la gestion et l'atténuation des risques de sécurité (y compris la sécurité de l'information) dans un cadre structuré. Crelan utilise la norme ISO 27001 comme base de son système de gestion de la sécurité, qui est conçu pour assurer le traitement systématique de ces risques, démontrant ainsi l'engagement de Crelan à protéger ses données et ses procédures.

Les actions de cybersécurité de Crelan vont au-delà des exigences de base de la norme ISO 27001 et englobent un éventail plus complet de risques de sécurité. La stratégie de cybersécurité de Crelan met également l'accent sur les éléments de sécurité humaine et physique, élargissant ainsi la portée de la protection au-delà des seuls systèmes d'information. Cette approche intégrée permet à Crelan de s'attaquer à un large éventail de vulnérabilités et d'anticiper les problèmes de sécurité de manière plus globale.

Pour renforcer encore son dispositif de sécurité, Crelan intègre des exigences légales et réglementaires supplémentaires dans son système de gestion, en adaptant ses pratiques aux exigences spécifiques du secteur financier. En se conformant aux lois applicables telles que le règlement sur la résilience opérationnelle numérique (DORA), Crelan s'assure que sa stratégie de cybersécurité est non seulement solide, mais aussi conforme à la législation spécifique au secteur. Cette conformité est vitale, car le secteur financier est régi par des exigences légales strictes en matière de cyberrésilience et de protection des données.

Au niveau opérationnel, Crelan a structuré son approche de cybersécurité au moyen d'un modèle bien défini de trois lignes de défense. Ce modèle implique plusieurs équipes qui veillent à ce que toutes les mesures de cybersécurité nécessaires soient effectivement appliquées pour atteindre les objectifs de sécurité. Ces équipes sont chargées de l'évaluation des risques, de la surveillance continue et de la mise en œuvre des mesures de sécurité. En accord avec les lignes directrices établies par l'Autorité bancaire européenne (ABE), cette approche structurée permet à Crelan d'identifier, de signaler et de gérer efficacement les risques de cybersécurité, protégeant ainsi l'institution et ses clients contre les cybermenaces potentielles.

Ce cadre contribue à réduire le risque d'incidents de sécurité et à protéger ainsi les clients des impacts négatifs potentiels de tels incidents. Enfin, plusieurs ressources sont affectées au suivi des questions de sécurité dans les différentes lignes d'activités.

Actions liées au marketing responsable

Au sein de Crelan, le département en charge du marketing et des communications coordonne les campagnes de marketing de bout en bout en collaboration avec les différents départements en charge des actions de marketing et du Go to Market pour les clients (fonctions « Go to Market » / « Customer Journey » de chaque département), avec l'objectif qu'une approche commune soit développée et suivie. La définition d'une stratégie (et d'une approche) marketing adéquate pour chaque segment cible est sous la responsabilité du Customer Journey au sein de chaque département (Credits, Daily & Digital Banking, Savings & Investments, et le Cooperative Bank Office). Crelan a mis en place des équipes de marketing pluridisciplinaires, permettant aux individus de travailler ensemble pour mettre en œuvre des projets et assurer l'alignement entre les initiatives, tout en permettant une communication marketing sur mesure pour chaque segment de clientèle ou produit de Crelan.

Un certain nombre d'initiatives ciblées ont eu lieu au cours de l'année 2025, telles que :

- au sein du département Savings & Investments : plusieurs initiatives destinées à différents groupes de clients décrivant les opportunités d'investissement, ainsi que des formations de base pour les clients ayant besoin d'en apprendre davantage sur les possibilités d'investissement ;
- au sein du département Credits : plusieurs campagnes visant à promouvoir les crédits proposés par Crelan, avec un accent particulier sur les nouveaux types de crédits offerts aux clients (par exemple, les prêts à la rénovation, les prêts vélo) ou aux groupes de clients (par exemple, les entreprises et les particuliers). Des séances de sensibilisation ou de formation ont également été proposées aux agents et aux clients ;
- au sein du département Daily & Digital Banking : des campagnes ont été organisées pour différentes catégories de clients, afin d'adapter le message (et l'offre) pour ces clients (par exemple, par catégorie d'âge) ;
- Au sein du Cooperative Bank Office : une communication spécifique vise à fournir des informations transparentes sur les avantages et les initiatives destinés aux coopérateurs.

Au cours de ces campagnes de communication et de marketing, Crelan a veillé à promouvoir suffisamment les actions entreprises sur le plan de la durabilité (et les produits mis au point), afin de s'assurer que les clients sont correctement informés sur ces produits et peuvent prendre des décisions éclairées en la matière. En outre, Crelan a veillé à utiliser une combinaison adéquate de canaux de marketing (newsletter, événements sur site) qui correspondent le mieux aux besoins des clients, avec l'ambition de faire preuve de transparence. Enfin, comme décrit précédemment, une charte marketing destinée aux agents est en place, l'objectif étant que les principes de marketing établis par Crelan soient correctement transposés à la fin de la chaîne de valeur, dans les interactions des agents avec les clients.

Afin de s'assurer que les initiatives de marketing respectent les règles d'application, des contrôles sont effectués au niveau de la première et de la deuxième ligne. Pour la première ligne, ces contrôles relèvent de la responsabilité de l'équipe Go to Market et de l'équipe en charge du marketing et des communications. L'objectif de ces contrôles est de s'assurer que Crelan respecte les réglementations pour chaque produit qu'elle propose à ses clients, y compris les paiements, les crédits à la consommation (par exemple, la directive concernant les contrats de crédit aux consommateurs) et les produits d'investissement (par exemple, MiFID, SFDR). Une procédure de consultation est disponible auprès du département juridique en cas de questions spécifiques. Les processus mis en place en 2024 pour demander l'avis de l'ESG Office sur des questions spécifiques relatives à l'ESG (dans le but de transmettre un message approprié aux clients) ont été maintenus en 2025.

En respectant ces prescriptions et en ayant une communication marketing équilibrée et évaluée en interne par différents départements, Crelan soutient des pratiques de marketing transparentes et sur mesure qui profitent aux clients et soutiennent ainsi la génération d'impacts positifs pour les clients.

Démontrant son engagement envers les pratiques de marketing (responsables), Crelan prévoit de continuer à perfectionner son approche collaborative en développant conjointement une politique de marketing (responsable) en 2025 (y compris l'officialisation des rôles et des responsabilités en la matière). Cette politique à venir établira fermement la volonté de l'organisation de mener des initiatives de marketing de manière responsable et éthique, en mettant un accent particulier sur la transparence dans sa publication d'informations et en s'alignant sur les valeurs fondamentales défendues par Crelan.

Actions liées à l'inclusion financière

Pour Crelan, l'inclusion financière va de l'accès aux services bancaires et aux produits financiers (crédits et investissements) à la fourniture d'informations correctes à propos de ces produits (y compris la participation à des formations, le cas échéant), afin que les clients aient accès aux services voulus, selon leurs besoins. Par conséquent, Crelan peut à la fois générer des effets positifs pour ses clients et créer des opportunités grâce au positionnement d'Europabank pour attirer un secteur d'activités spécifique (et ainsi élargir la base de marché de Crelan en tant que groupe).

Plusieurs actions ont été mises en œuvre pour concrétiser cette stratégie / vision. La plupart des actions sont applicables à tous les clients de Crelan, mais c'est sur les clients à risque d'exclusion financière qu'elles ont le plus grand impact. Ces actions ont un impact positif sur les clients, car elles garantissent que tous les clients ont accès aux services et produits bancaires qui répondent à leurs besoins.

Crelan souligne l'importance de l'accès aux espèces et continue de s'engager pleinement à offrir cette possibilité aux citoyens. Conjointement avec Europabank, Crelan met

actuellement à disposition **446 distributeurs automatiques de billets**, couvrant ainsi 47 % des communes belges. Dans les communes sans distributeur automatique de billets, la distance moyenne jusqu'au distributeur Crelan le plus proche n'est que de cinq kilomètres.

En outre, les agences de Crelan sont accessibles aux clients et les transactions en espèces y sont possibles dans 99 % des cas. À l'heure actuelle, les clients peuvent se rendre dans **575 agences Crelan.**

Crelan contribue **ainsi de manière plus que considérable** à l'accessibilité de l'argent liquide en Belgique, avec une **part de marché de près de 18 % dans les distributeurs automatiques de billets, pour une part de marché d'environ 6 % dans les dépôts.**

À ce jour, la banque n›a reçu aucun signalement ni aucune plainte relatifs aux droits de l›homme via les canaux dont elle dispose. L'avis des clients est amplement recueilli par des canaux de plainte, des contacts avec les employés, du service clientèle en ligne, des enquêtes de satisfaction de la clientèle, du suivi du NPS et des conseils consultatifs.

Ce feed-back est utilisé en interne pour adapter les stratégies, améliorer les processus et affiner les initiatives orientées client.

L'efficacité et la pertinence de cette approche sont évaluées périodiquement et, si nécessaire, ajustées.

Action	Description
Proximité avec les clients	Grâce à son vaste réseau d'agents, Crelan se distingue sur le marché en proposant des services de proximité à ses clients, qui ont accès à des agences dans les zones urbaines et rurales. De plus, les agents de Crelan ont construit des relations à long terme avec leurs clients. Ce réseau est particulièrement important pour les personnes qui utilisent très peu les outils numériques, puisqu'elles ont ainsi accès aux services et produits de Crelan dans leur agence locale.
Services bancaires de base	En proposant des comptes bancaires sans frais conformément aux dispositions légales, Crelan s'assure que les services bancaires fondamentaux sont mis à la disposition de tous les clients, garantissant ainsi que l'inclusion financière n'est pas seulement un concept, mais une réalité.
Produits sur mesure pour les clients aux diverses périodes de leur vie (et lors des changements importants)	En reconnaissant les défis financiers auxquels sont confrontés les clients qui vivent de grands changements (par exemple, un premier emploi, l'arrivée d'un enfant, la décision de vivre ensemble) et en adaptant son offre de produits en fonction de ces changements (par exemple, en appliquant des critères de prêt flexibles avec des échéances plus longues), Crelan élimine les obstacles à l'accès aux services financiers et permet aux clients concernés de bénéficier d'une inclusion optimale.
Accessibilité des produits d'investissement	En proposant des produits d'investissement même pour les plus petits budgets, Crelan offre la possibilité à un large éventail de clients d'accéder aux investissements, y compris ceux disposant d'un capital limité. Crelan travaille également sur des produits, tels que le nouveau compte d'épargne, pour faire en sorte que les personnes qui ne peuvent pas investir puissent tout de même obtenir un rendement sur leur épargne.
Critères d'acceptation flexibles chez Europabank	Donner accès à des produits financiers (y compris des crédits) à des acteurs de l'économie qui sont soit en difficulté financière, soit actifs dans des secteurs plus volatils, est au cœur du modèle économique d'Europabank. Bien qu'Europabank ne se différencie pas nécessairement par le type de produits qu'elle propose, elle se distingue par les critères d'acceptation qui permettent à ces groupes de clients (à risque d'exclusion financière) d'accéder à ces services. En plus de fournir ces services, Europabank s'engage à trouver la bonne solution pour chaque client (en établissant un équilibre entre les besoins de financement et la prime de risque associée / le coût de l'emprunt), et à aider ses clients à stabiliser leur situation financière. Cette approche permet à Crelan/Europabank de se positionner de manière spécifique sur le marché et, ainsi, d'élargir sa clientèle et de générer des opportunités.
Accessibilité des espèces	Conjointement avec Europabank, Crelan met actuellement à disposition 446 distributeurs automatiques de billets, couvrant ainsi 47 % des communes belges. Dans les communes sans distributeur automatique de billets, la distance moyenne jusqu'au distributeur Crelan le plus proche n'est que de cinq kilomètres.

Crelan évalue périodiquement l'efficacité des mesures prises, ainsi que la nécessité d'en élaborer de nouvelles. Cette approche a notamment été mise en évidence dans la réaction rapide de Crelan aux crises / incidents affectant ses clients, et dans sa capacité à fournir un soutien / des services sur mesure à ses clients durant ces événements. Parmi les exemples de mesures mises en place par Crelan, citons les mesures de soutien spécifiques telles que la suspension exceptionnelle du remboursement du capital des prêts en cours lors des inondations en Wallonie, le soutien aux clients agricoles lors de la maladie de la langue bleue, mais aussi lors des sécheresses qui ont eu lieu en Belgique.

La vision et les actions entreprises par Crelan en matière d'inclusion financière sont étroitement liées à ses racines coopératives, qui sont décrites dans le chapitre B.3 - Thème spécifique à l'entité : Banque coopérative.

Tant au niveau du siège que des agences (y compris plus de 2 500 agents indépendants dans les agences de Crelan SA), diverses ressources sont déployées pour travailler sur ces thèmes. Ce domaine étant traité dans le cadre d'une approche plus globale des clients, ces ressources ne peuvent pas être estimées avec précision.

Indicateurs et cibles

Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Crelan surveille les thèmes décrits dans cette section à l'aide de plusieurs indicateurs. Les indicateurs suivants, par exemple, sont en place et ont été définis pour veiller à ce que les risques liés à ces thèmes soient gérés de manière adéquate :

- en ce qui concerne la confidentialité des données, Crelan contrôle le nombre d'initiatives de formation et de sensibilisation à l'intention des employés et des agents (avec une cible d'au moins cinq). L'indicateur était « vert » en 2025, ce qui signifie que la cible a été atteinte ;
- concernant la cybersécurité, Crelan surveille le pourcentage de temps pendant lequel les services de Crelan ont été interrompus en raison d'une cyberattaque (la cible étant de 0 %). L'indicateur était égal à 0 % en 2025 ;
- sur le plan de l'inclusion financière, la proximité avec les clients est un élément important surveillé par Crelan. Cette proximité est contrôlée à l'aide de divers indicateurs qualitatifs et quantitatifs, tels que le vaste réseau d'agences en Belgique ou le nombre de ressources au service des clients dans ces agences (plus de quatre par agence).
- enfin, les initiatives de marketing responsable sont suivies au moyen d'une combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, notamment le suivi des plaintes des clients et des indicateurs spécifiques tels que le temps d'attente pour obtenir un rendez-vous.

Les cibles en matière de confidentialité des données et de cybersécurité reflètent l'avis de l'équipe Security & Privacy sur le niveau de contrôle nécessaire pour limiter les risques associés. Elles ne sont pas directement liées à un engagement envers les clients (mais constituent plutôt une vision plus globale, qui inclut les impacts ou les risques potentiels pour les clients).

B.3 Thème spécifique à l'entité : Banque coopérative

Objectifs

Crelan SA et la société coopérative agréée CrelanCo sont solidairement liées par le biais d'une fédération d'établissements de crédit, agréée par la législation bancaire belge, dont Crelan SA est l'institution centrale. Cette unité, qui se reflète dans la stratégie globale, se caractérise par un sentiment d'unité et un soutien mutuel, ainsi que par des efforts et des réalisations communs dans le cadre de l'engagement coopératif.

La matérialité du thème « Banque coopérative » pour Crelan, en tant que thème spécifique à l'entité, est directement liée au fait que le modèle coopératif est inhérent à l'ADN et à la structure de l'entreprise. Ce modèle influence de nombreuses décisions et processus au sein de l'organisation, soulignant l'engagement de Crelan envers son identité coopérative.

S'appuyant sur son identité coopérative, Crelan souhaite assumer sa responsabilité sociale et créer un impact positif pour la société.

La banque en a fait le troisième pilier de sa stratégie coopérative : « Community Engagement ».

Crelan s'engage dès lors dans des projets locaux et nationaux qui contribuent à la transition écologique, à l'inclusion sociale et à la formation et au développement.

En tant qu'entité belge, Crelan se concentre sur les activités bancaires de base : collecte de fonds auprès des clients pour soutenir les prêts locaux (pas ou très peu d'activités à l'étranger). En tant que banque coopérative, Crelan n'est pas cotée en Bourse et vise la solidité, la sécurité et une croissance régulière. Les bénéfices sont en grande partie réinvestis dans Crelan, en partie distribués à ses actionnaires coopérateurs et à ses employés et en partie affectés à des œuvres caritatives et à des projets sociaux. La prise de décision reflète une approche à long terme et la priorité accordée aux intérêts locaux.

Ce modèle est centré sur le principe de l'adhésion volontaire et ouverte, qui permet aux clients particuliers de devenir actionnaires de CrelanCo. Le nombre de coopérateurs augmente, ce qui renforce l'impact de la

coopérative sur la société. La participation démocratique est un autre aspect essentiel, qui permet aux actionnaires coopérateurs de participer activement aux processus de prise de décision et de gouvernance. En outre, le modèle bancaire coopératif de Crelan met l'accent sur la distribution durable des bénéfices, la résilience financière et le soutien aux communautés.

La structure coopérative, dont la société coopérative CrelanCo est le principal actionnaire et qui fait partie intégrante du groupe bancaire, permet à Crelan d'exercer ses activités en tant que groupe bancaire indépendant et coopératif et de prendre des décisions stratégiques qui placent les besoins locaux et les intérêts de la communauté au premier plan, en mettant fortement l'accent sur des relations durables avec les clients.

Par ailleurs, Crelan accorde beaucoup d'importance à la formation et au développement, ainsi qu'à la diffusion d'informations, afin de promouvoir un état d'esprit coopératif parmi ses parties prenantes. Ainsi, Crelan s'engage à promouvoir une culture coopérative dans l'ensemble de son organisation, en veillant à ce que ses valeurs coopératives guident les actions de tous les employés.

En outre, elle encourage activement la collaboration avec d'autres coopératives et réseaux afin de soutenir l'entrepreneuriat coopératif et la participation des communautés.

Cette approche est résumée dans un ensemble de principes fondamentaux qui sont également inclus dans la politique ESG afin de souligner que l'identité coopérative de la banque et sa stratégie en matière de durabilité sont étroitement liées et se renforcent mutuellement.

Ce chapitre vise à fournir des détails sur les impacts, risques et opportunités (IRO) de Crelan associés à son modèle économique coopératif. Cette section est structurée comme suit :

- Tout d'abord, la stratégie et la gouvernance en place pour les activités bancaires coopératives sont décrites.
- Ensuite, les IRO matériels identifiés et associés aux activités bancaires coopératives sont présentés, ainsi que les politiques, les procédures et les actions entreprises pour gérer ces IRO.
- Enfin, les indicateurs et les cibles utilisés pour surveiller ces IRO sont décrits.

Stratégie et gouvernance

Gouvernance en place concernant les activités bancaires coopératives

En tant que banque coopérative, Crelan se veut un partenaire fiable qui simplifie et protège la vie financière de ses clients, tout en étant utile à la société belge. Crelan entend réaliser cet engagement en se concentrant sur trois ambitions stratégiques :

- Être un partenaire de confiance qui offre à ses clients un service d'excellente qualité.
- Démontrer un engagement coopératif et développer une véritable culture coopérative.
- Avoir un impact significatif sur la société et contribuer à une société belge durable, collective et inclusive.

Pour faire de l'engagement coopératif un des enjeux fondamentaux de sa stratégie à l'égard de ses coopérateurs et de la société dans son ensemble, la banque a défini trois domaines prioritaires :

- une proposition de valeur spécifique pour ses coopérateurs,
- la participation et l'engagement de ses coopérateurs,
- la formation et l'engagement social.

Crelan veut non seulement ancrer cet engagement coopératif dans sa stratégie, mais aussi entreprendre des initiatives concrètes pour rendre cet engagement et ces valeurs coopératifs tangibles dans le fonctionnement quotidien de la banque. Crelan a dès lors créé un département distinct, le Cooperative Bank Office, qui se consacre spécifiquement à l'engagement coopératif et à l'ESG et est dirigé par un Director Cooperative Bank qui rend compte directement au CEO.

Au 31 décembre 2025, CrelanCo comptait 309 001 actionnaires coopérateurs.

Impacts, risques et opportunités matériels identifiés

La procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels est décrite dans *Informations générales à publier – ESRS 2*. Cette procédure a permis à Crelan d'identifier les risques matériels suivants liés aux activités bancaires coopératives :

Sous-thème	Chaîne de valeur (CV) / Activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Banque coopérative	**AP / CV**	Impact positif	Impact positif de l'ADN coopératif de Crelan pour être significatif pour la société, en agissant localement et en étant proche de ses clients et de la communauté grâce à sa stratégie de proximité, à travers des parrainages, à travers le soutien à l'éducation et à travers la fondation CrelanCo.
	AP / CV	Opportunité	Opportunités de renforcer la coopérative en augmentant la participation des membres via l'assemblée générale, les comités et les sondages de la Fondation CrelanCo et en améliorant l'engagement des membres via CrelanCo Connect et une communication coopérative engageante.
	AP / CV	Opportunité	Opportunité pour Crelan d'attirer et de fidéliser les coopérateurs en partageant les bénéfices avec les coopérateurs et via une proposition de valeur forte pour les coopérateurs qui offre des services supplémentaires, des produits avantageux et des avantages supplémentaires.

Les politiques, les actions et les indicateurs associés à ces IRO identifiés sont décrits dans les chapitres suivants.

Gestion des impacts, risques et opportunités

Politiques relatives aux activités bancaires coopératives

Crelan a rédigé un ensemble de politiques et mis en place des initiatives visant à formaliser son impact positif au sein de la communauté locale et vis-à-vis des coopérateurs. Dans le même temps, elle recherche activement de nouvelles opportunités en phase avec ses valeurs fondamentales. La liste des politiques liées aux activités bancaires coopératives est fournie dans le tableau suivant :

	Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Périmètre	Niveau d'approbation	Linked IRO
Politique cadre	Politique ESG	Matérialité d'impact	Banque coopérative	Décrit l'approche globale de Crelan en matière d'intégration de la durabilité dans sa stratégie et ses opérations.	Crelan	Conseil d'administration	Impact positif de l'ADN coopératif de Crelan pour être significatif pour la société.
Politique connectée	Statut de la Banque coopérative	Matérialité d'impact	Banque coopérative	Structure, composition et responsabilités du Bureau de la Banque Coopérative.	Fédération Crelan	Conseil d'administration CrelanCo	Impact positif de l'ADN coopératif de Crelan pour être significatif pour la société. Opportunités de renforcer la coopérative en augmentant la participation des membres. Opportunité pour Crelan d'attirer et de fidéliser des coopérateurs.
Règlements	Statuts de CrelanCo	Matérialité d'impact	Banque coopérative	Contient des règles internes et des accords de l'entité juridique CrelanCo.	CrelanCo	Conseil d'administration CrelanCo Conseil d'administration Crelan SA	Opportunités de renforcer la coopérative en augmentant la participation des membres.
	Statuts de Crelan	Matérialité d'impact	Banque coopérative	Contient des règles internes et des accords de l'entité juridique Crelan.	Crelan SA	Conseil d'administration	Opportunités de renforcer la coopérative en augmentant la participation des membres.
Gestion des parts coopératives et des coopérateurs	Cadre opérationnel pour la gestion des parts coopératives et des coopérateurs	Matérialité d'impact	Banque coopérative	Contient un aperçu de l'ensemble des responsabilités, processus et activités relatifs à la gestion des parts coopératives et des coopérateurs.	Fédération Crelan	Comité de Direction	Opportunité pour Crelan d'attirer et de fidéliser des coopérateurs.
L'initiative CrelanCo	Fondation de CrelanCo	Matérialité d'impact	Banque coopérative	La Fondation CrelanCo est une initiative qui regroupe les activités de la banque liées à l'engagement social et aux causes caritatives. C'est la façon dont la banque met en pratique les principes coopératifs de préoccupation pour la communauté et l'éducation, et s'aligne sur les ambitions de Crelan de promouvoir la responsabilité sociale et le développement des communautés locales. Par le biais de la Fondation CrelanCo, un soutien financier est accordé à des associations, des organisations caritatives et des projets locaux qui ont un impact social. En impliquant ses actionnaires coopératifs dans la nomination et la sélection des projets locaux à soutenir, la banque vise à rendre l'engagement de ses actionnaires.	Fédération Crelan	Conseil d'administration CrelanCo	Impact positif de l'ADN coopératif de Crelan pour être significatif pour la société. Opportunités de renforcer la coopérative en augmentant la participation des membres. Opportunité pour Crelan d'attirer et de fidéliser des coopérateurs.

1. Statuts de Crelan et de CrelanCo

Les statuts de Crelan, publiés le 10 juin 2024, et ceux de CrelanCo, en vigueur depuis le 20 janvier 2020, font du modèle coopératif la pierre angulaire de la gouvernance, de l'organisation et des activités de Crelan.

CrelanCo est une société coopérative détenue à 100 % par un grand nombre d'actionnaires coopérateurs, également appelés coopérateurs, et agit en tant qu'actionnaire principal de Crelan. Chaque coopérateur de CrelanCo est indirectement copropriétaire de Crelan. Cette structure de gouvernance, basée sur les principes d'une banque coopérative, est décrite de manière claire dans les statuts.

Les coopérateurs ont également un droit de vote à l'assemblée générale de CrelanCo. En outre, les actionnaires coopérateurs ont la possibilité de percevoir un dividende annuel, comme le disposent les statuts, puisque CrelanCo partage ses bénéfices avec ses coopérateurs.

En appliquant les valeurs coopératives dans la gestion quotidienne de Crelan, la banque donne la priorité à la proximité et aux conseils personnalisés pour tous ses clients. Les coopérateurs bénéficient d'un engagement et d'avantages supplémentaires : ils profitent d'avantages bancaires chez Crelan et ont accès à un vaste programme d'événements, de réductions et d'offres. Ils sont également invités à participer aux processus décisionnels de Crelan.

Cette approche est un gage de transparence et de participation dans le processus décisionnel.

2. Politique ESG

Le 24 septembre 2024, Crelan a franchi une étape importante en approuvant une politique ESG qui formalise son engagement en faveur des valeurs de la banque coopérative, basées sur les principes de l'Alliance coopérative internationale (ACI). La politique définit la durabilité conformément au rapport Brundtland et aligne sa définition sur le septième principe coopératif, intitulé « Engagement envers la communauté ». La politique définit la gouvernance ESG, le cadre réglementaire et la stratégie ESG de haut niveau de Crelan.

Comme décrit dans *Informations générales à publier – ESRS 2*, l'objectif principal de la politique ESG de Crelan est de fournir des orientations claires sur la manière dont Crelan aligne ses opérations sur les objectifs en matière de durabilité. La stratégie ESG de Crelan est alignée sur ses principes coopératifs et fait office de cadre dynamique qui s'adapte aux cycles annuels de planification stratégique, garantissant un engagement continu en faveur de la durabilité et la responsabilité sociale.

La politique ESG est revue annuellement – la dernière version a été publiée sur le site web Crelan.be à la fin de l'année 2025.

3. Cooperative Bank Office

Le département Cooperative Bank Office a été créé avec l'objectif clair de renforcer la stratégie coopérative et de durabilité de Crelan, en intégrant la stratégie ESG et en asseyant l'engagement coopératif. Une gouvernance forte joue également un rôle important dans ces deux domaines.

Cet Office stratégique, qui rend compte au CEO, collabore avec tous les départements de Crelan et avec les Conseils d'administration de CrelanCo et de Crelan. Le Cooperative Bank Office est dirigé par le Director Cooperative Bank. Le département Cooperative Engagement et l'ESG Office jouent tous deux un rôle dans ces responsabilités stratégiques aux multiples facettes.

Département Cooperative Engagement

Le département Cooperative Engagement, dirigé par le Cooperative Engagement Manager, est responsable de toutes les activités liées à la structure coopérative et à la stratégie coopérative de la banque : implication des coopérateurs, culture coopérative et gouvernance coopérative. Pour ces activités, le département rend compte au Director Cooperative Bank et est codirigé par le Comité de pilotage Cooperative Bank.

Ces activités s'inscrivent directement dans les objectifs et les ambitions définis dans la stratégie de la banque, plus particulièrement le pilier Cooperative Engagement. La mission est d'attirer de nouveaux (et jeunes) coopérateurs et de fidéliser les coopérateurs existants grâce à i) la proposition de valeur coopérative, ii) la participation et l'engagement des coopérateurs et iii) l'éducation et l'engagement social.

À cette fin, les activités ont été subdivisées en trois domaines de travail :

1. Offre pour les coopérateurs : assurer la croissance de la banque coopérative et accroître la satisfaction des coopérateurs grâce à une offre coopérative forte proposant des produits, des services et des avantages attrayants.
2. Participation et engagement des coopérateurs : créer un engagement et un lien entre les actionnaires coopérateurs, par le biais d'animations, d'événements et de la communication coopérative, encourager la participation par le biais de l'assemblée générale, entre autres.
3. Formation et engagement social : favoriser une culture coopérative, promouvoir le modèle d'entreprise coopérative à l'extérieur, investir dans l'éducation, l'inclusion et la durabilité et soutenir la communauté locale (CrelanCo Foundation) ; contribuer à la connaissance et au développement liés aux enjeux coopératifs.

Pour mener à bien cette mission et ces activités, cette équipe collabore activement avec Marketing afin de développer une marque coopérative forte et attrayante pour la banque.

Le Comité de pilotage Cooperative Bank supervise la mise en œuvre de la stratégie

coopérative : il lance des projets de mise en œuvre de cette stratégie et en assure le suivi. En outre, le Comité de pilotage s'efforce de veiller à ce que la stratégie coopérative se reflète dans les projets (à l'échelle de la banque) et d'aligner tous les projets des différents domaines au sein de la Banque qui ont un lien avec cette stratégie coopérative. Le Comité de pilotage Cooperative Bank doit donc être consulté en tant que partie prenante importante lors de tout projet ayant (potentiellement) un impact sur les actionnaires coopérateurs ou pouvant influencer la réalisation de la stratégie coopérative de la banque.

Le Director Cooperative Bank préside le Comité de pilotage des activités bancaires coopératives, est directement rattaché au CEO et soumet les résultats du Comité de pilotage des activités bancaires coopératives à l'Executive Committee.
Au moins cinq fois par an, le Director Cooperative Bank rend compte directement au Conseil d'administration de CrelanCo concernant la réalisation de la stratégie coopérative et l'avancement des différents projets coopératifs.

Toutes les responsabilités et activités au sein du Cooperative Bank Office en ce qui concerne la stratégie coopérative et la gouvernance sont décrites dans la **« Governance Charter Cooperative Bank »**, dont une première version a été validée par le Conseil d›administration de CrelanCo en 2025.

L'ensemble des responsabilités, activités opérationnelles et processus au sein de Crelan en matière de gestion des actions coopératives et des actionnaires coopérateurs est décrit dans l'**« Operational framework for management of cooperative shares & shareholders »**, dont une première version a été validée par le Comité de direction de la banque en 2025.

ESG Office et Comité de pilotage ESG

La composante ESG est mise en œuvre par l'« ESG Office ». L'ESG Office est responsable du suivi et de la surveillance de tous les projets ESG. L'ESG Office est également chargé de coordonner le plan d'action relatif aux risques liés au climat et à l'environnement (dans le cadre du guide de la BCE), plan d'action qui fait partie du plan ESG global. À ce titre, l'ESG Office supervise l'avancement de tous les projets ESG par l'intermédiaire des groupes de travail ESG et du Comité de pilotage ESG.

Le Comité de pilotage ESG supervise le suivi et la mise en œuvre de la stratégie ESG, contrôle le suivi du plan d'action relatif aux risques liés au climat et à l'environnement (dans le cadre du guide de la BCE) et assure l'alignement des projets au sein des différents groupes de travail. Le Director Cooperative Bank préside le Comité de pilotage ESG, tandis que l'ESG Office en assure le secrétariat. Le Director Cooperative Bank soumet les résultats du Comité de pilotage ESG au Comité de direction.

Au moins trois fois par an, le Director Cooperative Bank rend compte directement au Conseil d'administration de Crelan concernant l'exécution du Plan d'action de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement et l'avancement des différents projets liés à l'ESG.

Le Cooperative Bank Office joue un rôle central dans la réalisation de la stratégie et des ambitions de Crelan en tant que banque coopérative, en particulier en alignant l'ESG et la banque coopérative.

Processus d'interaction avec les acteurs des activités bancaires coopératives en ce qui concerne les impacts

L'importance de l'impact positif de l'ADN coopératif de Crelan pour la société est concrétisée grâce à diverses initiatives qui mettent l'accent sur la présence locale, le soutien à l'éducation et l'implication active des communautés locales par l'initiative de CrelanCo Foundation. Crelan a mis en place plusieurs canaux d'interaction avec les coopérateurs à propos des impacts identifiés, qui permettent également de recueillir leurs points de vue sur les actions susceptibles d'avoir une incidence sur eux. Comme expliqué ci-avant, l'interaction avec les actionnaires est également un élément clé de la politique ESG, puisque Crelan vise à promouvoir la participation des coopérateurs.

Cette interaction passe par plusieurs canaux :

- participation des actionnaires coopérateurs à l'assemblée générale ;
- stratégie de proximité de Crelan ;
- réunions de contrôle périodiques avec les agents ;
- participation active des représentants des actionnaires coopérateurs aux comités coopérateurs de CrelanCo Foundation, l'initiative de la banque qui se concentre sur le soutien financier d'initiatives et d'organisations sociales et durables qui ont un impact sur les coopérateurs et les communautés locales ;
- communication spécifique à l'intention des coopérateurs, comprenant des enquêtes, des sondages et des newsletters ;
- promotion proactive de partenariats et d'adhésions dans divers domaines des secteurs bancaire et agricole, y compris les coopératives ;
- chaires universitaires de Crelan ;
- initiatives dans le cadre de l'Année internationale des coopératives (spécifique à 2025).

Ces canaux sont décrits plus en détail dans les paragraphes suivants.

Participation des coopérateurs à l'assemblée générale

L'une des grandes priorités de Crelan est de renforcer l'implication et la participation des actionnaires coopérateurs lors de l'assemblée générale de CrelanCo. Pour ce faire, une invitation personnelle est envoyée à tous les coopérateurs et un programme passionnant est proposé. En impliquant activement les coopérateurs dans l'Assemblée générale, Crelan favorise un environnement démocratique dans lequel les coopérateurs peuvent exprimer leur opinion, poser des questions, apporter leur contribution et voter sur certaines questions. Cette participation garantit que les stratégies et les initiatives de Crelan reflètent les intérêts collectifs des coopérateurs.

Stratégie de proximité

Crelan s'engage à créer une proximité et une interaction avec ses clients grâce à un vaste réseau d'agents indépendants et à un service personnalisé. Crelan travaille en étroite collaboration avec plus de 432 agents bancaires indépendants qui, avec leurs équipes, reçoivent les clients dans 565 agences. Ces entrepreneurs indépendants sont inextricablement liés aux communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent. Ils prodiguent leurs conseils dans le meilleur intérêt des clients, avec lesquels ils cherchent à construire une relation durable basée sur la confiance, et non sur des objectifs de profit à court terme. Trois termes clés caractérisent les conseils ainsi prodigués : l'honnêteté, la compétence et la personnalisation.

Réunions de contrôle avec les agences

Crelan promeut une culture de coopération et de participation également avec ses agents indépendants. Afin d'optimiser la proposition de valeur à l'intention des coopérateurs, mais aussi l'engagement coopératif et l'engagement des communautés locales, les contributions des agents sur ces thèmes sont importantes. C'est dans cette optique que des check-ins périodiques sont organisés avec une représentation d'agents comptant un grand nombre de coopérateurs parmi leur clientèle. Lors de ces réunions, les contributions aux nouvelles initiatives et le retour d'information sur les initiatives prévues à l'égard des coopérateurs sont recueillis.

L'initiative « CrelanCo Foundation »

Les valeurs coopératives de Crelan l'amènent non seulement à s'engager dans des activités bancaires durables, mais aussi à exercer un impact positif sur la société. À cet effet, Crelan apporte un soutien financier à des projets socialement pertinents et durables qui améliorent la situation de la communauté. Par l'intermédiaire de l'initiative CrelanCo Foundation, Crelan soutient des projets locaux d'actionnaires coopérateurs dans les domaines de l'information et de l'éducation, de l'inclusion sociale, de la durabilité et de l'environnement.

Afin d'accroître la participation démocratique des coopérateurs, un nouveau modèle de gouvernance a été mis en place, établissant trois comités coopérateurs régionaux de CrelanCo Foundation. Chaque comité est responsable de la sélection de projets dans sa région, selon un cadre clair et les principes et critères généraux déterminés par la banque. Chaque comité se compose de treize membres, à savoir un président, trois représentants de Crelan (deux membres du Cooperative Bank Office et le directeur commercial régional) et neuf actionnaires coopérateurs (clients, agents et membres du personnel) de la région concernée. Cette structure garantit que les projets locaux sont alignés sur les objectifs et les principes de CrelanCo Foundation, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque région.

La représentation des différentes parties prenantes au sein des comités permet d'inclure tous les points de vue dans la prise de décision. Ce fonctionnement assure aussi la transparence des processus décisionnels des comités, puisque les parties prenantes peuvent voir comment les décisions sont prises et pourquoi certains projets sont sélectionnés.

Communication spécifique à l'intention des coopérateurs

Crelan a élaboré un plan de communication complet qui fait la distinction entre les canaux de communication généraux disponibles pour tous les clients et les canaux spécifiques destinés aux coopérateurs. Cette distinction garantit une communication efficace et ciblée, répondant aux besoins spécifiques de chaque groupe.

Pour commencer, Crelan fournit des vidéos, des webinaires et des dépliants, qui sont mis à la disposition des agents et des employés sur l'intranet. Ce support est accessible à tous au sein de l'organisation, ce qui permet de sensibiliser les employés, de les impliquer dans la stratégie coopérative de Crelan, et ainsi de renforcer la culture d'entreprise coopérative.

Pour les actionnaires coopérateurs, cependant, il existe un niveau supplémentaire de communication ciblée. Par exemple, sur le site web de Crelan, une page réservée aux coopérateurs a été prévue. Elle tient compte des directives de la FSMA et est spécialement pensée pour répondre aux besoins d'information des coopérateurs. En outre, la newsletter mensuelle pour les coopérateurs est envoyée à tous les actionnaires coopérateurs de CrelanCo, qu'ils soient existants ou nouveaux. Cette newsletter fournit un aperçu détaillé des CrelanCo deals (avantages, réductions, excursions, resto deals), des événements « CrelanCo Connect », des concours et des opportunités de vote. Outre des avantages, ces newsletters contiennent des informations sur CrelanCo Foundation et d'autres événements au sein de la banque qui peuvent intéresser les coopérateurs. Des newsletters supplémentaires peuvent être envoyées à l'occasion d'événements importants ou pour partager des informations liées au statut de coopérateur, notamment concernant l'assemblée générale annuelle.

Grâce à ces interactions permanentes, Crelan veille à ce que les coopérateurs soient bien informés au sujet de leur banque, ainsi que de ses missions et activités, ce qui favorise la participation active et la transparence au sein du modèle coopératif.

Chaires universitaires de Crelan ;

Crelan soutient deux chaires universitaires, à l'UGent et à l'ULiège (Gembloux Agro-Bio Tech), qui se concentrent sur la recherche en matière de durabilité dans l'agriculture et sur le partage de ces connaissances avec les parties prenantes. De cette manière, Crelan peut également bénéficier des résultats de cette recherche et recueillir de nouvelles idées.

En collaboration avec ces chaires universitaires à l'UGent et à l'ULiège, Crelan a organisé des événements éducatifs pour les actionnaires coopérateurs, les clients agricoles, les étudiants et diverses parties prenantes, permettant ainsi à toutes les parties de bénéficier des résultats et des nouvelles perspectives de la recherche universitaire dans les domaines de la durabilité et de l'agriculture.

Partenariats et collaborations coopératives

Crelan s'engage activement dans divers partenariats et adhésions dans différents domaines afin d'acquérir de l'expertise, de faciliter le partage des connaissances et d'améliorer sa réputation d'organisation experte. Ces partenariats stratégiques sont alignés sur les objectifs commerciaux et stratégiques de Crelan et/ou contribuent à répondre à des défis ESG spécifiques. La collaboration avec l'ILVO (Institut de recherche sur l'agriculture, la pêche et l'alimentation) et l'adhésion à Women in Finance en sont des exemples spécifiques.

Parallèlement, la banque s'engage activement dans des collaborations et des échanges d'expériences avec des organisations coopératives nationales et internationales. Crelan participe ainsi aux activités du Conseil national de la Coopération et a adhéré à l'EACB (European Association of Cooperative Banks) à la fin de l'année 2025.

2025, Année internationale des coopératives et 10e anniversaire de CrelanCo

L'année 2025 a été déclarée Année internationale des coopératives par les Nations unies. Dans ce cadre, Crelan a participé à des événements et à des journées d'étude afin de mettre en avant les banques coopératives et d'échanger des expériences avec d'autres coopératives.

Crelan a également organisé un événement de réseautage coopératif lors de la Foire agricole de Libramont. Les coopératives et les parties prenantes coopératives du secteur AGRI ont ainsi pu se familiariser avec la banque coopérative, mais surtout échanger des connaissances et des expériences entre elles et avec la direction de Crelan.

Enfin, CrelanCo a célébré son 10e anniversaire en 2025. Plusieurs initiatives, séances d'information et ateliers ont été organisés pour les employés et les agents, afin d'accroître la sensibilisation interne et l'engagement à l'égard de la banque coopérative.

Actions concernant les impacts matériels sur les coopérateurs, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les activités bancaires coopératives et efficacité de ces actions

Tant dans sa structure organisationnelle que dans sa stratégie, Crelan accorde une place prépondérante à son engagement coopératif. Par le biais de diverses initiatives et divers programmes, Crelan s'efforce de créer un impact positif tangible pour ses coopérateurs et leur environnement local, des points de vue de l'économie, de la société, de l'environnement et de la durabilité. Dans le même temps, la banque prend les mesures nécessaires pour identifier et atténuer tout impact négatif éventuel. En tant que banque coopérative, Crelan est donc un partenaire de choix, fiable et solidaire.

Ces initiatives peuvent être classées comme suit :

- actions et initiatives visant à générer un impact pour les actionnaires coopérateurs ;
- actions et initiatives visant à accroître l'attractivité de Crelan pour les nouveaux actionnaires coopérateurs et clients.

Actions visant à générer des impacts pour les coopérateurs

Comme décrit ci-dessus, Crelan a défini une structure organisationnelle et mis en place des actions pour impliquer les coopérateurs et avoir ainsi un réel impact.

CrelanCo Foundation est un élément important de cet impact réalisé. À travers cette initiative, la banque soutient des projets sociaux pertinents et des œuvres caritatives poursuivant trois objectifs majeurs : l'inclusion sociale, la durabilité et l'éducation.

À cette fin, la banque a défini deux domaines de travail pour CrelanCo Foundation : les projets de coopérateurs locaux et une œuvre caritative nationale.

- Les projets locaux répondant à des critères spécifiques sont soumis par les coopérateurs au comité coopérateurs de CrelanCo Foundation pour évaluation et obtention d'un soutien financier.
- À l'échelle nationale, CrelanCo Foundation soutient ClassContact et Bednet, qui permettent l'enseignement en ligne pour les enfants incapables de se rendre à l'école pendant de longues périodes et soutiennent ainsi l'inclusion et l'enseignement.

La banque a de cette manière un impact positif pour les coopérateurs et pour la société.

À partir de 2026, Crelan poursuivra et renforcera son engagement social en tant que banque coopérative grâce à des projets supplémentaires ayant un impact. La banque le fera désormais sous son propre nom et auprès du grand public, et non plus sous la dénomination « CrelanCo Foundation ». Toutefois, l'implication des coopérateurs dans les projets locaux et leur participation au processus d'attribution resteront l'un des fondements en 2026.

En outre, par l'intermédiaire de **CrelanCo Connect**, Crelan organise divers événements qui renforcent le sentiment d'appartenance et de communauté parmi ses coopérateurs. Par exemple, en 2025, Crelan a organisé :

- les 20 km de Bruxelles, auxquels ont participé quelque 400 coopérateurs qui ont permis de verser un euro par kilomètre parcouru à l'œuvre caritative ;
- un petit-déjeuner coopératif et des visites guidées à la Foire de Libramont ;
- un concours de photographie pour le calendrier de Crelan ;
- la Journée des familles CrelanCo pour 5 000 coopérateurs et leurs familles ;
- divers événements sportifs et culturels (matchs des Belgian Cats et des Belgian Lions, cyclocross et Les Solidarités, par exemple).

Actions visant à accroître l'attractivité de Crelan pour les (nouveaux) coopérateurs

Outre les actions entreprises pour générer un impact positif sur la communauté locale, Crelan s'efforce d'être financièrement attractive pour ses coopérateurs. Crelan vise à leur offrir une valeur ajoutée financière grâce à diverses actions et initiatives. Attirer des (nouveaux) coopérateurs et assurer la stabilité et la croissance du capital coopératif est en effet un élément important de la stratégie de Crelan.

Par la distribution de dividendes, CrelanCo vise à récompenser de manière adéquate ses coopérateurs. Année après année, Crelan a réussi à verser des dividendes substantiels à ses coopérateurs. Le tableau suivant en donne un aperçu :

Année	Dividende
2018	3,00%
2019	3,00%
2020	3,00%
2021	3,00%
2022	4,00%
2023	4,25%
2024	4,25%

Crelan a créé une page web spécifique, accessible aux coopérateurs, mais aussi aux clients et prospects, afin de les sensibiliser aux initiatives prises par Crelan qui génèrent une valeur ajoutée pour les actionnaires coopérateurs (l'objectif étant qu'ils soient informés de ces initiatives et puissent en bénéficier). La page décrit, par exemple, les avantages offerts aux coopérateurs sur la contribution mensuelle des différents packs de paiement de Crelan, ainsi que l'initiative d'achat groupé d'énergie verte de Wikipower (un expert en énergie qui regroupe les achats d'électricité afin de réduire les coûts pour les clients). Les avantages non bancaires dont bénéficient les coopérateurs auprès de partenaires y sont également expliqués.

L'engagement en faveur de la loyauté, de l'implication auprès de la communauté et de la croissance durable a un impact positif sur le modèle économique de Crelan, qui est encore renforcé par l'implication et la participation des coopérateurs. L'impact positif de leur participation (financière et non financière) motive les coopérateurs à rester impliqués et engagés, garantissant ainsi une base de coopérateurs loyale et stable, essentielle à la viabilité à long terme.

En faisant la promotion des valeurs et des services de Crelan, ces initiatives attirent également de nouveaux coopérateurs, donnant une meilleure assise à la banque coopérative et positionnant Crelan comme une entité socialement responsable. La réputation de Crelan s'en trouve renforcée.

Enfin, les coopérateurs permettent à Crelan de tirer parti de leurs vastes réseaux pour faciliter les partenariats stratégiques, stimulant ainsi la croissance et la création de valeur supplémentaire.

Suivi de l'efficacité de ces actions

Crelan suit l'efficacité de ses mesures par le biais d'une surveillance de la participation. Le succès des événements organisés et l'utilisation des avantages proposés témoignent de la façon dont Crelan peut mobiliser ses actionnaires coopérateurs par des événements locaux combinés à un avantage économique.

Crelan recueille également les réactions des coopérateurs lors des assemblées générales, par le biais d'enquêtes et lors de réunions de contrôle avec les agents. Le retour d'information des coopérateurs est essentiel pour comprendre l'impact des stratégies de Crelan et procéder aux ajustements nécessaires. En intégrant activement les commentaires des coopérateurs, Crelan s'assure que ses actions restent efficaces et en phase avec les besoins des communautés. Ce dialogue permanent permet d'identifier les problèmes émergents et d'assurer une gestion proactive, ce qui favorise une relation réactive et transparente avec les coopérateurs.

L'efficacité globale de ces mesures peut être évaluée de plusieurs manières, mais la plus importante est l'évolution du nombre d'actionnaires coopérateurs. Le taux d'adhésion, en particulier, est un indicateur très important de l'ancrage de la base coopérative au sein de la banque : afin de le déterminer, la banque examine la population de clients particuliers de Crelan et mesure le pourcentage d'entre eux qui sont également actionnaires de CrelanCo.

La satisfaction globale des coopérateurs est activement suivie par le biais du Net Promotor Score dans le cadre des enquêtes de satisfaction menées régulièrement par Crelan parmi sa clientèle.

Indicateurs et cibles

Indicateurs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Afin de renforcer l'engagement coopératif, la banque a élaboré une nouvelle stratégie pour 2025-2030. Par conséquent, une nouvelle série d'indicateurs et d'objectifs a également été introduite en 2025 afin de suivre la réalisation du plan de mise en œuvre coopératif.

Dans l'ensemble, ces indicateurs permettent à Crelan de mesurer et de comprendre les avantages tangibles de sa stratégie coopérative, d'identifier les possibilités d'amélioration, d'innovation et de croissance et de mettre en place une approche stratégique plus éclairée afin de favoriser le succès de l'organisation.

Les indicateurs relatifs à la structure coopérative continueront à être suivis de la même manière en 2025 qu'en 2024. Ces statistiques financières relatives à la structure coopérative permettent à Crelan de suivre l'efficacité de ses actions et du fonctionnement coopératifs, ainsi que leur impact sur les performances et la productivité. Le pourcentage de dividende est un indicateur direct des performances financières du groupe bancaire coopératif.

Les indicateurs de l'engagement coopératif se concentrent, d'une part, sur la mesure de la valeur ajoutée créée pour les coopérateurs et, d'autre part, sur le rôle social de la banque dans l'exécution de son engagement coopératif.

La valeur ajoutée pour les coopérateurs se situe dans les domaines de la collaboration, de l'implication et de la communication, mais aussi dans la valeur ajoutée économique que les coopérateurs obtiennent en retour de leur investissement financier dans CrelanCo. En ce qui concerne ce dernier élément, un nouvel indicateur a été ajouté en 2025 pour remplacer un indicateur précédent, ce qui se traduit par un chiffre concret. En suivant des métriques telles que le taux de participation aux projets coopératifs, Crelan peut évaluer l'efficacité de ses efforts coopératifs.

En ce qui concerne l'engagement social, un nouvel indicateur a été introduit en remplacement de l'indicateur « CrelanCo Foundation ». Ce nouvel indicateur permet à Crelan, en tant que banque coopérative, de surveiller plus largement les efforts financiers qu'elle déploie pour s'engager en faveur de la société dans laquelle elle exerce ses activités bancaires.

Les indicateurs et cibles suivants relatifs aux activités bancaires coopératives sont inclus dans la liste des indicateurs et objectifs et ont fait l'objet d'un suivi périodique par Crelan en 2025 :

Indicateurs de la structure coopérative

Objectifs	Indicateurs	Justifications	Explication et sources
Suivi de l'évolution annuelle du capital coopératif	Au 31 décembre 2025, le capital coopératif de CrelanCo s'élevait à 1 278 302 753,60 €, ce qui représente une croissance de 12,30 % du capital coopératif par rapport au 31 décembre 2024.	Renforce la base financière du groupe bancaire coopératif, maintient la stabilité et augmente la capacité à servir au mieux les clients et les coopérateurs et à financer divers projets et initiatives. En application du 3e principe coopératif **« Participation économique des membres ».**	Les indicateurs financiers relatifs au capital coopératif sont tirés des états financiers statutaires vérifiés de Crelan. Le montant de 2024 a été révisé ultérieurement à 1 138 290 597 €. Le taux de croissance est basé sur ce montant révisé.
Suivi de l'évolution annuelle du nombre de coopérateurs	À la fin de l'année 2025, CrelanCo comptait 309 001 actionnaires coopérateurs. 21,3 % des clients particuliers de Crelan sont également actionnaires coopérateurs.	Assure une large portée de la coopérative et accroît son influence, permettant à un plus grand nombre de personnes d'utiliser ses services et son soutien. En application du 1er principe coopératif **« Adhésion ouverte et volontaire ».** Compte tenu de ce principe, un indicateur est surveillé mais aucun objectif n'est fixé.	Le nombre d'actionnaires coopérateurs est comptabilisé comme le nombre de titulaires d'un compte-titres contenant au moins une action. Chaque compte-titres a au maximum un titulaire. Le taux de pénétration est calculé en mesurant le pourcentage de clients particuliers de Crelan SA qui sont aussi actionnaires coopérateurs.
Distribution de dividendes sur base des résultats et des performances de la banque Crelan.	Distribution aux coopérateurs d'un dividende annuel de 4,25 % pour 2025.	Garantit aux coopérateurs des rendements équitables et durables, reflétant la volonté de récompenser leur engagement et leur loyauté En application du 3e principe coopératif **« Participation économique des membres ».**	L'indicateur financier relatif au dividende coopératif est tiré des états financiers statutaires vérifiés de Crelan et est sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de CrelanCo le 30 avril 2026.

Indicateurs de l'engagement coopératif

Cible	Indicateurs	Justifications	
Engagement sociétal	En 2025, en tant que banque coopérative, Crelan a fourni une contribution de 1,475 million d'euros à la société.	Apporte une contribution tangible à la communauté, crée un impact positif au niveau national, ainsi qu'au niveau local par le biais des coopérateurs. En application du cinquième principe coopératif **« Éducation, formation et information »**, du sixième principe coopératif **« Coopération entre les coopératives »** et du septième principe coopératif **« Engagement envers la communauté ».**	Ce nouvel indicateur repose sur différentes initiatives de soutien financier prises par la banque et les montants prévus à cet effet : — Soutien d'œuvres caritatives locales — Soutien de projets à l'impact plus large et d'organisations à vocation sociale — Soutien de chaires universitaires — Soutien de l'agriculture et d'associations agricoles — Soutien de réseaux de coopération et collaboration avec ces réseaux
Valeur ajoutée pour le coopérateur	En 2025, un total de 53,868 millions d'euros a été réalisé en tant que valeur ajoutée économique pour les coopérateurs.	Augmenter la satisfaction et la fidélisation des actionnaires coopérateurs existants et attirer de futurs actionnaires coopérateurs En application du troisième principe coopératif **« Participation économique des membres ».**	Ce nouvel indicateur repose sur les divers avantages bancaires et non bancaires que la banque offre à ses coopérateurs. Le montant comprend à la fois la contre-valeur économique des avantages bancaires et les montants dépensés par la banque dans le cadre du programme d'avantages non bancaires pour les coopérateurs : — Montant du dividende versé — Contre-valeur économique des avantages offerts par la banque sur ses produits bancaires pour les coopérateurs (réduction sur les packs de paiement, taux d'intérêt avantageux sur un compte d'épargne réglementé, réduction sur les frais d'expédition et les droits de garde). — Montants pour les événements et avantages non bancaires

Indicateurs et cibles de l'engagement coopératif

Objectifs	Indicateurs et cibles	Justifications	
Amélioration des connaissances sur la banque coopérative et renforcement de la culture coopérative pour les différentes parties prenantes de Crelan et CrelanCo	En 2025, Crelan a organisé **19** initiatives et événements pour les étudiants, les employés ou les agents, dans lesquels les activités bancaires et la culture coopératives ainsi que la sensibilisation sont des objectifs explicites.	Renforce les connaissances sur la banque coopérative et l'identité coopérative au sein de la propre organisation et à l'extérieur. En application du cinquième principe coopératif **« Éducation, formation et information ».**	Cet objectif qualitatif a été fixé dans le cadre du plan d'action en exécution de la stratégie coopérative. Il s'agit d'une métrique de l'engagement coopératif de la banque en matière de formation et de collaboration coopérative. Les progrès réalisés par rapport à l'objectif sont suivis activement et périodiquement par le Conseil d'administration de CrelanCo. La composition de cet indicateur est basée sur des rapports internes.
	Objectif 2025: 10		
	Objectif 2026: 10		
	Objectif 2030: 10		
Fourniture personnalisée d'informations aux coopérateurs concernant leur banque et tous les aspects et avantages liés à leur adhésion à CrelanCo.	En 2025, Crelan a envoyé **17** newsletters spéciales aux actionnaires coopérateurs concernant les avantages de CrelanCo, les événements, les enquêtes et l'actualité de Crelan..	Accroît la satisfaction et la fidélisation des actionnaires coopérateurs existants. En application du deuxième principe coopératif **« Contrôle démocratique exercé par les membres »** et du cinqième principe coopératif **« Éducation, formation et information ».**	Cet objectif qualitatif a été fixé dans le cadre du plan d'action en exécution de la stratégie coopérative. Il s'agit d'une métrique de l'engagement coopératif de la banque à l'égard de ses coopérateurs. Les progrès réalisés par rapport à l'objectif sont suivis activement et périodiquement par le Conseil d'administration de CrelanCo. La composition de cet indicateur est basée sur des rapports internes.
	Objectif 2025: 12		
	Objectif 2026: 12		
	Objectif 2030: 12		
Engagement des coopérateurs envers CrelanCo par l'intermédiaire des points de contact de participation	En 2025, **7** initiatives et réunions ont été organisées, lors desquelles les coopérateurs ont pu exprimer leur opinion, poser des questions et influencer les décisions de CrelanCo.	Accroît l'engagement et la fidélisation des actionnaires coopérateurs existants. En application du deuxième principe coopératif **« Contrôle démocratique exercé par les membres ».**	Cet objectif qualitatif a été fixé dans le cadre du plan d'action en exécution de la stratégie coopérative. Il s'agit d'une métrique de l'engagement coopératif de la banque en matière de participation et d'engagement. Les progrès réalisés par rapport à l'objectif sont suivis activement et périodiquement par le Conseil d'administration de CrelanCo. La composition de cet indicateur est basée sur des rapports internes.
	Objectif 2025: 7		
	Objectif 2026: 7		
	Objectif 2030: 7		

Pilier relatif à la gouvernance

C.1 ESRS G1 Conduite des affaires

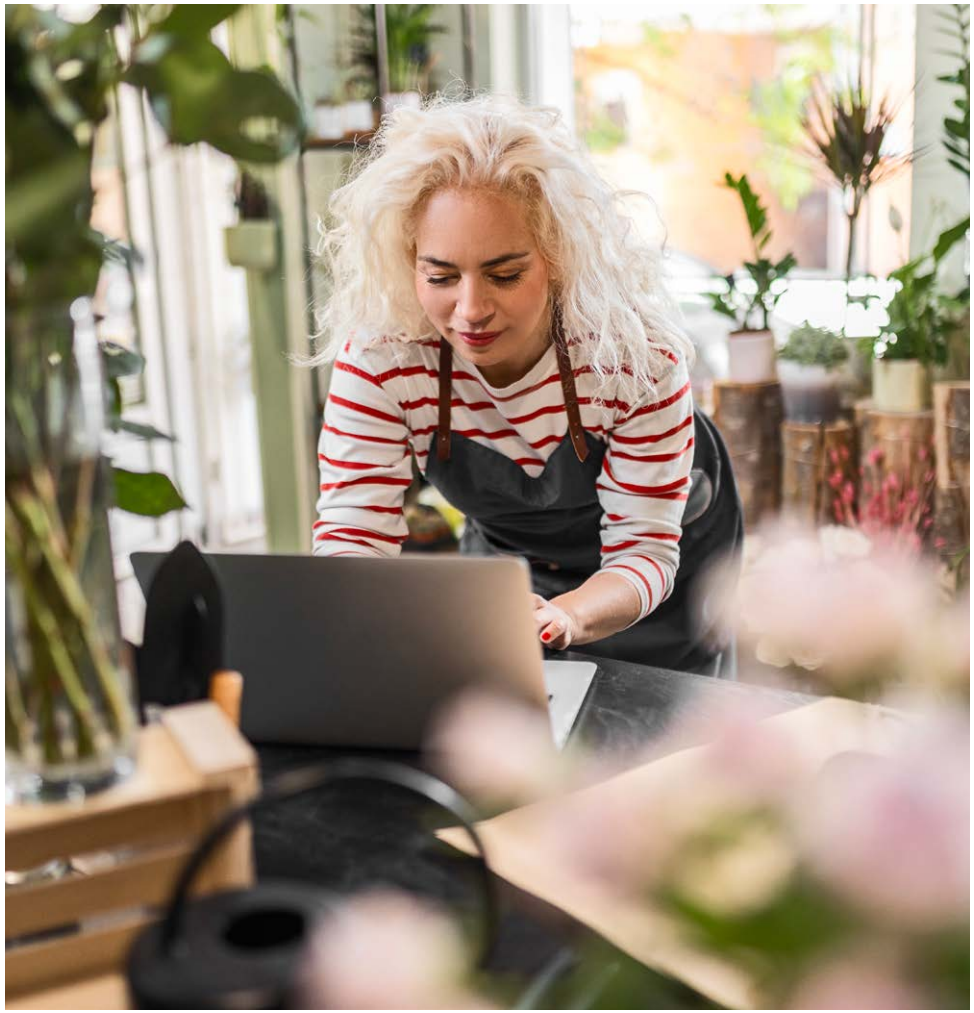

Objectifs

Crelan accorde la plus grande importance à la conduite des affaires, car celle-ci jette les bases d'une gestion saine et responsable, laquelle est essentielle pour maintenir l'intégrité, la stabilité et la confiance au sein de Crelan ainsi que de la part des parties prenantes de Crelan. En tant qu'institution financière réglementée et importante, Crelan adhère à des règles et des lois strictes en matière de conduite des affaires. Avec la gouvernance comme principe fondamental, la conduite des affaires de Crelan est fondée sur des valeurs telles que la rigueur, l'honnêteté, la discrétion, l'intégrité et la loyauté dans toutes les relations, ainsi que sur un sens aigu des responsabilités et du respect à l'égard des collègues, des agents liés et de leur personnel. L'engagement de Crelan en matière de professionnalisme garantit que les clients sont traités avec soin et précision, en respectant les principes de non-discrimination et de transparence à leur égard. Crelan vise ainsi à préserver la confiance du public.

Une gouvernance efficace assure la surveillance et la responsabilisation nécessaires pour favoriser un fonctionnement durable et responsable. Une telle gouvernance fournit le cadre qui étaye les processus décisionnels, la gestion des risques et la conformité réglementaire, et renforce la capacité à s'adapter aux évolutions du marché tout en maintenant les normes d'intégrité les plus élevées.

L'objectif de ce chapitre est de détailler les politiques, les processus et les mesures que Crelan a mis en place pour établir une conduite des affaires et une gouvernance saines et rigoureuses.

Stratégie et gouvernance

Conduite des affaires et intégrité dans la stratégie de Crelan

La stratégie de Crelan est de se positionner comme une banque coopérative centrée sur le marché belge. Crelan vise à se différencier par un service personnalisé et l'établissement de relations à long terme avec ses clients. Crelan met tout en œuvre afin d'être un partenaire financier fiable pour ses clients, en offrant une vaste gamme de services et de produits bancaires tout en privilégiant des pratiques durables et responsables. L'intégrité et la gouvernance sont des éléments clés de la stratégie de Crelan, car elles sont essentielles pour instaurer la confiance avec les clients, les employés,

les parties prenantes, les agents liés et leur personnel. En outre, Crelan étant une entité réglementée, des pratiques de gouvernance solides l'aident à gérer efficacement les risques, à garantir le respect des réglementations et à prendre des décisions éclairées et cohérentes avec la vision à long terme de Crelan et ses valeurs.

La protection de la réputation de Crelan est plus qu'une question de procédures et de contrôles ; elle est profondément ancrée dans la participation active et l'engagement de ses employés et de ses agents liés et leur personnel. Les employés et les agents liés et leur personnel sont encouragés à adopter une attitude intègre et une éthique rigoureuse qui répondent aux attentes des parties prenantes et du grand public.

La politique d'intégrité de Crelan formule les valeurs fondamentales de la culture d'entreprise. Il s'agit d'un document primordial pour tous les employés et les agents liés et leur personnel. Cette politique, associée à l'approche proactive de la conformité, constitue une base solide pour la gouvernance durable et la culture d'entreprise de Crelan.

Crelan fait d'une gouvernance durable et responsable la pierre angulaire de ses activités, ce qui lui permet de soutenir ses objectifs stratégiques grâce au leadership de son Conseil d'administration. Les principales parties prenantes dans ce domaine sont la direction et les actionnaires, représentés par le Conseil d'administration. En outre, les employés, les agents, les fournisseurs, les clients et la communauté au sens large sont des parties prenantes importantes dans le cadre de gouvernance de Crelan.

Les paragraphes suivants décrivent les rôles et l'organisation des organes de surveillance et de direction de Crelan. Cette section est centrée sur Crelan SA (c'est-à-dire la société mère). Il convient à cet égard de noter qu'Europabank (en tant que filiale autonome) a son propre Conseil d'administration et son propre Comité de direction.

Rôle des organes de surveillance (Conseil d'administration)

Chez Crelan, le Conseil d'administration définit l'orientation stratégique générale et assure la surveillance, y compris la tâche essentielle d'approuver les politiques et stratégies clés qui guident les objectifs à long terme de l'organisation. Le Conseil d'administration a également d'importantes responsabilités en matière de surveillance financière. Il approuve les états financiers et les budgets, garantissant ainsi la santé et la responsabilité financières de Crelan. Pour garantir une bonne gestion des risques, le Conseil d'administration supervise les politiques et les pratiques destinées à protéger les actifs de Crelan et à préserver sa réputation.

En ce qui concerne l'examen des performances, le Conseil d'administration évalue l'efficacité du Comité de direction et veille à la qualité du leadership mis en place pour atteindre les objectifs stratégiques de Crelan.

Le Conseil d'administration de Crelan entretient également une communication ouverte et efficace avec les principales parties prenantes, dont les actionnaires, les régulateurs et les clients. En interagissant avec ces groupes, le Conseil d'administration veille à ce que les intérêts de toutes les parties soient pris en compte et à ce que Crelan opère de manière transparente et responsable.

Le Conseil d'administration prend l'initiative de promouvoir l'intégrité de Crelan. Il veille à ce que Crelan dispose de politiques d'intégrité appropriées et de valeurs d'entreprise adéquates. Ces objectifs, valeurs et codes sont communiqués à l'ensemble de la banque. Leur respect est encouragé par le Conseil d'administration et le Comité de direction. Afin d'appliquer ces valeurs, le Comité de direction lui-même impose des règles de conduite strictes et de haut niveau et donne le bon exemple (tone at the top).

Le Conseil d'administration veille à ce que le Comité de direction prenne les mesures nécessaires pour que Crelan dispose en permanence d'une fonction Compliance adéquate et indépendante, dans le but d'assurer le respect des dispositions légales relatives à l'intégrité de Crelan par l'ensemble de l'institution, ses administrateurs, le Comité de direction, les employés, ainsi que les agents et leur personnel.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration évalue si les risques de non-conformité sont suffisamment identifiés et contrôlés et, si nécessaire ou souhaité, prend des initiatives pour gérer ou atténuer ces risques de manière appropriée.

Le Conseil d'administration a créé plusieurs sous-comités chargés de superviser des domaines spécifiques importants au sein de Crelan. Un aperçu de ces sous-comités est fourni ci-après :

- Le Risk and Compliance Committee joue un rôle essentiel en conseillant le Conseil d'administration lorsqu'il s'agit de définir l'appétit de Crelan pour les risques et en particulier les risques ESG. Dans le cadre du Quarterly Risk Report, le RCC surveille avec diligence les risques ESG et fournit des informations précieuses au Conseil d'administration.
- Le Comité d'audit est chargé de superviser le processus de publication d'informations en matière de durabilité et son assurance externe, et de rendre compte des résultats au Conseil d'administration. En outre, le Comité d'audit veille à ce que les fonctions de contrôle de la qualité et d'audit internes intègrent efficacement les facteurs ESG et examine attentivement l'indépendance et la qualité des vérificateurs pour la publication d'informations au titre de la CSRD.
- Le Comité de rémunération, quant à lui, se concentre sur l'intégration des performances par rapport aux indicateurs clés de performance (KPI) et aux indicateurs clés de risque (KRI) ESG dans la politique de rémunération. Le Comité de rémunération surveille de près l'équité salariale et traite des questions telles que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, en veillant à ce que les

pratiques de rémunération de Crelan soient conformes à ses engagements en matière d'ESG.

- Le Comité de nomination est chargé d'établir et de maintenir des politiques de diversité et d'inclusion au sein de Crelan. En outre, le Comité de nomination souligne l'importance de disposer d'une connaissance suffisante des questions ESG à tous les niveaux de l'organisation, et en particulier au niveau du Conseil d'administration et du Comité de direction. À cet égard, le Comité de nomination se base sur une matrice de compétences complète qui met en correspondance les compétences des membres du Conseil d'administration et des cadres supérieurs avec les exigences, y compris les questions ESG pertinentes.

Rôle des organes de direction (Comité de direction)

Organisation chez Crelan

Le Comité de direction exerce tous les pouvoirs de gestion, à l'exception de la détermination de la politique et de la stratégie générales de l'entreprise et des actions réservées exclusivement au Conseil d'administration.

Les tâches réservées exclusivement au Comité de direction sont la gestion et l'administration quotidiennes de Crelan dans le cadre de la politique et de la stratégie générales, des projets d'entreprise et des budgets établis ou approuvés par le Conseil d'administration. La mise en œuvre des stratégies et des politiques définies par le Conseil d'administration est au cœur de son rôle. Le Comité de direction récupère ces initiatives stratégiques pour les traduire en actions, naviguant parmi les complexités de l'environnement bancaire pour atteindre les objectifs de Crelan.

Plus précisément, ces responsabilités comprennent la préparation des budgets et des plans stratégiques qui contribuent au développement de Crelan SA (et du Groupe Crelan), la préparation et la formulation des plans d'activité et des budgets, l'organisation et la gestion des activités de Crelan conformément à l'environnement général des affaires et des entreprises, l'élaboration de la stratégie, l'établissement d'objectifs pour Crelan et le Groupe, y compris concernant la position financière, l'exposition aux risques et la croissance des activités, et leur alignement sur les performances de l'entreprise et, enfin, la direction et la gestion de l'ensemble des unités, départements et services de Crelan.

Le Comité de direction est composé de six membres, nommés par le Conseil d'administration. Tous les membres du Comité de direction font partie du Conseil d'administration en tant que dirigeants exécutifs. Le Comité de direction informe régulièrement le Conseil d'administration, et au moins une fois par an par écrit, au sujet des principaux points de la politique stratégique globale, des risques généraux et financiers, ainsi que des systèmes de gestion et de contrôle de l'entreprise.

Plusieurs sous-comités existent chez Crelan, chacun ayant ses propres responsabilités en matière d'ESG et de gestion des risques, tels que :

- Le Lending Risk Committee (LRC) est chargé de surveiller le risque de crédit, y compris les indicateurs des risques climatiques physiques et de transition, et d'intégrer les facteurs ESG dans les activités de prêt. Le Credit Commitment Committee (CCC) est un sous-comité du LRC et se concentre sur les dossiers de crédit plus importants et plus complexes et intègre les facteurs ESG dans la procédure d'examen.
- Le Balance Sheet Risk Committee (BSRC) est chargé d'intégrer les critères ESG dans la gestion du portefeuille d'investissements de Crelan et de contrôler la conformité avec les indicateurs réglementaires et le cadre des obligations vertes. Le Capital and Funding Committee (CFC) est un sous-comité du BSRC et est chargé de surveiller l'impact potentiel des facteurs ESG sur les exigences réglementaires de Crelan.
- Le Green Bond Committee (GBC) définit et examine le cadre des obligations vertes, veille au respect de la réglementation et gère les risques associés aux actifs verts éligibles.
- L'Audit, Risk and Compliance Committee (ARCC) surveille l'impact des facteurs ESG sur les risques opérationnels, y compris les risques liés à la réputation, à la conformité, aux informations et à la sécurité. L'ARCC se charge également de l'audit interne pour les questions ESG.
- Le Customer Invest Risk Committee (CIRC) supervise l'intégration de l'ESG dans les produits d'investissement et des préférences en matière de durabilité dans les conseils d'investissement. Il est également responsable du processus NAP en ce qui concerne les produits d'investissement destinés aux clients.
- Le Security & Privacy Risk Committee (SPRC) supervise les questions relatives aux risques liés à la sécurité et à la confidentialité, notamment la protection des données à caractère personnel et la sécurité informatique.

Enfin, il existe un certain nombre de sous-comités au sein de chaque fonction, tels que (ils relèvent du CHRO) :

- Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) est un organe consultatif axé sur la politique sociale, la prévention des risques et la sécurité au travail, y compris la protection contre les facteurs environnementaux et les substances et produits dangereux. Les sous-comités collaborent pour veiller à ce que les questions ESG soient intégrées dans les procédures opérationnelles et de gestion des risques de Crelan, afin de promouvoir des pratiques responsables et durables dans l'ensemble de l'entreprise.
- Le Comité d'entreprise de Crelan est un organe mixte placé sous la responsabilité hiérarchique du CHRO, composé de représentants de la direction et de représentants élus du personnel, qui dispose principalement de pouvoirs

d'information dans le domaine économique et financier, d'une part, et dans le domaine social, d'autre part. Le Comité d'entreprise contribue ainsi à une prise de décision équilibrée, prenant en compte à la fois les intérêts des employés et les objectifs de Crelan.

L'expertise des organes dans les questions relatives à la conduite des affaires

L'expertise individuelle et collective des membres du Conseil d'administration est assurée par plusieurs facteurs. Avant toute chose, le Comité de nomination procède à une évaluation complète et approfondie de l'aptitude des membres du Conseil d'administration. Le comité est composé de manière à pouvoir donner un avis éclairé et objectif sur la composition et le fonctionnement des organes de direction et d'indépendance, en particulier sur l'expertise individuelle et collective de leurs membres, leur disponibilité, leur intégrité, leur réputation et leur indépendance d'esprit.

Le rôle du comité est de fournir une analyse de l'aptitude des candidats à la nomination, d'examiner la répartition des connaissances, des compétences, de l'expérience ainsi que la diversité au sein du Conseil d'administration, et d'évaluer périodiquement les connaissances, les compétences, l'expérience, le niveau d'implication et la présence constatée de chaque administrateur. L'objectif de ces évaluations est de fournir un retour d'information au Conseil d'administration.

Enfin, le comité supervise l'élaboration d'un programme de formation complet.

En outre, Crelan dispose d'un Secrétariat général, qui assure des fonctions de soutien pour garantir le bon fonctionnement de l'entreprise. Le Secrétariat général est dirigé par le Secrétaire général, qui rend compte au CEO.

Le Secrétariat général est chargé de la tâche importante de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle du respect de la gouvernance d'entreprise de Crelan et de certains principes de conduite des affaires, qui proviennent de diverses sources, notamment des politiques, des lois, des circulaires et des meilleures pratiques. Ces principes couvrent plusieurs aspects importants, tels que l'évaluation individuelle et collective de la compétence et de l'honorabilité, les mandats externes des membres du Conseil d'administration, les prêts et crédits accordés aux membres du Conseil d'administration et le mémorandum sur la gouvernance.

Enfin, au niveau du Conseil d'administration et du Comité de direction, l'accent est mis sur une compréhension approfondie de la conduite des affaires, grâce à la mise en œuvre d'une matrice de compétences complète qui aligne les compétences des membres du Conseil d'administration et des cadres supérieurs sur les exigences de l'organisation.

Gestion des impacts, risques et opportunités

Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

La procédure d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants est décrite dans le chapitre Informations générales à publier – ESRS 2. Crelan, en tant que membre de Febelfin, est consultée, mais ne participe pas directement à des activités de lobbying. Par conséquent, aucun IRO n'a été identifié concernant l'influence politique et les activités de lobbying.

Cette procédure a permis à Crelan d'identifier les risques importants suivants liés à la conduite des affaires et à la gouvernance :

Sous-thème	Chaîne de valeur (CV) / Activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Gouvernance et conduite des affaires	AP	Impact positif	Impact positif sur la réalisation d'objectifs ESG grâce à l'établissement d'un lien entre la rémunération variable du Comité de direction et les objectifs ESG.
	AP	Impact positif	Impact positif de Crelan en intégrant les valeurs ESG dans la culture d'entreprise grâce à la centralisation, la communication et l'alignement sur toutes les politiques ESG internes.
	AP	Impact positif	Impact positif de Crelan à travers l'amélioration de l'éthique et de la transparence de la société grâce à une politique d'intégrité forte et strictement appliquée.
	AP	Risque	Risque pour Crelan de ne pas appliquer (en temps opportun) les obligations légales et réglementaires.
	AP	Impact négatif	Incidence négative sur les clients en raison d'une mauvaise gestion des conflits d'intérêts.
	AP / CV	Impact positif	Impact positif potentiel de Crelan sur l'engagement ESG des partenaires commerciaux grâce à la mise en oeuvre de considérations ESG lors de la sélection des partenaires commerciaux.

Les politiques, actions et indicateurs associées à ces IRO identifiés sont décrits dans les chapitres suivants.

Politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise

Aperçu des principales politiques liées à la conduite des affaires

Crelan a mis en œuvre un ensemble complet de politiques pour gérer ses impacts, risques et opportunités liés à la gouvernance.
Le tableau suivant donne un aperçu des politiques en place chez Crelan :

	Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Portée	Niveau d'approbation
Politiques globales	Mémorandum de gouvernance	Matérialité d'impact	Gouvernance d'entreprise Conduite des affaires	Description des rôles et responsabilités des organes de la banque.	Crelan*	Conseil d'administration
	Charte de conformité	Matérialité d'impact	Gouvernance d'entreprise Conduite des affaires	Définition de la fonction Conformité, formalisation de ses principales responsabilités et déscriptio de ses principales caractéristiques au sein de la Banque.	Crelan*	Approuvé par le Comité de direction de la Banque et validé par le Conseil d'administration
	Politique d'intégrité	Matérialité d'impact	Gouvernance d'entreprise Conduite des affaires	Définition de la politique d'intégrité dela Banque, telle que définie par le Comitéde direction, qui englobe les objectifsstratégiques, les valeurs de l'entrepriseet les lignes directrices en matièred'intégrité.	Crelan*	Conseil d'administration
	Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Matérialité d'impact	Conduite des affaires	Définition des interdictions relatives aux pots-de-vin et à la corruption dans les opérations menées par la banque et en son nom.	Crelan*	Comité de Direction
	Politique de signalement	Matérialité d'impact	Conduite des affaires	Définition du mécanisme de signalement anonyme et identification des mesures nécessaires à la protection du lanceur d'alerte.	Crelan*	Comité de Direction
Politiques connectées	Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT)	Matérialité d'impact & Matérialité financière	Conduite des affaires	Définition des obligations en matière de LBC/FT applicables à une banque.	Crelan*	Conseil d'administration
	Politique en matière de conflits d'intérêts	Matérialité d'impact	Conduite des affaires	Définition d'un cadre de gestion desconflits d'intérêts conformément auxdispositions légales et réglementaires en la matière.	Crelan*	Comité de Direction
	Politique en matière prévention fiscale	Matérialité d'impact	Conduite des affaires	Cette politique empêche de manière proactive les clients, les employés et l'organisation d'enfreindre les lois fiscales.	Crelan*	Conseil d'administration
	Politique de formation	Matérialité d'impact	Conduite des affaires	Défintion d'un plan / cadre de formation pour les employés.	Crelan*	Conseil d'administration
	Politique liée aux achats / fournisseurs (procurement)	Matérialité d'impact	Gestion des achats / fournisseurs		Crelan*	Conseil d'administration

* Politiques au niveau du groupe

Dans les paragraphes suivants, le contenu des politiques clés est expliqué, en donnant des détails sur la manière dont Crelan agit sur chaque sous-thème considéré comme pertinent pour la conduite des affaires / la conformité. Lorsque des procédures ou certains processus sont mentionnés, l'accent est mis sur Crelan SA, mais des initiatives similaires existent chez Europabank.

1. Politique d'intégrité

La politique d'intégrité, approuvée par le Conseil d'administration le 20 août 2024, sert de base à la définition de la vision de Crelan concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise. En tant que telle, elle sert à garantir que le code de conduite de Crelan est pleinement mis en œuvre afin de préserver les valeurs et l'intégrité de Crelan, et à favoriser la confiance parmi ses parties prenantes. En établissant des attentes comportementales et des normes éthiques transparentes, la politique d'intégrité favorise un environnement de travail constructif dans lequel les employés ainsi que les agents liés et leur personnel sont à même de prendre des décisions éthiques et d'agir dans le meilleur intérêt de Crelan et de ses clients.

La culture d'entreprise de Crelan est élaborée et promue au moyen d'ateliers, d'événements et d'enquêtes trimestrielles (Pulse Surveys) qui donnent la priorité au retour d'information des employés et à l'interaction avec eux. Des initiatives telles que le projet « Change & Culture », les activités de sensibilisation à la diversité et à l'inclusion, et les programmes d'apprentissage et de développement contribuent à construire une équipe forte et soudée, dotée d'objectifs clairs. En outre, la formation en matière de conformité améliore les pratiques de travail et la culture d'entreprise, en fournissant aux employés et aux agents liés et leur personnel les compétences essentielles pour préserver l'intégrité, gérer les conflits, protéger la confidentialité et lutter contre la criminalité financière, ce qui permet en fin de compte de préserver la réputation de Crelan.

Par ailleurs, dans l'environnement financier dynamique et hautement réglementé d'aujourd'hui, ces lignes directrices sont essentielles pour garantir la conformité avec les normes juridiques et sectorielles et pour traiter les éventuels problèmes éthiques, conflits d'intérêts et comportements inappropriés. À leur tour, les principes énoncés dans la politique d'intégrité servent à guider la prise de décision à tous les niveaux de l'organisation et sont essentiels pour garantir que les activités de Crelan sont menées avec intégrité.

La politique d'intégrité comprend des lignes directrices spécifiques sur une série de questions importantes, y compris l'éthique, la non-discrimination ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption, le versement de pots-de-vin et les conflits d'intérêts. Elle communique clairement l'engagement de Crelan en faveur d'un comportement éthique. En outre, elle sert d'outil d'évaluation culturelle et est actualisée afin de garantir son alignement avec les activités de Crelan et les évolutions réglementaires.

Comme indiqué dans la section Indicateurs et cibles, Crelan a mis en place un tableau de bord des KPI de la culture en matière de risques et de conformité, qui fait l'objet d'un suivi actif et de rapports transmis au Conseil d'administration pour la supervision de la culture d'entreprise.

La politique se compose d'une section introductive qui présente les valeurs fondamentales de Crelan, son champ d'application et ses méthodes de mise en œuvre, ainsi que des politiques et procédures spécifiques pour chaque domaine d'activité. Les paragraphes suivants résument les principaux aspects de chaque politique.

2. Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

En tant que banque, Crelan joue un rôle important dans la lutte contre le blanchiment d'argent et effectue des contrôles stricts visant à empêcher que les transactions financières soient exploitées pour dissimuler des fonds acquis illégalement. C'est pourquoi cette question est placée en tête de la politique d'intégrité et fait l'objet d'une attention particulière au sein de la fonction Compliance.

Crelan s'engage à adopter une approche solide en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en utilisant une stratégie basée sur les risques pour se conformer efficacement aux exigences réglementaires. Crelan a déployé des systèmes complets dans toutes ses entités pour détecter les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces systèmes sont régis par un ensemble de normes et de contrôles. Leur mise à jour systématique est assurée grâce à la vigilance des employés, à des programmes de formation obligatoires et à des outils automatisés en constante évolution. En outre, un système renforcé de prévention et de détection est également mis en œuvre dans l'ensemble de l'organisation (politique du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment d'argent).

Les efforts de Crelan pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes se reflètent dans la procédure d'acceptation des clients. En effet, Crelan a un faible appétit pour le risque en ce qui concerne le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et, par conséquent, n'est pas disposée à nouer ou à poursuivre des relations d'affaires avec des clients si elle n'a pas l'assurance raisonnable que le client en question n'utilisera pas ses produits ou ses services à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

3. Politique en matière d'évasion fiscale

Le strict respect des réglementations fiscales est essentiel à l'intégrité des institutions financières. Par conséquent, Crelan ne s'engagera dans aucune transaction ou pratique visant à aider les clients ou d'autres personnes à se soustraire à leurs obligations fiscales ou à tromper les autorités fiscales.

Grâce à sa politique ciblée en matière

d'évasion fiscale, Crelan vise à exclure les mécanismes particuliers qui permettraient ou encourageraient l'évasion fiscale par des tiers en tant qu'objectif ou conséquence. Cette politique devrait tenir compte de la liste non exhaustive des types de pratiques décrites dans la Circulaire NBB_2021_16 du 6 juillet 2021 relative aux mécanismes particuliers. Crelan reconnaît que, outre la possibilité de sanctions, l'introduction de mécanismes particuliers pourrait avoir une incidence significative sur la position financière de Crelan. Une telle introduction serait susceptible d'affecter sa capacité à rester solvable et liquide, ce qui pourrait compromettre sa capacité à poursuivre ses activités.

Crelan devrait s'abstenir de s'impliquer dans des transactions ou des pratiques qui pourraient amener des clients ou d'autres personnes à se soustraire à leurs obligations fiscales ou à fournir des informations trompeuses aux autorités fiscales. L'identification du risque fiscal dans le cadre de la politique de prévention fiscale a été intégrée dans l'évaluation des risques de non-conformité de Crelan, en tenant compte de la législation fiscale en vigueur et des circulaires émises par la BNB.

Dans le cadre de sa politique d'intégrité, Crelan a élaboré une politique de lutte contre l'évasion fiscale destinée à préserver sa réputation en matière fiscale en adoptant systématiquement un comportement sain sur le plan fiscal. Cela inclut le respect de l'échange automatique d'informations financières dans le cadre du Point de contact central (PCC) ou du Common Reporting Standard (CRS).

Grâce à un processus d'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits (NAP – New Activities and Products Approval Process), Crelan s'assure que, lors de l'élaboration de nouveaux produits et services pour les clients, l'attention requise est accordée à la mise en œuvre correcte de la fiscalité et, par conséquent, à l'évitement des mécanismes particuliers. En outre, des lignes directrices ont été établies pour les employés de Crelan, et un leadership efficace concernant les politiques en matière d'évasion fiscale devrait établir des contrôles internes appropriés et les réviser au moins une fois par an.

La politique en matière d'évasion fiscale et les mécanismes particuliers sont explicitement inclus dans la formation initiale des nouveaux employés. Cette formation couvre à la fois les dispositions légales et réglementaires ainsi que les orientations de politique et les exemples pratiques des différents types de mécanismes particuliers.

Les procédures nécessaires à la mise en œuvre de cette politique et des lignes directrices seront établies au sein des différents départements concernés et des contrôles appropriés de première et de deuxième lignes seront mis en place.

Au sein de Crelan, la fonction Compliance est responsable de la coordination de la mise en œuvre de la politique en matière d'évasion fiscale et de la coordination de l'évitement des mécanismes particuliers. En cas de problèmes graves ou urgents, le Compliance Officer les signale au membre du Comité de direction responsable de la conformité. De plus, Crelan veille à ce que ses employés soient correctement informés et à ce que ses politiques soient publiées sur les canaux de communication appropriés en interne.

4. Conflits d'intérêts

Dans l'exercice des activités quotidiennes, Crelan rencontre inévitablement des situations dans lesquelles différents intérêts convergent. Souvent, ces intérêts sont similaires, mais il arrive que Crelan se trouve dans une situation où les intérêts divergent. La politique en matière de conflits d'intérêts est conçue pour éviter de porter atteinte aux intérêts des clients et/ou à la réputation de Crelan.

Crelan a élaboré des procédures et pris des mesures raisonnables pour identifier, prévenir et contrôler les conflits d'intérêts potentiels. Par exemple, Crelan identifie et tient à jour une liste de situations impliquant des conflits d'intérêts potentiels avec ses clients que Crelan elle-même et/ou ses employés et/ou ses agents liés et leur personnel sont susceptibles de rencontrer dans le cadre de leurs activités. Cette liste est notre inventaire des conflits d'intérêts. Cet inventaire est mis à jour chaque année. Crelan attend de tous ses employés et de ses agents liés et leur personnel qu'ils soient capables de reconnaître les conflits d'intérêts lorsqu'ils surviennent et qu'ils connaissent les mesures à prendre s'ils sont eux-mêmes impliqués dans un conflit d'intérêts. Tous les employés et les agents liés et leur personnel suivent régulièrement une formation obligatoire sur ce sujet. Les conflits d'intérêts sont contrôlés au début de chaque réunion du Conseil d'administration.

5. Lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin

La politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin (*ABC – Anti-Corruption and Bribery Policy*) fait partie du cadre de gouvernance de Crelan en matière de conformité. La politique de lutte contre la corruption de Crelan a été approuvée par le Comité de direction et elle est révisée au moins deux fois par an pour s'assurer qu'elle reste à jour et exacte.

Crelan applique une tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption ou de versement de pots-de-vin, ainsi que de toute forme de fraude dans les marchés publics ou de toute autre pratique trompeuse ou collusoire dans le cadre de l'engagement de fournisseurs et/ou de parties liées. Lorsque les membres du Conseil d'administration, les employés, les agents liés et leur personnel agissent au nom de Crelan, ils doivent faire preuve de discernement quant à ce qui peut être considéré comme disproportionné, avantageux ou excessif en matière de rémunération, de cadeaux, de dons ou de traitement préférentiel injustifié.

Les rôles et responsabilités liés à la prévention, à l'identification et au signalement de la corruption et du versement de pots-

de-vin sont alignés sur le modèle des trois lignes de défense défini par le Crelan. En guise de première ligne, chaque responsable de département est chargé de la gestion des risques de corruption et de versement de pots-de-vin et doit s'assurer que des contrôles internes adéquats sont en place pour prévenir et détecter de telles activités. La deuxième ligne est assurée par la fonction Compliance, qui est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de la communication de cette politique. La dernière ligne de défense revient à la fonction Audit interne, qui est chargée de fournir une assurance indépendante en matière de corruption et de versement de pots-de-vin.

La politique de lutte contre la corruption de Crelan est conforme à la convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) et aux principes énoncés dans cette convention. La politique reflète les principes d'état de droit, d'intégrité, de transparence et de responsabilité tels qu'énoncés dans la CNUCC. En outre, la politique vise à promouvoir des pratiques efficaces pour prévenir la corruption conformément aux obligations de chaque État Partie en vertu de la CNUCC.

Au sein de Crelan, les fonctions les plus exposées au risque de corruption et de versement de pots-de-vin comprennent principalement les fonctions de haut niveau qui ont un contact direct avec les clients et les fournisseurs, tels que les vendeurs, mais aussi les agents.

La procédure de Crelan en matière de cadeaux souligne l'importance de la prudence dans les interactions de nos employés et de nos agents liés et leur personnel avec des agents publics ou d'anciens agents publics. Ces personnes occupent des positions d'influence de par l'exercice de fonctions législatives, administratives ou judiciaires, ou par la représentation d'agences gouvernementales et d'entreprises publiques, et sont donc les plus exposées au risque de corruption. Il est strictement interdit d'accorder des avantages, directement ou indirectement, dans l'intention d'influencer ou de tenter d'influencer ces personnes.

La politique de Crelan en matière de lutte contre le blanchiment d'argent prévoit également la plus grande vigilance dans les relations avec les personnes politiquement exposées (PPE) qui impliquent un risque de corruption plus élevé.

6. Lanceurs d'alerte

Crelan est soumise aux exigences légales de la directive (UE) 2019/1937 et à sa transposition en droit belge *(loi du 28 novembre 2022 sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union ou au droit national constatées au sein d'une entité juridique du secteur privé)* et se conforme donc aux politiques de protection des lanceurs d'alerte. Ci-après, ces textes sont désignés comme la « loi sur la protection des lanceurs d'alerte ».

Afin de garantir le respect de la politique d'intégrité et de promouvoir l'efficacité des contrôles internes, Crelan a mis en place des canaux permettant aux membres du personnel et aux autres parties prenantes de signaler d'éventuelles violations de la politique et des mesures d'application, ainsi que d'autres comportements contraires à l'éthique ou illégaux. Crelan a mis en place une politique de lancement d'alertes qui comprend des procédures de signalement des activités illégales, comportements contraires à l'éthique et fautes graves présumés à un responsable indépendant chargé de ces signalements. Crelan reconnaît l'importance de protéger les lanceurs d'alerte de toute conséquence négative liée à leurs signalements.

Toute forme de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte est interdite (licenciement, suspension, évaluation de performance négative, coercition, intimidation, etc.). Crelan veille à ce que les lanceurs d'alerte aient accès à des mesures de soutien si nécessaire (conformément à la loi applicable transposant la directive (UE) 2019/1937 : La loi sur la protection des lanceurs d'alerte et sa transposition dans le droit belge *(loi du 28 novembre 2022 sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union ou au droit national constatées au sein d'une entité juridique du secteur privé)*.

La procédure de signalement par les lanceurs d'alerte se déroule comme suit. Dès réception d'un signalement, le responsable impartial chargé des signalements, qui est le seul destinataire de tous les signalements, en accuse réception au lanceur d'alerte dans un délai de sept jours calendrier, sauf si le lanceur d'alerte choisit explicitement de ne pas être contacté ou si un contact compromettrait son anonymat. L'accusé de réception sert de reconnaissance du transfert d'informations mais ne confirme pas la classification en tant que signalement d'une infraction. Le responsable impartial chargé des signalements procédera à une première évaluation du signalement et communiquera avec le lanceur d'alerte pour obtenir des informations supplémentaires ou des clarifications si nécessaire.

Si le responsable impartial chargé des signalements constate que les informations reçues constituent un signalement d'infraction réelle ou potentielle, il le confirmera au lanceur d'alerte, sauf demande contraire de celui-ci ou si une telle confirmation risque de compromettre son anonymat. Le rapport, accompagné d'un résumé anonymisé, sera transmis au Whistleblowers Committee pour un examen plus approfondi.

Sur la base des recommandations du responsable impartial chargé des signalements, le Comité des signalements prendra une décision sur la classification des risques et les mesures de suivi. Dans un délai d'un mois à compter du signalement, le lanceur d'alerte sera informé de la réception du dossier ou de son traitement. En outre, un rapport décrivant les mesures de suivi et les résultats de l'enquête sera envoyé au lanceur d'alerte dans les trois mois suivant le signalement.

Si le lanceur d'alerte n'est pas satisfait de la décision ou du rapport, il peut en faire part au responsable impartial chargé des signalements, qui en informera le

Comité des signalements. Sur la base des recommandations du responsable impartial chargé des signalements, le Comité des signalements décidera de prendre d'éventuelles mesures supplémentaires, et le tout sera communiqué au lanceur d'alerte.

La politique de lancement d'alertes s'applique à toutes les parties prenantes internes et externes qui ont le droit de signaler des irrégularités conformément aux règles applicables en la matière. Les parties prenantes internes comprennent les employés, le personnel externe, les agents liés et leur personnel, les actionnaires et les personnes appartenant à l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de l'entreprise, y compris les bénévoles et les stagiaires rémunérés et non rémunérés. Les parties prenantes externes comprennent les anciens employés, les candidats, les contractants, les fournisseurs et les clients de Crelan. Les mesures de protection du lanceur d'alerte s'appliquent également aux personnes physiques qui assistent confidentiellement le lanceur d'alerte pendant la procédure de signalement (les « facilitateurs »), ainsi qu'aux tiers liés au lanceur d'alerte qui pourraient être victimes de représailles dans un contexte professionnel.

La politique de lancement d'alertes joue un rôle essentiel pour façonner la culture d'entreprise de Crelan en créant un environnement qui valorise la transparence, le comportement éthique et la responsabilité. Cette politique permet aux personnes au sein de l'organisation de s'exprimer et de signaler les fautes professionnelles potentielles, les activités illégales ou d'autres problèmes graves sans craindre de représailles. En fournissant un mécanisme officiel permettant aux employés et aux parties prenantes de s'exprimer et de soulever des problèmes, Crelan fait en sorte que l'intégrité et le comportement éthique soient des priorités sur le lieu de travail.

7. Non-discrimination

Chez Crelan, la diversité va au-delà de la non-discrimination : elle permet d'améliorer la collaboration et d'obtenir de meilleurs résultats au sein des départements. L'approche de Crelan en matière de diversité ne s'arrête pas à la nationalité et au sexe. Elle englobe aussi plusieurs autres aspects, tels que l'âge, la langue, la personnalité et les compétences, entre autres.

Chaque employé est tenu de signer un code d'éthique professionnelle lors de son entrée en fonction au sein de l'entreprise. Ce code interdit explicitement toute discrimination fondée sur l'ethnie, la nationalité, le sexe, l'âge, le handicap physique, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou les croyances philosophiques ou religieuses. Le code souligne que toute violation de ce principe est totalement incompatible avec les valeurs de Crelan et peut donner lieu à des sanctions internes, comme indiqué dans le règlement de travail, et à des sanctions pénales, comme prévu par la loi. Crelan s'engage à favoriser un environnement de travail où la diversité est célébrée et où la discrimination est condamnée sans équivoque.

8. Gestion des risques liés aux fournisseurs (VRF)

Le département Procurement de Crelan s'engage à veiller à ce que tous les accords contractuels respectent les réglementations, en particulier le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) concernant l'utilisation de prestataires tiers de services TIC. Dans le cadre de la gestion des risques, il est essentiel pour Crelan de reconnaître, d'évaluer et d'atténuer les risques liés aux fournisseurs. L'organisation assume la responsabilité globale des services fournis aux clients, que ces services soient externalisés ou non. Chez Crelan, la gestion des risques liés aux fournisseurs est guidée par des principes clés visant à défendre les valeurs de l'organisation tout au long des procédures d'approvisionnement et à utiliser une approche fondée sur les risques et les valeurs pour faire les bons choix.

Dans toutes les activités d'approvisionnement, plusieurs mesures sont prises pour garantir la conformité et la transparence. Il s'agit entre autres de l'utilisation des modèles de contrat standard de Crelan ou des clauses minimales pour les contrats, de l'utilisation de la plateforme d'approvisionnement approuvée Ivalua ainsi que d'outils de transparence, de la mise en œuvre d'une procédure unique pour tout le cycle de vie d'approvisionnement, de la séparation des tâches afin d'éviter les conflits d'intérêts, du suivi et du signalement des exceptions pour garantir la conformité, et de l'adoption d'une approche d'approvisionnement durable vis-à-vis des fournisseurs via le cadre ESG. La conduite des affaires fait partie intégrante de la procédure de sélection des fournisseurs et est appliquée dans le cadre des procédures globales d'approvisionnement, d'établissement de contrats avec les fournisseurs et de renouvellement de ces contrats.

La procédure d'approvisionnement de Crelan implique l'identification, l'évaluation et la sélection de fournisseurs adéquats et adaptés aux exigences spécifiques de l'entreprise. Cette procédure comprend l'examen des fournisseurs afin d'évaluer leur santé financière, la non-inclusion sur les listes de sanctions, les médias défavorables et les personnes politiquement exposées (PPE), ainsi que l'évaluation des scores ESG si nécessaire. La procédure d'établissement de contrats et de renouvellement de ces contrats commence après la finalisation de la procédure d'approvisionnement, qui comprend l'évaluation des risques. La procédure d'établissement et de renouvellement des contrats englobe la validation et l'approbation des contrats / renouvellements sur la base de la politique d'approbation et de signature.

La procédure de gestion des risques liés aux fournisseurs est intégrée à toutes les étapes du cycle de vie d'approvisionnement, sous la direction du Procurement & Outsourcing Committee (POC), qui dispose d'un pouvoir de décision officiel sur les questions d'approvisionnement et d'externalisation, y compris concernant les risques liés aux fournisseurs. En outre, l'Audit, Operational Risk, Internal Control and Compliance

Committee (ARCC) supervise la gestion des risques non financiers, y compris les risques liés aux fournisseurs, en étant régulièrement informé des progrès, des changements et des problèmes.

Crelan fait la distinction entre l'approvisionnement en biens et en services critiques et non critiques sur la base du Vendor Risk Framework (VRF) et de l'appétit pour le risque de Crelan tel que déterminé par le Triage effectué par l'entreprise / le demandeur. Une approche différenciée basée sur le risque est alors appliquée à la procédure du cycle de vie d'approvisionnement.

L'accord contractuel avec les fournisseurs tiers fait l'objet d'un contrôle et d'un suivi à plusieurs niveaux au sein de la plateforme d'approvisionnement. Différents facteurs tels que l'entité contractante, la validité et le statut de l'accord, la hiérarchisation, la clause de lutte contre la corruption, la clause de réponse de l'entreprise, la clause de confidentialité des données, la clause de sécurité informatique ainsi que d'autres considérations sont pris en compte.

En outre, des cadres contractuels DORA spécifiques ont été développés pour les composants des prestataires tiers de services TIC sur la base d'une analyse interne détaillée de la législation. Parmi ces cadres, citons Addendum Dora, MSA Dora, et SaaS Dora. Cette approche globale de la gestion des risques liés aux fournisseurs garantit que les activités d'approvisionnement de Crelan sont conformes à la réglementation et reflètent l'engagement de l'organisation en matière de transparence et de pratiques éthiques.

9. Politique de formation

Crelan reconnaît l'importance d'établir un cadre de gestion des risques solide afin d'identifier et de traiter proactivement les risques de non-conformité. Par conséquent, Crelan a élaboré une politique de formation et de sensibilisation (Training & Awareness Policy) visant à définir les ambitions et les exigences en matière de formation à la conformité. Cette politique s'applique aux agents liés et à leur personnel, ainsi qu'à tous les employés de Crelan, y compris les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration (pour autant qu'ils agissent dans le cadre de leur mandat avec Crelan).

L'objectif de la politique est de définir une formation complète en matière de conformité afin de respecter les lois et les réglementations, et de renforcer ainsi la capacité des employés à gérer et à atténuer les risques inhérents aux activités bancaires en leur fournissant les compétences nécessaires par cette formation.

Le département Compliance, en collaboration avec le département Learning, veille à ce que les agents liés et leur personnel ainsi que tous les employés de Crelan soient correctement formés à la conformité et informés sur les questions y afférentes. Les formations portent sur la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent, les sanctions et les embargos, la vigilance raisonnable et les pratiques de marché équitables, la publicité et le marketing des produits bancaires, la politique en matière d'évasion fiscale, le suivi du traitement des plaintes, la politique d'intégrité et la déontologie, les principes de lutte contre la discrimination, les conflits d'intérêts, les règles de confidentialité, les principes d'externalisation de la garde et la MiFID.

En ce qui concerne la fréquence des formations, Crelan veille à ce que chaque nouvel employé soit tenu de suivre un programme de formation à la conformité peu de temps après son entrée en fonction dans l'entreprise. En outre, une formation est organisée périodiquement pour tous les employés dans les différents domaines liés à la conformité. La formation peut prendre diverses formes, notamment des séances données en classe et l'apprentissage en ligne. Des formations externes sont également proposées.

Pour garantir le respect des exigences en matière de formation, le département RH ou Commercial Support prépare un rapport énumérant les noms des employés et des agents liés et leur personnel qui ont ou n'ont pas participé aux sessions de formation. Ce rapport est ensuite distribué aux managers, qui peuvent l'utiliser pour contrôler la participation des employés et intervenir lorsque des formations obligatoires n'ont pas été suivies.

Un plan de formation est préparé sur une base annuelle, définissant les formations à fournir dans les différents domaines liés à la conformité et pour les différents groupes cibles. Tous les employés sont tenus de participer à toutes les formations de base en matière de conformité (voir tableau).

Cours	Groupe cible	Fréquence
Conflits d'intérêts	Employés du siège et des agences	Ad Hoc
Lutte contre le blanchiment d'argent et sanctions & embargos	Employés du siège et des agences	Annual
Abus de marché	Employés du siège et des agences	Tous les deux ans
Déontologie et Intégrité	Employés du siège et des agences	Annuel
MiFID	Employés du siège et des agences	Tous les deux ans
Prévention fiscale (et les méchanismes spéciaux)	Employés du siège et des agences	Tous les deux ans

En plus de la formation systématique de ses employés, Crelan mène des activités de sensibilisation régulières. Celles-ci comprennent la diffusion d'informations générales à tous les employés via divers canaux, tels que des newsletters des réunions, des ateliers, etc. Grâce à ces activités, Crelan s'assure que les employés et les agents liés et leur personnel sont et restent informés des risques liés à la conformité, y compris des tendances, des typologies et de l'approche de Crelan en matière de limitation et de gestion de ces risques. Chaque nouvel employé est tenu de suivre un programme de formation à la conformité lorsqu'il rejoint Crelan.

Dans le cadre de la priorité accordée par Crelan à l'amélioration des normes opérationnelles et à la promotion d'une éthique d'entreprise forte, la formation à la conformité permet aux employés et aux agents liés et leur personnel d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre efficace de pratiques saines, y compris en matière d'intégrité, de résolution des conflits, de protection des informations sensibles et de lutte contre la criminalité financière. En prévoyant de telles formations, Crelan protège non seulement ses intérêts à long terme et renforce sa réputation, mais elle cultive également la confiance avec les parties prenantes telles que les clients, les partenaires commerciaux et les équipes internes. Crelan reconnaît qu'un manque de sensibilisation aux protocoles de conformité peut exposer les employés à des violations involontaires, ce qui peut entraîner des conséquences financières et des sanctions réglementaires.

La fonction Compliance est responsable de l'élaboration de la politique de formation et de sensibilisation et d'un plan de formation annuel pour tous les employés de Crelan. Elle veille également à ce que cette politique soit correctement mise en œuvre en effectuant les contrôles nécessaires.

En outre, Crelan a mis en place un réseau de correspondants de conformité. Ce réseau renforce le lien entre la première ligne de défense et la fonction Compliance (deuxième ligne de défense). Un réseau fonctionnel et efficace de correspondants de conformité contribue à la culture de conformité au sein de Crelan. L'objectif de ces correspondants est d'évaluer les risques de non-conformité liés aux activités de leur département, de sensibiliser les équipes concernées à la portée de la politique d'intégrité de Crelan, d'aborder les recommandations et d'élaborer et de mettre en œuvre eux-mêmes un plan d'action.

Le correspondant de conformité est chargé de coordonner la mise au point et le déploiement des contrôles de conformité au niveau opérationnel (première ligne). Ce rôle implique de fournir des mises à jour régulières aux cadres supérieurs et au département Compliance sur les résultats et les tendances des contrôles.

De plus, le correspondant de conformité joue un rôle actif dans l'identification et l'évaluation des risques liés à la conformité, et contribue ainsi à l'évaluation annuelle des risques de non-conformité. En cas d'identification d'un risque de non-conformité nouveau ou accru, le correspondant de conformité est tenu d'en informer immédiatement la fonction Compliance. Il incombe également au correspondant de conformité de sensibiliser les participants aux réunions d'équipe et de direction aux questions couvertes par la politique d'intégrité. Le cas échéant, le correspondant de conformité peut préparer une note de sensibilisation. En outre, il est chargé de formuler des recommandations et d'élaborer des plans d'action à l'intention de sa direction afin d'atténuer les risques de non-conformité identifiés. Enfin, le correspondant de conformité doit assurer le suivi des changements réglementaires, rédiger des rapports à leur sujet et communiquer leur incidence potentielle.

Mécanismes d'identification, de signalement et d'examen des préoccupations relatives aux comportements illicites ou contraires au code de conduite

Niveau des employés et des agents liés et leur personnel

Plusieurs mécanismes sont en place pour garantir que les comportements qui ne sont pas conformes au code de conduite (et aux politiques internes) sont dûment identifiés, signalés et examinés.

C'est principalement le Comité de direction qui est responsable de la mise en œuvre de la politique d'intégrité et de la gestion du risque de non-conformité. Cette mise en œuvre nécessite un système de contrôle interne efficace et bien adapté, avec plusieurs lignes de défense, à commencer par le contrôle interne des services opérationnels, commerciaux et de soutien. Parmi les attributions du Comité de direction, on trouve aussi l'élaboration et le déploiement de mesures spécifiques, ainsi que la surveillance de leur application correcte, le tout visant à mettre en œuvre la politique d'intégrité.

Ensuite, au niveau de la deuxième ligne de défense, on retrouve la fonction Compliance, qui identifie, documente et évalue les risques associés aux obligations de conformité. La fonction Compliance évalue la pertinence et l'efficacité des mesures existantes au sein de Crelan en matière de conformité (procédures, contrôles et lignes directrices), identifie toute déficience potentielle et propose, si nécessaire, des actions visant à modifier et/ou à améliorer ces mesures existantes. Le respect des exigences en matière de lutte contre la corruption et contre les pots-de-vin, en particulier, est contrôlé au moyen d'une surveillance continue et de tests périodiques (sur la base des exigences internes de Crelan). La supervision, basée sur les risques, des employés, des agents liés et des activités de leur personnel visant à détecter les cas de non-respect des exigences de la politique fait partie du cadre de contrôle global de la politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin.

Enfin, un mécanisme de notification est en place pour garantir que les cas de non-conformité puissent être signalés et fassent l'objet d'un suivi approprié (comme décrit ci-avant). Si les clients ne sont pas satisfaits du service ou s'ils ont une plainte à formuler, ils peuvent contacter le service clientèle de Crelan.

Les employés et les agents liés et leur personnel sont tenus d'informer la fonction Compliance rapidement, c'est-à-dire dès que cela est raisonnablement possible, lorsqu'ils savent ou soupçonnent, ou lorsqu'il y a des motifs raisonnables de savoir ou de soupçonner, qu'une autre personne ou entité est impliquée dans des agissements constituant des cas de corruption ou de versement de pots-de-vin.

Dans les cas où une remontée d'informations est nécessaire, les clients peuvent lancer une

procédure de plainte structurée, dans le cadre de laquelle leurs préoccupations font l'objet d'un examen approfondi et sont traitées par le département des réclamations de Crelan. Crelan fournit également des informations transparentes sur la manière dont les clients peuvent contacter les autorités compétentes, si nécessaire, afin de s'assurer que tout problème est résolu de manière adéquate. Ce mécanisme complet de notification souligne l'engagement de Crelan en faveur de la satisfaction des clients et de la gestion attentive des litiges.

Le Head of Compliance est habilité à demander indépendamment des conseils au président du Risk and Compliance Committee, au président du Conseil d'administration, à l'auditeur accrédité ou aux autorités de surveillance sans en informer au préalable le Comité de direction. En outre, des entretiens trimestriels sont prévus entre le Head of Compliance, le président du Risk and Compliance Committee et le président du Conseil d'administration. Le Head of Compliance a le pouvoir de contester les décisions relatives à la conformité prises par d'autres départements à un niveau hiérarchique plus élevé.

Au niveau des fournisseurs

Comme expliqué dans la section ***Gestion des relations avec les fournisseurs*** , l'intégrité des fournisseurs de Crelan est un élément clé pour soutenir la chaîne de valeur de bout en bout. C'est pourquoi chaque fournisseur est tenu de se conformer au code de conduite des fournisseurs de Crelan, qui a été élaboré en 2024.

Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

La section ***Mécanismes d'identification, de signalement et d'examen des préoccupations relatives aux comportements illicites*** ou contraires au code de conduite décrit les mécanismes en place pour la détection / l'identification des mécanismes qui ne sont pas conformes à la politique d'intégrité, y compris les cas de corruption et les versements de pots-de-vin. En particulier, le rôle de la fonction Compliance en tant que deuxième ligne de défense dans l'enquête (et, si nécessaire, la remontée d'informations) des cas de corruption et des versements de pots-de-vin est un élément central de la gouvernance en place sur les questions de conformité, et garantit l'indépendance entre les enquêteurs et la chaîne de gestion concernée par la question.

Toute personne représentant Crelan est censée remplir son devoir de vigilance. Crelan a rédigé une procédure sur l'obligation de signaler les transactions et les faits atypiques, qui explique la marche à suivre par les employés et par les agents liés et leur personnel dans leur rôle de première ligne de défense. La première ligne de défense repose sur la supervision des relations avec les clients par les employés et par les agents liés et leur personnel qui sont en contact direct avec les clients. Ils remplissent le formulaire de signalement interne et le remettent à l'AMLCO, qui s'occupe de la supervision de deuxième ligne.

Dans leur rôle de deuxième ligne de défense, les analystes AML examinent les rapports internes de la première ligne et effectuent également un contrôle a posteriori des transactions. Crelan a élaboré plusieurs scénarios pour effectuer son contrôle des transactions. Les scénarios ont été élaborés en tenant compte de la taille et de la complexité de l'entité, de la catégorie de risque du client, etc.

Dans son rôle de première ligne de défense, l'équipe antifraude enquête sur tous les types de fraude externe qui passent par le compte du client. Pour ce faire, l'équipe utilise l'outil Safer Payments et les rapports internes reçus de la part des agents. L'équipe d'examen des crédits détecte et enquête sur les fraudes au crédit en se basant sur les contrôles et les rapports des autres services du département Credit. Enfin, l'équipe d'inspection enquête sur les fraudes éventuelles au sein des agences. En deuxième ligne, l'équipe chargée des enquêtes et de la prévention des fraudes enquête sur les fraudes commises par les CEO, ou par les employés, sur les fraudes à l'identité et les fraudes au crédit, sur la base de rapports émanant d'une autre institution financière.

Comme indiqué précédemment, Crelan a mis en place des procédures dans son cadre de conformité pour enquêter de manière approfondie sur les cas de corruption, les versements de pots-de-vin et les cas de non-conformité dans la conduite des affaires. Crelan a créé le comité d'arbitrage et de conseil, placé sous la responsabilité hiérarchique du Chief Risk Officer (CRO) afin de traiter et de gérer efficacement ces questions.

En outre, comme indiqué précédemment, Crelan a mis en œuvre une politique de lancement d'alertes afin de proposer un canal approprié pour la notification des fautes professionnelles critiques, améliorant ainsi la transparence et la prise de responsabilités dans le traitement de ces questions. Par ailleurs, Crelan organise des formations sur les conflits d'intérêts, qui couvrent également la procédure en matière de cadeaux, l'objectif étant d'atténuer les problèmes de corruption.

Il existe plusieurs canaux de communication permettant de s'assurer que les employés et les agents liés et leur personnel sont informés des politiques existantes (et de leurs mises à jour). Tout d'abord, au sein de Crelan, toutes les politiques importantes, y compris la politique d'intégrité, la politique de lancement d'alertes, la politique en matière de conflits d'intérêts et la politique d'exécution des ordres, sont publiées sur CrelanNet (intranet), ce qui permet aux employés et aux agents liés et leur personnel d'accéder à la version la plus récente de ces politiques. Pour s'assurer que les politiques atteignent le public visé, Crelanet veille à ce qu'elles puissent être filtrées en fonction du public cible. Cela permet à chaque employé, à chaque agent lié et à chaque employé de celui-ci de voir quelles politiques sont pertinentes pour son poste.

Parallèlement, les mises à jour de ces politiques sont régulièrement communiquées via l'intranet ou les newsletters internes, telles que la newsletter sur la conformité envoyée chaque mois, qui constitue un canal important de communication en matière de conformité. En outre, Crelan a mis en place un

réseau de « correspondants de conformité » au sein de chaque fonction, qui sont les représentants de la fonction Compliance dans chaque département, dans le but d'ancrer la connaissance de ces politiques dans chaque fonction (et de définir les besoins de formation le cas échéant). Enfin, un programme de formation est en place pour s'assurer que les employés et les agents liés et leur personnel sont informés de ces politiques et en connaissent le contenu (voir ci-après).

Grâce à une communication active et ciblée via Crelanet, associée à une formation sur mesure, Crelan s'efforce de garantir que tous les employés, tous les agents liés et tous les employés de ceux-ci ont une connaissance approfondie des règles de Crelan en matière de conduite des affaires et de conformité et sont en mesure d'en appliquer les principes de manière efficace et cohérente dans leurs activités quotidiennes.

Afin de réduire le risque d'incidents, un programme de formation spécifique a été mis en place pour sensibiliser les employés et les agents liés et leur personnel à ces questions, en veillant (i) à ce que leur comportement reflète la politique d'intégrité, et (ii) à ce qu'un comportement inadéquat puisse être repéré et signalé (par exemple, en passant par le mécanisme de lancement d'alertes décrit dans le présent document). Cette formation à la conduite des affaires doit être suivie par tous les employés et par tous les agents liés et leur personnel, quel que soit leur poste et dans toutes les régions. Toutes les fonctions impliquant un contact direct avec les clients ou les fournisseurs, telles que les vendeurs et les fonctions Credit et Compliance, sont exposées à un risque plus élevé de corruption ou de versement de pots-de-vin. Toutefois, la formation étant obligatoire pour tous les employés, Crelan ne prévoit pas de formation spécifique pour les postes à haut risque.

La fonction Compliance aide le Comité de direction à former les employés de Crelan aux questions de conformité. Elle sert de point de contact pour les employés qui ont des questions relatives à la conformité.

En outre, des programmes de formation complets sont systématiquement mis en place pour permettre aux cadres supérieurs, au personnel, aux agents liés et aux employés de ceux-ci d'acquérir les connaissances essentielles de la législation belge en matière AML / CFT.

Le programme de formation est établi chaque année et s'adresse à tous les employés, les membres du conseil d'administration et à tous les agents liés et leur personnel. Le tableau suivant donne un aperçu de ce qui a été traité par ces formations (données pour Crelan SA).

Années 2025	Pourcentages d'agents et d'employés ayant terminé	Pourcentages d'employés du siège ayant terminé	Fréquence de la formation
Serment des banquiers (uniquement pour les personnes ciblées)	NA	100,00%	Ad Hoc
Déontologie et intégrité	93,00%	99,00%	Annuel
MiFID: refresh	86,39%	98,00%	Tous les 2 ans
Transaction personelles (uniquement pour les personnes ciblées)	90,48%	96,00%	Ad Hoc
Lutte contre le blanchiment d'argent et sanctions & embargos	98,00%	98,00%	Annuel

Gestion des relations avec les fournisseurs

Dans le cadre de ses activités commerciales, Crelan collabore avec un réseau diversifié de fournisseurs externes, dont les contributions sont essentielles à la chaîne de valeur de Crelan. Ces fournisseurs sont issus de différentes régions géographiques, et prennent la forme d'organisations de tailles et de types divers, chaque fournisseur apportant un ensemble unique de complexités. Crelan veille à l'intégrité dans la sélection des fournisseurs et leur surveillance continue en respectant strictement sa procédure d'appel d'offres et le Vendor Risk Framework (VRF). Le VRF mesure efficacement le niveau de dépenses et l'importance des risques associés à chaque fournisseur, renforçant ainsi l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement de Crelan.

La politique d'approvisionnement de Crelan est la pierre angulaire de son approche de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Elle souligne l'importance de la conformité réglementaire, de l'approvisionnement stratégique et de la durabilité. En adhérant rigoureusement aux orientations de l'ABE et au DORA, Crelan garantit que ses activités d'approvisionnement ne répondent pas seulement aux exigences légales, mais qu'elles respectent aussi les normes les plus élevées du secteur. Au sein de ce cadre stratégique, l'approvisionnement s'aligne sur les valeurs fondamentales de Crelan et opère la distinction entre les biens et services critiques et non critiques afin d'établir des priorités et de gérer efficacement les risques.

Les risques financiers et opérationnels

sont soigneusement contrôlés grâce à des protocoles financiers rigoureux, notamment la politique « No Purchase Order, no Pay », qui souligne la nécessité d'obtenir des approbations budgétaires officielles avant toute activité d'approvisionnement. Cette politique est complétée par une structure de gouvernance comprenant des comités clés chargés de superviser les décisions d'approvisionnement et de gérer les relations avec les fournisseurs, ce qui renforce la transparence et garantit la prise de responsabilités.

Reconnaissant l'importance de la sécurité de l'information, Crelan utilise des modèles de contrat standard qui comprennent des clauses obligatoires de protection des données. Cette pratique garantit un engagement cohérent en matière de confidentialité et de sécurité dans tous les accords conclus avec les fournisseurs.

Étant consciente des risques en matière de réputation et de durabilité, Crelan intègre les critères ESG dans sa procédure d'évaluation et de sélection des fournisseurs. Cette intégration reflète l'engagement de Crelan en faveur de pratiques d'approvisionnement éthiques et de partenaires qui tiennent compte de ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le département Procurement est chargé de veiller à ce que les fournisseurs respectent ces normes éthiques, en soutenant les propriétaires de contrats dans leur engagement avec des fournisseurs conformes qui défendent des pratiques durables.

Le département Procurement de Crelan s'est engagé à élaborer une stratégie d'approvisionnement durable, soulignant l'importance de favoriser les pratiques durables parmi ses partenaires. Cette stratégie a été validée par le Comité de direction de Crelan fin 2024.

Conformément à cette mission, Crelan a développé un cadre ESG pour réduire autant que possible les risques associés à sa base de tiers. Cette démarche a commencé en 2023, avec un projet pilote lancé sur plusieurs appels d'offres importants, Crelan ayant décidé d'intégrer des critères ESG préliminaires au travers d'un premier questionnaire ESG pour la sélection des fournisseurs. En 2024, la réussite de ce projet pilote a inspiré la mise en place d'une stratégie d'approvisionnement durable conforme aux ambitions ESG de l'entreprise.

La stratégie repose sur trois piliers, qui ont été pensés pour répondre à l'impact de la double matérialité sur l'entreprise :

- le premier pilier consiste à renforcer la vigilance raisonnable dans la sélection des partenaires commerciaux, en mettant l'accent sur la lutte contre le blanchiment d'argent, sur le changement climatique et sur les droits de l'homme. Il s'agit notamment d'évaluer le score ESG de l'offre et d'allouer 10 % du résultat final à ce critère ;
- le deuxième pilier consiste à mettre en œuvre des obligations contractuelles en matière d'ESG et un code de conduite des fournisseurs, qui comprend des dispositions relatives à une procédure de lancement d'alertes ;
- le troisième pilier se concentre sur la démonstration du contrôle et de la maîtrise des risques liés aux fournisseurs, à l'aide d'indicateurs importants.

Cette stratégie s'applique de manière spécifique :

- pour tous les achats ayant un impact liée à la double matérialité (y compris l'incidence ESG et l'importance en vertu du VRF) : ces achats doivent faire l'objet d'une procédure d'évaluation, qui comprend la vérification du score ESG du fournisseur, l'attribution d'une pondération de 10 % au score ESG dans le cadre d'un appel d'offres, la mise en œuvre de clauses ESG standard et l'ajout d'un code de conduite au contrat, ainsi qu'un suivi actif au moyen d'une vérification annuelle du score ESG ;
- pour tous les achats ayant un impact critique en vertu du VRF : la stratégie exige de vérifier le score ESG du fournisseur, score qui se verra attribuer une pondération de 10 % en cas d'appel d'offres.

Le département Procurement distingue quatre catégories d'achats ayant un impact ESG de double matérialité : énergie, flotte de véhicules, consultance off-shore et centre de données avec des solutions basées dans le cloud. Dans le cadre de la procédure d'approvisionnement, ces achats seront soumis à la procédure d'évaluation ESG et à l'attribution d'un score ESG telles que précitées.

- Crelan vise ainsi à développer une stratégie d'approvisionnement durable en mettant en œuvre les mesures suivantes : l'établissement d'un score ESG pour chaque fournisseur, calculé sur la base de leur propre maturité ESG ;
- l'intégration des exigences de performance ESG dans les démarches d'approvisionnement en produits / services, en fonction du type de service / produit à fournir ; et
- l'intégration de la dimension ESG dans le Vendor Risk Framework (VRF) général de Crelan, qui hiérarchise et gère les risques liés aux fournisseurs dans toute l'organisation conformément aux réglementations et aux ambitions de Crelan.

En ce qui concerne la planification, la stratégie de durabilité sera déployée par ordre de priorité et par vagues itératives qui permettront une boucle de rétroaction, l'amélioration des processus et le perfectionnement de la stratégie en fonction de l'évolution du marché (en se concentrant d'abord sur les achats critiques).

Les systèmes opérationnels en place pour la sélection des fournisseurs sont mis à jour et automatisés pour refléter la nouvelle stratégie et permettre son déploiement. Un appel d'offres a été lancé par Crelan au quatrième trimestre 2024 afin de sélectionner le meilleur partenaire pour le calcul des scores ESG, et pour le suivi numérique de ceux-ci à l'aide de la plateforme d'approvisionnement (Ivalua).

L'efficacité de la procédure sera contrôlée grâce à la définition d'indicateurs et cibles spécifiques (voir Indicateurs et cibles).

Indicateurs et cibles

Indicateurs et cibles concernant la conduite des affaires et le versement de pots-de-vin

Comme indiqué précédemment, Crelan aborde de manière proactive la question de la corruption et du versement de pots-de-vin dans différents domaines au travers de son cadre de conformité. Cette approche montre que la corruption et le versement de pots-de-vin ne sont pas les principaux facteurs de risque pour Crelan puisqu'il n'y a pas d'incidents. En outre, l'absence d'incidents souligne l'efficacité des mesures actuelles de Crelan, ce qui réduit la nécessité d'établir un plan d'action spécifique à cet égard. Les mesures existantes (telles que la politique de lutte contre le blanchiment d'argent) garantissent la prise en compte de ces questions.

Crelan a mis en place un certain nombre d'indicateurs visant à contrôler que le cadre et les politiques décrits dans ce chapitre sont effectivement mis en œuvre et que les cas de comportement contraire à l'éthique peuvent être identifiés et traités.

Outre les cas individuels et les procédures prévisionnelles en place par type de thème, Crelan a mis au point un tableau de bord des KPI de la culture en matière de risques et de conformité, qui fait l'objet d'un suivi trimestriel et de rapports transmis au Risk and Compliance Committee et, en fin de compte, au Conseil d'administration. Chaque indicateur est associé à une limite, qui correspond à un niveau d'alerte ou d'alerte précoce. Les indicateurs suivants sont repris dans le tableau de bord (pour des raisons de confidentialité, les chiffres relatifs aux indicateurs de risque ne sont pas publiés dans ce rapport, comme dans d'autres chapitres) :

- pourcentage de recommandations d'audit en retard (contrôlées et suivies par la suite par le département Audit interne) ;
- pourcentage de plans d'action en retard concernant des risques opérationnels très élevés et élevés ;
- pourcentage annuel d'évaluations de contrôle de la qualité de la première ligne validées ;
- pourcentage de contrôles de conformité non effectués ;
- pourcentage de membres du personnel en retard pour les formations obligatoires ;
- nombre de violations de la politique d'intégrité ;
- nombre de signalements par des lanceurs d'alerte faisant état de problèmes au sein de Crelan ;
- pourcentage de la rémunération variable qui dépend directement du risque et de la conformité.

Dans son rôle de deuxième ligne de défense, la fonction Compliance effectue également des contrôles périodiques de la mise en œuvre adéquate de la charte de conformité. Tous les trimestres, les résultats de ces contrôles sont communiqués à la direction et aux organes de surveillance. Chaque année, un rapport est produit à l'intention des organes de surveillance, reflétant l'évaluation du statut de la fonction Compliance. Enfin, des rapports périodiques sont également établis à l'intention des autorités.

Indicateurs concernant les condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption

En 2025, aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de Crelan pour des infractions à la législation anticorruption ou anticorruption, ce qui confirme l'efficacité du cadre de gouvernance et de contrôle en place.

Indicateurs et cibles concernant la sélection des fournisseurs

Un indicateur spécifique a été défini pour surveiller la mise en œuvre efficace de la nouvelle stratégie d'achat durable et une cible y a été associée. L'indicateur consiste en un pourcentage de fournisseurs critiques dont le score ESG a été contrôlé. Un objectif de 50 % a été fixé pour 2025.

Annexes

Appendice 1 Liste des exigences de publication applicables

Référence ESRS	Exigence de publication	Autre réglementation ESG	Chapitre du rapport
Général			
BP	BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité		ESRS 2 : Informations générales à publier
	BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières		ESRS 2 : Informations générales à publier
ESRS 2	GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		ESRS 2 : Informations générales à publier
ESRS 2	GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes		ESRS 2 : Informations générales à publier
	GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation		ESRS 2 : Informations générales à publier
	GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable		ESRS 2 : Informations générales à publier
	GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité		ESRS 2 : Informations générales à publier
	SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur		ESRS 2 : Informations générales à publier
	SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées		ESRS 2 : Informations générales à publier
	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		ESRS 2 : Informations générales à publier
	IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants		ESRS 2 : Informations générales à publier
	IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise		ESRS 2 : Informations générales à publier
Environnemental			
ESRS 2	GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation		Chapitre A.1 : Changement climatique
ESRS 2	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		ESRS 2 : Informations générales à publier
ESRS 2	IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants		ESRS 2 : Informations générales à publier
E1	E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique		Chapitre A.1 : Changement climatique

	E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-9 : Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique		Chapitre A.1 : Changement climatique
	Exigence de publication minimum	Taxonomie de l'UE	Chapitre A.1 : Changement climatique
Social			
ESRS 2	SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées		ESRS 2 : Informations générales à publier
ESRS 2	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		ESRS 2 : Informations générales à publier
S1	S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-9 : Métriques de diversité		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-10 : Salaires décents		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-11 : Protection sociale		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-12 : Personnes handicapées		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise, introduction progressive
	S1-13 : Métriques de la formation et du développement des compétences		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-14 : Métriques de santé et de sécurité		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-15 : Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-16 : Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
S4	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		ESRS 2 : Informations générales à publier
	S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals		Chapitre B.2 : Consommateurs et utilisateurs finals
	S4-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals		Chapitre B.2 : Consommateurs et utilisateurs finals
	S4-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations		Chapitre B.2 : Consommateurs et utilisateurs finals
	S4-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes		Chapitre B.2 : Consommateurs et utilisateurs finals
	S4-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants		Chapitre B.2 : Consommateurs et utilisateurs finals

Gouvernance			
ESRS 2	GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
ESRS 2	IRO 1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
G1	G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
	G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
	G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
	G1-4 : Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
	G1-5 : Influence politique et activités de lobbying		Non important
	G1-6 : Pratiques en matière de paiement		Non important

Appendice 2 Liste des impacts, risques et opportunités (IRO)

	Couche d'activité	Type d'IRO	AP / CV	Description de l'IRO
E1 – Changement climatique	Activités propres	Impacts positifs	AP	Impact positif sur l'atténuation du changement climatique grâce aux initiatives prises par Crelan pour réduire sa propre empreinte carbone.
		Impacts négatifs	AP	Impact négatif de Crelan par sa consommation quotidienne d'énergie, qui contribue aux émissions directes et indirectes de GES de périmètres 1, 2 et 3 des activités de Crelan.
	Banque pour les particuliers	Impacts négatifs	CV	Impact négatif sur l'atténuation du changement climatique par le financement d'investissements et/ou la proposition de produits d'investissement à des clients qui ne sont pas en phase avec les ambitions en matière de changement climatique.
		Risques	CV	Risque financier (crédit) causé par les facteurs de risque de transition associés à la fois au portefeuille de prêts hypothécaires (financement de prêts hypothécaires dont les garanties sont des biens immobiliers résidentiels présentant un risque de transition) et au portefeuille des PME (garanties présentant un risque de transition et/ou incapacité des clients à opérer dans un scénario de transition).
		Opportunités	CV	Opportunités d'augmentation des revenus / des parts de marché (et de réduction des risques liés au changement climatique) en finançant (par la fourniture d'informations (cf. Setle) et par des efforts en matière de produits et de tarifs) l'acquisition de RRE avec un bon score de CPE, l'exécution de rénovations, et les voitures économes en énergie.
	Banque pour les particuliers et banque pour les professionnels	Opportunités	CV	Opportunité de flux de revenus liés à la production de nouveaux prêts visant à aider les particuliers / PME à rendre leurs actifs climatiquement résilients.
	Gestion du patrimoine et des actifs	Impacts positifs	CV	Impact positif sur l'atténuation du changement climatique grâce aux initiatives prises par Crelan pour réduire l'empreinte carbone de ses émissions financées.
		Impacts positifs	CV	Impact positif de Crelan sur l'amélioration de la résilience / de l'adaptation de la société au changement climatique en aidant les clients investisseurs à réorienter leur capital vers des produits d'investissement qui ont une incidence positive importante sur notre société en matière d'adaptation et de résilience au changement climatique.
		Impacts négatifs	CV	Impact négatif de Crelan sur la résilience / l'adaptation de la société au changement climatique par la proposition (même involontaire) aux clients investisseurs de produits d'investissement qui ont une incidence négative importante sur notre société en matière d'adaptation et de résilience au changement climatique.

S1 – Effectifs de l'entreprise	Activités propres	Impacts positifs	AP	Impact positif sur le bien-être des employés grâce à des programmes axés sur le bien-être qui influencent la santé mentale / physique et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
		Impacts positifs	AP	Impact positif sur le dialogue social et les conditions de travail grâce à la collaboration constructive avec les comités d'entreprises et les syndicats et à la consultation des employés, qui permet d'identifier et de suivre leurs préoccupations et leurs besoins.
		Impacts positifs	AP	Impact positif par la formation et le développement des compétences des employés à tous les niveaux.
		Impacts positifs	AP	Impact positif sur la diversité des effectifs (sexe, âge, aptitudes).
		Risques	AP	Risque que des membres (clés) du personnel deviennent indisponibles en raison d'un stress ou d'une surcharge de travail subi(e) pendant une période prolongée, entraînant des problèmes opérationnels et de continuité.
G1 – Conduite des affaires	Activités propres	Impacts positifs	AP	Impact positif sur les réalisations ESG en établissant un lien entre la rémunération variable des membres du Comité de direction et les cibles ESG.
		Impacts positifs	AP	Impact positif potentiel de Crelan sur l'engagement ESG des partenaires commerciaux par la prise en compte de considérations ESG lors de la sélection des partenaires commerciaux.
		Impacts positifs	AP	Impact positif de Crelan par l'intégration des valeurs ESG dans la culture d'entreprise de Crelan par la centralisation, la communication et l'alignement sur toutes les politiques ESG internes.
		Impacts positifs	AP	Impact positif de Crelan par l'amélioration de l'éthique et de la transparence de la société grâce à une politique d'intégrité forte appliquée avec rigueur.
		Risques	AP	Risque que Crelan n'applique pas (en temps voulu) les obligations légales et réglementaires.
	Toutes les couches	Impacts négatifs	AP/CV	Impact négatif sur les clients en raison d'un conflit d'intérêts mal géré.
S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux	Activités propres	Risques / Impacts négatifs	AP	Risque commercial / risque réputationnel / risque opérationnel lié à des attaques cybernétiques affectant la capacité de Crelan à fournir des services à ses clients (perte d'accès à leurs services bancaires).
	Banque pour les particuliers	Opportunités	CV	Opportunité d'augmentation des revenus grâce à la production (contrôlée) de prêts à des emprunteurs individuels qui auraient des difficultés à obtenir un financement ailleurs, permettant au Groupe Crelan (par l'intermédiaire d'Europabank) de proposer une offre complète à ses clients (et donc d'augmenter sa base de clients).
	Banque pour les professionnels	Impacts positifs	CV	Impact positif de l'accent stratégique mis par Crelan sur la proximité avec ses clients, qui permet à la fois un accès aux services de Crelan à tous les clients en fonction de leurs besoins et une connaissance des clients (grâce à la relation avec les agents locaux).
	Banque pour les particuliers, banque pour les professionnels, gestion du patrimoine et des actifs	Impacts positifs	CV	Impact positif sur les clients en offrant des conseils justes et des informations transparentes, grâce au modèle de proximité mis en place et intégré dans la stratégie de Crelan (notamment au travers d'un vaste réseau d'agents).
		Risques / Impacts négatifs	CV	Risque commercial / risque réputationnel / risque opérationnel pour Crelan résultant d'une utilisation inappropriée des données des clients causée par des facteurs internes ou externes.
	Toutes les couches	Risques	AP/CV	Risque que Crelan ne joue pas son rôle / ne mette pas son discours en pratique / n'agisse pas conformément à sa stratégie (différence entre la parole et les actes) et/ou que des concurrents réussissent mieux dans ce rôle, ce qui entraînerait un départ des coopérateurs ou des clients vers ces concurrents, avec pour conséquence un risque commercial (ou un risque réputationnel). Il se peut que Crelan ne soit pas suffisamment active dans la communication des actions entreprises / des produits offerts.
		Impacts positifs	AP/CV	Impact positif de Crelan par la mise au point de produits visant à améliorer l'inclusion, et la fourniture d'un accès à ces produits, en particulier pour les clients appartenant à des catégories à risque d'exclusion financière.

Banque coopérative	Toutes les couches	Opportunités	AP/CV	Opportunité pour Crelan d'attirer et de fidéliser des coopérateurs en partageant les bénéfices avec eux et en leur soumettant une proposition de valeur forte basée sur des services supplémentaires, des produits attrayants et des avantages spécifiques.
		Opportunités	AP/CV	Opportunités de renforcer l'aspect coopératif en augmentant la participation des membres au travers de l'assemblée générale, des comités coopérateurs de l'initiative "CrelanCo Foundation" et des sondages, et en renforçant la coopération des membres grâce à CrelanCo Connect et à une communication coopérative efficace.
		Impacts positifs	AP/CV	Impact positif de l'ADN coopératif de Crelan, qui souhaite être utile à la société en agissant à l'échelle locale et en étant proche de ses clients et de la communauté grâce à sa stratégie de proximité, son sponsoring, son soutien de l'enseignement et l'initiative "CrelanCo Foundation".
Financement de la transition des PME	Banque pour les professionnels	Impacts positifs	AP/CV	Impact positif de Crelan par le soutien à la recherche et à l'éducation dans le domaine de l'innovation agricole, aux circuits courts et au transfert de connaissances aux parties prenantes (agents).
		Impacts positifs	AP/CV	Impact positif du financement des PME dont les activités contribuent au développement économique / au bien-être des communautés locales.
		Impacts négatifs	AP/CV	Impact négatif (potentiel) de Crelan par le financement des investissements de PME qui n'appliquent pas de critères en matière de biodiversité et d'écosystèmes et/ou qui ont une incidence négative importante sur la biodiversité et les écosystèmes.
		Opportunités	CV	Opportunité de créer un segment privilégié (politique de crédit) pour les entreprises actives dans la mise en œuvre d'améliorations environnementales (isolation, pompes à chaleur, etc.).
		Opportunités	CV	Opportunité d'augmentation des revenus / de la part de marché grâce à des prêts aux PME qui participent à la croissance économique des communautés locales.

Appendice 3 Indicateurs de la taxinomie de l'UE

Les tableaux ont été fournis dans un document Excel séparé (qui sera inclus dans la version du Rapport annuel publiée sur le site web de Crelan).

Annexe VI - Modèle pour les indicateurs clés de performance des établissements de crédit	
0	Summary of KPIs
1	Assets for the calculation of GAR
2	GAR sector information
3	ICP GAR Encours
4	ICP GAR Flux
5	KPI off-balance sheet exposures
6	KPI on fees and commissions income from services other than lending and asset management
7	KPI Trading book portfolio

0. Résumé des indicateurs clés de performance (ICP) à publier par les établissements de crédit en vertu de l'article 8 du règlement sur la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environmental	ICP****	ICP*****	% de couverture (sur l'actif total)***	% des actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3, et annexe V, section 1.1.2)	% des actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1, et annexe V, section 1.2.4)
ICP principaux	Ratio d'actifs verts (GAR)	26.465.184	0,05%	0,04%	88,97%	8,05%	11,03%
		Total des activités écologiquement durables	**ICP**	**ICP**	**% de couverture (sur l'actif total)**	**% des actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3, et annexe V, section 1.1.2)**	**% des actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1, et annexe V, section 1.2.4)**
ICP supplémentaires	GAR (flux)		0,20%	0,10%	N/A	N/A	N/A
	Portefeuile de négociation*		N/A	N/A			
	Garanties financières		0	0			
	Actifs sous gestion		0	0			
	Frais et commissions percus**		N/A	N/A			

* Pour les établissements de crédit qui ne remplissent pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, du CRR ou les conditions énoncées à l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR
**Revenus de frais et commissions provenant de services autres que les prêts et les actifs sous gestion
Les établissements fournissent des informations prospectives relatives à ces indicateurs clés de performance, y compris des informations relatives aux objectifs, ainsi que des explications pertinentes sur la méthodologie appliquée.
*** % des actifs couverts par l'ICP par rapport au total des actifs bancaires
****sur la base d' ICP de chiffre d'affaires de la contrepartie
*****sur la base de l'ICP de CAPEX de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles l'ICP de chiffre d'affaires est utilisé
Remarque 1 : Dans tous les modèles de rapport : les cellules ombrées en noir ne doivent pas être signalées.
Note 2 : Les ICP Frais et commissions percus (feuille 6) et Portefeuille de négociation (feuille 7) ne s'appliqueront qu'à partir de 2026. L'inclusion des PME dans ces indicateurs clés de performance ne s'appliquera qu'à la condition d'un résultat positif d'une analyse d'impact.

1.Actifs pour le calcul du GAR (partie 1)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v
EUR		Date de référence de la divulgation T																					
		Valeur comptable totale (brute)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et resources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)			
			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	46.186.151.516,80	42.096.512.395,31	26.462.931,44	16.728.630,77	233.433,73	356.170,80	161.672,27	2252,070194	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	Entreprises financières	1.921.079.007,49	185.054.854,65	26.462.931,44	16.728.630,77	233.433,73	356.170,80	161.672,27	2252,070194	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	Etablissements de crédit	1.287.318.657,63	185.054.854,65	26.462.931,44	16.728.630,77	233.433,73	356.170,80	161.672,27	2252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Prêts et avances	780.809.641,50	4.661.889,52	162.639,66	63.328,00	28.130,00	12.541,00	1.050,00	0	0	0	150,00				600,00				450			
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	506.509.016,13	180.392.965,13	26.300.291,78	16.665.302,77	205.303,73	343.629,80	160.622,27	2.252,07	0	0	19.563,13				61.794,45				47.837,94			
6	Instruments de capitaux propres	0,00	0	0	0	0	0	0	0		0	0				0				0			
7	Autres sociétés financières	633.760.349,86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
8	Dont entreprises d'investissement	146.147.719,66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	132.438.922,93	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
11	Instruments de capitaux propres	13.708.796,73	0	0		0	0	0	0		0	0				0				0			
12	Dont sociétés de gestion	11.545.810,02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	11.545.810,02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0	0	0		0	0				0				0			
16	Dont entreprises d'assurance	1.137.511,20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	1.137.511,20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0	0	0		0	0				0				0			
20	Entreprises non financières	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Prêts et avances	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
23	Instruments de capitaux propres	0	0,00	0		0	0	0	0	0	0	0				0				0			
24	Ménages	43.935.514.945,70	41.911.457.540,66	0	0	0	0	0	0	0	0					0							
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	39.510.532.984,91	37.650.915.113,67	0	0	0	0	0	0	0	0					0							
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	3.588.204.142,99	3.588.204.142,99	0	0	0	0	0	0	0	0					0							
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	721.776.960,00	672.338.284,00	0	0	0	0																
28	Financement d'administrations locales	329.548.063,61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
29	Financement du logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
30	Autres financements d'administrations locales	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9.500,00		0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts par le dénominateur)	4.591.899.623,33																					
33	Entreprises financières et non financières	4.320.004.336,94																					
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	4.320.004.336,94																					
35	Prêts et avances	4.320.004.336,94																					
36	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3.972.427.797,51																					
37	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	402.430.505,00																					
38	Obligations	0																					
39	Instruments de capitaux propres	0																					
40	Contreparties de pays tiers non soumises à des obligations de divulgation de la NFRD	0,00																					
41	Prêts et avances	0																					
42	Obligations	0																					
43	Instruments de capitaux propes	0,00																					
44	Dérivés	141.275.700,85																					
45	Prêts interbancaires à vue	49.478.934,49																					
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	81.140.651,05																					
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)																						
48	Total des actifs GAR	50.778.051.140,13	42.096.512.395,31	26.462.931	16.728.631	233.434	356.171	161.672	2.252	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	6.296.244.931,10																					
50	Souverains	2.958.931.525,77																					
51	Exposition sur banques centrales	3.337.313.405,33																					
52	Portefeuille de négociation	0,00																					
53	Total des actifs GAR	57.074.296.071,23	42.096.512.395,31	26462931	16728631	233434	356171	161672	2252	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expositions hors bilan - Entreprises soumises à des obligations de publication de la NFRD																							
54	Garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
55	Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
56	Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			
57	Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0			

1.Actifs pour le calcul du GAR (partie 2)

		w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af	ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap
EUR		Date de référence de la divulgation T									Date de référence de la divulgation T-1									
		Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					Valeur comptable totale (brute)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)			
		Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		
				Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	0	0	0	0	42.096.674.067,58	26.465.183,51	16.728.630,77	233.433,73	356.170,80	44.265.726.670,18	39.668.865.181,54	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24	40.953,29	0,00	0,00	0,00
2	Entreprises financières	0	0	0	0	185.216.526,92	26.465.183,51	16.728.630,77	233.433,73	356.170,80	1.588.273.048,21	100.298.034,41	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24	40.953,29	0,00	0,00	0,00
3	Etablissements de crédit	0	0	0	0	185.216.526,92	26.465.183,51	16.728.630,77	233.433,73	356.170,80	1.067.747.356,83	100.298.034,41	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24	40.953,29	0,00	0,00	0,00
4	Prêts et avances	0				4.664.139,52	162.639,66	63.328,00	28.130,00	12.541,00	780.834.498,18	11.041.209,89	564.199,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0				180.682.782,91	26.302.543,85	16.665.302,77	205.303,73	343.629,80	286.760.400,60	89.256.824,53	12.775.340,54	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24	40.953,29	0,00	0,00	0,00
6	Instruments de capitaux propres	0				0	0		0	0	152.458,05	0,00								
7	Autres sociétés financières	0				0	0	0	0	0	520.525.691,38	0,00								
8	Dont entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139.286.028,42	0,00								
9	Prêts et avances	0				0	0	0	0	0	125.018.432,22	0,00								
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0				0	0	0	0	0	0,00	0,00								
11	Instruments de capitaux propres	0				0	0		0	0	14.267.596,20	0,00								
12	Dont sociétés de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3.032.448,37	0,00								
13	Prêts et avances	0				0	0	0	0	0	3.032.448,37	0,00								
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0				0	0	0	0	0	0,00	0,00								
15	Instruments de capitaux propres	0				0	0		0	0	0,00	0,00								
16	Dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2.138.532,17	0,00								
17	Prêts et avances	0				0	0	0	0	0	2.138.532,17	0,00								
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0				0	0	0	0	0	0,00	0,00								
19	Instruments de capitaux propres	0				0	0		0	0	0,00	0,00								
20	Entreprises non financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00								
21	Prêts et avances	0				0	0	0	0	0	0,00	0,00								
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0				0	0	0	0	0	0,00	0,00								
23	Instruments de capitaux propres	0				0	0		0	0	0,00	0,00								
24	Ménages					41.911.457.540,66	0	0	0	0	42.464.355.981,95	39.568.567.147,13								
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels					37.650.915.113,67	0	0	0	0	38.060.524.407,07	35.615.023.354,13								
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments					3.588.204.142,99	0	0	0	0	3.436.031.188,00	3.436.031.188,00								
27	Dont prêts pour véhicules à moteur					672.338.284,00	0	0	0	0	665.694.416,00	517.512.605,00								
28	Financement d'administrations locales	0				0	0	0	0	0	213.088.140,02	0,00								
29	Financement du logement	0				0	0	0	0	0	0,00	0,00								
30	Autres financements d'administrations locales	0				0	0	0	0	0	0,00	0,00								
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0				0	0	0	0	0	9.500,00									
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts par le dénominateur)					0	0	0	0	0	4.877.891.928,26									
33	Entreprises financières et non financières										4.556.588.156,35									
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD										4.556.588.156,35									
35	Prêts et avances										4.556.588.156,35									
36	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux										3.781.767.632,45									
37	Dont prêts à la rénovation de bâtiments										0,00									
38	Obligations										0,00									
39	Instruments de capitaux propres										0,00									
40	Contreparties de pays tiers non soumises à des obligations de divulgation de la NFRD										0,00									
41	Prêts et avances										0,00									
42	Obligations										0,00									
43	Instruments de capitaux propes										0,00									
44	Dérivés										111.046.676,00									
45	Prêts interbancaires à vue										121.155.589,83									
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie										89.101.506,08									
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)										0,00									
48	Total des actifs GAR	0,00	0,00	0,00	0,00	42.096.674.067,58	26.465.184	16.728.631	233.434	356.171	49.143.618.598	39.668.865.182	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24	40.953,29			
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR										5.470.887.837,70									
50	Souverains										53.987.987.327,68									
51	Exposition sur banques centrales																			
52	Portefeuille de négociation																			
53	Total des actifs GAR	0,00	0,00	0,00	0,00	42.096.674.067,58	26.465.183,51	16.728.630,77	233.433,73	356.170,80	49.143.618.598,44	39.668.865.181,54								
Expositions hors bilan - Entreprises soumises à des obligations de publication de la NFRD																				
54	Garanties financières	0				0	0	0	0	0										
55	Actifs sous gestion	0				0	0	0	0	0										
56	Dont titres de créance	0				0	0	0	0	0										
57	Dont instruments de capitaux propres	0				0	0	0	0	0										

1. Ce modèle comprend des informations relatives aux prêts et avances, aux titres de créance et aux instruments de fonds propres du portefeuille bancaire à l'intention des entreprises financières, des entreprises non financières (SNF), y compris les PME, des ménages (y compris l'immobilier résidentiel, les prêts à la rénovation et les prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement immobilier).
2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes doivent être prises en considération : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers non commerciaux obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et les sûretés immobilières obtenues par les établissements de crédit par prise de possession en échange de l'annulation des dettes.
3. Les banques ayant des filiales en dehors de l'UE devraient fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties non européennes. En ce qui concerne les expositions en dehors de l'UE, bien qu'il existe des défis supplémentaires en termes d'absence d'exigences et de méthodologie communes en matière de publication, étant donné que la taxinomie de l'UE et la NFRD ne s'appliquent qu'au niveau de l'UE, compte tenu de la pertinence de ces expositions pour les établissements de crédit ayant des filiales en dehors de l'UE, ces établissements devraient publier un GAR distinct pour les expositions en dehors de l'UE, dans la mesure du possible, sous forme d'estimations et de fourchettes, à l'aide de valeurs substitutives et en expliquant les hypothèses, les mises en garde et les limites.
4. En ce qui concerne les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions générées après la date d'application de la publication d'informations

1.Actifs pour le calcul du GAR (partie 3)

		aq	ar	as	at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk
EUR		Date de référence de la divulgation T-1																				
		Eau et resources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
		Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			
				Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																					
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39.668.906.134,83	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24
2	Entreprises financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100.338.987,70	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24
3	Etablissements de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100.338.987,70	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24
4	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11.041.209,89	564.199,75	0,00	0,00	0,00
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89.297.777,81	12.775.340,54	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24
6	Instruments de capitaux propres																	0,00				
7	Autres sociétés financières																	0,00				
8	Dont entreprises d'investissement																	0,00				
9	Prêts et avances																	0,00				
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00				
11	Instruments de capitaux propres																	0,00				
12	Dont sociétés de gestion																	0,00				
13	Prêts et avances																	0,00				
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00				
15	Instruments de capitaux propres																	0,00				
16	Dont entreprises d'assurance																	0,00				
17	Prêts et avances																	0,00				
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00				
19	Instruments de capitaux propres																	0,00				
20	Entreprises non financières																	0,00				
21	Prêts et avances																	0,00				
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00				
23	Instruments de capitaux propres																	0,00				
24	Ménages																	39.568.567.147,13				
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																	35.615.023.354,13				
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments																	3.436.031.188,00				
27	Dont prêts pour véhicules à moteur																	517.512.605,00				
28	Financement d'administrations locales																	0,00				
29	Financement du logement																	0,00				
30	Autres financements d'administrations locales																	0,00				
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux																	0,00				
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts par le dénominateur)																	0,00				
33	Entreprises financières et non financières																					
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD																					
35	Prêts et avances																					
36	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux																					
37	Dont prêts à la rénovation de bâtiments																					
38	Obligations																					
39	Instruments de capitaux propres																					
40	Contreparties de pays tiers non soumises à des obligations de divulgation de la NFRD																					
41	Prêts et avances																					
42	Obligations																					
43	Instruments de capitaux propes																					
44	Dérivés																					
45	Prêts interbancaires à vue																					
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie																					
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)																					
48	Total des actifs GAR																	39.668.906.134,83	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR																					
50	Souverains																					
51	Exposition sur banques centrales																					
52	Portefeuille de négociation																					
53	Total des actifs GAR																	39.668.906.134,83	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24
	Expositions hors bilan - Entreprises soumises à des obligations de publication de la NFRD																					
54	Garanties financières																					
55	Actifs sous gestion																					
56	Dont titres de créance																					
57	Dont instruments de capitaux propres																					

1. Ce modèle comprend des informations relatives aux prêts et avances, aux titres de créance et aux instruments de fonds propres du portefeuille bancaire à l'intention des entreprises financières, des entreprises non financières (SNF), y compris les PME, des ménages (y compris l'immobilier résidentiel, les prêts à la rénovation et les prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement immobilier).
2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes doivent être prises en considération : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers non commerciaux obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et les sûretés immobilières obtenues par les établissements de crédit par prise de possession en échange de l'annulation des dettes.
3. Les banques ayant des filiales en dehors de l'UE devraient fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties non européennes. En ce qui concerne les expositions en dehors de l'UE, bien qu'il existe des défis supplémentaires en termes d'absence d'exigences et de méthodologie communes en matière de publication, étant donné que la taxinomie de l'UE et la NFRD ne s'appliquent qu'au niveau de l'UE, compte tenu de la pertinence de ces expositions pour les établissements de crédit ayant des filiales en dehors de l'UE, ces établissements devraient publier un GAR distinct pour les expositions en dehors de l'UE, dans la mesure du possible, sous forme d'estimations et de fourchettes, à l'aide de valeurs substitutives et en expliquant les hypothèses, les mises en garde et les limites.

4. En ce qui concerne les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions générées après la date d'application de la publication d'informations

1.Actifs pour le calcul du GAR (partie 1)

EUR		Date de référence de la divulgation T																													
		Valeur comptable totale (brute)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)					Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)							
				Durable sur le plan environmental (aligné sur la taxonomie)					Durable sur le plan environmental (aligné sur la taxonomie)			Durable sur le plan environmental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environmental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environmental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environmental (aligné sur la taxonomie)					Durable sur le plan environmental (aligné sur la taxonomie)		
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HFT éligibles au calcul du GAR	46.186.151.516,80	42.060.003.776,52	21.435.386,92	16.665.302,77	340.914,84	543.363,96	268.202,76	7.884,80	0,00	0,00																	42.060.271.979,28	21.443.271,73	16.665.302,77	340.914,84
2	Entreprises financières	1.921.079.007,49	148.546.235,86	21.435.386,92	16.665.302,77	340.914,84	543.363,96	268.202,76	7.884,80	0,00	0,00																	148.814.438,62	21.443.271,73	16.665.302,77	340.914,84
3	Etablissements de crédit	1.287.318.657,63	148.546.235,86	21.435.386,92	16.665.302,77	340.914,84	543.363,96	268.202,76	7.884,80	0,00	0,00																	148.814.438,62	21.443.271,73	16.665.302,77	340.914,84
4	Prêts et avances	780.809.641,50	11.083.739,63	594.616,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	11.083.739,63	594.616,39	0,00	0,00
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	506.509.016,13	137.462.496,23	20.840.770,53	16.665.302,77	340.914,84	543.363,96	268.202,76	7.884,80	0,00	0,00																	137.730.698,99	20.848.655,33	16.665.302,77	340.914,84
6	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00																	0,00	0,00		0,00
7	Autres sociétés financières	633.760.349,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Dont entreprises d'investissement	146.147.719,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Prêts et avances	132.438.922,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Instruments de capitaux propres	13.708.796,73	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00																	0,00	0,00		0,00
12	Dont des sociétés de gestion	11.545.810,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Prêts et avances	11.545.810,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00																	0,00	0,00		0,00
16	Dont entreprises d'assurance	1.137.511,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Prêts et avances	1.137.511,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00																	0,00	0,00		0,00
20	Entreprises non financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00																	0,00	0,00		0,00
24	Ménages	43.935.514.945,70	41.911.457.540,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	41.911.457.540,66	0,00	0,00	0,00
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	39.510.532.984,91	37.650.915.113,67	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00																	37.650.915.113,67	0,00	0,00	0,00
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	3.588.204.142,99	3.588.204.142,99	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00																	3.588.204.142,99	0,00	0,00	0,00
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	721.776.960,00	672.338.284,00	0,00	0,00	0,00	0,00																					672.338.284,00	0,00	0,00	0,00
28	Financement d'administrations locales	329.548.063,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Financement du logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Autres financements d'administrations locales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0,00	0,00	0,00
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts par le dénominateur)	4.591.899.623,33																										0,00	0,00	0,00	0,00
33	Entreprises financières et non financières	4.320.004.336,94																													
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	4.320.004.336,94																													
35	Prêts et avances	4.320.004.336,94																													
36	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3.972.427.797,51																													
37	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	402.430.505,00																													
38	Obligations	0,00																													
39	Instruments de capitaux propres	0,00																													
40	Contrepartis de pays tiers non soumises à des obligations de divulgation de la NFRD	0,00																													
41	Prêts et avances	0,00																													
42	Obligations	0,00																													
43	Instruments de capitaux propes	0,00																													
44	Dérivés	141.275.700,85																													
45	Prêts interbancaires à vue	49.478.934,49																													
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	81.140.651,05																													
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)	0,00																													
48	Total des actifs GAR	50.778.051.140,13	42.060.003.776,52	21.435.386,92	16.665.302,77	340.914,84	543.363,96	268.202,76	7.884,80	0,00	0,00																	42.060.271.979,28	21.443.271,73	16.665.302,77	340.914,84
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	6.296.244.931,10																													
50	Souverains	2.958.931.525,77																													
51	Exposition sur banques centrales	3.337.313.405,33																													
52	Portefeuille de négociation	0,00																													
53	Total des actifs GAR	57.074.296.071,23	42.060.003.776,52	21.435.386,92	16.665.302,77	340.914,84	543.363,96	268.202,76	7.884,80	0,00	0,00																	42.060.271.979,28	21.443.271,73	16.665.302,77	340.914,84
Expositions hors bilan - Entreprises soumises à des obligations de publication de la NFRD																															
54	Garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0
55	Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0
56	Dont des titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0
57	Dont des instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0

1. Ce modèle comprend des informations relatives aux prêts et avances, aux titres de créance et aux instruments de fonds propres du portefeuille bancaire à l'intention des entreprises financières, des entreprises non financières (SNF), y compris les PME, des ménages (y compris l'immobilier résidentiel, les prêts à la rénovation et les prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement immobilier).
2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes doivent être prises en considération : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers non commerciaux obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et les sûretés immobilières obtenues par les établissements de crédit par prise de possession en échange de l'annulation des dettes.
3. Les banques ayant des filiales en dehors de l'UE devraient fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties non européennes. En ce qui concerne les expositions en dehors de l'UE, bien qu'il existe des défis supplémentaires en termes d'absence d'exigences et de méthodologie communes en matière de publication, étant donné que la taxinomie de l'UE et la NFRD ne s'appliquent qu'au niveau de l'UE, compte tenu de la pertinence de ces expositions pour les établissements de crédit ayant des filiales en dehors de l'UE, ces établissements devraient publier un GAR distinct pour les expositions en dehors de l'UE, dans la mesure du possible, sous forme d'estimations et de fourchettes, à l'aide de valeurs substitutives et en expliquant les hypothèses, les mises en garde et les limites.
4. En ce qui concerne les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions générées après la date d'application de la publication d'informations

1.Actifs pour le calcul du GAR (partie 2)

EUR		Date de référence de la divulgation T-1																												
		Valeur comptable totale (brute)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)			Economie circulaire (EC)			Pollution (PPC)			Biodiversité et écosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)					Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)				
				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes		Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes		Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes		Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes		Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																												
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	44.265.726.670,18	39.668.514.128,23	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0,00	0,00	0,00													39.669.393.477,81	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88
2	Entreprises financières	1.588.273.048,21	99.946.981,10	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0,00	0,00	0,00													100.826.330,68	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88
3	Etablissements de crédit	1.067.747.356,83	99.946.981,10	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0,00	0,00	0,00													100.826.330,68	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88
4	Prêts et avances	780.834.498,18	11.083.739,63	594.616,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													11.083.739,63	594.616,39	0,00	0,00	0,00
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	286.760.400,60	88.863.241,48	12.916.127,08	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0,00	0,00	0,00													89.742.591,06	12.916.127,08	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88
6	Instruments de capitaux propres	152.458,05	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00													0,00	0,00		0,00	0,00
7	Autres sociétés financières	520.525.691,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Dont entreprises d'investissement	139.286.028,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Prêts et avances	125.018.432,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Instruments de capitaux propres	14.267.596,20	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00													0,00	0,00		0,00	0,00
12	Dont des sociétés de gestion	3.032.448,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Prêts et avances	3.032.448,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00													0,00	0,00		0,00	0,00
16	Dont entreprises d'assurance	2.138.532,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Prêts et avances	2.138.532,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00													0,00	0,00		0,00	0,00
20	Entreprises non financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Prêts et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00		0,00	0,00
24	Ménages	42.464.355.981,95	39.568.567.147,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													39.568.567.147,13	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	38.060.524.407,07	35.615.023.354,13	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00													35.615.023.354,13	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	3.436.031.188,00	3.436.031.188,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00													3.436.031.188,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	665.694.416,00	517.512.605,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	517.512.605,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Financement d'administrations locales	213.088.140,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Financement du logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Autres financements d'administrations locales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts par le dénominateur)	4.877.891.928,26	0,00																					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Entreprises financières et non financières																												
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD																												
35	Prêts et avances																												
36	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux																												
37	Dont prêts à la rénovation de bâtiments																												
38	Obligations																												
39	Instruments de capitaux propres																												
40	Contrepartis de pays tiers non soumises à des obligations de divulgation de la NFRD																												
41	Prêts et avances																												
42	Obligations																												
43	Instruments de capitaux propes																												
44	Dérivés																												
45	Prêts interbancaires à vue																												
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie																												
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)																												
48	Total des actifs GAR	49.143.618.598,44	39.668.865.181,54	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0,00	0,00	0,00													39.669.393.477,81	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR																												
50	Souverains																												
51	Exposition sur banques centrales																												
52	Portefeuille de négociation																												
53	Total des actifs GAR	49.143.618.598,44	39.668.865.181,54	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0,00	0,00	0,00													39.669.393.477,81	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88
Expositions hors bilan - Entreprises soumises à des obligations de publication de la NFRD																													
54	Garanties financières																												
55	Actifs sous gestion																												
56	Dont des titres de créance																												
57	Dont des instruments de capitaux propres																												

1. Ce modèle comprend des informations relatives aux prêts et avances, aux titres de créance et aux instruments de fonds propres du portefeuille bancaire à l'intention des entreprises financières, des entreprises non financières (SNF), y compris les PME, des ménages (y compris l'immobilier résidentiel, les prêts à la rénovation et les prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement immobilier).
2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes doivent être prises en considération : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers non commerciaux obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et les sûretés immobilières obtenues par les établissements de crédit par prise de possession en échange de l'annulation des dettes.
3. Les banques ayant des filiales en dehors de l'UE devraient fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties non européennes. En ce qui concerne les expositions en dehors de l'UE, bien qu'il existe des défis supplémentaires en termes d'absence d'exigences et de méthodologie communes en matière de publication, étant donné que la taxinomie de l'UE et la NFRD ne s'appliquent qu'au niveau de l'UE, compte tenu de la pertinence de ces expositions pour les établissements de crédit ayant des filiales en dehors de l'UE, ces établissements devraient publier un GAR distinct pour les expositions en dehors de l'UE, dans la mesure du possible, sous forme d'estimations et de fourchettes, à l'aide de valeurs substitutives et en expliquant les hypothèses, les mises en garde et les limites.
4. En ce qui concerne les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions générées après la date d'application de la publication d'informations

2. Renseignements sur le secteur des GAR

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab
	Répartition par secteur - niveau NACE à 4 chiffres (code et étiquette)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Économie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]	
		Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Ecologiquement durable (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Ecologiquement durable (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
	Répartition par code NACE et par objectifs environnementaux pour les entreprises non financières (soumises à la NFRD > 500 salariés).																									0	0		
1	0110-Culture de cultures non pérennes																									0,00	0		
2	0111-Culture de céréales (sauf le riz), de légumineuses et d'oléagineux																									0,00	0		
3	0113-Culture de légumes et de melons, de racines et de tubercules																									0,00	0		
4	0119-Culture d'autres cultures non pérennes																									0,00	0		
5	0124-Culture des fruits à pépins et des fruits à noyau																									0,00	0		
6	0129-Culture d'autres cultures pérennes																									0,00	0		
7	0130-Multiplication des plantes																									0,00	0		
8	0141-Élevage de bovins laitiers																									0,00	0		
9	0142-Élevage d'autres bovins et de buffles																									0,00	0		
10	0143-Elevage de chevaux et d'autres équidés																									0,00	0		
11	0145-Élevage des ovins et caprins																									0,00	0		
12	0146-Elevage des porcs																									0,00	0		
13	0149-Élevage d'autres animaux																									0,00	0		
14	0150-Polyculture																									0,00	0		
15	0161-Activités d'appui à la production végétale																									0,00	0		
16	0162-Activités de soutien à la production animale																									0,00	0		
17	0163-Activités post-récolte																									0,00	0		
18	0210-Sylviculture et autres activités forestières																									0,00	0		
19	0220-Journalisation																									0,00	0		
20	0311-Pêche maritime																									0,00	0		
21	0322-Aquaculture en eau douce																									0,00	0		
22	0702-																									0,00	0		
23	0899-Autres industries extractives n.c.a.																									0,00	0		
24	1011-Transformation et conservation des viandes																									0,00	0		
25	1012-Transformation et conservation de la viande de volaille																									0,00	0		
26	1013-Production de produits à base de viande et de volaille																									0,00	0		
27	1020-Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques																									0,00	0		
28	1031-Transformation et conservation des pommes de terre																									0,00	0		
29	1032-Fabrication de jus de fruits et de légumes																									0,00	0		
30	1041-Fabrication d'huiles et de graisses																									0,00	0		
31	1051-Exploitation de laiteries et de fromagerie																									0,00	0		
32	1052-Fabrication de glaces																									0,00	0		
33	1061-Fabrication de produits de mouture à grains																									0,00	0		
34	1071-Fabrication du pain ; Fabrication de pâtisseries fraîches et de gâteaux																									0,00	0		
35	1082-Fabrication de cacao, de chocolat et de sucreries																									0,00	0		
36	1089-Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.																									0,00	0		
37	1091-Fabrication d'aliments préparés pour animaux d'élevage																									0,00	0		
38	1105-Fabrication de la bière																									0,00	0		
39	1107-Fabrication de boissons gazeuses ; Production d'eaux minérales et d'autres eaux embouteillées																									0,00	0		
40	1392-Fabrication d'articles textiles confectionnés, à l'exclusion des vêtements																									0,00	0		
41	1399-Fabrication d'autres textiles n.c.a.																									0,00	0		
42	1413-Fabrication d'autres vêtements d'extérieur																									0,00	0		
43	1610-Scierage et rabotage du bois																									0,00	0		
44	1623-Fabrication d'autres matériaux de construction charpenterie et menuiserie																									0,00	0		
45	1629-Fabrication d'autres produits en bois ; Fabrication d'articles en liège, paille et matériaux à tresser																									0,00	0		
46	1712-Fabrication du papier et du carton																									0,00	0		
47	1811-Impression de journaux																									0,00	0		
48	1812-Autres imprimeries																									0,00	0		
49	2012-Fabrication de colorants et pigments																									0,00	0		
50	2030-Fabrication de peintures, vernis et revêtements similaires, d'encres d'imprimerie et de mastics																									0,00	0		
51	2041-Fabrication de savons et détergents, de produits de nettoyage et de polissage																									0,00	0		
52	2042-Fabrication de parfums et de produits de toilette																									0,00	0		
53	2110-Fabrication de produits pharmaceutiques de base																									0,00	0		
54	2311-Fabrication de verre plat																									0,00	0		
55	2370-Taille, façonnage et finition de la pierre																									0,00	0		
56	2445-Autres métaux non ferreux																									0,00	0		
57	2453-Coulée de métaux légers																									0,00	0		
58	2511-Fabrication de structures métalliques et de parties de structures																									0,00	0		
59	2512-Fabrication de portes et fenêtres en métal																									0,00	0		
60	2529-Fabrication d'autres réservoirs, réservoirs et récipients en métal																									0,00	0		
61	2550-Forgeage, pressage, emboutissage et profilage des métaux ; métallurgie des poudres																									0,00	0		
62	2561-Traitement et revêtement des métaux																									0,00	0		

63	2562-Usinage																									0,00	0		
64	2599-Fabrication d'autres ouvrages en métaux n.c.a.																									0,00	0		
65	2640-Fabrication d'électronique grand public																									0,00	0		
66	2732-Fabrication d'autres fils et câbles électroniques et électriques																									0,00	0		
67	2740-Fabrication d'équipements d'éclairage électrique																									0,00	0		
68	2790-Fabrication d'autres équipements électriques																									0,00	0		
69	2812-Fabrication d'équipements hydrauliques																									0,00	0		
70	2813-Fabrication d'autres pompes et compresseurs																									0,00	0		
71	2830-Fabrication de machines agricoles et forestières																									0,00	0		
72	2899-Fabrication d'autres machines et appareils spéciaux n.c.a.																									0,00	0		
73	2910-Fabrication de véhicules à moteur																									0,00	0		
74	2920-Fabrication de carrosseries pour véhicules automobiles ; Fabrication de remorques et semi-remorques																									0,00	0		
75	2932-Fabrication d'autres pièces et accessoires pour véhicules automobiles																									0,00	0		
76	3092-Fabrication de bicyclettes et de voitures pour invalides																									0,00	0		
77	3099-Fabrication d'autres matériels de transport n.c.a.																									0,00	0		
78	3102-Fabrication de meubles de cuisine																									0,00	0		
79	3212-Bijouterie et articles assimilés																									0,00	0		
80	3213-Fabrication de bijouterie de fantaisie et d'articles connexes																									0,00	0		
81	3250-Fabrication d'instruments et de fournitures médicales et dentaires																									0,00	0		
82	3312-Repair of machinery3312-Réparation de machines																									0,00	0		
83	3320-Installation de machines et d'équipements industriels																									0,00	0		
84	3511-Production d'électricité																									0,00	0		
85	3514-Commerce de l'électricité																									0,00	0		
86	3700-Assainissement																									0,00	0		
87	3811-Collecte des déchets non dangereux																									0,00	0		
88	3822-Traitement et élimination des déchets dangereux																									0,00	0		
89	3900-Activités d'assainissement et autres services de gestion des déchets																									0,00	0		
90	4110-Développement de projets de construction																									0,00	0		
91	4120-Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels																									0,00	0		
92	4211-Construction de routes et d'autoroutes																									0,00	0		
93	4211-Construction de routes et d'autoroutes																									0,00	0		
94	4222-Construction de projets d'utilité publique pour l'électricité et les télécommunications																									0,00	0		
95	4291-Construction de projets hydrauliques																									0,00	0		
96	4299-Construction d'autres projets de génie civil n.c.a.																									0,00	0		
97	4311-Démolition																									0,00	0		
98	4312-Préparation du site																									0,00	0		
99	4321-Installation électrique																									0,00	0		
100	4322-Installation de plomberie, chauffage et climatisation																									0,00	0		
101	4329-Autre installation de construction																									0,00	0		
102	4331-Plâtrage																									0,00	0		
103	4332-Installation de menuiseries																									0,00	0		
104	4333-Revêtements de sol et de mur																									0,00	0		
105	4334-Peinture et vitrage																									0,00	0		
106	4339-Autres travaux d'achèvement et de finition de bâtiments																									0,00	0		
107	4391-Activités de toiture																									0,00	0		
108	4399-Autres activités spécialisées dans le secteur de la construction n.c.a.																									0,00	0		
109	4510-Vente de véhicules à moteur																									0,00	0		
110	4511-Vente d'automobiles et de véhicules automobiles légers																									0,00	0		
111	4519-Vente d'autres véhicules à moteur																									0,00	0		
112	4520-Entretien et réparation de véhicules à moteur																									0,00	0		
113	4532-Commerce de détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles																									0,00	0		
114	4540-Vente, entretien et réparation de motocycles et de pièces et accessoires connexes																									0,00	0		
115	4611-Agents impliqués dans la vente de matières premières agricoles, de matières premières textiles vivantes et de produits semi-finis																									0,00	0		
116	4613-Agents intervenant dans la vente de bois et de matériaux de construction																									0,00	0		
117	4614-Agents impliqués dans la vente de machines, de matériel industriel, de navires et d'aéronefs																									0,00	0		
118	4615-Agents de vente de meubles, d'articles ménagers, de quincaillerie et de quincaillerie																									0,00	0		
119	4616-Agents de vente de textiles, de vêtements, de fourrures, de chaussures et d'articles en cuir																									0,00	0		
120	4617-Agents impliqués dans la vente de produits alimentaires, de boissons et de tabac																									0,00	0		
121	4675-Commerce de gros de produits chimiques																									0,00	0		
122	4619-Agents impliqués dans la vente d'une variété de marchandises																									0,00	0		
123	4621-Commerce de gros de céréales, de tabacs bruts, de semences et d'aliments pour animaux																									0,00	0		
124	4622-Commerce de gros de fleurs et de plantes																									0,00	0		
125	4623-Commerce de gros d'animaux vivants																									0,00	0		
126	4631-Commerce de gros de fruits et légumes																									0,00	0		
127	4632-Commerce de gros de viande et de produits à base de viande																									0,00	0		
128	4633-Commerce de gros de produits laitiers, d'oeufs et d'huiles et graisses alimentaires																									0,00	0		
129	4634-Commerce de gros de boissons																									0,00	0		
130	4637-Commerce de gros de café, thé, cacao et épices																									0,00	0		
131	4638-Commerce de gros d'autres denrées alimentaires, y compris les poissons, les crustacés et les mollusques																									0,00	0		
132	4639-Commerce de gros non spécialisé de produits alimentaires, de boissons et de tabac																									0,00	0		
133	4641-Commerce de gros de textiles																									0,00	0		
134	4642-Commerce de gros de vêtements et de chaussures																									0,00	0		
135	4643-Commerce de gros d'appareils électroménagers																									0,00	0		

136	**4644-Commerce de gros de porcelaine, de verrerie et de produits de nettoyage**																									0,00	0		
137	**4645-Commerce de gros de parfums et cosmétiques**																									0,00	0		
138	**4646-Commerce de gros de produits pharmaceutiques**																									0,00	0		
139	**4648-Commerce de gros de montres et de bijoux**																									0,00	0		
140	**4649-Commerce de gros d'autres articles de ménage**																									0,00	0		
141	**4651-Commerce de gros d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels**																									0,00	0		
142	**4652-Commerce de gros d'équipements et de pièces pour appareils électroniques et de télécommunications**																									0,00	0		
143	**4661-Commerce de gros de machines, de matériel et de fournitures agricoles**																									0,00	0		
144	**4662-Commerce de gros de machines-outils**																									0,00	0		
145	**4663-Commerce de gros de machines pour l'exploitation minière, la construction et le génie civil**																									0,00	0		
146	**4711-Commerce de détail dans des magasins non spécialisés avec prédominance alimentaire, boissons ou tabac**																									0,00	0		
147	**4666-Commerce de gros d'autres machines et matériel de bureau**																									0,00	0		
148	**4669-Commerce de gros d'autres machines et matériel**																									0,00	0		
149	**4671-Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits connexes**																									0,00	0		
150	**4672-Commerce de gros de métaux et de minerais métalliques**																									0,00	0		
151	**4673-Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'équipements sanitaires**																									0,00	0		
152	**4674-Commerce de gros de matériel et fournitures de quincaillerie, de plomberie et de chauffage**																									0,00	0		
153	**4675-Commerce de gros de produits chimiques**																									0,00	0		
154	**4676-Commerce de gros d'autres produits intermédiaires**																									0,00	0		
155	**4677-Commerce de gros de déchets et débris**																									0,00	0		
156	**4690-Commerce de gros non spécialisé**																									0,00	0		
157	**4711-Commerce de détail dans des magasins non spécialisés avec prédominance alimentaire, boissons ou tabac**																									0,00	0		
158	**4719-Autres commerces de détail en magasins non spécialisés**																									0,00	0		
159	**4721-Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé**																									0,00	0		
160	**4722-Commerce de détail de viande et de produits à base de viande en magasin spécialisé**																									0,00	0		
161	**4723-Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé**																									0,00	0		
162	**4724-Commerce de détail de pain, gâteaux, confiseries à base de farine et de sucreries dans les magasins spécialisés**																									0,00	0		
163	**4725-Commerce de détail de boissons dans les magasins spécialisés**																									0,00	0		
164	**4726-Commerce de détail de produits du tabac dans les magasins spécialisés**																									0,00	0		
165	**4729-Autres commerces de détail de produits alimentaires en magasin spécialisé**																									0,00	0		
166	**4730-Commerce de détail de carburant automobile dans les magasins spécialisés**																									0,00	0		
167	**4741-Commerce de détail d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels dans les magasins spécialisés**																									0,00	0		
168	**4751-Commerce de détail de textiles en magasins spécialisés**																									0,00	0		
169	**4752-Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verre en magasins spécialisés**																									0,00	0		
170	**4753-Commerce de détail de tapis, moquettes, revêtements muraux et de sols en magasins spécialisés**																									0,00	0		
171	**4754-Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasins spécialisés**																									0,00	0		
172	**4759-Commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles ménagers dans les magasins spécialisés**																									0,00	0		
173	**4762-Commerce de détail de journaux et de papeterie en magasins spécialisés**																									0,00	0		
174	**4764-Commerce de détail d'équipements de sport en magasins spécialisés**																									0,00	0		
175	**4765-Commerce de détail de jeux et jouets en magasins spécialisés**																									0,00	0		
176	**4771-Commerce de détail de vêtements en magasins spécialisés**																									0,00	0		
177	**4772-Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir dans les magasins spécialisés**																									0,00	0		
178	**4773-Droguerie d'officine en magasins spécialisés**																									0,00	0		
179	**4774-Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasins spécialisés**																									0,00	0		
180	**4775-Commerce de détail d'articles cosmétiques et de toilette en magasins spécialisés**																									0,00	0		
181	**4776-Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour animaux de compagnie en magasin spécialisé**																									0,00	0		
182	**4777-Commerce de détail de montres et de bijoux en magasins spécialisés**																									0,00	0		
183	**4778-Autres commerces de détail de marchandises neuves dans les magasins spécialisés**																									0,00	0		
184	**4779-Commerce de détail de biens d'occasion en magasin**																									0,00	0		
185	**4781-Vente au détail de produits alimentaires, de boissons et de produits du tabac par l'intermédiaire d'étals et de marchés**																									0,00	0		
186	**4782-Vente au détail de textiles, d'habillement et de chaussures par l'intermédiaire d'étals et de marchés**																									0,00	0		
187	**4789-Commerce de détail d'autres marchandises par l'intermédiaire d'étals et de marchés**																									0,00	0		
188	**4791-Vente au détail par correspondance ou par Internet**																									0,00	0		
189	**4799-Autres commerces de détail hors magasins, étals ou marchés**																									0,00	0		
190	**4931-Transport terrestre de passagers urbains et suburbains**																									0,00	0		
191	**4932-Exploitation de taxis**																									0,00	0		
192	**4939-Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.**																									0,00	0		
193	**4941-Transport de marchandises par route**																									0,00	0		
194	**4942-Services de déménagement**																									0,00	0		
195	**4950-Transport par canalisation**																									0,00	0		
196	**5040-Transport fluvial de marchandises**																									0,00	0		
197	**5210-Entreposage**																									0,00	0		
198	**5221-Activités de service annexes au transport terrestre**																									0,00	0		
199	**5222-Activités de service liées au transport par eau**																									0,00	0		

200	**5224-Manutention du fret**																									0,00	0		
201	**5229-Autres activités de soutien au transport**																									0,00	0		
202	**5310-Activités postales soumises à l'obligation de service universel**																									0,00	0		
203	**5320-Autres activités postales et de messagerie**																									0,00	0		
204	**5510-Hôtels et établissements assimilés**																									0,00	0		
205	**5520-Gîtes et autres séjours de courte durée**																									0,00	0		
206	**5530-Terrains de camping, parcs de véhicules récréatifs et parcs à roulottes**																									0,00	0		
207	**5590-Autres logements**																									0,00	0		
208	**5610-Restaurants et services alimentaires mobiles**																									0,00	0		
209	**5621-Activités de traiteur événementiel**																									0,00	0		
210	**5629-Autres activités de restauration**																									0,00	0		
211	**5630-Activités de service de boissons**																									0,00	0		
212	**5811-Édition de livres**																									0,00	0		
213	**5814-Édition de revues et de périodiques**																									0,00	0		
214	**5819-Autres activités d'édition**																									0,00	0		
215	**5911-Activités de production de films, de vidéos et d'émissions de télévision**																									0,00	0		
216	**5912-Activités de postproduction de films, de vidéos et d'émissions de télévision**																									0,00	0		
217	**5920-Activités d'enregistrement sonore et d'édition musicale**																									0,00	0		
218	**6120-Activités de télécommunications sans fil**																									0,00	0		
219	**6190-Autres activités de télécommunications**																									0,00	0		
220	**6201-Activités de programmation informatique**																									0,00	0		
221	**6202-Activités de conseil en informatique**																									0,00	0		
222	**6209-Autres activités de technologie de l'information et de services informatiques**																									0,00	0		
223	**6311-Informatique, hébergement et activités connexes**																									0,00	0		
224	**6312-Portails Web**																									0,00	0		
225	**6391-Activités des agences de presse**																									0,00	0		
226	**6399-Autres activités de services d'information n.c.a**																									0,00	0		
227	**6420-Activités des sociétés holding**																									0,00	0		
228	**6430-Fiducies, fonds et entités financières similaires**																									0,00	0		
229	**6499-Autres services financiers, à l'exclusion de l'assurance et de la capitalisation des pensions n.c.a.**																									0,00	0		
230	**6512-Assurance non-vie**																									0,00	0		
231	**6619-Autres activités auxiliaires aux services financiers, à l'exclusion des assurances et des fonds de pension**																									0,00	0		
232	**6622-Activités des agents et courtiers d'assurance**																									0,00	0		
233	**6629-Autres activités auxiliaires de l'assurance et du financement des pensions**																									0,00	0		
234	**6630-Activités de gestion de fonds**																									0,00	0		
235	**6810-Achat et vente de biens immobiliers propres**																									0,00	0		
236	**6820-Location et exploitation de biens immobiliers en propre ou en location**																									0,00	0		
237	**6831-Agences immobilières**																									0,00	0		
238	**6832-Gestion de biens immobiliers à titre onéreux ou contractuel**																									0,00	0		
239	**6910-Activités juridiques**																									0,00	0		
240	**6920-Activités de comptabilité, de tenue de livres et d'audit ; Conseil fiscal**																									0,00	0		
241	**7010-Activités du siège social**																									0,00	0		
242	**7021-Activités de relations publiques et de communication**																									0,00	0		
243	**7022-Services de conseil aux entreprises et autres services de conseil en gestion**																									0,00	0		
244	**7111-Activités architecturales**																									0,00	0		
245	**7112-Activités d'ingénierie et conseils techniques connexes**																									0,00	0		
246	**7120-Essais et analyses techniques**																									0,00	0		
247	**7219-Autres activités de recherche et de développement expérimental en sciences naturelles et en génie**																									0,00	0		
248	**7311-Agences de publicité**																									0,00	0		
249	**7320-Études de marché et sondages d'opinion**																									0,00	0		
250	**7410-Activités spécialisées de design**																									0,00	0		
251	**7420-Activités photographiques**																									0,00	0		
252	**7430-Activités de traduction et d'interprétation**																									0,00	0		
253	**7490-Autres activités professionnelles, scientifiques et techniques n.c.a.**																									0,00	0		
254	**7500-Activités vétérinaires**																									0,00	0		
255	**7711-Location et crédit-bail de voitures et de véhicules automobiles légers**																									0,00	0		
256	**7712-Location et location à bail de camions**																									0,00	0		
257	**7722-Location de bandes et de disques vidéo**																									0,00	0		
258	**7729-Location et location à bail d'autres biens personnels et ménagers**																									0,00	0		
259	**7731-Location et location à bail de machines et de matériel agricoles**																									0,00	0		
260	**7739-Location et location à bail d'autres machines, équipements et biens corporels n.c.a.**																									0,00	0		
261	**7810-Activités des agences de placement**																									0,00	0		
262	**7820-Activités d'une agence de travail intérimaire**																									0,00	0		
263	**7830-Autres ressources humaines**																									0,00	0		
264	**7911-Activités d'agence de voyages**																									0,00	0		
265	**8010-Activités de sécurité privée**																									0,00	0		
266	**8110-Activités de soutien aux installations combinées**																									0,00	0		
267	**8121-Nettoyage général des bâtiments**																									0,00	0		
268	**8122-Autres activités de nettoyage de bâtiments et industrielles**																									0,00	0		
269	**8129-Autres activités de nettoyage**																									0,00	0		
270	**8130-Activités de services d'aménagement paysager**																									0,00	0		
271	**8211-Activités combinées de services administratifs de bureau**																									0,00	0		
272	**8219-Photocopies, préparation de documents et autres activités spécialisées d'appui administratif**																									0,00	0		
273	**8230-Organisation de congrès et de salons**																									0,00	0		
274	**8299-Autres activités de services d'appui aux entreprises n.c.a.**																									0,00	0		
275	**8424-Activités de sécurité et d'ordre public**																									0,00	0		

276	**8430-Obligations de sécurité sociale**																									0,00	0		
277	**8551-Éducation sportive et récréative**																									0,00	0		
278	**8552-Éducation culturelle**																									0,00	0		
279	**8559-Autres services d'enseignement n.c.a.**																									0,00	0		
280	**8560-Activités de soutien éducatif**																									0,00	0		
281	**8610-Activités hospitalières**																									0,00	0		
282	**8621-Activités d'exercice de la médecine générale**																									0,00	0		
283	**8622-Activités d'exercice de la médecine spécialisée**																									0,00	0		
284	**8623-Activités de la pratique dentaire**																									0,00	0		
285	**8690-Autres activités de santé humaine**																									0,00	0		
286	**8710-Activités de soins infirmiers en établissement**																									0,00	0		
287	**8720-Activités de soins en établissement pour le retard mental, la santé mentale et la toxicomanie**																									0,00	0		
288	**8730-Activités de soins en établissement pour les personnes âgées et handicapées**																									0,00	0		
289	**8790-Autres activités de soins en établissement**																									0,00	0		
290	**8810-Activités d'action sociale sans hébergement pour les personnes âgées et handicapées**																									0,00	0		
291	**8891-Activités de garde d'enfants**																									0,00	0		
292	**8899-Autres activités de travail social sans logement n.c.a.**																									0,00	0		
293	**9001-Arts de la scène**																									0,00	0		
294	**9002-Activités de soutien aux arts de la scène**																									0,00	0		
295	**9003-Création artistique**																									0,00	0		
296	**9101-Activités de bibliothèque et d'archives**																									0,00	0		
297	**9102-Activités musées**																									0,00	0		
298	**9200-Jeux de hasard et de hasard**																									0,00	0		
299	**9311-Exploitation d'installations sportives**																									0,00	0		
300	**9312-Activités des clubs sportifs**																									0,00	0		
301	**9313-Installations de fitness**																									0,00	0		
302	**9319-Autres activités sportives**																									0,00	0		
303	**9329-Autres activités d'amusement et de loisirs**																									0,00	0		
304	**9412-Activités des organisations professionnelles**																									0,00	0		
305	**9491-Activités des organisations religieuses**																									0,00	0		
306	**9499-Activités d'autres organisations affiliées n.c.a.**																									0,00	0		
307	**9511-Réparation d'ordinateurs et de matériel périphérique**																									0,00	0		
308	**9521-Réparation d'électronique grand public**																									0,00	0		
309	**9525-Réparation de montres, d'horloges et de bijoux**																									0,00	0		
310	**9529-Réparation d'autres objets personnels et domestiques**																									0,00	0		
311	**9601-Lavage et nettoyage (à sec) des produits textiles et de la fourrure**																									0,00	0		
312	**9602-Hairdressing and other beauty treatment**																									0,00	0		
313	**9602-Coiffure et autres soins de beauté**																									0,00	0		
314	**9604-Activités de bien-être physique**																									0,00	0		
315	**9609-Autres services personnels n.c.a.**																									0,00	0		
316	**9700-Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**																									0,00	0		
317	**9810-Activités indifférenciées de production de biens des ménages privés pour leur propre usage**																									0,00	0		

1. Les établissements de crédit publient dans ce modèle des informations sur les expositions du portefeuille bancaire à l'égard des secteurs couverts par la taxinomie (4 niveaux de détail des secteurs de la NACE), en utilisant les codes NACE pertinents, sur la base de l'activité principale de la contrepartie
2. La répartition sectorielle entre les contreparties de la NACE est fondée exclusivement sur la nature de la contrepartie immédiate. Le classement des expositions encourues conjointement par plus d'un obligataire est effectué sur la base des caractéristiques de l'obligataire qui étaient les plus pertinentes, ou déterminantes, pour que l'établissement accorde l'exposition. La répartition des expositions encourues conjointement par les codes NACE est déterminée par les caractéristiques de l'obligataire le plus pertinent ou déterminant. Les établissements publient les informations par code NACE avec le niveau de désagrégation requis dans le modèle

3. ICP GAR Encours (partie 1)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao
% (par rapport au total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence de la divulgation T															Date de référence de la divulgation T-1								
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)						Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)			
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion of total assets covered	Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)						Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)						Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)		
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont une part en prêts spécialisés	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																								
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	91,15%	0,06%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	91,15%	0,06%	0,04%	0,00%	0,00%	80,92%	89,62%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2	Entreprises financières	9,63%	1,38%	0,87%	0,01%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	9,64%	1,38%	0,87%	0,01%	0,02%	3,37%	6,31%	0,84%	0,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
3	Etablissements de crédit	14,38%	2,06%	1,30%	0,02%	0,03%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	14,39%	2,06%	1,30%	0,02%	0,03%	2,26%	9,39%	1,25%	0,84%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
4	Prêts et avances	0,60%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,60%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	1,37%	1,41%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	35,61%	5,19%	3,29%	0,04%	0,07%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	35,65%	5,19%	3,29%	0,04%	0,07%	0,89%	31,13%	4,46%	3,14%	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
7	Autres sociétés financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
8	Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,26%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
12	Dont des sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
16	Dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
20	Entreprises non financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
21	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
24	Ménages	95,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	95,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	76,98%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	95,29%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	95,29%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	69,23%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,29%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	93,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%										1,26%	77,74%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
28	Financement d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,58%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
29	Financement du logement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32	Total des actifs GAR	82,90%	0,05%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	82,90%	0,05%	0,03%	0,00%	0,00%	88,97%	80,72%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

1. L'établissement présente dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur l'encours des prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts, et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle

2. Les informations relatives au GAR (ratio d'actifs verts des activités « éligibles ») sont accompagnées d'informations sur la proportion du total des actifs couverts par le GAR

3. Les établissements de crédit peuvent, en plus des informations incluses dans ce modèle, indiquer la proportion d'actifs finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie qui sont durables sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie). Ces informations enrichiraient les informations sur les indicateurs clés de performance relatifs aux actifs écologiquement durables par rapport au total des actifs couverts

4. Les établissements de crédit dupliquent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

3. ICP GAR Encours (partie 2)

	% (par rapport au total des actifs couverts au dénominateur)	ap	aq	ar	as	at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk
		Date de référence de la divulgation T-1																					
		Eau et ressources marines (WTR)				Économie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
				Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR																	89,62%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	79,33%
2	Entreprises financières																	6,32%	0,84%	0,57%	0,00%	0,00%	2,85%
3	Etablissements de crédit																	9,40%	1,25%	0,84%	0,01%	0,01%	1,91%
4	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,41%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	1,40%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	31,14%	4,46%	3,14%	0,02%	0,02%	0,51%
6	Instruments de capitaux propres																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
7	Autres sociétés financières																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,93%
8	Dont entreprises d'investissement																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,25%
9	Prêts et avances																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Instruments de capitaux propres																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,03%
12	Dont des sociétés de gestion																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
13	Prêts et avances																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
15	Instruments de capitaux propres																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
16	Dont entreprises d'assurance																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
20	Entreprises non financières																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
21	Prêts et avances																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
23	Instruments de capitaux propres																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
24	Ménages																	93,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	76,10%
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																	93,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	68,21%
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,16%
27	Dont prêts pour véhicules à moteur																						1,19%
28	Financement d'administrations locales																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
29	Financement du logement																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,38%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32	Total des actifs GAR																	80,72%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	88,07%

1. L'établissement présente dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur l'encours des prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts, et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle

2. Les informations relatives au GAR (ratio d'actifs verts des activités « éligibles ») sont accompagnées d'informations sur la proportion du total des actifs couverts par le GAR

3. Les établissements de crédit peuvent, en plus des informations incluses dans ce modèle, indiquer la proportion d'actifs finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie qui sont durables sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie). Ces informations enrichiraient les informations sur les indicateurs clés de performance relatifs aux actifs écologiquement durables par rapport au total des actifs couverts

4. Les établissements de crédit dupliquent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

3. ICP GAR Encours (partie 1)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao
% (par rapport au total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence de la divulgation T															Date de référence de la divulgation T -1								
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)						Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)			
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion of total assets covered	Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)						Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)						Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont utilisation du produit	Dont activités habilitantes			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont activités habilitantes				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont prêts spécialisés	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																								
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	91,07%	0,05%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	91,07%	0,05%	0,04%	0,00%	0,00%	80,92%	89,61%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2	Entreprises financières	7,73%	1,12%	0,87%	0,02%	0,03%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	7,75%	1,12%	0,87%	0,02%	0,03%	3,37%	6,29%	0,85%	0,57%	0,00%	0,01%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%
3	Etablissements de crédit	11,54%	1,67%	1,29%	0,03%	0,04%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	11,56%	1,67%	1,29%	0,03%	0,04%	2,26%	9,36%	1,27%	0,84%	0,01%	0,01%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%
4	Prêts et avances	1,42%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,42%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	1,37%	1,42%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	27,14%	4,11%	3,29%	0,07%	0,11%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	27,19%	4,12%	3,29%	0,07%	0,11%	0,89%	30,99%	4,50%	3,14%	0,02%	0,03%	0,31%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
7	Autres sociétés financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
8	Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,26%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
12	Dont des sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
16	Dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
20	Entreprises non financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
21	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
24	Ménages	95,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	95,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	76,98%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	95,29%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	95,29%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	69,23%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,29%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	93,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%										1,26%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%				
28	Financement d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,58%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
29	Financement du logement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32	Total des actifs GAR	82,83%	0,04%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	82,83%	0,04%	0,03%	0,00%	0,00%	88,97%	80,72%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

1. Institution shall dislcose in this template the GAR KPIs on stock of loans calculated based on the data disclosed in template 1, on covered assets, and by applying the formulas proposed in this template
2. Information on the GAR (green asset ratio of 'eligible' activities) shall be accompanied with information on the proportion of total assets covered by the GAR
3. Credit institutions can, in addition to the information included in this template, show the proportion of assets funding taxonomy relevant sectors that are environmetnally sustainable (Taxonomy-aligned). This information would enrich the information on the KPI on environmentatlly sustainable assets compared to total covered assets
4. Credit institutions shall duplicate this template for revenue based and CapEx based disclosures

3. ICP GAR Encours (partie 2)

		ap	aq	ar	as	at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk
% (par rapport au total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence de la divulgation T -1																					
		Eau et ressources marines (WTR)				Économie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
				Dont utilisation du produit	Dont activités habilitantes			Dont utilisation du produit	Dont activités habilitantes			Dont utilisation du produit	Dont activités habilitantes			Dont utilisation du produit	Dont activités habilitantes			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont activités habilitantes	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR																	89,62%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	79,33%
2	Entreprises financières																	6,35%	0,85%	0,57%	0,00%	0,01%	2,85%
3	Etablissements de crédit																	9,44%	1,27%	0,84%	0,01%	0,01%	1,91%
4	Prêts et avances																	1,42%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	1,40%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	31,30%	4,50%	3,14%	0,02%	0,03%	0,51%
6	Instruments de capitaux propres																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
7	Autres sociétés financières																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,93%
8	Dont entreprises d'investissement																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,25%
9	Prêts et avances																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Instruments de capitaux propres																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,03%
12	Dont des sociétés de gestion																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
13	Prêts et avances																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
15	Instruments de capitaux propres																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
16	Dont entreprises d'assurance																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
20	Entreprises non financières																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
21	Prêts et avances																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
23	Instruments de capitaux propres																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
24	Ménages																	93,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	76,10%
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																	93,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	68,21%
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments																	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,16%
27	Dont prêts pour véhicules à moteur																						1,19%
28	Financement d'administrations locales																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
29	Financement du logement																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,38%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32	Totaal GAR-activa																	80,72%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	88,07%

1. Institution shall dislcose in this template the GAR KPIs on stock of loans calculated based on the data disclosed in template 1, on covered assets, and by applying the formulas proposed in this template
2. Information on the GAR (green asset ratio of 'eligible' activities) shall be accompanied with information on the proportion of total assets covered by the GAR
3. Credit institutions can, in addition to the information included in this template, show the proportion of assets funding taxonomy relevant sectors that are environmetnally sustainable (Taxonomy-aligned). This information would enrich the information on the KPI on environmentatlly sustainable assets compared to total covered assets
4. Credit institutions shall duplicate this template for revenue based and CapEx based disclosures

4. ICP GAR Flux

			a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
EUR		Valeur comptable brute	Date de référence de la divulgation T														
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des nouveaux actifs couverts
				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)				
					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont utilisation du produit	Dont activités habilitantes			Dont finance-ment spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	6.149.388.241,05	6.017.543.938,81	12.208.515,15	4.408.690,53	100.010,89	170.707,39	75.784,91	0,00	0,00	0,00	6.017.619.723,72	12.208.515,15	4.408.690,53	100.010,89	170.707,39	
2	Entreprises financières	219.700.799,05	87.856.496,81	12.208.515,15	4.408.690,53	100.010,89	170.707,39	75.784,91	0,00	0,00	0,00	87.932.281,72	12.208.515,15	4.408.690,53	100.010,89	170.707,39	
3	Etablissements de crédit	219.700.799,05	87.856.496,81	12.208.515,15	4.408.690,53	100.010,89	170.707,39	75.784,91	0,00	0,00	0,00	87.932.281,72	12.208.515,15	4.408.690,53	100.010,89	170.707,39	
4	Prêts et avances			0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	219.700.799,05	87.856.496,81	12.208.515,15	4.408.690,53	100.010,89	170.707,39	75.784,91	0,00			87.932.281,72	12.208.515,15	4.408.690,53	100.010,89	170.707,39	
6	Instruments de capitaux propres		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
7	Autres sociétés financières			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
8	Dont entreprises d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
9	Prêts et avances			0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
11	Instruments de capitaux propres			0,00					0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
12	Dont des sociétés de gestion		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Prêts et avances			0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Instruments de capitaux propres			0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
16	Dont entreprises d'assurance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Prêts et avances			0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
19	Instruments de capitaux propres			0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
20	Entreprises non financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Prêts et avances			0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Instruments de capitaux propres			0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
24	Ménages	5.929.687.442,00	5.929.687.442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5.929.687.442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	5.444.903.326,00	5.444.903.326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5.444.903.326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	561.981.616,79	561.981.616,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561.981.616,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	316.716.413,00	316.716.413,00	0,00	0,00	0,00	0,00					316.716.413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28	Financement d'administrations locales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	Financement du logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
30	Autres financements d'administrations locales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
32	Total des actifs GAR	6.149.388.241,05	6.017.543.938,81	12.208.515,15	4.408.690,53	100.010,89	170.707,39	75.784,91	0,00	0,00	0,00	6.017.619.723,72	12.208.515,15	4.408.690,53	100.010,89	170.707,39	0,00

1. L'établissement doit répartir dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur les flux de prêts calculés (nouveaux prêts sur une base nette) sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements de crédit reproduisent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

4. Flux KPI GAR

			a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
EUR		Valeur comptable brute	Date de référence de la divulgation T														
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des nouveaux actifs couverts
				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
					Dont finance-ment spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont finance-ment spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont finance-ment spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	6.149.388.241,05	5.974.354.380,70	6.311.934,10	4.408.690,53	184.829,33	281.822,60	128.845,15	3.027,62	0,00	0,00	5.974.483.225,85	6.314.961,72	4.408.690,53	184.829,33	281.822,60	
2	Entreprises financières	219.700.799,05	44.666.938,70	6.311.934,10	4.408.690,53	184.829,33	281.822,60	128.845,15	3.027,62	0,00	0,00	44.795.783,85	6.314.961,72	4.408.690,53	184.829,33	281.822,60	
3	Etablissements de crédit	219.700.799,05	44.666.938,70	6.311.934,10	4.408.690,53	184.829,33	281.822,60	128.845,15	3.027,62	0,00	0,00	44.795.783,85	6.314.961,72	4.408.690,53	184.829,33	281.822,60	
4	Prêts et avances			0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	219.700.799,05	44.666.938,70	6.311.934,10	4.408.690,53	184.829,33	281.822,60	128.845,15	3.027,62			44.795.783,85	6.314.961,72	4.408.690,53	184.829,33	281.822,60	
6	Instruments de capitaux propres			0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
7	Autres sociétés financières			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
8	Dont entreprises d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
9	Prêts et avances			0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
11	Instruments de capitaux propres			0,00					0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
12	Dont des sociétés de gestion			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Prêts et avances			0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Instruments de capitaux propres			0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
16	Dont entreprises d'assurance			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Prêts et avances			0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
19	Instruments de capitaux propres			0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
20	Entreprises non financières			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Prêts et avances			0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Instruments de capitaux propres			0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
24	Ménages	5.929.687.442,00	5.929.687.442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5.929.687.442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	5.444.903.326,00	5.444.903.326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5.444.903.326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	561.981.616,79	561.981.616,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561.981.616,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	316.716.413,00	316.716.413,00	0,00	0,00	0,00	0,00					316.716.413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28	Financement d'administrations locales			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	Financement du logement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
30	Autres financements d'administrations locales			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
32	Total des actifs GAR	6.149.388.241,05	5.974.354.380,70	6.311.934,10	4.408.690,53	184.829,33	281.822,60	128.845,15	3.027,62	0,00	0,00	5.974.483.225,85	6.314.961,72	4.408.690,53	184.829,33	281.822,60	0,00

1. L'établissement doit répartir dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur les flux de prêts calculés (nouveaux prêts sur une base nette) sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements de crédit reproduisent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

4. Flux KPI GAR

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
% (par rapport au flux total des actifs éligibles)		Date de référence de la divulgation T														
		Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des nouveaux actifs couverts
			Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont finance-ment spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont finance-ment spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	97,86%	0,20%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	97,86%	0,20%	0,07%	0,00%	0,00%	
2	Entreprises financières	39,99%	5,56%	2,01%	0,05%	0,08%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	40,02%	5,56%	2,01%	0,05%	0,08%	
3	Etablissements de crédit	39,99%	5,56%	2,01%	0,05%	0,08%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	40,02%	5,56%	2,01%	0,05%	0,08%	
4	Prêts et avances										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	39,99%	5,56%	2,01%	0,05%	0,08%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	40,02%	5,56%	2,01%	0,05%	0,08%	
6	Instruments de capitaux propres										0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
7	Autres sociétés financières										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8	Dont entreprises d'investissement										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9	Prêts et avances										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
11	Instruments de capitaux propres										0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
12	Dont des sociétés de gestion										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
13	Prêts et avances										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
15	Instruments de capitaux propres										0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
16	Dont entreprises d'assurance										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
17	Prêts et avances										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
19	Instruments de capitaux propres										0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
20	Entreprises non financières										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
21	Prêts et avances										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
23	Instruments de capitaux propres										0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
24	Ménages	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
28	Financement d'administrations locales										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
29	Financement du logement										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
30	Autres financements d'administrations locales										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
32	Total des actifs GAR	97,86%	0,20%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	97,86%	0,20%	0,07%	0,00%	0,00%	

1. L'établissement doit répartir dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur les flux de prêts calculés (nouveaux prêts sur une base nette) sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements de crédit reproduisent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

4. Flux KPI GAR

	% (par rapport au flux total des actifs éligibles)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence de la divulgation T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des nouveaux actifs couverts
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
				Dont finance-ment spé-cialisé	Dont tran-sitoire	Dont activités habilitan-tes			Dont finance-ment spé-cialisé	Dont activités habilitan-tes			Dont finance-ment spé-cialisé	Dont tran-sitoire	Dont activités habilitan-tes	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	97,15%	0,10%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	97,16%	0,10%	0,07%	0,00%	0,00%	
2	Entreprises financières	20,33%	2,87%	2,01%	0,08%	0,13%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	20,39%	2,87%	2,01%	0,08%	0,13%	
3	Etablissements de crédit	20,33%	2,87%	2,01%	0,08%	0,13%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	20,39%	2,87%	2,01%	0,08%	0,13%	
4	Prêts et avances										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	20,33%	2,87%	2,01%	0,08%	0,13%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	20,39%	2,87%	2,01%	0,08%	0,13%	
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%		
7	Autres sociétés financières										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
8	Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
9	Prêts et avances										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
11	Instruments de capitaux propres		0,00%								0,00%	0,00%		0,00%		
12	Dont des sociétés de gestion		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
13	Prêts et avances										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
15	Instruments de capitaux propres										0,00%	0,00%		0,00%		
16	Dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
17	Prêts et avances								97,15%		0,00%	0,00%	97,15%	0,00%		
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
19	Instruments de capitaux propres										0,00%	0,00%		0,00%		
20	Entreprises non financières	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
21	Prêts et avances										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
23	Instruments de capitaux propres										0,00%	0,00%		0,00%		
24	Ménages	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
28	Financement d'administrations locales										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
29	Financement du logement										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
30	Autres financements d'administrations locales										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
32	Total des actifs GAR	97,15%	0,10%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	97,16%	0,10%	0,07%	0,00%		

1. L'établissement doit répartir dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur les flux de prêts calculés (nouveaux prêts sur une base nette) sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements de crédit reproduisent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

5. ICP des expositions de hors bilan

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		**Date de référence de la divulgation T**																													
		Climate Change Mitigation (CCM)					**Climate Change Adaptation (CCA)**				**Water and marine resources (WTR)**				**Circular economy (CE)**				**Pollution (PPC)**				**Biodiversity and Ecosystems (BIO)**				**TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)**				
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**			
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**			
				Dont finan-cement spécia-lisé	**Dont tran-sitoire**	**Dont activités habili-tantes**			**Dont finan-cement spécia-lisé**	**Dont activités habili-tantes**			**Dont finan-cement spécia-lisé**	**Dont activités habili-tantes**			**Dont finan-cement spécia-lisé**	**Dont activités habili-tantes**			**Dont finan-cement spécia-lisé**	**Dont activités habili-tantes**			**Dont finan-cement spécia-lisé**	**Dont activités habili-tantes**			**Dont finan-cement spécia-lisé**	**Dont tran-sitoire**	**Dont activités habili-tantes**
1	**Garanties financières (ICP FinGuar)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
2	**Actifs sous gestion (ICP AuM)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					

1. L'établissement présente dans ce modèle les indicateurs clés de performance des expositions hors bilan (garanties financières et actifs sous gestion) calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements dupliquent ce modèle afin de publier les indicateurs clés de performance des stocks et des flux pour les expositions hors bilan

5. Expositions hors bilan des indicateurs clés de performance

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		**Date de référence de la divulgation T**																													
		Atténuation du changement climatique (CCM)					**Adaptation aux changements climatiques (CCA)**				**Eau et ressources marines (WTR)**				**Économie circulaire (EC)**				**Pollution (PPC)**				**Biodiversité et écosystèmes (BIO)**				**TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)**				
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)**				
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				**Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)**				
				Dont financement spécialisé	**Dont transitoire**	**Dont activités habilitantes**			**Dont financement spécialisé**	**Dont activités habilitantes**			**Dont financement spécialisé**	**Dont activités habilitantes**			**Dont financement spécialisé**	**Dont activités habilitantes**			**Dont financement spécialisé**	**Dont activités habilitantes**			**Dont financement spécialisé**	**Dont activités habilitantes**			**Dont financement spécialisé**	**Dont transitoire**	**Dont activités habilitantes**
1	**Garanties financières (ICP FinGuar)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
2	**Actifs sous gestion (ICP AuM)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					

1. L'établissement présente dans ce modèle les indicateurs clés de performance des expositions hors bilan (garanties financières et actifs sous gestion) calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements dupliquent ce modèle afin de publier les indicateurs clés de performance des stocks et des flux pour les expositions hors bilan

Annexe 4 Glossaire

ABB	Axa Bank Belgium
AML / CFT	Anti-Money Laundering /Combating the Financing of Terrorism Lutte contre le blanchiment d'argent / le financement du terrorisme
CCT	Convention collective de travail
CFC	Capital and Funding Committee
Crelan Circle	Cadres supérieurs qui dirigent Crelan
CRREM	Carbon Risk Real Estate Monitor
CRR3 / CRD6	Règlement et directive relatifs aux exigences de fonds propres
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive Directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises
CST	Climate Stress Test Test de résistance sur les risques liés au climat
CTP	Capacity to pay Capacité à payer
DEI	Diversité, équité et inclusion
DMA	Double Materiality Assessment Évaluation de la double importance
DNSH	Do No Significant Harm Ne pas causer de préjudice important (critères à prendre en compte dans le cadre de la taxonomie de l'UE)
DORA	Digital Operational Resilience Act Règlement sur la résilience opérationnelle numérique
DPO	Data Protection Officer Délégué à la protection des données
ABE	Autorité bancaire européenne
BCE	Banque centrale européenne
CPE	Certificat de performance énergétique
ESG	Environnement, social, gouvernance

EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group (groupe chargé de l'élaboration des ESRS)
GES	Gaz à effet de serre
ICAAP / ILAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process / Internal Liquidity Adequacy Assessment Process
IRO	Incidence, risque, opportunité
KPI	Key Performance Indicator Indicateur clé de performance
KRI	Key Risk Indicator Indicateur clé de risque
L&D	Learning & Development Apprentissage et développement
LGD	Loss Given Default Perte en cas de défaut
NAP	New activities and products Approval Process Processus d'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits
NAPC	New Activities and Products Committee Comité des nouvelles activités et des nouveaux produits
NCD	Norme commune de déclaration
NGFS	Network for Greening the Financial System Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier
OIT	Organisation internationale du travail
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials Partenariat pour la comptabilité carbone
PLOA	Professional Loan on Installment Prêt à tempérament professionnel
PME	Petites et moyennes entreprises
RCC	Risk and Compliance Committee

RGPD	Règlement général sur la protection des données
Risques C&E	Risques liés au climat et à l'environnement
RRE	Residential Real Estate Biens immobiliers résidentiels
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers
TLTRO	Les TLTRO (targeted longer-term refinancing operations) sont des opérations de l'Eurosystème qui fournissent des financements aux établissements de crédit
VRF	Vendor Risk Framework Cadre de gestion des risques liés aux fournisseurs
RCC	Risk and Compliance Committee
RFP	'Request for Proposal' - Een RFP is een zakelijk document dat een kans aankondigt en reacties vraagt van specifieke leveranciers
RRE	'Residential Real Estate' (residentieel vastgoed, RVG)
SFDR	'Sustainable Finance Disclosure Regulation' (Verordening betreffende informatieverschaffing over duuzaamheid in de financiëledienstensector)
Kmo	Kleine en middelgrote onderneming
TLTRO	De 'Targeted Longer-Term Refinancing Operations' (TLTRO's) (gerichte langerlopende herfinancieringstransacties) zijn transacties van het Eurosysteem waarmee kredietinstellingen worden gefinancierd.
VRF	'Vendor Risk Framework' (leveranciersrisicokader)

3

Comptes annuels consolidés

Contenu

Comptes annuels consolidés

Bilan Consolidé 259

État du résultat global 260

Tableau consolidé des flux de trésorerie 261

Tableau consolidé des variations des fonds propres 262

Abréviations 263

1. Observations générales sur l'évolution du bilan et du compte de résultat 267
- 1.1. Observations générales sur l'évolution du bilan 267
- 1.2. Observations générales sur l'évolution du compte de résultat 268

2. Informations Générales 270
- 2.1. Dénomination officielle et forme juridique de l'entité 270
- 2.2. Le domicile et le pays dans lequel elle a été enregistrée et l'adresse de son siège social 270
- 2.3. Activités principales 270
- 2.4. Structure du Groupe Crelan 270
- 2.5. Localisation géographique 272
- 2.6. Les collaborateurs du Groupe 272
- 2.7. Evénements postérieurs à la date de clôture 272
- 2.7.1. Dividende 272
- 2.7.2. Événements importants survenus après la date de clôture du bilan 272

3. Déclaration de conformité IAS/IFRS 273
- 3.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements entrant en vigueur au 1er janvier 2025 273
- 3.2. Normes, interprétations et amendements émis mais non encore en vigueur au 1er janvier 2025 273

4. Notes relatives au bilan 275
- 4.1. Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales 275
- 4.2. Actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation 275
- 4.3. Portefeuille d'investissement 275
- 4.4. Prêts et créances 278
- 4.4.1. Prêts et créances 278
- 4.4.2. Forbearance 281
- 4.4.3. Expositions performantes et non-performantes 282
- 4.4.3.1. Par type d'exposition 282
- 4.4.3.2. Par Stage 283
- 4.5. Immobilisations corporelles 284
- 4.6. Goodwill et autres immobilisations incorporelles 285
- 4.7. Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés 285
- 4.8. Autres actifs et passifs 286
- 4.9. IFRS 16 287
- 4.10. PILLAR II : Impact IAS 12 288
- 4.11. Passifs financiers 289
- 4.11.1. Passifs financiers évalués au coût amorti 289
- 4.11.1.1. Dépôts 289
- 4.11.1.2. Titres de créance, y compris les obligations 290
- 4.11.1.3. Passifs subordonnés 290
- 4.11.1.4. Autres passifs financiers 290
- 4.11.2. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat 290
- 4.12. Provisions 291
- 4.13. Avantages du personnel liés aux régimes de pension 291
- 4.13.1. Avantages du personnel Crelan (et Europabank) 291
- 4.13.2. Avantages du personnel ex-AXA Bank Belgium 294
- 4.14. Dérivés (instruments dérivés) et traitement comptable 295
- 4.15. Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers 300
- 4.15.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti 301
- 4.15.2. Évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur 301
- 4.16. Compensation des actifs et passifs financiers 306
- 4.17. Fonds propres 307
- 4.18. Actifs grevés 308
- 4.19. Risque de crédit maximal 309

5. Notes relatives au compte de résultat 310
- 5.1. Produits et charges d'intérêt 310
- 5.2. Produits et charges d'honoraires et de commissions 311

5.3. Dividendes 311
5.4. Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat 311
5.5. Gains et pertes sur les actifs et passifs financiers comptabilisés en résultat, comptabilité de couverture et différences de change 312
5.6. Badwill 312
5.7. Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs 312
5.8. Autres produits et charges d'exploitation 312
5.9. Charges administratives 313
5.9.1. Charges de personnel 313
5.9.2. Dépenses générales et administratives 313
5.9.3. Contributions aux Fonds de résolution et aux Systèmes de garantie des dépôts 313
5.10. Dépréciations 313
5.11. Impôts sur les bénéfices 314
5.12. Honoraires des commissaires 314
5.13. Informations relatives aux parties liées 315
5.14. Information sectorielle 315

6. Notes relatives aux transactions hors bilan 317

7. Gestion des risques 318
7.1. Introduction et sujets actuels 318
7.1.1. Gestion des risques, dans le cadre d'un processus d'intégration et de migration, poursuivant son évolution vers la préparation du plan de transformation de la Banque 318
7.1.2. Gestion des risques en contexte de crise 318
7.1.2.1. Gouvernance interne 319
7.1.3. Liquidité 319
7.1.4. Cadre de gestion des risques 319
7.1.5. Règlement CRR3 322
7.2. Risque de solvabilité 323
7.2.1. Gestion 323
7.2.2. Cadre réglementaire 323
7.2.3. Fonds propres et passifs éligibles 324
7.2.4. Exigences de fonds propres réglementaires 325
7.2.5. Titrisation – Transfert significatif du risque 326
7.2.6. Ratios de capital 326
7.2.7. Capital économique 327
7.2.8. Ratio de levier 328
7.3. Risque de liquidité 328
7.3.1. Gestion du risque de liquidité 328
7.3.1.1. Politique de risque, cadre de limites et reporting 328
7.3.1.2. Politiques de gestion du risque de liquidité 329
7.3.2. Évaluation du coussin de liquidité 329
7.4. Risque de crédit 330
7.4.1. Gestion du risque de crédit 330
7.4.1.1. Ajustement de gestion (Management overlay) 331
7.4.1.2. Politique de risque, cadre des limites et reporting 331
7.4.1.3. Portefeuille 332
7.4.2. Exposition au risque de crédit 332
7.4.3. Qualité du crédit 332
7.4.3.1. Définition du défaut de paiement 332
7.4.3.2. Politique d'acceptation 333
7.4.3.3. Stages de qualité du crédit 333
7.4.3.3.1. Actif performant – Stage 1 333
7.4.3.3.2. Actif sous-performant – Stage 2 333
7.4.3.3.3. Actif Non performant – Stage 3 333
7.4.3.4. Ajustements spécifiques et généraux du risque de crédit 333
7.4.3.5. Atténuation du risque de crédit (CRM) 334
7.4.3.5.1. Principaux types de garanties reçues 334
7.4.3.6. Évolution du portefeuille en 2025 dans le contexte de l'évolution macroéconomique 335
7.4.4. Approche standardisée (STA) 335
7.4.4.1. Portefeuilles relevant de l'approche standardisée 335
7.4.4.1.1. Produits dérivés et (transaction(s)) de repo 335
7.4.4.1.2. Portefeuille d'investissement 335
7.4.4.1.3. Participations 336
7.4.4.1.4. Portefeuille de crédit 336
7.4.4.1.5. Autres petits portefeuilles 337
7.4.5. Approche fondée sur les notations internes (IRB) 337
7.4.5.1. Généralités 337
7.4.5.2. Modèles internes de notation du risque de crédit 337
7.4.5.3. Pertes attendues (Expected Loss - EL) 338
7.4.5.4. Dépréciations 338
7.4.5.5. Mécanismes de contrôle des systèmes de notation 338
7.4.5.6. Expositions relevant de l'approche IRB 338
7.4.5.7. Planchers réglementaires 338
7.4.5.8. Réglementation spécifique belge 338
7.4.6. Perspectives macroéconomiques 339
7.4.6.1. Sensibilité des pertes de crédit attendues (ECL) aux perspectives macroéconomiques 340
7.5. Risque de crédit de contrepartie 340
7.6. Risque de marché 341
7.6.1. Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) 342
7.6.1.1. Gestion du risque de taux d'intérêt 342
7.6.1.1.1. Politique de risque, cadre de limites et reporting 342
7.6.1.1.2. Politiques de couverture et techniques d'atténuation du risque 343
7.6.1.1.3. Expositions au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire 343

7.6.2. Risque de marché – Portefeuille de négociation 344
7.6.2.1. Gestion du risque de marché 344
7.6.2.1.1. Politique de risque, cadre de limites et reporting *344*
7.6.2.1.2. Politiques de couverture et techniques d'atténuation du risque *344*
7.6.2.1.3. Expositions au risque de marché pour le portefeuille de négociation *344*
7.6.3. Risque de change 344
7.7. Risque opérationnel 345
7.7.1. Gestion du risque opérationnel 345
7.7.1.1. Politique de risque, cadre de limites et reporting 345
7.7.1.2. Cadre de contrôle et d'atténuation du risque opérationnel 345
7.7.1.3. Risque de sécurité 346
7.7.1.4. Risque de conformité 347
7.8. Autres risques 349
7.8.1. Risque politique et réglementaire 349
7.8.2. Risque de modèle 349
7.8.3. Risque ESG 350
7.8.4. Risque lié aux pensions 352
7.8.5. Risque d'activité 352
7.8.6. Risque de règlement 352
7.8.7. Risque de titrisation 353

8. Sommaire des principes comptables pour le reporting financier 354
8.1. Généralités 354
8.2. La consolidation 354
8.3. Comptabilisation au bilan 355
8.3.1. Comptabilisation et décomptabilisation du bilan 355
8.3.2. Date de transaction et date de règlement 355
8.4. Actifs financiers 356
8.4.1. Business model (modèle économique) 356
8.4.2. Flux de trésorerie contractuels de l'actif financier 356
8.4.3. Règles spécifiques 356
8.4.4. Classifications 356
8.4.4.1. Actifs financiers détenus à des fins de négociation 356
8.4.4.2. Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat 357
8.4.4.3. Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat 357
8.4.4.4. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) 357
8.4.4.5. Actifs financiers au coût amorti 357
8.4.4.6. Reclassements 357
8.4.5. Réductions de valeur 358
8.4.5.1. Estimation du risque de crédit 358
8.4.5.2. Détermination de la réduction de valeur 359
8.4.5.3. Défaut de paiement 359
8.4.5.4. Corrections de valeur relatives aux actifs financiers achetés ou dépréciés dès leur origine (POCI) 359
8.5. Passifs financiers 360
8.5.1. Passifs financiers détenus à des fins de négociation 360
8.5.2. Passifs financiers désignés comme étant valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat 360
8.5.3. Autres passifs financiers 360
8.6. Juste valeur des actifs et passifs financiers 361
8.7. Cessions-rétrocessions de titres (Pensions) 361
8.8. Garanties financières émises 361
8.9. Compensation d'un actif et d'un passif financiers 361
8.10. Dérivés et transactions de couverture 361
8.10.1. Comptabilisation et évaluation à la juste valeur 361
8.10.2. Couverture 362
8.10.3. Dérivés incorporés 363
8.11. Immobilisations corporelles 363
8.12. Autres immobilisations incorporelles 364
8.13. Regroupements d'entreprises (IFRS 3) 364
8.14. Réduction de valeur d'actifs non financiers 365
8.15. Provisions et passifs éventuels 365
8.16. Produits et charges d'intérêt 365
8.17. Produits et charges de commissions 366
8.18. Dividendes 366
8.19. Gains et pertes réalisés et non réalisés 366
8.20. Impôts sur le résultat 366
8.21. Contrats de location 367
8.22. Avantages du personnel 367
8.23. Trésorerie, équivalents de trésorerie et flux de trésorerie 368
8.24. Effets des variations de taux de change 368
8.25. Fonds propres 369
8.26. Informations complémentaires 369
8.26.1. Principales sources d'incertitude des estimations 369
8.26.2. Événements postérieurs à la clôture 369
8.26.3. Changements d'estimations et de méthodes comptables 370

Bilan Consolidé

Actifs (en EUR)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	4.1.	3.467.932.991	5.506.502.551
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	4.2.	11.703.059	50.633.925
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.3.	4.594.768	5.021.024
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.3.	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	4.3.	737.432.764	192.150.748
Actifs financiers au coût amorti		54.499.223.235	51.180.835.378
Titres de créance	*4.3.*	*3.183.966.333*	*1.676.200.500*
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement)	*4.4.*	*51.315.256.902*	*49.504.634.878*
Dérivés utilisés pour la couverture	4.14.	129.572.642	61.490.127
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15.	-2.206.800.104	-1.545.889.387
Immobilisations corporelles	4.5.	183.564.785	89.613.050
Goodwill et immobilisations incorporelles	4.6.	69.810.278	46.519.327
Investissements dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées		11.181.638	12.686.000
Actifs d'impôts	4.7.	6.569.886	25.597.054
Autres actifs	4.8.	159.510.129	177.801.935
Total actifs		**57.074.296.071**	**55.802.961.732**

Passifs (en EUR)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	4.2.	73.011.296	25.094.677
Passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.11.2.	170.702.591	245.191.620
Passifs financiers au coût amorti		52.948.860.055	52.133.266.915
Dépôts d'établissements de crédit	*4.11.1.1.*	*314.840.681*	*288.312.880*
Dépôts d'établissements autres que de crédit	*4.11.1.1.*	*45.117.171.962*	*44.311.535.648*
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	*4.11.1.2.*	*6.725.256.083*	*6.659.927.289*
Dettes subordonnées	*4.11.1.3.*	*509.255.027*	*508.602.470*
Autres dettes financières	*4.11.1.4.*	*282.336.301*	*364.888.628*
Dérivés utilisés pour la couverture	4.14.	1.780.414	6.615.971
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15.	13.369.463	56.754.502
Provisions	4.12.	236.132.632	*252.543.177*
Passifs d'impôts	4.7.	48.310.765	31.986.164
Autres passifs	4.8.	160.824.181	*201.207.903*
Total passifs		**53.652.991.396**	**52.952.660.929**

Passifs (en EUR)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	4.2.	73.011.296	25.094.677
Passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.11.2.	170.702.591	245.191.620
Passifs financiers au coût amorti		52.948.860.055	52.133.266.915
Dépôts d'établissements de crédit	*4.11.1.1.*	*314.840.681*	*288.312.880*
Dépôts d'établissements autres que de crédit	*4.11.1.1.*	*45.117.171.962*	*44.311.535.648*
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	*4.11.1.2.*	*6.725.256.083*	*6.659.927.289*
Dettes subordonnées	*4.11.1.3.*	*509.255.027*	*508.602.470*
Autres dettes financières	*4.11.1.4.*	*282.336.301*	*364.888.628*
Dérivés utilisés pour la couverture	4.14.	1.780.414	6.615.971
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15.	13.369.463	56.754.502
Provisions	4.12.	236.132.632	*252.543.177*
Passifs d'impôts	4.7.	48.310.765	31.986.164
Autres passifs	4.8.	160.824.181	*201.207.903*
Total passifs		**53.652.991.396**	**52.952.660.929**

Fonds Propres (en EUR)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital émis		1.389.804.768	1.138.290.597
Capital libéré	*4.17.*	*1.389.804.768*	*1.138.290.597*
Capital appelé non libéré		*0*	*0*
Agio		121.572.905	0
Autres instruments de capitaux propres émis	4.17.	244.780.177	244.670.115
Autres éléments du résultat global (OCI)		5.149.618	-2.187.060
Postes non reclassés en résultat		-2.871.729	-6.937.867
Gains/pertes actuariels pour les plans de pension	*4.17.*	-5.259.152	-9.616.150
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*4.17.*	-1.447.402	-2.500.631
Variations de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat imputables à des variations de leur risque de crédit	*4.17.*	3.834.825	5.178.914
Éléments pouvant être reclassés en résultat		8.021.347	4.750.807
Variations de la juste valeur des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*4.17.*	*8.021.347*	*4.750.807*
Réserves (y compris les bénéfices non distribués)	4.17.	1.409.778.996	1.277.258.962
Résultat de l'exercice	4.17.	250.218.210	192.268.189
Intérêts minoritaires		0	0
Total des Capitaux Propres		**3.421.304.674**	**2.850.300.803**
Total Capitaux Propres et total Passifs		**57.074.296.071**	**55.802.961.732**

État du résultat global

Etat des résultats réalisés et non-réalisés (en EUR)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Activités ordinaires			
Produits et charges financiers et opérationnels		**938.783.376**	**910.515.674**
Produits d'intérêt	5.1.	2.207.823.437	2.505.428.185
Charges d'intérêt	5.1.	-1.362.918.871	-1.682.110.162
Dividendes	5.3.	1.082.419	572.367
Produits d'honoraires et de commissions	5.2.	296.405.760	276.485.642
Charges d'honoraires et de commissions	5.2.	-243.938.801	-242.890.187
Profits ou (-) pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net	5.4.	8.429.229	4.894.694
Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net	5.5.	-22.209.208	1.217.656
Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net		-9.431.515	-4.855.108
Profits ou (-) pertes sur actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net		354.102	17.745
Profits ou (-) pertes résultant de la comptabilité de couverture, net	5.5.	7.308.409	7.527.267
Différence de change [profits ou (-) pertes], net	5.5.	5.980.134	2.996.147
Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente, net	5.7.	3.925.817	366.918
Autres produits d'exploitation	5.8.	46.676.995	41.096.351
Autres charges d'exploitation	5.8.	-704.530	-231.841
Charges administratives		**-495.888.052**	**-634.481.559**
Charges de personnel	5.9.1.	-202.384.522	-203.477.608
Autres charges administratives	5.9.2.	-293.503.530	-431.003.951
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	5.9.3.	**-64.745.155**	**-32.570.036**
Amortissements		**-20.012.526**	**-22.902.485**
Immobilisations corporelles	4.5.	-12.992.915	-16.797.034
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	4.6.	-7.019.611	-6.105.451
Profits ou (-) pertes sur modification, net			**61.525**
Provisions	4.12.	**10.586.001**	**40.903.295**
Dépréciations	5.10.	**-22.444.902**	**-21.089.933**
Dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		-22.444.902	-21.089.933
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)			*0*
Actifs financiers au coût amorti		*-22.444.902*	*-21.089.933*
Dépréciations d'immobilisations corporelles			0
Goodwill négatif comptabilisé en résultat		**0**	**0**
Profits ou (-) pertes sur des actifs non courants, ou des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente		**0**	**0**
TOTAL DES PROFITS OU (-) PERTES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS ET INTÉRÊTS MINORITAIRES		346.278.742	240.436.481
Charges ou (-) produits d'impôt sur les produits ou pertes des activités poursuivies	5.11.	-96.060.532	-48.168.292
Impôts exigibles		*-74.386.574*	*-36.095.566*
Impôts différés		*-21.673.958*	*-12.072.726*
PROFIT OU (-) PERTE, NET		**250.218.210**	**192.268.189**
Etat des résultats non-réalisés			
Résultats non réalisés pouvant être reclassés à l'avenir dans les résultats réalisés		2.979.680	-726.380
Réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (OCI)		5.815.475	*-3.071.120*
Impôt sur le revenu relatif aux éléments transférables au profit ou (-) à la perte		-2.835.795	2.344.740
Résultats non réalisés qui ne seront jamais inclus dans les résultats obtenus		4.356.998	2.639.300
Profits ou (-) pertes actuariels sur régimes à prestations définies		5.809.331	*3.685.814*
Variations de la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat attribuables à des changements dans leur risque de crédit		0	0
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	0
Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés		-1.452.333	-1.046.514
Total des résultats non-réalisés (net)		**7.336.678**	**1.912.920**
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année		**257.554.888**	**194.181.109**

Tableau consolidé des flux de trésorerie

ACTIVITES OPERATIONNELLES	31/12/2025 en EUR	31/12/2024 en EUR
Résultat net	250.218.210	192.268.189
Rapprochement entre le résultat net et les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	**110.961.331**	**46.950.635**
(Produits d'impôts exigibles et différés, comptabilisés en compte de résultat)	0	0
Charges d'impôts exigibles et différés, comptabilisées en compte de résultat	96.060.532	48.168.291
Gains ou pertes de change latents	0	0
Résultat de l'évaluation par le biais du compte de résultat	14.900.799	-1.217.656
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT	**33.375.789**	**1.685.486**
Amortissements	21.516.888	21.498.848
Dépréciations	22.444.902	21.089.933
Provisions nettes (reprises)	-10.586.001	-40.903.295
Résultat net sur vente d'immobilisations corporelles	0	0
Autres ajustements	**1.251.600**	**-399.821**
Flux de trésorerie résultant de résultats opérationnels avant variations des actifs et passifs opérationnels	**395.806.930**	**240.504.489**
Diminution (augmentation) du fonds de roulement (hors trésorerie et équivalents de trésorerie) :	**-2.550.459.793**	**-680.313.955**
Diminution (augmentation) des actifs d'exploitation (hors trésorerie et équivalents de trésorerie) :	**-3.970.311.184**	**-1.469.580.956**
Diminution (augmentation) des comptes courants auprès de banques centrales	0	0,00
Diminution (augmentation) des actifs financiers au coût amorti	-3.340.832.758	-1.589.948.753
Diminution (augmentation) des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	-542.011.476	-17.144.823
Diminution (augmentation) des actifs financiers détenus à des fins de négociation	38.930.866	-40.917.219
Diminution (augmentation) des actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	426.256	1.505.569
Diminution (augmentation) des actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0
Diminution (augmentation) des dérivés d'actifs, comptabilité de couverture	-68.082.514	162.175.406
Diminution (augmentation) des autres actifs (définition du bilan)	-58.741.558	14.748.864
Augmentation (diminution) des passifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):	**1.419.851.391**	**789.267.001**
Augmentation (diminution) des dépôts des établissements de crédit et des banques centrales	26.527.801	-876.364.635
Augmentation (diminution) des dépôts (autres que ceux des établissements de crédit)	805.840.007	1.924.717.456
Augmentation (diminution) des titres de créance incorporés, y compris les obligations	65.328.794	282.224.930
Augmentation (diminution) des passifs financiers détenus à des fins de négociation	25.707.411	4.013.221
Augmentation (diminution) des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-67.180.620	-50.213.806
Augmentation (diminution) des dérivés de passifs, comptabilité de couverture	612.690.121	-429.448.545
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers	-82.756.020	-40.909.450
Augmentation (diminution) des autres passifs (définition du bilan)	33.693.897	-24.752.170
	-2.154.652.863	**-439.809.466**
Impôts sur le résultat (payés) remboursés	-63.467.502	-36.339.578
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	**-2.218.120.365**	**-476.149.044**

ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	31/12/2025 en EUR	31/12/2024 en EUR
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'actifs corporels)	-114.599.650	-21.718.265
Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels	7.655.000	0
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles)	-30.310.561	-10.949.426
Produits de la cession de coentreprises, d'entreprises associées et de filiales, nets des liquidités acquises	0	0
(Paiements en espèces pour l'investissement dans les coentreprises, les entreprises associées et les filiales, nets des liquidités acquises)	0	0
Autres entrées de trésorerie provenant des activités d'investissement	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**-137.255.211**	**-32.667.691**

ACTIVITES DE FINANCEMENT	31/12/2025 en EUR	31/12/2024 en EUR
(Dividendes versés)	-43.813.617	-38.682.207
(Intérêts payés AT1)	-13.120.000	-13.120.000
Entrées de trésorerie provenant de l'émission de passifs subordonnés	652.557	303.356.809
(Sorties de trésorerie pour rembourser des dettes subordonnées)	0	0
Remboursements en espèces provenant de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres	-27.097.571	-29.376.815
Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres	400.184.647	227.028.597
(Autres sorties de trésorerie liées à des activités de financement)	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	**316.806.016**	**449.206.384**
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie	0	0

	31/12/2025 en EUR	31/12/2024 en EUR
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**-2.038.569.560**	**-59.610.351**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	**5.506.502.551**	**5.566.112.903**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	**3.467.932.991**	**5.506.502.552**
Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	0	0
Fonds en caisse	81.140.652	89.101.506
Avoirs auprès des banques centrales	3.337.313.405	5.296.245.456
Actifs financiers au coût amorti	49.478.934	121.155.590
Actifs financiers financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	0
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fin d'exercice	**3.467.932.991**	**5.506.502.552**
Dont : montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'entreprise, mais non disponibles pour le groupe	433.490.344	467.251.149
Facilités de financement non appelées (avec ventilation, si important)	0	0
Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie opérationnels:	0	0
Produits d'intérêts reçus	2.207.823.438	2.505.428.183
Dividendes reçus	1.082.419	572.367
Charges financières payées	1.362.918.873	1.682.110.161

Tableau consolidé des variations des fonds propres

	Capital social	Primes d'émission	Autres instruments de capitaux propres émis	Autres éléments du résultat global (OCI)	Réserves (y compris les résultats non distribués)	Résultat de l'exercice	Total
Solde d'ouverture au 1er janvier 2025	**1.138.290.597**	**0**	**244.670.115**	**-2.187.060**	**1.277.258.962**	**192.268.189**	**2.850.300.803**
Émission d'actions ordinaires	251.514.171	121.572.905	0	0	0	0	373.087.076
Dividendes	0	0	0	0	-53.653.617	0	-53.653.617
Autre augmentation ou (-) diminution des fonds propres	0	0	110.062	0	-6.094.538	0	-5.984.476
Transferts entre composantes des fonds propres	0	0	0	0	192.268.189	-192.268.189	0
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année	0	0	0	7.336.678	0	250.218.210	257.554.888
Solde de clôture au 31 décembre 2025	**1.389.804.768**	**121.572.905**	**244.780.177**	**5.149.618**	**1.409.778.996**	**250.218.210**	**3.421.304.674**

	Capital social	Primes d'émission	Autres instruments de capitaux propres émis	Autres éléments du résultat global (OCI)	Réserves (y compris les résultats non distribués)	Résultat de l'exercice	Total
Solde d'ouverture au 1er janvier 2024	**940.638.816**	**0**	**244.559.551**	**-4.099.980**	**1.121.950.890**	**207.016.756**	**2.510.066.033**
Émission d'actions ordinaires	197.651.781		0	0	0	0	197.651.781
Dividendes	0		0	0	-51.802.207	0	-51.802.207
Autre augmentation ou (-) diminution des fonds propres	0		110.564	0	93.523	0	204.087
Transferts entre composantes des fonds propres	0		0	0	207.016.756	-207.016.756	0
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année	0		0	1.912.920	0	192.268.189	194.181.109
Solde de clôture au 31 décembre 2024	**1.138.290.597**	**0**	**244.670.115**	**-2.187.060**	**1.277.258.962**	**192.268.189**	**2.850.300.803**

Abréviations

ABE	Autorité Bancaire Européenne
ALM	Asset & Liability Management
ALMM	Additional Liquidity Monitoring Metrics
AML/CFT	Anti-Money Laundering / Combating the Financing of Terrorism (Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme)
ARCC	Audit Risk & Compliance Committee
AT1	Additional Tier 1
ATM	Automated Teller Machine
BCBS	Basel Committee on Banking Supervision
BCE	Banque Centrale Européenne
BEPS	Base Erosion and Profit Shifting
BIA	Business Indicator Approach
BNB	Banque Nationale de Belgique
BREEAM	Building Research Establishment Environmental Assessment Method
BSM	Balance Sheet Management
BSRC	Balance Sheet Risk Committee
CCF	Credit Conversion Factor
CCP	Central Clearing Platform (Contrepartie centrale)
CCP	Centrale des Crédits aux Particuliers
CCR	Counterparty Credit Risk
CCyB	Countercyclical Capital Buffer
CET1	Common Equity Tier 1 (fonds propres de base)
CFC	Capital and Funding Committee
CIR	Cost-to-Income Ratio
CO	Compliance Officer
COREP	Common Solvency Ratio Reporting
CRD	Capital Requirements Directive
CRM	Credit Risk Mitigation (atténuation du risque de crédit)
CRO	Chief Risk Officer
CRR	Capital Requirements Regulation
CSA	Credit Support Annex
CTP	Capacity To Pay
CVA	Credit Valuation Adjustment
DBO	Defined Benefit Obligation
DGS	Deposit Guarantee Scheme (Système de garantie des dépôts)
DORA	Digital Operational Resilience Act
DPO	Data Protection Officer
DVA	Debit Valuation Adjustment
EAD	Exposure At Default
EBA	European Banking Authority
ECAP	Economic Capital Requirements
ECB	European Central Bank
ECL	Expected Credit Loss
EIR	Effective Interest Rate
EL	Expected Loss
EMIR	European Market Infrastructure Regulation
EMTN	European Medium Term Notes
EPC	Energieprestatiecertificaat (= Certificat de performance énergétique = PEB)
ESG	Environmental, Social and Governance
EUR	Euro
EVE	Economic Value of Equity
FATCA	Foreign Account Tax Compliance
FSMA	Financial Services and Markets Authority
FVPL	Fair Value through Profit and Loss
G20	Group of Twenty
GAAP	Generally Accepted Accounting Principles (Principes comptables généralement reconnus)
GDP	Gross Domestic Product
GDPR	General Data Protection Regulation
GMRA	Global Master Repurchase Agreement

GRC	Governance, Risk, and Compliance
HORECA	Horeca-sector
HPI	House Price Index (Indice des Prix des Logements IPL)
HTC	Hold-To-Collect
IAS	International Accounting Standards
IAS1	IAS 1 – Présentation des états financiers
IAS12	Income Taxes
IAS19	IAS 19 – Avantages du personnel
IAS32	IAS 32 – Instruments financiers : présentation
IAS39	IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process (Processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres)
IFRS	International Financial Reporting Standards
IFRS9	IFRS 9 – Instruments financiers
ILAAP	Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (Processus d'évaluation interne de l'adéquation de la liquidité)
ILS	Internal Liquidity Stress
IPL	Indice des Prix des Logements
IRB	Internal Ratings Based
IRRBB	Interest Rate Risk in the Banking Book
IRS	Interest Rate Swap
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
ISMS	Information Security Management System
JST	Joint Supervisory Teams
KPI	Key Performance Indicator
KRI	Key Risk Indicator
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LCH	London Clearing House
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LGD	Loss Given Default
LTV	Loan-to-Value (ratio prêt/valeur)
MES	Macro-Economische Scenario's
MREL	Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities
NBB	Nationale Bank van België
NII	Net Interest Income
NIS2	EU Network & Information Security Directive 2
NPL	Non-Performing Loans
NSFR	Net Stable Funding ratio
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Other Comprehensive Income
OCR	Overall Capital Requirements
OESO	Organisatie voor Economische Samenwerking en Ontwikkeling
OFR	Own Fund Requirements
OIS	Overnight Indexed Swap
OLO	Obligation Linéaire / Lineaire Obligaties
ORM	Operational Risk Management
O-SII	Other Systemically Important Institution
P2G	Pillar 2 Guidance (orientation)
P2R	Pillar 2 Requirement (exigence)
PD	Probability of Default
PEB	Performance Energétique des Bâtiments (certificat de performance énergétique)
PEP	Politically Exposed Person (Personne Exposée Politiquement)
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite ou Moyenne Entreprise
POCI	Purchased or Originated Credit-Impaired
PUC	Projected Unit Credit
QRR	Quarterly Risk Report
RAF	Risk Appetite Framework
RCC	Risk & Compliance Committee
RFI	Request For Information
RFP	Request For Proposal

RWA	Risk-Weighted Assets
SA	Société Anonyme
SA-CCR	Standardised Approach for Counterparty Credit Risk (Approche standard du risque de contrepartie)
SAT/FAT	System Acceptance Testing / Functional Acceptance Testing (Test d'acceptation système / Test d'acceptation fonctionnelle)
SC	Société Coopérative
SCALA	Programme / outil interne (SCALA)
SCF	Société de Crédit Foncier
SEC-IRBA	Securitisation – Internal Ratings-Based Approach
SI	Solvency Indicator
SICR	Significant Increase in Credit Risk
SME	Scénarios Macro-Economiques

Annexes - Comptes annuels consolidés

1. Observations générales sur l'évolution du bilan et du compte de résultat

1.1. Observations générales sur l'évolution du bilan

Le total du bilan a augmenté de 1,3 milliard d'EUR en 2025 pour atteindre 57,1 milliards d'EUR (+ 2,3 %).

En ce qui concerne la composition de l'actif, les actifs financiers évalués au coût amorti restent la composante la plus importante (51,3 milliards d'EUR).

La trésorerie et les comptes courants auprès des banques centrales constituent également une composante majeure (3,5 milliards d'EUR). Celle-ci a diminué de 2,0 milliards d'EUR en 2025.

Ces fonds libérés ont été investis dans la poursuite de la croissance du portefeuille de titres et de crédits.

En 2025, le portefeuille de titres aura encore été porté à 3,9 milliards d'EUR (une augmentation de 2 milliards d'EUR). Celui-ci est comptabilisé d'une part à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et d'autre part au coût amorti.

Les prêts et créances ont enregistré une hausse en 2025 (+ 1.811 millions d'EUR). En 2025, la production de nouveaux prêts hypothécaires a totalisé 5,2 milliards d'EUR, principalement dans le segment des particuliers.

Nous observons une baisse des variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture de portefeuille du risque de taux d'intérêt (- 661 millions d'EUR). Ceci est le résultat de l'évolution de la valeur de marché due aux développements sur les marchés financiers.

L'augmentation de la rubrique Immobilisations corporelles concerne l'acquisition d'un nouvel immeuble de bureaux « The Arch » à Bruxelles.

Cette acquisition a été réalisée par la reprise des actions de la société dans laquelle l'immeuble était comptabilisé.

Étant donné que cet immeuble constituait l'élément principal du bilan de cette société, la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » n'a pas été appliquée à cette reprise d'actions, laquelle a été considérée comme une acquisition séparée d'actifs.

Les créances fiscales ont diminué de 19 millions d'EUR par rapport à 2024.

Le passif est constitué à 98,7 % de passifs évalués au coût amorti. La majeure partie de ce montant (84,1 % du total du bilan) concerne les dépôts de clients.

La baisse des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (-74 millions d'EUR) est le résultat de la diminution du portefeuille EMTN (European Medium Term Notes). En 2025, des titres EMTN sont arrivés à échéance et aucune nouvelle émission n'a été réalisée.

Les passifs financiers évalués au coût amorti ont augmenté de 816 millions d'EUR. La variation la plus importante concerne les Dépôts autres que des établissements de crédit, qui ont progressé de 806 millions d'EUR. On observe ici une augmentation significative des comptes d'épargne et des comptes à vue, partiellement compensée par la baisse des comptes à terme. Les dépôts des établissements de crédit ont augmenté de 26,5 millions d'EUR en 2025. Dans la rubrique « Dettes représentées par un titre, y compris obligations », les hausses marquantes concernent d'une part la nouvelle émission de bons de caisse (+ 118 millions d'EUR) et d'autre part l'augmentation des certificats « Senior Non-Preferred Bond » par Crelan pour 200 millions d'EUR. L'encours des « Covered Bonds » a diminué de 249 millions d'EUR en 2025.

Les provisions ont diminué de 16 millions d'EUR par rapport à 2024. Les provisions relatives au personnel (jubilés, plan de pension, IAS 19, etc.) ont baissé de 5 millions d'EUR. Par ailleurs, les autres provisions ont également diminué de 11 millions d'EUR. Cette baisse s'explique principalement par une reprise de provision qui avait été constituée pour les coûts liés à l'intégration d'AXA Bank Belgium au sein de Crelan (ex : la transformation du réseau d'agents).

Les dettes fiscales ont augmenté de 16 millions d'EUR par rapport à 2024.

Fonds propres

Les fonds propres ont augmenté au total de 571 millions d'EUR.

Le capital a augmenté, d'une part, grâce à l'émission de parts coopératives supplémentaires, qui ont enregistré une croissance nette de 140 millions d'EUR. En octobre 2025, Crédit Agricole a acquis une participation minoritaire de 9,9 % dans Crelan SA via une augmentation de capital d'un montant de 233 millions d'EUR.

Le Groupe Crelan et le Groupe Crédit Agricole ont annoncé un nouveau partenariat stratégique permettant à Crelan d'offrir à ses clients une gamme plus large de produits et services bancaires. Grâce à cet accord, Crelan pourra accélérer son développement commercial et sa croissance organique, tandis que Crédit Agricole pourra assurer le développement de ses activités en Belgique.

Les autres variations concernent principalement l'affectation en réserves du résultat de l'exercice précédent, après déduction du dividende attribué aux actionnaires coopérateurs (43,8 millions d'EUR) ainsi que des intérêts versés sur les instruments de capital AT1 de Crelan, qui sont déduits des fonds propres.

Le bénéfice pour 2025 s'élève à 250 millions d'EUR.

1.2. Observations générales sur l'évolution du compte de résultat

Revenus bancaires nets

Les produits et charges d'intérêts ont augmenté, en net, de 22 millions d'EUR par rapport à 2024. Les charges d'intérêts ont enregistré une baisse plus importante que celle des produits d'intérêts. Cette évolution positive s'explique par la hausse des volumes et par l'impact de l'environnement de taux d'intérêt. La baisse de l'environnement de taux — la BCE ayant réduit son taux directeur en 2025 — a entraîné cette année-là une diminution du taux appliqué aux livrets d'épargne et aux dépôts à terme. Les taux de crédit ont également enregistré une baisse pour la nouvelle production. Par ailleurs, les revenus ont également bénéficié d'une augmentation du portefeuille d'investissement. La croissance du portefeuille de crédits et de l'activité cartes chez Europabank a également contribué positivement au résultat du Groupe.

Les charges d'intérêts sur les instruments de dette ont augmenté, principalement en raison de coûts de financement plus élevés. Des instruments de dette SNP et T2 supplémentaires ont été émis afin de répondre aux exigences MREL. Il s'agit de coussins de fonds propres additionnels qui renforcent la solidité de la banque et constituent ainsi une protection accrue pour les épargnants.

Les produits de commissions ont augmenté de 19 millions d'EUR, principalement pour le segment «invest», en lien avec des commissions d'entrée plus élevées grâce à la hausse des volumes. Concernant les flux de paiement, des chiffres de croissance sont à noter dans le cadre de l'activité »monétique (cartes) auprès des commerçants par Europabank.

Les frais de commissions ont diminué de 1 million d'EUR par rapport à 2024. La commission réellement payée est certes plus élevée en raison d'une hausse de la production, mais elle est amortie comptablement, ce qui explique ces chiffres finaux.

Charges administratives et commissions

Les frais généraux (y compris amortissements) et les provisions ont diminué globalement de 109 millions d'EUR par rapport à 2024, pour atteindre un montant total de 581 millions d'EUR. Les principaux effets sous-jacents sont résumés ci-dessous.

Cette baisse est principalement due à la réalisation des synergies prévues après la finalisation de la migration. La suppression de la double infrastructure informatique a notamment permis de réaliser des économies significatives.

Cette diminution a été partiellement compensée par une hausse des taxes bancaires (+32 millions d'EUR), la contribution au Fonds de Garantie des Dépôts (DGS) ayant été plus élevée en raison d'un effet de volume et d'un tarif revu à la hausse.

Le coefficient d'exploitation (CIR) a reculé en 2025 pour s'établir à 70,7 %, contre 73,6 % en 2024.

Charges pour risque de crédit et autres provisions

Le coût du risque de crédit (défini comme le montant total des corrections de valeur IFRS pour l'exercice considéré) a diminué de 1 million d'EUR en 2025. Cette baisse confirme à nouveau la haute qualité du portefeuille de crédits et se traduit donc par de faibles coûts récurrents.

En ce qui concerne les autres provisions, l'augmentation de 30 millions d'EUR s'explique par le fait qu'en 2024, certaines reprises de provisions spécifiques avaient eu lieu, lesquelles n'ont pas été répétées cette année.

Résultat global

Le bénéfice net s'établit à 250 millions d'EUR, soit 58 millions d'EUR de plus qu'en 2024, grâce notamment à l'absence en 2025 des frais d'intégration et de migration.

Le résultat opérationnel est passé de 260 millions d'EUR à 250 millions d'EUR. Le résultat avant impôts est supérieur à celui de l'année précédente et témoigne d'une croissance solide de la rentabilité. La charge d'impôts a fortement augmenté car nous avions pu imputer la dernière tranche des pertes fiscales reportées l'an dernier. Les principaux moteurs de ce résultat solide sont donc : un revenu net d'intérêts robuste, la progression des commissions sur les activités d'investissement et de paiement et cartes, ainsi qu'une baisse des charges d'exploitation grâce aux synergies, malgré la hausse des taxes bancaires.

2. Informations Générales

2.1. Dénomination officielle et forme juridique de l'entité

Le Groupe Crelan (ci-après "le Groupe") se compose de Crelan SA, de la caisse coopérative CrelanCo SC, d'Europabank , de Royal Street SPV, de Crelan Finance (NL) B.V., de Crelan Home Loan SCF, de CASPR SPRL et de Crelan Arch.

2.2. Le domicile et le pays dans lequel elle a été enregistrée et l'adresse de son siège social

Crelan SA a été constituée et est établie en Belgique, son siège social est situé Boulevard Sylvain Dupuis 251 à 1070 Bruxelles.

2.3. Activités principales

Le Groupe Crelan compte désormais 4.179 collaborateurs (2024 : 4.327 collaborateurs), 1.502.809 clients (2024 : 1.706.191 clients) et 309.001 actionnaires (2024 : 296.751 actionnaires).

Crelan SA est une banque de détail belge de taille moyenne qui dispose, avec 309.001 actionnaires, d'un solide ancrage coopératif. La banque propose un service bancaire complet aux particuliers, aux indépendants, aux entreprises ainsi qu'aux agriculteurs et horticulteurs via un réseau d'agents bancaires indépendants.

Europabank SA est une véritable banque de niche en raison de son offre de produits et de services très spécifique. La principale spécialité d'Europabank SA est l'octroi de crédits à des clients ayant un profil de risque différent de celui de la clientèle de Crelan SA. L'octroi de crédits s'effectue via son propre réseau d'agences et via des courtiers indépendants. Du côté des dépôts, l'accent est mis sur les produits d'épargne traditionnels. Par ailleurs, Europabank SA parvient à attirer de plus en plus d'entreprises et de commerçants grâce à son activité unique de « cards-business » : Europabank SA détient en effet une licence internationale Visa et Mastercard.

Europabank SA dispose d'une autonomie raisonnable dans le développement de ses activités spécialisées.

La nouvelle participation Crelan Arch comprend le nouveau siège social à Bruxelles.

En juillet 2025, Crelan a franchi une étape stratégique importante avec l'acquisition de The Arch, un immeuble de bureaux ultramoderne et zéro émission situé au cœur du quartier financier de Bruxelles. Certifié BREEAM Outstanding, le plus haut niveau en matière de durabilité, ce bâtiment illustre l'engagement de la banque en faveur de la réduction de son empreinte carbone, de l'écomobilité et du bien être de ses collaborateurs. Conçu selon des principes circulaires et doté de solutions énergétiques innovantes, il offre des espaces de travail modernes favorisant la collaboration, la créativité et l'innovation. Ce nouveau siège incarne pleinement la vision à long terme de Crelan, alliant durabilité, attractivité et efficacité.

2.4. Structure du Groupe Crelan

Crelan SA et la caisse coopérative agréée CrelanCo SC, dont les engagements sont mutuels, forment ensemble, conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, une fédération d'établissements de crédit au sens de l'article 61 de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, Crelan SA assumant le rôle d'organe central. Il existe une solidarité totale entre les différentes entités du Groupe.

Le 7 octobre 2025, le groupe Crédit Agricole a acquis une participation de 9,9% dans Crelan.

CrelanCo SC a été constituée le 5 novembre 2015, suite à la fusion de Lanbokas SC, Agricaisse SC et de huit caisses coopératives régionales. Les valeurs coopératives sont ainsi regroupées au sein d'une société coopérative unique, forte et solvable.

Le capital coopératif de CrelanCo SC est détenu par 309.001 actionnaires, agriculteurs et particuliers. La gestion opérationnelle de CrelanCo SC est assurée par le Comité de direction de Crelan SA.

Depuis la mi-2015, la caisse coopérative agréée CrelanCo SC détient 100 % du nombre total d'actions et de droits de vote de Crelan SA.

Crelan SA détient 100% des actions d'Europabank SA. Europabank SA fait partie du Groupe Crelan depuis 2004.

Les états financiers consolidés du Groupe Crelan comprennent par conséquent les chiffres de la caisse coopérative agréée CrelanCo SC, de Crelan SA et de ses filiales Europabank SA, Royal Street SPV, Crelan Finance (NL) B.V., Crelan Home Loan SCF, CASPR SPRL et Crelan Arch.

Crelan SA détient 100 % des actions de Crelan Arch. Crelan Arch fait partie du Groupe Crelan depuis le 1er août 2025.

Il n'existe aucune restriction significative applicable au Groupe concernant son accès aux actifs ou leur utilisation au sein du Groupe, ni pour le règlement des passifs au sein du Groupe.

Le schéma ci-après présente un aperçu simplifié de la structure du Groupe.

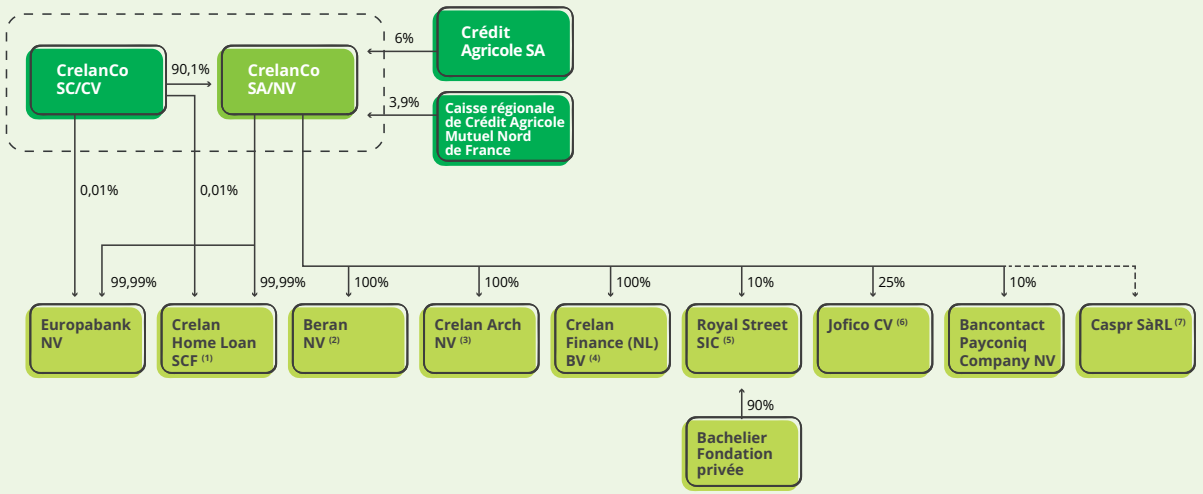

(1) French special vehicle (SPV) issuing covered bonds backed by mortgage loans (name change upon approval)
(2) Belgian entity owning the land where the Berchem HQ is built upon
(3) Belgian entity owning the land and the building The Arch where the new HQ will be installed in Q4 2026
(4) Dutch special vehicle (SPV) issuing EMTN's (name change upon approval)
(5) Belgian special vehicle (SPV) issuing RMBS's (actually unused)
(6) Belgian cooperative company focusing on joint operations of ATM
(7) Luxembourg special vehicle (SPV) issuing RMBS's. Although Crelan is not shareholder, it exercises control so that Caspr SàRL falls within the consolidation perimeter.

2.5. Localisation géographique

Le Groupe Crelan se concentre uniquement sur le marché belge. Les entités situées en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg exercent des activités de soutien financier et de gestion des risques.

2.6. Les collaborateurs du Groupe

Fin décembre 2025, le Groupe compte 4.179 collaborateurs, dont 1.671 employés et 2.508 agents indépendants et employés d'agences, contre 4.327 collaborateurs fin 2024 (respectivement 1.719 employés et 2.608 agents indépendants et employés d'agences).

En ce qui concerne les engagements de retraite, le Groupe dispose de différents régimes à prestations définies (cf. note 4.13).

2.7. Evénements postérieurs à la date de clôture

2.7.1. Dividende

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 2026 que CrelanCo SC octroie aux coopérateurs un dividende de 4,25 % pour un montant total de 51,1 millions d'EUR. Ce dividende offre un rendement intéressant dans le contexte actuel des taux d'intérêt.

À cette occasion, le Conseil d'Administration proposera également que Crelan SA octroie à Crédit Agricole un dividende de 11,7 millions d'EUR.

2.7.2. Événements importants survenus après la date de clôture du bilan

L'année 2026 a bien commencé avec l'émission réussie par Crelan, en janvier, d'une obligation subordonnée Tier 2 d'un montant de 300 millions d'EUR, ayant pour échéance contractuelle le 30 avril 2037.

En 2026, un conflit armé a éclaté au Moyen-Orient, ce qui pourrait entraîner une volatilité accrue sur les marchés financiers, notamment via des fluctuations des prix de l'énergie, des anticipations d'inflation et des taux d'intérêt. Crelan n'a aucune exposition directe significative à l'Iran ou à la région. D'éventuels effets indirects pourraient se manifester via l'évolution générale des marchés, notamment les mouvements des spreads obligataires souverains et des taux d'intérêt, ainsi qu'au travers d'une exposition indirecte limitée aux marchés actions dans le cadre de ses services d'investissement. Cet événement n'a eu aucun impact sur les chiffres au 31 décembre 2025.

Aucun autre événement important n'est survenu, depuis la date de clôture, qui nécessiterait une adaptation des comptes annuels consolidés de l'entreprise au 31 décembre 2025 ou une mention complémentaire.

3. Déclaration de conformité IAS/IFRS

Les comptes annuels consolidés des sociétés cotées en bourse au sein de l'Union Européenne doivent être rédigés, depuis le 1er janvier 2005 avec bilan d'ouverture le 1er janvier 2004, conformément aux normes de l'International Financial Reporting Standards ("IFRS") adoptées par l'Union Européenne. Dans plusieurs pays, dont la Belgique, les régulateurs nationaux ont déterminé que toutes les institutions financières établissant des comptes annuels consolidés devaient également les rédiger selon les normes IFRS, indépendamment du fait qu'elles soient cotées en bourse ou non. Par conséquent, le Groupe Crelan présente également les états financiers consolidés (rapports périodiques) établis conformément aux normes IAS et IFRS applicables à la date de clôture, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le 31 mars 2026, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers et les a approuvés pour publication. Les comptes annuels seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 2026.

3.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements entrant en vigueur au 1er janvier 2025

Plusieurs amendements s'appliquent pour la première fois en 2025, mais n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe. Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore en vigueur.

La nature et l'incidence de chacune des nouvelles normes, amendements et/ou interprétations suivants sont décrites ci-dessous :

- Amendements à la norme IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité, applicables au 1er janvier 2025

Pour les périodes de reporting annuelles commençant le ou après le 1er janvier 2025, le document Absence de convertibilité – Amendements à la norme IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères précise comment une entité doit évaluer si une monnaie est convertible et comment elle doit déterminer un cours de change au comptant lorsque la convertibilité n'est pas possible. Les amendements exigent également la divulgation d'informations permettant aux utilisateurs de ses états financiers de comprendre comment l'absence de convertibilité de la monnaie dans l'autre devise affecte, ou est censée affecter, la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de l'entité.

Les amendements n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

3.2. Normes, interprétations et amendements émis mais non encore en vigueur au 1er janvier 2025

Les normes, interprétations et amendements qui ont été publiés, mais qui ne sont pas encore en vigueur, à la date de publication des états financiers de la société, seront adoptés par la société dès qu'ils entreront en vigueur dans l'UE.

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Instruments financiers : Classement et évaluation des instruments financiers
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Instruments financiers : Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature
- Améliorations annuelles des normes IFRS – Volume 11
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (applicable au 1er janvier 2027)
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir (applicable au 1er janvier 2027)

Concernant les amendements à IFRS 9 et IFRS 7, ces amendements permettront principalement d'appliquer une évaluation appropriée aux actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels contiennent des éléments dérivés d'indicateurs de durabilité (les caractéristiques dites 'ESG'). Les informations nécessaires concernant ces instruments et l'évaluation appliquée doivent également figurer dans l'annexe aux comptes annuels.

Par ailleurs, compte tenu de l'objet de la nouvelle norme IFRS 18, qui remplacera la norme IAS1 actuelle, elle aura principalement un impact sur la manière dont les comptes annuels du Groupe Crelan sont présentés (en ajoutant des (sous)totaux, (dis)agrégation d'informations, insertion de nouvelles catégories) et davantage d'informations seront ajoutées concernant les indicateurs et la manière dont la direction évalue la performance du Groupe. Le Groupe évalue actuellement l'incidence que ces amendements auront sur ses pratiques actuelles.

Les autres normes, améliorations et amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes annuels du Groupe.

4. Notes relatives au bilan

4.1. Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales au 31 décembre 2025 et 2024 se présentent comme suit :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie	81.140.651	89.101.506
Comptes à vue auprès de banques centrales	3.337.313.405	5.296.245.455
Autres dépôts à vue	49.478.934	121.155.590
Total Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	**3.467.932.991**	**5.506.502.551**

Le poste "Trésorerie" correspond aux liquidités présentes dans les agences.

A côté de cela, cette rubrique comprend les "dépôts auprès des banques centrales" ainsi que les dépôts de réserve monétaire auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Pour plus d'informations sur la gestion de la liquidité de la banque, nous renvoyons à la note 7.3. "Risque de liquidité".

4.2. Actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs		
Derivés détenus à des fins de négociation	11.703.059	49.556.548
Titres de créance	0	1.077.377
Total Actifs financiers détenus à des fins de négociation	**11.703.059**	**50.633.925**
Passifs		
Derivés détenus à des fins de négociation	73.011.296	25.094.677
Titres de créance	0	0
Total Passifs financiers détenus à des fins de négociation	**73.011.296**	**25.094.677**

Pour plus d'informations sur les produits dérivés du Groupe, veuillez vous référer à la note 4.14.

4.3. Portefeuille d'investissement

Les tableaux ci-dessous détaillent la composition du portefeuille titres au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

(en EUR)	2025			
	Au coût amorti	À la juste valeur via résultat global (OCI)	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	A la juste valeur via le compte de résultat
Obligations d'Etat	2.559.573.190	721.545.660	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	624.393.143	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	4.594.768	0
Immobilisations financières	0	15.887.104	0	0
Total	**3.183.966.333**	**737.432.764**	**4.594.768**	**0**

(en EUR)	2024			
	Au coût amorti	À la juste valeur via résultat global (OCI)	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	A la juste valeur via le compte de résultat
Obligations d'Etat	1.389.440.099	178.143.927	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	286.760.401	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	5.021.024	0
Immobilisations financières	0	14.006.821	0	0
Total	**1.676.200.500**	**192.150.748**	**5.021.024**	**0**

Groupe Crelan

Le portefeuille d'obligations est utilisé à des fins de liquidité.

Les portefeuilles sont classés sur la base des lignes directrices de l'IFRS 9 relatives à la classification et à l'évaluation des actifs financiers. La catégorie de classification est basée sur le modèle d'entreprise et le test de paiement du principal et des intérêts (test SPPI, c'est-à-dire "uniquement des paiements de principal et d'intérêts"). Sur la base du modèle d'entreprise documenté par la stratégie financière du Groupe, le portefeuille est majoritairement alloué à la catégorie HTC ("Hold-to-Collect"), évaluée au coût amorti. Le modèle d'entreprise de Crelan consiste à investir dans des actifs à faible risque et à les conserver jusqu'à leur échéance.

Une partie du portefeuille obligataire est évaluée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) si elle remplit les conditions suivantes et si elle n'est pas désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- la détention de l'actif financier correspond au modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'obtenir à la fois les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers ("Hold to collect and sell").
- les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu à des flux de trésorerie contractuels consistant uniquement en un remboursement du capital et des intérêts sur le montant restant dû, à des dates spécifiques.

Cette catégorie d'évaluation est utilisée pour la partie du portefeuille obligataire détenue à des fins de gestion du bilan et d'optimisation du risque par rapport au rendement. L'exposition à cette catégorie en 2025 concerne principalement des titres d'État à court terme avec une échéance de moins d'un an - en plus des investissements dans le portefeuille de fonds de capital-investissement et d'un nombre limité de participations.

Enfin, des certificats immobiliers et un investissement limité dans un fonds d'obligations et d'actions ont été obligatoirement catalogués comme FVPL ("Fair Value through Profit and Loss"), car ils ne correspondent pas aux critères de la SPPI.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du portefeuille financier au cours des exercices 2025 et 2024:

(en EUR)	2025			
	Au coût amorti	À la juste valeur via résultat global (OCI)	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	A la juste valeur via le compte de résultat
Solde d'ouverture	1.676.200.500	192.150.748	5.021.024	0
Acquisitions	1.623.882.559	738.896.431	0	0
Ventes et échéances	-120.604.552	-178.963.689	-1.605.246	0
Fluctuations de la juste valeur				
- via résultat	252.020	0	1.261.405	0
- via fonds propres	0	-17.578.318	0	0
Mutations des provisions (stage 1)	-39.186	0	0	0
Utilisation et reprise des réductions de valeur (stage 3)	0	122.139	0	0
Fluctuations du taux de change	0	0	0	0
Autres mouvements	4.274.992	2.805.453	-82.415	0
Solde de clôture	**3.183.966.333**	**737.432.764**	**4.594.768**	**0**

(en EUR)	2024			
	Au coût amorti	À la juste valeur via OCI	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	A la juste valeur via le compte de résultat
Solde d'ouverture	600.006.711	172.661.185	6.526.593	0
Acquisitions	1.158.002.345	176.782.031	0	0
Ventes et échéances	-85.470.823	-159.040.974	-1.520.452	0
Fluctuations de la juste valeur				
- via résultat	38.469	0	-85.539	0
- via fonds propres	0	1.393.324	0	0
Mutations des provisions (stage 1)	-28.892	0	0	0
Utilisation et reprise des réductions de valeur (stage 3)	0	0	0	0
Fluctuations du taux de change	0	0	0	0
Autres mouvements	3.652.690	355.182	100.422	0
Solde de clôture	**1.676.200.500**	**192.150.748**	**5.021.024**	**0**

Aucun titre de créance n'a été cédé en 2025. Les titres arrivant à échéance, pour un montant de 297,9 millions d'EUR, ont été intégralement réinvestis dans des instruments de nature similaire. Par ailleurs, plus de 1,9 milliard d'EUR de titres de créance supplémentaires ont été acquis au cours de l'exercice. Par conséquent, le montant total des investissements réalisés en 2025 a

atteint 2,23 milliards d'EUR. Environ 66 % de ces nouveaux investissements ont été alloués à des titres d'État belge, 19% à des émetteurs supranationaux et le solde a été dirigé vers des obligations sécurisées de très haute qualité.

Outre les orientations mentionnées ci-dessus, la norme IFRS 9 comprend également des exigences relatives à un modèle de provisionnement selon lequel les pertes de crédit potentielles sont comptabilisées sur la base d'un modèle de perte attendue. La perte estimée est calculée sur tous les instruments de dette classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des OCI. La perte estimée calculée sur la base de ce modèle a augmenté de 39.186 EUR à la fin de 2025.

Le macro-hedging est appliqué aux portefeuilles d'investissement contenant les obligations.

Conformément à IFRS 9, les portefeuilles sont classés soit en "Held to Collect (Amortized Cost)", soit en "Held to Collect and Sell (Fair Value Through Other Comprehensive Income – FVTOCI)".

Le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'obligations présentant des caractéristiques similaires est couvert par un portefeuille de contrats de swap de taux d'intérêt (interest rate swaps).

Lorsqu'une obligation (évaluée en FVTOCI) fait partie d'une macro-couverture de juste valeur, le traitement comptable normal des variations de juste valeur est adapté afin d'éviter un "mismatch" dans le compte de résultat.

Variation de juste valeur :

- Décomposition de la variation de juste valeur : La variation totale de la juste valeur de l'obligation est scindée en deux éléments :

  1. Ajustement de couverture (P&L) : La partie de la variation de juste valeur liée au risque couvert (généralement le risque de taux de référence) est comptabilisée directement en résultat (P&L). Ceci permet de compenser la variation de valeur de l'instrument dérivé de couverture, également enregistrée en P&L.
  2. Autres variations de juste valeur (OCI) : Le solde de la variation (par exemple due à la variation de la credit spread ou de la liquidité non couverte) continue d'être comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (OCI).

- Mécanisme de la macro-couverture :

  - Dans un modèle de macro-couverture, les ajustements de couverture ne sont pas alloués à chaque obligation individuellement, mais sont présentés comme un poste distinct ("separate line item") à l'actif du bilan.
  - Effet : La volatilité du compte de résultat est réduite, car les gains/pertes sur la swap de couverture sont neutralisés par l'ajustement de couverture comptabilisé sur les obligations FVTOCI.

Lorsqu'une obligation évaluée au coût amorti fait partie d'une macro-couverture de juste valeur, un changement fondamental est apporté à la base d'évaluation.

1. Ajustement de la valeur comptable (Hedge adjustment)
   Bien que l'évaluation de base reste le coût amorti, la valeur comptable de l'obligation est ajustée pour tenir compte de la variation de juste valeur liée au risque couvert (le plus souvent le risque de taux de référence).
   - La hausse ou la baisse de valeur liée aux variations de taux est calculée et ajoutée ou déduite de la valeur comptable en tant que hedge adjustment.

2. Comptabilisation dans le compte de résultat (P&L)
   La variation de juste valeur du risque couvert est comptabilisée directement dans le résultat (P&L).
   - Objectif : compenser les variations de valeur de l'instrument de couverture (par ex. un swap de taux), également enregistrées dans le P&L.
   - Résultat : lorsque la couverture est efficace, le gain sur la swap et la perte sur l'obligation (ou l'inverse) se neutralisent dans le résultat.

3. Mécanisme de la macro-couverture :
   Dans un modèle de macro-couverture, cet ajustement de couverture n'est pas intégré à chaque obligation individuellement, mais présenté comme un poste séparé à l'actif du bilan, par exemple : "Ajustement de juste valeur des éléments couverts dans une couverture de portefeuille du risque de taux d'intérêt".

Certains titres à revenu fixe du portefeuille d'investissement sont couverts au moyen de swaps de taux d'intérêt documentés dans une relation de macro-couverture de juste valeur. Seul le risque de taux d'intérêt est couvert. Cela constitue généralement la plus grande partie de la fluctuation totale de la juste valeur. Les autres risques non couverts sont essentiellement les crédit spreads et la liquidité. Le ratio de couverture (hedging ratio) correspond au rapport entre le montant nominal du swap de taux et le montant nominal de l'élément couvert. Si l'efficacité de cette couverture de juste valeur peut être démontrée, la variation de juste valeur de l'instrument couvert liée à l'évolution du taux d'intérêt de l'obligation à taux fixe est comptabilisée dans le

résultat. Pour tous les nouveaux achats d'obligations à long terme en 2025, le risque de taux a été couvert par une "micro-couverture".

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille d'investissement, nous nous référons au point 7.4.

Pour une analyse du risque de marché du portefeuille d'investissement, nous renvoyons au point 7.6.

4.4. Prêts et créances

4.4.1. Prêts et créances

La ventilation des prêts et créances est exprimée comme suit :

(en EUR)	31/12/2025				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI's	Total
Encours total	**46.928.571.858**	**3.926.256.143**	**546.248.982**	**122.778.645**	**51.523.855.628**
Crédits interbancaires	960.354.933	0	0	0	960.354.933
Crédits logement	36.169.351.869	3.010.627.036	274.271.990	89.993.834	39.544.244.728
Crédits particuliers	870.404.197	110.638.477	65.709.319	173.370	1.046.925.363
Crédits agricoles	1.959.725.919	175.962.701	39.398.380	0	2.175.087.000
Crédits entreprises	4.385.398.029	490.754.027	111.291.919	29.370.580	5.016.814.554
Prêts à tempérament	2.021.990.708	101.232.631	20.809.583	1.476.750	2.145.509.672
Garanties en espèces déposées	11.571.710	0	0	0	11.571.710
Autres prêts et avances	549.774.494	37.041.271	34.767.792	1.764.112	623.347.669
Dépréciations	**-30.518.395**	**-43.243.823**	**-118.391.829**	**-16.444.678**	**-208.598.725**
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0
Crédits logement	-3.038.708	-28.305.555	-30.852.243	-10.900.127	-73.096.633
Crédits particuliers	-7.818.006	-2.011.702	-11.873.852	-12.535	-21.716.094
Crédits agricoles	-9.348.643	-1.220.815	-15.280.301	0	-25.849.759
Crédits entreprises	-4.044.919	-6.246.772	-34.336.917	-5.027.661	-49.656.269
Prêts à tempérament	2.329.354	3.667.646	8.249.244	477.631	14.723.876
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	-3.938.765	-1.791.333	-17.799.272	-26.724	-23.556.094
Total des prêts et créances	**46.898.053.462**	**3.883.012.320**	**427.857.153**	**106.333.967**	**51.315.256.903**

(en EUR)	31/12/2024				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI's	Total
Encours total	**45.171.796.679**	**3.880.692.870**	**529.755.708**	**147.485.050**	**49.729.730.307**
Crédits interbancaires	776.997.797	0	0	0	776.997.797
Crédits logement	34.858.792.642	2.957.769.967	269.466.261	108.517.732	38.194.546.602
Crédits particuliers	825.582.037	103.589.109	60.328.513	184.665	989.684.324
Crédits agricoles	1.919.344.828	151.600.057	50.473.777	0	2.121.418.662
Crédits entreprises	4.138.881.883	515.591.022	100.428.836	34.360.301	4.789.262.042
Prêts à tempérament	1.955.824.839	121.520.050	19.423.369	2.365.682	2.099.133.940
Garanties en espèces déposées	1.573.554	0	0	0	1.573.554
Autres prêts et avances	694.799.099	30.622.665	29.634.952	2.056.670	757.113.386
Dépréciations	**-41.205.884**	**-39.415.180**	**-124.822.312**	**-19.652.053**	**-225.095.429**
Crédits interbancaires	18.911	0	0	0	18.911
Crédits logement	-5.474.476	-22.102.920	-28.924.499	-13.190.202	-69.692.097
Crédits particuliers	-7.150.097	-2.176.278	-15.300.273	-23.830	-24.650.478
Crédits agricoles	-11.299.205	-1.386.445	-21.378.272	0	-34.063.922
Crédits entreprises	-8.568.101	-7.771.760	-34.932.189	-5.824.065	-57.096.115
Prêts à tempérament	-6.034.898	-4.384.578	-7.113.061	-594.941	-18.127.478
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	-2.660.196	-1.593.199	-17.174.018	-19.015	-21.446.428
Total des prêts et créances	**45.130.590.795**	**3.841.277.690**	**404.933.396**	**127.832.997**	**49.504.634.878**

Le portefeuille de crédits total poursuit sa progression en 2025 pour atteindre 51,3 milliards d'EUR (+ 1.810,6 millions d'EUR).

Le Groupe Crelan a réussi à enregistrer une croissance de 3,5% en 2025 également. Les crédits logement augmentent de 1.349,7 millions d'EUR et les prêts à tempérament de 46,4 millions d'EUR.

L'encours sain des crédits augmente pour presque toutes les catégories de crédits.

Dans l'ensemble, la qualité du portefeuille de crédit est restée stable. Il y a une augmentation des crédits en Stage 3 parallèlement à la croissance du portefeuille de crédits. Les dépréciations ont diminué, ce qui confirme que la qualité intrinsèque du portefeuille de prêts est restée inchangée à un niveau élevé.

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 du portefeuille consolidé des prêts et créances à circulation saine, des prêts et créances déjà en souffrance mais ne faisant pas (encore) l'objet d'une dépréciation et des prêts et créances pour lesquels une dépréciation a été comptabilisée.

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Encours sain	50.148.391.570	48.331.035.759
Echu	776.330.525	802.244.412
Prêts et créances en défaut	599.133.532	596.450.136
Total	51.523.855.627	49.729.730.307
Dépréciations	-208.598.725	-225.095.429
Total prêts et créances	**51.315.256.902**	**49.504.634.878**

Les crédits à encours sain peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2025
Prêts et créances - encours sain	
- Crédits interbancaires	960.354.933
- Crédits logement	39.009.443.445
- Crédits particuliers	670.387.266
- Crédits agricoles	2.134.595.911
- Crédits entreprises	4.786.723.553
- Prêts à tempérament	2.099.596.935
- Garanties en espèces déposées	11.571.710
- Autres prêts et avances	475.717.817
Total encours sain	50.148.391.570
Dépréciations	-63.779.522
Total des prêts et créances sains	**50.084.612.047**

(en EUR)	31/12/2024
Prêts et créances - encours sain	
- Crédits interbancaires	776.997.797
- Crédits logement	37.669.672.516
- Crédits particuliers	587.616.261
- Crédits agricoles	2.069.391.293
- Crédits entreprises	4.563.463.552
- Prêts à tempérament	2.049.113.716
- Garanties en espèces déposées	1.573.554
- Autres prêts et avances	613.207.070
Total encours sain	48.331.035.759
Dépréciations	-71.091.885
Total des prêts et créances sains	**48.259.943.874**

Les prêts en retard de paiement pour lesquels aucune dépréciation individuelle n'a été (encore) enregistrée se détaillent au 31 décembre 2025 et 2024 comme suit :

(en EUR)	31/12/2025	
Prêts en souffrance	**<= 30 jours**	**> 30 jours**
- Crédits interbancaires	0	0
- Crédits logement	85.170.973	138.798.761
- Crédits particuliers	270.948.788	39.706.618
- Crédits agricoles	304	1.092.406
- Crédits entreprises	81.361.579	23.035.158
- Prêts à tempérament	17.549.692	6.640.597
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Autres prêts et avances	103.301.167	8.724.484
Total Prêts en souffrance	558.332.503	217.998.023
Dépréciations	-5.748.240	-4.514.537
Total des prêts et créances en souffrance	**552.584.263**	**213.483.485**

(en EUR)	31/12/2024	
Prêts en souffrance	**<= 30 jours**	**> 30 jours**
- Crédits interbancaires	0	0
- Crédits logement	85.263.686	122.214.773
- Crédits particuliers	298.765.825	42.789.049
- Crédits agricoles	4.100	1.549.492
- Crédits entreprises	86.770.813	22.303.606
- Prêts à tempérament	21.719.133	7.606.232
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Autres prêts et avances	105.743.555	7.514.148
Total Prêts en souffrance	598.267.112	203.977.300
Dépréciations	-5.457.097	-4.516.377
Total des prêts et créances en souffrance	**592.810.015**	**199.460.923**

Le tableau ci-dessous détaille les prêts et créances pour lesquels une dépréciation (Stage 3) a été comptabilisée :

(en EUR)	31/12/2025	
Prêts et créances dépréciés	**Brut**	**Dépréciations**
- Crédits interbancaires	0	0
- Crédits logement	310.831.550	-41.619.429
- Crédits particuliers	65.882.688	-11.886.387
- Crédits agricoles	39.398.380	-15.280.301
- Crédits entreprises	125.694.264	-39.239.592
- Prêts à tempérament	21.722.448	-8.705.467
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Autres prêts et avances	35.604.203	-17.825.250
Total Prêts et créances dépréciés	**599.133.532**	**-134.556.425**

(en EUR)	31/12/2024	
Prêts et créances dépréciés	**Brut**	**Dépréciations**
- Crédits interbancaires	0	0
- Crédits logement	317.395.627	-41.924.616
- Crédits particuliers	60.513.189	-15.324.101
- Crédits agricoles	50.473.777	-21.378.272
- Crédits entreprises	116.724.071	-40.529.012
- Prêts à tempérament	20.694.859	-7.682.117
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Autres prêts et avances	30.648.613	-17.191.952
Total Prêts et créances dépréciés	**596.450.136**	**-144.030.070**

Des dépréciations en Stage 3 sont constituées lorsqu'il existe des indications objectives que le client ne peut pas (ou ne peut plus) respecter ses obligations de paiement. Les indications objectives comprennent, par exemple : les retards de paiement et l'ouverture d'une procédure de faillite. Les dépréciations reflètent la perte que le Groupe s'attend à subir. Ce montant est déterminé comme étant le risque de crédit maximal du client moins la juste valeur des cautionnements et autres garanties reçus.

Si une contrepartie fait défaut après des tentatives répétées du Groupe pour parvenir à un règlement à l'amiable, les sûretés et garanties reçues sont éteintes. Lorsque tous les efforts normaux de recouvrement ont été épuisés, le solde impayé est radié.

Le tableau ci-dessous présente les variations des dépréciations :

	Solde d'ouverture 01/01/2025	Ajouts	Récupération et Amortissements	Autres	Solde de clôture 31/12/2025
Crédits interbancaires	**18.911**	**0**	**1**	**-18.912**	**0**
Stage 1	18.911	0	1	-18.912	0
Stage 2	0	0	0	0	0
Stage 3	0	0	0	0	0
POCI	0	0	0	0	0
Crédits logement	**69.692.097**	**8.525.046**	**-4.409.776**	**-710.733**	**73.096.633**
Stage 1	5.474.476	921.393	-77.922	-3.279.239	3.038.708
Stage 2	22.102.920	7.281.688	-899.786	-179.267	28.305.555
Stage 3	28.924.499	321.964	-3.432.068	5.037.848	30.852.243
POCI	13.190.202	0	0	-2.290.075	10.900.127
Particuliers	**24.650.478**	**3.909.240**	**-6.995.898**	**152.275**	**21.716.094**
Stage 1	7.150.097	674.703	-6.715	-80	7.818.006
Stage 2	2.176.278	-144.263	-10.353	-9.960	2.011.702
Stage 3	15.300.273	3.378.799	-6.978.830	173.610	11.873.852
POCI	23.830	0	0	-11.295	12.535
Crédits agricoles	**34.063.922**	**980.594**	**-1.769.142**	**-7.425.614**	**25.849.759**
Stage 1	11.299.205	120.229	-22.120	-2.048.670	9.348.643
Stage 2	1.386.445	345.978	-34.426	477.182	1.220.815
Stage 3	21.378.272	514.388	-1.712.596	-4.899.762	15.280.301
POCI	0	0	0	0	0
Entreprises	**57.096.116**	**5.387.163**	**-9.052.455**	**-3.774.554**	**49.656.269**
Stage 1	8.568.101	646.451	-62.581	-5.107.051	4.044.920
Stage 2	7.771.760	573.868	-428.237	-1.670.620	6.246.771
Stage 3	34.932.189	4.166.844	-8.561.636	3.799.520	34.336.917
POCI	5.824.065	0	0	-796.404	5.027.661
Prêts à tempérament	**18.127.478**	**1.341.403**	**-2.102.934**	**-2.642.071**	**14.723.876**
Stage 1	6.034.898	419.583	-247.814	-3.877.312	2.329.355
Stage 2	4.384.578	106.038	-345.189	-477.781	3.667.646
Stage 3	7.113.061	815.783	-1.509.930	1.830.331	8.249.244
POCI	594.941	0	0	117.310	477.631
Garanties en espèces déposées	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Stage 1	0	0	0	0	0
Stage 2	0	0	0	0	0
Stage 3	0	0	0	0	0
POCI	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	**21.446.429**	**6.816.063**	**-5.363.555**	**657.158**	**23.556.095**
Stage 1	2.660.197	1.319.817	-165.412	124.163	3.938.765
Stage 2	1.593.198	258.448	-41.862	-18.451	1.791.333
Stage 3	17.174.019	5.237.797	-5.156.280	543.738	17.799.274
POCI	19.015	0	0	7.709	26.724
Total	**225.095.429**	**26.959.508**	**-29.693.759**	**-13.762.451**	**208.598.727**
Stage 1	**41.205.884**	**4.102.176**	**-582.564**	**-14.207.100**	**30.518.397**
Stage 2	**39.415.180**	**8.421.757**	**-1.759.854**	**-2.833.261**	**43.243.822**
Stage 3	**124.822.312**	**14.435.575**	**-27.351.341**	**6.485.284**	**118.391.830**
POCI	**19.652.053**	**0**	**0**	**-3.207.375**	**16.444.678**

4.4.2. Forbearance

Les créances soumises à des mesures de renégociation (i.e. "forbearance") sont définies par l'EBA ("European Banking Authority") comme des contrats pour lesquels, en raison de difficultés financières, le client ne peut ou ne sera plus en mesure de faire face à ses obligations et pour lesquels les établissements de crédit appliquent des mesures visant à atténuer les difficultés financières de l'emprunteur.

Cela peut se faire, par exemple, par :

- Une adaptation des conditions du contrat de manière à ce que le client puisse rembourser sa dette
- Un refinancement total ou partiel du contrat

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des prêts et créances considérés au sein du Groupe comme forborne:

(en EUR)	31/12/2025								
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées		
	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's	Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées	POCI's	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits logement	275.158.627	84.192.768	0	-1.169.812	-7.969.232	0	255.387.951	73.277.132	0
Crédits particuliers	13.715.753	8.668.279	0	-116.080	-1.124.107	0	20.193.497	5.396.594	0
Crédits agricoles	28.315.204	22.186.564	0	-105.223	-8.356.544	0	27.032.112	13.618.964	0
Crédits entreprises	38.909.104	43.479.467	0	-661.633	-12.046.895	0	35.645.556	29.882.993	0
Prêts à tempérament	925.308	1.131.173	0	-4.944	-341.725	0	0	0	0
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	838.084	519.494	0	-22.240	-117.518	0	312.642	165.345	0
Total forborne des prêts et créances	**357.862.081**	**160.177.744**	**0**	**-2.079.932**	**-29.956.022**	**0**	**338.571.758**	**122.341.028**	**0**

(en EUR)	31/12/2024								
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées		
	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's	Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées	POCI's	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits logement	330.133.223	98.226.175	0	-1.250.531	-7.666.319	0	316.124.509	90.422.380	0
Crédits particuliers	13.424.147	7.410.017	0	-155.127	-1.171.832	0	19.194.608	6.948.754	0
Crédits agricoles	24.548.835	27.857.854	0	-108.867	-12.500.483	0	23.372.440	15.155.274	0
Crédits entreprises	42.525.329	39.987.282	0	-505.373	-10.946.729	0	39.914.623	28.662.617	0
Prêts à tempérament	1.382.384	737.946	0	-10.269	-308.310	0	0	0	0
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	635.196	516.020	0	-23.422	-111.551	0	333.495	368.897	0
Total forborne des prêts et créances	**412.649.114**	**174.735.294**	**0**	**-2.053.589**	**-32.705.224**	**0**	**398.939.675**	**141.557.922**	**0**

Il y a eu une augmentation de 2020 à 2022 en raison de la crise du coronavirus et de la crise énergétique. À partir de 2023, l'impact de cette situation a diminué et le nombre de clients bénéficiant de mesures de renégociation a déjà baissé. Compte tenu de la période d'observation de deux ans pour ces prêts, l'impact en 2023 était encore limité. En 2024 et 2025, nous constatons une baisse significative du nombre de clients bénéficiant des mesures de renégociation, ce qui est conforme aux attentes.

Les dépréciations sur les crédits restructurés/forborn ne sont pas reprises tant que les conditions suivantes ne sont pas remplies :

- Le contrat n'a plus le moindre jour de retard et il n'y a plus d'indications d'une difficulté de paiement
- Au moins 1 an s'est écoulé depuis la prise de mesures de renégociation (forbearance).

Lorsque les deux conditions sont remplies et que la dépréciation est annulée, le contrat est soumis à une période d'essai de deux ans appelée période d'observation. Cela signifie que si le contrat a un retard de paiement de plus de 30 jours pour un montant supérieur à 50 EUR, une dépréciation est à nouveau déterminée.

Les prêts et créances ne sont plus considérés comme forborne ou under forbearance lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur l'ensemble des dettes en cours du débiteur au cours des deux dernières années
- Le débiteur n'a pas de dette en cours envers la banque avec un retard de paiement de plus de 30 jours et d'un montant supérieur à 50 EUR

4.4.3. Expositions performantes et non-performantes

Le portefeuille d'expositions performantes a augmenté de 1.791,4 millions d'EUR en 2025. Le portefeuille d'expositions non performantes a connu une hausse limitée de 2,7 millions d'EUR en 2025 et représente 1,16 % du portefeuille total (contre 1,20 % en 2024).

4.4.3.1. Par type d'exposition

La composition des expositions performantes et non-performantes au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2025				
	Valeur comptable brute / montant nominal				
	Expositions performantes		Expositions non-performantes		
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable, mais non en souffrance ou ≤ 1 an	En souffrance > 1 an mais ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans
Crédits interbancaires	960.354.933	0	0	0	0
Crédits logement	39.094.614.411	138.798.761	242.852.598	56.178.673	11.800.279
Crédits particuliers	941.336.055	39.706.618	48.721.070	16.789.806	371.812
Crédits agricoles	2.134.596.215	1.092.406	30.846.256	4.526.459	4.025.665
Crédits entreprises	4.868.085.132	23.035.158	85.935.837	34.083.021	5.675.407
Prêts à tempérament	2.117.146.630	6.640.597	14.314.280	6.884.320	523.848
Garanties en espèces déposées	11.571.710	0	0	0	0
Autres prêts et avances	579.018.989	8.724.484	25.102.888	10.428.156	73.158
Total des expositions performances et non-performantes en fonction des arriérés	**50.706.724.073**	**217.998.023**	**447.772.928**	**128.890.435**	**22.470.169**

(en EUR)	31/12/2024				
	Valeur comptable brute / montant nominal				
	Expositions performantes		Expositions non-performantes		
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable, mais non en souffrance ou ≤ 1 an	En souffrance > 1 an mais ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans
Crédits interbancaires	776.997.797,00	0	0	0	0
Crédits logement	37.754.936.637	122.214.773	265.795.303	36.898.162	14.701.727
Crédits particuliers	886.382.086	42.789.049	42.876.025	17.028.679	608.485
Crédits agricoles	2.069.395.393	1.549.492	41.654.752	5.483.234	3.335.791
Crédits entreprises	4.650.233.930	22.303.606	86.236.894	23.293.616	7.193.996
Prêts à tempérament	2.070.832.849	7.606.233	15.811.385	3.210.016	1.673.457
Garanties en espèces déposées	1.573.554	0	0	0	0
Autres prêts et avances	718.950.614	7.514.148	22.681.310	7.454.105	513.209
Total des expositions performances et non-performantes en fonction des arriérés	**48.929.302.860**	**203.977.301**	**475.055.669**	**93.367.812**	**28.026.665**

4.4.3.2. Par Stage

Ci-dessous, la présentation des expositions performantes et non-performantes par Stage en 2025 :

(en EUR)	31/12/2025						
PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's	
Crédits interbancaires	960.354.933	0	0	0	0	0	0
Crédits logement	36.169.351.870	3.010.627.036	53.434.266	-3.038.708	-28.305.555	-132.941	37.869.345.188
Crédits particuliers	870.404.197	110.638.476	0	-7.746.006	-2.011.702	0	900.570.926
Crédits agricoles	1.959.725.919	175.962.701	0	-9.348.643	-1.220.815	0	1.742.968.529
Crédits entreprises	4.385.398.029	490.754.027	14.968.234	-4.044.919	-6.246.772	-124.986	4.128.644.618
Prêts à tempérament	2.021.990.708	101.232.631	563.887	-2.329.354	-3.667.646	-21.408	0
Garanties en espèces déposées	11.571.710	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	549.774.493	37.041.271	927.706	-3.938.765	-1.791.333	-746	248.583.907
Total des expositions performantes par stages	**46.928.571.858**	**3.926.256.144**	**69.894.093**	**-30.446.396**	**-43.243.823**	**-280.082**	**44.890.113.168**

(en EUR)	31/12/2025						
NON-PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's	
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0	0	0
Crédits logement	0	274.271.982	36.559.568	0	-30.852.243	-10.767.186	259.677.713
Crédits particuliers	0	65.709.319	173.370	0	-11.945.852	-12.535	50.675.112
Crédits agricoles	0	39.398.380	0	0	-15.280.301	0	22.323.769
Crédits entreprises	0	111.291.919	14.402.345	0	-34.336.917	-4.902.675	78.577.143
Prêts à tempérament	0	20.809.585	912.862	0	-8.249.244	-456.223	0
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	0	34.767.797	836.406	0	-17.799.272	-25.978	7.666.346
Total des expositions non-performantes par stages	**0**	**546.248.981**	**52.884.552**	**0**	**-118.463.829**	**-16.164.596**	**418.920.082**

Ci-dessous, la présentation des expositions performantes et non-performantes par Stage en 2024 :

(en EUR)	31/12/2024						
PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's	
Crédits interbancaires	776.997.797	0	0	18.911	0	0	0
Crédits logement	34.858.792.642	2.957.769.967	60.588.366	-5.474.476	-22.102.920	-190.085	36.366.590.270
Crédits particuliers	830.954.250	98.216.885	0	-7.150.095	-2.176.278	0	870.320.741
Crédits agricoles	1.919.344.828	151.600.057	0	-11.299.205	-1.386.445	0	1.674.995.419
Crédits entreprises	4.138.881.883	515.591.023	18.065.066	8.568.100	7.771.760	227.242	3.933.614.736
Prêts à tempérament	1.955.824.839	121.520.050	1.094.193	-6.034.898	-4.384.578	-25.884	0
Garanties en espèces déposées	1.573.554	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	694.799.100	30.622.664	1.042.998	-2.660.198	-1.593.199	-1.081	230.987.195
Total des expositions performantes par stages	**45.177.168.893**	**3.875.320.646**	**80.790.623**	**-41.205.883**	**-39.415.180**	**-444.292**	**43.076.508.361**

(en EUR)	31/12/2024						
NON-PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's	
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0	0	0
Crédits logement	0	269.466.261	47.929.366	0	-28.924.499	-13.000.117	262.057.466
Crédits particuliers	0	60.328.524	184.665	0	-15.300.275	-23.830	45.431.339
Crédits agricoles	0	50.473.777	0	0	-21.378.272	0	27.058.961
Crédits entreprises	0	100.428.835	16.295.235	0	-34.932.190	-5.596.823	68.544.201
Prêts à tempérament	0	19.423.369	1.271.489	0	-7.113.061	-569.057	0
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	0	29.634.952	1.013.672	0	-17.174.016	-17.934	6.731.381
Total des expositions non-performantes par stages	**0**	**529.755.718**	**66.694.427**	**0**	**-124.822.313**	**-19.207.761**	**409.823.348**

4.5. Immobilisations corporelles

La composition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 est la suivante:

(en EUR)	2025					
	Terrains et constructions	Infrastructure informatique	Matériel de bureau	Autre matériel	IFRS 16	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2024	48.447.871	6.368.628	2.303.701	23.908.413	8.584.437	89.613.050
Prix d'acquisition	128.196.802	47.206.641	16.427.378	64.185.494	18.032.692	274.049.008
Amortissements cumulés	79.748.932	40.838.013	14.123.677	40.277.081	9.448.255	184.435.958
Valeur comptable nette	48.447.871	6.368.628	2.303.701	23.908.413	8.584.437	89.613.050
Variations 2024						
Acquisitions	89.937.179	1.430.105	278.713	3.236.834	5.969.405	100.852.235
Autres	40.109.789	189.363	95.206	-3.115.388	5.296	37.284.267
Désaffections	0	0	0	-17.719.950	17.719.950	0
Amortissements	-3.664.159	2.414.850	233.619	2.817.578	4.310.392	6.112.279
Reprises suite aux désaffectations	39.350.654	188.354	11.017	-3.053.978	0	36.496.047
Autres	0	0	0	-7.652.784	7.652.784	0
Solde de clôture 31 décembre 2024	**141.290.074**	**5.382.874**	**2.264.607**	**14.321.911**	**20.305.321**	**183.564.786**
Solde de clôture 31 décembre 2024						
Prix d'acquisition	178.024.192	48.447.383	16.610.885	52.817.765	41.716.751	337.616.976
Amortissements cumulés	36.734.118	43.064.509	14.346.278	38.495.854	21.411.431	154.052.190
Valeur comptable nette	141.290.074	5.382.874	2.264.607	14.321.911	20.305.321	183.564.786

(en EUR)	2024					
	Terrains et constructions	Infrastructure informatique	Matériel de bureau	Autre matériel	IFRS 16	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2024	54.090.171	5.556.181	2.087.631	15.356.150	7.601.685	84.691.819
Prix d'acquisition	127.752.808	44.008.568	15.891.178	50.247.628	15.289.809	253.189.990
Amortissements cumulés	73.662.636	38.452.386	13.803.547	34.891.478	7.688.124	168.498.171
Valeur comptable nette	54.090.171	5.556.181	2.087.631	15.356.150	7.601.685	84.691.819
Variations 2024						
Acquisitions	443.996	3.422.640	818.291	14.376.677	3.040.880	22.102.484
Désaffections	0	0	0	94.045	0	94.045
Amortissements	6.085.094	2.610.166	602.099	5.442.884	2.056.812	16.797.056
Reprises suite aux désaffectations	-1.223	0	0	-274.334	0	-275.557
Autres	21	-27	-122	-13.151	-1.316	-14.595
Solde de clôture 31 décembre 2024	**48.447.871**	**6.368.628**	**2.303.701**	**23.908.413**	**8.584.437**	**89.613.050**
Solde de clôture 31 décembre 2024						
Prix d'acquisition	128.196.802	47.206.641	16.427.378	64.185.494	18.032.692	274.049.008
Amortissements cumulés	79.748.932	40.838.013	14.123.677	40.277.081	9.448.255	184.435.958
Valeur comptable nette	48.447.871	6.368.628	2.303.701	23.908.413	8.584.437	89.613.050

L'augmentation de la rubrique « Terrains et constructions » concerne l'acquisition d'un nouvel immeuble de bureaux, "The Arch", à Bruxelles (95 millions d'EUR). Cette opération a été réalisée par la reprise des actions (26 millions d'EUR) et des dettes (56millions d'EUR) de la société dans laquelle l'immeuble était comptabilisé. Étant donné que cet immeuble constituait l'élément principal de l'actif de cette société, la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » n'a pas été appliquée à cette acquisition d'actions, celle-ci ayant été considérée comme une acquisition distincte d'actifs sur la base de l'application du test de « concentration d'actifs ».

Par ailleurs, l'immeuble situé à Anderlecht a été cédé, tout en concluant simultanément un contrat de location de courte durée, afin d'assurer la continuité durant la période précédant la mise en service du nouveau bâtiment.

Les droits d'utilisation comptabilisés selon la norme IFRS 16 ont été classés parmi les immobilisations corporelles. Par souci de clarté, nous avons séparé les mouvements relatifs au leasing des autres immobilisations corporelles et les avons regroupés dans une même colonne, indépendamment de leur nature. La colonne IFRS 16 reprend l'ensemble des actifs de leasing, à savoir les véhicules, les distributeurs automatiques de billets ainsi que l'immeuble loué à Anderlecht.

Plus de détails concernant les différents mouvements sont décrits dans la section 4.9. (IFRS 16).

4.6. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La composition du goodwill et des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 est la suivante :

(en EUR)	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels acquis	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2025	23.642.059	15.938.404	6.938.864	0	46.519.327
Prix d'acquisition	23.642.059	39.591.440	39.967.788	0	103.201.287
Amortissements cumulés	0	23.653.037	33.028.924	0	56.681.961
Valeur comptable nette	23.642.059	15.938.404	6.938.864	0	46.519.327
Variations 2025					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	29.681.836	3.553.582	0	33.235.417
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	2.617.722	0	2.617.722
Sorties	0	5.213.357	-5.092.622	0	120.735
Amortissements	0	4.999.629	1.859.868	0	6.859.496
Reprises suite aux désaffectations	0	5.213.357	-5.373.322	-26.416	-186.380
Autres	0	0	145.981	0	145.981
Solde de clôture 31 décembre 2025	**23.642.059**	**40.620.611**	**5.574.023**	**-26.416**	**69.810.277**
Solde de clôture 31 décembre 2025	0	0	0	0	0
Prix d'acquisition	23.642.059	64.059.919	46.142.250	0	133.844.228
Amortissements cumulés	0	23.439.308	40.568.227	26.416	64.033.951
Valeur comptable nette	23.642.059	40.620.611	5.574.023	-26.416	69.810.277

(en EUR)	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels acquis	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2024	23.642.059	13.497.399	4.535.893	0	41.675.352
Prix d'acquisition	23.642.059	38.315.023	41.395.290	0	103.352.372
Amortissements cumulés	0	24.817.624	36.859.397	0	61.677.021
Valeur comptable nette	23.642.059	13.497.399	4.535.893	0	41.675.352
Variations 2024					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	8.299.377	4.252.663	0	12.552.040
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	7.022.960	5.680.165	0	12.703.125
Amortissements	0	3.962.156	2.143.296	0	6.105.451
Reprises suite aux désaffectations	0	5.126.743	5.973.768	0	11.100.511
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture 31 décembre 2024	**23.642.059**	**15.938.404**	**6.938.864**	**0**	**46.519.327**
Solde de clôture 31 décembre 2024	0	0	0	0	0
Prix d'acquisition	23.642.059	39.591.440	39.967.788	0	103.201.287
Amortissements cumulés	0	23.653.037	33.028.924	0	56.681.961
Valeur comptable nette	23.642.059	15.938.404	6.938.864	0	46.519.327

A l'exception du Goodwill, toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie économique limitée. Contrairement aux immobilisations incorporelles, le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (c'est-à-dire un "impairment test") en raison de l'application de la norme IAS 36. Si la valeur comptable de l'entité concernée est supérieure à sa valeur de réalisation estimée, une dépréciation (c'est-à-dire un "impairment") est comptabilisée dans le compte de résultat.

Actuellement, seul le goodwill de 23,6 millions d'EUR résultant de l'acquisition d'Europabank SA est inclus dans cette rubrique. Aucun indicateur de dépréciation n'a été observé en 2025.

« L'impairment test » est également effectué pour les logiciels.

4.7. Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024. Les actifs et passifs d'impôts différés sont répartis par entité juridique/fiscale du Groupe.

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts exigibles		
Actifs	6.569.886	15.374.038
Passifs	30.281.141	30.338.224
Total impôts exigibles	**-23.711.256**	**-14.964.186**
Impôts différés		
Actifs	0	10.223.015
Passifs	18.029.624	1.647.940
Total impôts différés	**-18.029.624**	**8.575.075**

Le tableau ci-dessous détaille la composition des actifs et passifs d'impôts différés au bilan au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Repris dans le compte de résultat	**-22.007.297**	**1.965.474**
Impact revenus définitivement taxés (RDT)	*0*	*4.257.583*
Autres	*-22.007.297*	*-2.292.109*
Repris dans les réserves de réévaluation	**3.977.673**	**6.609.601**
Ajustement portefeuille d'investissement	*2.224.609*	*3.404.204*
Avantages du personnel	*1.753.064*	*3.205.397*
Total impôts différés	**-18.029.624**	**8.575.075**

Depuis 2018, les conditions d'utilisation des revenus définitivement taxés et des pertes reportées ont été renforcées. Dès lors, seuls 70 % de ces crédits d'impôt sont admis en déduction chaque année et ce, sur des revenus supérieurs à 1 million d'EUR. Les impôts différés ne sont comptabilisés que s'ils peuvent être compensés par des bénéfices futurs.

L'évolution des actifs et passifs d'impôts différés en 2025 et 2024 peut être représentée comme suit :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture	8.575.075	19.217.637
Inclus dans le résultat de l'exercice	**-23.972.771**	**-5.669.213**
Impact revenus définitivement taxés (RDT)	*-4.257.583*	*-14.432.652*
Autres	*-19.715.189*	*8.763.439*
Repris dans les réserves de réévaluation	**-2.631.928**	**-4.973.349**
Ajustement portefeuille d'investissement	*-1.179.595*	*1.697.423*
Avantages du personnel	*-1.452.333*	*-6.670.772*
Solde de clôture	**-18.029.624**	**8.575.075**

4.8. Autres actifs et passifs

La composition des autres actifs aux 31 décembre 2025 et 2024 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Avantages du personnel	120.798	369.797
Charges payées d'avance	7.864.317	4.667.607
Produits à recevoir	31.564.100	40.487.854
Métaux précieux, biens et marchandises	2.193.262	315.657
Autres avances	1.614.940	4.600.246
Impôts à récupérer	0	0
Autres	116.152.713	127.360.775
Total autres actifs	**159.510.129**	**177.801.936**

La composition des autres passifs aux 31 décembre 2025 et 2024 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Régimes de pension à prestations définies	0	0
Autres avantages du personnel	26.871.599	26.573.276
Charges sociales	9.801.875	10.670.202
Charges à payer	82.487.702	111.332.215
Produits à reporter	48.220	59.502
Dettes fiscales	14.533.008	15.970.610
Autres passifs	27.081.777	36.602.099
Total autres passifs	**160.824.181**	**201.207.904**

Le montant total des autres actifs diminue de 18,3 millions d'EUR en 2025.

Le montant total des autres passifs baisse de 40,4 millions d'EUR en 2025.

4.9. IFRS 16

La norme IFRS 16 a été introduite le 1er janvier 2019 pour améliorer l'information financière sur les contrats de location.

Les preneurs doivent désormais comptabiliser ces contrats au bilan par la comptabilisation d'un actif de droit d'utilisation (actifs - répartis en "Immobilisations corporelles") d'une part et d'un passif de location (passifs - "Autres passifs financiers") d'autre part.

Pour les contrats de location qui relèvent des règles de la norme IFRS 16, nous déterminons ensuite la durée du contrat de location. Les contrats de location ont une durée fixe mais incluent souvent la possibilité de prolonger le contrat. L'entité décide de prolonger ou non le contrat en fonction de toutes les informations disponibles. Si le contrat est susceptible d'être renouvelé, cela prolonge la durée ; le cas inverse est également possible, bien sûr.

Impact sur le bilan

En vertu de l'IFRS 16, nous comptabilisons le droit d'utilisation et le passif du contrat de location dans le bilan, ce qui entraîne une augmentation des actifs et des passifs à chaque nouveau contrat. Il est possible que la valeur comptable du droit d'utilisation diminue plus rapidement que la valeur comptable du passif locatif si la période d'amortissement est plus courte que la période de remboursement.

Lors de la cession de l'immeuble situé à Anderlecht, combinée avec la conclusion d'un contrat de location de courte durée, il a été tenu compte, pour la détermination de la valeur d'acquisition résiduelle liée à ce droit d'utilisation, des dispositions relatives aux opérations de "sale and lease-back" prévues par la norme IFRS 16.

Le Groupe a identifié trois principales catégories d'actifs soumises à une obligation de location (contrats de location) :

- Véhicules de société ;
- Distributeurs automatiques de billets (i.e. "ATM") ;
- Bâtiments (Anderlecht).

Pour chacun de ces actifs, Crelan a également dû déterminer le taux d'intérêt implicite à appliquer pour le financement de ces contrats :

- Véhicules de société : taux d'intérêt sur un prêt automobile de 5 ans (+/- 4 %);
- Distributeurs de billets : taux d'intérêt sur les prêts professionnels d'une durée de 7 ans (+/- 3,95 %) ;
- Bâtiments (Anderlecht) : (+/- 3,57 %).

Ci-dessous le détail de l'évolution du droit d'utilisation au 31 décembre 2025 :

	2025				
(en EUR)	Solde d'ouverture	Entrées	Dépréciations	Impairment	Solde de clôture
Crelan	10.067.168	3.292.379	-2.105.761	0	11.253.786
Bâtiments	*0*	*771.568*	*-246.473*	*0*	*525.095*
Voitures	*7.768.250*	*2.658.816*	*-1.490.762*	*0*	*8.936.305*
ATM	*2.298.917*	*-138.006*	*-368.527*	*0*	*1.792.385*
Europabank	8.584.437	2.677.026	-2.204.631	-5.296	9.051.536
Bâtiments	*6.835.257*	*365.556*	*-689.705*	*0*	*6.511.108*
Voitures	*1.749.180*	*2.311.470*	*-1.514.925*	*-5.296*	*2.540.428*
ATM	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Total	**18.651.605**	**5.969.405**	**-4.310.392**	**-5.296**	**20.305.322**

Ci-dessous le détail de l'évolution du droit d'utilisation au 31 décembre 2024 :

	2024				
(en EUR)	Solde d'ouverture	Entrées	Dépréciations	Impairment	Solde de clôture
Crelan	4.645.096	8.715.834	-3.293.762	0	10.067.168
Bâtiments	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Voitures	*2.729.968*	*7.029.141*	*-1.990.859*	*0*	*7.768.250*
ATM	*1.915.127*	*1.686.693*	*-1.302.903*	*0*	*2.298.917*
Europabank	7.601.685	3.040.880	-2.056.812	-1.316	8.584.437
Bâtiments	*6.292.414*	*1.964.901*	*-1.422.058*	*0*	*6.835.257*
Voitures	*1.309.271*	*1.075.979*	*-634.754*	*-1.316*	*1.749.180*
ATM	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Total	**12.246.781**	**11.756.714**	**-5.350.574**	**-1.316**	**18.651.605**

Ci-dessous, le détail de l'évolution des dettes de location en date du 31 décembre 2025 :

	2025		
(en EUR)	Crelan	Europabank	Total
Solde d'ouverture	10.365.007	8.124.085	18.489.092
Ajouts	11.799.178	2.677.026	14.476.204
Retraits	0	-5.296	-5.296
Paiement du leasing	-11.204.456	-2.372.100	-13.576.556
Intérêt	1.422.550	68.239	1.490.789
Solde de clôture	**12.382.279**	**8.491.954**	**20.874.233**

Ci-dessous, le détail de l'évolution des dettes de location en date du 31 décembre 2024 :

	2024		
(en EUR)	Crelan	Europabank	Total
Solde d'ouverture	4.939.710	7.403.594	12.343.304
Ajouts	12.780.240	3.040.880	15.821.120
Retraits	0	-1.315	-1.315
Paiement du leasing	-8.537.778	-2.216.526	-10.754.304
Intérêt	1.182.834	-102.548	1.080.286
Solde de clôture	**10.365.006**	**8.124.085**	**18.489.091**

Impact sur le résultat

L'intérêt sur la dette de location est comptabilisé comme une charge d'intérêt, augmentant ainsi les charges financières.

Ci-dessous, le détail de l'impact sur le compte de résultat en date des 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

(en EUR)	2025	2024
Amortissements sur le droit d'utilisation	-4.310.392	-5.350.574
Intérêts sur les obligations de location	-1.354.311	-1.080.287
Paiement leasing	13.576.556	10.754.304
Différence en plus ROU et LL	-8.473.352	-4.064.406
Total	**-561.499**	**259.037**

Ci-dessous, le détail de l'impact sur les flux de trésorerie aux 31 décembre 2025 et 2024 :

(en EUR)	2025	2024
Total des flux de trésorerie sortants liés au leasing	-8.832.356	-6.321.252

Crelan loue également une partie du bâtiment à Berchem. Comme Crelan conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété du bâtiment, il s'agit d'un contrat de location simple.

(en EUR)	CRELAN
Pour le bailleur - Durée résiduelle	
< 1 an	1.899.859
> 1 an ≤ 5 ans	5.388.710
> 5 ans	1.699.735
MONTANT NOMINAL TOTAL	**8.988.304**

Ce montant comprend à la fois le loyer et les charges locatives.

4.10. PILLAR II : Impact IAS 12

Le "Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices" (BEPS) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20 a publié les règles types du Pilier II destinées à répondre aux défis fiscaux posés par la numérisation de l'économie mondiale.

Cette législation est entrée en vigueur pour l'exercice financier du Groupe commençant le 1er janvier 2024. Le Groupe entre dans le champ d'application de la législation promulguée ou

pratiquement promulguée et a procédé à une évaluation de l'exposition potentielle du Groupe aux impôts du Pilier II. L'évaluation de l'exposition potentielle aux impôts sur le revenu au titre du Pilier II est basée sur les déclarations fiscales, les rapports pays par pays, données IFRS et données RH et les états financiers des entités constitutives du Groupe.

Sur la base de cette évaluation, il a été conclu que le Groupe remplit les critères du safe harbour temporaire, sur la base des données CbCR et des états financiers préparés conformément aux GAAP locaux pour l'année 2025, en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg et ce, pour les exercices financiers allant jusqu'au 31 décembre 2025. Pour la Belgique, Crelan ne satisfait toutefois pas aux critères temporaires du safe harbour ce qui a nécessité l'élaboration d'un calcul GloBE complet. Il n'y a pas d'impact sur la fiscalité.

Aucun changement important dans la structure du Groupe n'est attendu en 2026 qui pourrait modifier cette évaluation, mais il va de soi que Crelan suivra de près toute évolution de la législation et de l'interprétation du Pilier II afin d'évaluer l'impact potentiel sur la situation fiscale du Groupe. Par conséquent, cette législation n'a pas non plus eu d'impact sur les calculs des résultats fiscaux exigibles pour l'exercice 2025.

Le Groupe continue de bénéficier de l'exception temporaire obligatoire du paragraphe 4A de l'IAS 12 "Impôts sur les bénéfices", ce qui signifie qu'il n'y aura pas de comptabilisation et d'informations à fournir concernant les actifs et passifs d'impôts différés.

4.11. Passifs financiers

4.11.1. Passifs financiers évalués au coût amorti

4.11.1.1. Dépôts

La composition des dépôts au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts d'établissements de crédit	314.840.681	288.312.880
- dépôts des banques centrales	1.595	0
- dépôts à vue	1.694.814	1.565.014
- dépôts à terme	110.059.468	83.459.368
- passifs financiers liés aux actifs financiers transférés (repos)	203.084.805	203.288.498
Dépôts (autres que d'établissements de crédit)	45.117.171.962	44.311.535.649
- dépôts à vue	9.077.270.460	8.703.806.318
- dépôts à terme	4.564.479.478	8.034.235.437
- dépôts d'épargne	31.227.197.872	27.304.187.644
- autres dépôts	248.224.151	269.306.250
Total dépôts	**45.432.012.643**	**44.599.848.529**

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de garantie dans le cadre du CSA	701.054.864	720.561.698

Les dépôts des établissements de crédit ont augmenté de 26,5 millions d'EUR en 2025.

Les dépôts autres que d'établissements de crédit ont augmenté de 805,6 millions d'EUR en 2025. Nous constatons que la baisse significative des dépôts à terme est plus que compensée par la hausse des dépôts à vue et des dépôts d'épargne.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des transactions de repo du Groupe aux 31 décembre 2025 et 2024:

31/12/2025 (en EUR)	*Actifs financiers détenus à des fins de négociation*	*Titres de créance au coût amorti*	*Prêts et créances*
Valeur comptable des actifs transférés	0	1.823.537.576	0
Valeur comptable du passif associé pour le netting	0	1.703.633.383	0
Netting	0	-1.500.548.579	0
Valeur comptable du passif associé après netting	0	203.084.805	0

31/12/2024 (en EUR)	*Actifs financiers détenus à des fins de négociation*	*Titres de créance au coût amorti*	*Prêts et créances*
Valeur comptable des actifs transférés	0	742.387.417	0
Valeur comptable du passif associé pour le netting	0	710.197.031	0
Netting	0	-506.908.532	0
Valeur comptable du passif associé après netting	0	203.288.498	0

4.11.1.2. Titres de créance, y compris les obligations

Les titres de créance se composent comme suit au 31 décembre 2025 ainsi qu'au 31 décembre 2024 :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Bons de caisse	260.698.170	143.165.895
Certificats de dépôt	0	0
Covered Bonds	3.999.078.161	4.248.220.272
Credit Linked Notes	29.388.831	32.581.910
Senior Non Preferred	2.436.090.920	2.235.959.212
Total titres de créances	**6.725.256.083**	**6.659.927.289**

Les bons de caisse ont augmenté en 2025. Ces produits sont redevenus attractifs en termes de prix (ou tarification) au cours de l'année 2025.

Une macro-couverture est appliquée à une partie du portefeuille des bons de caisse. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer à la note 4.14.

Les obligations sécurisées ont diminué de 249 millions d'EUR.

Les Senior Non-preferred Notes (titres de créance de second rang) ont enregistré une hausse nette de 200 millions d'EUR. En 2025, il y a eu d'une part une nouvelle émission de 500 millions d'EUR et, d'autre part, une émission arrivée à échéance pour 300 millions d'EUR.

4.11.1.3. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés consistent uniquement en des certificats subordonnés destinés à la clientèle et l'émission de titres afin d'augmenter le capital Tier 2 de la banque.

La durée restante au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 peut être détaillée comme suit :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Echéance		
Exercice en cours	0	0
Exercice en cours +1	0	0
Exercice en cours +2	0	0
Exercice en cours +3	0	0
Exercice en cours +4	0	0
Au delà de l'exercice en cours +4	509.255.027	508.602.470
Total dettes subordonnées	**509.255.027**	**508.602.470**

En 2025, la dette subordonnée est restée stable.

4.11.1.4. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
IFRS16	20.840.766	18.489.092
Comptes d'attente	261.495.535	346.399.536
Total autres passifs financiers	**282.336.301**	**364.888.628**

Les comptes d'attente ont fortement diminué. Il s'agit principalement de comptes transitoires utilisés pour enregistrer des opérations temporaires avant qu'elles ne soient transférées dans un compte permanent.

4.11.2. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les EMTN (European Medium Term Notes) sont inclus dans cette rubrique. Ils sont émis par Crelan Finance (NL) B.V., une filiale de Crelan, à l'exception d'une émission réalisée directement par la banque elle-même. Crelan a choisi de désigner les EMTN comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat et a donc évalué ces émissions dans le bilan à la juste valeur. Toutefois, les variations du risque de crédit propre (DVA) ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI) à partir de l'exercice 2017.

4.12. Provisions

Les provisions peuvent être détaillées par type pour les années 2025 et 2024 comme suit :

31/12/2025 (in EUR)	Restructurations	Pensions et autres obligations de retraite au titre de régimes à prestations définies	Questions juridiques en cours et litiges fiscaux	Engagements de prêts et de garanties	Autres provisions	Total
Solde d'ouverture	24.841.963	51.973.020	16.090.300	1.635.388	158.002.505	252.543.177
Ajouts	391.128	1.720.741	2.872.715	646.134	474.326	6.105.044
Montants utilisés	-3.532.510	-2.009.351	-397.497	0	-1.638.048	-7.577.406
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-4.723.000	0	-635.260	-12.526	-3.983.000	-9.353.786
Autres mouvements	-70.000	-5.581.710	0	0	67.313	-5.584.397
Solde de clôture	**16.907.581**	**46.102.700**	**17.930.258**	**2.268.996**	**152.923.096**	**236.132.632**

31/12/2024 (in EUR)	Restructurations	Pensions et autres obligations de retraite au titre de régimes à prestations définies	Questions juridiques en cours et litiges fiscaux	Engagements de prêts et de garanties	Autres provisions	Total
Solde d'ouverture	36.880.533	63.459.017	31.681.351	3.482.570	163.178.178	298.681.649
Ajouts	4.151.251	577.895	249.288	688.081	159.853	5.826.368
Montants utilisés	-2.172.477	-1.447.979	-2.531.432	0	-51.627	-6.203.515
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-14.839.054	-7.021.072	-10.855.469	-33.703	-8.048.632	-40.797.930
Autres mouvements	821.710	-3.594.841	-2.453.438	-2.501.560	2.764.733	-4.963.396
Solde de clôture	**24.841.963**	**51.973.020**	**16.090.300**	**1.635.388**	**158.002.505**	**252.543.177**

Une provision pour réorganisation a été constituée en 2023 pour restructurer le réseau d'agences. La transformation du réseau d'agences est un processus qui prend plusieurs années. En 2024, des progrès significatifs ont déjà été réalisés dans cette transformation, ce qui a conduit à un ajustement à la baisse de la provision de 17 millions d'EUR. Cette transformation s'est également poursuivie en 2025, entraînant une nouvelle baisse de cette provision.

Dans la sous-rubrique "Pensions et autres obligations de retraite au titre de régimes à prestations définies", une diminution de la provision de 5,9 millions d'EUR a été enregistrée entre décembre 2024 et décembre 2025, en raison de changements dans les données relatives aux plans de pension et aux provisions correspondantes, conformément à la norme IAS 19.

Les litiges en cours concernent diverses affaires juridiques et réclamations. Le montant de chaque provision est calculé individuellement au cas par cas par le département juridique ou par le département des ressources humaines dans le cas d'une réclamation impliquant un employé. La variation de +1,8 millions d'EUR concerne à la fois de nouveaux dossiers et des modifications de dossiers existants. La plupart de ces dossiers concernent des litiges juridiques avec des agents et des organismes externes.

Le poste "Engagement de prêts et garanties" concerne les provisions constituées en vertu de la norme IFRS 9 sur les passifs éventuels et les garanties dans le cadre de plus de lignes de crédit et de comptes courants. En 2025, nous constatons une augmentation de +0,6 million d'EUR.

Le poste "Autres provisions" affiche une diminution de -5,1 millions d'EUR en 2025, en raison de la reprise de diverses provisions.

Crelan utilise des obligations sécurisées comme méthode de financement. Les obligations sécurisées sont une méthode de financement bien connue qui consiste à proposer des obligations adossées à des créances hypothécaires sur les marchés financiers internationaux afin de renforcer la position de financement de la banque émettrice. Ces transactions sont effectuées par Crelan Home Loan SCF, une filiale française de Crelan. Ni les clients ni Crelan ne tirent d'avantage fiscal de cette structure, qui est en outre parfaitement conforme à la législation européenne sur la libre circulation des services et des capitaux au sein de la Communauté européenne, cette dernière prévalant sur la législation nationale. Cela a été confirmé à plusieurs reprises dans le passé par d'éminents experts fiscaux externes.

4.13. Avantages du personnel liés aux régimes de pension

4.13.1. Avantages du personnel Crelan (et Europabank)

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisés dans la section "Provisions". Crelan SA a deux "régimes à prestations définies" couvrant les employés de l'ancien Crédit Agricole SA et de l'ancienne Centea SA. Europabank SA a mis en place un plan belge à cotisations définies.

Depuis 2012, il n'est plus intéressant de souscrire à des régimes à prestations définies. Ceux-ci sont financés par des contrats d'assurance de groupe ou des engagements individuels de pension conclus avec des assureurs belges. Le mode de financement choisi par l'employeur prévoit une allocation annuelle au fonds de financement. Ce fonds tient compte des hypothèses d'augmentation des salaires, d'inflation, de taux d'actualisation, d'âge de départ à la retraite et de rotation du personnel, tout en respectant le financement minimum légal.

À l'âge de la retraite, les employés reçoivent un certain capital, calculé sur la base de la rémunération annuelle et de l'ancienneté.

Les régimes à prestations définies couvrent aussi le risque actuariel, principalement le risque de taux d'intérêt, le risque de marché et le risque d'inflation.

Crelan et Europabank disposent de quatre régimes "à cotisations définies", un pour les anciens employés du Crédit Agricole SA entrés en service depuis 2008, deux pour les anciens employés de Centea SA entrés en service avant 1999 et un pour Europabank SA. La filiale Europabank SA dispose également de son propre régime à cotisations définies pour tous ses employés. Tous ces régimes de pension sont financés par une assurance de groupe, l'assureur garantissant un rendement minimum.

Les régimes belges à cotisations définies étaient soumis à un rendement minimum légal de 3,25 % sur les cotisations patronales et de 3,75 % sur les cotisations personnelles devant être garanties par l'employeur. Ce taux de rendement garanti pouvait être modifié par arrêté royal. Dans ce cas les nouveaux rendements devaient être appliqués aux cotisations accumulées dans le passé et aux cotisations futures. Compte tenu du risque limité, ces régimes de pension étaient considérés comme des régimes à cotisations définies et traités comme tels selon la norme IAS 19.

La loi belge sur les pensions a été modifiée le 1er janvier 2016 : le rendement minimum à garantir par l'employeur varie en fonction de la performance de l'OLO sur 10 ans, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Pour les cotisations versées à partir de 2016, le rendement minimum garanti est de 1,75 %. À compter du 1er janvier 2025, le rendement minimum garanti a été porté à 2,50 % pour les nouvelles cotisations versées à partir de cette date.

Pour les régimes de pension financés par des contrats d'assurance de groupe en vertu desquels l'assureur garantit un taux d'intérêt contractuel, le taux de 3,25 % ou 3,75 % continue de s'appliquer aux cotisations accumulées au 31 décembre 2015, jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié actif. De facto, ces régimes belges à cotisations définies sont donc classés comme des régimes à prestations définies en vertu de la norme IAS19 à partir de 2016.

A partir de 2016, le Groupe effectue le calcul complet des engagements pour les régimes à cotisations définies conformément à la norme IAS 19. Les engagements bruts au titre de ces régimes à prestations définies sont évalués à l'aide de la "méthode des unités de crédit projetées" la "méthode PUC[1]" (i.e. "Projected Unit Credit method").

La valeur actuelle de l'obligation brute au titre des prestations définies est ensuite comparée à la juste valeur des placements (fonds de pension ou contrat d'assurance admissible). Une provision est constituée pour tout déficit éventuel. Compte tenu des coûts de pension attribuables à l'année de service qui sont comptabilisés dans le compte de résultat, les changements relatifs aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L'évaluation des actifs investis (par l'intermédiaire de fonds de pension ou de contrats d'assurance admissibles) dans le cadre de régimes à cotisations définies repose sur l'application du paragraphe 115[2] de l'IAS 19, en tenant compte du risque standard des institutions d'assurance (voir ci-dessous). Les régimes à prestations définies sont évalués sur la base des indications relatives à la juste valeur (IFRS 13), en utilisant la méthode selon laquelle les actifs sont égaux à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, en tenant compte du risque de défaut de paiement.

Pour déterminer la juste valeur des actifs, une estimation du risque de défaut est réalisée :

- Pour la juste valeur des actifs ne dépassant pas les réserves mathématiques, le risque de défaut est assimilé au risque de défaut des obligations d'entreprises notées AA. Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle est identique au taux d'actualisation utilisé pour calculer la DBO (c'est-à-dire la « Defined Benefit Obligation » – obligation au titre des prestations définies).
- Pour la juste valeur des actifs excédant les réserves mathématiques, un risque standard complémentaire est pris en compte et intégré comme suit dans le taux d'actualisation : la prime de risque ajoutée est égale au rendement des obligations d'entreprises notées AA moins le rendement des obligations d'entreprises notées A.

Cette méthode prend donc en compte le risque que la compagnie d'assurance ne remplisse pas ses obligations, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas en mesure d'atteindre le rendement garanti convenu contractuellement.

1 La méthode "Projected Unit Credit" est une méthode actuarielle qui permet, d'une part, de déterminer le passif brut de pension (obligation de prestations définies, = paiements futurs attendus à la retraite) à la date de clôture sur la base de la valeur actuelle des prestations (pension benefit) acquises jusqu'à cette date et calculées sur la période de service écoulée, en tenant compte éventuellement des salaires projetés, et, d'autre part, de déterminer également les coûts annuels de pension à affecter à l'année de service (current service cost).

2 Cela signifie que l'actif est égal à la valeur actualisée des capitaux assurés des contrats d'assurance de groupe prévoyant un taux d'intérêt garanti par l'assureur (Branche 21).

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur actuelle de l'engagement brut des régimes à prestations définies et des régimes de pension belges à cotisations définies :

(en EUR)	31/12/2025		31/12/2024	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Solde d'ouverture	53.615.250	53.893.141	56.024.895	65.638.629
Coût des services rendus au cours de la période	2.084.974	3.889.316	1.979.519	3.098.052
Coût financier	1.848.176	1.886.667	1.826.683	2.038.856
Cotisations des participants au régime	197.300	1.219.140	142.480	1.137.091
Impôts	0	0	0	0
Ecarts actuariels - ajustements liés à l'expérience	-1.838.024	-196.551	25.599	-346.379
Ecarts actuariels - hypothèses démographiques	-81.515	-3.925	0	0
Ecarts actuariels - hypothèses financières	-1.773.462	-1.878.767	-1.882.985	-1.043.905
Prestations payées	-737.552	-5.309.527	-3.116.088	-12.686.844
Acquisition/vente	0	0	0	0
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	0	0
Avantages de la cessation d'emploi	0	0	0	0
Reclassements de régime des cotisations définies	0	0	0	0
Business combinations	0	0	0	191.450
Autre méthodologie	1.076.008	-19.244	-1.384.854	-4.133.807
Solde de clôture	**54.391.155**	**53.480.250**	**53.615.249**	**53.893.142**

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

(en EUR)	31/12/2025		31/12/2024	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Solde d'ouverture	48.433.815	52.973.151	53.552.888	64.124.982
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	0	0	0	0
Rendement des actifs du régime supérieur/(inférieur) au taux d'actualisation	-1.327.143	-550.794	-94.820	-89.787
Contributions de l'employeur	2.142.792	1.169.688	2.233.476	3.748.949
Cotisations des participants au régime	197.300	1.219.140	142.480	1.137.091
Plafonnement des actifs	0	0	0	0
Acquisition/vente	0	0	0	0
Prestations versées	-737.552	-5.309.527	-3.116.088	-12.686.844
Taxes	0	0	0	0
Reclassements de régime à cotisations définies	0	0	0	0
Business combinations	0	0	0	113.910
Autre méthodologie	4.068.313	400.640	-4.284.121	-3.375.149
Solde de clôture	**52.777.525**	**52.902.298**	**48.433.815**	**52.973.152**

Les actifs ne comprennent pas les instruments financiers émis par le Groupe, les immeubles de placement ou les actifs utilisés par le Groupe. Tous les actifs sont investis dans des contrats d'assurance de groupe qui prévoient un taux d'intérêt contractuel garanti par l'assureur (contrats de la branche 21).

Le tableau ci-dessous détaille le rapprochement entre la valeur actuelle du passif brut et la juste valeur des actifs relatifs aux régimes belges à prestations et à cotisations définies, ainsi que les actifs et passifs figurant au bilan :

(en EUR)	31/12/2025		31/12/2024	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	54.391.155	53.480.250	53.615.250	53.893.141
Juste valeur des actifs du régime	-52.777.525	-52.902.298	-48.433.815	-52.973.151
Passif net pour les régimes à prestations définies	**1.613.630**	**577.952**	**5.181.435**	**919.990**
Montants comptabilisés au bilan				
Engagements pour les plans d'engagements fermes	1.613.630	577.952	5.181.435	919.990
Actifs pour les régimes à prestations définies	0	0	0	0
Passif net pour les régimes à prestations définies	**1.613.630**	**577.952**	**5.181.435**	**919.990**

Le tableau ci-dessous présente le total des charges comptabilisées dans le résultat global (compte de résultat et autres éléments du résultat global) au cours de l'année :

(en EUR)	31/12/2025		31/12/2024	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Coût des services rendus au cours de la période	2.084.974	3.889.316	1.979.519	3.098.052
Charges d'intérêts	1.848.176	1.886.667	1.826.683	2.038.856
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	0	0
Plafonnement des actifs	0	0	0	0
Indemnité de licenciement	0	0	0	0
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	-1.640.485	-1.780.458	-1.717.154	-1.933.105
Total des charges comptabilisées en résultat	**2.292.665**	**3.995.525**	**2.089.048**	**3.203.803**
Réserves de réévaluation comptabilisées dans les fonds propres	-3.717.678	-167.875	2.853.855	-48.510
Plafonnement des actifs	0	0	0	0
Total des charges comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	**-1.425.013**	**3.827.650**	**4.942.903**	**3.155.293**

Les principales hypothèses actuarielles relatives aux régimes belges à prestations définies et à cotisations définies sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2025		2024	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Taux d'actualisation	3,65%-4,00%	3,60%-4,05%	3,25%-3,50%	3,15%-3,60%
Augmentations salariales prévues en pourcentage	3,10%	3,10%	3,15%	3,15%
Inflation attendue	2,00%	2,00%	2,15%	2,15%

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer le total des charges comptabilisées dans le compte de résultat au cours de l'année sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	2025		2024	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Taux d'actualisation	3,25%-3,50%	3,15%-3,60%	3,15%-3,24%	3,20%-3,24%
Augmentations salariales prévues en pourcentage	0,00%	0,00%	3,15%	3,15%
Inflation attendue	0,00%	0,00%	2,15%	2,15%

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur des engagements du plan de pension est différent pour ex-Centea SA, Crelan SA et pour les régimes belges à prestations définies et les régimes belges à cotisations définies. Dans le régime à prestations définies de Crelan SA, il y a des employés (relativement) âgés. Le régime à prestations définies (" Defined Benefit Plan") de l'ex-Centea SA n'a été mis en place qu'en 2009 et s'applique à tous ceux rentrés en service après 1998. Étant donné que la période moyenne à financer est plus longue pour ex-Centea SA que pour Crelan SA, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de l'"obligation de prestations définies" est plus élevé pour ex-Centea SA que pour Crelan SA. Le même constat s'applique aux régimes belges à cotisations définies.

4.13.2. Avantages du personnel ex-AXA Bank Belgium

Depuis le 31 décembre 2021, AXA Bank Belgium fait partie du Groupe Crelan. Une fusion opérationnelle et juridique entre AXA Bank Belgium et Crelan a eu lieu en 2024. Les statuts du personnel ont été harmonisés et sont entrés en vigueur le 1er janvier 2025. Cette section contient des informations supplémentaires concernant les avantages sociaux de l'ex-AXA Bank Belgium.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
	Régimes des pensions à prestations définies	Régimes des pensions à prestations définies
Solde d'ouverture	142.377.379	148.759.996
Frais de pension	4.562.398	4.678.389
Intérêts sur la dette actuarielle	4.751.573	4.790.768
Cotisations des employés	335.613	354.570
Gains (pertes) actuariels liés aux changements basés sur l'expérience	-1.056.388	-352.732
Écarts actuariels dus aux changements d'hypothèses démographiques	0	0
Écarts actuariels dus à des changements d'hypothèses financières	-4.152.538	-2.116.524
Prestations versées	-9.629.630	-9.049.242
Prestations payées directement par l'employeur	-150.878	-103.468
Changement de méthodologie	0	-4.584.379
Solde de clôture	**137.037.529**	**142.377.378**

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
	Régimes des pensions à prestations définies	Régimes des pensions à prestations définies
Solde d'ouverture	100.840.387	92.449.589
Rendement implicite des éléments d'actif individuels	-3.272.685	3.053.357
Rendement réel des éléments d'actif individuels, à l'exclusion du rendement implicite des éléments d'actif individuels	2.846.143	173.155
Contributions de l'employeur	5.054.243	13.962.425
Cotisations des employés	335.613	354.570
Prestations versées	-9.780.508	-9.152.710
Changement de méthodologie	0	0
Solde final	**96.023.194**	**100.840.386**

Le tableau ci-dessous détaille le rapprochement entre la valeur actuelle du passif brut et la juste valeur des actifs relatifs aux régimes belges à prestations et à cotisations définies, ainsi que les actifs et passifs figurant au bilan :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
	Régimes des pensions à prestations définies	Régimes des pensions à prestations définies
Position nette (à l'exclusion des éléments d'actif individuels)	-137.037.529	-142.377.379
Juste valeur des éléments d'actifs individuels à la fin de la période	96.023.194	100.840.387
Financement économique net (dont éléments d'actif individuels)	**-41.014.335**	**-41.536.992**

Chez AXA Bank Belgium, les plans de pension relèvent du type de régimes à prestations définies.

Le montant comptabilisé en tant que passif net au titre des prestations définies est constitué du total net des montants suivants :

- la valeur actuelle de l'obligation brute au titre des prestations définies à la date de clôture, en utilisant la méthode "Projected Unit Credit" ;
- moins la juste valeur à la date de clôture d'éventuels actifs de couverture sur lesquels les obligations doivent être réglées directement.

Les actifs de couverture de ce dernier régime peuvent comprendre des actifs de fonds de pension ainsi que des actifs de contrats d'assurance.

Les hypothèses et les estimations sont revues et ajustées périodiquement.

Le tableau ci-dessous détaille les charges totales comptabilisées dans le résultat global au cours de l'exercice :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
	Régimes des pensions à prestations définies	Régimes des pensions à prestations définies
Frais de pension	4.226.785	5.032.959
Cotisations des employés	335.613	-354.570
Intérêts sur la dette actuarielle	4.751.573	4.790.768
Rendement implicite des actifs du régime / éléments d'actifs individuels	-3.272.685	-3.053.357
Total des charges comptabilisées en résultat	**6.041.286**	**6.415.800**
Réserves de réévaluation comptabilisées dans les fonds propres	1.509.699	7.226.790
Total des charges comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	**7.550.985**	**13.642.590**

4.14. Dérivés (instruments dérivés) et traitement comptable

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur dépend de la valeur d'un actif sous-jacent (par exemple, un taux d'intérêt, un taux de change, un cours de bourse, un indice, etc.), nécessitant un investissement initial limité et dont le règlement intervient à une date ultérieure.

Le Groupe ne détient des produits dérivés que dans le cadre d'opérations de couverture, auxquelles la comptabilité de couverture peut ou non être appliquée. Les types de dérivés suivants sont utilisés au sein du Groupe :

- Un swap de taux d'intérêt est un contrat par lequel deux parties conviennent d'échanger périodiquement des paiements d'intérêts.
- Un cap est une option de taux d'intérêt qui limite le taux d'intérêt maximum pour l'acheteur du cap à un niveau prédéterminé et sur différentes périodes.
- Une swaption est une option sur un swap de taux d'intérêt où le propriétaire de la swaption a le droit, mais pas l'obligation, de conclure un swap. Les payer swaptions, où le propriétaire a le droit de conclure un swap dans lequel il paie l'intérêt fixe et reçoit l'intérêt variable, et les receiver swaptions, où le propriétaire a le droit de conclure un swap dans lequel il reçoit l'intérêt fixe et paie l'intérêt variable, sont tous deux utilisés. Les payer swaptions sont effectués dans le cadre d'une relation de couverture afin de couvrir les plafonds inhérents

aux prêts hypothécaires à taux variable. Les receiver swaptions sont conclus pour couvrir le risque économique créé par le remboursement anticipé potentiel des prêts hypothécaires. Cela inclut la possibilité de recevoir la valeur du swap en espèces au moment de l'exercice (règlement en espèces ou règlement physique).

Le Groupe applique uniquement une couverture de la juste valeur, qui couvre le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Pour ce faire, le Groupe utilise des stratégies de micro-couverture et de macro-couverture.

En ce qui concerne la couverture de la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, quatre portefeuilles ont été constitués chez Crelan SA, chacun étant couvert séparément par un portefeuille de swaps de taux d'intérêt, les trois premiers en macro fair value hedge et le dernier en micro fair value hedge :

- Portefeuille d'actifs composé de crédits à la consommation, de crédits hypothécaires et de crédits à l'investissement
- Portefeuille d'investissement
- Portefeuille de passifs composé de bons de caisse, de comptes à terme et d'émissions propres
- Portefeuille d'obligations sécurisées émises

La macro-couverture consiste à couvrir le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille présentant des caractéristiques similaires à l'aide d'un portefeuille de swaps de taux d'intérêt. La micro-couverture consiste à couvrir le risque de taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif à l'aide d'un ou plusieurs contrats de swap de taux d'intérêt présentant des caractéristiques identiques. Les variations de la juste valeur du portefeuille sous-jacent, attribuables au risque couvert, donnent lieu à un ajustement de la valeur comptable du portefeuille sous-jacent au compte de résultat pour les éléments évalués au coût amorti et à un reclassement des autres éléments du résultat global au compte de résultat pour les éléments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans les autres éléments du résultat global.

Les graphiques suivants donnent un aperçu des swaps de taux d'intérêt, des montants notionnels en cours par exercice ainsi que du taux d'intérêt moyen pondéré de la jambe fixe de l'instrument de couverture.

Portefeuille d'actifs composé de crédits à la consommation, de crédits hypothécaires et de crédits à l'investissement :

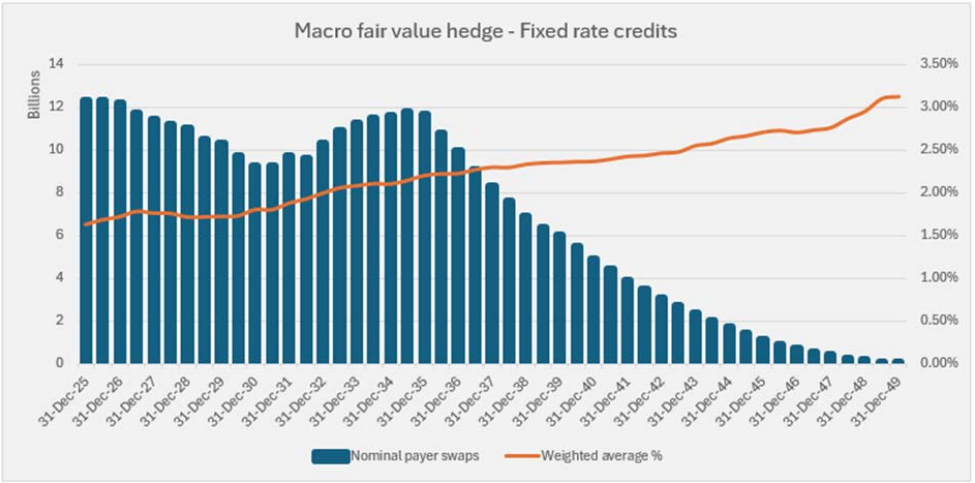

Portefeuille d'investissement :

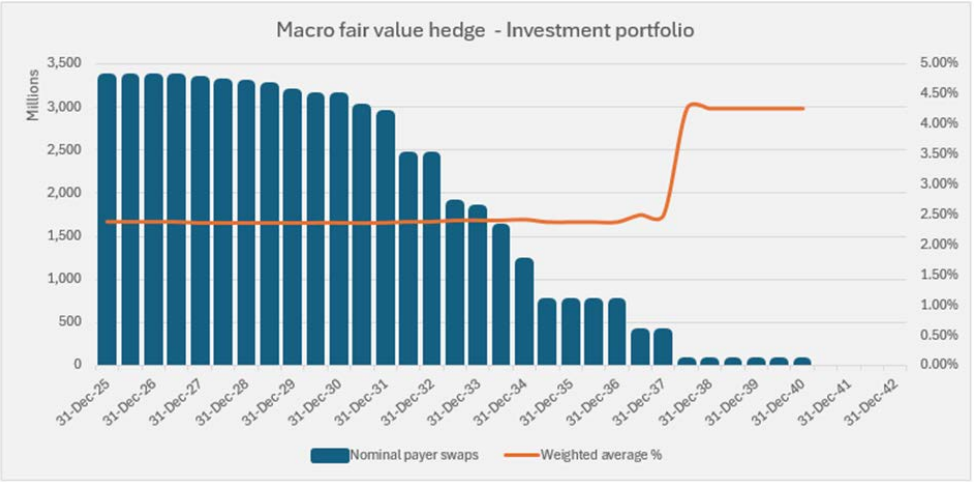

Portefeuille de passifs composé de bons de caisse, de comptes à terme et d'émissions propres :

Portefeuille d'obligations sécurisées émises

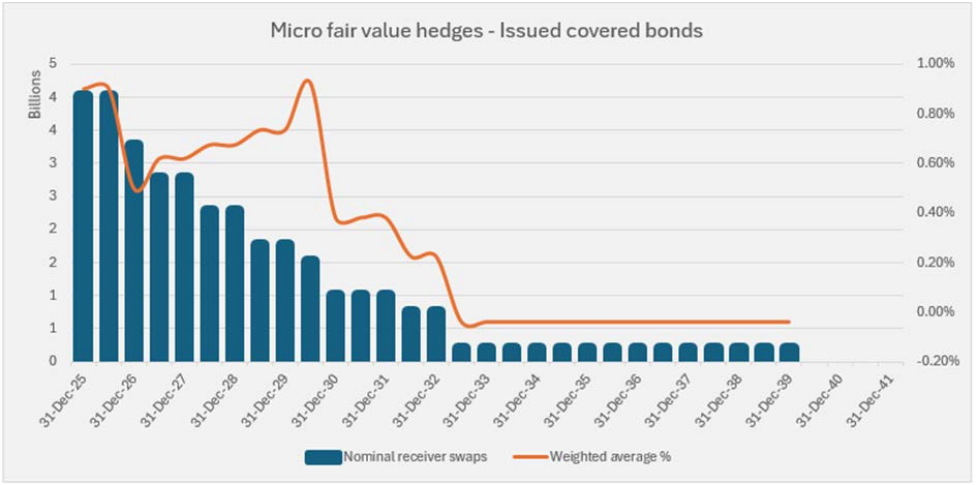

En ce qui concerne les éléments évalués au coût amorti, les variations au bilan sont comptabilisées dans la section "Variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille" à l'actif ou au passif du bilan (en fonction du côté où se trouve le portefeuille couvert : actif ou passif).

Les changements dans le compte de résultat ainsi que toute inefficacité de la relation de couverture sont comptabilisés dans la section "Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture (hedge accounting)".

Le Groupe applique également la comptabilité de couverture de la juste valeur avec des caps et des swaptions (payer). Auparavant, Crelan SA plaçait implicitement les portefeuilles synthétiques de caps liés à des prêts hypothécaires à taux variable comme un élément couvert auquel la comptabilité de couverture de la juste valeur est appliquée.

L'efficacité réelle des opérations de couverture est déterminée sur une base mensuelle. Le Groupe ne conclut que des opérations de couverture qui sont efficaces au moment de leur mise en place et dont on s'attend à ce qu'elles soient également efficaces au cours des périodes ultérieures pour compenser les variations de la juste valeur attribuables au risque couvert. L'efficacité réelle des opérations de couverture est déterminée sur une base mensuelle, sauf dans le cas des structures de micro-couverture de la juste valeur, pour lesquelles l'efficacité est déterminée sur une base trimestrielle. Ce test d'efficacité mensuel/trimestriel est également conçu pour détecter une éventuelle surcouverture dans des périodes futures. Si tel est le cas, certains produits dérivés sont retirés de la relation de couverture afin de réduire la surcouverture observée. La jambe flottante de l'IRS tient compte de l'inefficacité.

L'inefficacité des swaps de taux d'intérêt résulte de :

- d'un changement dans l'évaluation de la jambe flottante du swap de taux d'intérêt ;
- d'un changement de l'évaluation dérivée du risque de base, qui est la différence entre l'évaluation des dérivés de taux d'intérêt basés sur la courbe de swap Ester et l'évaluation de la composante de taux d'intérêt couverte par rapport à la courbe de swap Euribor. Ceci n'est encore effectif que pour les swaps de taux d'intérêt conclus avant 2022 et les swaps résultant de l'exercice de swaptions. En effet, à partir de 2022, seuls les dérivés de taux d'intérêt basés sur la courbe de swap Ester seront encore utilisés.

Le tableau ci-dessous détaille la juste valeur des instruments de couverture détenus aux 31 décembre 2025 et 2024 :

(en EUR)	31/12/2025		
	Notionnel	Valeur comptable	
		Actif	Passif
Couverture de juste valeur (macro couverture)	42.993.168.273	129.572.642	1.579.235
Couverture de juste valeur (micro couverture)	4.025.000.000	0	201.179
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	**47.018.168.273**	**129.572.642**	**1.780.414**

(en EUR)	31/12/2024		
	Notionnel	Valeur comptable	
		Actif	Passif
Couverture de juste valeur (macro couverture)	48.923.072.707	60.049.220	6.589.684
Couverture de juste valeur (micro couverture)	4.500.000.000	1.440.907	26.287
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	**53.423.072.707**	**61.490.127**	**6.615.971**

Le tableau suivant nous donne un aperçu de la valeur comptable des éléments couverts pour 2025 et 2024 :

(en EUR)	31/12/2025	
	Valeur Comptable	
	Actif	Passif
Valeur comptable de l'élément couvert		
dont prêts à la clientèle au coût amorti	33.955.325.273	0
dont titres de créance au coût amorti ACTIF	3.325.843.000	0
dont titres de créance OCI ACTIF	0	0
dont titres de créance et dépôts au coût amorti PASSIF	0	9.737.000.000
Total	**37.281.168.273**	**9.737.000.000**

(en EUR)	31/12/2024	
	Valeur Comptable	
	Actif	Passif
Valeur comptable de l'élément couvert		
dont prêts à la clientèle au coût amorti	37.543.706.150	0
dont titres de créance au coût amorti ACTIF	1.378.055.066	0
dont titres de créance OCI ACTIF	0	0
dont titres de créance et dépôts au coût amorti PASSIF	0	14.236.480.016
Total	**38.921.761.216**	**14.236.480.016**

Comme expliqué ci-dessus, le Groupe couvre ses positions principalement par une couverture de juste valeur. Cela implique le regroupement d'actifs ayant les mêmes caractéristiques (par exemple, date d'échéance/de révision et taux d'intérêt contractuel) en portefeuilles synthétiques. Chacun de ces portefeuilles est entièrement couvert par ses dérivés respectifs, la différence de valeur provenant principalement du delta entre les indices de référence utilisés, l'instrument de couverture et l'élément couvert.

Pour 2025, l'inefficacité totale enregistrée est de +7,3 millions d'EUR.

Le tableau suivant fournit un aperçu du résultat net résultant de l'inefficacité lors du traitement administratif des opérations de couverture (comptabilité de couverture) :

(en EUR)	31/12/2025	
	Gains	Pertes
Couverture à la juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel	**59.856.628**	**-60.231.842**
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	27.064.592	-32.915.782
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	32.792.036	-27.316.060
Couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	**935.844.851**	**-928.161.228**
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	44.246.532	-793.110.473
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	891.598.319	-135.050.756
- amortissements et autres ajustements de valeur	0	0
Total des pertes et profits	**995.701.480**	**-988.393.070**
Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture	**7.308.410**	

(en EUR)	31/12/2024	
	Gains	Pertes
Couverture à la juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel	**162.120.357**	**-164.418.900**
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	56.175.698	-164.418.900
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	105.944.659	0
portefeuille	**803.491.018**	**-793.665.210**
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	299.911.863	-7.642.506
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	430.731.550	-780.539.157
- amortissements et autres ajustements de valeur	72.847.605	-5.483.547
Total des pertes et profits	**965.611.375**	**-958.084.110**
Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture	**7.527.265**	

Lors de l'acquisition de Centea SA, Crelan SA a été confrontée à des produits dérivés qui ne pouvaient pas être documentés comme une couverture sur la base des règles IFRS (bien qu'ils soient économiquement liés à une couverture). En outre, les opérations de swaption susmentionnées utilisent de plus en plus des primes à terme, dont la valeur est incluse dans la juste valeur totale de l'option. Une stratégie de macro-couverture est également appliquée à cette partie par le biais des 'receiver' swaps. Ceux-ci sont également comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan et constituent donc une couverture naturelle du résultat de l'évaluation de la prime à terme.

Ces produits dérivés ont donc dû être placés dans le portefeuille de négociation ("Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de négociation"). Il s'agit de contrats de swap de taux d'intérêt, de caps et de swaptions.

Le tableau ci-dessous présente la composition des actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation aux 31 décembre 2025 et 2024 et se compose donc entièrement de dérivés pour lesquels aucune couverture n'a été documentée conformément aux règles IFRS :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
	Geconsolideerd	Geconsolideerd
Actifs		
Dérivés détenus à des fins de négociation	11.703.059	1.077.377
Titres de créance	0	50.633.926
Total actifs détenus à des fins de transaction	**11.703.059**	**51.711.303**
Passifs		
Dérivés détenus à des fins de négociation	73.011.296	0
Titres de créance	0	25.094.677
Total passifs détenus à des fins de négociation	**73.011.296**	**25.094.677**

Le tableau ci-dessous détaille la composition des dérivés détenus à des fins de négociation aux 31 décembre 2025 et 2024.

(en EUR)	31/12/2025		
	Notionnel	Valeur comptable	
		Actif	Passif
Instruments d'intérêt			
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	15.653.892.000	9.675	99.534
- Caps	66.700.000	189.594	47.066
- Swaptions	6.991.000.000	0	67.713.914
Instruments de capitaux propres			
- Contrats à terme sur actions	0	0	0
- Autres	0	0	0
Instruments de change			
- Swap de devises	0	0	0
- Opérations de change à terme	117.882.175	424.493	1.066.343
Total dérivés détenus à des fins de négociation	**22.829.474.175**	**623.763**	**68.926.856**

(en EUR)	31/12/2024		
	Notionnel	Valeur comptable	
		Actif	Passif
Instruments d'intérêt			
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	4.704.992.000	43.024.809	1.738.763
- Caps	88.557.766	292.890	89.353
- Swaptions	4.193.000.000	0	8.990.470
Instruments de capitaux propres			
- Contrats à terme sur actions	0	0	0
- Autres	285.411.854	4.575.468	10.400.110
Instruments de change			
- Swap de devises	13.013.474	219.436	2.818.695
- Opérations de change à terme	128.331.933	1.443.946	1.057.287
Total dérivés détenus à des fins de négociation	**9.413.307.027**	**49.556.549**	**25.094.678**

Vous trouverez ci-dessous un tableau des échéances liées à la comptabilité de couverture pour 2025 :

(en EUR)	<= 3 mois	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans	Total
31 décembre 2025					
Caps	0	-67.646	-7.680.560	0	-7.748.206
Swaps de taux d'intérêt	3.383.179	4.545.618	-3.613.657	-1.008.796.072	-1.016.030.615
Payer swaptions - prime à terme	-928.582	-26.393.793	-25.121.551	-8.571.090	-64.025.548
Payer swaptions - prime spot	0	-32.870.591	-21.742.523	-4.204.678	-61.354.224

Vous trouverez ci-dessous un tableau des échéances liées à la comptabilité de couverture pour 2024 :

(en EUR)	<= 3 mois	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans	Total
31 décembre 2024					
Caps	0	110.162	10.144.582	199.432	10.454.175
Swaps de taux d'intérêt	21.725.845	-7.011.070	141.284.331	439.894.130	594.500.900
Payer swaptions - prime à terme	205.740	13.053.725	10.286.580	13.998.877	38.369.329
Payer swaptions - prime spot	77.867	14.360.828	22.172.862	9.590.398	46.250.291

4.15. Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Sur base de l'observabilité des paramètres, la juste valeur est divisée en 3 catégories :

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques ;

Niveau 2 : utilisation de paramètres autres que les prix cotés, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : utilisation de paramètres non observables, ou lorsqu'un input observable nécessite un ajustement utilisant un input non observable et que cet ajustement entraîne une variation significative de la juste valeur.

En ce qui concerne les activités de détail, les instruments sont évalués au coût amorti.

4.15.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous indique la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs inclus dans le bilan au coût amorti :

(en EUR)	31/12/2025				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Prêts et créances	51.315.256.903	46.067.791.953	0	0	46.067.791.953
Crédits interbancaires	*960.354.933*	*960.354.933*	*0*	*0*	*960.354.933*
Crédits logement	*39.471.148.088*	*34.588.755.860*	*0*	*0*	*34.588.755.860*
Crédits particuliers	*1.025.209.267*	*981.123.875*	*0*	*0*	*981.123.875*
Crédits agricoles	*2.149.237.241*	*2.077.150.565*	*0*	*0*	*2.077.150.565*
Crédits entreprises	*4.967.158.284*	*4.800.019.494*	*0*	*0*	*4.800.019.494*
Prêts à tempérament	*2.130.785.799*	*2.060.304.446*	*0*	*0*	*2.060.304.446*
Garanties en espèces déposées	*11.571.710*	*11.571.710*	*0*	*0*	*11.571.710*
Autres prêts et avances	*599.791.581*	*588.511.072*	*0*	*0*	*588.511.072*
Titres	3.183.966.333	3.137.615.379	3.112.867.334	24.748.046	0
Au coût amorti	*3.183.966.333*	*3.137.615.379*	*3.112.867.334*	*24.748.046*	*0*
Passifs	0	0	0	0	0
Dépôts	45.432.012.643	45.440.684.319	0	0	45.440.684.319
Titres de créance	6.725.256.083	6.783.978.270	0	6.782.580.779	1.397.491
Passifs subordonnés	509.255.027	529.300.934	0	529.300.934	0

(en EUR)	31/12/2024				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Prêts et créances	49.504.634.879	47.617.236.851	0	0	47.617.236.851
Crédits interbancaires	*776.978.887*	*776.978.887*	*0*	*0*	*776.978.887*
Crédits logement	*38.124.854.506*	*36.567.366.347*	*0*	*0*	*36.567.366.347*
Crédits particuliers	*965.033.849*	*922.757.311*	*0*	*0*	*922.757.311*
Crédits agricoles	*2.087.354.740*	*2.031.441.270*	*0*	*0*	*2.031.441.270*
Crédits entreprises	*4.732.165.927*	*4.549.179.583*	*0*	*0*	*4.549.179.583*
Prêts à tempérament	*2.081.006.462*	*2.053.229.167*	*0*	*0*	*2.053.229.167*
Garanties en espèces déposées	*1.573.554*	*1.573.554*	*0*	*0*	*1.573.554*
Autres prêts et avances	*735.666.954*	*714.710.732*	*0*	*0*	*714.710.732*
Titres	1.676.200.502	1.648.364.270	1.624.335.203	24.029.067	0
Au coût amorti	*1.676.200.502*	*1.648.364.270*	*1.624.335.203*	*24.029.067*	*0*
Passifs	0	0	0	0	0
Dépôts	44.599.848.529	44.628.178.357	0	0	44.628.178.357
Titres de créance	6.659.927.289	6.808.947.077	0	6.669.629.985	139.317.091
Passifs subordonnés	508.602.470	534.218.974	0	534.218.974	0

Pour les actifs et les passifs à court terme ou remboursables sur demande, le Groupe considère la valeur comptable comme la meilleure approximation. Par conséquent, pour les dépôts à un an au plus, la juste valeur est supposée être égale à la valeur comptable. Pour les autres actifs et passifs, la juste valeur est déterminée sur la base de :

- L'évolution du taux sans risque : il s'agit d'examiner la différence entre le taux d'intérêt historique et le taux actuel. En tant que taux sans risque, le taux IRS est appliqué sur une structure de flux de trésorerie comparable.
- L'évolution des marges sur l'actif et le passif : nous examinons ici la différence entre les marges historiques et actuelles sur différents produits. La marge est calculée comme le taux d'intérêt payé par le client, moins le taux sans risque. La moyenne pondérée des marges sur la production des différents produits au cours des 12 derniers mois est prise comme marge actuelle.

Pour obtenir l'impact sur la juste valeur, la variation de la marge est multipliée par l'encours restant et actualisée avec le taux d'intérêt sans risque. La même marge est utilisée pour la durée restante du prêt/passif et ne tient donc pas compte des variations des taux d'intérêt.

Les flux de trésorerie liés au crédit prennent en compte le capital à rembourser, les intérêts, les remboursements anticipés et l'indemnité de remploi correspondante ;

- les flux de trésorerie sont ensuite ajustés pour les crédits afin de prendre en compte :
  - des remboursements anticipés conditionnels par tranche d'intérêt et par type de prêt, prêt par prêt ;
  - les plafonds et les planchers intégrés dans les prêts résidentiels variables ;
  - les pertes de crédit attendues.
- enfin, les flux de trésorerie (ajustés) sont actualisés sur la base de la courbe OIS, majorée d'une marge de liquidité et d'une marge couvrant d'autres coûts (administratifs).

4.15.2. Évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, Crelan utilise des informations provenant de Bloomberg, de Markit ou d'intermédiaires fiables. Ces informations consistent en des cotations de prix observables, des prix modèles si nécessaire, des paramètres de marché tels que les taux d'intérêt dans plusieurs devises, les taux de change, la volatilité des taux d'intérêt, les corrélations de différentes natures et les rendements des dividendes. Certains

paramètres sont dérivés de ces informations lorsqu'ils ne sont pas directement observables.

Ces instruments financiers peuvent être divisés en trois catégories :

Actifs financiers

Titres appartenant au portefeuille d'investissement

La juste valeur des titres est calculée sur la base des prix du marché lorsque ceux-ci sont fréquemment observables et représentent donc un marché actif, ce qui est le cas pour la plupart des titres du portefeuille d'investissement de Crelan.

L'existence d'un marché actif est généralement assez claire, les informations sur le marché étant facilement accessibles au public et aux investisseurs. Il n'existe pas de limite claire ou de seuil d'activité minimum définissant les "transactions fréquentes sur le marché", de sorte que le niveau des transactions réelles doit être évalué en tenant compte de la volatilité et du volume de ces transactions. Toutefois, un faible volume de transactions représente toujours un prix s'il est déterminé dans un environnement normal et neutre et sur une base impartiale. Le volume des transactions est un indicateur important de la juste valeur.

Un nombre limité de titres (flexibonds) qui ne sont pas activement négociés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe donc pas de prix observables sont évalués au coût amorti.

Créances sur les autres banques

Les créances sur les autres banques comprennent les placements interbancaires et les opérations de rachat inversé. Ces transactions sont comptabilisées au coût amorti.

Actifs financiers détenus à des fins de négociation

La juste valeur estimée ici est représentée par le montant actualisé des flux de trésorerie futurs attendus, les données de marché observables les plus significatives étant un taux d'intérêt du marché, un taux de change ou le prix des actifs sous-jacents. D'autres données de marché telles que les corrélations, les volatilités "de référence" ou le rendement des dividendes "de référence" peuvent également être utilisées le cas échéant.

Passifs financiers

Dépôts et prêts

Les dépôts, les opérations de rachat et les autres prêts à taux fixe sont évalués au coût amorti.

Titres de créance émis

Les certificats de dépôt émis sont évalués au coût amorti.

Passifs financiers évalués à la juste valeur (European Medium Term Notes - EMTN)

Les EMTN sont émis par Crelan Finance (NL) B.V., une filiale de Crelan, à l'exception d'une émission réalisée directement par la banque elle-même. Crelan a exercé l'option d'affecter ces instruments à l'évaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat et a donc comptabilisé ces émissions dans le bilan et a continué à les évaluer à leur valeur de marché. Depuis l'exercice 2017, les variations du risque de crédit propre (DVA) sont incluses dans les autres éléments du résultat global (OCI). La juste valeur estimée représente ici aussi la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, où les données de marché observables les plus importantes sont un taux d'intérêt du marché, un taux de change ou le prix des actifs sous-jacents. D'autres données de marché telles que les corrélations, les volatilités "de référence" ou le rendement des dividendes "de référence" peuvent également être utilisées le cas échéant.

Opérations sur produits dérivés

Dérivés simples de taux d'intérêt

Ces dérivés sont des swaps de taux d'intérêt, des caps de taux d'intérêt, des swaptions, des swaps de devises et des swaps de change pour lesquels la juste valeur est estimée sur la base de paramètres observables tels que les courbes de rendement, la volatilité des taux d'intérêt et les taux de change. Ces transactions sont utilisées à des fins de couverture dans le cadre de relations de macro ou micro-couverture ou pour la gestion de trésorerie.

Swaps de performance

Ces produits dérivés sont liés aux émissions d'EMTN (European Medium Term Notes) et visent plus spécifiquement à couvrir le paiement de frais structurés encapsulés dans ces transactions. Là encore, la juste valeur estimée représente le montant actualisé des flux de trésorerie futurs

attendus, les principales données de marché observables étant un taux d'intérêt du marché, un taux de change ou le prix des actifs sous-jacents. D'autres données de marché telles que les corrélations, les volatilités "de référence" ou le rendement des dividendes "de référence" peuvent également être utilisées le cas échéant.

Résultats du "premier jour"

Aucun résultat "day one" n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.

Les tableaux ci-dessous donnent la classification de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux Niveaux 1, 2 et 3 en fonction de l'observabilité des paramètres utilisés :

	Juste valeur des actifs financiers 2025			
	Total	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
À la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans le compte de résultat	**0**	**0**	**0**	**0**
Crédits	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Détenus à des fins de négociation				
Titres de créance	0	0	0	0
Dérivés	11.703.059	0	623.763	11.079.297
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**11.703.059**	**0**	**623.763**	**11.079.297**
A la juste valeur par le biais des OCI				
Titres de créance	721.545.660	721.545.660	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	15.887.104	164.619	197.395	15.525.089
TOTAL	**737.432.764**	**721.710.279**	**197.395**	**15.525.089**
À la juste valeur par le résultat				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	4.594.768	0	0	4.594.768
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**4.594.768**	**0**	**0**	**4.594.768**
Au coût amorti				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	12.747	0	12.747	0
Swaptions	121.811.689	0	121.811.689	0
Caps	7.748.206	0	7.748.206	0
TOTAL	**129.572.642**	**0**	**129.572.642**	**0**
Détenus pour la vente				
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

	Juste valeur des passifs financiers 2025			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Détenus à des fins de négociation				
Titres de créance	0	0	0	0
Dérivés	73.011.296	0	71.788.310	1.222.986
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**73.011.296**	**0**	**71.788.310**	**1.222.986**
A la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Titres de créance	170.702.591	0	41.181.770	129.520.821
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	5.080.871	0	5.080.871	0
Swaptions	-3.300.458	0	-3.300.458	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	**1.780.414**	**0**	**1.780.414**	**0**

	Juste valeur des actifs financiers 2024			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
À la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans le compte de résultat				
Crédits				
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Détenus à des fins de négociation				
Titres de créance	1.077.377	0	0	1.077.377
Dérivés	49.556.549	0	1.736.836	47.819.713
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**50.633.925**	**0**	**1.736.836**	**48.897.090**
A la juste valeur par le biais des OCI				
Titres de créance	178.143.927	0	178.143.927	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	14.006.821	42.474	414.926	13.549.422
TOTAL	**192.150.748**	**42.474**	**178.558.853**	**13.549.422**
À la juste valeur par le résultat				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	5.021.024	0	0	5.021.024
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**5.021.024**	**0**	**0**	**5.021.024**
Au coût amorti				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	-33.583.668	0	-33.583.668	0
Swaptions	95.073.796	0	95.073.796	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	**61.490.127**	**0**	**61.490.127**	**0**
Détenus pour la vente				
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

	Juste valeur des passifs financiers 2024			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Détenus à des fins de négociation				
Titres de créance	0	0	0	0
Dérivés	25.094.678	0	0	25.094.678
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**25.094.678**	**0**	**0**	**25.094.678**
résultat				
Titres de créance	245.191.620	0	31.977.981	213.213.640
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	6.615.971	0	6.615.971	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	**6.615.971**	**0**	**6.615.971**	**0**

Les dérivés, à l'exception de ceux figurant au Niveau 3, sont comptabilisés au Niveau 2. Leur juste valeur représente le montant actualisé des flux de trésorerie futurs estimés pour lesquels les paramètres clés sont des données de marché observables telles que les taux d'intérêt du marché, les taux de change ou le prix des actifs sous-jacents.

Comme indiqué ci-dessus, les actifs et passifs financiers pour lesquels aucun prix coté n'est disponible sont évalués sur la base des évaluations de marché de contreparties financières externes réputées ou par le biais d'un modèle interne. Ces évaluations sont systématiquement vérifiées par le département des marchés financiers et le back-office. En raison de l'absence de prix de marché, deux obligations sont évaluées sur la base d'un modèle de prix. Pour ces obligations, les flux de trésorerie obligataires sont évalués sur la base du spread des obligations liquides du même émetteur.

En raison de la nature de l'investissement, les obligations du portefeuille de négociation de Niveau 3 ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car leur performance est liée à des indices (marché boursier).

Enfin, il y a les investissements dans le portefeuille de capital-investissement et ceux catalogués à la juste valeur par le biais de l'OCI pour un montant de 15,5 millions d'EUR (Niveau 3).

En ce qui concerne certains EMTN émis et les dérivés connexes qui reflètent la structure des frais, leur juste valeur est déterminée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés, en utilisant comme données non observables des volatilités basées sur des données historiques, dans ce cas basées sur des indices de référence tels que, par exemple, l'Eurostoxx 50. Ces deux types d'instruments sont donc également inclus dans cette catégorie.

Les passifs financiers au coût pour lesquels la juste valeur a été calculée sont les obligations sécurisées pour lesquelles la juste valeur est basée sur des informations préparées par plus de 20 acteurs du marché ou peut être obtenue auprès de Bloomberg.

En ce qui concerne les hypothèses utilisées pour les calculs de Niveau 3, aucun ajustement significatif n'a été effectué en 2025, à l'exception des ajustements normaux de la valeur de marché.

En 2025, aucun transfert significatif d'actifs ou de passifs financiers n'a eu lieu entre les différents niveaux.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du Niveau 3 en 2025 :

31/12/2025	Actifs financiers détenus à des fins de négociation		À la juste valeur via OCI		A la juste valeur par le compte de résultat	
	Titres de créance	Dérivés	Autres	Fonds	Titres de créance	Fonds
Solde d'ouverture	1.077.377	47.819.713	13.549.422	0	0	5.021.024
Résultats						
via des résultats obtenus	-265.426	-36.740.416	0	0	0	1.178.990
via des résultats non réalisés	0	0	1.474.278	0	0	0
Achats	0	0	55.548	0	0	0
Ventes	0	0	-945.250	0	0	0
Arrivés à échéance finale	-811.951	0	0	0	0	-1.605.246
Transferts in/out Niveau 3	0	0	1.391.091	0	0	0
Solde de clôture	**0**	**11.079.297**	**15.525.089**	**0**	**0**	**4.594.768**

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du Niveau 3 en 2024 :

31/12/2024	Actifs financiers détenus à des fins de négociation		À la juste valeur via OCI		A la juste valeur par le compte de résultat	
	Titres de créance	Dérivés	Autres	Fonds	Titres de créance	Fonds
Solde d'ouverture	728.996	6.091.841	13.273.109	47.770	0	5.006.141
Résultats						
via des résultats obtenus	348.381	41.727.872	0	0	0	14.883
via des résultats non réalisés	0	0	276.313	-47.770	0	0
Achats	0	0	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0	0	0
Arrivés à échéance finale	0	0	0	0	0	0
Transferts in/out Niveau 3	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture	**1.077.377**	**47.819.713**	**13.549.422**	**0**	**0**	**5.021.024**

4.16. Compensation des actifs et passifs financiers

Pour atténuer les risques lors de la conclusion de produits dérivés et de conventions d'achat et de rachat, un contrat-cadre ISDA, une annexe de soutien au crédit (Credit Support Annex - CSA) et un accord-cadre global de rachat (Global Master Repurchase Agreement - GMRA) sont conclus avec chaque contrepartie financière. Ces contrats stipulent qu'en cas de défaillance, une compensation peut être effectuée sur tous les droits et obligations découlant des produits dérivés négociés avec cette contrepartie. Le risque est encore atténué par l'obligation contractuelle de fournir une garantie en espèces en cas de valeur de marché nette négative du portefeuille de produits dérivés. Si la valeur de marché nette est positive, une garantie en espèces sera reçue. Dans le cas des accords de rachat, les titres sous-jacents servent de garantie en combinaison avec tout appel de marge.

Dans le cas des produits dérivés, un risque résiduel subsiste également, car en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle des produits dérivés ont été conclus, une nouvelle contrepartie doit être trouvée, le coût de remplacement pouvant être supérieur à la garantie en espèces.

Pour réduire encore le risque associé aux opérations sur produits dérivés, les nouvelles transactions sont réglées depuis plusieurs années par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (Clearing Member - membre compensateur). Dans ce cas, c'est principalement le risque de contrepartie qui est ainsi fortement réduit.

L'IAS32 vise à déterminer les principes de classification des instruments financiers en tant que passifs ou en tant que fonds propres et les circonstances dans lesquelles les actifs et les passifs financiers doivent être compensés.

Cette norme fournit donc des indications sur la compensation des actifs et des passifs financiers. Elle prévoit qu'un actif financier et un passif financier doivent être compensés et que le montant net doit être comptabilisé au bilan uniquement si l'entité (IAS32.42) :

- a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés. Cela signifie que le droit de compenser :
  - ne doit pas dépendre d'un événement futur
  - doit être juridiquement exécutoire dans chacune des circonstances suivantes :
    - au cours du déroulement normal de la transaction
    - en cas de défaut de paiement
    - en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'entité et de toutes les contreparties
- a une intention clairement démontrable soit de régler le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif en même temps que le passif est réglé (IAS 32.48).

Le tableau suivant donne un aperçu des actifs et passifs financiers auxquels s'appliquent ces contrats exécutoires (par exemple, un accord ISDA ou un accord-cadre GMRA prévoyant les termes ci-dessus). Cela s'applique aujourd'hui au Groupe Crelan à certaines transactions dérivées ainsi qu'à des accords de vente et de rachat de titres. Les montants compensés dans le bilan sont indiqués dans les trois premières colonnes de chiffres.

Les montants des accords qui prévoient la compensation dans des situations spécifiques mais qui ne répondent pas aux conditions de l'IAS32 sont indiqués dans les autres colonnes de chiffres, ainsi que le montant net restant après déduction de ces montants.

31/12/2025 (en EUR)	Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts effectivement compensés comptablement	Montants net présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Actifs financiers						
Dérivés	1.739.033.427	1.597.757.726	141.275.701	117.742.939	0	23.532.762
Trading	153.745.021	142.041.962	11.703.059	189.594	0	11.513.465
- Hedging	1.585.288.406	1.455.715.764	129.572.642	117.553.345	0	12.019.297
Repo's & reverse repo's	1.500.548.579	1.500.548.579	0	0	0	0
Total actif	**3.239.582.006**	**3.098.306.305**	**141.275.701**	**117.742.939**	**0**	**23.532.762**
Passifs financiers						
Dérivés	551.694.548	476.902.838	74.791.710	22.211.947	0	52.579.763
- Trading	111.808.952	38.797.656	73.011.296	20.520.514	0	52.490.782
- Hedging	439.885.596	438.105.182	1.780.414	1.691.433	0	88.981
Repo's & reverse repo's	1.703.633.383	1.500.548.579	203.084.804	0	0	203.084.804
Total passif	**2.255.327.931**	**1.977.451.417**	**277.876.514**	**22.211.947**	**0**	**255.664.567**

31/12/2024 (en EUR)	Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts effectivement compensés comptablement	Montants net présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Actifs financiers						
Dérivés	2.067.743.145	1.956.696.469	111.046.676	61.781.949	0	49.264.727
- Trading	96.079.470	46.522.922	49.556.549	791.822	0	49.264.727
- Hedging	1.464.755.142	1.403.265.015	61.490.127	61.490.127	0	0
Repo's & reverse repo's	506.908.532	506.908.532	0	0	0	0
Total actif	**2.574.651.677**	**2.463.605.001**	**111.046.676**	**61.781.949**	**0**	**49.264.727**
Passifs financiers						
Dérivés	1.327.164.174	1.295.069.244	32.094.930	384.282	0	31.710.648
- Trading	44.697.076	19.602.399	25.094.677	0	0	25.094.677
- Hedging	775.174.284	768.558.313	6.615.971	0	0	6.615.971
Repo's & reverse repo's	507.292.814	506.908.532	384.282	384.282	0	0
Total passif	**1.834.456.988**	**1.801.977.776**	**32.479.212**	**768.564**	**0**	**31.710.648**

Dans le cas des produits dérivés, les garanties obtenues et données consistent entièrement en des garanties en espèces. Le montant de cette garantie est réglementé et donc légalement exécutoire sur la base d'un accord CSA ("Credit Support Annex") ajouté à l'accord ISDA.

4.17. Fonds propres

La composition des fonds propres aux 31 décembre 2025 et 2024 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Capital	1.389.804.768	1.138.290.597
Agio	121.572.905	
Autres instruments de capitaux propres émis	244.780.177	244.670.115
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	8.021.347	4.750.807
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans les autres éléments du résultat global	-1.447.402	-2.500.631
Variations de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat en raison de changements dans leur risque de crédit	3.834.825	5.178.914
Gains / pertes actuariels sur les régimes de retraite	-5.259.152	-9.616.150
Réserves	1.409.778.996	1.277.258.962
Bénéfice net de l'exercice	250.218.210	192.268.189
Intérêts minoritaires	0	0
Total fonds propres	**3.421.304.674**	**2.850.300.803**

Le capital social et la prime d'émission ont augmenté de 373 millions d'EUR en 2025. Cette hausse provient, d'une part, de l'augmentation du capital coopératif à hauteur de 140 millions d'EUR et, d'autre part, de l'entrée au capital de Crédit Agricole pour 233 millions d'EUR.

Les réserves ont augmenté de 133 millions d'EUR.

Le résultat a progressé de 58 millions d'EUR.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital en 2025 et 2024 :

	2025		2024	
(en EUR)	nombre d'actions	capital	nombre d'actions	capital
Solde d'ouverture	91.797.629	1.138.290.598	75.857.969	940.638.816
- actions	0	0	0	0
- actions coöperatives	91.797.629	1.138.290.598	75.857.969	940.638.816
Variations	11.763.018	251.514.171	15.939.660	197.651.782
- entrées/sorties des actions	471.683	111.501.617	0	0
- entrées/sorties des actions coöperatives	11.291.335	140.012.554	15.939.660	197.651.782
Solde de clôture	**103.088.964**	**1.278.303.151**	**91.797.629**	**1.138.290.598**
- actions	471.683	111.501.617	0	0
- actions coöperatives	103.088.964	1.278.303.151	91.797.629	1.138.290.598

Les parts sociales ont une valeur nominale de 12,40 EUR par part ; le capital de Crelan est entièrement constitué de parts sociales. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les demandes de remboursement faites en cours d'année par les actionnaires ne sont exécutées qu'après approbation par l'assemblée générale annuelle. Ces demandes sont exécutées de la manière suivante :

Date d'introduction de la demande de remboursement	Date de paiement
Entre le 01/01 et le 30/06 de l'année X	Après l'Assemblée Générale de l'année X+1
Entre le 01/07 et le 31/12 de l'année X	Après l'Assemblée Générale de l'année X+2

Il n'existe qu'une exception à la règle générale de remboursement des parts coopératives :

En cas de décès du coopérateur ou de son conjoint, le remboursement des parts coopératives se fait immédiatement avec date valeur au 1er janvier.

Évolution des autres éléments du résultat global

Les réserves issues de la réévaluation des autres éléments du résultat global dans le tableau ci-dessous se rapportent aux variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il s'agit de résultats non réalisés.

L'évolution des variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	Brut	Impôts différés	Total
Solde d'ouverture 01/01/2025	6.334.409	1.583.602	4.750.807
Réévaluation des actifs	4.360.720	1.090.180	3.270.540
Titres vendus et échus	0	0	0
Dépréciations	0	0	0
Micro-couverture de la juste valeur	0	0	0
Macro-couverture de la juste valeur	0	0	0
Autres	0	0	0
Solde de clôture 31/12/2025	**10.695.130**	**2.673.782**	**8.021.347**

La distribution du dividende a déjà été expliquée dans la section 2.7. "Événements postérieurs à la date du bilan".

4.18. Actifs grevés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs grevés et non grevés en 2025 et 2024 :

31/12/2025 (en EUR)	Valeur comptable des biens grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	94.881.294	3.373.051.697
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	4.594.768
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	737.432.764
Actifs financiers au coût amorti	8.156.164.917	46.343.058.319
Autres actifs	0	-1.634.887.688
Total actif	**8.251.046.210**	**48.823.249.861**

31/12/2024 (en EUR)	Valeur comptable des biens grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	102.622.343	5.403.880.208
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	5.021.024
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	192.150.748
Actifs financiers au coût amorti	6.723.588.007	44.457.247.371
Autres actifs	0	-1.081.547.968
Total actif	**6.826.210.350**	**48.976.751.384**

À la fin de 2025, 14,5 % du total des actifs étaient considérés comme grevés (2024 : 12,2 %).

Ces actifs ne peuvent pas être utilisés immédiatement pour soutenir des financements futurs.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs grevés et les passifs connexes :

31/12/2025 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	74.791.710	591.354.000
Dépôts	0	0
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	4.028.466.993	5.161.888.831
Autres dettes financières	0	0
Repos	1.791.158.384	2.267.339.006
Autres passifs (éventuels)	232.920.881	230.464.372
Total	**6.127.337.967**	**8.251.046.210**

31/12/2024 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	31.710.648	336.726.090
Dépôts	0	0
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	4.280.802.182	5.392.203.610
Autres dettes financières	0	0
Repos	731.588.498	947.383.164
Autres passifs (éventuels)	156.353.395	149.897.486
Total	**5.200.454.723**	**6.826.210.350**

4.19. Risque de crédit maximal

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le montant qui représente le mieux le risque de crédit maximal auquel l'entité est exposée à la date de clôture, sans tenir compte des garanties, sûretés ou autres rehaussements de crédit.

Le risque de crédit maximal est égal à la valeur comptable moins les pertes de valeur déjà comptabilisées pour les éléments du bilan. Pour les lignes de crédit non utilisées, le risque de crédit maximum est égal au montant non utilisé et pour les garanties bancaires, au montant de la garantie.

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	3.467.932.991	5.506.502.550
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	11.703.059	50.633.925
Prêts et créances		
- Crédits interbancaires	960.354.933	776.978.886
- Crédits logement	39.471.148.095	38.124.854.505
- Crédits particuliers	1.025.209.267	965.033.846
- Crédits agricoles	2.149.237.241	2.087.354.740
- Crédits entreprises	4.967.158.284	4.732.165.927
- Prêts à tempérament	2.130.785.796	2.081.006.462
- Garanties en espèces déposées	11.571.710	1.573.554
- Autres prêts et avances	599.791.576	735.666.958
Portefeuille titres		
- Titres de gouvernement	3.281.118.851	1.567.584.026
- Obligations et autres titres à revenu fixe	624.393.143	286.760.401
- Actions et autres titres à revenu variable	4.594.768	5.021.024
- Immobilisations financières	15.887.104	14.006.821
Lignes de crédit non utilisées	2.397.273.119	2.300.948.947
Garanties bancaires	61.380.874	61.849.416
Risque de crédit maximal	**61.179.540.811**	**59.297.941.989**

Pour atténuer le risque de crédit, le Groupe reçoit certaines garanties ou sûretés. Pour les prêts et créances sur la clientèle (hors prêts à la consommation et des avances en compte courant), il s'agit principalement de prêts hypothécaires, de fonds commerciaux et de privilèges agricoles.

En outre, comme indiqué précédemment, le Groupe reçoit des garanties en espèces pour les produits dérivés dont la valeur de marché nette est positive.

5. Notes relatives au compte de résultat

5.1. Produits et charges d'intérêt

La ventilation des produits et charges d'intérêt aux 31 décembre 2025 et 2024 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'intérêts		
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	178.007.355	250.773.120
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6.766.125	748.884
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	23.425.519	4.003.055
Prêts et créances au coût amorti	1.307.190.877	1.371.124.924
Titres au coût amorti	76.173.082	22.266.550
Produits d'intérêts sur les passifs financiers	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture	616.260.479	855.580.743
Autres	0	930.910
Total produits d'intérêts	2.207.823.437	2.505.428.185
Charges d'intérêts		
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	171.852.073	266.159.137
Dépôts	469.084.182	582.385.361
Dettes représentées par un titre (y compris les obligations)	175.272.266	164.956.109
Dettes subordonnées	23.464.644	18.327.861
Charges d'intérêt sur actifs financiers	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture	522.937.753	650.186.960
Autres	307.954	94.733
Total charges d'intérêts	1.362.918.871	1.682.110.162
Revenu net d'intérêts	**844.904.565**	**823.318.024**

Les produits et charges d'intérêts ont globalement augmenté de 22 millions d'EUR par rapport à 2024. La baisse des charges d'intérêts a été plus marquée que celle des produits d'intérêts. L'évolution de la marge commerciale a contribué positivement au produit net bancaire, ce qui s'explique par des volumes de dépôts plus importants et l'impact de l'environnement des taux. Par ailleurs, les revenus sont en hausse grâce à une croissance du portefeuille de placement. La croissance du portefeuille de crédits chez Europabank contribue également de manière positive au résultat du groupe. Les charges d'intérêts sur les titres de créance ont augmenté, principalement en raison de coûts de financement plus élevés. Des instruments de dette SNP (Senior Non-Preferred) et T2 (Tier 2) supplémentaires ont été émis pour satisfaire aux exigences MREL. Il s'agit de coussins de fonds propres additionnels qui renforcent la solidité de la banque et constituent donc une protection supplémentaire pour les épargnants.

5.2. Produits et charges d'honoraires et de commissions

Les produits nets d'honoraires et de commissions s'établissent comme suit aux 31 décembre 2025 et 2024 :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières		
- titres émis	40.706.984	35.387.679
- ordres de transferts	7.660.553	5.553.846
- autres	0	347.795
Garde, surveillance et gestion des actifs		
- gestion d'actifs	51.462	191.800
- garde	2.565.028	2.441.546
Engagements de crédit et garanties financières	1.339.496	1.796.622
Services de paiement	97.078.842	93.030.576
Commissions de gestion reçues	115.379.913	105.746.394
Commissions reçues des compagnies d'assurance	25.660.095	23.542.474
Autres services financiers	5.963.386	8.446.909
Total produits d'honoraires et de commissions	296.405.760	276.485.642
Commissions versées aux agents (frais d'acquisition)	238.559.176	239.097.150
Compensation et règlement	5.337.947	88.841
Autres services financiers	41.678	3.704.197
Total charges d'honoraires et de commissions	243.938.801	242.890.187
Revenu net d'honoraires et de commissions	**52.466.960**	**33.595.455**

Les produits de commissions ont augmenté de 19 millions d'EUR, principalement dans le segment «invest», en raison de la hausse des droits d'entrée liée à l'accroissement des volumes. En ce qui concerne les opérations de paiement, des chiffres de croissance sont à noter dans le cadre de l'activité monétique (cartes) auprès des commerçants via Europabank.

En revanche, le montant des commissions versées aux agents a légèrement diminué de 1 million d'EUR par rapport à 2024. Si les commissions réellement versées sont plus élevées suite à une hausse de la production, elles font l'objet d'un amortissement comptable, ce qui explique ces chiffres nets en fin d'exercice.

5.3. Dividendes

Le tableau ci-dessous détaille les dividendes reçus en 2025 et 2024 :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	1.082.419	572.367
Total dividendes	**1.082.419**	**572.367**

5.4. Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-dessous détaille la composition des pertes et profits réalisés sur les actifs et passifs financiers non désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat aux 31 décembre 2025 et 2024 :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Profits réalisés		
Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	0
Actifs / passifs financiers au coût amorti		
Titres de créance	0	0
Prêts et créances	8.519.229	4.894.694
Total profits réalisés	8.519.229	4.894.694
Pertes réalisées		
Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	0
Actifs / passifs financiers au coût amorti		
Titres de créance	90.000	0
Prêts et créances	0	0
Total pertes réalisées	90.000	0
Profits réalisés nets	**8.429.229**	**4.894.694**

Le bénéfice net a augmenté de 3,5 millions d'EUR par rapport à 2024.

Les plus-values réalisées sur les prêts et créances concernent les produits de la vente de dossiers de crédit amortis et des indemnités de remploi à une agence de recouvrement. Il s'agit principalement de crédits de caisse et de prêts à tempérament amortis qui ont été définitivement sortis du bilan par le passé. Pour ce poste, la plus-value réalisée était supérieure de 3,6 millions d'EUR à celle enregistrée en 2024.

Les pertes réalisées en 2025 sur les « Actifs/passifs financiers évalués au coût amorti », en l'occurrence des titres de créance, concernaient la dépréciation exceptionnelle (ou l'apurement exceptionnel) de titres.

5.5. Gains et pertes sur les actifs et passifs financiers comptabilisés en résultat, comptabilité de couverture et différences de change

Les résultats des rubriques « Gains ou (-) pertes nets sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction », « Gains ou (-) pertes nets sur actifs et passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Gains ou (-) pertes nets de comptabilité de couverture » et « Différences de change » doivent être examinés de manière consolidée. L'impact sur le compte de résultat des activités EMTN (Euro Medium Term Notes) et du transfert des swaps de couverture vers le portefeuille de négociation est réparti sur ces différentes rubriques.

5.6. Badwill

En 2025, aucun ajustement n'a été effectué sur le badwill.

5.7. Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des gains et des pertes réalisés sur la décomptabilisation d'actifs:

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Profits		
Immobilisations corporelles	3.925.817	366.918
Pertes		
Immobilisations corporelles	0	0
Total profits et pertes	**3.925.817**	**366.918**

Les plus-values réalisées en 2025 résultent principalement de la vente des bureaux d'Anderlecht et de Gembloux.

5.8. Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation peuvent être détaillés aux 31 décembre 2025 et 2024 comme suit :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Récupération de frais sur crédits	8.318.063	4.634.865
Contributions dépôts	10.614.637	10.321.161
Primes nettes sur contrats d'assurance	0	0
Commissions reçues par la compagnie d'assurances	0	0
Récupération sur créances irrécouvrables	6.449.737	9.436.733
Résultat de refacturation	0	5.179
Autres produits d'exploitation	21.294.557	16.698.413
Total autres produits d'exploitation	46.676.995	41.096.351
Autres charges d'exploitation	704.530	231.841
Total autres charges d'exploitation	704.530	231.841
Autres produits nets d'exploitation	**45.972.464**	**40.864.510**

Le total des autres produits nets d'exploitation a augmenté de 5,1 millions d'EUR par rapport à 2024.

5.9. Charges administratives

5.9.1. Charges de personnel

À la fin de décembre 2025, le Groupe comptait 4.179 employés en service contre 4.327 à la fin de 2024.

Le total des charges de personnel peut être décomposé comme suit :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations	147.417.430	140.693.345
Charges sociales	36.273.836	36.378.837
Primes patronales pour assurances extralégales	13.255.469	20.569.502
Pensions de retraite et de survie et dépenses assimilées	24.583	24.550
Autres	5.413.204	5.811.374
Total dépenses de personnel	**202.384.522**	**203.477.608**

Nous notons une diminution des frais de personnel de 1,1 million d'EUR.

5.9.2. Dépenses générales et administratives

Les frais généraux et administratifs peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Dépenses de marketing	16.226.411	17.121.500
Honoraires	24.235.714	25.475.709
Dépenses IT	98.950.184	218.376.454
Loyers	5.457.316	5.921.507
Contrats de location-exploitation	0	0
Charges fiscales d'exploitation	61.415.215	60.323.207
Autres	87.218.689	103.785.573
Total	**293.503.530**	**431.003.950**

Les frais généraux et administratifs ont diminué de 137,5 millions d'EUR par rapport à 2024, pour atteindre un montant total de 293,5 millions d'EUR.

Cette baisse est principalement due à la réalisation des synergies prévues après la finalisation de la migration. La suppression de la double infrastructure informatique a notamment permis de réaliser des économies significatives.

En 2024, nous avons encore enregistré d'importantes dépenses informatiques dans le cadre de la migration et de l'intégration.

5.9.3. Contributions aux Fonds de résolution et aux Systèmes de garantie des dépôts

Les contributions aux Fonds de résolution et aux Systèmes de garantie des dépôts peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Système de garantie des dépôts	64.745.155	32.626.783
Single Resolution Funds	0	-56.747
Total	**64.745.155**	**32.570.036**

Les charges liées au Système de garantie des dépôts ont presque doublé en 2025.

5.10. Dépréciations

Les dépréciations peuvent être détaillées aux 31 décembre 2025 et 2024 comme suit :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Dépréciations sur actifs financiers		
- titres de créance désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0
- titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	0
- titres de créance au coût amorti	23.321	-168.264
- prêts et créances	-22.468.223	-20.921.669
Dépréciations sur actifs non financiers		
- immobilisations corporelles	0	0
- immeubles de placement	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
- autres	0	0
Total	**-22.444.902**	**-21.089.933**

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en 2025 sur les actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a comptabilisé des dépréciations pour un montant de 22,4 millions d'EUR.

Crelan a enregistré des dépréciations de 8,7 millions d'EUR, contre 7,3 millions d'EUR en 2024. Europabank a enregistré des dépréciations de 13,7 millions d'EUR, contre 13,6 millions d'EUR en 2024.

Des informations détaillées concernant les réductions de valeur sur actifs financiers ont déjà été traitées dans les notes 4.3. et 4.4.

5.11. Impôts sur les bénéfices

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des impôts exigibles et des impôts différés :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts exigibles	74.386.574	36.095.566
Impôts différés	21.673.958	12.072.726
Total impôts sur le résultat	**96.060.532**	**48.168.291**

Pour plus d'informations concernant les impôts différés repris dans le compte de résultat, veuillez vous reporter à la note 4.7.

Le bénéfice imposable comporte les dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que les bénéfices non soumis à l'impôt sur le résultat.

Le tableau suivant illustre la relation entre l'impact fiscal théorique statutaire attendu et les impôts sur le revenu effectivement payés :

(en EUR)	31/12/2025		31/12/2024	
	Taux d'impôt	Charge d'impôt	Taux d'impôt	Charge d'impôt
Résultat net avant impôt		346.278.742		240.436.481
Taux d'impôt légal	25,00%	86.569.686	25,00%	60.109.120
Effets fiscaux des taux d'imposition dans d'autres juridictions fiscales	0,11%	394.252	-0,20%	-490.873
Effets fiscaux de l'exonération de plus-value réalisée sur actions	0,00%	0	0,00%	
Effets fiscaux des produits non imposables	-3,00%	-10.379.671	-3,93%	-9.448.307
Effets fiscaux des charges non fiscalement déductibles	4,68%	16.190.875	6,61%	15.903.599
Effets fiscaux de l'utilisation d'actifs d'impôts non comptabilisés antérieurement	-0,56%	-1.953.185	-8,90%	-21.389.081
Effets fiscaux des mouvements de provisions ou de réserves	-1,27%	-4.385.051	-4,49%	-10.792.677
Eliminations comptables	2,50%	8.642.634	6,25%	15.018.934
Autres	0,28%	980.993	-0,31%	-742.424
Taux d'impôt effectif de l'exercice	**27,74%**	**96.060.532**	**20,03%**	**48.168.291**

Le taux d'imposition est basé sur le taux d'imposition statutaire belge de 25%.

5.12. Honoraires des commissaires

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires du collège des commissaires du Groupe pour l'exercice :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	954.250	1.082.800
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	343.960	288.986
a. Autres missions d'audit	225.160	172.686
b. Missions de conseil fiscal	0	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	118.800	116.300
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	423.833	106.172
a. Autres missions d'audit	0	0
b. Missions de conseil fiscal	321.973	26.915
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	101.860	79.257
Total honoraires payés aux réviseurs	**1.722.043**	**1.477.958**

Les services fournis par EY ont été approuvés par le Comité d'Audit.

5.13. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées du Groupe comprennent les membres du Conseil d'Administration (y compris les membres du Comité de Direction) ainsi que les entreprises liées au Groupe.

À la fin de l'exercice 2025, le Groupe Crelan affiche un encours de 0,5 million d'EUR de prêts et créances envers les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, garantis par 0,3 million d'EUR d'engagements de prêt, de garanties financières et d'autres engagements donnés. Toutes les transactions avec des parties liées ont été conclues à des conditions de marché.

Les honoraires suivants ont été versés aux membres du Conseil d'Administration en 2025 et 2024 :

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court terme	8.507.222	5.812.102
Indemnité de sortie	1.303.326	1.089.585
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnité de rupture	0	0
Avantages sur base d'actions	0	0
Total	**9.810.548**	**6.901.687**

La politique de rémunération est conforme à la réglementation de la BNB.

5.14. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe Crelan :

- qui exercent des activités commerciales dont elles peuvent tirer des revenus et engager des dépenses;
- dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le Comité de Direction de Crelan pour prendre des décisions sur l'allocation des ressources aux secteurs et pour évaluer leur performance ;
- et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Comité de Direction de Crelan est considéré comme le principal décideur opérationnel tel que défini dans la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels suivants sont présentés séparément sur la base des directives de l'IFRS 8 :

- Fédération Crelan (SA + SC, Royal Street SPV, Crelan Finance (NL) B.V., Crelan Home Loan SCF, CASPR sprl et Crelan Arch)
- Europabank SA

L'activité bancaire de la Fédération Crelan consiste principalement en une activité de détail, à savoir la collecte de fonds (opérations quotidiennes, produits d'épargne) et l'octroi de prêts à ses clients (ménages, indépendants et petites entreprises) par le biais de son réseau d'agents indépendants. Les chiffres rapportés comprennent également les résultats du BSM (Balance Sheet Management), dont le but principal est de gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de liquidité et de change. L'activité de trésorerie, qui fait également partie des responsabilités de l'équipe BSM, consiste à fournir des liquidités et des financements à court terme afin de soutenir la croissance des activités de détail.

L'activité d'Europabank consiste également en une activité de détail mais avec une stratégie propre et un positionnement correspondant sur le marché. En plus de cela, elle propose également des services de leasing et des services de paiement spécifiques liés à Visa et Mastercard.

Les transactions entre les différents segments opérationnels ont lieu dans des conditions de pleine concurrence.

Les chiffres sont basés sur les informations également fournies au principal décideur opérationnel, en tenant compte des diverses entités juridiques du Groupe consolidé qui contribuent aux résultats actuels.

Les rapprochements entre le total des secteurs opérationnels et le résultat du Groupe sont principalement :

2025 - en millions d'EUR	Federation Crelan	Europabank	Reconciliation	Chiffres rapportés dans le compte de résultat consolidé
Produit net bancaire (Marge d'intérêt + commissions et plus-values)	1.077,2	135,4	273,8	938,8
Charges d'exploitation et prélèvements bancaires	-491,3	-72,3	17,0	-580,6
Commissions	-282,4	-11,4	-293,8	0,0
Dépréciations de prêts et autres provisions	-0,5	-8,1	3,3	-11,9
Impôts et taxes	-85,0	-11,8	-0,7	-96,1
Éléments non récurrents et IFRS3	0,4	0,0	0,4	0,0
Frais bancaires nets non encore amortis	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat net	**218,4**	**31,8**	**0,0**	**250,2**

Nous ne publions pas de bilan au niveau du segment opérationnel. Nous ne le mentionnons donc pas non plus dans les états financiers consolidés.

6. Notes relatives aux transactions hors bilan

Le tableau ci-dessous donne le détail des droits éventuels et des engagements hors bilan du Groupe aux 31 décembre 2025 et 2024:

(en EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements résultant d'emprunts		
- octroyés	2.397.167.883	2.301.517.631
- reçus	35.000.000	35.000.000
Garanties financières		
- octroyées	61.376.269	61.849.416
- reçues	285.351.534	285.807.097
Garanties		
- octroyées	6.792.916.909	6.033.538.206
- reçues	56.557.280.214	52.727.812.235
Engagements résultant de contrats de location-financement		
- octroyés à une autre contrepartie	15.455.991	14.790.228
- reçus d'une autre contrepartie	74.480.069	62.628.713

Les engagements de prêt accordés se rapportent aux lignes de crédit accordées aux clients, qui n'ont pas (encore) été utilisées. Les engagements de prêt reçus (= droit) se rapportent aux lignes de crédit non (encore) détenues par le Groupe vis-à-vis d'autres contreparties financières, auxquelles il peut être fait appel dans le cadre d'un manque de liquidités.

Les garanties financières et les sûretés reçues servent à garantir les engagements des clients dans le cadre de l'octroi de crédits. La plus grande partie concerne les hypothèques reçues. La garantie cédée est principalement constituée de dépôts de garantie versés dans le cadre de la "Credit Support Annex" (CSA) de la documentation ISDA sur les produits dérivés (voir note 4.4.).

Les dettes envers une autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent des obligations d'achat envers des fournisseurs. Les obligations envers toute autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les options d'achat accordées aux clients.

7. Gestion des risques

7.1. Introduction et sujets actuels

7.1.1. Gestion des risques, dans le cadre d'un processus d'intégration et de migration, poursuivant son évolution vers la préparation du plan de transformation de la Banque

En 2024, Crelan a achevé avec succès l'intégration opérationnelle et la migration d'AXA Bank Belgium, marquant ainsi la conclusion d'un programme de plusieurs années soutenu par une gouvernance renforcée et une surveillance étroite des risques. Après la migration, une structure de suivi spécialisée a été mise en place pour prendre en charge les points restants et assurer la stabilisation opérationnelle complète.

Depuis, Crelan a entamé la phase suivante de son développement par le biais de la transformation, qui définit les priorités stratégiques de l'organisation pour les années à venir. Du point de vue des risques, aucune structure de gouvernance distincte n'a été mise en place pour ce programme. Les responsabilités en matière de gestion des risques sont intégrées dans la gouvernance de la transformation et sont aux mains de délégués aux risques désignés.

Le Risk management a supervisé et supervisera le plan de transformation, en accordant une attention particulière, entre autres, à un processus de priorisation juste et clair, à une bonne gestion de projet et à un processus de construction solide, à un personnel adéquat et à des plans de capacité, au respect des règles de gouvernance, ...

7.1.2. Gestion des risques en contexte de crise

Avec la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, et après le récent changement de politique des États-Unis, notamment en matière de droits de douane, la situation macroéconomique (prix de l'immobilier, inflation, PIB, incertitude géopolitique) suscite des inquiétudes. Le Groupe Crelan est une banque de détail qui cible les particuliers, les indépendants et les micro-entreprises belges. Dans ce contexte, la guerre en Israël et en Palestine n'a pas d'impact direct sur la banque, mais comme dans le cas de l'Ukraine, elle pourrait avoir un impact sur les emprunteurs si elle entraîne une nouvelle hausse des prix de l'énergie et de l'inflation, notamment en raison de la menace qui pèse sur les échanges commerciaux à travers la mer Rouge.

En ce qui concerne les principaux indicateurs macroéconomiques, la croissance du PIB est restée faible (1 %), tandis que le taux de chômage est passé à 6,4 % en 2025. Après une forte hausse en 2022 due à la crise énergétique et aux effets post-Covid en Chine, l'inflation a diminué mais se situe encore autour de 2-3 % (objectif de la politique monétaire) et dépasse la moyenne de l'UE. Les prix de l'immobilier ont connu une augmentation modérée de 3 à 4 % en 2025, l'efficacité énergétique des biens immobiliers devenant un critère de plus en plus important.

Tant les ménages que les entreprises ont continué à être touchés par cette augmentation des coûts. En Belgique, l'indexation automatique des salaires et les tarifs sociaux protègent dans une large mesure le pouvoir d'achat des salariés, de sorte que la baisse du pouvoir d'achat en Belgique est l'une des plus faibles de l'UE.

Le nombre de faillites a augmenté de 5,4 % en 2025 et atteint ainsi son chiffre le plus élevé depuis 2013. La construction, le commerce de gros et de détail restent les secteurs où le nombre de faillites est le plus élevé. Cette augmentation s'explique par le niveau élevé des taux d'intérêt et de l'inflation.

Pour les clients professionnels, comme en temps normal, Crelan utilise ses propres mesures de soutien pour les entreprises saines qui connaissent des problèmes temporaires de liquidité en raison de la crise énergétique, sous la forme de lignes de crédit à court terme. Celles-ci sont traitées comme une nouvelle demande de crédit et font l'objet d'une analyse de crédit individuelle. En fonction du profil de risque de l'emprunteur, une proposition adaptée peut être faite.

Comme les années précédentes, la crise n'a pas eu d'impact significatif sur la qualité des portefeuilles de prêts de Crelan jusqu'à la fin de 2025. Dans l'ensemble, le portefeuille de crédits continue d'afficher de bonnes performances, comme le montrent les signaux d'alerte précoce, les niveaux de NPL, les expositions, les créances en souffrance et les créances en défaut de la banque, mais dans ce contexte, il est important de rester prudent et de veiller à ce que le niveau de provisionnement approprié soit maintenu. La banque continuera à surveiller attentivement la qualité de ses portefeuilles et la production de nouveaux crédits. Nous observons une augmentation significative de l'activité du marché immobilier, essentiellement due à la réduction des droits d'enregistrement.

7.1.2.1. Gouvernance interne

En 2025, la Banque a poursuivi de manière active la gestion du risque de crédit lié à l'environnement macroéconomique.

Outre le suivi «régulier» du portefeuille, les actions suivantes ont été menées, entre autres :

- Mise à jour de l'analyse de la capacité de remboursement des clients particuliers ;
- Intégration de la quantification ESG dans les processus de gestion du risque de crédit ;
- Suivi du portefeuille des grands risques (large exposures) ;
- Détection des clients vulnérables dans les portefeuilles professionnels et agricoles ;
- Contrôle régulier du respect des attentes du régulateur belge concernant la qualité des nouveaux crédits hypothécaires ;
- Octroi, au cas par cas, de mesures de soutien à des emprunteurs sains rencontrant des difficultés temporaires.

Pour s'assurer que la banque identifie les problèmes émergents en temps utile et qu'elle peut faire face à l'augmentation des crédits pendant la période précontentieuse, elle dispose d'un cadre d'alerte précoce composé de méthodes ou d'indicateurs clés qui alertent les gestionnaires de relations et les gestionnaires de risques sur les tendances potentiellement défavorables (par exemple, la détérioration du profil du client) qui peuvent affecter la santé économique d'une institution. Crelan tire ses signaux d'alerte précoce du comportement de paiement des clients, des informations financières et du comportement des comptes à partir de sources de données internes et externes.

Dans le même temps, les processus suivants sont en place :

- Évaluation individuelle des grands risques (large exposures) fortement impactés ;
- Tableaux de bord trimestriels présentés au comité de risque de crédit, comprenant de nombreux KPI relatifs aux différents portefeuilles et mettant notamment l'accent sur les jours de retard (days past due) – ou les rappels – afin d'identifier les situations d'arriérés à un stade précoce.

7.1.3. Liquidité

En 2025, la position de liquidité de Crelan a continué d'être soutenue par une base de dépôts de détail résiliente, bien que le marché des dépôts soit concurrentiel. La dynamique des dépôts a principalement été stimulée par l'arrivée à échéance d'importants comptes à terme à des moments précis, ce qui s'est traduit par une baisse significative des dépôts à terme.

Ces mouvements ont été largement compensés par la réaffectation vers des comptes d'épargne par les clients, ce qui reflète leur préférence pour des propositions d'épargne plus liquides, et par des actions commerciales ciblées, notamment le placement de nouveaux comptes à terme (principalement avec des durées plus longues). Dans l'ensemble, ces évolutions ont surtout affecté la composition des dépôts plutôt que d'indiquer un affaiblissement structurel de la base de liquidité de Crelan.

7.1.4. Cadre de gestion des risques

En 2025, le Groupe Crelan a poursuivi la mise en place d'une gestion des risques cohérente et prudente en appliquant son cadre de gestion des risques (Risk Management Framework).

La Banque dispose de stratégies, politiques, processus et systèmes robustes pour identifier, mesurer, gérer et surveiller ses risques.

Le cadre de gestion des risques s'articule autour de cinq composantes :

- Gestion des risques;
- Processus d'évaluation des risques, comprenant l'identification, la mesure, l'évaluation et la mitigation des risques, ainsi que le reporting des risques;
- Cadre de tests de résistance (stress testing framework);
- Revue et validation;
- Données de risque, agrégation et systèmes informatiques (Risk data, aggregation and IT systems).

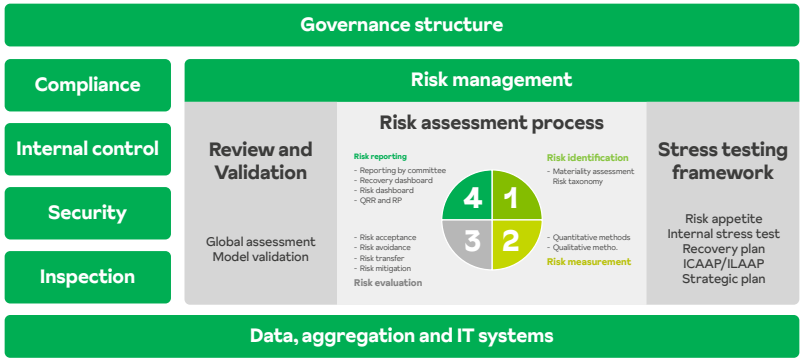

Structure de gouvernance des risques

Une structure de gouvernance des risques efficace exige une compréhension adéquate des risques et une sensibilisation à ceux-ci à tous les niveaux de l'organisation, soutenues par une structure efficiente de suivi, de reporting et de communication.

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques du Groupe Crelan sont illustrées ci-dessous.

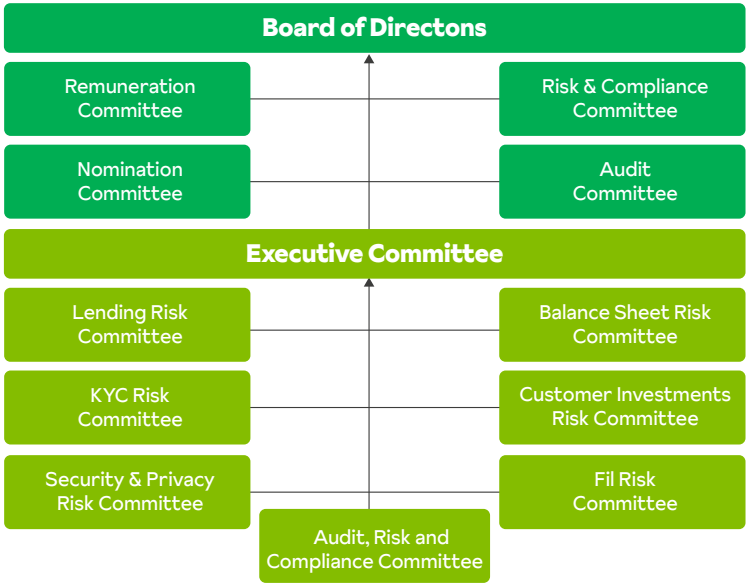

Processus d'évaluation des risques et cadre d'appétit au risque

Le Groupe Crelan a mis en place un processus annuel d'évaluation des risques. Cet exercice est réalisé par le département de gestion des risques et comprend l'identification des risques, la mesure des risques, l'évaluation et l'atténuation des risques (y compris les limites) et le rapport sur les risques.

L'identification des risques conduit à une taxonomie des risques qui identifie tous les risques importants auxquels le Groupe Crelan est confronté.

Les méthodes de mesure des risques peuvent aller de modèles quantitatifs à des expressions qualitatives d'opinions d'experts. L'importance des risques est évaluée avant leur atténuation (risque inhérent) et après leur atténuation et leur diversification (risque résiduel).

Voici un résumé de l'identification et de l'évaluation des risques :

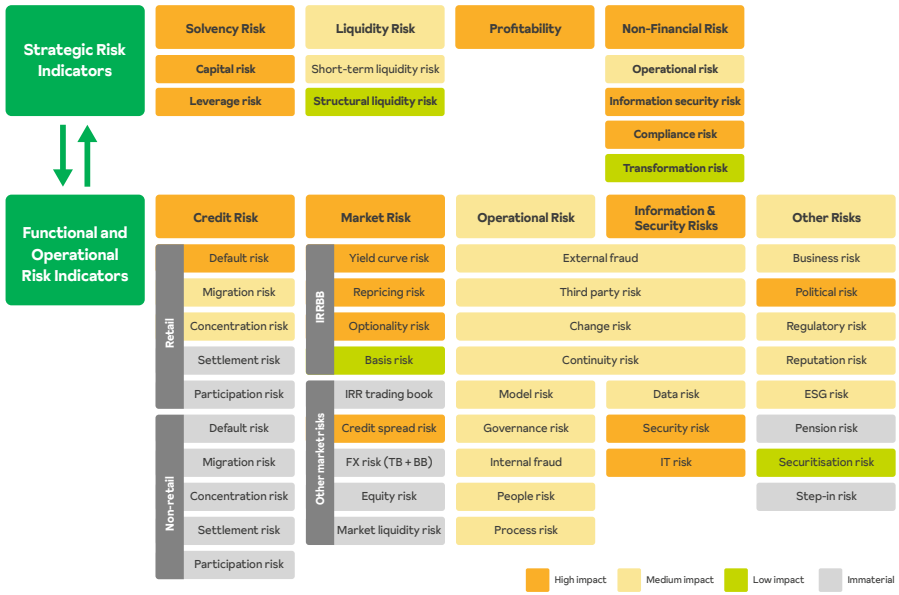

Le processus d'évaluation (ou de mesure) des risques est étroitement lié au cadre d'appétit pour le risque (RAF - Risk Appetite Framework) de la banque. Pour tous les risques matériels identifiés, la banque définit une stratégie d'évaluation : accepter, atténuer, éviter ou transférer. L'évaluation des risques est l'élément central d'un cadre d'appétit pour le risque, avec l'établissement de déclarations quantitatives ou qualitatives d'appétit pour le risque et de limites associées.

Un appétit stratégique pour le risque est déterminé pour les principaux domaines (capital, liquidité, rentabilité et activités commerciales), en tenant compte de la sensibilité au stress de ces domaines. Cet appétit pour le risque stratégique est traduit en limites de risque fonctionnelles. Ce modèle d'appétit pour le risque a été approuvé par le Conseil d'administration et a été utilisé par cet organe directeur et le Comité de Direction comme outil central pour la gestion des risques du Groupe Crelan en 2025.

Tous les risques importants sont traduits en indicateurs pertinents, résumés dans le 'tableau de bord des risques' (rapports sur les risques). Il s'agit d'indicateurs réglementaires et internes. Différents niveaux de sévérité sont définis pour chaque indicateur, de sorte que la direction soit alertée suffisamment tôt lorsqu'un indicateur se rapproche de l'appétit pour le risque. Ce 'tableau de bord des risques' fait partie intégrante du processus général de surveillance des risques et fait l'objet d'un rapport trimestriel au Comité de Direction et au Conseil d'administration. Ces risques font l'objet d'un suivi plus détaillé par les sous-comités de risque spécialisés du Groupe Crelan.

L'appétit pour le risque et sa traduction en limites ne sont pas des éléments isolés. Elles sont aussi importantes que la définition de la stratégie. C'est pourquoi le cadre de l'appétit pour le risque est pleinement intégré dans le processus de planification stratégique et financière de la banque et la mise à jour annuelle du plan stratégique va de pair avec l'examen du cadre d'appétit pour le risque et de ses limites respectives. L'objectif du cadre d'appétit pour le risque est de rester stable dans le temps et de servir de moteur à la stratégie de la banque. En outre, des tests de résistance sont appliqués au plan stratégique afin d'en vérifier la robustesse.

Pour les risques liés au capital financier et à la liquidité, outre le cadre réglementaire, il existe également un cadre économique qui génère des prévisions pour différents horizons. Le capital économique est distribué à toutes les activités de la banque, sur la base des objectifs de risque du Groupe Crelan. La direction du Groupe Crelan impose une limite au capital économique total appliqué afin de s'assurer que la banque dispose toujours de ressources financières suffisantes. La banque a également développé une approche de liquidité interne pour suivre sa position de liquidité.

Le cadre de l'appétit pour le risque du Groupe Crelan définit la gouvernance appropriée, les exigences en matière de rapports, les limites, les contrôles et les processus de prise de décision afin d'orienter les décisions de la direction.

L'appétit pour le risque du Groupe Crelan est documenté et présenté dans divers rapports à usage interne et externe (superviseur, audit externe et interne). Tout dépassement des limites d'alerte doit être porté à la connaissance des membres du Comité de Direction ou du Conseil d'administration afin qu'ils prennent des mesures correctives, si nécessaire.

Cadre de tests de résistance

Les tests de résistance sont une analyse menée pour identifier les vulnérabilités de la banque afin de déterminer si celle-ci dispose de suffisamment de fonds propres et/ou de liquidités pour résister à l'impact d'évolutions défavorables, telles que l'impact de scénarios économiques défavorables. Ces tests sont conçus pour identifier les faiblesses de la banque à un stade précoce afin qu'elle puisse prendre elle-même des mesures préventives.

Il joue un rôle important pour :

- Fournir des évaluations prospectives des risques ;
- Atténuer les limites des modèles et/ou des données historiques ;
- Alimenter les procédures de planification du capital et de la liquidité ;
- Soutenir les processus ICAAP/ILAAP ;
- Contribuer à la définition de la tolérance / de l'appétit pour le risque de la banque ;
- Faciliter l'élaboration de plans de contingence ;
- Informer les autorités de supervision dans le cadre de l'évaluation SREP annuelle.

Le cadre des tests de résistance vise à fournir la méthodologie et le processus pour la réalisation de tests de résistance par le Groupe Crelan dans le cadre du processus de gestion des risques, en tenant compte de la réglementation applicable. Le champ d'application du programme s'étend à toutes les entités gérées ou contrôlées par le Groupe Crelan. Lors de la réalisation des tests de résistance, tous les domaines de risques matériels de toutes les entités relevant du programme sont pris en compte.

Evaluation et validation

Le processus d'évaluation des risques et le cadre de simulation de crise prennent en compte les risques dans des environnements de marché normaux et en situation de crise, respectivement. Ces méthodes d'évaluation et de mesure doivent être revues régulièrement. L'évaluation globale sert d'examen annuel du traitement des risques individuels. En outre, la fonction de validation des modèles remet régulièrement en question les méthodes quantitatives utilisées pour mesurer les risques.

D'autres revues du processus d'évaluation des risques sont également réalisées par :

- L'Audit interne de Crelan ;
- Les auditeurs externes ;
- La fonction Compliance ;
- Les superviseurs (c'est-à-dire la Banque nationale de Belgique et la Banque centrale européenne).

Données de risque, agrégation et systèmes informatiques

La gestion, le contrôle et la surveillance des données sur les risques, l'agrégation et les systèmes informatiques sont restés un pilier essentiel en 2025. Le Groupe Crelan a été en mesure de satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de rapports. Depuis que la Banque est devenue une institution significative, ces exigences d'information se sont accrues. En outre, des investissements importants ont été réalisés dans le cadre du projet d'intégration et de migration afin de sécuriser les données de risque et les capacités d'agrégation de la banque. La Banque entre maintenant dans une phase de transformation, dont un projet clé est la feuille de route des données. Dans cette feuille de route, la Banque évalue et ajuste l'architecture, la qualité et la gouvernance des données afin d'atteindre une plus grande maturité dans la gestion des données, conformément aux principes RDARR et BCBS 239.

Dans les sections suivantes, l'accent sera d'abord mis sur les catégories de risques les plus importantes auxquelles le Groupe Crelan était exposé en 2025, à savoir les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels. Tous ces risques ont un impact potentiel sur les objectifs de la Banque en termes de solvabilité, de liquidité et de rentabilité. Les autres risques de la Banque sont décrits au chapitre 7.8.

7.1.5. Règlement CRR3

L'année 2025 a été marquée par l'entrée en vigueur du règlement CRR3 (également appelé Bâle IV). Cette mise à jour du cadre CRR a des répercussions sur les méthodes utilisées pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques (Risk Weighted Assets - RWA) et, par conséquent, sur les ratios de solvabilité de la Banque. La mise en œuvre complète des nouvelles règles CRR3 est précédée d'une période transitoire de cinq ans.

Compte tenu de ce nouveau règlement, qui élève le niveau global des RWA, les ratios totaux de capital du groupe ont diminué de 35,28 % à la fin de 2024 à 30,85 % à la fin de 2025, malgré une augmentation significative du capital (+20,33 % de capital Tier 1). Cette augmentation du capital résulte de l'augmentation de l'encours du capital social coopératif, des bénéfices réalisés en 2025, ainsi que de l'entrée du Groupe Crédit Agricole France dans le capital de la Banque. Les ratios de solvabilité restent cependant nettement supérieurs au niveau minimum requis par la BCE.

7.2. Risque de solvabilité

7.2.1. Gestion

En vertu du règlement et de la directive de l'UE sur les exigences de fonds propres (CRR/CRD IV) ainsi que des accords de Bâle, le Groupe Crelan doit maintenir un niveau minimum de fonds propres pour couvrir ses risques de crédit, de marché et opérationnels. Cette obligation est connue sous le nom de "Pilier I - Minimum de capital réglementaire requis". Les banques doivent également mettre en place des stratégies saines, efficaces et complètes, ainsi que des processus permettant d'évaluer et de maintenir en permanence les montants, les types et la répartition des fonds propres internes qu'elles considèrent comme adéquats pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elles sont ou pourraient être exposées. Cette obligation est connue sous le nom d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et constitue l'exigence du Pilier II du dispositif de Bâle.

Tant pour le capital réglementaire que pour le capital économique, le "capital disponible" des banques est comparé aux "exigences de capital" mesurées. Les différences entre les deux sont dues à leurs méthodologies de mesure[3] et à l'étendue des risques couverts[4].

Le risque de capital est le risque que la banque ait ou puisse avoir un capital insuffisant pour couvrir les risques auxquels elle est exposée. Dans la pratique, cela se traduit par une vérification croisée des fonds propres par rapport aux exigences minimales de fonds propres réglementaires (Pilier I) et aux exigences de fonds propres économiques (Pilier II).

La base de capital fait l'objet d'un suivi interne attentif de la part du "Comité des risques du bilan" (ou 'Balance Sheet Risk Committee' - BSRC). Le comité est soutenu dans cette mission par un groupe de travail : le Comité des fonds propres et du financement (ou 'Capital and Funding Committee' - CFC). Le CFC surveille les nouvelles réglementations ("veille réglementaire"), suit les ratios de solvabilité actuels et projetés, anticipe et gère les exigences en matière de capital économique et réglementaire.

Les calculs du capital réglementaire sont communiqués au superviseur (COREP) sur une base trimestrielle.

La banque communique le capital économique requis à l'autorité de surveillance dans le dossier ICAAP annuel. En outre, le capital économique requis est calculé trimestriellement et utilisé dans plusieurs rapports internes et incorporé dans l'appétit pour le risque. L'ICAAP est le processus d'examen interne de l'institution elle-même, qui lui permet d'évaluer l'adéquation de ses fonds propres compte tenu de son profil de risque et de son organisation.

7.2.2. Cadre réglementaire

À la suite de la crise financière, l'UE a introduit des règles plus strictes en matière de fonds propres pour les banques, sur la base des accords de Bâle III. Les exigences applicables aux banques sont définies dans le règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) et la directive sur les exigences de fonds propres (CRD IV). Le CRR/CRD IV a été introduit progressivement à partir du 1er janvier 2014 et est pleinement en vigueur depuis 2019. Le CRR2/CRD V est entré en vigueur en juin 2021. Le CRR3 s'applique depuis janvier 2025, marquant ainsi une étape majeure dans la finalisation des réformes de Bâle III en Europe. Le CRR3 introduit des modifications significatives du calcul des actifs pondérés en fonction du risque, notamment une approche standardisée plus sensible au risque, des restrictions quant à l'utilisation de modèles internes avancés et la mise en œuvre progressive du plancher de fonds propres (« output floor ») limitant les bénéfices en capital de la modélisation interne à 72,5 % de l'approche standardisée. Il remanie en outre le cadre du risque opérationnel et renforce le traitement des expositions immobilières.

Parallèlement, la directive correspondante, la CRD VI, entrera en vigueur en janvier 2026, une fois transposée par les États membres. La CRD VI est centrée sur les pouvoirs de surveillance, les exigences de gouvernance et l'intégration des risques ESG. Elle introduit en outre un régime harmonisé pour les succursales d'établissements de pays tiers. Elle s'appliquera à partir du 11 janvier 2026, mais certaines dispositions ne prendront effet qu'en 2027. La CRD VI complète ainsi le CRR3 et le Paquet bancaire de l'UE.

Les ratios minimaux de capital (exigences de Pillar I) qui doivent être respectés conformément au CRR/CRD IV sont de 4,5 % pour les fonds propres de base (CET1), de 6,0 % pour le ratio de fonds propres de base (Tier 1) et de 8,0 % pour le ratio du total des fonds propres.

Outre les exigences minimales en matière de fonds propres prévues par le CRR, le Groupe Crelan doit également se conformer aux différents coussins imposés conformément à la CRD IV.

3 Dans le cadre du Pilier I, les méthodes sont définies par le régulateur, tandis que dans le cadre du Pilier II, elles sont définies par le Groupe Crelan.

4 Seuls les risques de crédit, de marchés et opérationnels sont couverts par le Pilier I, tandis que tous les risques importants doivent être couverts par le Pilier II.

La directive CRD IV prévoit un volant de conservation du capital. En période d'essor économique, ce coussin peut atteindre 2,5 %. L'idée est de réserver du capital supplémentaire en période de prospérité financière. En période de stress financier, l'institution pourra utiliser ce capital. La condition est alors que l'institution ne puisse pas verser de dividendes aux actionnaires. Ce coussin de sécurité a été introduit progressivement pour atteindre un niveau final de 2,5 %.

Le Groupe Crelan peut également être obligé de constituer un coussin de fonds propres contracyclique représentant une exigence supplémentaire de fonds propres de base Tier 1. Ce coussin a pour but de protéger la banque contre les risques liés au cycle financier et peut atteindre 2,5 %, voire plus. Cette exigence est entrée en vigueur en 2016. À la suite de COVID-19, l'activation du coussin de capital contracyclique de 0,5 % pour la Belgique a été reportée, ce qui a entraîné un taux de coussin contracyclique de 0 % pour la Belgique. Le 31 août 2023, la Banque Nationale de Belgique (BNB) a annoncé sa décision d'activer le coussin de capital contracyclique (CCyB - Countercyclical Capital Buffer). Le coussin est construit en deux phases : d'abord un taux de 0,5 % à partir du 1er avril 2024 et ensuite un taux de 1 % à partir du 1er octobre 2024. Le 30 octobre 2025, la BNB a fait savoir qu'elle avait décidé de faire passer le CCyB de 1 % à 1,25 % à partir du 1er juillet 2026.

En sus du coussin contracyclique, la Banque Nationale de Belgique applique également des mesures macroprudentielles spécifiques au secteur. À partir du T2 2022, la BNB a imposé un coussin de sécurité sectoriel pour le risque systémique (Sectoral Systemic Risk Buffer - SSRB), qui remplace les compléments macroprudentiels. Ce tampon est calculé sur la base d'un pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche IRB pour les expositions garanties par des biens immobiliers belges. Depuis le 1er avril 2024, ce pourcentage est de 6 % (il était auparavant de 9 %) et, comme l'a annoncé la BNB le 7 novembre 2025, ce coussin de sécurité sectoriel (SSRB) sera désactivé à partir du 1er juillet 2026. Il sera intégré dans le coussin de capital contracyclique (CCyB), ou remplacé par celui-ci, dans le cadre de la simplification du cadre de la politique macroprudentielle.

L'autorité de surveillance belge a désigné le Groupe Crelan comme 'Other Systemically Important Institution' (O-SII) et est donc soumis à une exigence supplémentaire de fonds propres de base Tier 1 (tampon O-SII) de 0,75 % à compter du 1er janvier 2023.

À la suite de son processus de révision et d'évaluation (Supervisory Review and Evaluation Process - SREP), l'autorité de surveillance compétente (la Banque centrale européenne pour le groupe Crelan) peut imposer des ratios minimaux plus élevés (= exigences du Pilier II) lorsque, par exemple, tous les risques ne sont pas entièrement pris en compte dans les calculs réglementaires du Pilier I. L'exigence du Pilier II (Pillar 2 Requirement - P2R) du Groupe Crelan est de 3,00 % et il existe également une ligne directrice du Pilier II (Pillar 2 Guidance - P2G) de 1,5 % conformément au cycle SREP 2025. En 2025, à la suite d'un dialogue de surveillance avec la BCE, le P2R applicable au Groupe Crelan a finalement été ajustée à 2,40 %.

Le Groupe Crelan est également soumis aux exigences définies par l'Autorité Compétente Nationale (NCA) et par le Conseil de Résolution Unique (SRB) en matière de MREL.

Le 25 mars 2025, le SRB a communiqué les exigences suivantes :

- MREL minimum de 27,32 % du TREA (Total Risk Exposure Amount) et 5,91 % du LRE (Leverage Ratio Exposure), à atteindre d'ici le 30 juin 2025 ;
- MREL minimum de 27,32 % du TREA et 7,85 % du LRE, à atteindre d'ici le 2 mai 2026, exclusivement au moyen d'instruments subordonnés.

L'exigence du 2 mai 2026 est prise en compte dans les limites applicables pour 2026.

7.2.3. Fonds propres et passifs éligibles

Les fonds propres pour les exigences de solvabilité sont légèrement différents des fonds propres comptables.

Les fonds propres de base comptables sont rectifiés avec :

- Des filtres prudentiels qui excluent certains postes des fonds propres, telles que les variations de la valeur du risque de crédit propre et les corrections de valeur supplémentaires dans le cadre d'une évaluation prudente ; et
- D'autres déductions, telles que les immobilisations incorporelles, la déduction CET1 pour la titrisation, les actifs d'impôts différés qui sont basés sur la rentabilité future, les déficits en termes de provision de l'approche fondée sur la notation interne ('Internal Rating Based' approach - IRB). Si l'approche IRB est appliquée pour calculer le risque de crédit, les banques sont tenues de comparer leurs provisions réelles avec leurs pertes anticipées. Tout déficit doit être déduit de Tier 1, tandis qu'un excédent pourra être inclus dans les fonds propres de Tier 2 sous réserve d'un plafond.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des fonds propres comptables sur la base des normes IFRS avec les fonds propres pour les exigences de solvabilité :

COMPOSITION DU CAPITAL UTILE (en 000 EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Capital libéré	1.389.805	1.138.291
Prime d'émission	121.573	0
Réserves (y compris les bénéfices non distribués)	1.187.441	1.054.941
Résultat de l'exercice en cours	187.394	148.455
Autres réserves	222.338	222.317
Cumul des autres éléments du résultat global	5.150	-2.187
FONDS PROPRES DE BASE COMPTABLES TIER 1	**3.113.700**	**2.561.817**
Filtres prudentiels	-5.188	-6.152
Ajustement de valeur du risque de crédit propre	*-3.845*	*-5.185*
Ajustement de valeur de l'évaluation prudente	*-1.342*	*-967*
Déductions des fonds propres Tier 1	-111.378	-106.142
Ajustements réglementaires cumul des autres éléments du résultat global	*0*	*0*
Actifs incorporels	*-57.250*	*-43.277*
Actifs d'impôts différés qui dépendent de la rentabilité future	*0*	*0*
Autres déductions	*-17.116*	*-13.755*
Titrisation	*-1.786*	*-1.786*
Insuffisance de la provision IRB	*-35.226*	*-47.324*
COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)	**2.997.134**	**2.449.523**

Le CET1 s'élève à 2.997 millions d'EUR en 2025 contre 2.449 millions d'EUR en 2024.

Cette augmentation du CET1 est principalement causée par :

- L'augmentation des instruments de capital entièrement libérés s'élève à 251 millions d'EUR, dont 111 millions d'EUR apportés par le Crédit Agricole et 140 millions d'EUR résultant de l'émission de parts coopératives ;
- La prime d'émission liée à la transaction portant sur le Crédit Agricole augmente de 121,57 millions d'EUR ;
- L'augmentation du résultat non distribué de 171,43 millions d'EUR;
- L'augmentation des autres réserves de 20.000 EUR ;
- L'évolution du cumul des autres éléments du résultat global de 7,34 millions d'EUR;
- Les ajustements aux filtres prudentiels de 0,96 millions d'EUR;
- L'évolution des autres immobilisations incorporelles de -13,97 millions d'EUR;
- L'évolution du déficit de l'IRB de 12,10 millions d'EUR.

Cela renforce les fonds propres du Groupe Crelan.

Les fonds propres prudentiels et la dette senior non-preferred de 2,35 milliard d'EUR sont des passifs éligibles qui sont pertinents pour le ratio MREL à la fin de 2025.

Les fonds propres totaux pour la couverture des exigences de solvabilité comprennent :

- Le capital CET1 ;
- Les fonds propres additionnels Tier 1, constitués des obligations convertibles éligibles ;
- Les fonds propres Tier 2, constitués de la valeur éligible des emprunts subordonnés.

TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LES BESOINS DE SOLVABILITÉ (en 000 EUR)	31/12/2025	31/12/2024
CET1	2.997.134	2.449.523
Capital additionnel Tier 1	244.780	244.670
TIER 1	3.241.915	2.694.194
TIER 2	508.671	508.602
Dettes subordonnées	508.671	508.602
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LES EXIGENCES DE SOLVABILITÉ	**3.750.586**	**3.202.796**

Le total des fonds propres du Groupe Crelan est passé de 3.203 millions d'EUR en 2024 à 3.751 millions d'EUR fin 2025. L'évolution est principalement due à l'augmentation des parts coopératives, à l'apport du Crédit Agricole et aux instruments de capital entièrement libérés.

7.2.4. Exigences de fonds propres réglementaires

Les exigences de fonds propres réglementaires sont basées sur le concept d'actifs pondérés en fonction des risques (Risk Weighted Assets - RWA). Les méthodes de calcul des exigences minimales de fonds propres réglementaires du Pilier I sont définies spécifiquement dans la réglementation. L'approche fondée sur les notations internes (IRB) est appliquée pour la majeure partie de l'activité de crédit belge (voir 7.4.5). L'approche standardisée est utilisée pour une plus petite partie de l'exposition (voir 7.4.4).

Depuis l'entrée en vigueur du règlement CRR3 en 2025, un "plancher de sortie" (« output floor ») doit être ajouté au montant de base des RWA (« unfloored RWA », RWA non plafonnés). Pour Crelan, en 2025, ce plancher de sortie s'élève à 25 % des RWA non plafonnés. Ce plancher de sortie explique la majeure partie de l'augmentation des RWA à la fin de 2025 par rapport à la fin de 2024.

Les actifs pondérés en fonction des risques pour le Groupe Crelan selon les règles de Bâle III s'élevaient à 12.156 millions d'EUR en décembre 2025, contre 9.078 millions d'EUR à la fin de 2024.

Cette augmentation de 3.078 millions d'EUR des RWA est due à :

- Ajustement du plancher de fonds propres +2.431 millions d'EUR ;
- Approche standardisée +54 millions d'EUR ;
- Approche IRB (y compris marge prudente) +453 millions d'EUR ;
- Titrisation -3 millions d'EUR ;
- Risque de marché +0,4 million d'EUR
- Risque opérationnel +78 millions d'EUR
- Les informations sur le risque opérationnel sont mises à jour une fois par an. Il en résulte un besoin en fonds propres de 152,4 millions d'EUR avec un niveau pondéré en fonction du risque correspondant de 1.905 millions d'EUR.
- Ajustement de la valeur du crédit ('Credit Valuation Adjustment' - CVA) -25 millions d'EUR
- Autres compléments +89 millions d'EUR.

MONTANTS D'EXPOSITION AU RISQUE (en 000 EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Ajustement du plancher de sortie (output floor)	2.431.263	0
Approche standardisée	2.855.221	2.801.073
Approche IRB (incl. MoC)	4.472.910	4.019.603
Contribution au fonds de défaut (DFC)	1.376	1.171
Titrisations	47.796	51.082
Montant d'exposition au risque de marché	1.962	1.553
Montant d'exposition au risque opérationnel	1.904.661	1.826.511
Montant d'exposition lié aux ajustements de valorisation CVA	71.254	96.508
Autres add-ons	369.873	280.663
TOTAL DES MONTANTS D'EXPOSITION AU RISQUE	**12.156.315**	**9.078.163**

7.2.5. Titrisation – Transfert significatif du risque

En décembre 2020, la sous-entité AXA Bank Belgium du Groupe Crelan a mis en place, jusqu'en juin 2024, une titrisation synthétique sur son portefeuille de prêts hypothécaires, afin d'optimiser l'équilibre risque-rendement du Groupe Crelan et de soutenir la croissance du portefeuille de prêts tout en maintenant les niveaux de solvabilité envisagés (tels que définis dans le cadre de l'appétit pour le risque de la banque). Il s'agit d'une titrisation synthétique de bilan avec transfert de risque significatif ('Significant Risk Transfer' - SRT) par laquelle le Groupe Crelan (initiateur et vendeur) vend les tranches mezzanine à un tiers tout en conservant les tranches senior et de première perte ainsi qu'une tranche verticale de 5 % de l'ensemble du portefeuille.

La tranche des premières pertes est entièrement déduite des fonds propres CET1. La déduction reste inchangée à 1,79 million d'EUR au T4 2025, par rapport au T4 2024. Par conséquent, la tranche senior conservée est soumise à une pondération en fonction des risques. La titrisation totale des RWA s'élève à 47,8 millions d'EUR à la fin de l'année 2025, en baisse par rapport aux 51,1 millions d'EUR du T4 2024.

L'exposition pondérée en fonction des risques de la tranche senior est mesurée selon la méthode SEC-IRBA, car tous les actifs sous-jacents sont des expositions IRB. Le calcul intègre des ajustements pour tenir compte des asymétries d'échéances entre la protection du crédit et les expositions sous-jacentes. En outre, la tranche senior est soumise à un plancher pondéré en fonction des risques égal à la pondération de risque moyenne pondérée qui serait applicable aux actifs sous-jacents s'ils n'avaient pas été titrisés. La pondération de risque finale de la tranche senior reste sous 20 %, ce qui est cohérent avec le plancher minimum applicable en vertu du cadre de titrisation.

7.2.6. Ratios de capital

Les ratios de solvabilité réglementaires comparent les fonds propres du Groupe Crelan à ses actifs pondérés par le risque.

Ratios de fonds propres	31/12/2025	31/12/2024
Définition en mode pleinement chargé (fully phased-in)		
Ratio Common Equity Tier 1	24,65%	26,98%
Ratio TIER 1	26,67%	29,68%
Ratio de fonds propres	30,85%	35,28%

Le Groupe Crelan affiche de solides ratios de solvabilité à la fin de 2025. La diminution des ratios de capital est principalement due à la mise en œuvre du CRR3 à partir de la période de référence du T1 2025. Selon le nouveau cadre, les RWA totaux passent de 9,0 milliards d'EUR à 12,1 milliards d'EUR, dont 2,4 milliards sont imputables à l'ajustement du plancher de fonds propres. Au 31 décembre 2025, le ratio Tier I du Groupe Crelan s'élève à 26,67 % (29,68 % en 2024) et le ratio de capital total à 30,85 % (35,28 % en 2024).

7.2.7. Capital économique

Les banques doivent également disposer de stratégies et de processus sains, efficaces et complets pour évaluer et maintenir en permanence les montants, les types et la répartition des fonds propres internes qu'elles jugent adéquats pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elles sont ou peuvent être exposées (exigence de fonds propres économiques au titre du pilier II).

Tout comme la perspective normative, la perspective économique examine l'offre de capital (capital interne ou économique) et les exigences de capital économique dans des conditions de marché normales.

En plus de la perspective réglementaire (normative) pour la gestion du risque de capital, le Groupe Crelan mesure depuis 2022 l'adéquation de son capital avec une approche économique interne.

L'approche appliquée au périmètre consolidé au 31 décembre 2025 est la suivante :

- Il assume les risques les plus importants pour la banque, y compris les risques financiers tels que le risque IRRBB et le risque de marché, ainsi que le risque de crédit ;
- Pour ces risques, le Groupe Crelan mesure des chocs de 1 sur 1 000 ans par type de risque ;
- Pour le risque de crédit de détail, le point de départ est le modèle interne d'ECAP (modèle asymptotique à facteur de risque unique avec un niveau de confiance de 99,9 %). La méthodologie économique sous-jacente repose sur un modèle de type Vasicek, intégrant des facteurs de risque idiosyncratiques et systématiques, appliqués par le biais d'une simulation de Monte Carlo ;
- Pour l'IRRBB, le Groupe Crelan applique l'approche suivante :
    - La méthodologie est basée sur une approche par scénario axé sur la sévérité. Une sélection de scénarios extrêmes, mais plausibles, est élaborée, en se concentrant sur les mouvements des facteurs de risque qui génèrent des impacts significatifs en termes d'EVE et/ou de NII. Les scénarios couvrent toutes les catégories de risque de taux d'intérêt IRRBB – risque de spread, risque de base, risque lié aux options, risque lié à la courbe de rendement et risque lié à la réévaluation – et sont complétés par des scénarios concernant le risque de spread de crédit afin de garantir une évaluation complète des sensibilités de l'évaluation.
- Pour le risque opérationnel, une approche simplifiée a été utilisée : approche réglementaire normalisée ;
- Pour le risque d'entreprise, une approche par scénario est appliquée ;
- Pour le risque de pension, une approche par scénario est appliquée ;
- Le risque d'intégration a été mis en œuvre depuis 2022, en supposant un délai de migration de 6 mois. Après la fusion en juin 2024, ce risque n'est plus calculé ;
- Une matrice de corrélation pour la diversification intra-risque et inter-risques est appliquée.
- Pour les autres risques moins importants, le Groupe Crelan se base sur l'approche réglementaire où les actifs pondérés sont convertis en exigences de fonds propres.

Le Groupe Crelan mesure ses exigences en capital économique en utilisant les méthodes décrites dans le tableau ci-dessous :

	Catégorie de risque	Economique	Prudentiel
Risque de crédit retail*	Risque de crédit retail – Prêts hypothécaires, à la consommation et professionnels	Modèle de type Vasicek, intégrant des facteurs de risque idiosyncratiques et systémiques, appliqué via	IRB
	Risque de crédit retail –	SA	SA
Risque de crédit non-retail	Risque de crédit non-retail	SA	SA
Risque de marché	Trading Book – Risque de taux non structurel, risque	SA	SA
	Banking Book – Risque structurel de taux, risque	Pire des 6 scénarios ECAP IR	SA
		Chocs de credit spread	N/A
		Chocs de risque de base	N/A
Risque opérationnel*	Risque opérationnel	TSA	TSA
Risque de pension	Risque de pension	Chocs d'inflation / de taux	-
Risque business	Risque business	Chocs de volume / marge	-
Risque ESG	Risque climatique et	Basé sur des scénarios	-

** En cours d'évaluation et de validation*

L'excédent de capital du Groupe Crelan se mesure en soustrayant du capital interne disponible de la banque ses exigences économiques de fonds propres totales (ECAP). Le Groupe Crelan mesure ses exigences économiques de fonds propres en supposant un niveau de confiance de 99,9 %.

7.2.8. Ratio de levier

Le ratio de levier est défini comme le capital Tier 1 par rapport à la mesure d'exposition totale de la banque, qui comporte à la fois les éléments du bilan et hors bilan. Le but est de limiter l'effet de levier excessif et d'aligner davantage les actifs des établissements par rapport à leurs fonds propres.

Le ratio de levier du Groupe Crelan en vertu de la législation CRR actuelle (« Acte délégué ») a augmenté pour atteindre un niveau de 5,55 % au 4ème trimestre de 2025, contre 4,71 % au 4ème trimestre de 2024. L'augmentation du ratio de levier en 2025 s'explique en grande partie par l'augmentation des fonds propres Tier 1. Par rapport au 4ème trimestre de 2024, les fonds propres Tier 1 sont passés de 2.694 millions d'EUR à 3.242 millions d'EUR. En revanche, l'exposition à l'effet de levier a augmenté de 57.170 millions d'EUR à 58.361 millions d'EUR.

	31/12/2025	31/12/2024
Ratio de levier	5,55%	4,71%

7.3. Risque de liquidité

Le "Comité de Bâle sur le contrôle bancaire" (ou 'Basel Committee on Banking Supervision' - BCBS) définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être à même d'augmenter rapidement et facilement la position de trésorerie pour absorber les chocs résultant d'un stress financier et économique.

La taxonomie des risques du Groupe Crelan prend en compte les deux aspects suivants du risque de liquidité qui entrent tous deux dans le cadre de la gestion du risque de liquidité :

- Le risque de liquidité à court terme est défini comme le risque que le Groupe Crelan ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières à leur échéance (dans un délai d'un mois), à un coût raisonnable et en temps opportun. Il résulte de positions de trésorerie et de sûretés à court terme (intra journalières, au jour le jour, d'un jour à un mois).
- Le risque structurel de liquidité est le risque que le Groupe Crelan ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières à leur échéance à moyen et long terme (dans un délai de plus d'un mois), à un coût raisonnable et en temps opportun.

7.3.1. Gestion du risque de liquidité

7.3.1.1. Politique de risque, cadre de limites et reporting

Le Groupe Crelan dispose de sources stables de financement à court et à long terme. Elle dispose d'une solide base de dépôts de détail et d'un programme d'obligations sécurisées bien établi (via Crelan Home Loan SCF) pour attirer un financement de gros à bon prix et non volatile.

Pour évaluer et gérer le risque de liquidité consolidé, le Comité des risques du bilan du Groupe Crelan surveille :

- Les indicateurs internes : Stress de liquidité interne ('Internal Liquidity Stress' - ILS)et cadre de liquidité à court terme ('Short-Term Liquidity Framework' - STeLF) ;
- Les indicateurs réglementaires : LCR, NSFR, ALMM et nantissement d'actifs.

Tous ces indicateurs sont basés sur une approche commune : garantir que le coussin de liquidité du Groupe Crelan est suffisant pour faire face à une série d'événements de crise. Plus spécifiquement, l'indicateur de liquidité interne du Groupe Crelan a été conçu pour garantir que la banque conserve un coussin de liquidité adéquat pour faire face à une combinaison de stress idiosyncratique et de stress de marché sur un horizon de trois mois.

Stress internes de liquidité (ILS)

La méthodologie de stress de liquidité interne est dérivée des exigences réglementaires en matière de rapports sur le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio). Les données du rapport prudentiel LCR sont utilisées pour calculer l'exigence de liquidité interne en situation de crise. Toutefois, lorsque des décotes bien définies doivent être appliquées dans le cadre du LCR, la méthodologie interne de simulation de crise s'en écarte en appliquant à l'actif et au passif des banques des chocs spécifiques plus importants afin de simuler l'impact sur la valeur des actifs, les entrées et les sorties de fonds au cours d'une période de crise définie.

Le stress de liquidité interne est mesuré comme un coussin de liquidité en EUR, c'est-à-dire le montant des actifs liquides de haute qualité dépassant les sorties nettes de liquidités du scénario de crise défini. Le Groupe Crelan a défini un scénario de crise couvrant une période plus longue que les 30 jours civils du LCR. La durée du scénario de crise a été fixée à 3 mois, ce qui donne à la banque le temps de s'adapter à une nouvelle situation de liquidité et de considérer à la fois un marché financier sévère et un choc idiosyncratique.

Les tensions extrêmes sur les marchés financiers supposent les deux circonstances suivantes qui sont censées se produire en même temps :

1. Premièrement, le collateral du portefeuille de produits dérivés dépend des fluctuations des taux d'intérêt. Le Groupe Crelan doit ajouter des sûretés en espèces en cas de mouvement négatif des taux d'intérêt. Nous définissons ce stress comme un déplacement parallèle vers le bas de la courbe des taux d'intérêt.

2. Deuxièmement, un élargissement instantané de 175 points de base des écarts de taux sur les obligations.

Le stress idiosyncratique suppose que le comportement des clients de détail et de gros change par rapport aux conditions normales du marché. Cela conduit à des flux sortants jusqu'à 50 % supérieurs au calcul du LCR. En outre, des flux sortants supplémentaires sont prévus pour les crédits dans le pipeline, car en cas de situation de crise, le comportement de retrait des clients peut changer. Enfin, le montant des entrées reçues des clients particuliers est limité aux paiements du principal, sans tenir compte des intérêts.

Enfin, le stress de liquidité interne du Groupe Crelan prévoit également une mesure d'atténuation pour remédier aux tensions ressenties au cours de l'horizon de 3 mois considéré. Cette action consiste en l'émission d'obligations sécurisées par l'intermédiaire du véhicule Crelan Home Loan SCF.

en mln EUR	31/12/2025	Limiet	Buffer
Indicateur de stress de liquidité interne	6.520	1.300	5.220

Cadre de liquidité à court terme (STeLF)

Pour compléter le cadre de liquidité réglementaire et les calculs de stress de liquidité interne, le Groupe Crelan a créé un indicateur de liquidité calculé quotidiennement, qui évalue la position de liquidité pour les 5 prochains jours ouvrables. Cet indicateur est appelé cadre de liquidité à court terme (ou 'Short-Term Liquidity Framework' - STeLF). Il mesure le coussin de liquidité, défini comme la somme des titres admissibles non grevés de la BCE et des soldes de trésorerie en EUR, et est calculé pour deux scénarios. Dans le scénario de base, le coussin de liquidités STeLF prend en compte les entrées et les sorties pour les cinq jours ouvrables suivants. Dans le scénario de crise, seuls les flux sortants et un flux sortant supplémentaire sont pris en compte.

Indicateurs réglementaires

Le Groupe Crelan surveille le LCR et le NSFR du cadre de Bâle III.

- Le LCR ('Liquidity Coverage Ratio' ou ratio de couverture de liquidité) est devenu contraignant en octobre 2015, tandis que le NSFR ('Net Stable Funding Ratio' ou ratio de financement stable net) est devenu contraignant avec l'introduction du CRR II en juin 2021.
- L'ALMM ('Additional Liquidity Monitoring Metrics' ou indicateur additionnel de suivi de la liquidité) est signalé à l'organisme de contrôle depuis avril 2016.
- Les ratios des actifs grevés (au sens large et au sens strict) sont calculés conformément à la réglementation belge.

7.3.1.2. Politiques de gestion du risque de liquidité

Le plan de contingence de liquidité du Groupe Crelan a été adapté et la banque dispose d'un groupe de travail spécial qui, lors de crises de liquidité systémiques ou idiosyncratiques, doit immédiatement intervenir et prendre les mesures appropriées. Des projections prospectives régulières des principaux ratios de liquidité soutiennent la gestion active du risque de liquidité au sein de la banque.

7.3.2. Évaluation du coussin de liquidité

Le Groupe Crelan dispose d'une forte position de liquidité, comme en témoigne son solide coussin de liquidité qui dépasse clairement les limites réglementaires et internes.

Les deux indicateurs de Bâle III sont largement supérieurs aux exigences minimales à la fin de 2025 grâce à un confortable stock d'actifs liquides et à une structure de financement solide.

Ratio	31/12/2025	31/12/2024	Limite
LCR	194%	196%	125%
NSFR	131%	132%	112%

Financement

Les principales sources de financement stable de la banque sont les dépôts de détail (44 milliards d'EUR) et les obligations sécurisées (4,25 milliards d'EUR). Le Groupe Crelan a également émis des obligations Senior Non-Preferred (SNP) pour un montant de 2,35 milliard d'EUR. Le tableau ci-dessous donne plus de détails à ce sujet.

Analyse des échéances

31/12/2025 (en 000 EUR)	< 6 mois	6-12 mois	> 12 mois	Total
Capital	0	140.000	3.611.177	3.751.177
Financement de détail	41.070.751	1.374.952	1.555.756	44.001.460
Financement de détail stable	30.529.249	971.901	1.080.336	32.581.486
Autres financements de détail	10.541.503	403.052	475.420	11.419.975
Clients non financiers	1.055.287	55.767	35.987	1.147.041
Financement par la banque centrale	0	0	0	0
Clients financiers	283.565	753.911	3.504.568	4.542.044
Obligations couvertes	0	750.000	3.500.000	4.250.000
Autres clients financiers	283.565	3.911	4.568	292.044
Autres contreparties	1.886.841	50.432	2.598.518	4.535.791
Total	44.296.444	2.375.063	11.306.006	57.977.514

Dans ce tableau, la juste valeur des produits dérivés n'est pas incluse, car nous ne considérons pas ces dérivés comme un "financement".

Obligations sécurisées

AXA Bank Belgium, qui a été absorbé par le Groupe Crelan, a créé AXA Bank Europe SCF pour émettre des obligations sécurisées, AXA Bank Europe SCF achetant des prêts hypothécaires directement auprès d'AXA Bank Belgium. Bien qu'elle n'ait pas encore été mise en œuvre, la création permet également une transaction de prêt garanti entre AXA Bank Belgium et AXA Bank Europe SCF avec des hypothèques comme garantie sous-jacente afin d'émettre des obligations sécurisées avec une échéance plus courte. La grande qualité sous-jacente du portefeuille d'hypothèques de détail du Groupe Crelan en Belgique est la garantie idéale pour un programme d'obligations sécurisées.

Ce programme permet au Groupe Crelan de gérer son risque de liquidité. Il offre à la banque une diversification des sources de financement et minimise les concentrations de financement dans les tranches d'échéances. Le programme d'obligations sécurisées permet au Groupe Crelan d'accéder au marché des obligations sécurisées, ce qui permet de réduire le coût du financement institutionnel à long terme. Ce programme offre à la banque un accès à des marchés de financement qui restent ouverts en période de tensions sur les marchés. La banque a lancé sa première obligation sécurisée en novembre 2010. Le programme d'obligations sécurisées s'élève à 10 milliards d'EUR en 2025, dont 4,25 milliards d'EUR restent au niveau consolidé. En effet, 4,25 milliards d'EUR correspondent aux obligations effectivement placées sur le marché et 5,75 milliards d'EUR sont conservés par le Groupe Crelan pour des besoins de financement garanti et, à ce titre, éliminés du bilan consolidé.

Étant donné que les obligations émises dans le cadre de ce programme sont couvertes par des prêts hypothécaires, une partie du portefeuille de prêts hypothécaires de la banque est considérée comme grevée. Pour s'assurer que le montant des actifs grevés ne devienne pas trop important, le Groupe Crelan calcule l'indicateur d'encombrement de l'actif économique. Cet indicateur précise le montant des actifs grevés par rapport au total du bilan. Le tableau ci-dessous montre que même en utilisant des prêts hypothécaires pour émettre des obligations sécurisées, le taux d'encombrement de l'actif économique reste inférieur à sa limite.

En %	31/12/2025	Limite
Economic Asset Encumbrance Ratio	14%	25%

7.4. Risque de crédit

7.4.1. Gestion du risque de crédit

Le Groupe Crelan définit le risque de crédit comme le risque de perte associé à l'incapacité du débiteur à remplir pleinement les obligations financières convenues contractuellement. L'objectif de la gestion du risque de crédit est de s'assurer qu'un événement ou ensemble d'événements de crédit ne menaceront pas de manière significative la solvabilité ou la rentabilité de la banque. Afin d'atteindre cet objectif, les expositions au risque de crédit sont maintenues dans des limites strictes. La gestion efficace du risque de crédit est un élément essentiel d'une approche globale de la gestion des risques et est essentielle au succès à long terme de toute organisation bancaire.

L'activité principale du Groupe Crelan est de fournir des prêts hypothécaires (80 %), professionnels (12 %), agricoles (4 %) et à la consommation (3 %), ainsi que d'autres prêts (1 %), les prêts hypothécaires représentant la part la plus importante. Ces produits sont proposés en Belgique uniquement.

7.4.1.1. Ajustement de gestion (Management overlay)

Crelan a entamé l'année 2023 avec d'importants management overlays pour les incertitudes liées aux effets de second ordre résultant de la crise en Ukraine. Pour le segment de la vente au détail, il s'agissait principalement de la question des prix de l'énergie, tandis que pour le segment professionnel, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont également créé une incertitude quant à la capacité de remboursement de nos clients. Plus spécifiquement pour le secteur agricole, il y a beaucoup d'incertitude concernant les réglementations liées à l'écologie.

En 2025, les différents management overlays ont été revus pour refléter le niveau d'incertitude lié au niveau de provisionnement. Crelan a décidé de retirer le management overlay « énergie », compte tenu de la normalisation des prix et du fait que le contrôle a posteriori des modèles IFRS 9 montre l'efficacité de ceux-ci dans l'identification d'une augmentation significative des déclencheurs du risque de crédit.

Crédits professionnels et crédits au secteur agricole

La forte augmentation des faillites en Belgique depuis 2023 a amené le département Risque de crédit à réaliser des études d'impact sur les portefeuilles professionnels, en se concentrant sur les secteurs les plus touchés (transport, horeca et construction). Les études d'impact ont conclu que la récente augmentation du nombre de faillites en Belgique n'a pas encore eu d'impact visible sur les indicateurs de risque de crédit de Crelan, qui restent à des niveaux historiquement bas avec un ratio de NPL de 1,8 %.

Nous ne prévoyons pas de baisse générale des performances du portefeuille à court terme, étant donné la nature conservatrice de la politique de crédit. Si les clients devaient connaître des difficultés financières, les modèles IFRS 9 sont conçus pour détecter ces changements et évaluer si un transfert en Stage 2 est justifié.

Provision sectorielle sur le marché agricole

Crelan a une exposition historique au secteur agricole. Chaque année, les experts de la banque effectuent une analyse afin de saisir l'évolution des incertitudes dans le secteur. Les évolutions macroéconomiques et les nouvelles réglementations maintiennent les incertitudes pour ce secteur à un niveau élevé. Le management overlay agricole a été ramené à 8,8 millions d'EUR en 2025 afin de tenir compte du niveau de risque actuel.

Stage 3

La méthodologie IFRS 9 actuelle ne prévoit pas l'utilisation de différents scénarios macroéconomiques (SME) pour les expositions en Stage 3. Depuis 2022, Crelan enregistre un overlay afin de prendre en compte différents SME. Une table de décision a été créée pour établir un lien entre l'évolution de l'indice des prix immobiliers (HPI) sur trois ans et l'impact sur les pertes attendues.

Cet overlay reste inchangé en 2025 et s'élève à 3,5 millions d'EUR sur la base des hypothèses relatives à l'évolution future des prix de l'immobilier et des conditions de prêt.

7.4.1.2. Politique de risque, cadre des limites et reporting

L'objectif de la gestion du risque de crédit est d'identifier et de mesurer correctement le risque de crédit dans le bilan, de surveiller le risque de crédit et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir le risque de crédit dans les limites de l'appétit pour le risque, empêchant ainsi les événements de crédit d'affecter significativement la solvabilité ou la rentabilité de la banque.

Pour atteindre cet objectif, les portefeuilles de prêts doivent rester dans certaines limites prédéterminées. Ces limites sont déterminées par un cadre d'appétit pour le risque (RAF) préétabli définissant des limites fonctionnelles. Ces limites fonctionnelles se traduisent par des limites opérationnelles qui sont utilisées quotidiennement pour s'assurer que l'activité de crédit fonctionne en respectant le cadre d'appétit au risque défini par le Conseil d'administration.

Les risques liés aux prêts hypothécaires, prêts personnels, prêts agricoles crédits professionnels du Groupe Crelan en Belgique sont gérés en quatre phases (acquisition, gestion, recours et recouvrement) sur la base des politiques de crédit.

Les prêts hypothécaires sont acceptés en fonction d'un ensemble de normes d'acceptation et de règles de politique. Les modèles de notation des acquisitions sont élaborés en interne et examinés régulièrement, afin d'évaluer la validité de ces modèles de risque internes. Le Groupe Crelan se conforme aux directives de la BNB (appelées "limites de vitesse").

Le service des recours de la banque représente une partie essentielle de la gestion du risque de crédit. Ce service adopte des mesures visant à minimiser le risque de crédit de la banque en fonction de la nature et de la gravité de l'incident. De plus, il détermine le montant des provisions mensuelles à constituer pour les radiations futures. Les procédures et les contrôles relatifs à la radiation des prêts non performants sont intégrés dans une politique de radiation conformément aux directives de l'ABE.

Conformément aux attentes réglementaires, le Groupe Crelan effectue des tests de résistance pour le risque de crédit pour les particuliers. L'objectif principal est d'évaluer la sensibilité des pertes de crédit du portefeuille de crédits existant, ainsi que d'évaluer la solvabilité de la banque en situation de crise.

L'évolution du risque de crédit fait l'objet d'un suivi actif dans le cadre des rapports destinés au Comité du risque de crédit, qui examine régulièrement le risque. Tous ces principes conduisent à un système de gestion des risques très efficace avec des processus de contrôle. Ce système est fortement intégré dans les opérations de la division « Risque financier et de crédit » et fait l'objet d'un suivi permanent par le comité Risk & Compliance au niveau du Conseil d'administration.

7.4.1.3. Portefeuille

Le portefeuille de prêts se compose de prêts hypothécaires, professionnels, agricoles, à la consommation et autres, les prêts hypothécaires représentant la part la plus importante.

Compte tenu de la bonne couverture par des garanties et de la faible probabilité de défaut de paiement, le profil de risque de l'ensemble du portefeuille de crédits est faible.

7.4.2. Exposition au risque de crédit

Pour la grande majorité du portefeuille de Crelan, la mesure du risque de crédit est effectuée au moyen de modèles fondés sur la notation interne (Internal Rating Based - IRB). Une portion résiduelle de ce portefeuille est mesurée par l'approche standard. Europabank mesure toutes ses expositions avec l'approche standard, car elle cible un segment de clientèle spécifique. Le Groupe Crelan applique l'approche standard au portefeuille d'investissement et aux participations, comme indiqué à la section 7.4.4.

Les expositions au risque de crédit sont pondérées à 22 %, selon l'approche standard et à 78 %, selon l'approche IRB. Si l'on considère uniquement le portefeuille de détail, 93 % sont pondérés selon l'approche IRB.

Pour les éléments du bilan, la valeur nette est la valeur comptable brute de l'exposition diminuée des réductions/pertes de valeur. Pour les éléments hors bilan, la valeur nette est la valeur comptable brute (montant nominal) de l'exposition diminuée des provisions.

Le portefeuille de détail du Groupe Crelan se concentre principalement sur les ménages. Crelan propose à ces ménages des prêts hypothécaires, des prêts à la consommation et des facilités de crédit sur les comptes courants. En outre, le Groupe Crelan a une certaine exposition aux sociétés non financières et financières. Ces expositions correspondent à notre portefeuille de prêts professionnels ciblant les agriculteurs, les clients indépendants, les professions libérales et les microentreprises. Crelan dessert un ensemble diversifié de secteurs.

Le portefeuille de prêts hypothécaires a augmenté de 4 % en 2025 en raison de la demande croissante pour les nouveaux crédits et reste de bonne qualité (conformément aux limites de vitesse). En ce qui concerne le portefeuille de prêts à la consommation, nous avons enregistré une diminution limitée de 0,5 % en 2025. Le portefeuille de crédits professionnels du Groupe Crelan, y compris l'agriculture, a augmenté de 6,7 % en 2025, conformément aux objectifs de diversification.

7.4.3. Qualité du crédit

7.4.3.1. Définition du défaut de paiement

Crelan a une définition du défaut de paiement pour les prêts aux particuliers conforme à la définition harmonisée du défaut de paiement telle que formulée par l'ABE.

La banque considère qu'un client/établissement est en défaut, si une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies :

- Le client a des arriérés importants de plus de 90 jours. Le seuil de signification pour les arriérés est fixé à 100 EUR et à au moins 1 % de l'exposition du client ;
- Le client est en contentieux. Dans ce cas, le contrat avec le client a été annulé et des mesures telles que la réclamation de garanties sont prises pour recouvrer le montant total de l'exposition ;
- Le remboursement du client est jugé "improbable". Les banques perçoivent des indications selon lesquelles le client ne sera probablement pas en mesure de rembourser pleinement son crédit sans une réclamation éventuelle des garanties. Les indications de remboursement improbable comprennent la faillite, la fraude, la contagion par l'intermédiaire de clients liés et la détérioration de la solvabilité des prêts soumis à des pratiques accommodantes.

Si un client appartient aux catégories 1 et 3, il est fait référence à une "perte éventuelle". Au contraire, un crédit/établissement qui est en contentieux est dit douteux.

Lorsqu'un client/établissement est en défaut de paiement, il est considéré comme déprécié et une provision spécifique doit donc être comptabilisée. Cette provision est évaluée selon une approche individuelle. À ce moment, il y a toujours lieu d'évaluer si ce défaut de paiement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier et si, par conséquent, une dépréciation doit être comptabilisée.

7.4.3.2. Politique d'acceptation

Crelan a une politique d'acceptation sélective et prudente. En conséquence, la nouvelle production de la banque s'est caractérisée par une qualité élevée et l'ensemble du portefeuille de crédits a affiché une bonne performance en 2025 malgré les défis macroéconomiques tels que la crise énergétique.

7.4.3.3. Stages de qualité du crédit

7.4.3.3.1. Actif performant – Stage 1

Selon la norme IFRS 9, dans le segment des prêts performants, une distinction est opérée entre les prêts sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur octroi, d'une part, et les prêts avec une augmentation significative du risque de crédit depuis leur octroi, d'autre part. Les prêts qui se trouvent dans le segment performant sans augmentation significative du risque de crédit sont classés en Stage 1. Pour le Stage 1, les dépréciations sont comptabilisées pour une perte de crédit anticipée sur 12 mois. Les prêts en Stages 2 et 3 sont dépréciés sur la base de la perte de crédit attendue sur la durée de vie. En l'absence des déclencheurs qualitatifs ou quantitatifs décrits aux Stages 2 et 3, un prêt est classé en Stage 1.

7.4.3.3.2. Actif sous-performant – Stage 2

Crelan considère que les conditions suivantes, à la fois quantitatives et qualitatives, attribuent une augmentation significative du risque de crédit (SICR ou 'Significant Increase in Credit Risk') et les prêts qui répondent à ces conditions sont donc classés en Stage 2 :

- Retard de paiement supérieur ou égal à 30 jours ;
- Inscription au volet négatif de la base de données de la CPP 12 ;
- Mesures de report sur le crédit ;
- Note de probabilité actuelle de défaut de paiement dans la catégorie la plus défavorable (note 9/E).
- Notation actuelle déclassée en dehors du cadre d'appétit pour le risque (RAF ou 'Risk Appetite Framework') après l'octroi (notation C- ou inférieure).
- Abaissement de la notation (équivalent à une augmentation de la PD sous-jacente à 12 mois d'au moins 200 % par rapport à la notation initiale).
- Transfert vers la liste sous contrôle par décision du Comité de crédit, sur la base des signaux qualitatifs négatifs identifiés lors des examens et du processus de suivi du portefeuille.

Si une seule des conditions qualitatives ou quantitatives de déclenchement est remplie, le prêt sera classé en Stage 2.

7.4.3.3.3. Actif Non performant – Stage 3

Le Stage 3 contient tous les prêts en défaut de paiement, voir la section 7.4.3.1 pour sa définition.

Lorsqu'un client devient non performant, une dépréciation doit être comptabilisée sur toutes ses expositions. À ce moment, il y a toujours lieu d'évaluer si ce défaut de paiement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

En outre, le statut de défaut de paiement est entièrement aligné sur les statuts "non performant" et "déprécié" et donc en Stage 3.

7.4.3.4. Ajustements spécifiques et généraux du risque de crédit

Sur la base de la définition du CRR, les ajustements pour risque de crédit sont les montants des provisions spécifiques et générales pour pertes sur prêts pour risque de crédit qui ont été comptabilisés dans les états financiers, conformément au cadre comptable applicable. Les états financiers consolidés du Groupe Crelan sont établis conformément à la norme IFRS – y compris les normes internationales de comptabilité et les interprétations acceptées au sein de l'Union européenne.

Selon la norme IFRS 9, le risque de crédit et les pertes de crédit potentielles qui y sont associées sont pris en compte par les principes des pertes de crédit anticipées et tous les ajustements pour risque de crédit sont classés comme spécifiques. Il n'existe pas de provision pour perte générale au sens de la Directive concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques (directive 86/635/CEE du Conseil).

Toutes les pertes de crédit attendues calculées à partir de modèles statistiques développés en interne et d'autres données historiques sont considérées comme des provisions évaluées collectivement.

Tous les prêts en défaut (contentieux et pré-contentieux) sont provisionnés individuellement. Le Groupe Crelan calcule les pertes de crédit attendues à partir de la première comptabilisation du prêt dans le bilan. Pour les engagements de prêt, la date à laquelle le Groupe Crelan devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de comptabilisation initiale aux fins de l'application des exigences en matière de dépréciation.

Sur la base des paramètres clés suivants :

- Exposition au défaut
- Perte en cas de défaut
- Probabilité de défaut

Les pertes de crédit attendues sont calculées comme un résultat pondéré par la probabilité sur la base de trois scénarios : un scénario à la hausse, un scénario de base et un scénario à la baisse.

Le Groupe Crelan utilise un compte de provision séparé, qui reflète la dépréciation de l'actif financier sous-jacent due à des pertes de crédit. Le calcul des pertes attendues tient également compte de l'impact de la valeur temporelle et l'ajustement correspondant est comptabilisé dans les produits d'intérêts.

Les différences négatives entre les montants recouvrables calculés et la valeur comptable sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que dépréciation. Chaque augmentation due à une baisse est comptabilisée par les comptes de dépréciation dans le compte de résultat. Chaque diminution due à des indicateurs objectifs qui montrent que le montant recouvrable augmente à la suite d'une amélioration du flux de trésorerie recouvrable évalué est comptabilisée par la reprise sur dépréciations dans le compte de résultat. Cependant, cela ne doit jamais entraîner un coût amorti qui serait supérieur au coût amorti si aucune dépréciation n'avait eu lieu. Les provisions sont directement amorties par rapport aux créances, s'il n'existe plus de possibilité de recouvrement.

7.4.3.5. Atténuation du risque de crédit (CRM)

Crelan définit dans sa politique de crédit la nécessité de fournir des garanties pour atténuer le risque de crédit.

7.4.3.5.1. Principaux types de garanties reçues

Sur la base du produit, différents types de garanties sont fournies.

Garanties pour les prêts hypothécaires

Le crédit est généralement garanti par une hypothèque (inscription ou mandat) sur un bien immobilier (pleine propriété) en Belgique. Le bien doit être normalement négociable. L'hypothèque qui doit être fournie peut être réutilisée dans le cadre d'éventuels prêts hypothécaires ultérieurs (et même utilisée pour d'autres prêts). Toutes les garanties complétant l'hypothèque doivent être fournies avant l'enregistrement officiel du prêt.

Garanties pour les prêts professionnels

Ces garanties sont les suivantes :

- La garantie matérielle désigne un bien mobilier ou immobilier ayant une valeur intrinsèque, dans la plupart des cas une inscription hypothécaire ou un mandat.
- Les garanties personnelles consistent en des créances sur une personne.
- Les garanties morales ne permettent pas à la banque de les faire valoir et reposent sur l'honnêteté de ceux qui les ont émises.

Garanties pour les prêts agricoles

Elles s'apparentent à des prêts professionnels avec des hypothèques et des mandats sur les biens immobiliers (y compris les terrains) et des privilèges sur les biens mobiliers (matériel, bétail, etc.).

Garanties pour les prêts à la consommation

Pour les crédits à la consommation, le transfert de recouvrement de créances ou l'acte de renonciation aux salaires et autres revenus sont utilisés comme garantie. Pour les clients qui ont également un prêt hypothécaire, l'hypothèque peut également être considérée comme garantie.

Politique d'évaluation des prêts non performants

Les clients ayant des prêts en souffrance constituent une partie limitée du portefeuille de la banque, mais l'application d'une approche d'indexation automatique peut ne pas être appropriée pour ces prêts, car l'évaluation des pertes potentielles à ce stade dépend davantage de la valeur du bien immobilier. Le Groupe Crelan procède donc à une évaluation externe au moment où des doutes apparaissent pour les biens pour lesquels aucune évaluation individuelle récente (c'est-à-dire de moins de trois ans) n'est disponible. Un contrôle annuel est effectué pour s'assurer que la dernière évaluation externe date de moins de trois ans. Dans le cas d'évaluations externes plus anciennes, une (nouvelle) évaluation sera effectuée. Évolution du portefeuille en 2024 dans le contexte de l'évolution macroéconomique.

7.4.3.6. Évolution du portefeuille en 2025 dans le contexte de l'évolution macroéconomique

Malgré la crise récente, le portefeuille de crédits du Groupe Crelan reste sain et ne présente aucun signe important de détérioration en 2025. Ceci est principalement dû à la qualité intrinsèque du portefeuille de crédits et à la politique prudente de souscription.

En 2025, le ratio des crédits non performants (Non-Performing Loans - NPL) reste stable à 1,2 % et historiquement bas malgré l'environnement macroéconomique. Les prêts en Stage 2 avec une augmentation significative du risque de crédit post-création chutent de 7,8% à 7,6%, tandis que les crédits faisant l'objet d'une mesure de forbearance (concession accordée pour difficultés financières) continuent à revenir en Stage 1 après la période probatoire de 2 ans.

Le ratio de couverture pour le Stage 3 a fortement diminué en 2025, passant de 24,1 % à 22,5 % , en raison d'un renforcement des efforts de recouvrement. Pour le stage 1 les management overlays de gestion ont été mis à jour, ce qui implique une réduction de 12,3 millions d'EUR liée au retrait de l'overlay « énergie » et une réduction de 0,7 million d'EUR de la provision agricole générale.

7.4.4. Approche standardisée (STA)

7.4.4.1. Portefeuilles relevant de l'approche standardisée

Le Groupe Crelan utilise l'approche standard pour déterminer le risque de crédit pour une partie limitée de son portefeuille. Europabank mesure toutes ses expositions avec l'approche standard, car elle cible un segment de clientèle spécifique (clients ayant un profil de risque légèrement plus élevé). L'approche standard mesure le risque de crédit soit en fonction de pondérations de risque fixes, prédéfinies par l'organisme de contrôle, soit par l'application de notations externes.

Plus précisément, l'approche standard est utilisée pour déterminer le risque de crédit en ce qui concerne :

- Les produits dérivés et (transaction(s)) de repo ;
- Le portefeuille d'investissement ;
- Les participations ;
- Le portefeuille de crédit ;
- Les autres petits portefeuilles.

Ces expositions sont examinées en détail dans la section suivante.

7.4.4.1.1. Produits dérivés et (transaction(s)) de repo

L'exposition sur les produits dérivés et (transaction(s)) de repo est calculée selon l'approche standard pour le risque de crédit de contrepartie ('Counterparty Credit Risk' - SA-CCR) et est donc définie dans la section 7.5 "Risque de crédit de contrepartie".

7.4.4.1.2. Portefeuille d'investissement

La valeur de marché du portefeuille d'investissement a augmenté de manière significative par rapport à 2024 (1.841 millions d'EUR), principalement en raison d'une augmentation du portefeuille d'investissement validée à la fin de 2024. La plupart des nouveaux investissements ont été réalisés principalement dans la dette souveraine, la dette supranationale et les obligations sécurisées. Le portefeuille d'investissement à la fin du mois de décembre 2025 s'élève à 3.835 millions d'EUR.

Le portefeuille d'investissement du Groupe Crelan se compose principalement d'obligations d'État de haute qualité (86,9 %) et d'obligations sécurisées (12,8 %).

Le graphique suivant illustre les positions du portefeuille d'investissement du Groupe Crelan (en millions d'EUR).

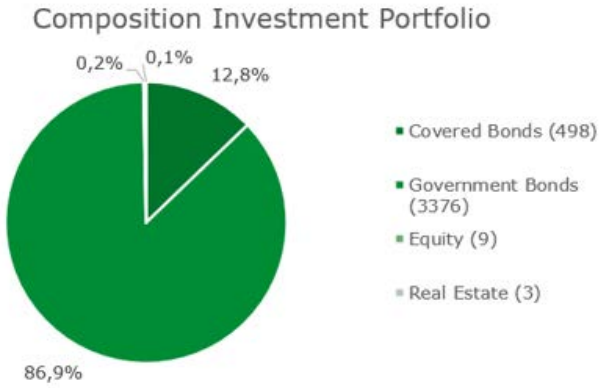

En outre, les notations de crédit et les variations des prix de marché des positions du Groupe Crelan font l'objet d'un suivi attentif, afin d'examiner la vulnérabilité du portefeuille de crédits à un certain nombre d'évolutions défavorables. Il n'y a pas une seule position ayant une note inférieure à la catégorie investment grade.

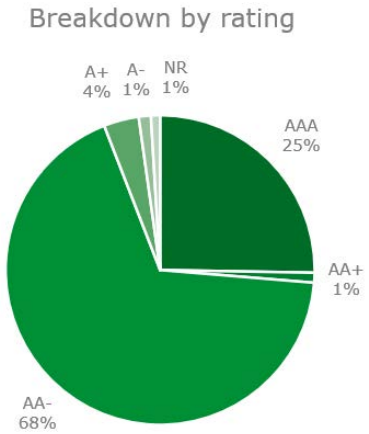

Géographiquement, le risque de crédit du portefeuille d'investissement est principalement limité aux pays membres de l'Union européenne.

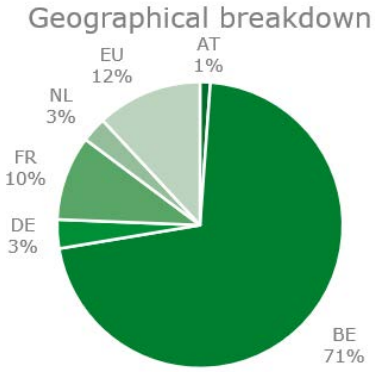

7.4.4.1.3. Participations

Le portefeuille de participations du Groupe Crelan est limité (3 millions d'EUR fin décembre 2025). Ces actions représentent des participations dans des filiales non consolidées (Beran SA) et des entités intermédiaires financières (par exemple, Visa Belgium et Payconiq) et excluent les investissements en private equity car ils sont déjà pris en compte dans la section consacrée au portefeuille d'investissement.

7.4.4.1.4. Portefeuille de crédit

Le portefeuille d'investissement en crédit selon l'approche standardisée représente une part limitée de l'ensemble des expositions au crédit du Groupe Crelan. Au 31 décembre 2025, l'exposition totale au crédit selon l'approche standardisée s'élevait à environ 1,8 milliards d'EUR, avec des RWA correspondants d'environ 1,05 milliards d'EUR.

Pour des raisons commerciales ou liées au périmètre, ces expositions ne sont pas couvertes par l'approche IRB et sont traitées selon l'approche standardisée.

Le portefeuille de crédit traité selon l'approche standardisée est composé des catégories suivantes d'exposition :

Particuliers

Le crédit de détail représente une part importante du périmètre de l'approche standardisée. Ces expositions s'élevaient à environ 1,3 milliard d'EUR à la fin de l'année 2025, avec des RWA correspondants d'environ 706,8 millions d'EUR. Une partie de ces expositions est garantie par des biens immobiliers, ce qui représente un montant d'exposition de 379 millions d'EUR et des RWA de 118 millions d'EUR.

Entreprises

Le portefeuille de crédit relevant de l'approche standardisée comprend également des expositions d'entreprises qui s'élèvent à environ 462,3 millions d'EUR au 31 décembre 2025, générant des RWA d'environ 341,5 millions d'EUR. Cette catégorie d'exposition comprend les expositions classiques des entreprises, mais aussi une partie du portefeuille de crédit de détail qui, en raison de sa taille excédant les seuils d'éligibilité du CRR pour la catégorie d'actifs de détail, est reclassée dans la catégorie d'exposition « Entreprises » et traitée selon l'approche standard.

7.4.4.1.5. Autres petits portefeuilles

D'autres petits portefeuilles sont traités selon l'approche standard. Cela concerne notamment les immobilisations corporelles et autres créances. Les petits portefeuilles de détail tels que les crédits d'impôt, les garanties et les comptes courants négatifs sont également traités selon l'approche standard. Les actifs d'impôts différés qui reposent sur la rentabilité future et découlent de différences temporaires en dessous du seuil font également partie de l'approche standard. Europabank mesure toutes ses expositions avec l'approche normalisée, car elle cible un segment de clientèle spécifique.

7.4.5. Approche fondée sur les notations internes (IRB)

7.4.5.1. Généralités

Au sein du Groupe Crelan, Crelan et l'ancienne entité AXA Bank Belgium ont reçu l'approbation de la BNB/BCE pour appliquer l'approche (A) IRB à leur activité belge de crédit de détail. Il s'agit de l'approche la plus avancée disponible dans le cadre prudentiel du risque de crédit, qui permet à une banque d'utiliser des modèles de notation internes et des estimations internes des paramètres de risque qui en découlent. Ces méthodes et paramètres sont des éléments clés de la gestion interne des risques de la banque et du processus d'approbation des crédits, du calcul des fonds propres économiques, des provisions et des pertes attendues, ainsi que du suivi interne et des rapports sur le risque de crédit. AXA Bank Belgium a reçu l'autorisation de la BNB en 2008 et Crelan, en décembre 2011. Pour AXA Bank Belgium, l'autorisation d'utiliser l'approche IRB a été de nouveau confirmée par la BCE à l'issue de l'examen ciblé des modèles internes ('Targeted Review of Internal Models' - TRIM) en 2017. Au T4 2022, les modèles IRB d'AXA Bank Belgium ont été recalibrés sur la nouvelle définition du défaut de paiement en respectant les lignes directrices réglementaires pour la modélisation interne conformément au programme de redressement de l'ABE, rétablissant ainsi la confiance dans les modèles internes utilisés pour calculer les exigences de fonds propres. De même, AXA Bank Belgium a apporté des modifications à son modèle LGD en décembre 2023, conformément aux lignes directrices de l'ABE pour l'estimation des chutes. Un nouveau modèle de meilleure estimation des pertes attendues a également été mis en œuvre.

Le paysage IRB de Crelan et d'AXA Bank Belgium sera harmonisé dans les années à venir. Un exercice de modélisation a été réalisé en 2023/2024 et une inspection sur site des modèles internes par les régulateurs a eu lieu à la fin de 2024, jusqu'à la fin du mois de janvier 2025. Une réunion officielle de clôture a eu lieu en juin 2025. Le rapport final a ensuite été envoyé à Crelan. La décision est attendue début 2026 pour une mise en œuvre cette année.

7.4.5.2. Modèles internes de notation du risque de crédit

Pour appliquer l'approche IRB, tant Crelan que l'ex-AXA Bank Belgium ont développé des modèles prédictifs internes conformes à l'approche fondée sur la notation interne de Bâle III.

Les paramètres pertinents sont les suivants :

- Probabilité de défaut (PD) des crédits de détail ;
- Perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD) ;
- Exposition au défaut (Exposure At Default - EAD), y compris le facteur de conversion de crédit (Credit Conversion Factor - CCF).

Les données d'entrée de ces modèles sont les caractéristiques des produits, les données sociodémographiques des demandeurs, les données financières et les données externes qui doivent répondre à certains critères de qualité. Compte tenu de la grande quantité d'informations disponibles, il a été possible d'utiliser des techniques statistiques pour développer des modèles de notation qui sont très puissants pour prédire le comportement futur en matière de défaut de paiement.

Les modèles de PD attribuent un score à chaque prêt, en fonction des caractéristiques du produit et des critères de l'emprunteur. Sur la base de ces scores, des catégories de PD sont créées et une PD à long terme est associée à chaque catégorie. Cette probabilité de défaut de paiement à long terme est le taux de défaut moyen historique. De cette manière, 11 classes de PD sont formées chez Crelan, la note A+ étant la classe de risque la plus faible et la note E la classe de risque la plus élevée. Les classes de notation F et Z contiennent des prêts en défaut de paiement. Pour le portefeuille d'AXA Bank Belgium, 10 classes de probabilité de défaut sont créées, 1 étant la classe de risque la plus faible et 9 la classe de risque la plus élevée. La 10ème classe contient des prêts en défaut. Les modèles LGD évaluent l'ampleur de la perte pour les prêts en défaut.

Pour ce faire, on utilise l'approche LGD workout. La LGD est calculée sur la base de deux éléments distincts: la probabilité de recouvrement et la perte en cas de recouvrement. Les niveaux de perte sont différenciés en fonction de diverses caractéristiques, telles que la valeur de la garantie couvrant le prêt. La combinaison de ces deux éléments aboutit à un chiffre final de LGD, auquel une correction est appliquée pour tenir compte des conditions de baisse.

L'EAD est le montant dû par l'emprunteur au moment du défaut de paiement. Ce montant comprend le capital restant dû au moment du défaut de paiement, les remboursements de capital en retard et les intérêts et pénalités. Pour les lignes de crédit non utilisées et les offres en cours d'élaboration, des modèles de CCF ont été développés sur la base de données historiques.

Ces modèles estiment la part du hors-bilan qui sera utilisée par le client au moment du défaut de paiement.

Dans le cadre de l'élaboration du modèle, il existe un processus de calibrage qui relie la notation et la PD/ LGD. Ce calibrage est revu et ajusté – si nécessaire – au cours du processus annuel de révision du modèle.

7.4.5.3. Pertes attendues (Expected Loss - EL)

Il s'agit de la valeur attendue des pertes dues au défaut de paiement sur une période donnée. Elle est généralement calculée en multipliant la probabilité de défaut de paiement (pourcentage) par la perte en cas de défaut de paiement (pourcentage) et l'exposition en cas de défaut de paiement (montant). Elle est considérée comme une attente par le facteur de probabilité de défaut. La probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, l'exposition en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut sont les éléments constitutifs du calcul des exigences de fonds propres pour le risque de crédit dans le cadre de l'approche IRB.

7.4.5.4. Dépréciations

Depuis 2018, les pertes de valeur sont comptabilisées conformément aux exigences de la norme IFRS 9 (calculées sur la base de pertes de crédit attendues sur la durée de vie (ECL)) pour les prêts en défaut et sur la base d'un ECL à 12 mois ou d'un ECL sur la durée de vie pour les expositions non défaillantes; selon qu'il y a ou non une détérioration du risque de crédit et un passage correspondant du Stage 1 au Stage 2. Des modèles spécifiques de l'IFRS 9 sont utilisés à cette fin, qui sont en fait une extension des modèles de notation existants (voir la section 7.4.3.3 pour plus d'informations sur les étapes de la dépréciation).

7.4.5.5. Mécanismes de contrôle des systèmes de notation

Le principe des trois lignes de défense est appliqué au système de notation. L'équipe d'analyse des risques est responsable du développement, de la maintenance et du suivi des performances des modèles de l'approche IRB. En outre, l'équipe de validation joue le rôle de deuxième ligne de défense en contrôlant et en validant les activités de modélisation de l'équipe d'analyse des risques conformément aux lignes directrices internes. Enfin, l'audit interne du Groupe Crelan constitue la troisième ligne de défense, en réalisant des audits internes sur les modèles conformément au processus d'audit existant.

7.4.5.6. Expositions relevant de l'approche IRB

Le Groupe Crelan utilise des modèles IRB pour calculer les exigences de fonds propres pour les expositions des PME et des particuliers :

- Le portefeuille de détail mesuré par les modèles IRB a augmenté de 45.049 millions d'EUR à la fin de 2024 à 46.844 millions d'EUR à la fin de 2025. La qualité du portefeuille de détail est restée stable en 2025 et les RWA sont passés de 3.359 millions d'EUR en 2024 à 3.521 millions d'EUR à la fin de 2025.
- Le portefeuille d'affaires PME mesuré par les modèles IRB a augmenté de 1.809 millions d'EUR à la fin de 2024 à 2.293 millions d'EUR à la fin de 2025, ce qui a entraîné une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques de 561 millions d'EUR en 2024 à 786 millions d'EUR à la fin de 2025.

En plus de ces RWA initiaux, une couche supplémentaire de prudence, appelée Margin of Conservatism (MoC), et le complément IRB, doivent être inclus. Le montant des RWA associé à cette couche de prudence s'élève à 535,225 millions à la fin de 2025.

7.4.5.7. Planchers réglementaires

Le Groupe Crelan applique les planchers réglementaires du CRR3, dont le niveau dépend du type d'exposition et de la garantie correspondante.

7.4.5.8. Réglementation spécifique belge

À partir du second trimestre 2022, le complément macroprudentiel sur les positions hypothécaires ne s'appliquera plus et sera remplacé par le Sector Systemic Risk Buffer (SSRB). La mesure macroprudentielle impose la création d'un coussin de capital CET1 sous la forme d'un coussin de risque systémique sectoriel pour les expositions immobilières résidentielles belges des banques utilisant des modèles internes pour calculer les expositions pondérées (banques IRB). Les expositions visées sont les mêmes que celles de la mesure précédente applicable jusqu'au 30 avril 2022, conformément à l'article 458 du CRR. En d'autres termes, les expositions immobilières visées par la mesure sont les expositions de détail couvertes par des biens immobiliers résidentiels situés en Belgique. Elles comprennent également les expositions partiellement ou totalement couvertes par des mandats hypothécaires et incluent à la fois les prêts en défaut et les prêts non en défaut. Ce coussin sectoriel pour le risque systémique est calculé en multipliant par 6 % au 30 juin 2024 (précédemment 9%) les actifs pondérés en fonction des risques liés aux expositions pertinentes mentionnées ci-dessus. Contrairement à la précédente mesure de l'article 458 du CRR, cette mesure n'entraîne pas une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques, mais la création d'un coussin de capital CET1 spécifique

appelé coussin de risque systémique (sectoriel). Le SSRB du Groupe Crelan, inclus dans les exigences globales de fonds propres (Overall Capital Requirements - OCR), se trouve à un niveau de 1,29 % à la fin du quatrième trimestre 2025. Comme expliqué ci-dessus, le SSRB sera supprimé à partir de juillet 2026.

7.4.6. Perspectives macroéconomiques

À partir de décembre 2025, les scénarios macroéconomiques (SME) ont été mis à jour conformément à la méthodologie Crelan.

En résumé :

- PIB% : affecté négativement par le choc externe, et devrait se normaliser vers 2029 ;
- Chômage : stabilité du taux de chômage à court terme (2026-2028) ;
- Prix de l'immobilier : l'incertitude économique et le conservatisme des clients font évoluer les prix de l'immobilier vers –5 % au cours des trois prochaines années. Cet effet devrait être plus important pour les maisons économes en énergie, compte tenu des investissements supplémentaires nécessaires.

La confiance des consommateurs s'est améliorée et atteint un niveau élevé, mais la confiance des entreprises reste ancrée sur une croissance faible.

Les pondérations des scénarios ont été fixées à 65 % pour le scénario de base, à 25 % pour le scénario baissier et à 10 % pour le scénario haussier, ce qui donne les résultats suivants :

Produit intérieur brut (PIB):

Résultat	2025	2026	2027	2028	3 Ans Moy.	3 Ans Total
Scénario baissier	1,03%	-2,03%	0,11%	0,84%	-0,36%	-1,08%
Scénario de base	1,03%	1,00%	1,16%	1,18%	1,12%	3,35%
Scénario haussier	1,03%	4,04%	2,17%	1,52%	2,58%	7,73%

Chômage:

Résultat	2025	2026	2027	2028
Scénario baissier	5,70%	7,15%	7,05%	6,92%
Scénario de base	5,70%	6,04%	6,05%	6,04%
Scénario haussier	5,70%	4,93%	5,05%	5,13%

Indice des prix des logements (IPL):

Résultat	2026	2027	2028	3 Ans Moy.	3 Ans Total
Scénario baissier	-5,06%	-2,51%	-2,25%	-3,27%	-9,82%
Scénario de base	-3,65%	-0,75%	-0,48%	-1,63%	-4,89%
Scénario haussier	-2,01%	1,08%	1,06%	0,04%	0,13%

Une baisse de l'IPL d'environ 5 % a été décidée pour la période 2026-2028 (cumul de 3 ans) :

- Après une période d'assouplissement des conditions de prêt, la baisse des taux d'intérêt sur les nouveaux prêts hypothécaires devrait se traduire par un retour aux conditions de prêt moyennes à long terme. Cette prévision est conforme à la stratégie de Crelan, qui consiste à être utile pour une société durable. Il est justifié de supposer que les ménages et les banques belges visent à opérer dans des conditions de prêt moyennes à long terme ;
- En outre, nous constatons que les ménages belges doivent faire face à un certain nombre d'investissements supplémentaires pour améliorer l'efficacité énergétique des habitations (EPC). Ces investissements supplémentaires ont un impact négatif sur le pouvoir d'achat des ménages belges et exercent par conséquent une pression à la baisse sur les prix de l'immobilier ;
- Pour la période 2026-2028, les prévisions récentes tablent sur une croissance économique modérée. Un climat de croissance modérée tempère également le pouvoir d'achat des ménages belges.

7.4.6.1. Sensibilité des pertes de crédit attendues (ECL) aux perspectives macroéconomiques

L'ECL a été calculée pour chacun des scénarios macroéconomiques définis en interne (scénario de base, scénario baissier et scénario haussier)[5]. Ces calculs permettent de mesurer la sensibilité du niveau de l'ECL par rapport aux perspectives macroéconomiques. Le tableau ci-dessous présente les résultats. Comme on peut le voir, l'ECL est le plus faible dans le scénario de hausse et le plus élevé dans le scénario de baisse. La sensibilité au scénario macroéconomique est principalement influencée par les prix de l'immobilier, qui ont un impact direct sur les recouvrements de prêts non performants. L'évolution des prix de l'immobilier est la plus négative dans le scénario défavorable.

Stage / Scenario	BASE	BAISSE	HAUSSE	PONDERE
Stage 1	9.769.353	10.014.404	9.553.716	9.809.052
Stage 2	38.879.308	43.801.493	35.405.152	39.762.438
Stage 3	103.104.405	103.104.405	103.104.405	103.104.405
Total	151.753.065	156.920.301	148.063.273	152.675.895

Il convient de noter que les résultats figurant dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte des mesures de gestion.

7.5. Risque de crédit de contrepartie

Le Groupe Crelan utilise différents types de produits dérivés pour couvrir les risques de son bilan. Pour mesurer le risque de crédit de la contrepartie de ces produits dérivés, nous tenons compte de l'évolution future possible de la valeur du produit dérivé en cas de défaillance de la contrepartie. Pour ce faire, les produits dérivés sont évalués après avoir subi des chocs de marché. Les pertes causées par ces chocs de marché doivent rester inférieures à la limite de contrepartie autorisée.

Outre les produits dérivés, le Groupe Crelan négocie régulièrement des contrats de repo dans lesquels ses propres obligations sécurisées sont échangées contre des liquidités ou un actif éligible au LCR. Comme les obligations sécurisées émises en propre ne sont pas incluses dans le coussin de liquidités du ratio de couverture des liquidités, ce type de contrat de rachat a un effet positif sur le LCR (voir section 7.3 Risque de liquidité). Pour mesurer le risque de crédit de la contrepartie sur les mises en pension, on utilise une méthode similaire à celle utilisée pour les produits dérivés : des chocs de marché sont appliqués à tous les titres placés et reçus. Ces chocs reflètent les fluctuations futures possibles des titres en cas de défaut de la contrepartie. En outre, une décote supplémentaire est appliquée en cas de risque de mauvaise orientation.

L'exposition du Groupe Crelan aux produits dérivés et aux transactions sur le marché monétaire, décrits dans la section précédente, est limitée par une politique très stricte concernant les exigences en matière de garanties. L'exposition à ces transactions fait l'objet d'un suivi quotidien du risque de crédit et des garanties sont déposées quotidiennement auprès des contreparties du marché et des parties centrales de compensation. Les garanties échangées se limitent à des liquidités et à des titres de haute qualité afin de garantir une atténuation adéquate de l'exposition au risque de crédit.

Accords de réduction du risque

Pour tous les produits dérivés, il est obligatoire de conclure un "contrat-cadre ISDA" et un "contrat de service de garantie" ('Collateral Service Agreement' - CSA)). Ces CSA doivent être conformes à la réglementation EMIR. Les nouvelles transactions ne sont pas autorisées avec les contreparties avec lesquelles aucun CSA conforme à la réglementation EMIR n'a été conclu. Pour les opérations de repo, il est obligatoire de conclure un "Global Master Repurchase Agreement". Toute nouvelle contrepartie doit être soumise et approuvée par le Comité des risques du bilan.

Exposition au défaut (EAD)

Dans cette section, nous donnons un aperçu de notre exposition au risque de défaut de paiement de la contrepartie par rapport à l'activité de la salle de marché, tant pour les produits dérivés que pour les opérations de repo. Nous utilisons la définition prudentielle, qui tient compte de la nature des instruments et simule le montant de l'exposition au risque de défaut de paiement de la contrepartie. Cette exposition est utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et les exigences de fonds propres.

5 Les pondérations sont les suivantes : 65 % pour le scénario de base, 25 % pour le scénario défavorable et 10 % pour le scénario favorable.

(i) Repo et reverse repo

L'exposition réglementaire de l'activité de repo est calculée de la manière suivante :

- Le risque est calculé par transaction (aucun ensemble de compensation n'est utilisé).
- Des décotes prudentielles pour volatilité sont appliquées aux titres non monétaires reçus/placés dans le cadre de l'opération de repo. Ces décotes reflètent l'évolution négative potentielle des titres échangés.
- Au 31 décembre 2025, l'exposition réglementaire de l'activité de repo s'élevait à 109,93 millions d'EUR;
- dont 51,07 millions d'EUR sont dus à la différence entre l'exposition et les garanties reçues ;
- dont 58,86 millions d'EUR résultent des corrections pour volatilité fondées sur les paramètres prudentiels appliquées aux titres comptabilisés et reçus.

(ii) Dérivés

La méthode réglementaire pour déterminer l'exposition en cas de défaut des contreparties de produits dérivés comprend les étapes suivantes :

a. Les transactions sont regroupées en «ensembles de compensation», dans lesquels il est légalement possible de rassembler les valeurs de marché positives et négatives, les garanties reçues et les garanties données. Le résultat de ce calcul est le coût de remplacement net, plafonné à zéro en cas de somme négative ;

b. Pour chaque transaction, un facteur de risque est déterminé, qui reflète l'évolution négative possible de la valeur de la transaction en cas de défaut de paiement de la contrepartie ;

c. (a) et (b) sont additionnés et multipliés par le facteur alpha réglementaire de 1,4. Le résultat de ce calcul donne l'exposition en défaut de paiement pour chaque contrepartie.

Nous avons également divisé l'exposition entre l'exposition aux contreparties bilatérales et l'exposition à la plateforme centrale de compensation (('Central clearing platform' - CCP)) pour les swaps de taux d'intérêt auxquels nous accédons par l'intermédiaire des courtiers en compensation HSBC et ABN Amro.

Les résultats agrégés au 31 décembre 2025 sont présentés étape par étape ci-dessous.

a. La somme de toutes les valeurs de marché positives s'élève à 1 232 millions d'EUR. Ces montants de valeurs de marché positives sont neutralisés par des valeurs de marché négatives (42 millions d'EUR de valeurs de marché négatives). Cette neutralisation va au-delà de la simple compensation comptable des éléments hors bilan qui est basée sur les droits d'équilibrage juridiquement exécutoires. Au total, le Groupe Crelan a donné 44 millions d'EUR de garanties et a reçu 1 229 millions d'EUR de garanties. Cela conduit à un coût de remplacement net de 647 millions d'EUR.

b. La somme des facteurs de risque s'élève à 262 millions d'EUR. Pour clarifier, il s'agit du calcul prudentiel de l'évolution négative du portefeuille de produits dérivés en cas de défaut de paiement simultanée de toutes les contreparties dans des conditions de marché tendues.

c. Après application du facteur alpha prudentiel de 1,4, nous arrivons à une exposition totale en défaut de paiement de 1.273 millions d'EUR dans des conditions de tensions sur les marchés et au défaut de paiement simultané de toutes les contreparties. Il est important de noter que 639 millions d'EUR (avant l'application du facteur alpha) proviennent des exigences élevées en matière de garantie de la contrepartie centrale LCH Clearnet.

Le Groupe Crelan a des normes très élevées concernant la qualité de ses contreparties et aucun des produits dérivés n'est en souffrance ou déprécié.

(ii) Risque de concentration

Le Groupe Crelan respecte les exigences réglementaires concernant la limitation des grands risques, selon lesquelles l'exposition à un groupe de contreparties liées ne peut dépasser 25 % des fonds propres éligibles. En raison de la diversification des contreparties, le risque de concentration du Groupe Crelan est très faible : il n'y a pas d'exposition à des groupes de clients liés dépassant 10 % des fonds propres éligibles.

7.6. Risque de marché

Pour le risque de marché, le Groupe Crelan opère une distinction entre le risque de marché lié au "portefeuille de négociation" (nomenclature comptable) et le risque de taux d'intérêt lié au "portefeuille bancaire". Le portefeuille de négociation comprend tous les instruments financiers utilisés dans le cadre d'activités de négociation spécifiques. Le Groupe Crelan n'exerce aucune activité de négociation pour son propre compte. Les instruments financiers relevant de la nomenclature comptable "portefeuille de négociation" englobent le traitement des ordres

primaires et secondaires des clients pour l'activité des billets structurés. Le portefeuille bancaire comprend tous les autres instruments financiers qui n'appartiennent pas au portefeuille de négociation. Il s'agit principalement des activités de détail de la banque.

7.6.1. Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire est défini comme le risque d'une diminution de la valeur économique ou du produit net d'intérêts du portefeuille bancaire en raison des variations des taux d'intérêt et des marges.

Le risque de taux d'intérêt du Groupe Crelan provient principalement des produits/activités suivants :

- En tant que banque de détail principalement, le Groupe Crelan attire les dépôts de détail (principalement les comptes épargne et les dépôts à vue) et accorde des prêts aux particuliers (principalement des prêts hypothécaires) ; les premiers ont généralement des échéances plus courtes que les seconds. L'asymétrie des échéances de ces produits entraîne un risque de taux d'intérêt ; plus précisément, un risque lié à la courbe de rendement.
- La majeure partie des dépôts de détail du Groupe Crelan sont non échus avec des taux, bien que discrétionnaires par nature, liés indirectement aux taux du marché en raison d'un environnement bancaire fortement concurrentiel. En outre, les comptes épargne en Belgique bénéficient d'un taux plancher légal de 11 points de base. Ces caractéristiques sont prises en compte dans des modèles spéciaux intégrés dans la gestion globale du risque lié à la courbe de rendement du Groupe Crelan, mais qui, à leur tour, donnent lieu à un risque de modèle.
- Les prêts hypothécaires belges, qui constituent la plus grande part des prêts aux particuliers du Groupe Crelan, sont principalement des prêts hypothécaires à taux fixe (85 %) et les prêts hypothécaires à taux variable sont tous assortis de plafonds qui créent une couverture partielle du taux d'intérêt pour le client. Tous les prêts hypothécaires se caractérisent par une option légale de remboursement anticipé, assez peu coûteuse pour le client. Au cours des dernières années, cette caractéristique s'est traduite par d'importantes vagues de remboursement anticipé. Ce risque de remboursement anticipé est également pris en compte dans des modèles spéciaux intégrés dans la gestion globale du risque de taux d'intérêt du Groupe Crelan.
- Une autre spécificité du marché belge des prêts hypothécaires est le fait que les taux des prêts hypothécaires à taux variable des clients sont indexés sur les taux OLO et légalement plafonnés. Ces caractéristiques créent respectivement un risque de base et un risque lié aux options (cap).

7.6.1.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

7.6.1.1.1. Politique de risque, cadre de limites et reporting

Cadre de gestion des risques

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire est largement couvert dans le cadre d'appétit au risque du Groupe Crelan :

- Les déclarations d'appétit au risque les plus stratégiques du Groupe Crelan en matière de solvabilité, de bénéfice et de valeur ont défini un coussin à conserver au-dessus des exigences réglementaires en fonction, notamment, de la sensibilité du revenu net d'intérêts du Groupe Crelan.
- Les tests de valeurs aberrantes réglementaires sont inclus dans les déclarations stratégiques d'appétit pour le risque.
- Des déclarations spécifiques sur l'appétit pour le risque fonctionnel fixent des limites à la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (Economic Value of Equity - EVE), du revenu net d'intérêts (Net Interest Income - NII) et des résultats du portefeuille bancaire du Groupe Crelan.
- Outre les limites susmentionnées, des indicateurs opérationnels sont utilisés pour surveiller toutes les autres composantes du risque de taux d'intérêt (risques de base, d'option et de spread).

En outre, les activités de trésorerie incluses dans le portefeuille bancaire du Groupe Crelan sont également soumises à des limites de sensibilité et de VAR qui font l'objet d'un suivi quotidien.

Reporting des risques

Les principaux rapports du Groupe Crelan sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire sont inclus dans le rapport mensuel du Comité des risques du bilan (BSRC) et dans le rapport trimestriel sur les risques.

Ces rapports comprennent les indicateurs de risque suivants:

- Les principaux rapports du Groupe Crelan sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire sont inclus dans le rapport mensuel du Comité des risques du bilan (BSRC) et dans le rapport trimestriel sur les risques. Ces rapports comprennent les indicateurs de risque suivants :

- Sensibilité de la valeur économique du portefeuille bancaire à différents scénarios de taux : déplacements parallèles de -200 points de base à +200 points de base, scénarios de pentification de la courbe et d'aplatissement de la courbe.
- Sensibilité du revenu net d'intérêts et des résultats du portefeuille bancaire à différents scénarios de taux : déplacements parallèles de -200 points de base à +200 points de base, scénarios de pentification de la courbe et d'aplatissement de la courbe.
- Gaps d'échéances et de taux (cumulatifs inversés).
- Indicateurs de sensibilité réglementaires de la valeur économique et du revenu net d'intérêts.
- Analyse de la valeur en risque (Value at Risk - VAR) à 99,9 % (dans le rapport trimestriel sur les risques).
- Indicateurs spéciaux du risque de capitalisation, risque de modèle, risque de base OLO et risque de base Euribor.

Cet ensemble d'indicateurs fournit au BSRC une vue d'ensemble de toutes les sous-composantes de l'IRRBB. Ils sont produits par un outil de gestion IRRBB spécial géré en coordination entre les services ALM et Risk Management.

7.6.1.1.2. Politiques de couverture et techniques d'atténuation du risque

Le Groupe Crelan applique les politiques de couverture suivantes pour atténuer le risque de taux d'intérêt dans son portefeuille bancaire :

- Afin de maintenir les sensibilités aux taux d'intérêt dans les limites réglementaires et internes, la banque gère activement un portefeuille de produits dérivés dans le cadre de ses activités de portefeuille bancaire. Les swaps de taux d'intérêt sont les principaux instruments utilisés à cette fin. La production mensuelle d'actifs et de passifs de détail (y compris le pipeline) est systématiquement couverte afin de maintenir l'exposition globale du Groupe Crelan dans les limites de risque souhaitées.
- Le risque de plafonnement des prêts hypothécaires à taux variable est couvert par un achat actif de swaptions de marché.
- Le risque de base OLO intégré dans les prêts hypothécaires à taux variable est couvert par le maintien d'un portefeuille OLO : la baisse des spreads OLO générant des revenus plus faibles sur les prêts hypothécaires est ensuite compensée par des plus-values sur les OLO.
- Le risque de remboursement anticipé est géré au moyen d'une modélisation comportementale du remboursement anticipé, complétée par des stratégies de couverture ciblées faisant appel à des receiver swaptions.

7.6.1.1.3. Expositions au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le portefeuille bancaire du Groupe Crelan, y compris ses filiales, se compose principalement de prêts aux particuliers et d'investissements du côté de l'actif, d'épargne et de dépôts de détail et de financements à long terme hors détail, y compris les obligations sécurisées et les EMTN, du côté du passif.

La plus grande part des prêts de détail est composée de prêts hypothécaires belges, dont la majeure partie est assortie d'un taux d'intérêt fixe. Les intérêts des hypothèques à taux variable sont liés à l'évolution des taux OLO. La loi belge impose un plafond aux taux d'intérêt variables de ces prêts.

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour deux indicateurs de risque de taux d'intérêt réglementaires: Les chocs SOT EVE parallèles montrent l'impact sur la valeur économique de la banque en cas de choc haussier ou baissier parallèle de 200 points de base. L'indicateur SOT NII montre l'effet des mêmes chocs haussier et baissier en points de base sur le revenu net d'intérêts de la banque. Tous les chiffres sont présentés par rapport aux fonds propres de base Tier 1 de la banque.

Indicateurs de risque de taux	31/12/2025	31/12/2024
EBA SOT EVE chg +200bps	-5,7%	-8,3%
EBA SOT EVE chg -200bps	-1,3%	-5,8%
EBA SOT NII chg +200bps	-0,7%	0,5%
EBA SOT NII chg -200bps	-0,9%	-2,7%

7.6.2. Risque de marché – Portefeuille de négociation

Le risque de marché dans le portefeuille de négociation du Groupe Crelan est le risque de perte résultant de mouvements défavorables des taux d'intérêt, des prix de marché ou des fluctuations des taux de change du portefeuille de négociation. Le Groupe Crelan a un faible appétit au risque de marché et le risque du portefeuille de négociation est donc très limité.

7.6.2.1. Gestion du risque de marché

7.6.2.1.1. Politique de risque, cadre de limites et reporting

Le Groupe Crelan garde une approche très prudente du risque de marché de son portefeuille de négociation. Les expositions au risque de marché font l'objet d'un suivi continu. Ces expositions sont comparées à une limite globale de capital économique couvrant l'ensemble des risques de marché du Groupe Crelan. Cette limite d'appétit pour le risque est complétée par différentes limites de VaR et de sensibilité. Le service de gestion des risques du Groupe Crelan utilise également des procédures de déclenchement et de transmission des alertes pour s'assurer que la banque reste dans ses limites prudentes d'appétit au risque de marché.

Pour répondre aux exigences minimales de finalisation de fonds propres de Bâle III, le Groupe Crelan utilise l'approche normalisée définie au titre IV du règlement CRD/CRR pour mesurer, surveiller, rapporter et gérer ses risques de marché.

Cette approche mesure les composantes suivantes des risques de marché :

- Risque général de taux d'intérêt
- Risque spécifique de taux d'intérêt
- Risque de change

L'approche standard du risque de change s'applique à toutes les positions de la banque, c'est-à-dire aux positions des portefeuilles de négociation et bancaire du Groupe Crelan.

7.6.2.1.2. Politiques de couverture et techniques d'atténuation du risque

Le portefeuille de négociation est soumis à des seuils de signification qui ont été introduits par la Banque nationale de Belgique (BNB) en 2015 dans le cadre de la nouvelle législation bancaire belge. Pour le Groupe Crelan, le "ratio non basé sur les risques" ('Non Risk Based Ratio'), qui est basé uniquement sur le volume, est bien inférieur au seuil défini par la BNB. Pour le Groupe Crelan, le "ratio basé sur les risques", qui reflète les risques sous-jacents, est aussi remarquablement inférieur au seuil réglementaire. Cela peut s'expliquer par la stratégie de risque de marché limité de son portefeuille de négociation, ce qui se traduit par de faibles actifs pondérés en fonction du risque de marché.

En outre, le cadre de limites de risque du Groupe Crelan garantit que la VaR avec un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de 1 jour ne dépasse pas 0,25 % des fonds propres T1, comme l'exige également la loi bancaire belge.

7.6.2.1.3. Expositions au risque de marché pour le portefeuille de négociation

Le risque de marché du Groupe Crelan se compose principalement du risque de taux d'intérêt. En outre, le risque d'actions découlant de l'émission d'Euro Medium Term Notes (EMTN) est faible, car le Groupe Crelan couvre ce risque sur les marchés financiers. Par ailleurs, le Groupe Crelan n'est pas impliqué dans des activités de négoce de matières premières.

Le Groupe Crelan propose également aux clients de détail des EMTN émis en externe. La conséquence de ce produit est que le front office convient d'une transaction avec l'émetteur externe 6 à 8 semaines avant l'émission de l'obligation. Conformément à la loi bancaire belge, ce produit est considéré comme une activité de portefeuille de négociation, car le Groupe Crelan supporte un certain risque de marché pendant cette période. Le Groupe Crelan calcule actuellement la VaR de l'EMTN de tiers de manière conservatrice. À la fin du mois de décembre 2025, le Groupe Crelan ne commercialisait pas ce type d'EMTN.

Les activités mentionnées au paragraphe précédent sont surveillées de près par le service de gestion des risques du Groupe Crelan dans un cadre de limites très strict. La limite de VaR pour toutes les activités liées au portefeuille de négociation est fixée à 5,73 millions d'EUR. La VaR avec un niveau de confiance de 99,5 % et un horizon temporel de 10 jours est calculée quotidiennement à l'aide d'une simulation historique d'une série chronologique de deux ans. La VaR pour l'ensemble des activités du portefeuille de négociation fin 2025 est égale à 0,26 million d'EUR et donc bien inférieure à la limite prédéfinie.

7.6.3. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Groupe Crelan a pour politique de minimiser l'exposition au risque de change. Toutes les positions résiduelles importantes sont systématiquement couvertes. Par conséquent, le Groupe Crelan n'est pas exposé au risque de change en 2025.

7.7. Risque opérationnel

Le Groupe Crelan définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes.

Dans le cadre de Bâle, le risque opérationnel est divisé en 7 catégories :

- Fraude interne : reporting financier frauduleux, activités financières abusives ou frauduleuses, détournement d'actifs et autres types de fraude commise en interne.
- Fraude externe : vol et fraude externes, y compris la fraude liée aux systèmes d'information
- Pratiques d'emploi et sécurité au travail : relations avec les employés, diversité et discrimination, sécurité de l'environnement de travail, perte de personnel clé et gestion des talents.
- Clients, produits et pratiques commerciales : conformité et information des clients, devoir fiduciaire, pratiques commerciales ou de marché inappropriées (incl. activités de conseil), violation de la réglementation ou de la législation, activité non autorisée, défauts de production.
- Dommages aux actifs physiques : catastrophes naturelles, actes de vandalisme, terrorisme, etc.
- Perturbation des activités et défaillances des systèmes : interruptions de systèmes, atteintes à la sécurité de l'information, pannes technologiques.
- Exécution, livraison et gestion des processus : erreurs de saisie de données, erreurs comptables, défaut de déclaration obligatoire, perte négligente d'actifs de clients, etc.

Pour le Groupe Crelan, la définition du risque opérationnel inclut le risque juridique et le risque de conformité, mais pas le risque de réputation ni le risque stratégique. Toutefois, les dommages potentiels à la réputation sont inclus dans l'évaluation de l'impact de tous les risques opérationnels, tandis que les dommages importants sont surveillés par le Comité de Direction.

7.7.1. Gestion du risque opérationnel

7.7.1.1. Politique de risque, cadre de limites et reporting

Le Groupe Crelan a mis en place un comité spécial, le Comité d'audit, de risque et de conformité (Audit Risk & Compliance Committee - ARCC), qui agit en tant qu'organe de décision pour la surveillance journalière des risques d'audit, opérationnel, d'information et de sécurité et de conformité, par délégation du Comité de direction.

Le cadre de gestion du risque opérationnel s'articule autour de quatre composantes interconnectées : la collecte de données sur les pertes, l'(auto)évaluation du risque et du contrôle, les indicateurs de risque clés et les plans d'action. Tous ces éléments ont un rôle unique dans l'identification, la mesure, le contrôle, la surveillance et la communication des risques opérationnels.

Afin d'orienter ces activités, une Charte de gestion du risque opérationnel (Operational Risk Management - ORM), ainsi qu'une charte et un manuel de contrôle interne (Internal Control Charter et Handbook) ont été mis en place. La charte ORM inclut le cadre d'appétit au risque, qui définit le champ d'application pour le risque opérationnel dans les procédures de Crelan. La surveillance est assurée par les composantes susmentionnées.

Le Groupe Crelan utilise un outil GRC qui combine toutes les activités ORM et peut utiliser les capacités de reporting et d'affichage intégré de l'application.

Les équipes Risk & Compliance travaillent en permanence sur la "sensibilisation aux risques" au sein de l'ensemble de l'organisation (en organisant des formations pour les différentes branches d'activité, en participant à des projets d'envergure et à des lancements de produits, en mettant en place un réseau de correspondants Risques). La principale priorité pour 2025 a été la poursuite du déploiement de l'analyse des processus (mise en place des cadres de contrôle interne pour tous les processus et systèmes de Crelan, comprenant les risques clés et les contrôles d'atténuation des risques associés), en mettant l'accent sur les processus bancaires de base ainsi que sur les technologies de l'information et la portée du projet.

En outre, un exercice d'auto-évaluation des risques de haut niveau ('High Level Risk Self-Assessment exercise') (une auto-évaluation descendante des risques) a été mené à l'échelle de l'entreprise.

La priorité pour 2026 sera la finalisation du déploiement de l'analyse des processus.

7.7.1.2. Cadre de contrôle et d'atténuation du risque opérationnel

Des mesures d'atténuation sont définies pour nos risques opérationnels les plus importants. Différentes options sont possibles :

- Transfert du risque (contrats d'assurance pour les incendies, les incidents de cybersécurité et la fraude des agents) ;
- Mise en œuvre des plans d'action visant à renforcer la procédure et à réduire le risque à un niveau acceptable. Les actions peuvent consister en des mesures de réduction de

la probabilité et/ou de l'impact. Ces plans d'action sont définis par l'entreprise, remis en question et suivis par les équipes Risque de 2e ligne et rapportés trimestriellement à la direction ;

- Éviter (une partie du) le risque, par exemple en abandonnant progressivement certaines activités ou en réduisant la portée des projets.

Le Groupe Crelan surveille son risque opérationnel au moyen de tableaux de bord des risques opérationnel, de sécurité et de conformité, dans lesquels les indicateurs de risque clés (Key Risk Indicators - KRI) sont mesurés trimestriellement. Ces tableaux de bord sont présentés à l'ARCC chaque trimestre et sont conformes aux seuils fixés dans le cadre d'appétit au risque opérationnel. En outre, un inventaire de tous les risques est tenu à jour dans notre outil GRC SCALA. Cet inventaire est revu annuellement ou de manière ad hoc, si nécessaire. Des rapports périodiques sont également fournis à l'ARCC sur les principaux risques opérationnels pour Crelan.

L'équipe Risque opérationnel et Contrôle interne effectue la surveillance et les tests de seconde ligne des contrôles clés, couvrant les principaux risques liés aux procédures et systèmes. Pour Crelan, les tests initiaux ont été largement finalisés pour nos processus bancaires centraux ainsi que pour certains autres processus dans le cadre du projet d'analyse des processus. Le solde des tests est prévu pour 2026.

Conformément à la méthodologie de contrôle interne, tous les contrôles existants doivent être testés tous les trois ans, à l'exception des contrôles clés, qui sont testés annuellement.

En ce qui concerne le capital réglementaire, le Groupe Crelan applique l'approche standardisée pour le risque opérationnel (Standardized Approach for Operational Risk ('SAOR'))telle que définie en vertu du CRR3, et par laquelle les exigences en matière de fonds propres sont calculées sur la base de l'indicateur d'activité (Business Indicator - BI), la composante indicateur d'activité (Business Indicator Component - BIC) en résultant et le multiplicateur des pertes internes (Internal Loss Multiplier - ILM), qui est fixé à 1 pour toutes les institutions de l'UE..

7.7.1.3. Risque de sécurité

Le Groupe Crelan définit le risque de sécurité comme une menace ou une vulnérabilité potentielle susceptible de compromettre ses opérations, ses actifs ou sa réputation.

L'équipe chargée de la sécurité et de la protection de la vie privée est dirigée par le CSO (responsable de la sécurité) et fait partie de la deuxième ligne de défense. Le CSO rend compte au CRO (responsable des risques).

L'équipe Sécurité & Protection de la Vie Privée, responsable du risque de sécurité, est organisée en 4 divisions :

- Security Governance, Risk & Compliance ;
- Business Continuity Management ;
- Technical & Physical Security ;
- DPO Office (Privacy) - en ligne directe avec le CRO.

Les activités de gestion des risques de sécurité sont centralisées au sein de l'équipe Governance, Risk & Compliance et exercées par le Security Risk Expert, avec la contribution des spécialistes de la sécurité, des conseillers en sécurité et des experts en confidentialité des données. L'expert en risques de sécurité est chargé de coordonner la gestion des risques de sécurité au sein de toute l'équipe Security en Privacy.

La mission de Security Risk Management est d'identifier, d'évaluer et de gérer les expositions aux risques de la banque d'une manière qui soutient l'atteinte de ses objectifs stratégiques, tout en protégeant la réputation et l'intégrité de la banque. Cela se fait en fournissant des conseils indépendants et objectifs en matière de gestion des risques, en élaborant et en mettant en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles efficaces en matière de gestion des risques, ainsi qu'en assurant un suivi et un reporting continus du profil de risque de la banque.

Les rôles et responsabilités comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Identifier les risques potentiels de sécurité pour les actifs de l'organisation, y compris les actifs physiques, la propriété intellectuelle et les informations sensibles.
- Évaluer la probabilité et l'impact des risques identifiés.
- Inclure tous les risques de sécurité identifiés dans le registre des risques
- Classer les risques par ordre de priorité en fonction de la probabilité et de l'impact de la menace potentielle.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des risques qui comprend des mesures visant à atténuer ou à éliminer les risques identifiés.
- Surveiller et examiner l'efficacité du plan de gestion des risques et apporter les changements nécessaires.

- Communiquer avec la direction et les autres parties prenantes au sujet de l'état des risques de sécurité et de l'efficacité des mesures de gestion des risques.
- L'équipe Security Risk Management est responsable de la mise en œuvre du plan de gestion des risques et de la surveillance de son efficacité, mais elle peut également faire participer d'autres services et employés pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques.

Le cadre de gouvernance qui pilote la gestion du risque de sécurité :

En outre, la "sensibilisation aux risques de sécurité" est constamment mise en avant dans l'ensemble de l'organisation. Chaque année, une feuille de route structurée de sensibilisation à la sécurité est établie et mise en œuvre avec divers éléments tels que l'organisation de la journée annuelle de la sécurité, une formation continue de sensibilisation par le biais de la plateforme PHISHED et des publications régulières sur l'intranet de Crelan sur divers sujets liés à la sécurité pour s'assurer que tous les employés sont au courant des nouvelles menaces et des développements dans le monde de la sécurité. En outre, plusieurs améliorations de la sensibilisation aux risques de sécurité sont prévues en 2026, comme la sensibilisation des employés externes, la sensibilisation ciblée de certaines populations TIC, la sensibilisation des agences et la sensibilisation générale à la « résilience opérationnelle numérique ». L'orientation de la gestion des risques de sécurité de Crelan est guidée par plusieurs auto-évaluations des lacunes et par des mesures des indicateurs de risque clés (Key Risk Indicators - KRI), qui donnent lieu à des saisies dans le registre général des risques de sécurité. En 2026, l'accent sera mis, d'une part, sur l'établissement de liens entre les plans d'action définis et les différents risques et, d'autre part, sur l'amélioration de l'exhaustivité du tableau de bord des KRI (le projet se poursuivra en 2027).

En collaboration avec Operational Risk et afin d'accroître la sensibilisation aux risques (de sécurité) au sein du Groupe Crelan, un exercice d'auto-évaluation des risques de haut niveau (une auto-évaluation descendante des risques) est réalisé chaque année à l'échelle de l'entreprise.

La gestion des risques de sécurité utilise le cadre d'appétit pour le risque tel qu'il est inclus par le risque opérationnel dans sa charte ORM.

En 2025, le nouveau cadre de contrôle de la sécurité et de la conformité de Crelan a été finalisé. Ce cadre décrit et exécute les objectifs de contrôle et les contrôles mineurs liés à la sécurité afin de garantir la conformité avec les exigences réglementaires importantes (DORA, par exemple) et les exigences contractuelles (SWIFT CSP, par exemple). L'équipe de sécurité communique régulièrement avec la direction et les autres parties prenantes sur l'état des risques et l'efficacité des contrôles, via la gouvernance de contrôle interne générale.

Le Groupe Crelan procède à des évaluations régulières de la sécurité. Ces examens sont menés par des équipes indépendantes qui évaluent les politiques et procédures ISMS (Information Security Management System) de la banque, l'efficacité des contrôles et la conformité avec les normes et réglementations utilisées. Ce processus permet d'identifier les vulnérabilités, les domaines à améliorer et de démontrer aux clients et aux organismes de contrôle que le Groupe Crelan prend la sécurité au sérieux, et qu'il s'agit d'un aspect important de la stratégie globale de sécurité. Elle aide la banque à être consciente des menaces actuelles et à ajuster les mesures de sécurité en conséquence.

7.7.1.4. Risque de conformité

Le risque de conformité représente le risque qu'une institution et/ou ses employés soient sanctionnés au niveau judiciaire, administratif ou réglementaire en raison du non-respect des règles d'intégrité et de conduite légale et réglementaire, avec pour conséquence une perte de réputation et un préjudice financier possible. Cette perte de réputation peut également être la conséquence du non-respect de la politique interne en la matière, ainsi que de ses propres valeurs et règles de conduite en termes d'intégrité des activités de l'institution. Une perte de réputation peut entacher la crédibilité de l'institution et de ses employés. La crédibilité représente l'élément fondamental pour pouvoir évoluer dans le secteur financier.

Les risques de "compliance" peuvent être multiples :

- Atteinte à la réputation, qui ternit l'image de Crelan,
- Publicité négative qui nuit à la confiance en Crelan des clients et des autres acteurs du marché ainsi que des autorités,
- Sanctions judiciaires, y compris à l'encontre de personnes physiques dont la responsabilité serait mise en cause,
- Sanctions administratives, qui peuvent entraîner des limitations ou des retraits d'agréments ou de licences,
- Perte financière subie par la Banque du fait du non-respect des lois bancaires applicables, des réglementations externes émises par les autorités de contrôle (BNB/FSMA), ainsi que des codes de conduite ou des normes de bonnes pratiques applicables au secteur bancaire.

La gestion des risques de conformité dans le Groupe Crelan est basée sur une politique d'intégrité générale, une charte de conformité, des politiques concernant les domaines de conformité, une politique anti-corruption et une politique de dénonciation. Ces documents sont revus régulièrement pour tenir compte de l'évolution constante du cadre réglementaire et en raison des changements observés dans l'opinion publique.

L'organisation et le fonctionnement du département Compliance sont les suivants :

a. **Le Compliance Officer (CO)** qui coordonne et supervise la fonction de conformité. Le responsable de la conformité assume donc la responsabilité globale de la conformité de Crelan et de ses filiales et assure l'exécution de la politique d'intégrité.

b. **Une équipe de plusieurs conseillers et collaborateurs Compliance**, avec une certaine spécialisation notamment :

- Une équipe, pilotée depuis le 18 mars 2024 par un AMLCO (AML Compliance Officer), principalement en charge des activités liées à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (AML/CFT), au contrôle des sanctions et embargos et au respect de la politique de déontologie fiscale.
- Une équipe chargée de formuler des avis et de réaliser des analyses plus spécifiques ou ad hoc, qui traite également d'autres sous-domaines tels que la directive MiFID, les abus de marché, l'intégrité, les conflits d'intérêts, la protection des investisseurs et des consommateurs, etc. Cette équipe est également chargée de surveiller les activités de conformité au moyen de l'évaluation annuelle des risques de conformité et du programme de contrôle de la conformité plus fréquent.
- Des correspondants Compliance au sein de plusieurs services de la banque où ils exercent leur fonction principale.

Ces domaines sont la MiFID et l'AML. Crelan a lancé des plans de remédiation dont la mise en œuvre est actuellement en cours à travers un large éventail d'actions.

Les principaux points d'attention portent sur :

- Outils et procédures de filtrage AML des transactions (KYT) et des clients (KYC) ;
- Plateforme de vente pour les produits d'investissement, y compris les préférences des clients en matière de durabilité ;
- Outil de surveillance des abus de marché.

Processus de revue des clients (KYC)

En 2022, des manquements ont été identifiés dans le cadre KYC de Crelan, notamment l'absence d'examen KYC complet lorsque le niveau de risque d'un client augmente et l'absence de vérification des données client mises à jour. Un plan de remédiation a été mis en place en 2023, dont la plupart des actions ont été menées à bien, y compris, depuis septembre 2023, l'introduction d'une revue KYC manuelle déclenchée par des alertes. Un processus automatisé de revue KYC périodique sera intégré dans le projet CRM de Crelan, dont la mise en œuvre complète est prévue pour 2027, tandis que des mesures intermédiaires telles qu'un examen manuel basé sur le risque pour les organisations à haut risque et les PEP (Personnes Exposées Politiquement) sont actuellement en place.

Outils et procédures KYT

Un projet majeur pour les prochaines années est la feuille de route Compliance 2026, destinée à rendre la Banque pleinement conforme et résiliente face aux contrôles de supervision renforcés. L'objectif est d'industrialiser les processus AML, KYC et KYT, de manière à ce qu'ils :

- répondent à toutes les attentes réglementaires ;
- soient complètement intégrés et automatisés, dans la mesure du possible ;
- soient optimisés grâce à l'ajout de techniques d'analyse plus puissantes (diminution du nombre de faux positifs par l'utilisation de l'IA) ;
- soient intégrés dans un processus de cycle de vie complet du client.

Le projet tient pleinement compte des recommandations de l'inspection de la BNB en matière de lutte contre le blanchiment d'argent qui a eu lieu en 2025.

Plateforme de vente pour les produits d'investissement (CWM)

En ce qui concerne l'ESG dans les services d'investissement et l'offre de produits, des améliorations sont apportées par le plan d'action qui met en œuvre les recommandations de l'inspection de la FSMA concernant l'adéquation et les préférences du client en matière de durabilité. En outre, le plan d'action couvrant les faiblesses identifiées a bien progressé. Le point d'attention restant concerne la mise en œuvre des principes « Digital First » (en partie mis en œuvre – reportés en raison de la mise en œuvre des recommandations à la suite de l'inspection de la FSMA).

Outil de surveillance des abus de marché

Crelan a identifié un écart réglementaire significatif en raison de l'absence d'une solution automatisée de monitoring des abus de marché. Après validation par l'ARCC début 2024, l'initiative a été intégrée dans la feuille de route de transformation Compliance 2026. Le programme vise à mettre en œuvre un outil de détection automatisé conforme au règlement relatif aux abus de marché pour tous les ordres portant sur des actions ou des obligations et à établir le modèle opérationnel de première et de deuxième lignes correspondant. Les principales étapes préparatoires, notamment l'approbation du business case, l'établissement d'une première liste de fournisseurs et le lancement du processus RFI (Request For Information)/ RFP (Request For Proposal), se déroulent comme prévu. Le projet est toujours en bonne voie et devrait être achevé d'ici le 31 décembre 2026.

7.8. Autres risques

7.8.1. Risque politique et réglementaire

Les risques géopolitiques sont les risques associés aux conflits entre pays. Ces conflits peuvent aller de sanctions et de mesures protectionnistes à de véritables guerres et à attaques terroristes.

Avec la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, et après le récent changement de politique des États-Unis, notamment en matière de droits de douane, la situation macroéconomique (prix de l'immobilier, inflation, PIB, incertitude géopolitique) suscite des inquiétudes. Le Groupe Crelan est une banque de détail qui cible les particuliers, les indépendants et les micro-entreprises belges, il est donc moins vulnérable que les banques internationales actives dans les marchés de gros. Dans ce contexte, la guerre en Israël et en Palestine n'a pas d'impact direct sur la banque, mais comme dans le cas de l'Ukraine, elle pourrait avoir un impact sur les emprunteurs si elle entraîne une nouvelle hausse des prix de l'énergie et de l'inflation, notamment en raison de la menace qui pèse sur les échanges commerciaux à travers la mer Rouge.

En Belgique, des mesures sociales protègent également les emprunteurs telles que l'indexation automatique des salaires ou les tarifs sociaux de l'énergie. Cela fait que la baisse du pouvoir d'achat en Belgique figure parmi les plus faibles de l' Union européenne.

Crelan a mis en place un certain nombre de mesures d'atténuation pour faire face à ce risque. Crelan suit de près la situation et rend régulièrement compte aux comités internes et à l'organisme de contrôle de l'impact de la crise sur le portefeuille de crédits. La banque évalue également les provisions liées à l'évolution des risques.

7.8.2. Risque de modèle

Le risque de modèle fait référence à la perte potentielle qu'une institution peut subir du fait de décisions basées sur des résultats de modèles incertains. Les modèles étant souvent complexes, des problèmes opérationnels sont également possibles. La définition du risque de modèle a donc été élargie pour inclure les pertes causées par des erreurs dans le développement et la mise en œuvre, ou par une mauvaise utilisation des modèles.

Le risque de modèle est traité par Crelan comme un type de risque distinct des risques financiers et non financiers habituels auxquels la banque est confrontée. La gestion du risque de modèle réduit l'impact négatif du risque de modèle par les moyens suivants :

- La surveillance des modèles (gouvernance forte) pour contrôler la création de nouveaux modèles, les modifications apportées aux modèles existants et la performance des modèles utilisés dans la production d'une manière bien documentée et vérifiable.
- Les mesures d'atténuation des risques, telles que les marges de prudence, la sensibilisation interne à l'existence et à l'impact potentiel des risques de modèle, et la promotion de l'utilisation appropriée des modèles et de leurs résultats.

7.8.3. Risque ESG

Le processus général de gestion des risques relatif à l'identification, à l'évaluation et à la mesure, au traitement et au rapportage des risques s'applique également aux risques ESG.

L'identification des risques du Groupe Crelan est effectuée au moins une fois par an avec la révision de la taxonomie des risques de la banque, laquelle inclut le risque ESG. Le risque ESG est considéré comme un facteur de risque affectant d'autres risques dans la taxonomie des risques. L'illustration ci-dessous montre comment les risques ESG peuvent entraîner d'autres risques (financiers) par le biais de canaux de transmission économiques.

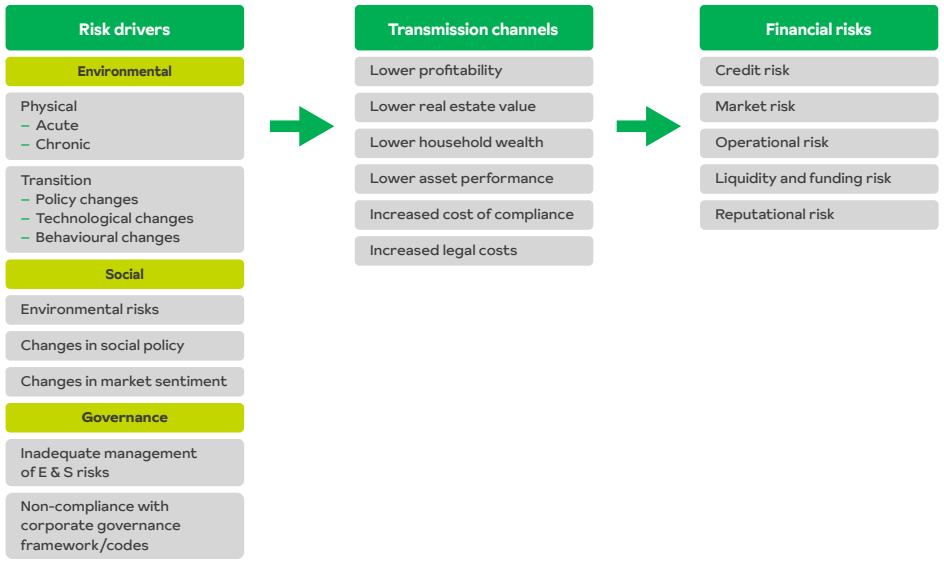

Conformément à la définition de l'ABE[6], la banque a défini les risques ESG comme les risques de tout impact financier négatif sur l'établissement découlant des impacts actuels ou futurs des facteurs climatiques et environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance sur ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs et opérations.

Il convient de noter que pour la gestion des risques, les risques climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte séparément dans les évaluations des risques et les plans d'action d'atténuation, l'accent étant actuellement mis davantage sur le pilier "climat et environnement". Les risques climatiques et environnementaux sont les risques de conséquences financières négatives pour l'institution découlant des effets actuels ou futurs du changement climatique ou de la dégradation de l'environnement sur ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs et opérations.

Ces risques peuvent être divisés en deux groupes :

- Les risques physiques sont des risques de conséquences financières négatives pour l'établissement qui résultent des conséquences actuelles ou futures d'un changement du climat et de la détérioration de l'environnement, sur ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs et activités. Cela comprend les risques liés aux conditions météorologiques extrêmes fréquentes comme les inondations, les ouragans, les incendies de forêt (risques physiques aigus) et les risques liés aux changements climatiques progressifs tels que l'élévation du niveau des mers et la température (risques physiques chroniques).
- Les risques de transition désignent la perte financière de l'établissement qui peut résulter, directement ou indirectement, du processus d'ajustement vers une économie à plus faibles émissions de carbone et plus durable sur le plan environnemental pour ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs/opérations. Les risques liés à la transition comprennent les risques politiques et réglementaires, les risques technologiques, les risques liés à l'évolution du marché et les risques liés à l'évolution du sentiment des consommateurs et des investisseurs.

À la suite de l'examen annuel de la taxonomie des risques de la banque, une évaluation des risques est effectuée afin de déterminer l'importance des risques identifiés. Dans le cadre de ce processus, une évaluation de l'importance relative du risque C&E est réalisée.

Une première évaluation de la matérialité relative des risques a été réalisée en 2022, suivie d'une deuxième évaluation en 2024. Les facteurs de risque identifiés lors de l'évaluation de 2024 ont servi de base à l'évaluation de 2025. En outre, l'exercice 2025 a été réalisé conformément aux dernières lignes directrices de l'ABE relatives aux risques ESG (EBA/GL/2025/01), auxquelles les banques doivent se conformer à partir de janvier 2026. L'objectif de cette évaluation était de confirmer si chaque facteur de risque pouvait encore être considéré comme important et si la liste était complète. Par ailleurs, le scénario « Fragmented World » du NGFS a été intégré afin de renforcer l'évaluation des risques de transition et des risques physiques.

6 Se référer au paragraphe 38 (page 28) du rapport suivant de l'ABE : EBA discussion paper ESG risks.

L'évaluation de chaque risque combine des approches quantitatives et qualitatives. La partie quantitative de l'évaluation est importante car elle utilise des scénarios de crise publiquement disponibles comme point de départ pour différents facteurs de risque, en calculant un impact pour chacun de ces facteurs de risque et en le comparant à un seuil d'importance relative. Pour les facteurs de risque pour lesquels il est difficile de produire un scénario de crise, une approche qualitative a été appliquée, en utilisant une matrice SAT (System Acceptance Testing)/ FAT (Functional Acceptance Testing)[7] pour calculer un montant d'impact qui peut également être comparé au seuil d'importance relative.

Depuis 2023 et conformément aux exigences de la CSRD, l'évaluation de la matérialité relative du risque C&E utilise quatre catégories d'horizons temporels (au lieu de trois) pour plus de granularité :

- Court terme : 1 an
- Court à moyen terme : 1 à 5 ans
- Moyen à long terme : 5 à 10 ans
- Long terme : plus de 10 ans

Ces horizons garantissent une approche prospective de l'identification des risques et des opportunités liés à la durabilité, allant des impacts immédiats aux changements systémiques à long terme.

Les risques identifiés comme matériels à l'horizon de 1 à 5 ans de la CSRD sont évalués quantitativement dans le cadre des tests de résistance ICAAP à 3 ans, tandis que les risques identifiés à l'horizon de 5 à 10 ans sont appréhendés dans le cadre des tests de résistance ICAAP à 5 ans. Cet alignement entre les horizons de la CSRD et les tests de résistance ICAAP/ILAAP garantit la cohérence entre la gestion des risques financiers et non financiers, tout en respectant les normes réglementaires.

Les risques financiers sont induits par les risques climatiques et environnementaux (C&E) suivants :

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte encourue lorsqu'un emprunteur ne parvient pas à rembourser un prêt. Chez Crelan, ce type de risque peut survenir tant pour la clientèle retail que pour la clientèle professionnelle.

Prêts hypothécaires : risques de transition

La performance énergétique joue un rôle de plus en plus important dans l'évaluation d'un logement. Les maisons dont la valeur PEB est inférieure peuvent perdre de la valeur à l'avenir, ce qui a un impact sur la valeur LGD (Loss Given Default). La consommation d'énergie supplémentaire pour ce type de logement peut également avoir un impact négatif sur la capacité de paiement ('Capacity To Pay' - CTP) et la probabilité de défaut de paiement (PD), compte tenu de la forte augmentation des prix de l'énergie. Comme cela est lié à des mesures de transition vers une économie à faible émission de carbone, il s'agit d'un risque de transition.

Prêts professionnels – risques de transition

Le principal risque est l'impact de diverses initiatives législatives qui ont une incidence sur les modèles d'entreprise des clients, comme la taxe carbone. Comme pour les hypothèques, ce risque est également lié aux mesures de transition vers une économie à plus faible intensité de carbone et constitue donc un risque de transition.

Prêts hypothécaires & prêts professionnels : risque physique

Des conditions météorologiques plus extrêmes dues au changement climatique peuvent affecter la probabilité de défaut (PD) et la capacité de paiement (CTP). Les dommages causés par des événements tels que des inondations extrêmes peuvent obliger les clients à utiliser leur budget pour les primes d'assurance et les réparations nécessaires, ce qui pèse lourd sur la PD et la CTP. En outre, la valeur des garanties des prêts diminue également.

7 Une matrice SAT/FAT permet de calculer l'impact financier et de le comparer au seuil de matérialité. Elle permet donc de classer les facteurs de risque comme importants, même s'ils ne sont évalués que de manière qualitative, en utilisant deux axes : la fréquence et la gravité.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont définis comme les incertitudes et les dangers auxquels une entreprise est confrontée dans le cadre de ses activités. Le principal risque opérationnel est lié aux diverses modifications du cadre réglementaire. Il est crucial pour les institutions financières de mettre en œuvre correctement et à temps les exigences et les attentes des régulateurs en matière de reporting, tout en veillant à la disponibilité de données de haute qualité. Ce défi peut également être décrit comme un risque réglementaire. Le risque opérationnel tient également compte du risque de réputation.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entreprise ne dispose pas de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations financières en temps voulu. Le risque de liquidité peut résulter d'un événement météorologique grave et de grande ampleur, entraînant des retraits de liquidités et une suspension temporaire des remboursements de prêts pour réparer les dégâts. Dans un scénario encore plus extrême, le changement climatique peut entraîner une dépréciation ou une réévaluation des actifs, provoquant des pertes dans les bilans des banques, perturbant l'infrastructure financière et ayant donc un impact négatif sur la liquidité des banques. Pour les banques qui dépendent des investisseurs institutionnels pour financer une partie de leurs opérations, un problème de réputation ou l'absence d'objectifs clairs en matière de durabilité peut limiter l'accès au marché et donc empêcher le refinancement, entraînant également un problème de liquidité.

Risque de marché

Les risques de marché sont des risques liés à des pertes potentielles dues à des changements dans les conditions du marché. La valeur des investissements peut varier parce que les émetteurs d'obligations ou d'actions sont également soumis au risque climatique, ce qui entraîne des fluctuations de la valeur de marché.

Tous les risques matériels connus et identifiés sont évalués et atténués au moyen de techniques et/ou de processus d'atténuation appropriés. Afin de garantir que les risques climatiques et environnementaux sont correctement intégrés dans la stratégie commerciale globale et le cadre de gestion des risques de la banque, les risques climatiques et environnementaux sont inclus dans le cadre de gestion des risques (RAF) et le cadre d'appétit pour le risque (RAF) de la banque et sont signalés dans le rapport trimestriel sur les risques (QRR - 'Quarterly Risk Report).

Le QRR est présenté chaque trimestre au Conseil d'administration, au Comité exécutif et au comité Risk & Compliance (RCC), qui, le cas échéant, prennent des mesures en fonction des résultats des discussions menées. Il convient de noter que la BCE est également informée des résultats du rapport trimestriel d'activité. Les différents risques climatiques sont suivis et évalués au sein des différents organes de gouvernance applicables à l'entité Crelan.

7.8.4. Risque lié aux pensions

Le Groupe définit le risque lié à la pension comme le risque de contributions supplémentaires aux régimes de pension appartenant au Groupe et le risque de variation des résultats IAS19 et, par conséquent, de la solvabilité. Si le Groupe doit verser des cotisations supplémentaires importantes, cela pourrait avoir un effet négatif sur sa situation financière.

7.8.5. Risque d'activité

Le risque d'activité est le risque découlant de la stratégie commerciale à long terme d'une banque. Il s'agit de l'incapacité de la banque à suivre le bilan présumé, ce qui implique une incertitude quant aux bénéfices ou un risque de perte. Le risque d'activité peut également découler d'un mauvais choix de stratégie de la part de la banque.

Le risque d'activité est identifié, mesuré et atténué au moyen de fonds propres et de procédures (scénarios ECAP + tests de résistance). Le scénario ECAP part du scénario du plan stratégique central et suppose des tensions sur les volumes de production de prêts hypothécaires et les marges sur une période de 3 ans (scénario défavorable). Le scénario de risque d'activité est mis à jour en supposant des marges plus faibles (pertes et profits plus faibles) ainsi que des niveaux de production plus élevés (actifs pondérés en fonction des risques plus élevés). En outre, le scénario prévoit une diminution des investissements des clients et une évolution négative du marché boursier (impact sur le compte de résultat par le biais des honoraires et commissions).

7.8.6. Risque de règlement

Le risque de règlement est le risque qui survient lorsque les paiements ne sont pas échangés simultanément. Le cas le plus simple est lorsqu'une banque effectue un paiement à une contrepartie, mais ne sera pas rémunérée simultanément. Le risque est que la contrepartie soit en défaut de paiement avant d'avoir effectué le paiement compensatoire ou avant la livraison de l'instrument financier.

Ce risque peut théoriquement apparaître dans plusieurs domaines chez le Groupe Crelan : opérations à risque de gros (opérations sur produits dérivés, opérations de change et opérations sur obligations) et opérations à risque de détail. Ce risque est considéré comme peu important par le Groupe Crelan.

7.8.7. Risque de titrisation

Le risque de titrisation est le risque lié à la mise en place d'opérations de titrisation telles que le rapportage réglementaire correct, la compréhension et la mesure du risque de transfert de crédit, les tests de résistance, etc. Le risque de titrisation est applicable depuis 2021, car AXA Bank Belgium avait mis en place une opération de titrisation synthétique. Comme le Groupe Crelan calcule les exigences réglementaires de fonds propres selon l'approche SEC-IRBA, le risque est atténué par les fonds propres et les procédures.

8. Sommaire des principes comptables pour le reporting financier

8.1. Généralités

Les principes comptables suivants s'appliquent au Groupe Crelan (ci-après "Crelan" ou "le Groupe" ou "le Groupe Crelan"). Ces principes comptables sont fondés sur les normes internationales d'information financière (IFRS) au 31 décembre 2025, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les principes comptables qui ne sont pas spécifiquement mentionnés ci-après correspondent aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

8.2. La consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Crelan SA, CrelanCo et de ses filiales au 31 décembre 2025, y compris les entités structurées contrôlées.

La consolidation est effectuée par Crelan SA, considérée comme l'entité mère du groupe. En effet, conformément aux règles de la Fédération :

- Crelan SA est l'organe central de la Fédération (art. 2, §1) ;
- Certaines activités de gestion, administratives et comptables, ainsi que le contrôle interne des institutions affiliées, sont centralisés sous l'égide du Comité de direction de Crelan SA. Le Comité de direction dispose à la fois de compétences opérationnelles et de pouvoirs de décision ;
- Les résultats de la Fédération sont principalement réalisés au niveau de Crelan SA (art. 16).

IFRS 10 définit le contrôle par trois critères :

- Pouvoir sur l'entité (même sans majorité absolue),
- Exposition à des rendements variables,
- Capacité d'utiliser ce pouvoir pour influencer ces rendements.

En résumé, on peut affirmer que le contrôle de fait permet de consolider une entité, même sans détenir la majorité des droits de vote, à condition que l'analyse démontre l'existence d'un contrôle effectif. Sur la base de la structure organisationnelle de la Fédération, Crelan SA exerce le contrôle de fait et constitue, par conséquent, l'entité mère consolidante.

Le Groupe Crelan consolide une filiale lorsqu'il en détient le contrôle. Le contrôle est établi sur la base de la définition ci-dessus.

De manière générale, il existe une présomption selon laquelle la détention de la majorité des droits de vote entraîne le contrôle. Toutefois, dans certaines circonstances, le Groupe peut exercer un contrôle avec une participation inférieure à 50 % ou, à l'inverse, ne pas être en mesure d'exercer un contrôle malgré une participation supérieure à 50 % dans une entité. Lors de l'évaluation du pouvoir qu'il détient sur une entité et, par conséquent, de sa capacité à influencer la variabilité des rendements de celle-ci, le Groupe prend en compte l'ensemble des faits et circonstances pertinents, notamment :

- L'objectif et la structure de l'entité détenue
- Les activités pertinentes, la manière dont les décisions relatives à ces activités sont prises et la capacité de la Banque à diriger ces activités
- Les accords contractuels, tels que les options d'achat, les options de vente et les droits de liquidation.

En dérogation à ce principe, le Groupe a décidé, sur la base des principes de pertinence et de matérialité, de ne pas inclure certaines filiales en intégration globale aux fins des états financiers consolidés IFRS. Une filiale dont le total du bilan de l'exercice précédent est inférieur à 0,15% du

total du bilan du Groupe Crelan est considérée comme non significative et, à ce titre, n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, sauf décision contraire du Conseil d'Administration. Celle-ci est inscrite au bilan sous une ligne distincte "Participations dans des entreprises associées, des filiales et des coentreprises".

Dans la préparation des états financiers consolidés, le Groupe Crelan intègre les états financiers individuels de toutes les entités à consolider, poste par poste, en additionnant des éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Pour que les états financiers consolidés du Groupe présentent des informations comme s'il s'agissait des états financiers d'une entité économique distincte, les étapes suivantes doivent être suivies :

- La valeur comptable de la participation dans chaque filiale et la quote-part dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées en totalité;
- Les positions du bilan et les gains et pertes résultant de transactions intra-groupes (y compris les produits, les charges et les dividendes) sont éliminés en totalité;
- Les différences temporaires résultant de l'élimination des gains et des pertes sur les transactions au sein du Groupe sont soumises à la norme IAS 12, Impôts sur le résultat.

8.3. Comptabilisation au bilan

8.3.1. Comptabilisation et décomptabilisation du bilan

Les actifs ou passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers ne sont plus comptabilisés au le bilan dès que les droits contractuels sur les flux de trésorerie expirent ou que le Groupe transfère les droits contractuels sur les flux de trésorerie, transférant ainsi tous les risques et avantages liés à l'instrument.

C'est le cas dans le Groupe Crelan pour tous les prêts qui arrivent à échéance et ceux qui sont entièrement remboursés avant l'échéance. Toute différence entre la valeur comptable et le montant reçu est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme "modifiés" si les flux de trésorerie contractuels sont renégociés ou autrement modifiés, sauf lorsque ces actifs financiers sont décomptabilisés ou réévalués périodiquement (actifs financiers à taux variable). Dans ce cas, la valeur comptable brute de l'actif financier doit être recalculée (valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels modifiés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial) et la différence (profit ou perte sur modification) doit être comptabilisée en résultat.

Les passifs financiers sont décomptabilisés du bilan lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent.

Une modification substantielle des conditions d'un actif financier ou passif financier existant ou d'une partie de celui-ci doit être comptabilisée comme l'extinction de l'actif financier ou du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouvel actif financier ou passif financier. Une modification de plus de 10 % de la valeur actuelle par laquelle les flux de trésorerie modifiés sont actualisés au taux d'intérêt effectif initial est considérée comme une modification "substantielle". Toute différence entre la valeur comptable et la contrepartie payée, y compris tout actif non monétaire transféré ou passif assumé, ainsi que tous les coûts ou frais encourus, sont comptabilisés dans le cadre du profit ou de la perte lié à l'extinction.

8.3.2. Date de transaction et date de règlement

Tous les passifs financiers du Groupe Crelan sont toujours comptabilisés au bilan à la date de règlement, à l'exception des passifs liés aux produits dérivés qui sont comptabilisés à la date de transaction.

Tous les achats et ventes d'actifs financiers, qui doivent être réglés dans les délais impartis par la réglementation ou une convention de marché (achats ou ventes fermes), sont comptabilisés au bilan à la date de règlement, qui est la date à laquelle un actif est livré au Groupe Crelan ou par celui-ci. Les actifs liés aux produits dérivés sont comptabilisés à la date de la transaction (la date à laquelle une entité s'engage à acheter ou à vendre un actif).

8.4. Actifs financiers

Le Groupe Crelan évalue les actifs financiers sur la base des règles définies dans la norme IFRS 9.

La classification dépend des éléments suivants :

- Le business model
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier
- Des règles spécifiques (dans les cas où des choix facultatifs sont autorisés)

8.4.1. Business model (modèle économique)

La première étape du processus de classification consiste à déterminer le Business Model dans lequel l'actif est acquis. On distingue les modèles économiques suivants :

- Hold To Collect : le modèle économique vise à recevoir des flux de trésorerie contractuels
- Hold To Collect and Sell : le modèle économique vise à recevoir des flux de trésorerie contractuels ainsi qu'à vendre des actifs financiers
- Autres modèles économiques (y compris le Trading)

8.4.2. Flux de trésorerie contractuels de l'actif financier

En ce qui concerne les flux de trésorerie contractuels, on évalue si ceux-ci sont uniquement liés aux remboursements et aux paiements d'intérêts sur le principal en cours : le terme "Solely Payments of Principal and Interest" (SPPI) est utilisé.

8.4.3. Règles spécifiques

- Concernant les instruments de capitaux propres autres que ceux détenus à des fins de transaction, le Groupe peut, lors de la comptabilisation initiale, choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de juste valeur dans les autres éléments du résultat global (OCI - réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres). Les dividendes sont toutefois comptabilisés en résultat.
- Lors de la comptabilisation initiale et de manière irrévocable, le Groupe peut choisir d'évaluer un actif financier ou un passif financier à la juste valeur avec les variations de valeur en résultat si ce choix élimine ou réduit de manière significative une asymétrie comptable (une incohérence dans la valorisation d'actifs financiers et de passifs financiers qui sont liés et pour lesquels des méthodes d'évaluation différentes sont appliquées).

8.4.4. Classifications

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes classifications pouvant s'appliquer :

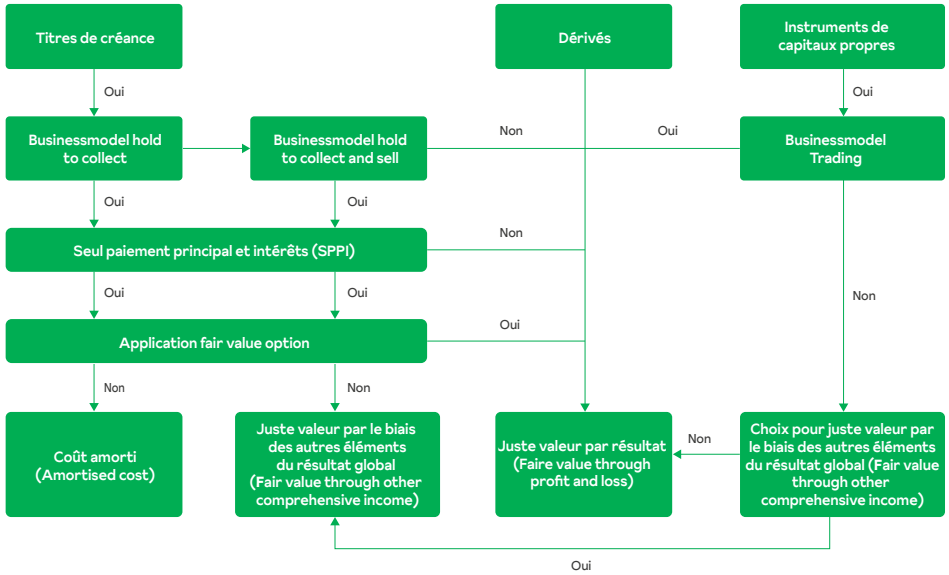

Sur la base de la classification ci-dessus, on distingue les rubriques suivantes dans le bilan :

8.4.4.1. Actifs financiers détenus à des fins de négociation

Cette catégorie est évaluée à la juste valeur ("Fair Value") avec fluctuations de valeur comptabilisées dans le compte de résultat. A priori, Crelan n'effectue pas d'opérations de Trading. Les produits dérivés pour lesquels aucune relation de couverture effective ne peut être définie conformément à IAS39 (qualifiés de 'couvertures économiques') sont inclus dans cette catégorie.

8.4.4.2. Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie est également évaluée à la juste valeur avec les fluctuations de valeur par le biais du compte de résultat. Les titres de créance qui n'ont pas passé le test SPPI sont classés dans cette catégorie.

8.4.4.3. Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Enfin, cette catégorie est également évaluée à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cela inclut les titres que Crelan désignerait spécifiquement d'évaluer à la juste valeur avec les fluctuations de valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat.

8.4.4.4. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)

Cette catégorie est évaluée à la juste valeur, les fluctuations de la valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI). Cette catégorie comprend les instruments de capitaux propres pour lesquels Crelan a choisi de les évaluer à la juste valeur avec des fluctuations de valeur via d'autres éléments OCI car il s'agit d'intérêts stratégiques durables à long terme. D'autre part, cette catégorie comprend également la partie du portefeuille obligataire détenue et gérée activement à des fins de liquidité au court terme, de gestion du bilan et d'optimisation du risque par rapport au rendement, c'est-à-dire les obligations détenues dans le modèle "Hold To Collect and Sell".

8.4.4.5. Actifs financiers au coût amorti

Le portefeuille de crédit ainsi que les titres de créance selon le modèle de gestion Hold To Collect qui ont passé le test SPPI sont inclus dans cette catégorie.

8.4.4.6. Reclassements

Les actifs financiers ne peuvent être reclassés que si le Groupe Crelan change son modèle économique pour la gestion des actifs financiers. Il est attendu que les changements futurs de modèle économique ne se produisent que de manière très sporadique et doivent résulter de changements externes ou internes importants dans les activités du Groupe Crelan qui sont visibles pour les parties externes. Toute modification d'un modèle économique doit être approuvée par les organes internes compétents.

Les reclassements sont effectués uniquement de manière prospective et sans ajustement des gains, pertes ou intérêts comptabilisés précédemment :

- Reclassement d'un actif financier mesuré au coût amorti vers une mesure à la juste valeur par le biais du compte de résultat : le gain ou la perte résultant de la différence entre le coût amorti précédent et la juste valeur à la date de reclassement est comptabilisé(e) dans le compte de résultat
- Reclassement d'un actif financier mesuré à la juste valeur par le biais du compte de résultat vers la catégorie au coût amorti : la juste valeur lors du reclassement est la nouvelle valeur comptable brute
- Reclassement d'un actif financier mesuré au coût amorti vers une mesure à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI): tout gain ou perte résultant de la différence entre le coût amorti précédent et la juste valeur est comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (OCI)
- Reclassement d'un actif financier en dehors de la catégorie de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) vers la catégorie au coût amorti : l'actif financier est reclassé à la juste valeur à la date de reclassement. En outre, le gain ou la perte cumulé(e) dans les autres éléments du résultat global (OCI) est retiré(e) des capitaux propres et ajusté(e) à la juste valeur de l'actif financier à la date du reclassement. Par conséquent, l'actif financier est évalué à la date de reclassement comme s'il avait toujours été comptabilisé au coût amorti.
- Reclassement de la juste valeur par le biais du compte de résultat à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) : l'actif financier continue d'être évalué à la juste valeur mais avec une comptabilisation appropriée des fluctuations de juste valeur dans la nouvelle catégorie à compter de la date de reclassement.
- Reclassement de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) vers la juste valeur par le biais du compte de résultat : l'actif financier continue d'être évalué à la juste valeur et le gain ou la perte cumulé(e) dans les autres éléments du résultat global (OCI) est reclassé(e) des capitaux propres au compte de résultat

Le reclassement d'un passif financier est interdit.

8.4.5. Réductions de valeur

Les pertes de valeur liées aux actifs financiers au coût amorti sont déterminées sur la base d'un modèle interne qui calcule la perte attendue. Les actifs financiers sont subdivisés en 3 stages conformément à la norme IFRS 9 :

- Stage 1 : cette catégorie comprend les actifs qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis que l'actif a été comptabilisé initialement au bilan. Pour ces actifs, une réduction de valeur est calculée sur la base de la perte attendue à 12 mois (12-month ECL).
- Stage 2 : cette catégorie comprend les actifs qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif au bilan. Pour ces actifs, une réduction de valeur est calculée sur la base de la perte attendue sur un horizon temporel de la durée de vie résiduelle de l'actif.
- Stage 3 : cette catégorie couvre les actifs en défaut (alignés sur la définition de défaut du CRR) ou non performants (selon les lignes directrices de l'EBA).

Le Groupe Crelan utilise des informations prospectives sur 3 ans. Les paramètres macro-économiques utilisés pour les réductions de valeur selon IFRS 9 (Stage 1 + 2) sont les suivants :

- Le taux de croissance du PIB en Belgique (prévision sur 3 ans) ;
- Taux de chômage en Belgique (prévision sur 3 ans) ;
- L'évolution des prix de l'immobilier résidentiel en Belgique (prévision sur 30 ans).

Trois scénarios sont utilisés pour chaque paramètre :

- Un scénario de Base ;
- Un scénario Positif ;
- Un scénario Négatif.

Faible risque de crédit

Le Groupe Crelan considère que le risque de crédit d'un instrument financier est faible si l'instrument financier :

- présente un faible risque de défaut de paiement
- l'emprunteur a une forte capacité à faire face à ses obligations de trésorerie dans un avenir proche en tenant compte des changements dans les conditions économiques et commerciales qui pourraient réduire la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations de crédit, sans que cela soit nécessairement le cas.

Par conséquent, les expositions non-retail qui sont évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et classées dans la catégorie "investment grade" (BBB- et plus) à la date de clôture sont automatiquement incluses dans le Stage 1 (pertes de crédit attendues à 12 mois). Pour les expositions souveraines, un classification dans le Stage 1 s'applique à BB- et plus.

8.4.5.1. Estimation du risque de crédit

Pour déterminer si un actif est soumis à une augmentation significative du risque de crédit, une sélection de paramètres (ceux-ci peuvent varier en fonction de l'actif, par exemple la probabilité de défaut), ou l'évolution de ceux-ci, indique un risque de crédit accru. La présence d'au moins un de ces paramètres entraîne alors le transfert de Stage selon IFRS 9. Il s'agit de facteurs à la fois quantitatifs et qualitatifs qui peuvent évoluer dans le temps. Un arriéré de 30 jours est utilisé comme critère de présomption (backstop), ce qui signifie qu'une augmentation significative du risque de crédit est présumée à ce moment-là.

Dans le portefeuille retail, le Groupe Crelan utilise la probabilité de défaut ("probability of default") comme critère pour déterminer s'il existe une augmentation significative du risque de crédit. Le Groupe Crelan transfère ainsi tous les instruments financiers dont la probabilité de défaut de paiement à 12 mois a augmenté entre la première comptabilisation et la date de reporting, sur la base de la dégradation de la notation, selon un montant relatif et jusqu'à un plafond défini.

Des déclencheurs supplémentaires sont alors les suivants :

- mention négative dans la centrale de crédits aux particuliers
- octroi de mesures de restructuration de crédit ("forbearance")
- une liste de suivi individuel ("liste de suivi de crédit") des clients tenant compte, entre autres, d'un score individuel attribué à chaque client, d'une analyse périodique des clients dont l'encours est > 1 million d'EUR. Les mesures de restructuration susmentionnées sont un des éléments pris en compte dans le jugement visant à inscrire un client sur cette liste.

Dans le portefeuille non-retail, une augmentation significative du risque de crédit est déterminée sur la base de la notation des instruments financiers, à savoir une dégradation d'un certain nombre de "notches" (crans de notation) depuis la date d'acquisition et jusqu'à un niveau absolu déterminé (généralement inférieur à la catégorie "investment grade").

8.4.5.2. Détermination de la réduction de valeur

La réduction de valeur elle-même est déterminée comme la perte future attendue sur les flux de trésorerie des actifs. En pratique, elle est calculée pour les actifs des Stages 1 et 2 comme un produit de la probabilité de défaut de paiement (PD : "Probability of Default"), de la perte en cas de défaut (LGD : "Loss Given Default") et de l'exposition en cas de défaut de paiement (EAD : "Exposure At Default") :

PD : la probabilité de défaut de paiement dans un horizon temporel donné.
EAD : l'exposition attendue au moment du défaut de paiement. (segment non-retail : exposition brute).
LGD : différence entre les flux de trésorerie attendus sans défaut de paiement et les flux de trésorerie attendus en cas de défaut de paiement.

Regroupement

La modélisation des paramètres se fait sur une base collective. Les instruments financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risque communes telles que :

- type d'instrument
- notations du risque de crédit
- type de garantie
- ratio prêt-valeur (LTV) pour les prêts hypothécaires de détail
- date de la comptabilisation initiale
- échéance résiduelle
- nombre d'années dans les comptes.

Les regroupements sont revus régulièrement pour s'assurer que les différents groupes restent homogènes.

Pour les actifs du Stage 1, une PD est calculée sur un horizon de 12 mois, pour les actifs de Stage 2 sur toute la durée de vie de l'instrument.

Pour les actifs du Stage 3, la dépréciation correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels attendus et les flux de trésorerie futurs attendus (en tenant compte de la valeur temps de l'argent).

Les PD, LGD et EAD utilisés pour déterminer la réduction de valeur sont basés sur les PD, LGD et EAD utilisés pour le reporting prudentiel du risque de crédit (Bâle). Des ajustements sont effectués pour rendre ces paramètres conformes aux exigences des IFRS. L'ajustement le plus important concerne le passage d'une approche par moyenne pondérée sur une période plus longue ("Through The Cycle") à une approche à un moment précis dans le temps ("Point In Time"). En outre, les dispositions prudentielles demandées par les régulateurs (ajustements de valorisation prudente) sont supprimées et des éléments prospectifs sont ajoutés.

Pour le portefeuille non retail, ces paramètres sont dérivés de données historiques et ajustés à des paramètres statistiquement significatifs. Il convient de noter que le portefeuille se compose uniquement de positions de haute qualité (high investment grade) et généralement garanties: obligations d'État et supranationales, opérations de reverse repo et prêts garantis. Par conséquent, les pertes de crédit attendues sont non significatives.

8.4.5.3. Défaut de paiement

La définition du défaut est conforme aux orientations de l'EBA sur le défaut de paiement (EBA/GL/2016/07).

Le défaut peut être identifié sur la base de critères quantitatifs ou qualitatifs. Les critères utilisés sont les mêmes que ceux appliqués pour la gestion du modèle interne de risque de crédit. Un arriéré important de plus de 90 jours est utilisé comme référence.

Un actif financier du portefeuille non-retail est considéré comme étant en « défaut » dès que ce défaut est constaté sur la base des conditions contractuelles.

8.4.5.4. Corrections de valeur relatives aux actifs financiers achetés ou dépréciés dès leur origine (POCI)

À la date de reporting, le Groupe Crelan ne comptabilise en tant que correction de valeur pour pertes attendues sur les actifs financiers achetés ou dépréciés dès leur origine, que les variations cumulées des pertes de crédit attendues sur la durée de vie depuis la comptabilisation initiale au bilan.

Pour chaque période de reporting suivante, la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie est comptabilisée dans le résultat en tant que gain ou perte de valeur. À cet égard, les variations favorables des pertes de crédit attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées comme un gain de valeur, même si ces pertes sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

8.5. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les passifs financiers détenus à des fins de négociation, les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers les clients, les titres de créance, les dettes subordonnées et les autres instruments de financement.

L'évaluation et l'affectation des résultats dépendent de la catégorie IFRS utilisée pour ces passifs financiers, à savoir les passifs financiers détenus à des fins de négociation et les autres passifs financiers (valorisés au coût amorti sauf s'ils sont désignés "à la juste valeur par le biais du compte de résultat").

8.5.1. Passifs financiers détenus à des fins de négociation

Le Groupe considère qu'un passif financier est détenu à des fins de négociation si :

- il est acquis principalement dans le but de le transférer ou de le racheter à court terme ou ayant comme but la réalisation de profits à court terme ;
- il s'agit d'un dérivé de couverture qui n'est pas conforme aux exigences de couverture d'IAS 39 (appelé « couverture économique »).

Les passifs détenus à des fins de négociation sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les fluctuations de la juste valeur sont ensuite comptabilisées dans le compte de résultat.

8.5.2. Passifs financiers désignés comme étant valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

En outre, le Groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un passif financier comme étant valorisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cette désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence de valorisation ou de comptabilisation (parfois appelée « asymétrie comptable ») qui résulterait de la valorisation des actifs et des passifs ou de la comptabilisation des gains et des pertes sur une base différente.

De plus, lorsqu'un contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés, le Groupe peut désigner l'ensemble du contrat hybride comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf :

- si le ou les dérivés incorporés ne modifient pas de manière significative les flux de trésorerie qui seraient autrement requis par le contrat ; ou
- s'il est clair, sans ou avec peu d'analyse, que la séparation du ou des dérivés incorporés n'est pas autorisée.

Le Groupe a fait usage de cette possibilité dans le cas des EMTN (European Medium Term Notes) émis par Crelan ou Crelan Finance (NL) B.V .

Pour cette dernière catégorie, le Groupe a choisi de comptabiliser toutes les variations de la juste valeur en résultat, à l'exception des ajustements du risque de crédit du passif (DVA) qui doivent être comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (OCI), comme l'exige la norme IFRS9.

8.5.3. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers les clients, les titres de créance, les dettes de premier rang non privilégiées (Senior non preferred debt), les dettes subordonnées et les autres passifs financiers.

Les autres passifs financiers comprennent les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers les clients, les titres de créance, les dettes senior non préférées (Senior Non-Preferred debt), les dettes subordonnées et les autres passifs financiers.

Il s'agit notamment de l'encours des comptes à vue et à terme d'autres établissements de crédit auprès du Groupe Crelan, des dépôts à vue, des dépôts à terme et des comptes d'épargne des clients, ainsi que des certificats de dépôt (subordonnés).

Il s'agit notamment des soldes des comptes à vue et à terme d'autres établissements de crédit auprès du Groupe Crelan, des dépôts à vue, des dépôts à terme et des comptes d'épargne des clients, ainsi que des certificats de dépôt (subordonnés).

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cet amortissement récurrent est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que composante d'intérêts.

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût

amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les amortissements périodiques sont comptabilisés dans le compte de résultat en tant que charges d'intérêts.

8.6. Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers est le prix coté pour ces actifs et passifs, ou pour des actifs et passifs identiques, sur un marché actif (Niveau 1). S'il n'existe pas de marché actif pour un instrument financier, la juste valeur est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur actuelle nette reposant sur des données de marché observables (Niveau 2). Si une détermination de la juste valeur basée uniquement sur des données de marché observables est impossible, la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables (Niveau 3).

8.7. Cessions-rétrocessions de titres (Pensions)

Les accords de rachat (et de rachat inverse) sont considérés comme des transactions de financement plutôt que comme des ventes ou achats de titres.

Les titres liés à un accord de rachat (Repo) ne sont pas décomptabilisés et restent à l'actif du bilan. La dette qui découle du transfert de fonds est comptabilisée au passif du bilan en tant que dettes envers des établissements de crédit ou dettes envers des établissements autres que de crédit, selon la contrepartie.

Les titres reçus dans le cadre d'un accord de rachat inverse (Reverse Repo) ne sont pas comptabilisés au bilan. Les fonds avancés sont toutefois comptabilisés à l'actif du bilan en tant que créances sur les établissements de crédit ou créances sur des établissements autres que de crédit, selon la contrepartie.

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat des titres est comptabilisée en produits/charges d'intérêts et étalée sur la durée du contrat dans le cadre du TIE (Taux d'Intérêt Effectif).

8.8. Garanties financières émises

La comptabilisation initiale des garanties financières émises au bilan a lieu à la date du contrat. Elle est effectuée à sa juste valeur, qui correspond généralement à la prime reçue pour l'octroi de la garantie financière. Si la prime reçue ne correspond pas à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat.

La prime reçue est comptabilisée de manière étalée sur la durée du contrat. Cela se fait « contrat par contrat ». On vérifie (sur la base d'une approche « portefeuille ») si une provision doit être constituée pour des exécutions possibles ou certaines de ces garanties. Cette provision est actualisée si l'impact est significatif.

La reprise de cette provision a lieu à l'expiration du terme de la garantie. En cas d'exécution, la garantie émise sera décomptabilisée pour le montant garanti qui a été constitué par la provision.

8.9. Compensation d'un actif et d'un passif financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ceci est appliqué aux dérivés et à leur collatéral, ainsi qu'aux opérations de rachat et de rachat inverse (Repos et Reverse Repos).

8.10. Dérivés et transactions de couverture

8.10.1. Comptabilisation et évaluation à la juste valeur

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur varie en fonction de l'évolution d'un élément sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, indice, action), qui ne nécessitent qu'un investissement net initial faible ou nul et qui sont réglés à une date ultérieure. Des exemples de produits dérivés sont les swaps, les contrats à terme, les futures et les options (émises et achetées).

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées dans le compte de résultat en résultat de négociation ou résultat de couverture. Les intérêts courus sont comptabilisés quotidiennement.

Le Groupe classe les dérivés comme suit :

- Les dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilisation de couverture sont détenus en tant qu'actifs ou passifs financiers à des fins de négociation ;
- Les dérivés de couverture

8.10.2. Couverture

À l'origine du dérivé, le contrat est comptabilisé comme une couverture de juste valeur, qui couvre l'exposition à la variation de la juste valeur attribuable à un certain risque d'un actif ou d'un passif comptabilisé. Le Groupe peut distinguer la couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel "micro-couverture"), d'un groupe d'actifs ou d'un groupe de passifs ("macro-couverture") et enfin la couverture de juste valeur du seul risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (« portfolio hedge »), pour une partie du portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers partageant le risque couvert. Dans ce dernier cas, le montant désigné est un montant d'actifs ou un montant de passifs. La désignation d'un montant net d'actifs et de passifs n'est pas autorisée.

Documentation

Les dérivés de couverture répondent aux conditions et critères des instruments de couverture imposés par l'IAS 39. Les actifs et/ou passifs couverts répondent également aux conditions et critères des éléments couverts définis dans l'IAS 39. Au début de la couverture, la relation de couverture est formellement désignée et documentée, de même que l'objectif de gestion des risques du Groupe et la stratégie de couverture. La documentation comprend l'identification du ou des instruments de couverture, du ou des éléments couverts, de la nature du risque couvert et de la manière dont le Groupe déterminera que le ou les instruments de couverture sont efficaces pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur du risque couvert.

Tests d'efficacité

Le Groupe ne conclut que des opérations de couverture pour lesquelles on s'attend à ce qu'elles soient hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur attribuables au risque couvert à l'origine et au cours des périodes ultérieures. L'efficacité réelle des opérations de couverture est déterminée sur une base mensuelle. Le résultat du rapport entre la variation de la juste valeur du ou des instruments de couverture et le ou les éléments couverts doit se situer dans une fourchette de 80 à 125 %. Si tel n'est pas le cas, la relation de couverture est interrompue.

Évaluation à la juste valeur

Le gain ou la perte résultant des variations de la juste valeur du (portefeuille d'instrument ou des) instruments de couverture est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Pour les instruments évalués au coût amorti, le gain ou la perte sur le(s) élément(s) couvert(s) attribuable au risque couvert entraîne, d'une part, un ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert et est, d'autre part, comptabilisé dans le compte de résultat. La comptabilisation du gain ou de la perte attribuable au risque couvert dans le compte de résultat s'applique si l'élément couvert est un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. De cette manière, les variations de la juste valeur dans le compte de résultat résultant du (portefeuille d'instrument ou des) instruments de couverture, d'une part, et de la ou des positions couvertes, d'autre part, sont entièrement ou partiellement compensées et toute inefficacité résiduelle de la relation de couverture est comptabilisée en résultat.

Si une relation de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture tels que définis par l'IAS 39, la relation de couverture est interrompue de manière prospective. Les dérivés de couverture sont reclassés en « Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de négociation ». L'ajustement de couverture de la valeur comptable de la ou des positions couvertes est ensuite amorti par le compte de résultat. L'amortissement est basé sur un taux d'intérêt effectif recalculé à la date de début de l'amortissement. Néanmoins, si dans le cas d'une couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers (et seulement pour ce type de couverture), l'amortissement utilisant un taux d'intérêt effectif recalculé n'est pas réalisable en pratique, l'ajustement sera amorti selon une méthode linéaire. L'ajustement sera totalement amorti à l'échéance de l'instrument financier ou, dans le cas d'une couverture de portefeuille du risque de taux, à l'expiration de la période de révision des prix concernée.

Les produits et charges d'intérêts résultant des instruments de couverture, d'une part, et des positions couvertes, d'autre part, sont comptabilisés dans le résultat d'intérêts.

8.10.3. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui comprend également un contrat de base non dérivé, avec pour effet que certains flux de trésorerie de l'instrument hybride varient de la même manière que ceux d'un dérivé autonome.

Si un contrat hybride comprend un contrat de base qui est un actif financier, la réglementation du paragraphe 8.4 s'applique à l'ensemble du contrat hybride.

Si un contrat hybride contient un contrat de base qui est un passif financier, un dérivé incorporé est séparé du contrat de base et comptabilisé comme un dérivé uniquement si :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat de base ;
- un instrument distinct présentant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (c'est-à-dire qu'un dérivé incorporé dans un passif financier évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat n'est pas séparé).

Toutefois, si le contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés et que le contrat de base est un passif financier, le Groupe peut décider de désigner l'ensemble du contrat hybride comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, pour autant que les conditions de la section 8.5.2 « Passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » soient remplies.

8.11. Immobilisations corporelles

Le Groupe évalue les immobilisations corporelles selon le modèle du coût. Cela signifie qu'à la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût (y compris les coûts d'acquisition directement imputables) et sont par la suite diminuées du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût correspond au montant payé pour acquérir l'actif, majoré de tous les coûts directement imputables encourus pour transférer l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et/ou le mettre en état de fonctionner de la manière prévue par la direction.

Le montant amortissable d'un actif correspond à son prix d'achat diminué de sa valeur résiduelle. En pratique, la valeur résiduelle est souvent insignifiante. Si tel est le cas, le Groupe a décidé de ne pas prendre en compte la valeur résiduelle lors de la détermination du montant à amortir. Les montants amortissables sont répartis sur la durée d'utilité prévue de l'actif. La durée d'utilité estimée d'un actif est révisée à chaque clôture d'exercice. Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. La dotation aux amortissements de chaque période est comptabilisée dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise les durées d'amortissement suivantes :

Bâtiments	
Gros œuvre bâtiments non commerciaux	33 ans
Aménagements bâtiments non commerciaux	10 ans
Gros œuvre bâtiments commerciaux	30 – 40 ans
Aménagements bâtiments commerciaux	9 – 10 ans
Hardware	5 ans
Installations	10 ans
Coffres-forts	10 – 20 ans
Publicité lumineuse	5 – 10 ans
Machines et matériel	3 – 5 ans
Meubles	10 ans
Matériel roulant	4 – 5 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans le compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus. Les coûts des pièces de rechange sont capitalisés et ensuite amortis si ces dépenses sont significatives et procurent des avantages économiques futurs au Groupe. La valeur comptable des éléments remplacés n'est plus comptabilisée au bilan.

Le profit ou la perte résultant de la sortie d'un actif du bilan en raison d'une mise hors service ou d'un retrait est comptabilisé dans le compte de résultat. Si un actif est détruit, la valeur comptable nette résiduelle est immédiatement comptabilisée en charges dans le compte de résultat.

Si une immobilisation corporelle est détenue en vue de la vente, elle est classée dans la rubrique « détenue en vue de la vente » du bilan ; les amortissements sont arrêtés et l'actif est évalué au plus bas de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

8.12. Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique qui n'est comptabilisé au bilan que s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus attribuables à l'actif iront à l'entité et que son coût peut être déterminé de façon fiable.

Les autres immobilisations incorporelles concernent des logiciels acquis ou générés en interne pour un usage interne, ainsi que des portefeuilles de clientèle acquis. Pour les logiciels générés en interne, seuls les coûts directement attribuables liés à la phase de développement sont activés, pour autant qu'ils répondent à d'autres critères, notamment la classification des dépenses, la démonstration de la faisabilité technique et financière, ainsi que l'intention et la capacité d'achever et d'utiliser l'actif.

Une immobilisation incorporelle est évaluée au coût lors de la comptabilisation initiale. Ensuite, le modèle du coût est appliqué. Le logiciel est porté au bilan au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les logiciels et les portefeuilles de clientèle sont amortis linéairement. Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle correspond à son coût diminué de sa valeur résiduelle. En pratique, la valeur résiduelle est généralement insignifiante. Si tel est le cas, le Groupe a décidé de ne pas prendre en compte la valeur résiduelle lors de la détermination du montant à amortir.

Pour les immobilisations incorporelles, les durées d'amortissement suivantes sont appliquées :

Les durées d'amortissement suivantes sont appliquées aux immobilisations incorporelles :

Logiciels développés en interne	3-10 ans
Logiciels acquis	5-10 ans
Portefeuilles de clientèle acquis	10 ans

8.13. Regroupements d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le Groupe comptabilise les actifs identifiables acquis et les passifs repris (y compris les passifs éventuels s'il s'agit d'une obligation actuelle découlant d'événements passés et dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable). Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lors d'un regroupement d'entreprises, le goodwill est comptabilisé lorsque le total des éléments suivants :

- la contrepartie transférée,
- la juste valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle, et
- la juste valeur de tout intérêt précédemment détenu dans l'entreprise acquise (regroupement d'entreprises réalisé par étapes),

dépasse la valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs repris, pour autant que cet excédent soit évalué de manière fiable et représente des avantages économiques futurs provenant d'actifs qui ne sont ni identifiables séparément ni comptabilisés individuellement.

Le goodwill payé lors de l'acquisition de sociétés du périmètre de consolidation (une filiale) est inscrit au bilan en tant qu'immobilisation incorporelle et est initialement évalué à son coût à la date d'acquisition. Le goodwill négatif (badwill) est immédiatement comptabilisé en tant que gain dans le compte de résultat.

Le goodwill n'est pas amorti. Le Groupe Crelan soumet l'évaluation du goodwill à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des événements spécifiques indiquent que la valeur comptable pourrait être supérieure à la valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur goodwill comptabilisées antérieurement ne font l'objet d'aucune reprise.

Le test annuel de dépréciation du goodwill est basé sur le modèle des flux de trésorerie actualisés (discounted cash flow). Si la valeur actuelle nette des prévisions de bénéfices, basée sur le plan stratégique de la filiale concernée, est inférieure au goodwill comptabilisé, la différence entre les deux montants est immédiatement comptabilisée en perte de valeur dans le compte de résultat. Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt sans risque majoré d'une prime de risque dépendant du profil de risque de la filiale concernée.

8.14. Réduction de valeur d'actifs non financiers

Le Groupe évalue au moins annuellement s'il existe une indication d'une éventuelle réduction de valeur d'un actif non financier. Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilisation.

La valeur comptable des actifs non financiers dépréciés est ramenée à leur valeur recouvrable estimée et le montant de la réduction de valeur est comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice en cours.

Si le montant de la réduction de valeur des actifs non financiers (à l'exclusion du goodwill) diminue au cours d'une période ultérieure et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la dépréciation, la réduction de valeur précédemment comptabilisée est reprise.

8.15. Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Le Groupe comptabilise une provision au bilan si – à la date de clôture – une obligation découle d'événements passés, s'il est probable que l'obligation entraînera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Au sein du Groupe Crelan, les provisions concernent principalement les affaires juridiques, les sinistres, les passifs fiscaux et les engagements de retraite.

- Pour les affaires juridiques et les sinistres, les provisions sont calculées individuellement (par dossier ou par sinistre), sur la base des montants dus à la contrepartie. Le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs sont incertains.
- Pour les provisions relatives aux engagements de retraite, nous renvoyons au chapitre concernant les avantages du personnel (voir notes 8.22. & 4.13.).
- Tous les passifs identifiables dont l'échéance ou le montant est incertain et qui ne peuvent être inclus dans les catégories ci-dessus sont inscrits dans les autres provisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle découlant d'événements passés, mais pour laquelle il est improbable qu'une sortie de ressources soit nécessaire, ou dont le montant ne peut être estimé de manière fiable. Ceux-ci sont mentionnés dans les annexes, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources ne soit négligeable.

Les actifs éventuels (droits) ne sont pas inscrits au bilan ; ils sont mentionnés dans les annexes si une entrée d'avantages économiques est probable.

8.16. Produits et charges d'intérêt

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode est utilisée pour calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et pour répartir les produits et charges d'intérêts sur la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier par rapport à la valeur comptable brute de l'actif financier ou au coût amorti du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie attendus en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier. Ce calcul inclut tous les frais et commissions payés ou reçus entre les parties au contrat qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction et toutes autres primes ou décotes.

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Ils comprennent les commissions versées aux agents, conseillers, courtiers et négociants en valeurs mobilières, les frais de dossier perçus auprès des clients ainsi que les prélèvements effectués par les organismes de réglementation et les bourses, et divers types de taxes.

Les intérêts courus sur les dérivés détenus à des fins de négociation ou les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat au prorata du temps lorsqu'ils sont dus ou acquis.

8.17. Produits et charges de commissions

Le Groupe distingue différents types de commissions :

- Dans le cas des commissions reçues en échange de services spécifiques, la comptabilisation dans le compte de résultat a lieu lorsque les services sont fournis. C'est le cas des commissions perçues pour les activités de gestion d'actifs et d'intermédiation en assurance.
- Les commissions de production et les commissions d'expertise (commissions payées sur l'augmentation de la nouvelle production) versées aux agents bancaires lors de la production de crédits sont capitalisées et étalées sur la durée des crédits concernés via la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les autres commissions payées sont comptabilisées immédiatement en charges dans le compte de résultat.

8.18. Dividendes

Les dividendes reçus sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le droit définitif de les percevoir est établi, qu'il est probable que les avantages économiques iront à l'entité et que le montant peut être évalué de façon fiable.

8.19. Gains et pertes réalisés et non réalisés

Un gain ou une perte sur un actif financier ou un passif financier évalué au coût amorti et ne faisant pas partie d'une relation de couverture est comptabilisé en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif ou du passif financier.

Un gain ou une perte non réalisé(e) sur un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global conformément à IFRS 9 est comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (OCI), à l'exception des pertes ou gains de valeur et des gains et pertes de change, et ce jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou reclassé. Lors de la décomptabilisation de l'actif financier, le gain ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) des capitaux propres vers le résultat net en tant qu'ajustement de reclassement.

La différence entre le gain ou la perte (non) réalisé(e) des actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation (y compris les dérivés mais hors intérêts courus) et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat à la fin de la période de reporting et à la fin de la période précédente (= la « juste valeur nette » ou clean fair value) est incluse dans les « Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les intérêts courus sont comptabilisés dans les produits et charges d'intérêts.

Les gains ou pertes tant réalisés que non réalisés relatifs aux instruments de capitaux propres restent dans les autres éléments du résultat global (OCI), à l'exception des dividendes reçus (cf. 8.18).

8.20. Impôts sur le résultat

Ce poste concerne tant l'impôt exigible que l'impôt différé comptabilisés au cours de l'exercice. Des passifs d'impôts différés sont inscrits pour toutes les différences temporelles imposables entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale.

Pour les dettes d'impôts exigibles de l'exercice, des provisions sont constituées sur la base du montant d'impôt attendu, selon les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Des actifs ou des passifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'une différence temporelle déductible ou imposable apparaît entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. La comptabilisation d'un actif d'impôt différé n'est possible que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible à l'avenir, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'imposition attendu qui s'appliquera lors de l'année de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de reporting.

8.21. Contrats de location

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe Crelan opère en tant que bailleur dans le cadre de la location d'une partie de ses bureaux situés à Berchem. Par ailleurs, via sa filiale Europabank, il accorde également des contrats de location-financement à ses clients. Presque tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (à l'exception de la propriété juridique) sont transférés au preneur. En outre, il est possible qu'un transfert de propriété ait lieu à la fin du contrat.

Ces contrats de location-financement sont initialement comptabilisés comme des créances au bilan pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. L'investissement net dans un contrat de location-financement est l'investissement brut dans ledit contrat, actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le montant de la créance comprend également les coûts initiaux directement imputables ainsi que la valeur résiduelle du contrat de location, à savoir la valeur déterminée à laquelle le preneur peut acquérir le bien loué à la fin du contrat.

Le taux d'intérêt effectif est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs. Sur la base de ce taux d'intérêt effectif, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à la date du bilan pour obtenir une valeur actuelle nette qui est égale à la juste valeur de l'actif loué (y compris les coûts initiaux directement imputables).

Les produits financiers non acquis correspondent à la différence entre l'investissement brut et l'investissement net dans le contrat de location et sont comptabilisés dans le compte de résultat sur la base du taux d'intérêt effectif mentionné ci-dessus, étalé sur la durée de la créance.

Les créances de location sont comptabilisées au bilan à leur valeur nette, c'est-à-dire après déduction d'une éventuelle réduction de valeur.

Le Groupe en tant que preneur

Sous IFRS 16, les entités doivent présenter les obligations de location auxquelles elles sont exposées. L'obligation de location donne lieu à la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation (Right-of-Use) pour un montant identique lors de la comptabilisation du contrat.

Dans le cadre d'une opération de cession-bail (sale and leaseback), le vendeur-preneur doit évaluer l'actif au titre du droit d'utilisation résultant du contrat de location à hauteur de la proportion de la valeur comptable antérieure de l'actif correspondant au droit d'utilisation conservé par le vendeur-preneur. En conséquence, le vendeur-preneur ne comptabilise que le montant de tout gain ou perte se rapportant aux droits transférés à l'acheteur-bailleur. C'était le cas pour l'immeuble situé à Anderlecht qui a été cédé et repris en location.

Les contrats couverts par la norme concernent principalement la location d'immeubles, de voitures de société et de terminaux de paiement (ATM). Comme les taux d'intérêt implicites ne sont pas disponibles, Crelan actualise les montants périodiques avec le taux d'intérêt approprié pour chaque produit[8]

8 Les taux d'intérêt utilisés pour les véhicules de société et les terminaux de paiement (ATM) sont respectivement : le taux d'intérêt des prêts automobiles à 5 ans et le taux d'intérêt des prêts professionnels à 7 ans.

.

8.22. Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme tels que les rémunérations, les salaires et les charges sociales sont imputés à la période au cours de laquelle l'employé rend les services correspondants. Des charges à payer non actualisées sont comptabilisées pour les services liés à la période de reporting mais dont les paiements seront effectués l'année suivante (par exemple, pécule de vacances, primes, etc.).

Les indemnités de fin de contrat ne sont toutefois comptabilisées que lorsque l'entité ne peut plus retirer l'offre de ces avantages.

Engagements de retraite (avantages postérieurs à l'emploi)

Le Groupe dispose de divers régimes à cotisations définies et à prestations définies. Les engagements de retraite sont tous financés par le versement de cotisations à des compagnies d'assurance.

Concernant les régimes à cotisations définies, l'employeur et l'employé versent périodiquement un montant fixe pour la constitution du capital de retraite. Cette cotisation fixe est comptabilisée comme une dette d'une part, et comme une charge d'autre part, dans la période au cours de laquelle l'employé a fourni les services.

En raison de la législation belge applicable aux régimes de pension du deuxième pilier (Loi sur les Pensions Complémentaires), tous les régimes belges à cotisations définies doivent être considérés comme des régimes à prestations définies selon les normes IFRS.

Pour les régimes à prestations définies, l'engagement est évalué au moins une fois par an en tenant compte d'hypothèses actuarielles. La méthode de l'unité de crédit projetée (Projected Unit Credit - PUC) est utilisée pour déterminer la valeur actuelle des obligations à prestations définies, le coût des services rendus au cours de la période et, le cas échéant, le coût des services passés.

Les coûts de services nets (coût des services rendus au cours de la période et, le cas échéant, coût des services passés ou gains et pertes sur liquidation) ainsi que les intérêts nets sur l'engagement (actif) net (déficit ou excédent entre la valeur actuelle de l'obligation définie et les polices d'assurance éligibles correspondantes) sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs du régime du Groupe comprennent des polices d'assurance éligibles. Ces polices sont souscrites auprès d'assureurs non liés et leurs produits ne peuvent être utilisés que pour financer les avantages du personnel dans le cadre de régimes à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme du personnel sont tous les avantages autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat.

Pour les autres avantages du personnel à long terme, dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois suivant la clôture de la période de reporting annuelle au cours de laquelle le personnel a rendu les services correspondants (tels que les absences rémunérées à long terme, les bonus et les assurances hospitalisation), la même méthodologie que pour les avantages postérieurs à l'emploi s'applique ; toutefois, le résultat découlant de la révision périodique des hypothèses et évaluations actuarielles est comptabilisé dans le compte de résultat.

8.23. Trésorerie, équivalents de trésorerie et flux de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue, tandis que les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme très liquides, facilement convertibles en montants connus de trésorerie et soumis à un risque insignifiant de changement de valeur. Les flux de trésorerie sont les entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Crelan présente ses flux de trésorerie opérationnels selon la méthode indirecte. Selon cette méthode, le résultat net de la période est ajusté pour tenir compte des éléments sans incidence sur la trésorerie (non-cash items) tels que les impôts différés, les provisions, les variations des créances ou dettes opérationnelles propres (p. ex. envers les fournisseurs). Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ou de financement sont ajoutés.

8.24. Effets des variations de taux de change

Les éléments monétaires et non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en EUR lors de la comptabilisation initiale au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Ensuite, un processus d'évaluation monétaire quotidien est effectué pour toutes les positions monétaires en cours. Tous les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture du mois. Toutes les différences positives et négatives sont comptabilisées dans le compte de résultat, quelle que soit la catégorie d'évaluation.

Les éléments non monétaires du Groupe Crelan se composent exclusivement d'instruments de capitaux propres en devises étrangères. Lors de leur inscription au bilan, ils sont convertis en EUR au taux de change en vigueur à la date de la transaction ou au prix au comptant de l'opération de change sous-jacente. Ensuite, le processus d'évaluation diffère selon la catégorie d'évaluation. Dans le cas de la catégorie des actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation ou désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, il y a une réévaluation périodique à la juste valeur comprenant deux composantes : la variation de la juste valeur et le résultat de change. Les deux composantes sont incluses dans le résultat.

Pour les éléments non monétaires appartenant à la catégorie « Actifs financiers détenus pour collecte et vente » (Hold To Collect and Sell), il y a également une réévaluation périodique à la juste valeur comprenant deux composantes : la variation de la juste valeur et le résultat de change. Ces deux composantes sont reportées dans les capitaux propres.

Les éléments monétaires et non monétaires en devises étrangères sont convertis en EUR lorsqu'ils sont décomptabilisés du bilan à la date de la transaction.

8.25. Fonds propres

Les fonds propres comprennent le capital émis sous forme de parts ordinaires et de parts coopératives, les autres éléments du résultat global (OCI), ainsi que les résultats reportés et toutes les réserves autorisées par la législation sur les sociétés.

En outre, ils comprennent également tous les instruments financiers émis ou leurs composantes qui doivent être classés comme instruments de capitaux propres sur la base des caractéristiques économiques de l'accord contractuel.

Une distinction importante avec la classification en tant qu'instrument de dette dans ce contexte est que le Groupe Crelan n'a aucune obligation contractuelle de :

- livrer de la trésorerie ou un autre actif financier ;
- échanger des actifs ou passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables pour le Groupe ;
- livrer un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres.

Les distributions aux détenteurs de tels instruments ainsi que les coûts de transaction liés à l'émission sont directement déduits des fonds propres.

8.26. Informations complémentaires

8.26.1. Principales sources d'incertitude des estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite un certain nombre de jugements et d'estimations. Bien que toutes les informations disponibles soient utilisées pour que ces jugements et estimations soient aussi fiables que possible, les résultats réels peuvent en différer.

Les jugements et estimations utilisés concernent principalement les domaines suivants :

- l'estimation de la valeur recouvrable en cas de réduction de valeur (voir sections 4.3 et 4.4) ;
- la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés (voir chapitre 4.15.2) ;
- l'évaluation de la CVA et de la DVA relative aux dérivés et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (voir chapitre 4.11.2) ;
- la détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir chapitres 4.5 et 4.6) ;
- l'estimation de l'obligation actuelle résultant d'événements passés lors de la comptabilisation des provisions (voir chapitre 4.12) ;
- les hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des actifs du régime et de l'obligation au titre des engagements de retraite (voir chapitre 4.13) ;
- l'estimation des actifs d'impôts différés (voir chapitre 4.7) ;
- la détermination de la réserve de couverture lors de l'application de la comptabilité de couverture (voir chapitre 4.14) ;

– la détermination du contrôle lors de l'établissement du périmètre de consolidation (voir chapitre 8.2).

8.26.2. Événements postérieurs à la clôture

Les événements postérieurs à la clôture qui révèlent des circonstances qui existaient à la date de clôture (par exemple, des informations supplémentaires sur des estimations antérieures) nécessiteront un ajustement des états financiers, s'ils sont significatifs.

Les événements postérieurs à la clôture du bilan qui indiquent des circonstances survenues après la date de clôture (par exemple, les variations du dollar ou de la juste valeur des titres) ne nécessiteront pas d'ajustement du bilan, du compte de résultat, du tableau des variations des capitaux propres ou du tableau des flux de trésorerie. Toutefois, s'ils sont significatifs, des informations sur la nature et l'impact financier estimé sont fournies en annexe afin d'éviter que les états financiers ne soient trompeurs.

8.26.3. Changements d'estimations et de méthodes comptables

Lorsqu'il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un changement d'estimation comptable ou d'un changement de méthode comptable, le changement est traité comme un changement d'estimation comptable conformément aux normes IFRS.

Un changement d'estimation comptable est appliqué de manière prospective. Dans la mesure où un changement d'estimation comptable entraîne des variations des actifs et des passifs, ou concerne une composante des capitaux propres, il est comptabilisé dans la période au cours de laquelle le changement se produit en ajustant la valeur comptable de l'actif, du passif ou de la composante des capitaux propres concernée.

Dans le cas d'un changement de méthode comptable, celui-ci doit être appliqué de manière rétrospective.

Lorsqu'il n'est pas réalisable, en pratique, de déterminer les effets du changement de méthode comptable sur les informations comparatives d'une ou plusieurs périodes antérieures présentées, la nouvelle méthode comptable est appliquée à la valeur comptable des actifs et des passifs au début de la première période pour laquelle une application rétrospective est possible (laquelle peut être la période en cours). Le solde d'ouverture de chaque composante concernée des capitaux propres est alors ajusté pour cette période.

Lorsqu'il n'est pas réalisable, en pratique, de déterminer l'effet cumulé, au début de la période de reporting, de l'application d'une nouvelle méthode comptable à toutes les périodes antérieures, les informations comparatives sont ajustées pour appliquer la nouvelle méthode de manière prospective à partir de la date la plus proche possible.

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B-1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
ey.com

Shape the future with confidence

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Groupe Crelan pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Groupe Crelan (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 9 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Groupe Crelan, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables , dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 57.074.296.071 et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 250.218.210.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE0446.334.711-IBAN N° BE71 2100 9059 0069
*handelend in naam van een vennootschap;/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque de crédit lié au portefeuille de prêts

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, la valeur du portefeuille de prêts du Groupe Crelan représente € 51.523.855.628 (brute, mesurée au coût amorti) et les réductions de valeur correspondantes s'élèvent à € 208.598.725. Ce portefeuille de prêts est principalement constitué de crédits accordés aux particuliers et aux entreprises.

Les réductions de valeur représentent la meilleure estimation du Groupe des pertes de crédit attendues, à la date de clôture. Elles sont calculées sur la base du risque de défaut sur différents horizons temporels, selon que le risque de crédit de l'emprunteur a augmenté de manière significative ou non depuis l'octroi du crédit :

- la réduction de valeur pour les expositions dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative (expositions dites "de stade 1") est basée sur des pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois;
- la réduction de valeur pour les expositions ayant subi une augmentation significative du risque de crédit (expositions dites "de stade 2" et "stade 3") est basée sur les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie du crédit.

Les calculs de pertes de crédit attendues sont des estimations, pondérées en fonction de la probabilité, de la valeur actuelle des pertes pécuniaires, pour lesquelles il est fait usage de modèles, des scénarios sont appliqués, et il est tenu compte d'une part des pertes historiques, et d'autre part d'informations prospectives. Les inputs pour ces modèles sont notamment basés sur les pourcentages de pertes historiques, sur les conditions des crédits et sur les projections de flux de trésorerie, sur lesquels un jugement est appliqué afin de déterminer les hypothèses utilisées pour calculer les réductions de valeur.

Les principaux domaines de jugement dans ce processus sont les suivants :

- Les critères utilisés pour identifier les expositions présentant une augmentation significative du risque de crédit (et le «stade» correspondant).
- Les hypothèses utilisées dans le modèle de perte de crédit attendue, telles que la situation financière de l'emprunteur (et sa probabilité de défaut correspondante) et la perte qui serait subie en cas de défaut (qui dépend elle-même de la valeur recouvrable attendue de la garantie, le cas échéant).
- La prise en compte d'informations prospectives (au moyen de scenarios macro-économiques assortis de probabilités).
- Les ajustements manuels appliqués lorsque des paramètres ou des calculs basés sur ceux-ci ne sont pas considérés par la direction comme étant représentatifs du risque ou des conditions actuelles du portefeuille (management overlays).

Considérons les réductions de valeur correspondantes aux crédits étant significatifs pour le bilan et le résultat consolidés du Groupe, et étant donné le degré de jugement impliqué et l'incertitude y-relative quant à l'estimation des réductions de valeur, nous considérons qu'il s'agit là d'un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés au niveau de l'octroi du crédit, du processus de gestion du risque de crédit (y compris l'évaluation périodique des crédits, le suivi de la solvabilité des emprunteurs au moyen d'indicateurs tels que les dépassements d'échéance et les concessions accordées (« forbearance »), et la détermination du rating), du flux d'informations entre les systèmes source et le calculateur des pertes de crédit attendues, ainsi que le développement et le monitoring des modèles (en particulier, le processus de validation indépendante).
- Nous avons comparé l'inventaire des crédits sur lesquels les pertes de crédit attendues ont été calculées avec les emprunts inclus dans les comptes consolidés.
- Pour les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons fait appel à nos spécialistes internes pour évaluer le caractère approprié de la méthodologie et la modélisation (à la lumière des exigences des normes IFRS).
- Pour les réductions de valeur sur crédits déterminées sur une base individuelle, nous avons sélectionné un échantillon de crédits (en stades 2 et 3) et procédé à un examen détaillé des dossiers de crédit. Nous avons évalué si le Groupe :
  - a appliqué sa politique en matière de risque de crédit.
  - a estimé la qualité et le « stade » du crédit de façon adéquate ;
  - a évalué les garanties reçues de façon adéquate, le cas échéant, et
  - a estimé la récouvrabilité du prêt et la réduction de valeur de façon adéquate.
- Pour évaluer le caractère raisonnable des informations prospectives incorporées dans les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons passé en revue les prévisions et les probabilités allouées aux différents scénarios envisagés, et nous les avons comparées avec des éléments probants (informations économiques publiques), le cas échéant. En particulier, nous avons vérifié si ces informations prospectives tiennent suffisamment compte des impacts de l'environnement économique et sont en ligne avec les anticipations de Produit Intérieur Brut, les prix des maisons et de taux de chômage telles que publiées par les régulateurs.
- Pour évaluer la pertinence des ajustements manuels appliqués par la direction (management overlays), nous avons considéré la possibilité que les dépréciations soient impactées par des événements ou des tendances qui ne sont pas pris en compte par les modèles du Groupe, ou par des limitations des données et nous avons évalué si les management overlays sont suffisamment supportés.
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et la précision dans les notes 4.4 et 7.2 des comptes consolidés conformément aux exigences des normes IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Rapport du commissaire du 2 avril 2026 sur les Comptes Consolidés de Groupe Crelan pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés contient l'information consolidés en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidés en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Chiffres clés consolidés et Ratios consolidés
- Bilan consolidé et Résultat consolidé IFRS

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Rapport du commissaire du 2 avril 2026 sur les Comptes Consolidés de Groupe Crelan pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

Autres mentions .

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 2 avril 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Christel Weymeersch (Signature)
Digitally signed by Christel Weymeersch (Signature)
DN: cn=Christel Weymeersch (Signature), c=BE
Date: 2026.04.02 10:06:04 +02'00'

Christel Weymeersch *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

Christophe Boschmans (Signature)
Digitally signed by Christophe Boschmans (Signature)
DN: cn=Christophe Boschmans (Signature), c=BE
Date: 2026.04.02 09:25:21 +02'00'

Christophe Boschmans *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

26CB00066

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B-1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
ey.com

Shape the future with confidence

Rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Crelan sa

A l'Assemblée Générale

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée relative à l'information consolidée en matière de durabilité de Crelan sa (la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous sommes nommés par l'assemblée générale, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise » de Crelan sa pour réaliser une mission d'assurance limitée portant sur l'information en matière de durabilité de la Société, incluse dans section États de durabilité du rapport de gestion au 31 décembre 2025 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité de Crelan sa durant 2 exercices consécutifs.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de la Société.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité de la Société, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (« ESRS's »)) ;
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par la Société « le Processus » pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux ESRS's, comme repris dans section 4. Gestion des impacts, risques et opportunités du chapitre Informations générales à publier - ESRS 2; et
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans sous-section A.1.5 Publication d'informations relatives à la taxonomie de l'UE de la partie en matière d'environnement du rapport de gestion.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Besloten Vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE 0446.334.711 - IBAN N° BE71 2100 9059 0069
* handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Shape the future with confidence

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (« ISQM 1 »), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration de la Société est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la section 4. Gestion des impacts, risques et opportunités du chapitre Informations générales à publier - ESRS 2 de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires de la Société et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière de la société, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration de la Société est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, - y compris aux ESRS's ; et
- en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans sous-section A.1.5 Publication d'informations relatives à la taxonomie de l'UE de la partie en matière d'environnement du rapport de gestion

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité de la Société.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration de la Société est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part de la Société. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et les écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, pour lesquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués » sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans la cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans les informations en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, se rapportent à l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives des informations de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- Comprendre le Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société comme indiqué dans la section 4. Gestion des impacts, risques et opportunités du chapitre Informations générales à publier - ESRS 2 ;

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de la Société, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place ;

Rapport relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Crelan sa pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 (suite)

- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire au niveau de l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons:

- Acquis une compréhension du Processus en :
  - Obtention d'informations sous-jacentes utilisées par la direction (par exemple, engagement des parties prenantes, chaîne de valeur cartographiée, analyses)
  - Examen de l'évaluation de la matérialité, réalisée par la Société en utilisant les principes de matérialité financière et de matérialité des impacts, y compris la détermination des seuils de matérialité, aboutissant à l'identification des impacts, risques et opportunités significatifs (« IRO »)
  - Obtention de documentation interne et externe pour soutenir l'identification des IRO importants qui constituent le résultat du processus et
- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la section 4. Gestion des impacts, risques et opportunités du chapitre Informations générales à publier - ESRS 2 .

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons:

- Acquis une compréhension des processus de *reporting* de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en:
  - entretien avec la direction et le personnel responsable de la consolidation et rédaction des notes; et
  - Lorsque cela est jugé approprié, obtenir les documents justificatifs relatifs aux processus de reporting

- Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;
- Evalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS's ;
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information en matière de durabilité ;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative au responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité;
- Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité ;
- Autres procédures effectuées en ce qui concerne les informations relatives à la taxonomie de l'UE *;*
  - Sur la base d'un échantillon, rapprochement des activités économiques avec les pièces justificatives attestant de la contribution substantielle, de la contribution sans atteinte significative et des garanties minimales attestant que la contribution substantielle a bien été prise en compte;
  - Rapprocher les données relatives aux actifs avec les informations financières sous-jacentes de la Société

Déclarations concernant l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée, et notre cabinet de révision est resté indépendant de la société pendant la durée de notre mandat.

Bruxelles, le 2 avril 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par

Christel Weymeersch (Signature)
Digitally signed by Christel Weymeersch (Signature)
DN: cn=Christel Weymeersch (Signature), c=BE
Date: 2026.04.02 16:37:55 +02'00'

Christel Weymeersch*
Partner
* Handelend in naam van een BV

Christophe Boschmans (Signature)
Digitally signed by Christophe Boschmans (Signature)
DN: cn=Christophe Boschmans (Signature), c=BE
Date: 2026.04.02 17:43:42 +02'00'

Christophe Boschmans*
Partner
* Handelend in naam van een BV

26CBO0116